157388

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION EXTRAORDINAIRE D'OCTOBRE 2020

MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

AUSSERORDENTLICHE OKTOBERSESSION 2020

59e législature / 59. Legislaturperiode

(2017 – 2021)

VOLUME 162

ANNEXES

BEILAGEN

FR :

https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2020/10/2020.10_PDF_de_la_session_doctobre.pdf

DE :

https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2020/10/2020.10_PDF_der_Oktobersession.pdf

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Amoos Emmanuel, AdG/LA

Arlettaz-Monnet Géraldine, PLR

Aymon Valentin (suppl.), AdG/LA

Aymon-Constantin Charlotte (suppl.), PDCC

Barras Benoît (suppl.), AdG/LA

Barras Lucien (suppl.), Les Verts

Bayard Marcel, PDCC

Beffa Jérôme (suppl.), CSPO

Bender Benoît, PDCB

Bender Marie-Paul (suppl.), AdG/LA

Bender Nathan (suppl.), PDCB

Berguerand Charline (suppl.), PDCB

Biffiger Paul, SVPO

Birbaum Thomas (suppl.), PLR

Blanchet Gwénolé (suppl.), Les Verts

Boand Vincent (suppl.), UDC

Bonnard Joël, PDCC

Bonvin Claire-Lise, PDCC

Borgeat Raymond, AdG/LA

Bornet-Studer Ruth (suppl.), PLR

Bregy Enzio (suppl.), CSPO

Bumann Konstantin, CSPO

Carron Blaise, AdG/LA

Carron Florentin, PDCB

Centelleghe Moreno, PLR

Chassot Emmanuel, PDCC

Chervaz Véronique (suppl.), AdG/LA

Cina Philippe, Les Verts

Cipolla Alexandre, UDC

Cipolla Ludovic, UDC

Claivaz Christophe, PLR

Clausen Diego, CSPO

Clerc Bérod Annick (suppl.), AdG/LA

Clerc Mathieu, Les Verts

Clivaz Bruno, PDCC

Constantin Patricia, AdG/LA

Crettenand David, PLR

Cretton Nathalie, Les Verts

Cretton Sandra, PDCB

Darbellay Fanny, PDCB

De Rivaz Charles (suppl.), PDCB

Delasoie Marcel, PLR

Dervey Gérald (suppl.), AdG/LA

Desmeules Jérôme, UDC

Dessimoz Céline, Les Verts

Dubuis Alexandre, Les Verts

Dubuis Julien, PLR

Dubuis Margaux, AdG/LA

Défago Sylvain, PDCB

Eggel Beat, PDCC

Eggel Dominic, CVPO

Emonet Grégoire (suppl.), UDC

Eyer Jaggy Barbara, AdG/LA

Fauchère Cyrille, UDC

Favre-Torelloz Muriel, PDCB

Fellay Lysiane (suppl.), PLR

Fellay Xavier (suppl.), PDCB

Fontannaz Blaise, PDCC

Forré Bastien (suppl.), PLR

Fournier Jérôme (suppl.), Les Verts

Fournier Raphaël (suppl.), PDCC

Frabetti Bernhard, SVPO

Furrer Urban, CSPO

Gachnang Mathieu (suppl.), PDCC

Ganzer Stéphane, PLR

Gillioz Charles-Albert, PLR

Girard Fabien, PLR

Giroud Mathieu (suppl.), PDCB

Graber Michael, SVPO

Gruber Rolet, CSPO

Gualino Pierre, PDCB

Guex Jean-Pierre, PDCB

Guérin Jérôme (suppl.), PLR

Heiniger Madeline, AdG/LA

Hildbrand Patrick, SVPO

Héritier Alexia (suppl.), PDCC

Imboden Cornelius (suppl.), CSPO

Imboden Mischa (suppl.), CVPO

Juon Urs, CVPO

Jäger Lukas, SVPO

Kalbermatten Bernd (suppl.), CVPO

Kalbermatter Martin, CSPO

Kessi Praz Maude (suppl.), Les Verts

Lanthemann Barbara, AdG/LA

Lattion Eric (suppl.), PDCB

Logean Grégory, UDC

Lötscher Martin, CVPO

Maret Alexandre (suppl.), PDCB

Marquis David (suppl.), PDCB

Meichtry Benno, CVPO

Melly Blaise, UDC

Melly Jean-Daniel (suppl.), Les Verts

Michaud Delphine (suppl.), PDCB

Michelet Audrey (suppl.), PDCC

Moix Maxime (suppl.), PDCC

Moos Marylène (suppl.), UDC

Moulin Bruno, PDCB

Métrailler Françoise, PDCB

Métrailler Robert, AdG/LA

Nanchen Richard (suppl.), PLR

Pellouchoud François, UDC

Perroud Bruno, UDC

Pfammatter Aron, CVPO

Pitteloud Albert, UDC

Pont Stéphane, PDCC

Premand Nicolas (suppl.), PLR

Putallaz Charles-Albert, PLR

Raboud Damien (suppl.), UDC

Revaz Emmanuel, Les Verts

Rey Laurent, PDCB

Rey Serge (suppl.), UDC

Rey Sébastien (suppl.), PLR

Riesen Vincent, PLR

Rime Fabienne (suppl.), PLR

Rion Yvan, UDC

Roduit André, PDCB

Roduit Christian (suppl.), AdG/LA

Roduit Myriam, PDCC

Roten Vincent, PDCC

Ruppen Yannick (suppl.), PDCB

Salzmann-Briand Charlotte (suppl.), CVPO

Sauthier Flavien, UDC

Savioz Jérémy, Les Verts

Schafeitel Fabien, PDCC

Schaller Flavien, PDCB

Schmid Manfred, CVPO

Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA

Sforza Michel (suppl.), UDC

Solioz Fabian (suppl.), UDC

Studer Rainer, CVPO

Tauss-Cornut Sonia, PLR

Terrettaz Jean-Pierre, PLR

Tristan Martine (suppl.), PLR

Truffer Gilbert, AdG/LA

Turin Olivier, AdG/LA

Vianin Bertrand (suppl.), PDCC

Vieux Mikaël, UDC

Vuissoz Jacky (suppl.), UDC

Walker Guido, CVPO

Walter Francesco, CVPO

Werlen Egon (suppl.), CSPO

Zenhäusern Marcel (suppl.), CVPO

Zenklusen Andreas, CVPO

Zufferey Philomène (suppl.), PDCC

Zurbriggen Fabian, SVPO

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF)

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l’environnement (DMTE)

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSCC)

GRAND CONSEIL

Session extraordinaire d'octobre 2020

Séances des 12, 13, 14 et 15 octobre 2020

Séance du lundi 12 octobre 2020

Présidence: Olivier Turin, député, AdG/LA

Le Grand Conseil a été convoqué en session extraordinaire pour le lundi 12 octobre 2020, à 9 heures, à la Simplonhalle de Brigue.

Olivier Turin, président, AdG/LA, *prononce l'allocution inaugurale suivante:*

Mesdames et Messieurs les députés,

Messieurs les vice-présidents,

Messieurs les conseillers d'État,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Mesdames et Messieurs du Service parlementaire et de la traduction,

Mesdames et Messieurs qui nous écoutez,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette session d'octobre. Session extraordinaire, comme vous le savez, dont la mise en place a été décidée afin de rattraper le retard parlementaire découlant de l'annulation de la session de mai.

Vous avez été informés par le biais de la dernière newsletter que cette session ne comprendra pas le volet «Urgences». Cette décision a été prise par le Bureau sur proposition de la Présidence. L'Heure des questions a toutefois été maintenue et sera traitée ce jeudi.

J'informe les membres du Bureau que la séance du Bureau se tiendra au terme de la matinée.

J'en profite pour remercier, comme à l'accoutumée, les personnes qui permettent à cette session d'être opérationnelle dans de bonnes conditions. Ich möchte diese Gelegenheit nutzen, um wie üblich den Personen zu danken, die es ermöglichen, dass diese Session unter guten Bedingungen stattfinden kann. Je vais donc remercier:

- la ville de Brigue par son président Louis Ursprung et Brig-Simplon Tourismus pour la mise à disposition de la Simplonhalle, du parking et des agents de police,

- Monsieur Toni Imboden concierge de la Simplonhalle pour sa mise à disposition et l'excellente collaboration;

- l'entreprise PKE par Manuel Rauch et Michael Marguet pour l'installation du système de vote mobile et à Steve Balet notre technicien pour la gestion de ce système et sa disponibilité à tous les moments;

- Valais Wallis Promotion par son directeur Damian Constantin pour la création de l'arrière-plan de la scène que vous connaissez désormais et la mise à disposition gratuite de l'eau minérale de la semaine;

- L'entreprise FAIGLE, par Monsieur Heinz Müller pour la mise à disposition gratuite d'une imprimante;

- et enfin le laboratoire cantonal pour la mise à disposition du matériel de désinfection. Matériel que désormais, vous prendrez avec vous au terme de la session et que vous réutiliserez lors des prochaines sessions. Nous ne vous mettrons plus à disposition sur la table le matériel de désinfection, vous le prendrez.

J'en profite bien sûr également puisqu'on parle de désinfection pour vous rappeler les règles sanitaires qui prévalent encore et encore en lien avec la Covid-19. Une information également, nous vous conseillons de mettre désormais le masque lorsque vous sortez de la salle ou lorsque vous déambulez dans la salle, s'il vous plaît.

Il s'agit donc de la dernière session délocalisée que nous passons ici à Brigue dans le cadre de cette législature. Les 3 prochaines et dernières sessions de la législature auront lieu au CERM à Martigny. Par souci d'équité avec la région francophone du Valais. J'aurai l'occasion, lors de la session de novembre, de remercier la ville de Martigny, la municipalité et sa présidente Madame Anne-Laure Couchepin Vouilloz pour leur accueil et les facilités qu'ils nous ont offertes.

Vous le constatez, devant chacune de vos places ce matin, un présent vous est offert par la commune de Collombey-Muraz. C'est, comme vous avez pu le constater, un pot de miel et une cuillère à miel. Ladite cuillère à miel porte l'inscription «Réception 2020» mais doit être démentie. Elle a été commandée avant le triste constat de l'impossibilité d'organiser une telle réception en ces temps incertains. Une réception digne de ce nom doit nécessairement inclure une participation de la population dans un esprit festif. Cela est impossible et à regret, nous devons vous informer qu'elle n'aura pas lieu cette année. Un montant destiné à une éventuelle réception a tout de même été inscrit au budget communal 2021, si les mesures sanitaires le permettent.

La cuillère à miel a été réalisée par les ateliers Saint-Hubert de Monthey, dans un souci de promotion des institutions sociales. Le miel est bien évidemment local et issu d'un apiculteur semi-professionnel de Muraz-Collombey, la famille Carrupt. J'ai modestement quelques ruches mais n'aurais pas eu assez de miel pour chacun d'entre vous. Monsieur René-Paul Carrupt a ses ruches sur le coteau de Vionnaz à différents étages altitudinaux. J'en profite d'ailleurs pour m'excuser auprès de Monsieur le deuxième vice-président Xavier Mottet pour lui voler un produit de son terroir à cette occasion. Le miel en question, je vous le disais, vient du mi-coteau aux alentours de 600 à 700 mètres d'altitude. Il est, vous le constatez, brun-roux et composé principalement de pollen issu des forêts de feuillus caractéristiques du Chablais valaisan.

Les pots ont été achetés chez Monsieur Rittener qui tient un commerce de matériel apicole et qui fabrique ses ruches réputées loin à la ronde avec du bois d'épicéa local issu du vallon de They sur Monthey.

Les étiquettes ont été imprimées par l'imprimerie Fattebert & Tauxe à Monthey.

Une dernière anecdote issue de l'analyse empirique de ce Monsieur Rittener, certains miels du coteau du Chablais deviennent de plus en plus sombre – ce n'est pas le cas de celui-ci – depuis quelques années et ressemblent de plus en plus à des miels tessinois ou des miels plus au sud de la région grenobloise. Ceci pourrait traduire ou mettre en évidence la modification de notre climat qui orienterait la vigueur des plantes nectarifères et ça se refléterait dans la couleur du miel. Pour l'instant, ce n'est qu'une hypothèse, mais pourtant cela semble se vérifier.

Une dernière information: tenez vos pots droits dans votre sacoche – je décline toute responsabilité en cas d'accident. Refermez-le bien si vous l'ouvrez. Enfin, les députés et députés-suppléants qui ne siègent pas ce jour pourront venir chercher leur pot de miel et leur cuillère durant les prochains jours de cette session.

Je vous remercie et je constate d'ores et déjà qu'il y a énormément de demandes de parole. Est-ce que ces demandes de parole sont issues de mauvaises manipulations? Si tel est le cas, je vous prie de rappuyer sur la touche.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Au nom du groupe UDC, j'ai le plaisir de déposer **motion d'ordre** relative à la procédure de nos délibérations. Nous contestons l'interdiction faite de déposer des interventions ordinaires ou urgentes durant cette session.

Cette décision communiquée par voie de newsletter ne repose, à notre sens, sur aucun article d'un quelconque règlement ou de loi et il s'agit ici d'une entrave à notre activité parlementaire. La circulaire ne précise pas qui est à l'origine de la décision mais, Monsieur le Président, vous nous avez renseigné tout à l'heure, et sur quelle base légale elle repose.

De plus, il est fait mention, dans cette même newsletter, du contexte de session extraordinaire que vous avez vous-même répété. Or, il n'en est rien. Cette session est une session de rattrapage de la session de juin qui, elle-même, a dû compensé la session annulée de mai. Nos sessions seront au nombre de 6, soit une situation tout à fait ordinaire.

Le groupe UDC demande donc que le Parlement revienne sur cette question et autorise le dépôt d'interventions parlementaires, tel que le prévoit les articles 104 et suivants de la loi sur l'organisation des conseils.

Je vous remercie.

Le président

Effectivement, le Bureau, sur proposition de la Présidence, a décidé de ne pas mettre d'urgence lors de la session extraordinaire d'octobre à laquelle nous prenons part maintenant. Il nous semblait logique, dans le cadre d'une session de rattrapage, de ne pas encore surcharger le programme en mettant les urgences. Par contre, l'Heure des questions a été maintenue, comme vous le savez. Il nous semblait donc qu'il n'y avait pas de sens de maintenir les urgences.

À ce stade, je vais quand même donc vous poser la question avant d'ouvrir le débat si vous acceptez la motion d'ordre. Nous allons donc voter.

Motion d'ordre Cyrille Fauchère / Ordnungsmotion Cyrille Fauchère

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 32 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

La motion d'ordre a été refusée.

Nous allons donc passer au premier point de la matinée.

Ordre du jour

1. **Entrée en matière**

   Modification du décret sur la Constituante *(première lecture)*

   Eintretensdebatte

   Änderung des Dekrets über den Verfassungsrat *(erste Lesung)*

2. **Entrée en matière**

   Décision concernant l'initiative «Pour un canton du Valais sans grands prédateurs»

   Eintretensdebatte

   Beschluss betreffend die Volksinitiative «Für einen Kanton Wallis ohne Grossraubtiere»

3. **Entrée en matière et lecture**

   Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais

   Eintretensdebatte und Lesung

   Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen zwischen Bund und Kanton Wallis

4. **Entrée en matière et lecture**

   Décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire à la commune de Collombey-Muraz pour la rénovation et augmentation de la capacité de la station d'épuration Collombey-le-Grand et d'une conduite de rejet au Rhône

   Eintretensdebatte und Lesung

   Beschluss betreffend die Gewährung eines zusätzlichen Subventionsbeitrages an die Gemeinde Collombey-Muraz für die Renovation und Kapazitätssteigerung der Kläranlage Collombey-le-Grand und der Abflussleitung in die Rhône

5. Rapport de la Commission de gestion sur l'affaire dite des constructions illicites dans la Commune de Bagnes

   Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Affäre rund um die illegalen Bauten in der Gemeinde Bagnes

1. **Entrée en matière**

   Modification du décret sur la Constituante *(première lecture)*

   Eintretensdebatte

   Änderung des Dekrets über den Verfassungsrat *(erste Lesung)*

   Message du Conseil d'Etat

   Botschaft des Staatsrats

   Loi (tableau synoptique)

   Gesetz (Synopse)

   Rapport de la commission

   Kommissionsbericht

   Commission des institutions et de la famille

   Kommission für Institutionen und Familienfragen

   Président: Jean-Pierre Guex / Rapporteure ad hoc: Chantal Voeffray-Barras

Discussion sur l'entrée en matière:

Défago Sylvain, député, PDCB

L'Assemblée constituante du canton du Valais a été élue le 25 novembre 2018 et elle a été chargée de rédiger une nouvelle Constitution pour le canton dans un délai de 4 ans.

Nous sommes favorables à ce délai supplémentaire demandé de 6 mois. Au printemps 2020, les commissions thématiques publient leurs rapports de travail afin que leur Assemblée puisse en examiner les principes en séance plénière. Deux séances par mois sont prévues pour l'examen, en avril, mai et juin 2020; elles sont finalement, à juste titre, reportées par le Bureau à la suite de la pandémie de Coronavirus. Cette décision était bien réfléchie vu la crise sanitaire sans précédent et plus de 20% des constituants ont plus de 65 ans.

Voici pour la première raison. La deuxième raison pour laquelle nous acceptons ce délai, est que le peuple valaisan a donné mission à la Constituante de réviser la Constitution. Dès lors, il serait malvenu de la part du Grand Conseil de freiner ou finalement de donner un mauvais signal à cette révision.

Partant que gouverner c'est prévoir, nous souhaitons qu'à l'avenir, le Bureau de la Constituante prenne les dispositions adéquates, car nous ne souhaitons pas renouveler un autre prolongement, notamment en lien avec la crise sanitaire et une deuxième vague qui semble inéluctable.

Nous relevons le fait que le groupe PDC voulait siéger cet été – proposition balayée. Nous nous interrogeons également s'il n'aurait pas fallu plus attendre finalement avant de demander un délai supplémentaire.

Vous l'aurez compris, Le PDCB soutient la demande de modification de l'article 3 alinéa 1 du décret accordé à la Constituante pour la remise au Conseil d'Etat d'un projet de nouvelle Constitution. Nous remercions la Constituante pour le travail déjà fourni.

Merci pour votre écoute et merci de soutenir ce projet de modification.

Aymon Valentin, député (suppl.), AdG/LA

La Constituante valaisanne, par la présente demande de modification de l'article 3 du décret la concernant, souhaiterait poursuivre ses travaux pour une durée de 6 mois supplémentaires, ceci afin de rattraper le retard accumulé en 2020.

Au vu de la situation particulière à laquelle elle et tant d'autres institutions ont dû faire face, cette demande nous apparaît totalement légitime. Durant près de 3 mois, elle a été empêchée de siéger, comme notre auguste assemblée, mais elle n'a pas pu non plus organiser de Plénum avant l'été.

Ceci est dû au fait que la technique faisait défaut, nous avons pu le constater lors de la session de juin, puisque nous avons nous-mêmes pratiqué de la gymnastique dans cette salle. Cela aurait été donc difficile à appliquer pour la Constituante au vu du nombre de votes prévus.

Lors du traitement du dossier, la commission a également tenu à se renseigner pour plus de précisions quant à la prolongation de la durée des mandats pour l'exercice constituant. En effet, de prime abord, la question de la durée des mandats se calquerait sur celle des institutions cantonales, soit 4 ans. Aussi, afin d'éviter dans le pire des cas une nouvelle élection pour les 6 mois restants, un avis de droit a été demandé. Dès lors, au vu de ce qui est sorti de cet avis de droit, le mandat s'achèvera à la fin du délai prévu par le décret.

Au regard de ce qui précède, je ne veux pas être plus long, le groupe AdG/LA vous demande d'accepter l'entrée en matière et puis évidemment, je remercie la Constituante pour le travail effectué – nous avons pu le voir la semaine passée que des décisions importantes avaient été prises.

Merci de votre écoute.

Zenklusen Andreas, Grossrat, CVPO

Bereits kurz vor Beginn der Arbeiten des Verfassungsrats wurden Mehraufwände gefordert und von diesem Parlament gutgeheissen. Dies wurde von der Bevölkerung nicht gerade positiv aufgenommen. Nun kommt eine weitere Forderung zur Verlängerung des Dekrets.

Die Begeisterung über den Antrag zur Verlängerung des Dekrets hält sich bei der CVPO in Grenzen und wirft Fragen auf:

- Waren es wirklich nur die im Kommissionsbericht genannten Gründe, welche aufgrund der Pandemie eine Verschiebung von Sitzungen auf die Sommermonate verunmöglichten oder waren es allenfalls doch noch weitere, wie zum Beispiel, dass die Damen und Herren Verfassungsräten ihre Ferienzeit nicht unterbrechen wollten, um Sitzungen durchzuführen? Planbar wäre dies gewesen.

- Aufgrund der Auskünfte von Mitgliedern des Verfassungsrats sind die Arbeiten auf Kurs, und es wäre denkbar, die Themen in 2 Lesungen durchzuführen. Wäre es eventuell möglich, die Arbeit trotz Verzögerung mit einem gewissen Effort in der ursprünglich geplanten Zeitperiode zu erledigen?

- Warum erfolgt der Antrag zur Verlängerung bereits zum jetzigen Zeitpunkt und nicht später, wenn man deren Notwendigkeit feststellt?

- Im Bericht werden zu den finanziellen Auswirkungen nur gerade Mehrkosten bei der Tätigkeit des Generalsekretariats erwähnt. Können diese Kosten beziffert werden?

Nach intensiv geführter Diskussion hat sich unsere Fraktion dafür entschieden, diesen Antrag trotzdem zu unterstützen. Dies natürlich unter Vorbehalt, dass die Fristverlängerung gemäss dem Rechtsgutachten korrekt ist.

Die CVPO möchte damit beitragen, dass die Rahmenbedingungen zur Totalrevision der Verfassung gegeben sind und damit der Wille des Volkes gewährleistet ist. Wir erwarten aber auch, dass keine weiteren Abänderungen mehr erfolgen.

Abschliessend möchten wir den Mitgliedern des Verfassungsrats und Mitarbeitern des Generalsekretariats für ihre bis jetzt geleisteten Arbeiten danken.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Zufferey Philomène, députée (suppl.), PDCC

Impactée par la Covid-19 dans le déroulement de ses travaux, la Constituante nous demande aujourd'hui une modification du décret sur la Constituante par une prolongation de 6 mois de plus sur le délai de 4 ans accordé.

La prolongation du délai de 6 mois n'engendrera pas de coûts supplémentaires directement liés aux travaux de la Constituante. Des coûts supplémentaires seront par contre engendrés par la prolongation de l'activité du Secrétariat général de la Constituante (4 EPT) qui soutient les travaux de cette dernière.

L'avis de droit demandé par la Constituante elle-même est arrivé 2 semaines après la séance de la commission. En effet, celle-ci avait déjà accordé cette prolongation par 11 voix pour et 2 voix contre. Cet avis de droit concluait qu'à aucun moment dans aucun texte juridique il n'a été spécifié que leur mandat était d'une durée de 4 ans.

Le PDCC accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport de la Constituante concernant la modification de l'article 3 alinéa 1 du décret du 14 juin 2018.

Tenant compte du fait que les sessions d'avril, mai et juin n'ont pas eu lieu en raison du coronavirus, que 20% des constituants font partie de la population à risque, que la

Constituante ne dispose pas d'un système de suppléance, que l'avis de droit concernant la durée du mandat des constituants confirme la possibilité de siéger 4 ans et demi au lieu des 4 ans prévus initialement, le groupe des Verts entre en matière et souhaite le meilleur à la Constituante pour la suite de ses travaux et ne déposera pas d'amendement.

Merci pour votre attention.

Werlen Egon, Grossrat (Suppl.), CSPO

Zwischendurch hört man immer wieder ein wenig Kritik am Verfassungsrat und dessen Arbeit. Das ist aber nicht gerechtfertigt, die Verfassungsräte arbeiten sehr gut und sehr viel. Und auch wenn mancher Entscheid, den man inzwischen auch lesen kann und in dem man erfährt, nicht allen gefallen mag, ist es noch kein Grund, den Verfassungsrat deshalb so stark zu kritisieren.

Die CSPO traut dem Verfassungsrat zu, dass er die Verfassung bis ans Ende der vorgesehenen Zeit in 4 Jahren durchführen wird. Und aus diesem Grund sind wir gegen Eintreten. Kommt dazu, dass es mit Sicherheit zusätzliche Kosten geben wird und das werden möglicherweise nicht nur diese sein, die sie aufgeführt haben.

Die CSPO lehnt Eintreten ab.

Danke schön.

Boand Vincent, député (suppl.), UDC

Le groupe UDC et Union des citoyens à la Constituante entend mener au bout les travaux de révision totale de la Constitution.

Le groupe UDC au Grand Conseil soutient le travail effectué par ses collègues constituants et respecte le vote populaire débouchant sur ces travaux. En ce sens, nous entrons en matière. Pour autant, nous estimons que le cadre octroyé n'est lui pas respecté et entache la légitimité du chantier.

Le groupe UDC s'est penché avec attention sur le message du Conseil d'État concernant la modification du décret. Seulement, celui-ci ne propose guerre de contenu, tout au plus une chronologie et le relai de la demande du Bureau de la Constituante; c'est mince. Même constat concernant le rapport de la commission IF qui s'est réunie le 24 août, peu d'éléments sont amenés. La commission s'interroge tout de même sur la possibilité légale d'étendre le mandat mais ne l'examine pas ou se contente d'une réponse partielle du Secrétaire général de la Constituante. En effet, le 24 août, la commission entre en matière et vote la modification du décret sans bénéficier de l'avis de droit, non seulement joint mais commenté au rapport alors que l'avis n'est pas encore écrit – il date du 7 septembre – et donc encore moins connu des membres de la commission puisque transmis le 9. C'est pourtant un seul document pertinent dont nous disposons pour prendre une décision concernant la prolongation du mandat.

Force est de constater que l'avis de droit est complet et bien argumenté. Pourtant, quelques remarques peuvent être apportées:

- Tout d'abord, l'avis de droit conclut qu'aucun texte légal ne fixe de délai spécifique à une Constituante et que l'arrêté du Conseil d'État est dans la même veine.

- Dans un deuxième temps, le document s'appuie sur le décret adopté par le Grand Conseil, principalement sur l'article 22, pour conclure que le mandat dépend de l'objet fini, soit une révision totale de la Constitution cantonale. Alors, citer le décret, c'est en reconnaître la pleine légitimité. L'article 3 fixe clairement un délai de 4 ans sous peine de nullité et surtout reprend le cadre de la votation qui mentionnait effectivement une période de travail de 4 ans. Si la question de la portée de cet article 3 n'est pas abordée dans l'avis de droit, il l'a été en revanche par la commission IF dans son rapport sur le décret. Monsieur Maurice Chevrier, chef de service des affaires intérieures et communales affirme ceci: «La durée des travaux de la Constituante est de 4 ans. Il n'y a pas de discussion possible à ce sujet. Une prolongation

peut éventuellement être trouvée, s'il manque 1 ou 2 semaines pour boucler les travaux. Tous les autres cantons ont réussi à respecter ces délais.» Le Grand Conseil, les porteurs de la campagne, les citoyens ont retenu ce délai de travaux.

Notre groupe, au-delà de la réponse purement juridique, s'interroge sur le principe de prolonger un mandat clair et précis dont la durée était un point central des débats. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'étendre des pouvoirs confiés par le peuple. Il est dès lors indispensable qu'il s'agisse d'un moyen de dernier recours et non d'une solution de facilité. Personne ne s'est penché sur le calendrier ou la procédure de consultation, pas même le Bureau de la Constituante. Pourtant, des aménagements auraient pu et dû être envisagés.

L'article 90 du règlement de la Constituante fixe les modalités de la consultation. L'article 92 prévoit la possibilité de modifier en tout temps ledit règlement. L'annexe 2 article 4 permet même à la Constituante de modifier la planification en tout temps de sa propre initiative ou sur proposition du Bureau. Un mécanisme utilisé puisque le Bureau a repoussé tant les séances que la phase de consultation sans vote des constituants.

Dès lors, plutôt que de prolonger le mandat, la Constituante aurait pu, par exemple, modifier sa planification et démarrer la phase de consultation avant l'examen par le Plénum des principes et donc au moment de la parution des rapports de commission. Et ce n'est qu'un exemple. La Constituante n'a pas examiné d'autres options que l'organisation de plénières impossibles en plein COVID-19 mais c'est insuffisant.

Puisqu'il y a coût supplémentaire et prolongation du mandat, deux considérations au centre des débats visant à faire accepter le projet de révision au peuple, puisqu'il n'y a pas eu volonté de trouver des solutions permettant de garantir les budgets et les délais, le groupe UDC ne soutient pas la demande de modification du décret et vous invite à en faire de même.

À titre personnel, comme membre investi et respectueux du mandat que je dois remplir au sein de la Constituante, je vous demande aussi de refuser cet objet et d'inviter le Bureau de la Constituante à revoir sa planification.

Merci.

Claivaz Christophe, député, PLR

Suivant la large majorité de la commission IF, le groupe PLR soutient à l'unanimité la modification du décret sur la Constituante, accordant à celle-ci un délai supplémentaire de 6 mois pour présenter au Conseil d'État la mouture finale de ses travaux.

Nous avons soutenu la révision totale de notre Constitution et ce par une Assemblée Constituante. Nous avons accepté la proposition de budget et son actualisation, même si les travaux peut-être pourraient se terminer en 4 ans, il serait dangereux de refuser aujourd'hui la proposition de prolongation et de prendre le risque que le travail soit déclaré comme échoué en décembre 2022 car non achevé.

Le législateur a désiré, à juste titre, mettre une limite temporelle et financière à l'exercice afin d'éviter les dérives que certains cantons voisins ont connu dans la révision de leur texte fondamental. Sur cette base, la direction de l'Assemblée Constituante a établi un agenda et un budget permettant de satisfaire aux limites fixées.

Nous aurions un regard beaucoup plus critique si la demande de prolongation ne reposait sur aucun fondement justifié. Dans le cas qui nous occupe, la pandémie que tout le monde connaît est passée par là, contraignant la Constituante à suspendre ses travaux dans une phase où les sessions du Plénum étaient nécessaires avec la disponibilité aussi d'un système de vote électronique au vu des nombreuses décisions à prendre sur les principes. Dès lors, la demande est amplement justifiée et doit être soutenue. La refuser, c'est désirer l'échec de cette révision plébiscitée par le peuple Valaisan.

Si notre groupe a pris connaissance des propositions partielles de la Constituante au stade des principes et ne les commentera pas au vu de la séparation des prérogatives de chaque assemblée, je me permets de solliciter les Constituants pour qu'ils évitent le piège de travailler dans une bulle, d'établir une consultation aussi large que possible, non seulement

auprès de la population mais aussi auprès des représentants des institutions et des partis politiques. Il faudra tenir compte des avis et modifier les points où des vagues contestataires semblent se lever afin d'éviter que le texte final ne contienne plusieurs points qui pourraient cristalliser les avis négatifs. Un refus en votation populaire en 2023 serait terrible pour notre démocratie avec ou sans prolongation de la durée de travail de la Constituante.

Confiant cependant dans les travaux de l'Assemblée Constituante, le groupe PLR accepte la modification du décret.

Merci pour votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Das wir immer etwas kritisch gegenüber dem Verfassungsrat waren und auch noch sind, das ist ja kein Geheimnis. Als es um Nachtragskredite ging, waren wir die Einzigen, die dagegen waren. Als es darum ging, ihn überhaupt erst zu installieren, waren wir die Einzigen, die dagegen waren. Und es freut mich daher, dass wir mittlerweile in diesem Kapitel nicht mehr ganz alleine sind und die CSPO eine Kehrtwende gemacht hat und diese Fristverlängerung nicht gewähren will.

Meine Damen und Herren, Zeit ist immer das, was man daraus macht. Und im Falle des Verfassungsrats ist das herzhaft wenig. Insbesondere wenn man an die Interessen des Oberwallis denkt. Der Verfassungsrat hat sich dagegen ausgesprochen, dass das Oberwallis fix einen Ständeratssitz zugesprochen erhält. Er will neu, dass nur mehr einer von 7 Staatsräten fix dem Oberwallis zusteht. Er will, dass die Grossratssitze nicht mehr anhand der schweizerischen Bevölkerung verteilt werden, sondern anhand der Gesamtbevölkerung inklusive der ausländischen Wohnbevölkerung, was typischerweise wiederum das Unterwallis begünstigen wird. Der Verfassungsrat will, dass Gemeinden, Kleinstgemeinden mindestens 5 Gemeinderäte haben müssen. Die Kleinstgemeinden im Oberwallis müssen aufstocken, obwohl sie jetzt schon kaum Leute finden, und er will es verbieten, dass man zukünftig als Gemeinderat auch die Geschicke der Burgerschaft führen kann, sofern es keine eigene Burgergemeinde gibt. Meine Damen und Herren, das sind alles Interessen, die diametral dem Oberwallis entgegenstehen. Das hat der Verfassungsrat bis heute beschlossen, und wir sind einfach nicht bereit, dem Verfassungsrat noch länger Zeit zu geben, gegen die Interessen des Oberwallis zu arbeiten.

Wenn man weniger Zeit hat, dann muss man einfach mehr arbeiten – das ist relativ einfach. Man muss die Kadenz der Sitzungen erhöhen. Wir sind heute hier auch nicht einfach so, weil wir nichts Besseres zu tun haben, sondern weil wir eben sehr viele Vorstösse zu behandeln haben, und es stimmt einfach nicht, dass man ein halbes Jahr nicht arbeiten konnte. Wir haben im Grossen Rat die Session vom März gehabt, jene vom Mai viel wegen Covid aus, und dann jene vom Juni konnten wieder gehalten werden. Also eine einzige Session weniger. Da muss man sich halt zusammenreissen – auch als Verfassungsrat.

Aus diesen Gründen sind wir entschieden gegen eine Verlängerung dieser Frist. Wir sind gegen Eintreten und werden die Änderung des Dekrets auch ablehnen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Je remercie la grande majorité des groupes qui entrent en matière. Je pense qu'il est de notre responsabilité, dans la mesure où le peuple a voulu une nouvelle Constitution, de créer des conditions favorables pour que la Constituante puisse travailler de manière convenable.

Objectivement, plusieurs mois ont été perdus à cause de cette crise du COVID-19. Il n'était absolument pas possible d'organiser des séances plénières durant les mois d'avril, mai et juin, comme cela avait été prévu. Organiser des séances supplémentaires pendant les vacances d'été, oui, cela aurait été possible mais avec beaucoup d'inconvénients. Il n'y a pas de suppléants. Il n'y a pas seulement la Constituante, il y a tous les gens qui travaillent et qui gravitent autour. Pendant les périodes de vacances, ce n'est pas idéal. Donc, on peut faire le calcul comme on veut, la Constituante a perdu plusieurs mois. On peut discuter si 4, 5 ou 6 mois ont été perdus. En fait, cette demande de prolongation de 6 mois nous paraît tout à fait correcte.

Comme je le disais, il est de notre responsabilité de créer les conditions-cadres pour qu'un travail le meilleur possible puisse être présenté en finalité par la Constituante. Le délai de 4 ans ne figurait pas dans le message relatif à la votation populaire et je pense qu'il est correct d'accepter cette demande.

Je vous remercie.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc voter puisque l'entrée en matière est combattue.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 88 voix / Stimmen

Contre l'entrée en matière / gegen Eintreten: 33 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté l'entrée en matière. Nous nous retrouverons donc ce mercredi pour la première lecture et nous passons au point numéro 2.

(Suite et fin de l'examen, *séance du mercredi 14 octobre 2020*.)

2. **Entrée en matière**

Décision concernant l'initiative «Pour un canton du Valais sans grands prédateurs»

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Volksinitiative «Für einen Kanton Wallis ohne Grossraubtiere»

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Urs Juon / Rapporteur: Emmanuel Revaz

Discussion sur l'entrée en matière:

Le président

En préambule, je vous informe que selon l'article 68 LOCRP alinéa 3, l'entrée en matière est obligatoire lorsqu'il s'agit d'affaires qui doivent être traitées d'office selon la législation, telles que les initiatives populaires, le budget, les comptes et les rapports de gestion. Donc l'entrée en matière est obligatoire, mais rien n'empêche les députés de renvoyer au Conseil d'État.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Le texte de l'initiative qui nous est soumis aujourd'hui est issu d'un processus long et pour le moins chaotique. Notre groupe a consacré beaucoup de temps à l'analyse des différentes étapes qui se sont déroulés depuis la récolte des signatures qui remonte à 2016.

Nous avons pu constater des vices de procédure qui, de notre point de vue, sont incompatibles avec une entrée en matière aujourd'hui sur ce sujet, sur cet objet.

Premier problème: le texte soumis au Grand Conseil aujourd'hui et donc potentiellement au peuple demain, diffère sensiblement du texte signé par les citoyens lors de la récolte des signatures et déposé à la Chancellerie le 16 janvier 2017.

Lors de son premier passage devant le Grand Conseil en septembre 2019, le texte a été amputé dans les 2 langues de la partie faisant mention de l'interdiction et de la mise en liberté des grands prédateurs. Or, on peut tout à fait concevoir que de nombreux citoyens ont signé l'initiative parce qu'ils souhaitaient s'opposer à la mise en liberté volontaire de loups ou d'ours dans la nature qui était un élément-clé du texte.

Quant au texte français soumis aux citoyens en 2016 et déposé à la Chancellerie en 2017, il contient encore une différence de plus. Dans sa version initiale, l'initiative demandait à l'État d'élaborer des prescriptions contre les grands prédateurs alors que dans la version qui nous est soumise aujourd'hui, la formulation française a été adaptée à la formulation allemande qui demande à l'État d'élaborer des prescriptions relatives à la protection contre les grands prédateurs. Ici aussi, la différence de sens entre les 2 formulations est criante. En réalité, elles ne veulent tout simplement pas dire la même chose. En soumettant le texte initial et le texte final de l'initiative à une analyse comparative, on arrive à un taux de similarité qui oscille entre 53,5 et 75,3%, selon les résultats de 4 méthodes différentes utilisées.

En définitive, la question est donc la suivante: le droit et la volonté des citoyens qui ont signé ce texte ont-ils été respectés? Nous avons de très bonnes raisons de penser que non.

Deuxième problème: en juin 2018, la COJU considère l'initiative comme totalement irrecevable par 6 voix contre 4 et 0 abstention. Les conclusions du rapport de la COJU sont les suivantes: «Une initiative peut être invalidée partiellement si une partie seulement de cette initiative n'est pas conforme au droit. Cependant, selon le Tribunal Fédéral, la partie restante doit subsister à condition qu'elle corresponde encore à la volonté des initiants. Or sur ce point, la délégation du Comité d'initiative reçu par la COJU a clairement indiqué ne pas accepter cette option.» Mais, lors de la session de septembre 2019, le texte sera pourtant modifié non par le comité d'initiative comme l'aurait demandé la jurisprudence, mais par le Grand Conseil. Indépendamment du contenu de l'initiative, si nous acceptons aujourd'hui l'entrée en matière, nous allons au-devant de hauts risques d'invalidation par la suite à l'étape du vote par le Grand Conseil comme à l'étape du vote par le peuple. Personne dans ce Parlement ne pourra dire qu'il n'avait pas les moyens d'éviter ce scénario.

Notre canton a suffisamment souffert de dégâts d'image liés à la gestion de la faune et à des affaires parfois rocambolesques. Le fossé entre notre canton et le reste de la Suisse a encore été creusé lors des dernières votations fédérales. Ce Parlement a le devoir de ne pas céder aux dérives émotionnelles voulues par certains, quel que soit leur camp, mais d'analyser avec la plus grande prudence et la plus grande rigueur les objets qui nous sont soumis, y compris leur historique. C'est à ce prix que nous arriverons à restaurer un climat de

confiance et de respect dans un sujet aussi sensible que celui de la gestion de notre faune et qui puisse porter au-delà de nos frontières cantonales.

Pour les raisons qui précèdent, notre groupe s'oppose donc fermement à l'entrée en matière sur cette initiative et demande le renvoi au Conseil d'État, en sollicitant un avis de droit sur les questions soulevées. Cet avis doit être rédigé par un ou une spécialiste en droit constitutionnel. En cas d'entrée en matière, nous examinerons également les possibilités de faire recours contre la décision du Grand Conseil et nous déposerons 2 amendements: le premier pour statuer que cette initiative (même remaniée) n'est tout simplement pas recevable et ne peut donc pas être soumise au peuple, le second pour recommander le rejet de l'initiative.

Merci de votre attention et merci de votre soutien.

Tristan Martine, députée (suppl.), PLR

Suite aux résultats du 27 septembre, le fait de voter ce texte qui, il faut bien l'avouer, a été passablement remanié, ne sera pas prépondérant.

Cependant, étant donné que les Valaisans ont accepté la loi sur la chasse, le fait d'amener ce texte dans les urnes revêt tout de même une certaine importance. Cela permettra d'indiquer à la population que le sujet des grands prédateurs n'est pas clos et qu'il va bien falloir en reparler.

Le groupe PLR suit l'avis de la commission et accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

Gualino Pierre, député, PDCB

Cette initiative a été déposée en janvier 2017 avec 9'545 signatures. Cela fait plus de 3 ans. Il s'en est passé des choses depuis.

Les attaques par le loup sur les animaux de nos troupeaux se sont multipliées. Il y a eu la création de meutes, la présence du loup à côté des habitations et au Guercet près de Martigny dans la région d'Orsières et pour finir la présence d'un ours dans le Haut-Valais. Il y a surtout eu une loi sur la chasse qui, malheureusement, a été refusée. Le clivage ville/montagne ayant encore été marqué.

Notre groupe, s'il n'est pas contre le fait, de réguler les grands prédateurs, se pose quand même la question du bien-fondé de cette initiative après la votation fédérale. Il a la crainte que si cette initiative était très peu suivie par les valaisannes et les valaisans, cela serait plutôt contre-productif.

Cependant, quand on regarde les prévisions concernant l'augmentation des loups dans les Alpes, il y a quelques craintes à avoir. 25 à 35% d'augmentation c'est énorme.

On va passer de 83 individus en 2019 à plus de 300 en 2024 et si ces calculs sont exacts, 1'500 à 2'250 en Suisse, dont 525 à 800 en Valais pour l'année 2030. Soyons clairs: il n'y aura pas la place dans nos vallées et nos montagnes pour autant de loup. S'il venait à se rajouter encore quelques ours, lorsque l'on voudra aller pique-niquer en forêt, il ne faudra pas oublier de prendre un véhicule de safari grillagé et un fusil, ceci pour la boutade.

Mais surtout ce dont il faut se rendre compte la protection de nos troupeaux. Nos éleveurs ont ras-le-bol généralisé. On peut les comprendre. Si j'avais travaillé dur pour un travail sur un chantier et que le matin je m'aperçois qu'un sagouin me l'a saccagé, je ne sais pas comment je réagirai – certainement de la colère au début et de l'abattement ensuite. Ne l'oublions pas, chers et chères collègues, ce que nous devons à nos agriculteurs: sans eux, des terrains à l'abandon, des herbes hautes sèches avec les risques d'incendies liés. Ce sont nos agriculteurs qui entretiennent pour nous nos vallées. Nous avons le devoir de protéger toutes les branches de notre économie et surtout nos agriculteurs de montagne. C'est pourquoi une certaine régulation des grands prédateurs est et deviendra non pas importante mais indispensable. Nous faisons confiance à nos représentants au niveau national pour les prochaines discussions sur ce sujet.

Pour revenir à cette initiative, le texte a été repris de ce qui s'est fait dans le canton d'Uri. Cette initiative apporte surtout une obligation institutionnelle indispensable à notre canton. De plus, cette initiative empêche la promotion des grands prédateurs. Elle avait permis d'empêcher dans le canton d'Uri la mise dans la nature de lynx.

Pour conclure, notre groupe espère que les citoyens de notre canton donneront le même signal que pour la loi sur la chasse. Vous l'avez compris, le PDC du Bas accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Am 16. Januar 2017 wurde die Initiative «Für einen Kanton ohne Grossraubtiere» durch die CSPO und die CVPO eingegeben. Am 12. September 2019 erklärte der Grosse Rat die Initiative so für ungültig und änderte den Text neu auf: «Der Staatsrat erlässt Vorschriften zum Schutz der Grossraubtiere und zur Beschränkung und Regulierung des Bestandes. Die Förderung des Grossraubtierbestandes ist verboten.»

Nun hat die Schweizer Bevölkerung das neue Jagdgesetz leider abgelehnt. In unserem Kanton sprach man sich jedoch klar für das neue Gesetz aus, im Oberwallis sogar mit fast 80% extrem klar. Leider kommt diese Initiative nun so kurz nach der letzten Abstimmung recht ungünstig. Wir wissen, dass unser Stimmvolk so kurz nach der Abstimmung zum neuen Jagdgesetz sich wieder mit den Grossraubtieren befassen soll, nicht ideal ist. Wir möchten im Moment jedoch am Eintreten zu dieser Initiative festhalten, auch wenn der Staatsrat und die Dienststelle sagen, dass ein Annehmen dieser Initiative nicht viel ändern wird. Der Kanton kann keine Bestimmungen erlassen, die über das Bundesrecht hinausgehen.

Der Verein «Lebensraum Schweiz ohne Grossraubtiere» mit dem ehemaligen CSPO-Grossrat Schnydrig Georges ist daran, eine Lösung zu finden, wie wir uns mit einem verträglichen Zusammenleben mit den Grossraubtieren in der gesamten Schweiz abfinden können. Dabei steht das Thema Wolf und die Möglichkeit nach der Anpassung der Verordnung weiterhin im Mittelpunkt. Die entsprechenden Vorstösse im nationalen Parlament sind in Vorbereitung.

Genau deshalb, um nach wie vor gemeinsam tragbare Lösungen zu suchen und auf den Tisch zu bekommen, und um das Mitspracherecht aufrechtzuerhalten, braucht es diese Initiative im Sinne der erwähnten Sache.

Danke.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Au vu de l'aboutissement de cette initiative populaire et au vu aussi de l'énorme travail qui a été fait pour la rendre légale et constitutionnelle, au vu aussi du résultat de la loi sur la chasse qui montre bien un certain contour vert autour des Alpes, le groupe démocrate-chrétien est bien évidemment en faveur de cette entrée en matière et suis pleinement la commission ATE.

Nous soulevons toutefois la question des photos dans le rapport de la commission qui, certes, sont choquantes, certes ne devraient normalement pas y être mais rappelleraient peut-être à certains la réalité du terrain.

Merci de votre attention.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

Une honte!

Notre Assemblée débat encore une fois d'un sujet que j'ai trop régulièrement vu apparaître dans nos programmes de sessions. Cette institution de la démocratie représentative qu'est le Parlement, l'Administration de l'État, les collaborateurs et collaboratrices, les commissions, le conseil d'État, les chefs de services, toutes ces

personnes, toutes ces ressources administratives, des heures de travail et l'argent de toutes les contribuables valaisannes et tous les contribuables valaisans sont mis à contribution plusieurs fois par année pour une attaque par-ci, un hybride par-là, un braconnage illégal de temps à autre, et, encore aujourd'hui, pour une initiative traitant une fois de plus, une fois de trop peut-être, de ce même sujet.

Parce que le loup vous fait peur? Le lynx vous ennuie? Par amour des moutons peut-être? Parce que les éleveurs ne sont pas assez défrayés, rémunérés? Certainement pas! Vous avez la majorité dans ce Parlement, vous vous attacheriez plutôt à améliorer en général leurs conditions matérielles d'existence!

Une honte!

Pourquoi voudriez-vous régler les petits problèmes que montez en épingle par tant d'interventions et tentez d'entretenir politiquement depuis toutes ces années? Eh bien vous ne le faites pas!

Cette initiative est vide. C'est de la poudre aux yeux de la population valaisanne et vous le savez! C'est une prérogative fédérale, nous avons d'ailleurs eu une votation il y a peu qui traitait notamment de ce sujet, vous le savez. Vous mentez à la partie de la population qui est de votre avis et vous le savez.

Alors pourquoi cette initiative, vu que ce n'est pas là pour servir cette cause? C'est pour vous-même. Conservateurs, ultra-conservateurs et nationalistes, mains dans la main, pour ajouter une pièce dans la machine à débats, débats que vous avez su et réussi à maintenir émotionnel. Conservateurs, ultra-conservateurs et nationalistes, mains dans la main pour jeter à nouveau l'opprobre sur notre beau canton, attirant une fois de plus l'incompréhension et les railleries de nos compatriotes confédérés, attisant une fois de plus la division dans la population sur un sujet que vous avez su et réussi à maintenir émotionnel. Quelle belle instrumentalisation!

Tout cela pour aller vous gargariser dans les médias, abattre votre rhétorique simpliste mais bien huilée depuis toutes ces années. Tout cela, pour engranger les bénéfices électoraux.

Une honte!

Le groupe AdG/LA a déposé un amendement pour que le Grand Conseil propose le refus de l'initiative à la population.

Nous acceptons l'entrée en matière car nous n'avons pas le choix.

Logean Grégory, député, UDC

Tout d'abord, je commencerai par une citation de Winston Churchill pour faire écho à mon préopinant. Nous venons de vivre un échec sur le plan fédéral mais une victoire sur le plan Valaisan et au niveau des cantons alpins et «Le succès n'est pas final. L'échec n'est pas fatal. C'est le courage de continuer qui compte.» Voilà pourquoi Monsieur le député, à l'instar de Monsieur Churchill, eh bien! Nous continuons le combat. Si nous continuons ce combat, ce n'est pas électoralisme comme vous le laissez entendre et ce n'est pas pour régler de «petits» problèmes pour reprendre votre citation, mais pour régler des problèmes réels et existentiels, à savoir la réalité de nos paysans, de l'agriculture de montagne et de proximité qui sont aujourd'hui clairement menacés par le loup. J'en veux pour preuve l'exemple de Bourg-Saint-Pierre où jusqu'il y a, cette année encore, près de 700 moutons sont dans les alpages et l'année prochaine, Monsieur le député, il n'y en aura plus aucun et ça, c'est le résultat de votre politique.

Raison pour laquelle, notre groupe soutient cette initiative. Il sied ici de rappeler qu'elle est complémentaire aux démarches entreprises sur le plan fédéral, qu'elle peut renforcer aussi le travail de nos élus fédéraux et aussi qu'elle se trouve maintenant ancrée avec un soutien populaire important. J'en veux pour preuve le plébiscite de la population valaisanne à près de 70% qui a accepté, il faut le préciser, toute commune confondue. En plaine, comme en montagne, le Valais a rarement été aussi unanime que sur cette question.

C'est la preuve que ces «petits» problèmes qui en réalité sont de grands problèmes, Monsieur le député, concernent l'ensemble des Valaisans en plaine comme en montagne et ça, ça mérite encore une fois d'être relevé.

C'est près de 3'000 moutons qui sont massacrés et qui ont été massacrés depuis le retour du loup dans nos contrées en Valais. Rien que pour notre canton, c'est près de 300 moutons, cela dépend des années ça peut être 150 ou 250, mais on arrive maintenant à une moyenne de 300 moutons qui, chaque année, agonisent et sont massacrés par ce prédateur.

Sur le plan juridique et sur le dégât d'image peut-être, quand même un mot sur le dégât d'image, si pour certaines affaires notre canton souffre de dégâts d'images sur certaines affaires concernant ce domaine, c'est aussi parce que ces affaires sont alimentées de manière éhontée, notamment par les milieux de gauche, socialistes et verts. On voit que ça ne repose pas sur des faits réels. On a vu un certain nombre d'accusations, mais il n'y a pas de condamnation encore et les faits tels qu'ils sont présentés ne sont pas conformes à la réalité.

Le plébiscite en faveur de la loi fédérale d'il y a 2 semaines en arrière à près de 70%, je l'ai dit, de l'unanimité des communes valaisannes, témoigne aussi de l'attachement des valaisannes et valaisans pour leur autorité compétente en matière de gestion de la faune et de la chasse. Cela il faut également le rappeler. Et puis, ce qui est important au-delà du dégât d'image, je l'ai dit, c'est les dégâts concrets causés par ce prédateur – près de 3'000 moutons depuis son retour et 300 par année.

Concernant les aspects juridiques, vous le savez, l'initiative a été corrigée, cela a été rappelé. Comme dans le canton d'Uri, il n'y a pas eu de recours au Tribunal Fédéral, qui a accepté à 2/3 une initiative similaire avec les mêmes réserves juridiques puisque le texte s'en est tenu à l'essentiel, c'est-à-dire ce qui est conforme au droit. Et que demande cette initiative? Vous avez le texte ici que nous avons clairement remanié au Grand Conseil en faisant notre travail, contrairement à ce qui a pu être dit d'ailleurs par une députée dans cette salle qui avait fait état d'une version non traduite, enfin d'un problème de traduction. Non! Le Grand Conseil a corrigé ce problème. Nous avons fait le travail et assumé finalement la mission qui nous incombait lors de la recevabilité du texte qui maintenant est totalement recevable, comme en témoigne le rapport de la COJU et l'exemple d'Uri.

Donc ce que demande le texte, c'est d'édicter des prescriptions relatives à la protection contre les grands prédateurs. Oui, le canton ne peut pas vraiment faire davantage, en dépit du droit fédéral. La Confédération fixe les grands principes mais le canton a toute latitude pour intervenir sur la question de la protection.

Egalement, concernant la limitation et la régulation de leurs effectifs, ça sera plus difficile mais néanmoins, il est important d'inscrire cela également dans notre Constitution, parce que ça a été dit par un préopinant, je crois Monsieur Gualino, si on ne règule pas les populations de loups, ça devient indispensable et on va au-delà de grands problèmes.

Et puis, un mot quand même sur la question de l'interdiction de la promotion des grands prédateurs, j'anticipe un argument qui m'a été soufflé la semaine dernière en séance de commission par une élue verte qui me disait: «Vous aurez un problème avec les zoos!» Absolument pas! Vous le savez, je crois que celles et ceux qui mettraient en avant cet argument savent que ce n'est pas l'objet visé par l'initiative bien au contraire. Ce qui est visé ici c'est de ne pas promouvoir sous différentes formes ces grands prédateurs. La question des zoos, je terminerai peut-être par cette boutade: ce qui est certain, c'est que si on ne règle pas la question du loup, ce qu'il faudra dans les zoos, ce n'est pas forcément des loups mais assurément des moutons et des agneaux puisqu'il n'y aura plus que les zoos pour pouvoir les consulter!

Dernier petit élément par rapport à l'agriculture de proximité, on aurait pu espérer – mais ça c'est un vœu pieux finalement parce que vous êtes tellement dogmatiques – un soutien des Verts puisque le loup s'attaque encore une fois à l'agriculture de proximité. Si on n'a plus de moutons ou d'agneaux dans nos alpages, ça sera davantage de moutons et d'agneaux de Nouvelle-Zélande.

Notre groupe soutient bien évidemment cette initiative et réserve bien sûr encore davantage d'arguments pour la lecture de détail mais soutien total à cette initiative qui s'inscrit en complémentarité, parce qu'on ne lâchera pas tant que nous serons dans cette salle, nous continuerons le combat pour les agriculteurs, pour notre canton. On ne compte en tout cas pas abandonner la bataille, d'autant plus que le soutien des Valaisans a été clairement exprimé lors des dernières votations et qu'au niveau fédéral le score était très serré et je rappelle encore qu'une majorité de cantons (13 cantons sur les 23 que compte notre pays) ont accepté la dernière révision, ce qui nous donne aussi du poids pour faire valoir les arguments des régions alpines à Berne. Cette initiative s'inscrit aussi dans ce sens pour continuer la lutte pour l'agriculture de montagne.

Merci.

Jäger Lukas, Grossrat, SVPO

Ich verzichte darauf, die Vorgeschichte hier nochmals aufzuführen, und ich repliziere auch nicht auf die Vorredner. Ich teile nicht alle Argumente, aber immerhin erlaube ich mir ein Wort zur Abstimmung zum Jagdgesetz vom 27. September 2020.

Die Sorgen und Ängste der Oberwalliser Bevölkerung spiegeln sich im Abstimmungsresultat wider. Mehr als 84% haben Ja gestimmt. Ich habe mir nach der Abstimmung mehr oder weniger ernsthaft überlegt, ein Postulat einzureichen mit dem Inhalt, dass der Staat Wallis jedem der befürwortenden Kantonen eines unserer Wolfsrudel schenken soll... Damit wäre unser Problem gelöst, und wir hätten keine Risse mehr.

Der Grosse Rat hat am 12. September 2019 diese Volksinitiative mit abgeändertem Wortlaut als gültig erklärt. Zudem hat der Grosse Rat entschieden, dass die abgeänderte Volksinitiative dem Volk zur Abstimmung unterbreitet wird. Nun hat der Staatsrat die Botschaft vorgelegt, und das Walliser Volk wird seine Meinung zur Vorlage im Rahmen einer Volksabstimmung kundtun können. Wir teilen die Meinung des Staatsrats, dass die eventuelle Annahme der Volksinitiative an der aktuellen Situation kaum etwas ändern kann und dass die Volksabstimmung lediglich als Gradmesser für die Stimmung und Akzeptanz der Bevölkerung zur Grossraubtierproblematik betrachtet werden kann.

Wir Wolfsgegner wissen, dass wir die Ausbreitung der Grossraubtiere kaum aufhalten können. Den Linken und Grünen sind unsere Schafe, Ziegen und Rinder so was von egal oder wie es Peter Bodenmann in den letzten Tagen im «Walliser Bote» ausformuliert hat: «Die Lonza bezahlt in einer Stunde mehr Löhne als die Wölfe im gesamten Alpenraum pro Jahr an Schäden anrichten würden. Es ist lächerlich, darzulegen, das Wallis stehe wegen der paar Schafe am Rand des Abgrundes.» So einfach sind die kapitalistischen Betrachtungen eines Sozialisten zu den Wolfsrissen.

Es ist also lächerlich, wenn wir Züchter alles versuchen, um unsere Tiere zu schützen. Aber es ist auch naiv, zu glauben, dass wir dies in Zukunft nicht tun werden.

Meine Damen und Herren, unsere Fraktion ist für Eintreten.

Danke.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Ich spreche hier gleichzeitig als Präsident des Komitees, welches mit dieser Volksinitiative den Kanton beauftragt, über die Kantonsverfassung Vorschriften zu erlassen für den maximal möglichen Schutz gegen Grossraubtiere und zur Beschränkung und Regulierung des Bestands an Grossraubtieren. Ebenso ist die Förderung des Grossraubtierbestands verboten und dies wird verbindlich in einem neuen Artikel 13bis in der Kantonsverfassung festgelegt. Es betrifft somit den Bereich öffentliche Sicherheit, den Schutz der Bürgerinnen und Bürger, ihres Hab und Guts, für welchen der Kanton – und nicht der Bund – zuständig ist.

Mehr als 9'500 Bürgerinnen und Bürger wollen, dass dieser Grundsatz als Richtlinie für den künftigen Umgang mit Grossraubtieren wie Wölfen, Luchsen, Goldschakalen und Bären gilt. Die Walliser Bevölkerung hat am 27. September 2020 überdies ein deutliches

Zeichen gesetzt, indem sie die Revision des Jagdgesetzes mit 68,6% – im Oberwallis sogar mit 84,3% – angenommen hat. Schweizweit geht es zurück auf Feld 1, trotz 48,1% Ja-Stimmen. Sie sehen damit aber auch gleichzeitig, dass dort, wo die Betroffenheit am Grössten ist, nämlich in den Kantonen, gehandelt werden muss. Die Abhängigkeit von Bund und BAFU und der Einfluss von nicht Nicht-re-gie-rungs-or-ga-ni-sa-ti-onen ist heute zu hoch und ineffizient für die künftige Situation. Die Annahme dieser Initiative ist somit unumgänglich, wenn wir in Zukunft bei starker Zunahme von Grossraubtieren im Siedlungsgebiet föderalistisch und handlungsfähig bleiben wollen.

Zum Bericht des Staatsrats: Dieser ist sehr informativ, besten Dank. Die Feststellung in seiner materiellen Beurteilung, dass mit der gegenwärtig geltenden Bundesgesetzgebung und der Revision des Jagdgesetzes die Forderungen der Initiative weitgehend abgedeckt sind, ist hinfällig geworden. Wir denken, dass der Spielraum zum Erlass einer eigenen kantonalen Regelung nun doch nicht so gering ist, wie man es erwarten könnte, weil die öffentliche Sicherheit eine kantonale Aufgabe und des Bürgers Hab und Gut vor Schaden durch Grossraubtiere ausreichend zu schützen ist. So ist zum Beispiel der Herdenschutz auf Grossvieh, Pferde, Kameliden und dergleichen mit herkömmlichem Herdenschutz nicht umsetzbar. Ebenso stört uns die hohe Zahl von 35 respektive 25 getöteten Haustieren, bevor laut Bund eingegriffen werden kann. Wir begrüssen die Empfehlung des Staatsrats zur Annahme der Initiative.

Zum Kommissionsbericht: Die Argumente und die Antworten des Komitees haben Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, im Bericht nachlesen können, weshalb wir nur auf den Titel der Initiative zurückkommen. Wir stehen «Für einen Kanton Wallis ohne Grossraubtiere im Siedlungsgebiet». Dies haben wir immer so kommuniziert, und es ist eine zentrale Position, vom Siedlungsgebiet zu sprechen. Wir sagen, im Siedlungsgebiet hat es keinen Platz für Wölfe, Luchse, Goldschakale und Bären – ausserhalb davon schon. Ansonsten müssten auch die Wölfe im Tierpark «Les Marécottes» bei Martigny – von diesen geht in der Regel keine Gefahr aus, weil sie hinter hohen befestigten Schutzzäunen eingeschlossen sind – entfernt werden, würde man den Titel der Initiative «wörtlich» nehmen. Für freilaufende Grossraubtiere hingegen geht eine grosse Gefahr aus. Wir danken auch der Kommission LTU für ihre Empfehlung zur Annahme der Initiative.

Meine Damen und Herren, die Probleme mit Grossraubtieren im Siedlungs-, Weide- und Erholungsgebiet werden weiter zunehmen. Was bei einem unregulierten Anwachsen des Bestands an Wölfen, Bären, Luchsen und Goldschakalen passiert, sehen wir in vielen Gebieten der umliegenden Länder:

- stetige Angriffe auf Haustiere und auch auf Menschen,
- grosses Leiden,
- wirtschaftliches Einbrechen der Weidewirtschaft,
- Verlust von Traditionen,
- Kulturlandverlust, um nur einige Beispiele zu nennen.

Kolleginnen und Kollegen, diese Initiative gibt deshalb dem Staat für unsere Zukunft die dauerhaften Mittel in die Hand, den bestmöglichen Schutz für die Bevölkerung und deren Hab und Gut zu erhalten und gleichzeitig den Bestand an gefährlichen Grossraubtieren auf einem tiefen Niveau zu behalten.

Fazit: Die Empfehlungen, die Volksinitiative anzunehmen, gibt ein Bild ab, nämlich:

1. dass sich der Kanton um die Probleme kümmert, welche die Bevölkerung unseres Kantons betreffen,
2. dass er die künftige Entwicklung erkennt, proaktiv und präventiv handeln will, und
3. dass sie die Bevölkerung an der Urne befinden lassen, ob sie Grossraubtiere im Siedlungsgebiet(!) wollen oder nicht.

Wir danken am Schluss für die geleistete Arbeit der Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere, mit seinem Dienstchef Peter Scheibler, und für die Empfehlung des Staatsrats

und der Kommission LTU, mit dem Präsidenten Urs Juon, die Volksinitiative anzunehmen und zu empfehlen.

Besten Dank für die Unterstützung.

Wir sind für Eintreten.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

J'aimerais, en mon nom personnel, saluer l'extraordinaire créativité des personnes qui ont créé ce rapport de commission. J'espère qu'à l'avenir, dans d'autres rapports de commission, nous aurons le loisir d'illustrer nos propos par des images qui devraient nous toucher profondément. Si un jour nous devions, par exemple, traiter de la maltraitance dans les EMS, j'espère que nous aurons le courage d'illustrer notre rapport de commission avec des images tout aussi choquantes et sanguinolantes.

J'espère sincèrement qu'on revienne sur ce genre de manière de faire parce que ce n'est pas propre au débat démocratique serein et cela ne favorise pas des propos actuels et qui s'éloignent un peu de l'émotionnel. Personnellement, j'ai été profondément choquée par ce rapport de commission et j'espère que d'autres l'ont été aussi.

Merci.

Le président

Je passe la parole au député Revaz pour une deuxième prise de parole. Pour information, cette prise de parole dure 2 minutes 30 maximum.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Je constate que le débat a porté essentiellement sur le fond, alors que nous sommes en phase d'entrée en matière. Nous avons mis en évidence ce que nous considérons comme des vices de procédure et je constate que personne n'a vraiment répondu à ces questions.

Peut-être, Monsieur Logean, vous avez parlé de la problématique de la traduction. Je vous rappelle que la correction de la traduction a été faite en été 2020. Le texte est soumis aux citoyens en 2016 donc la traduction a été corrigée 4 ans après la soumission aux citoyens. Je suis surpris que votre parti habituellement adepte de la défense du droit des citoyens est éludé cette question.

Je m'adresse aussi encore à vous Monsieur Logean et puis aussi à Monsieur Gualino. Vous parlez de l'exemple du canton d'Uri et vous dites que le texte qui a été voté par la population a permis d'interdire l'introduction de lynx dans le canton récemment. Alors ici, je vous rappelle 2 choses: premièrement, je suis un petit peu surpris du changement de cap par rapport au lynx parce qu'on a entendu pendant toute la campagne de la votation de la loi sur la chasse que les Valaisans, les partisans de la loi, les chasseurs, etc., étaient disposés à une meilleure protection du lynx dans notre canton. D'autre part, je vous rappelle que la partie du texte qui a été amputée dans l'initiative, c'est précisément celle qui demande l'interdiction de la mise en liberté de grands prédateurs. Autrement dit, selon le droit fédéral, ce sera interdit d'interdire cette pratique. Permettez-moi l'expression, mais on est vraiment en train de marcher sur la tête!

Logean Grégory, député, UDC

Monsieur Revaz, vous êtes inexact dans la reprise de mes propos, je n'ai à aucun moment parlé du lynx dans mon intervention d'une part.

D'autre part, l'initiative n'a pas été corrigée à l'été 2020, je le répète, c'est faux! Contrairement à ce qui a d'ailleurs été annoncée dans un article de presse, mais c'est le Parlement, lors de la session de novembre, qui a adapté le texte et là le texte c'était tant en français qu'en allemand, de manière identique nous avons corrigé cela, ça ressort au Bulletin

officiel. Il a été publié au Bulletin officiel à la suite de notre débat de novembre 2019. C'est là que nous allons traiter, Monsieur Revaz, de la forme. La recevabilité c'était le débat précédent. Et aujourd'hui, on est au débat de fond. Est-ce qu'on recommande aux valaisannes et aux valaisans d'accepter l'initiative ou de la refuser? Mais le débat de forme, de recevabilité et les aspects juridiques ont déjà été traités. Raison pour laquelle on ne s'y est pas trop attardé. Et la problématique d'Uri, si je l'ai citée, c'est parce qu'Uri a fait le même schéma. Il y a eu un texte déposé avec certains éléments qui pouvaient peut-être être contraire au droit fédéral. Le Parlement uranais a corrigé, par sa commission de justice de son Grand Conseil, le texte comme nous l'avons fait en novembre et ensuite la population uranaise, ce que j'espère que la population valaisanne fera, a accepté cette initiative et il n'y a eu aucun recours au Tribunal Fédéral et elle peut être mise en œuvre progressivement, après il y a encore une loi d'application, etc. Donc c'est simplement ce processus démocratique tout à fait normal et ordinaire que l'on suit.

Concernant le lynx, puisque vous l'avez cité, je vous dirai que vous êtes biologiste et relativement proche évidemment des milieux environnementaux puisque vous êtes Vert. Le seul vraiment acte d'appel au braconnage du lynx que j'ai vu encore récemment quelqu'un m'a transmis une vidéo de la RTS (je n'ai pas la référence mais je pourrais la ressortir) eh bien! C'est en plus quelqu'un qui est proche finalement des milieux écologistes concernant le braconnage du lynx, mais ça vous n'en avez pas fait mention mais on pourra volontiers en discuter. Je vous montrerai cet extrait RTS mais ça c'était une petite parenthèse. À aucun moment dans ma précédente intervention je n'ai parlé du lynx et la loi qui a été votée récemment est une loi de compromis et la protection du lynx avec la loi fédérale, mais ça c'est du passé maintenant, aurait été renforcée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui puisque la loi a été rejetée mais ça on y reviendra en temps et en heure mais la vraie question aujourd'hui qui pose problème avant tout, c'est le loup et pas le lynx. Il ne faut pas tout mélanger et à aucun moment, je n'ai mêlé le lynx à mes propos lors de ma précédente intervention.

Merci.

La discussion est close.

Juon Urs, Grossrat, CVPO, Präsident der thematischen Kommission Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU)

Einen Dank an alle Fraktionen, die sich zu Wort gemeldet haben, und wie es aussieht, ihr Eintreten auch signalisiert haben. Die Kommission wird die Abänderungsanträge morgen Mittag unmittelbar nach der Session behandeln.

In Bezug auf den Abänderungsantrag der Grünen, die die Initiative für ungültig erklären möchten, kann ich daran erinnern, wie es Herr Jäger auch schon gemacht hat, dass sich der Grosse Rat bereits am 12. September 2019 zu dieser Frage geäussert hat und die Initiative für gültig erklärt hat, auf der Basis der Abklärungen des Bundesamtes für Justiz und der vorgenommenen Abänderung des Textes der Volksinitiative.

Wegen der Beilage zum Kommissionsbericht, Frau Lanthemann, ich habe das in diesen bald 2 Jahren so gehalten, dass wir die Präsentationen von den Eingeladenen – wir haben ja das Initiativkomitee an die Kommissionssitzung eingeladen –, die wir dort gezeigt bekommen haben, jeweils an den Kommissionsbericht angehängt haben. Wenn Sie sich davon provoziert fühlen, dann ist das Ihre Sache – mir hat dieses Bild eher ein Schmunzeln abgerungen, und ich denke, die Grossrätinnen und Grossräte können dieses Bild sicher einordnen.

Die Kommission wird sich also, im Falle des Eintretens, morgen Mittag unmittelbar nach der Debatte treffen, eine separate Einladung folgt.

Besten Dank.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Le Conseil d'État souhaite-t-il réagir? Non. Tel n'est pas le cas. Nous allons donc voter.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 105 voix / Stimmen

Pour le renvoi / für Rückweisung: 19 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez soutenu l'entrée en matière et la suite du processus aura lieu le jeudi 15 pour la lecture et le traitement des 3 amendements annoncés. Donc, la commission effectivement va se réunir demain à l'issue des débats pour le traitement des amendements.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 15 octobre 2021*.)

Nous allons passer au point numéro 3.

3. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Genehmigung diverser Programmvereinbarungen zwischen Bund und Kanton Wallis

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Urs Juon / Rapporteur: Emmanuel Revaz

Discussion sur l'entrée en matière:

Putallaz Charles-Albert, député, PLR

Le Parlement doit adopter cette convention-programme du domaine de l'environnement entre la Confédération et le canton du Valais.

Ces conventions découlent directement de la mise en œuvre de la réforme RPT et sont pour une période de 5 ans, de 2020 à 2024.

Les conventions-programmes sont des contrats administratifs du droit fédéral sur les subventions qui visent à assurer la protection de la population contre les dangers naturels gravitaires.

Nous parlons de 7 conventions qui concernent des ouvrages de protection de la forêt, des eaux, du paysage et de la nature. L'enveloppe des subventions pour 2020-2024 Confédération, canton et communes est d'environ 300 millions.

La compétence de négocier des subventions avec la Confédération incombe au Conseil d'État. Toutefois, les conséquences financières des conventions-programmes qui concernent un ensemble de mesures peuvent, dans certains cas, être considérables. Pour cette raison, la loi concernant la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière du 16 juin 2010 prévoit qu'au-delà d'un certain seuil (soit 10 millions), les conventions-programmes feront l'objet d'une décision du Grand Conseil.

Cette décision vise avant tout à approuver l'engagement financier que prend le canton en acceptant la subvention fédérale. Elle a, du reste, valeur de crédit-cadre.

La commission ATE, dans son entrée en matière, évoque le postulat urgent accepté par le Grand Conseil en 2019 fixant le forfait unique de 9'000 francs à l'hectare pour les soins aux forêts protectrices. En réponse, le chef de service indique qu'il n'y aura pas plus d'argent à disposition mais la répartition sera différente et, actuellement, un groupe de travail planche sur une solution plus juste afin de ne pas devoir appliquer un tarif unique. Un membre de la commission demande: «Si des travaux urgents et non prévus devraient être entrepris suite à des intempéries, seront-ils compris dans les conventions-programmes et seront-ils financés par la Confédération?» Le service explique que les travaux d'urgence non prévus ne sont pas inclus dans ces conventions-programmes et qu'ils regroupent un ensemble de projets planifiés. Il y a toujours, cependant, une marge de manœuvre pour le financement de ces imprévus. La Confédération prend part à leur financement.

La Commission ATE a accepté ce projet de convention à l'unanimité.

Le groupe PLR recommande l'entrée en matière.

Merci de votre écoute.

Studer Rainer, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat diese Programmvereinbarungen im Umweltbereich 2020-2024 zwischen der schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis aufs Detail geprüft und ist der Auffassung, dass man diesen Vereinbarungen zustimmen kann.

Diese Programme basieren auf der NFA-Umsetzung, die zwischen dem Bund und dem Kanton neu geregelt wurden.

Der Grosse Rat hat die Aufgabe, über folgende 5 Vereinbarung zu entscheiden: Schutzbauten Wald, Schutzbauten Wasser, Wald, Landschaft und Naturschutz. Dies sind alles wichtige Bereiche für unseren Kanton, haben einen hohen Stellenwert, und auf diese müssen wir auch in Zukunft eine grosse Aufmerksamkeit darauf richten.

Dabei möchte ich vor allem dem Wald meine Beachtung schenken. Der Schutzwald ist für die Berggemeinden je länger, je wichtiger. Hier in diesem Parlament, werte Kolleginnen und Kollegen, haben wir bereits einige Debatten darüber geführt, und wir sind praktisch alle der gleichen Auffassung: Ohne unseren Schutzwald sind wir verloren. Vor allem in der jetzigen Zeit, wo sich klimatische Wechsel anbahnen und sich die Lage in der Bergwelt drastisch verändert, brauchen wir dieses Schutzschild umso mehr. Ich erinnere hier an die traurigen Ereignisse, die vor genau 20 Jahren stattgefunden haben.

Sparübungen in diesem Bereich wären sicherlich die falschen Signale und würden nicht zuletzt unsere eigene Sicherheit aufs Spiel setzen. Es ist darum eine Notwendigkeit, dass wir die Pflege dieses Schutzwalds nicht vernachlässigen und im bisherigen Rahmen weiterführen können.

Als Gemeindeverantwortlicher einer Berggemeinde im Oberwallis mit einer relativ grossen Fläche an Schutzwald kenne ich die grosse Wichtigkeit dieses Bereichs bestens, und ohne finanzielle Beteiligung von Bund und Kanton wäre dieses Unterfangen schlicht und einfach nicht möglich, denn eine Berggemeinde könnte diese Kosten unmöglich stemmen. Daher sind solche Vereinbarungen eine praktikable und gute Lösung im Sinne auch der Solidarität.

Die gesamten, aufgerechneten Bruttoausgaben dieser Vereinbarungen gehen rund auf 250 Millionen Franken – 55% trägt hierbei der Bund.

Die CVPO ist in diesem Sinne natürlich für Eintreten und ich bitte Sie, uns zu folgen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Héritier Alexia, députée (suppl.), PDCC

Le PDC du Centre a pris connaissance du rapport concernant les diverses conventions-programmes du domaine de l'environnement.

Ces projets de décision concernant l'adoption de diverses convention-programme entre la Confédération suisse et le canton du Valais découlent directement de la mise en œuvre de la réforme RPT. Celle-ci a redéfini en profondeur les relations entre la Confédération et le canton. Ces projets de diverses conventions-programmes concernent principalement l'environnement, la protection contre les dangers naturels, la protection de la nature et du paysage et la conservation et gestion des forêts. Ces tâches sont conjointes entre la Confédération et les cantons.

Le Conseil d'État est compétent pour conclure les conventions-programmes. Au-delà d'un montant de 10 millions, elles doivent être soumises au Grand Conseil pour approbation. Cette dernière est globale. Elle porte sur le volume financier et l'effet induit par celles-ci sur les budgets de l'État. L'approbation de la convention-programme a une valeur de crédit-cadre.

La convention-programme comprend 2 volets distincts concernant, d'une part, l'offre de base et, d'autre part, le document de base. L'offre de base en matière d'ouvrages de protection des forêts comprend les projets de protection contre les dangers naturels et les documents de base consistent à élaborer et mettre à jour les données de base sur les dangers pour la gestion des risques et leur suivi. Les coûts totaux de réalisation pour les années 2020 à 2024 s'élèvent à 65'599'679 francs. Le montant de la contribution fédérale qui correspond est de 23'413'216.

La convention-programme des eaux comprenant la protection contre les crues reste une tâche commune entre la Confédération, les cantons et les communes. La stratégie de protection suit la démarche générale en matière de dangers naturels.

La convention-programme concernant les forêts se distingue en 3 catégories: les forêts protectrices visent à assurer la protection de l'homme et de son habitat grâce au renforcement et au maintien de l'efficacité des forêts de protection, de leurs infrastructures et de la protection de la forêt. La biodiversité en forêt fixe des objectifs en matière de réserves forestières naturelles et de réserves forestières particulières. Elle prévoit le versement aux cantons d'une subvention fédérale de 10'355'500 francs. La gestion des forêts fixe les objectifs d'optimisation des structures de gestion des forêts. Elle prévoit le versement aux cantons d'une subvention fédérale de 1'712'990 francs.

2 conventions-programmes concluent ce projet, celle concernant le paysage vise l'élaboration d'une conception paysage cantonal, la mise en œuvre et la valorisation de paysage à valeur particulière, notamment les Follatères, Valère et Tourbillon, Montorge, Vallon de Réchy, Taney et Aletsch et la valorisation de la biodiversité et de la qualité du paysage dans les agglomérations (Brig, Visp, Naters, Valais central, Chablais et Coude du Rhône-Martigny). La dernière concernant la protection de la nature vise la conservation des espèces et des milieux naturels et planification de la mise en réseau. Le coût de ces 2 programmes comprend le montant de dépenses brutes à charge du canton qui s'élève à 43'387'439 francs, y compris 26'426'719 de contributions fédérales.

Parmi les conventions-programmes finalisées par l'Office fédéral de l'environnement, 2 sont de la compétence du Conseil d'État. La première concerne la revitalisation des eaux. Cette convention-programme fixe les objectifs en matière d'amélioration de l'État (écomorphologie des cours d'eau) et la deuxième concerne les sites de protection de la faune sauvage et des oiseaux d'eau. Cette convention-programme fixe les objectifs en matière de surveillance des sites protégés au niveau fédéral.

Le Conseil d'État soumet à l'approbation du Grand Conseil les conventions-programmes dont le montant des dépenses brutes à charge du canton dépasse sa

compétence financière. La réalisation des prestations convenues dans les conventions-programmes dans les domaines concernés est de toute première importance pour le canton. En approuvant les conventions-programmes, le Grand Conseil permettra aux cantons de bénéficier des contributions financières correspondantes de la Confédération. Il valide, par ailleurs, préalablement avec les crédits-cadres correspondants, les montants que le canton s'est engagé à allouer pour les tâches-objets des conventions dans ses budgets 2020 à 2024.

Le PDC du Centre remercie la commission pour son excellent travail et vous demande d'approuver cette décision de convention-programme entre la Confédération suisse et le canton du Valais.

Merci de votre attention.

Le président

J'en profite pour remercier aux personnes, l'écrasante majorité de la salle qui respecte les recommandations de port du masque à l'intérieur de la salle lorsque vous circulez dans la salle.

Merci à vous.

Solioz Fabian, député (suppl.), UDC

Le groupe UDCVr a pris connaissance du rapport de la commission et est satisfait d'observer une augmentation globale des moyens investis tant par le canton que par la Confédération.

La biodiversité en forêt et la protection de la nature font partie des principales augmentations. Cette situation laisse entrevoir un développement non négligeable dans l'amélioration des écosystèmes. Une augmentation qualitative et quantitative des milieux offre une mise en réseau des habitats plus favorables.

Nous constatons que des efforts ont été faits pour augmenter les montants alloués à l'entretien des forêts protectrices. Cette augmentation va dans le sens des divers souhaits exprimés par notre groupe durant ces dernières années. Toutefois, ces efforts doivent, afin d'assurer une protection efficace contre les dangers naturels et également de protéger les infrastructures humaines, être poursuivis.

Le groupe UDCVr est satisfait de la prise de position du canton et espère que les démarches entreprises en faveur de l'entretien des forêts de protection des ouvrages, de la biodiversité et du paysage se poursuivent et se pérennisent sur le long terme.

Merci d'accepter l'entrée en matière.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

Le groupe AdG/LA s'est penché sur cette proposition d'approbation des diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton.

Je ne reviendrai pas par tout ce qui a été présenté par mes préopinants. Nous nous réjouissons de la bonne collaboration entre le canton et la Confédération. Les sujets de ces conventions-programmes nous tiennent à cœur tant pour les ouvrages de protection que pour les mesures de protection de la biodiversité et du paysage.

Ces investissements sont nécessaires et le système de conventions-programmes accordant les subventions au prorata des réalisations concrètes et effectives ne peut que provoquer l'action au risque de voir l'argent s'envoler. Ce mode d'incitation nous paraît efficace et il faut s'en réjouir.

Petit bémol enfin, nous relevons que le montant en faveur de la protection des eaux va diminuer. Ceci est inadmissible car les travaux de protection des eaux sont subventionnés à hauteur de 90%, laissant peu de frais aux communes et aux cantons. Les montants des

conventions-programmes étant calculés sur les réalisations effectives, cela démontre un manque de travail et d'investissements dans ce domaine. Il sera temps d'y remédier.

Voilà, chères et chers collègues, vous l'aurez compris, l'AdG/LA accepte sans réserve ces conventions-programmes et vous incite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Comme le message du Conseil d'État l'explique clairement, la convention-programme est l'instrument central pour l'exécution des tâches assumées en commun par la Confédération et les cantons. Ce nouveau partenariat et ce nouveau modèle de financement entrés en vigueur en 2008 constituent un des 5 mécanismes de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons. L'objectif de cette RPT, c'est de réduire les disparités cantonales et d'accroître l'efficacité dans l'accomplissement des tâches publiques.

L'ensemble des conventions-programmes aujourd'hui soumises au Grand Conseil représentent un montant de 250 millions de francs dont environ 140 millions de francs de part fédérale. La protection contre les dangers naturels, la conservation et la gestion des forêts, la valorisation des paysages et la protection de la nature sont donc des prestations qui bénéficient d'un soutien massif de la Confédération et ce ne sont pas les seuls.

Lorsque certaines votations fédérales aboutissent à un résultat inverse du résultat valaisan, certaines voix sont parfois très promptes à récriminer contre les atteintes au fédéralisme et contre ce qu'elles considèrent comme une non prise en compte de nos intérêts et de notre situation propre. À ces voix, il est donc bon de rappeler que sans les flux financiers en provenance de la Confédération et donc des autres cantons, le bon accomplissement de tâches très chères à ce Parlement, comme par exemple le soin aux forêts de protection, serait totalement illusoire.

D'autre part, je rejoins le député Barras, comme les conventions-programmes dont le montant des dépenses brutes à charge du canton est inférieur à 10 millions de francs ne sont pas soumises au Grand Conseil, la convention-programme concernant la revitalisation des eaux reste de la compétence du Conseil d'État.

Du rapport de la commission ATE, nous relevons toutefois que parmi les 10 tâches du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage soumises aux conventions-programmes, la revitalisation des eaux est la seule à subir une diminution des recettes fédérales par rapport à la période RPT 16-19. La raison en est que la Confédération calcule ses contributions sur la base des réalisations effectives de la dernière période RPT. Notre groupe a déjà plusieurs fois mis le doigt sur le retard pris par notre canton dans le grand chantier de renaturation des cours d'eau et cette diminution des moyens à disposition sonne comme une sorte de sanction. Nous devons en tirer des leçons dans les prochains budgets comme dans la future législation afin de sortir de la spirale négative induite par l'absence de mise en œuvre des mesures de renaturation.

Cette réserve mise à part, notre groupe soutient ce projet de décision concernant l'adoption des différentes conventions-programmes soumises à notre approbation.

Merci de votre attention.

Fellay Xavier, député (suppl.), PDCB

Je vais taire rapidement tout suspens et vous informer que le groupe PDCB va soutenir les projets de décision concernant l'adoption de diverses conventions-programmes du domaine de l'environnement entre la Confédération suisse et le canton du Valais. Je vais également épargner votre temps et votre énergie en confirmant que le groupe PDCB se rallie aux éléments factuels qui ont déjà été rappelés par mes préopinants.

Dans son principe, nous nous réjouissons que les montants importants soient mis à la disposition de divers domaines essentiels, que ce soit pour les ouvrages de protection de forêts, les ouvrages de protection d'eau, pour les forêts, le paysage et la nature. Sur la forme, certains membres de notre groupe sont toutefois un peu perplexes par rapport au mécanisme choisi qui est effectivement assez particulier.

Madame, Messieurs les conseillers d'État, vous nous demandez de valider 5 conventions-cadres dont le contenu ne ressort pas des documents soumis au Grand Conseil, ni apparemment des pièces qui ont été transmises à la commission. Or, il ne fait guère de doute que ces différentes conventions, qui ont pour objet la mise en œuvre de principes environnementaux, ont un contenu de nature politique et ce dit dans le sens le plus noble du terme. Cela aurait justifié à minima un examen sommaire de la commission compétente qui aurait pu aller au-delà d'une fonction de chambre d'enregistrement et utiliser son expérience pour apprécier au mieux la politique mise en place entre la Confédération et le canton du Valais dans ces domaines essentiels.

Cela étant, le Parlement, consulté plus de 10 mois après l'entrée en force des conventions, ne peut guère faire autrement que valider ce qui lui est demandé. A défaut, il y aurait un risque réel de blocage de certains projets concrets dont le financement n'aurait plus été assuré. Pire, un défaut de mise en œuvre des conventions-cadres par le canton du Valais pourrait avoir des conséquences financières importantes sur la période de subventionnement suivante – ce que prouve, au demeurant, la baisse des moyens mis à disposition pour la revitalisation des eaux. C'est donc très clairement avec une marge de manœuvre quasi-nulle que le Grand Conseil est consulté. Nous nous permettons donc d'exiger qu'à l'avenir, les conventions-cadres soient soumises au Parlement plus rapidement et qu'elles soient communiquées suffisamment tôt avec les pièces justificatives nécessaires qui doivent aller au-delà d'un simple document PowerPoint. Si cela n'est pas possible, il faudrait peut-être alors réviser le processus choisi. Il ne semble en tout cas pas particulièrement sain de transformer de tels objets en un simple chèque en blanc ou, pour le formuler différemment, en un vote de confiance en faveur du Conseil d'État.

Cela étant, nous acceptons l'entrée en matière et soutenons ce projet.

Je vous remercie.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Meine Vorrednerinnen und Vorredner haben bereits alles Wichtige mitgeteilt zu dieser Eintretensdebatte und sind einstimmig für das Eintreten.

Selbstverständlich wird die CSPO ebenfalls für das Eintreten in dieser Debatte sein.

La discussion est close.

Juon Urs, Grossrat, CVPO, Präsident der thematischen Kommission Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU)

Einen Dank an alle, die sich hier zu Wort gemeldet haben. Eintreten ist offensichtlich. In der Novembersession wird dann noch die Programmvereinbarung über die amtliche Vermessung folgen. Der Einwand von Herrn Xavier Fellay in Bezug auf den Zeitpunkt, dass der allenfalls früher sein müsste, wenn diese Vereinbarungen dem Parlament unterbreiten werden, ist sicher gerechtfertigt.

Nichtsdestotrotz sind der Abschluss und die Umsetzung dieser Programmvereinbarungen das Kernstück in der Wahrnehmung der Verbundaufgaben zwischen dem Kanton und Bern im Umweltbereich. Entsprechend kommen wir nicht darum herum, respektive ist der Nutzen für den Kanton Wallis sicher gegeben.

Ich danke abschliessend dem Staatsrat, dem Dienstchef Philipp Gerold mit seinen Leuten für die Vorbereitung der Programmvereinbarungen, und der Dank geht natürlich auch an meine Kommissionsmitglieder.

Danke.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Merci pour vos remarques et vos interventions. Je crois qu'elles démontrent clairement votre soutien à l'ensemble de ces conventions-programmes qui finalement, on l'a dit et cela a été rappelé par certains d'entre vous, découlent directement de la mise en œuvre de la nouvelle répartition entre Confédération et cantons. On peut dire que cela que cela a redéfini en profondeur les relations entre Confédération et cantons. On a cette nouvelle modalité de subventionnement qui se font sur une responsabilité commune conjointe de la Confédération et des cantons avec également ce type d'indemnisations qui a été adapté en conséquence.

Vous l'avez dit, il y a une série de conventions-programmes qui dépendent du Parlement puisque les montants ascendent à des hauteurs financières qui dépassent les 10 millions. On a parlé de paysage, protection de la nature. Il y en a 2 concernant des ouvrages de protection et des données de base sur les dangers des forêts et puis 2 qui sont du ressort du canton: revitalisation des eaux et sites de protection de la faune sauvage et des oiseaux d'eau.

Je ne reviendrai pas sur le contenu de ces différentes conventions-programmes. Elles étaient décrites également dans notre rapport. Peut-être répondre à l'intervention de Monsieur Fellay concernant ces éléments factuels. Rappeler que finalement, il y a une répartition des tâches également entre le canton et le Grand Conseil. Les conventions-programmes sont des contrats administratifs du droit fédéral sur les subventions et la compétence incombe aux exécutifs cantonaux. Le contenu est avant tout technique et le fait que, je dirais, les conséquences financières peuvent être considérables, donc, nécessitent le fait que l'on implique le Grand Conseil dans ces discussions.

Précisons peut-être que, d'ailleurs ça se retrouve également dans notre rapport, la grande majorité des cantons considère les conventions-programmes comme des actes essentiellement administratifs et réserve la compétence de les conclure au Gouvernement cantonal.

Pour nous, la portée pluriannuelle de l'engagement (il y a 5 ans) et également la hauteur des montants, nous ont amené à faire approuver par le Grand Conseil ces crédits-cadres de ces conventions-programmes qui dépassent les 10 millions de francs. Le contenu est décrit et à partir de là, il y aura durant les 5 ans une évolution d'abord dans les travaux qui vont être mis en cours. Vous allez les suivre, vous allez pouvoir être mis au courant.

Le but n'est pas aujourd'hui d'arriver avec une liste à la Prévert de 5 ans de travaux pour chacune de ces conventions-programmes. Le but c'est de se mettre d'accord sur la politique qui va présider à la mise en place des activités liées à ces différentes conventions-programmes et les montants y relatifs. Je crois que c'est l'essentiel. Ce montant d'ailleurs il devrait être dépensé et justifié puisque, faute de quoi, on fera exactement comme cela a été relevé par Monsieur Barras, on a une diminution en ce qui concerne la revitalisation des cours d'eau parce que l'on n'a pas réussi, durant l'exercice précédent, à dépenser la totalité des montants à disposition.

C'est important pour nous. On a des augmentations dans toute une série de domaines, vous l'avez vu, ce sera notre travail, le travail du futur exécutif et du futur législatif que de permettre la mise en place de ces travaux pour satisfaire aux exigences financières, c'est-à-dire dépenser la totalité des montants à disposition.

Je crois que c'est un souci que nous avons en commun et je crois que c'est peut-être effectivement une marque de confiance que doit faire aujourd'hui le Grand Conseil au Conseil

d'État, mais n'oubliez pas que tout cela a été déjà discuté avec le Conseil fédéral, avec l'État fédéral et que ce n'est pas tombé du ciel. Donc, les projets et les ambitions que nous avons pour le canton ont été également largement validés par les autorités fédérales, ce qui nous permet aujourd'hui de vous présenter ces montants consolidés incluant bien sûr la part fédérale.

Préciser également que ça a été travaillé avec beaucoup de précisions puisqu'il nous a même fallu attendre le début de l'année pour recevoir les prises de position, ce qui explique également le fait qu'on arrive un petit peu tard avec cette décision puisqu'on a dû attendre d'abord les résultats fédéraux pour pouvoir bâtir notre projet et vous le présenter avec toutes les incidences liées également à la Covid-19 qui nous a cassé une partie du printemps.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous remercier de la prise de position positive sur ce dossier. Je vois qu'aujourd'hui vous avez 2 éléments, il y a l'entrée en matière et la lecture et je vous remercie d'ores et déjà de soutenir ces montants. Je crois qu'ils vont effectivement dans le bon sens, ce qui a été largement souligné par l'ensemble des députés présents aujourd'hui.

Merci.

Merci monsieur le conseiller d'État. L'entrée en matière ou donc pas comblée.

Le président

L'entrée en matière n'est donc pas combattue.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatrates (Synopse)

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Urs Juon / Rapporteur: Emmanuel Revaz

Vu qu'il n'y a pas de propositions de modification, nous allons donc passer à la lecture et au débat sur l'ensemble du texte.

Décision concernant l'approbation de diverses conventions-pro-grammes entre la Confédération et le canton du Valais

Titre et considérants, adoptés.

I.

Articles 1 à 6, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Nous allons donc passer au vote final sachant que, pour rappel, une décision se prend en une seule lecture.

Ainsi décidé par 121 voix en séance du Grand Conseil, à Brigue, le 12 octobre 2020.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous allons pouvoir passer au point numéro 4.

4. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire à la commune de Collombey-Muraz pour la rénovation et augmentation de la capacité de la station d'épuration Collombey-le-Grand et d'une conduite de rejet au Rhône

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines zusätzlichen Subventionsbeitrages an die Gemeinde Collombey-Muraz für die Renovation und Kapazitätssteigerung der Kläranlage Collombey-le-Grand und der Abflussleitung in die Rhône

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Président: Florentin Carron / Rapporteur: David Crettenand

Discussion sur l'entrée en matière:

Pont Stéphane, député, PDCC

Le PDCC a pris connaissance de la demande de subvention complémentaire concernant la STEP de la commune de Collombey-Muraz et d'une conduite de rejet au Rhône pour un montant global de 21'708'327 dont 36,4% subventionnés.

Le PDCC a pu constater que la commission équipement et transports a accepté cette subvention complémentaire en se basant sur les éléments suivants:

- Une erreur de calcul est à l'origine du complément d'aujourd'hui de 6'180'982 francs.

- En outre, des explications concrètes ont été fournies au sujet des coûts supplémentaires: augmentation des prix du marché et difficultés techniques notamment.

- Finalement, la rénovation et l'augmentation de la capacité de la STEP est nécessaire suite à la forte croissance démographique, à sa vétusté et à des problèmes de surcharges hydrauliques et biologiques.

Du fait des compétences restreintes du canton en la matière, puisque la commune dispose d'une totale autonomie sur ce sujet, le PDCC approuve cette subvention sans entrer plus avant sur la variante choisie par Collombey-Muraz.

Un regret malgré tout: le fait de ne pas avoir pu trouver une solution de raccordement avec la STEP de CIMO qui aurait permis de régler la problématique des micropolluants toujours plus importants dans nos steps. On aurait pu faire preuve de plus d'ambition.

Au vu de ce qui précède, le PDCC vous propose donc d'accepter cette subvention. Merci à la commission ET pour son rapport.

Merci de votre attention.

Eggel Dominic, Grossrat, CVPO

«Die Abwasserreinigung ist eine Erfolgsgeschichte. Dank dem praktisch flächendeckenden Ausbau von Abwasserreinigungsanlagen hat sich die Gewässerqualität in der Schweiz in den letzten Jahrzehnten stark verbessert. In einem nächsten Schritt sollen Mikroverunreinigungen entfernt werden.» Dies ist der erste Kommentar auf der Internetseite des BAFU zur Information des Abwassers.

Für die neuen oder zu erweiternden ARA muss der Staatsrat den Mikroverunreinigungen die nötige Aufmerksamkeit schenken, sodass weniger Medikamenten- und Haushaltschemikalienrückstände in die Umwelt gelangen.

Die CVPO ist für die zusätzliche Subvention an die Gemeinde Collombey-Muraz für die Renovation und Kapazitätssteigerung der Kläranlage Collombey-le-Grand und der Abflussleitung in die Rhone.

Besten Dank.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du message du Conseil d'État relatif à la décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire à la commune de Collombey-Muraz pour la rénovation et augmentation de la capacité de la STEP de ladite commune et d'une conduite de rejet au Rhône ainsi que du rapport détaillé de la commission équipement et transports.

La demande de subvention complémentaire qui nous est soumise aujourd'hui résulte, en premier lieu, de la correction du montant de la subvention calculée le 7 février 2018. En effet, celle-ci doit être augmentée de 1,57 millions, car le taux de subvention était erroné. Il devait se monter effectivement à 36,4% et non à 23,5%.

L'autre part de la demande d'augmentation de la subvention provient d'une augmentation du devis de près de 3 millions portant ainsi le coût global de l'extension de la STEP à près de 22 millions. Ce montant n'englobe pas les frais concernant la conduite de rejet au Rhône.

Il est important de souligner aujourd'hui que le Conseil général de Collombey-Muraz devra se prononcer sur l'acceptation ou non d'accorder un crédit supplémentaire à la réalisation de l'extension de la STEP.

Concernant le projet de la STEP de Collombey-Muraz, il est à relever, en premier lieu, que la STEP actuelle ne peut plus répondre aux besoins de sa population suite à l'explosion démographique et doit se mettre en conformité avec les exigences légales en matière de protection des eaux contre la pollution.

2 variantes se présentaient à la commune de Collombey-Muraz: soit l'agrandissement de la STEP existante, soit le raccordement à la Futurostep régionale de Monthey. Cette future STEP régionale a pour but de regrouper une dizaine de communes en collaboration avec le site chimique CIMO. Il faut savoir qu'une STEP d'une telle envergure bénéficiera, pour traiter ses micropolluants, d'un filtre largement subventionné.

La commune de Collombey-Muraz, elle, n'a pas souhaité prolonger les discussions en vue de se raccorder à la Futurostep et a pris l'option d'agrandir sa propre STEP.

Un problème est survenu: le problème de la gestion des micropolluants a dû être pris en compte dans ce projet d'agrandissement. En effet, il s'avère que le canal du Bras-Neuf qui recueillait les micropolluants a perdu de sa capacité de dilution. De ce fait, 2 options à nouveau se présentaient à la commune de Collombey-Muraz pour régler la problématique des micropolluants, soit premièrement la construction d'une conduite de rejet au Rhône permettant de déverser la totalité des micropolluants (je pèse mes mots) dans le fleuve étant donné que ce dernier a une grande capacité de dilution – à ne pas confondre avec dissolution, dilution ça

veut dire que les micropolluants seront toujours là jusqu'à la fin de nos jours, soit deuxième possibilité, l'installation d'un filtre à micropolluants qui permettrait de retenir la quasi-totalité des polluants (le 80% en tout cas).

La commune de Collombey-Muraz a choisi la première option, c'est-à-dire de rejeter la totalité des micropolluants dans le Rhône et cela sous la bénédiction de notre loi cantonale sur la protection des eaux.

L'aspect économique, conduite de rejet au Rhône l'a emporté sur l'aspect environnemental, installation d'un filtre à micropolluants dont le coût s'élèverait à quelques 2 millions voire 2,5 millions selon les dires de la commune.

Le groupe des Verts ne peut cautionner ce projet, même si celui-ci répond aux exigences légales du canton et de la Confédération.

En effet:

- En 2020, il n'est pas compréhensible que l'extension d'une STEP d'un montant de près de 22 millions soit subventionnée alors qu'un projet d'une future STEP régionale à moins de 3 kilomètres est à l'étude. Il est à relever, de plus, que la politique actuelle autant cantonale que fédérale encourage et favorise le regroupement des STEPS pour lutter contre les micropolluants qui sont une menace à la qualité de l'eau potable, à la reproduction des poissons et à la survie des organismes aquatiques sensibles dixit l'OFEV. C'est pour lutter contre ces polluants que la Confédération subventionne l'installation de filtre pour des STEPS de plus 24'000 habitants raccordés dans les bassins versants de lacs (ceci permettrait: protection des lacs en tant que ressource en eau potable, eaux de baignade et territoire de pêche).

- En 2020, Il est également difficile à imaginer, pour le groupe des Verts, que la conduite de rejet au Rhône permettant de déverser la totalité des micropolluants soit subventionnée par notre canton et par notre Confédération. Il paraît inconcevable que la loi sur la protection des eaux cautionne ce rejet dans notre fleuve.

En conclusion, notre groupe va donc s'opposer à ce subventionnement complémentaire. C'est une opposition de principe étant donné que ce projet remplit les exigences légales actuelles. Les Verts estiment que ce cas d'école doit faire prendre conscience à notre Parlement ainsi qu'à notre Conseil d'État qu'il est urgent de revoir notre législation cantonale sur la protection des eaux. Il est de notre devoir de promouvoir et de soutenir financièrement des projets qui réellement sont respectueux de notre environnement et qui protège qualitativement les eaux superficielles et souterraines contre toute atteinte nuisible, comme mentionné à l'article 1 alinéa 1 de la loi sur la protection des eaux. De plus, il est du devoir de notre canton de soutenir des projets visant à rationaliser un parc de STEP qui est actuellement très décentralisé et vieillissant, en procédant à des regroupements régionaux, indispensables à une lutte efficace contre les micropolluants.

Pour finir, en 2021, la Conférence de l'ONU sur la diversité biologique doit justement assurer que la biodiversité et la gestion des écosystèmes soient au cœur du développement durable.

L'agrandissement de la STEP de Collombey-Muraz avec sa conduite de rejet des micropolluants au Rhône ne remplit pas, à nos yeux, les critères de développement durable et ne garantit pas la préservation de la biodiversité.

Comme nous l'avons mentionné, nous allons donc nous opposer par principe à ce crédit complémentaire de près de 2,3 millions qui ne respecte pas la protection de l'environnement.

Merci de votre écoute.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Die Bauarbeiten an der ARA Collombey-Muraz haben begonnen, und man hofft, bis 2023 das Projekt fertigzustellen. Dieses Projekt beinhaltet praktisch die vollständige

Erneuerung der bestehenden Kläranlage, welche 1978 für 5'000 Einwohner gebaut wurde und bereits 1997 auf die doppelte Kapazität erhöht werden musste.

Nun drängt sich neben der Modifizierung wiederum eine Erhöhung der Kapazität auf 15'000 Einwohner an. Diesem Grossprojekt steht eine renommierte Firma als Generalplaner vor, welche in mehreren europäischen Ländern im Bereich Verfahren, Umwelt und Bautechnik tätig ist und zu den führenden Ingenieurunternehmen in der Schweiz gehört. Das Projekt umfasst eine neue mechanische Stufe, eine neue Schlammanlage, die gesamte Schlammbehandlung eines jeden Gebäudes sowie ein 800 Meter lange Ablaufleitung zur Rhone. Die vorhandenen Vorklärbecken werden angehoben und das bestehende Nachklärbecken wird in ein Regenwasserbecken umgewandelt und dient somit praktisch als Auffangbecken bei Störungen an der ARA oder bei starken Regenfällen. Die Faulung wird beheizt mit Energie aus dem behandelten Abwasser und dem Einsatz einer Wärmepumpe. Das Biogas wird aufbereitet und dann in das Erdgasnetz eingespiesen. Der Klärschlamm wird getrocknet und bei SATOM in Monthey verbrannt.

Ihr seht also, ein neuzeitliches, umweltgerechtes und sehr interessantes Projekt wird hier gebaut, was eben auch seine Kosten mit sich bringt. Ich glaube, ich spreche hier, Frau Cretton, aus meinem Herzen. Rund 23 Millionen sollen es schlussendlich sein, ein Projekt, das mit 36,4% resp. 5,1 Millionen vom Kantonen subventioniert wird und über das wir heute in diesem Saal debattieren.

Die CSPO ist nicht nur sozial, liberal und engagiert, sie ist auch sehr umweltbewusst und stimmt somit dem zusätzlichen Subventionsbeitrag an die Erweiterung der Kläranlage Collombey-Muraz zu.

Danke.

Lattion Eric, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance de la demande de subventionnement complémentaire concernant l'agrandissement et la transformation de la STEP de Collombey-Muraz actuellement en cours des travaux. La demande porte sur une demande complémentaire de 2'250'000 francs qui s'explique par une erreur de 1'575'000 francs de la subvention cantonale à laquelle s'ajoute un dépassement de devis à la charge du canton de 675'000 francs.

Il ne s'agit pas ici de refaire le débat concernant l'opportunité ou non de relier Collombey-Muraz à la Futurostep de CIMO, ni de débattre du choix de réaliser une conduite de rejet au Rhône à la place d'un filtre à micropolluants. En effet, ces choix relèvent de la compétence communale et ont déjà été largement débattus au sein du Conseil général de Collombey-Muraz. Par respect pour ces institutions, pour la démocratie et pour l'autonomie communale, nous demandons au groupe des Verts de s'en tenir aux compétences du Grand Conseil et nous regrettons son opposition de principe à cette subvention.

Le PDCB accepte l'entrée en matière et vous propose d'accepter l'augmentation de crédit demandé.

Nous avons toutefois une remarque au sujet du rapport de la commission ET concernant le rôle du canton dans le processus de décision de relier ou non la STEP de Collombey-Muraz avec la Futurostep. Le traitement chimique des boues et le rejet des micropolluants est un domaine extrêmement complexe qui dépasse les compétences que l'on peut attendre des administrations et des exécutifs communaux. C'est pourquoi le canton, par son Service de l'environnement, assiste techniquement les communes tout au long de l'élaboration des projets. Dans le cas de Collombey-Muraz, l'exécutif communal a informé son Conseil général jusqu'en 2017 que le Service de l'environnement s'opposait à un rapprochement avec la future STEP de Monthey pour des motifs économiques. Après l'approbation du budget et la signature des premiers contrats, le Service de l'environnement a soudainement changé d'avis, ce qui a nécessité un arrêt du projet et une étude supplémentaire à la charge de la commune pour savoir si un rapprochement avec Monthey était opportun.

L'étude a non seulement montré que le rapprochement n'était financièrement pas justifié mais la commune aurait dû prendre à sa charge, sans subventionnement, un montant d'environ 1 million de francs pour mettre fin aux contrats des mandataires et des entreprises en temps inopportun.

Lorsque nous lisons dans le rapport de la commission ET que, je cite: «Le canton a l'obligation de payer, même s'il n'a pas son mot à dire par rapport à la façon dont le projet doit être réalisé.» Nous ne pouvons qu'être extrêmement surpris de la position actuelle du département quant au déroulement effectif du processus et nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur 2 points:

- Premièrement, pourquoi est-ce que le Service de l'environnement a soudainement changé d'avis en 2016-2017 concernant le rapprochement avec la future step régionale de Monthey?

- Et, deuxièmement, plus largement et dans le cadre des projets de transformation des autres STEPS valaisannes, quel est le rôle et la responsabilité du canton dans le soutien technique et le suivi financier des projets?

Merci d'avance pour vos réponses.

Chervaz Véronique, députée (suppl.), AdG/LA

Dans ce dossier, nous pourrions regretter les allers-retours, les hésitations, le choix final fait par la commune de Collombey-Muraz de ne pas se raccrocher à une STEP d'épuration régionale – la Futurostep. Mais ce n'est pas la question qui nous occupe aujourd'hui, même si, au-delà des considérations de fond, cette interruption puis cette reprise du projet a eu pour effet une augmentation des coûts.

Nous pourrions regretter l'ajournement du traitement des micropolluants qui restent possibles sur le moyen ou long terme, même si nous entendons l'argument de la commune, à savoir que le rapport qualité-prix n'était pas satisfaisant et que les technologies allaient certainement être plus efficientes et moins coûteuses dans quelques années.

Nous pourrions regretter aussi le manque de communication entre le canton et la commune, dans la mesure où il semble que la commune n'ait pas eu toutes les informations du canton concernant les erreurs dans les coûts. Peut-être la décision finale aurait-elle été différente.

Nous pourrions enfin regretter le manque de transparence de l'exécutif communal qui n'a pas daigné informer le Conseil général de ces évolutions de prix, sous prétexte que la situation était complexe, mais cela est une question qui ne concerne que la politique de Collombey-Muraz.

Peut-être est-il nécessaire de repenser le système et de donner plus qu'un droit de regard aux cantons qui paient et qui ne peuvent faire que des suggestions aux communes lors de l'élaboration des projets, le choix final étant de la compétence communale. Mais aujourd'hui il faut recentrer le débat, ne pas se perdre dans des considérations qui, aussi intéressantes, soient-elles sont des questions dépassées et répondre à la question qui est de la compétence du Grand Conseil, à savoir l'octroi d'une subvention.

Ce projet étant conforme à la loi, le groupe AdG/LA soutiendra l'octroi d'une subvention complémentaire pour la STEP de Collombey-Muraz.

Je vous remercie.

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

C'est une erreur de calcul qui nous amène ici aujourd'hui. Le passé ne peut pas être refait. On va voter sur cette subvention complémentaire.

Les autorités cantonales ont suivi les recommandations de l'Administration cantonale malgré les moult changements au sein du Service de protection de l'environnement.

Le travail a été fait, les autorités communales, le Conseil municipal comme le Conseil général ont décidé souverainement de partir sur la variante qui nous est exposée. Le Conseil général de Collombey-Muraz a même décidé par 2 fois le crédit, tout d'abord en votant le crédit pour l'engagement pour l'investissement dans cette STEP et une deuxième fois en refusant une motion qui proposait de revoir le projet, confortant par-là la variante selon laquelle la subvention est accordée. Donc les éléments sont là; ils sont factuels. Les chiffres ont été étudiés, y compris l'étude d'une variante d'une potentielle mise en commun des eaux usées avec une éventuelle STEP régionale dans un futur totalement incertain.

On vous propose, en tout cas aujourd'hui, le groupe PLR vous propose de ne pas faire une *lex specialis* pour la commune de Collombey-Muraz. À l'inverse de certaines personnes qui ont pris la parole précédemment, le groupe PLR ne prendra pas en otage ce sujet d'une subvention pour la STEP de Collombey-Muraz pour des raisons de principe. Alors même que la commune a décidé souverainement d'agir.

Le groupe PLR votera l'octroi de cette subvention complémentaire et je vous remercie de faire de même.

Vieux Mikaël, député, UDC

Je m'adresse ici devant vous aujourd'hui pas au nom de mon groupe mais plutôt avec ma casquette de conseiller municipal de Collombey-Muraz et en charge de ce dossier depuis 2013 quand j'ai commencé mon mandat.

Je voulais revenir d'abord sur les propos qui ont été tenus ici aujourd'hui ce matin. Par rapport à Monsieur Stéphane Pont, quand on parle d'ambition, il est clair que les ambitions, notre commune en a beaucoup, mais pas à n'importe quel prix et aussi par rapport à des choix et une décision qui a été prise après de longues réflexions, à savoir qu'il a fallu attendre une année par rapport à la Futurostep et CIMO par rapport à une offre, mais il est clair que nos ambitions sont toujours là mais malheureusement pas à n'importe quel prix.

Après, par rapport à Madame Cretton, peut-être relever une chose, c'est que par rapport à ce dossier comme je l'ai dit avant, il a commencé en 2012 juste avant que j'arrive et depuis 2012, ce dossier a été traité par la commune. Je vais donner un petit historique puisque Madame Cretton parle de choses aujourd'hui et de variantes qu'elle «compare» à un temps qui est le même et qui, selon moi, change totalement «la vision du dossier». Donc, l'étude préliminaire de ce dossier a débuté en 2012 jusqu'en 2014 par le bureau BG ingénieur.

Ensuite, nous avons dû faire un appel d'offres, tout comme ça se fait dans ce milieu-là, par rapport à savoir qui serait le bureau d'ingénieurs qui s'occuperait de l'étude du projet. Donc cela a débuté en 2016 jusqu'en 2017 avec le travail et l'étude du projet faits par le bureau Hollinger.

Parallèlement à cela, nous avons pris un bureau conseil, donc nous avions et ça, c'est selon le choix du Conseil municipal, pris un deuxième bureau à notre charge afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de notre commune et aussi sur le choix de cette STEP.

Le dossier a été mis à l'enquête publique au 1er septembre 2017 et jusqu'à cette date, chaque séance que la commune de Collombey-Muraz a fait avec ces bureaux a toujours donné la possibilité au canton d'être présent et le canton a pratiquement toujours été présent lors de nos choix et décisions. Nous nous sommes même reposés sur eux à plusieurs reprises afin d'être sûrs que lorsque le jour conviendrait avec un dossier de mise à l'enquête, ce dossier serait passé facilement. J'ai même été personnellement avec Monsieur Yannick Buttet notre président discuter avec monsieur Bernard, qui était «responsable» à ce moment-là de présenter nos dossiers avant le dépôt officiel.

Suite à cela, nous avons même, en mai 2017, soumis au SPE une demande qui avait été discutée à la COGEST par rapport à savoir: est-ce qu'il y a des possibilités de synergie avec Monthey? Avez-vous envisagé cette solution? À ce moment-là, pour vous rappeler, nous étions avec un dossier qui allait être posé à l'enquête, un dossier qui était prêt et pour lequel on avait «une pression assez importante» du canton puisque nous ne répondions plus aux

normes de rejet selon la loi. Donc, le canton nous a répondu en mai 2017 pour nous expliquer que, malheureusement, je peux vous lire juste la conclusion du mail qui disait: «Pour rappel, la STEP de Collombey-Muraz est actuellement chargée bien au-delà de sa capacité normale et les performances d'épuration s'en ressentent. Il est donc urgent d'entreprendre des travaux d'extension prévus et nécessaires sans perdre de temps en études supplémentaires.» Nous, suite à cela, nous sommes partis tête baissée d'avancer dans ce dossier puisqu'on avait cette pression assez importante.

Que se passe-t-il? Au début 2018, CIMO se réveille et viens nous voir en nous disant: «Écoutez, Collombey-Muraz, nous serions intéressés de vous avoir avec nous dans notre projet de Futurostep.» À ce moment-là, qu'est-ce qu'on a fait au Conseil? On aurait pu dire: «Non on ne va pas perdre de temps puisque nous sommes déjà bien avancés», à savoir que la décision de subventionnement avait été décidée au mois de février 2018, donc nous avions déjà en main la décision de subventionnement. Nous n'avions encore juste pas la décision et le permis de construire et la Futurostep sont venus nous voir la première fois au mois d'avril 2018. Suite à cette discussion, le Conseil a décidé et a pris la responsabilité d'accepter d'attendre. Mais, selon nous, c'était une attente de 6 mois et cette attente s'est avérée d'être de plus d'une année.

Suite au retour du dossier de CIMO, des discussions ont été entreprises avec la société CIMO, je rappelle ici une société anonyme et pas la ville de Monthey et avec cette discussion, ils nous ont fait une proposition. Ils nous ont posé sur la table une offre. Sur la base de cette offre, nous avons étudié cette offre et nous avons-nous, la commune de Collombey-Muraz, décidé de refuser et de continuer d'avancer avec notre STEP. Voilà, après les questions de savoir le pourquoi du comment, c'est le Conseil communal qui a décidé, mais je vous rappelle qu'on était toujours dos au mur avec une situation où la Futurostep n'était même pas au stade d'avant-projet. Elle était simplement dans une discussion d'avant d'avant-projet.

Nous on était clairs sur ce dossier qu'il aurait fallu attendre pas mal d'années pour pouvoir arriver à faire quelque chose avec la Futurostep et pendant cette période transitoire de trouver des solutions pour pouvoir de nouveau être légal au niveau de la loi pour les rejets eaux. Ça aurait été encore une complication supplémentaire pour nous. Le Conseil municipal a vraiment pris sa décision dans ce sens-là et c'est pour ça que je voulais revenir par rapport à ce que Madame Cretton dit de ces 2 variantes. Aujourd'hui, elle vient ici vous présenter les 2 variantes, comme si le Conseil municipal aurait eu, à Collombey-Muraz, la possibilité de choisir, de dire à ce moment-là: «Est-ce que je pars sur cette variante ou cette variante?» Non, malheureusement, il y a des faits dans ce dossier qui font que nous avons dû à un moment donné prendre de décision et être dos au mur.

Ensuite, au niveau de la question du traitement des micropolluants, il est clair que la problématique des rejets dans le canal du Bras-Neuf était la première problématique. Il fallait qu'on trouve une solution pour régler ces eaux et qu'elles n'aillent plus dans ce canal, donc ce n'est pas aujourd'hui après à venir dire de nouveau que la décision a été mise en porte-à-faux avec la question de traiter les micropolluants ou pas. Sur ce dossier, nous avons déjà dit au Conseil général, comme quoi nous n'étions pas fermés à ce qu'à l'avenir, une station de micropolluants puisse être installée puisqu'en plus, sur le site, nous avons déjà prévu la place pour un agrandissement de cette STEP aussi également prévu sur ce même site afin d'assurer à nos successeurs la possibilité d'avoir toujours une STEP qui fonctionne et qui puisse être encore à l'avenir utilisée.

C'est vrai qu'on pourrait dire, si on reprend le message du Conseil d'État, malgré certains avantages, mais il ne faut pas oublier aussi malgré d'autres désavantages, donc c'est vrai que nous la commune de Collombey-Muraz, nous avons toujours favorisé les synergies. Il est clair qu'aujourd'hui nous avons avec la ville de Monthey plusieurs synergies qui fonctionnent très bien. Ces synergies qu'aujourd'hui nous nous félicitons d’avoir faites et nous pensons qu'à l'avenir il faudra continuer.

Ensuite, après, on parle de fusion, à un moment donné dans le rapport de la commission. Il est clair qu'aujourd'hui, nous sommes seulement dans une analyse, nous ne sommes pas au stade d'une décision ou quelque chose de fait. Laissons déjà peut-être le peuple de Collombey-Muraz décider si on veut une fusion ou pas et, ensuite, après, on pourra discuter de cela.

Notre montant est arrivé au bout. Je vous remercie de votre écoute et j'espère que vous soutiendrez cette demande de subvention complémentaire.

Merci.

Le président

Je passe la parole à Monsieur Fabien Girard qui n'est pas Collombeyrous mais Montheysan, comme ça on n'a pas l'impression de se retrouver au Conseil général ici au Parlement cantonal. Vous avez la parole Monsieur Girard.

Girard Fabien, député, PLR

Je tiens à manifester mon intervention personnelle et manifester mon abstention pour ce financement tant je crois justement au projet commun et au rapprochement de nos 2 communes de Collombey-Muraz et de Monthey.

Aujourd'hui, je crois que le Parlement est contraint d'accepter ce financement, mais malheureusement, j'ai essayé de chercher du bon sens à travers cette proposition.

Le bon sens écologique, aujourd'hui je ne l'ai pas trouvé et je crois que les Verts l'ont bien souligné. Le traitement des micropolluants ne sera pas du tout intégré à la STEP de Collombey-Muraz et c'est regrettable.

Le bon sens économique aussi, j'ai essayé de le chercher. On parle aujourd'hui d'un projet de 23 millions (18 millions à la charge de Collombey-Muraz et 5 millions à la charge du canton). On ne parle pas des taxes de 9 francs par habitant pour 1 voire 2 générations pour chaque habitant de Collombey-Muraz.

L'option avec CIMO aurait sans doute coûté moins cher à l'investissement et aurait permis à terme de faire diminuer cette taxe pour chaque habitant – cette taxe de 9 francs par habitant.

Finalement, le travail sur la Futurostep également au niveau économique aurait été intéressant. Pourquoi? Parce qu'il résulte d'une loi fédérale et la Confédération aurait pris à sa charge 75% des frais d'investissement, élément économique important.

Finalement, un petit élément politique qui me tient énormément à cœur: nous parlons aujourd'hui d'une fusion et d'un rapprochement des 2 communes. Aujourd'hui, la commune de Collombey-Muraz investit dans sa STEP, Monthey à court ou moyen terme investira dans sa Futurostep et nous aurons une inégalité de traitement assez crasse entre les habitants de cette même commune, certains habitants à Muraz reliés à cette STEP dont nous validons les budgets aujourd'hui et qui paieront ces 9 francs par année par habitant pour le traitement des micropolluants et de l'autre côté, des habitants montheysans qui seront reliés à une STEP qui traitera les micropolluants et qui n'auront plus cette taxe à payer. C'est un élément politique qui me semble aussi important de voir dans une vision vraiment d'avenir et c'est là bien sûr tout mon regret.

Voilà, vous avez compris pourquoi je me permettrai de m'abstenir sur ce vote. J'espère sincèrement, aussi pour la région, qu'on puisse avoir un travail de cohésion et de groupe. Cet élément, malheureusement, je crois qu'il sera entériné aujourd'hui. Je me réjouis aussi pour la suite qu'il y ait vraiment des réflexions pour les générations futures parce qu'on parle d'une STEP pour 1 voire 2 générations.

Merci pour votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Je voulais juste rebondir sur ce qu'a dit Mikaël Vieux.

Le groupe des Verts avait proposé, au début, quand le projet est arrivé sur la table: «Ok, on ne va pas se relier. On ne veut pas faire des études complémentaires pour aller vers la STEP de Monthey, pas la Futurostep, mais la STEP de Monthey. Ok. Eh bien!, on est d'accord avec ça mais par contre installons des filtres à micropolluants.» La commune de Collombey-Muraz a refusé d'installer les filtres à micropolluants, prétextant que c'était trop cher et que peut-être, à l'avenir, ça deviendrait peut-être moins cher ou il y aurait une meilleure technologie.

Deuxième chose: quand le sujet de la Futurostep est arrivé sur la table, le groupe des Verts a demandé, suite à l'abandon des discussions, a déposé une résolution pour demander de retourner en discussion et de recommencer les discussions avec avec le site chimique. Le Conseil général de la commune de Collombey-Muraz a refusé également aussi cette proposition. C'est pour ça que je me suis permise de dire qu'il y avait des variantes possibles.

On avait des possibilités de faire différemment. La commune de Collombey-Muraz a choisi l'option qui nous est présentée aujourd'hui. Et nous, le groupe des Verts, on va refuser par principe en disant, entre autres, que ce doit être un cas d'école et qu'on ne doit plus jamais se retrouver dans une situation pareille où il va y avoir une construction d'une Futurostep qui va relier 10 communes, qui va relier aussi le site chimique et qui va avoir une capacité pour 500'000 équivalents-habitants et à 3 kilomètres, on aura une STEP isolée.

Aujourd'hui, en 2020, ça n'est pas possible d'avoir une STEP qui déverse tous ses micropolluants dans le Rhône. Ça n'est pas possible! Qu'est-ce qu'on va laisser, comme l'a dit monsieur Fabien Girard, à nos générations futures? Un Rhône et à un Lac Léman remplis de micropolluants, parce que chaque commune aura décidé de faire dans son coin une extension de sa propre STEP? Non merci!

Vieux Mikaël, député, UDC

Je voulais répondre à Monsieur Girard quand même par rapport à son intervention. La taxe de 9 francs par habitant a bien sûr été prise en compte dans notre analyse. Il est clair que même avec cette taxe qu'on devrait payer, le coût de fonctionnement serait encore plus cher avec la Futurostep. Donc, il est clair pour nous aujourd'hui que le projet de la Futurostep était vraiment au stade de l'avant-avant-avant-projet et malheureusement encore pas arrivé à la possibilité de pouvoir aboutir à une offre faite à notre commune.

Je rappelle de nouveau, comme pour Madame Cretton, c'est l'historique de ce dossier qui fait que malheureusement, nous avons dû prendre cette position. Cette position, comme je l'ai dit avant, n'est vraiment pas contre les synergies, loin de là. Nous avons, ces dernières années, la police, le réseau d'eau, plusieurs choses faites avec la ville de Monthey. On a même fait des extensions de l'autre côté de notre commune avec Vionnaz. Donc, c'est vrai que de ce côté-là, on n'est pas contre mais je pense qu'aujourd'hui ce projet de Futurostep doit être encore travaillé. Comme vous avez pu le voir, pour notre petite STEP de Collombey-Muraz, on a eu depuis 2012 jusqu'à 2019 afin de pouvoir commencer à faire quelques travaux.

Je ne vous cache pas que pour le Futurostep, le travail va être encore plus long puisque l'on englobe d'autres communes; des communes qui ont dit seulement aujourd'hui: «Nous sommes d'accord de commencer à étudier avec vous une possibilité.» Mais pourquoi? Ces communes elles sont aujourd'hui sans aucun avant-projet, sans aucun projet en main, il est clair qu'on aurait été dans leur cas de figure, on aurait aussi pris le chemin en route, le train en route et on aurait aussi proposé de dire: «On vous suit. On essaie de regarder et on trouve une solution.» À ce jour, cette Futurostep est au stade vraiment de projet. Elle est là, ils discutent mais il faut voir aujourd'hui, comment elle va aboutir et si elle va aboutir. Il est clair qu'aujourd'hui pour nous, on avait des responsabilités envers nos citoyens et nous les avons prises. Voilà.

Merci.

Le président

Effectivement, c'est un sujet que je connais également particulièrement bien. Je voudrais juste vous dire 2 choses: la première des choses, c'est que j'imagine que parmi les 130 députés ici, je pense qu'il y a 130 personnes qui ne souhaitent pas que les micropolluants affectent notre environnement, mais sachez-le quand même, notre STEP prévoit à très court terme de pouvoir traiter ces micropolluants. La place est réservée. Nous attendons simplement une nouvelle technologie qui serait beaucoup moins cher. Peu importe!

Je n'aimerais pas non plus que ce débat tourne à un débat du Conseil général de Collombey-Muraz. Pour cette raison-là, Madame Nathalie Cretton a déjà pris 2 fois la parole, je me permets maintenant de stopper le débat.

(...)

Non mais! La parole a déjà été prise 2 fois. On ne va pas éterniser malheureusement ce débat après 2 prises de parole, malheureusement le débat est censé être terminé.

La discussion est close.

Carron Florentin, député, PDCB, président de la commission de l'équipement et des transports (ET)

Je vous remercie pour vos diverses prises de position concernant l'octroi d'une subvention complémentaire pour la rénovation de la station d'épuration de Collombey-le-Grand. Merci au député Vieux pour son descriptif détaillé de l'historique du projet.

Je prends note qu'un groupe n'entrera pas en matière et refusera le projet – le groupe des Verts et une abstention.

En fait, nous assistons en quelque sorte à la collision entre 2 projets dont les capacités (15'000 et 500'000 équivalents-habitants) interpellent. Nous touchons ici à un domaine qui relève de l'autonomie communale. C'est d'ailleurs les frais engagés à hauteur de 2 millions et plus probablement qui ont encouragé la commune de Collombey-le-Grand à poursuivre son projet, ce qui donne au final un projet d'un coût de 23 millions dont 21,7 sont subventionnables au taux de 36,4%. C'est ce taux qui nous occupe et qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui.

Il ne m'appartient pas de départager les protagonistes de longue date du Conseil général de la commune de Collombey-Muraz. Je souhaite plutôt revenir sur le choix de la Confédération en termes de subventionnement de STEPS équipées pour traiter les micropolluants, à savoir, comme le mentionne le rapport de la commission, 120 installations à subventionner sur tout le territoire Suisse et en premier lieu, des STEPS à vocation industrielle. Ainsi, malgré le tissu industriel de Collombey, long de Tamoil, le projet de CIMO sur Monthey a manifestement plus de chances d'être retenu pour un subventionnement par la Confédération.

La commission salue les mesures de contrôle mises en place par le département, particulièrement celle du double contrôle. Quant à la question posée par le député Lattion pour le groupe du Bas à propos du canton et de son rôle dans la planification, la gestion, la direction des futurs projets de STEPS, je laisse Monsieur le conseiller d'État répondre.

Au final, je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leur excellent travail, le vice-président de la commission David Crettenand, notre collaboratrice scientifique Sarah Williner et le Service parlementaire pour leur soutien; merci également au conseiller d'État Jacques Melly et à sa nouvelle cheffe de Service de l'environnement, Madame Christine Genolet-Leubin pour leurs explications.

Merci de votre écoute et de votre soutien.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Je crois que je ne vais pas revenir sur l'ensemble des pourquoi/comment financier, augmentation, erreur de calcul, je crois que tout a été expliqué.

J'ai l'impression que le débat porte essentiellement sur le pourquoi de ce choix et éventuellement des responsabilités de chacun.

Alors, je me réjouis d'avoir entendu tous ces représentants de la commune qui ont pu chacun apporter certains éléments et je crois que Mikaël Vieux, lui, a fait un historique qui explique beaucoup de choses.

Cette STEP était totalement désuète:

- équipements électromécaniques vétustes qui doivent absolument renouvelés,

- surcharge hydraulique biologique mesurée au niveau rejet actuel des eaux épurées,

- les eaux ne peuvent plus être rejetées dans le canal du Bras-Neuf parce que l'arrêt des activités de la raffinerie qui utilisait l'eau du Rhône pour refroidir ses installations et la rejetait dans le canal, a stoppé cet effet de dilution qui était lié à l'ancienne STEP.

On s'est retrouvé, en 2012, comme l'a dit Mikaël Vieux, à partir de 2012, avec l'obligation de renouveler et de restaurer cette STEP et on l'a dit, les travaux ont été menés, il a eu toutes les procédures qui ont été suivies par la commune. Le canton y a été mêlé et c'est vrai qu'il y a eu des discussions vers 2017 et plus tard même parce que les premiers projets CIMO sont arrivés, comme on l'a dit également, sur la table en 2018. On a commencé à en parler alors même que Collombey-Muraz avait déjà annoncé ces études, puisqu'ils l'ont dit, ils ont lancé la mise à l'enquête publique le 1er septembre 2017. Donc, il faut remettre ces choses dans ce contexte et puis se rendre compte que la volonté du canton aujourd'hui, de même que celle de Collombey-Muraz, serait de se relier. Je crois qu'on a toujours favorisé les liaisons entre les STEPS. Mais comme cela a également été dit, ce n'est pas demain que cette STEP sera opérationnelle. Depuis 2012, la STEP de Collombey-Muraz ne satisfait plus aux exigences.

Je comprends, le chef de service en 2017 a dit: «Ecoutez, il faut aller de l'avant. Il faut absolument [quand il y a eu cette séance au mois de mai], on est obligé de vous demander de vous mettre en ordre vis-à-vis des rejets.» Il n'y a pas que les micropolluants, il y a l'ensemble des boues traitées qui ne correspondaient plus. Donc, c'était un cas d'urgence et je crois que la commune a fait juste! Elle a réagi de manière autonome mais juste, même si de l'autre côté, bien sûr, s'il avait été possible d'attendre, on aurait aussi souhaité ce raccordement. Pourquoi? Bien sûr aussi parce qu'il y a les micropolluants mais là j'aimerais aussi rappeler que la Confédération subventionne en gros, je crois qu'il y a 120 communes sur l'ensemble de la Suisse qui ont été sélectionnées pour être financées pour ces micropolluants et essentiellement dans des zones industrielles alors peut-être que demain Collombey-le-Grand sera relié mais ne sera pas zone industrielle mais par contre, comme on l'a dit, ils ont d'ores et déjà prévu une surface pour installer ces filtres micropolluants. Là, je dois leur faire confiance et penser que dans un délai aussi bref que possible, ils puissent les installer.

Je rappelle que c'est le cas de toute une autre série de communes dans le Valais, à part celles qui sont dans des zones industrielles, les autres ne bénéficieront pas non plus de soutien et devront, s'ils veulent installer des filtres, satisfaire à ses engagements parce qu'encore aujourd'hui, vous l'avez tous souligné, la législation ne demande pas forcément d'installer ces filtres à micropolluants.

Voilà, donc le reste, l'assistance du canton bien sûr, elle est là et comme cela a été dit dans toutes les séances importantes, le canton par son Service de l'environnement est là et peut donner son avis. Les travaux seront bien sûr réalisés par des bureaux privés mais toujours en fonction de normes à respecter et qui sont sous la haute-autorité du Service de l'environnement.

Pour le reste, moi, je n'ai pas d'autres remarques à vous formuler. Je trouve dommage que vous refusiez, même si je comprends, je dirai, ce refus de laisser rejeter au Rhône. Auparavant, c'était dans un canal mais ça finissait également au Rhône. Il y a un pouvoir dilutif,

qui, actuellement, est considéré comme suffisant, y compris par l'Office fédéral de l'environnement, sans cela, bien sûr, on ne se permettrait pas simplement de le tolérer. Alors si la législation devait changer, c'est autre chose, mais je vous rappelle qu'à ce moment-là on se retrouverait avec tant de STEPS dans notre canton qui ne seraient plus non plus en ligne avec la législation. Il faut aussi comprendre qu'aujourd'hui il y a une urgence. La commune a fait son travail et, de l'autre côté, CIMO, maintenant, essaie de s'ouvrir et parle avec d'autres communes et débute des discussions avec d'autres commune, donc effectivement ça a aussi été souligné. D'ici à ce que le projet soit mis à l'enquête et puisse être réalisé, il y a encore de l'eau qui passera sous les ponts et peut-être beaucoup de micropolluants qui seront rejetés dans le Rhône – ce que tout le monde regrette, bien entendu.

Mais, pour le reste, je vous remercie de soutenir malgré tout ce projet. Ce projet qui est très important pour la commune de Collombey-Muraz et qui permettra déjà de mettre à jour cette STEP, parce que quand on parle des coûts générés, effectivement, il y avait d'énormes coûts déjà engagés par la commune. Il y avait plus de 2 millions en recherche, en travaux d'analyse et de développement. À préciser également que les coûts générés en cas de liaison à une autre STEP devront aussi être rapportés à la destruction, à la remise en état du site. Il y aurait donc aussi beaucoup de frais qui, aujourd'hui, seront évités. Et s'il n'y avait pas ce problème de micropolluants, je crois qu'aujourd'hui, on serait tous à se réjouir de la bonne ligne qui est prise; ce d'autant plus que, comme on l'a dit, les 9 francs par habitant sont, en tout cas selon les informations dont on dispose aujourd'hui, inférieurs à ce que ce que coûterait une liaison à la STEP centrale.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de soutenir ce projet. Et, pour le reste, eh bien!, si vous avez d'autres questions, mais je crois que j'ai à peu près fait le tour. Il y avait ces deux questions du groupe PDC du Bas, je crois que j'y ai répondu. Il n'y a jamais eu de refus de la part du canton de se relier à une STEP. Pour pouvoir se relier, il faut qu'il y ait un projet et d'autre part, c'était l'urgence qui nécessitait de demander à la commune de Collombey-Muraz de prendre les devants et de prendre les décisions et d'aller de l'avant parce que la situation de la STEP actuelle n'était plus tolérable.

Le président

L'entrée en matière étant combattue, nous allons donc voter.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 111 voix / Stimmen

Contre l'entrée en matière / gegen Eintreten: 8 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Nous pouvons donc passer à la lecture.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatrates (Synopse)

Commission de l'équipement et des transports
Kommission für Bau und Verkehr

Président: Florentin Carron / Rapporteur: David Crettenand

Décision concernant l'octroi d'une subvention complémentaire à la commune de Collombey-Muraz pour la rénovation et augmentation de la capacité de la station d'épuration Collombey-le-Grand et d'une conduite de rejet au Rhône

Titre et considérants, adoptés.

I.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Est-ce que le président de la commission ou le Conseil d'État souhaitent encore s'exprimer à ce stade? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote final.

Ainsi décidé par 115 voix contre 8 et 1 abstention en séance du Grand Conseil, à Brigue, le 12 octobre 2020.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous allons donc passer au dernier point de la matinée, le point numéro 5.

5. Rapport de la Commission de gestion sur l'affaire dite des constructions illicites dans la Commune de Bagnes

Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Affäre rund um die illegalen Bauten in der Gemeinde Bagnes

Rapport de la commission de gestion

Bericht der Geschäftsprüfungskommission

Discussion générale:

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Vorwegnehmend stellt die CSPO Folgendes fest: Der GPK-Bericht hat bereits vor der heutigen Behandlung an der Oktobersession schon grosse Wellen geschlagen. Er ging an die Medien, bevor er dem Grossen Rat zur Verfügung stand. Anzeigen gegen Unbekannt aus vorangegangenen anderen Berichten sind nach wie vor offen. Zum dritten Mal zeigen sich undichte Stellen bei der GPK gegenüber den Medien. Schade, dass dadurch deren Arbeit infrage gestellt werden kann bzw. gestellt wird.

Die Affäre rund um die sogenannten illegalen Bauten kam im Sommer 2015 ans Licht. Sie geht weit bis in die Jahre 2011 und 2012 zurück. Die CSPO stellt fest, dass im Einklang mit den Experten der Staatsrat seit 2016 vieles unternommen hat, um die Probleme aus den früheren Jahren aufzuarbeiten und in Ordnung zu bringen (s. Seite 7 GPK-Bericht). Weit über 50 Dossiers wurden bis dato behandelt; 3 Dossiers sind noch nicht vollständig abgeschlossen (Kapitel 5 GPK-Bericht). Zudem hat der Staatsrat ab 2017 anhand von Stichproben und Ortsschauen überprüfen lassen, ob die in den älteren Dossiers vorgenommenen Regularisierungen dem Gesetz entsprechen. Dem aktuellen Staatsrat kann also sicher nicht ein Vorwurf gemacht werden.

Man stellt auch fest, dass sich die GPK Kompetenzen aneignet, die sie eigentlich gar nicht hat. Zum Beispiel schreibt die GPK, der Staatsrat hätte die Beschwerde eines

ehemaligen Gemeindeangestellten gegen seine Entlastung annehmen sollen. Solche Bemerkungen verstossen ganz klar gegen die Gewaltentrennung. Es ist Sache des Staatsrats und nachher der Gerichte, zu entscheiden, ob eine Entlassung durch den Gemeinderat rechtlich richtig war oder eben nicht. Im gleichen Sinne schreibt die GPK im Zusammenhang mit dem Verkauf an Ausländer, dass die zuständige Dienststelle die anrechenbare Wohnfläche falsch berechnet haben, weil einzelne aus der Berechnung herausgenommene Flächen immer noch bewohnbar seien (S. 23 des Berichts). Man darf sich fragen, woher die GPK das wissen will, da sie ja angeblich nie vor Ort war. Auch hier ist es Sache der Verwaltung und der Gerichte, und nicht der GPK, zu beurteilen, welche Flächen bewohnbar sind und welche nicht. Fakt ist, dass verschiedene Plangrundlagen und Formulare den unterschiedlichen Behörden, sei es Gemeinde oder Kanton, und letztendlich wohl auch den Käufern abgegeben wurden. Es wird unter anderem auf Fotos von Räumen im Internet hingewiesen, welche man scheinbar nicht vor Ort begutachtet hatte.

Die CSPO ist auch hier der Meinung, dass es – wie bereits erwähnt – nicht an der GPK liegt, Nutzungsbestimmungen zu definieren, zumal sie nicht überprüft wurden. Mitunter schreibt die GPK in ihrem Bericht auf Seite 25 auch, dass im Rahmen der Einreichung falscher Pläne Urkundenfälschungen begangen wurden. Kommissionen sollten sich hier wohl auch hüten, solche Qualifikationen vor den strafrechtlichen Delikten zu behaupten. Dies ist ausschliesslich Sache der Strafbehörden.

Ich glaube, entscheidend für die CSPO ist hier, dass die Gemeinden nach erfolgter örtlicher Bauabnahme Revisionspläne der definitiven Umbauten, Volumen und Räume mit deren Nutzungsbestimmungen verlangt, und wo nötig an den Kanton weiterleitet. Allenfalls gibt es Rückbauten anzuordnen und vorzunehmen.

Zum Thema Whistleblower ist aber die CSPO zu Recht der gleichen Meinung wie die GPK, dass diese ernstgenommen werden sollen. Wie wir wissen, schlägt der Staatsrat hierzu im Budget 2021 die Schaffung einer Ombudsstelle vor, was eigentlich den Empfehlungen und den Schlussfolgerungen der GPK entspricht, und so gesehen hat der Staatsrat hier eigentlich schon vorausschauend vor diesem Bericht gehandelt.

Fazit vonseiten der CSPO: Die bewilligungsbeauftragten Behörden für ein Baugesuch innerhalb der Bauzone sind und bleiben die Gemeinden (in diesem Fall Bagnes). Wie wir alle wissen, ist es äusserst schwierig, bewilligte, einmal abgenommene Dossiers weiterhin zu kontrollieren, zumal es sich oft um nachträgliche Innenausbauten handelt, welche nicht mehr direkt einem Baubewilligungsverfahren unterstellt sind. Für die CSPO ist es aber letztendlich entscheidend, dass das Vertrauen in das Gemeinwesen und in die kantonalen Institutionen weiterhin aufrechterhalten bleibt. Gemäss neuerem jüngst aufgetretenen und medial publizierten Fall, wo in Bagnes ein Freiluftbad rückwirkend in ein Hallenbad umgebaut wurde, kann es nicht sein, dass, falls so eine Gemeinde nicht lernt oder nicht lernen will, ihren Aufgaben nachzukommen, dadurch das Vertrauen gegenüber allen anderen Gemeinden und auch dem Kanton infrage gestellt wird.

Aufgrund dessen hat die Gemeinde Bagnes vonseiten des Staatsrats eine Frist bis Ende Jahr erhalten, ihre offenen Punkte, welche nicht den gängigen Gesetzen und Reglementen entsprechen, zu lösen. Falls dies nicht umgesetzt werden wird, stellt sie wirklich die Frage, ob ab 2021 die Gemeinde eben nicht unter eine kantonale Vormundschaft gestellt werden sollte.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Favre-Torelloz Muriel, députée, PDCB

En été 2015, l'affaire dite des constructions illicites éclate après que plusieurs situations aient été relayées par la presse. 5 ans plus tard et après le dépôt de plusieurs rapports et interventions, ce Plénum peut, au travers du rapport de la COGEST, se déterminer sur l'ensemble du dossier.

Le PDCB a pris acte du rapport qui synthétise les différentes actions et procédures mises en place depuis le début de cette affaire et constate:

- que le canton a pris la mesure de l'importance de ce dossier par 3 expertises juridiques (Nuspliger/Baechler en 2017, 2019 et 2020), la mise en place d'un organe de médiation administratif, différentes procédures en cours, dont une sommation à l'encontre de la commune de Bagnes pour la fin de cette année;

- qu'il n'y a pas de système étatique mis en place pour favoriser certains dossiers;

- que différents manquements sont effectivement rapportés mais que l'Etat n'a pas failli à son devoir de surveillance;

- que la prudence quant à la réaction de l'Etat et son ingérence dans cette affaire tient également au fait que l'autonomie communale est largement défendue en Valais;

- qu'outre les procédures en cours, des mesures ont été prises avec notamment l'adaptation de la loi sur les communes avec un nouvel article qui renforce la surveillance de l'Etat, une analyse en cours sur la surveillance des communes;

- que cette affaire est en mains de la justice et du Ministère public;

- et pour terminer, que les conclusions de ce rapport confirment celle du rapport Nuspliger sans élément nouveau.

D'une manière plus générale, le groupe PDCB souhaite relever 3 éléments qui nous apparaissent comme probants:

- Le premier concerne l'autonomie communale qui est garantie par la Constitution cantonale. Les communes peuvent édicter des règles de droit sous forme de règlement. L'autonomie communale n'est cependant pas absolue et les règlements communaux doivent respecter les principes constitutionnels. Dans le cadre de cette affaire, on constate que les limites de l'autonomie ont été franchies et nécessitent une redéfinition générale des principes. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce principe constitutionnel mais d'amener des outils qui permettront l'amélioration du fonctionnement des communes, de leur apporter une aide factuelle pour l'application des règlements. Une analyse est d'ailleurs en cours en collaboration avec la fédération des communes valaisannes.

- Le deuxième élément clivant de ce dossier porte sur le procès d'intention fait à différentes personnalités et services de l'Etat. Si des manquements sont relevés dans le rapport, il est également rapporté que l'Etat n'a pas failli à son devoir de surveillance. Il n'empêche que certains propos, notamment dans les médias, prêtent à les discréditer. Il ne nous appartient pas de porter un jugement de valeur sur le fonctionnement des services qui sont sous la responsabilité du Conseil d'État. En nous immisçant dans son fonctionnement, non seulement nous allons au-delà de nos prérogatives, mais nous déstabilisons un système qui a fait ses preuves. Les services de l'Etat fonctionnent à satisfaction. Alors, ne nous trompons pas de cible, ce n'est pas l'Etat et ses services qui doivent être incriminés mais la commune de Bagnes.

- Le troisième et dernier élément porte sur le fonctionnement de notre institution. Je veux naturellement parler de la transmission du rapport aux médias alors que ce Parlement n'en avait pas eu connaissance. Il est inadmissible que quelques mois après une affaire similaire, une autre fuite puisse être révélée! Quelle est la crédibilité de ce Parlement si des informations confidentielles sont rendues publiques chaque fois qu'un sujet sensible est traité? Quelle est notre crédibilité à nous exprimer aujourd'hui sur un sujet déjà largement débattu par voie de presse? Quelle est notre crédibilité à fustiger le fonctionnement d'institutions alors que nous nous octroyons le droit d'en franchir le cadre institutionnel? Ces agissements ne peuvent rester sans conséquences et des mesures devront être prises!

En conclusion, cette triste affaire a mis en émoi toute la république, si vous me prêtez l'expression. Elle a remis en question les fondements mêmes de notre institution en ce qui concerne les rapports entre les pouvoirs. Sans minimiser les interprétations abusives du règlement des constructions par la commune de Bagnes, on peut s'interroger si nous n'avons pas été pris en otage par différents protagonistes et médias depuis plus de 5 ans. J'en veux

pour preuve la dernière en date où nous sommes appelés à nous déterminer dans les médias alors que nous n'avons pas eu de débats dans nos groupes respectifs et en Plénum. Ce débat est donc également l'occasion de rappeler le rôle de chacun pour un bon fonctionnement des institutions. L'affaire des constructions illicites est grave mais des mesures adéquates ont été prises et serviront de préceptes. Le rapport du Conseil d'État à venir permettra également d'en définir les contours.

Le PDCB souhaite qu'avec ce rapport, nous puissions mettre un terme au débat concernant cette affaire afin que la justice et les instances concernées puissent travailler en toute indépendance et prendre des mesures conséquentes.

Je vous remercie de votre attention.

Dessimoz Céline, députée, Les VertsLe groupe des Verts a pris connaissance du rapport de la COGEST sur l'affaire dite des constructions illicites dans la commune de Bagnes. Nous remercions la commission pour son travail rigoureux, éclairant, faisant preuve de curiosité et de synthèse.

Encore un dossier bien complexe, dont les miliciens que nous sommes auront bien du mal à appréhender les tenants et les aboutissants, et surtout, à prendre la mesure des intentions des uns et des autres. Faisons donc preuve d'humilité dans l'analyse qui nous est demandée aujourd'hui.

Ceci étant dit, le constat est bel et bien là:

22 années depuis l'homologation du règlement communal des constructions mis en cause, plusieurs alertes d'élus et de citoyens, 5 rapports d'experts, plusieurs dossiers portés devant la justice valaisanne mais aussi fédérale, une quantité de démarches parlementaires et des dizaines d'articles et de reportages. Ce simple constat pour en déduire que les dysfonctionnements ne sont probablement pas unilatéraux.

Le compte rendu de la COGEST concernant les différents rapports mentionne des dysfonctionnements sérieux, des problèmes légaux et institutionnels, des autorisations viciées, des conflits d'intérêts institutionnels, des pressions malsaines, de mauvaises évaluations, des carences législatives, des problèmes qui touchent à la loi sur les constructions, la loi sur les résidences secondaires et la loi sur l'acquisition d'immeubles par les étrangers. Les rapports attribuent tantôt la responsabilité primaire à la commune avec des reproches au canton, tantôt une responsabilité majeure du canton sans toutefois décharger la commune de sa responsabilité, ou bien encore, attribue la plus grande responsabilité des dysfonctionnements à la commune mais soulève que le canton porte une part de responsabilité, ou enfin, que le canton et la commune ont agi au mieux et réussi à revenir à une situation conforme au droit en ce qui concerne les nouvelles autorisations. Chacun peut donc, à sa guise, en conclure ce qu'il souhaitera selon les objectifs politiques qu'il poursuit.

Mais de toute évidence, les responsabilités de ce capharnaüm juridico-administratif sont partagées, inutile au canton de se décharger sur la commune, inutile à la commune de se décharger sur le canton, chacun devra assumer sa part de responsabilité, d'avoir au final, des constructions illicites sur la commune de Bagnes. Il n'appartient pas au Parlement de rendre justice, c'est la justice valaisanne qui s'en chargera et, nous l'espérons vivement, avant les délais de prescription!

Difficile d'entrer dans les détails vu les 5 minutes dont nous disposons pour rendre compte d'un tel rapport, toutefois du point de vu des Verts, la passivité du canton et notamment du SAIC entre 1998 et 2016 (date de la sommation faite à la commune), ou si l'on est plus conciliant 2012 (lors de l'élaboration d'une directive pour rappeler que les règlements communaux doivent respecter les dispositions cantonales et fédérales) est tout simplement inadéquate et inadmissible!

Pourquoi le SAIC est resté aussi peu actif voire passif durant 18 années? Pourquoi le Conseil d'Etat attend d'être contraint par un arrêté fédéral et autres révélations dans la presse pour demander une expertise et la constitution de groupes et sous-groupes de travail

sur le sujet? Pourquoi les lanceurs d'alerte ne semblent pas considérés voire écartés? Pourquoi l'article 25 alinéa 1 de la LFAIE ne semble pas respecté?

En tout cela, le canton est peut-être dans son droit face à la législation en cours – peut-être… les tribunaux nous le dirons mais pour être tout à fait sincère, le groupe des Verts attend de notre gouvernement qu'il fasse mieux que simplement respecter le droit. Respecter le droit ne veut pas dire que l'on a fait tout ce que l'on pouvait faire. Le gouvernement doit s'engager en faisant preuve de curiosité, de rigueur, de fermeté, de bon sens et tout ceci dans l'intérêt du bien commun. Et de notre point de vue, toutes ces qualités, qui auraient incité à suivre un dossier que l'on sait en dehors des clous, semblent avoir fait sérieusement défaut, et ce à plusieurs reprises et dans plusieurs services de l'Etat. Au final, c'est le bien commun qui en pâti! De notre point de vue, je le répète, respecter le droit n'est pas suffisant!

Concernant les recommandations faites par la COGEST, nous les rejoignons en tout point mais nous nous permettons néanmoins 2 remarques:

- La première concerne l'ombudsman prévu au budget 2021. Le rattachement de ce poste à la Chancellerie ne nous semble pas opportun. En effet, l'indépendance nécessaire à ce poste serait davantage garantie en étant rattaché à l'Inspection des finances.

- La deuxième concerne les points 3 et 7 à savoir: «s'assurer de l'application conforme de la LFAIE par un monitoring des autorisations» et «proposer des nouvelles dispositions légales pour assurer une haute surveillance efficace». Dans ces 2 recommandations, le Parlement devra toutefois assumer sa schizophrénie, car à chaque fois que le Conseil d'Etat fait une proposition de surveillance sur les communes, le Parlement met les pieds au mur au nom de la sacro-sainte autonomie communale.

Nous remercions encore la COGEST pour le travail fourni et invitons le Conseil d'État à en suivre les recommandations. Nous souhaitons également que le Conseil d'État porte un regard critique sur le manque de proactivité constaté durant de nombreuses années, assume les conséquences de cette passivité et analyse du point de vue des ressources humaines quelles peuvent en être les répercussions. Merci pour votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Monsieur Melly, lors du traitement du postulat moratoire sur les travaux touchant à l'étanchéité du lit du Rhône, je vous avais interpellé sur l'annonce dans les médias de l'ancien ministre PDC jurassien Pierre Koller sur la nécessité d'entreprendre enfin l'assainissement des sites pollués dans notre canton. Vous aviez alors débuté votre réponse en ces termes: «J'aimerais répondre à l'ancien ministre jurassien du fin fonds de je ne sais quelle république»… Prenant ainsi de haut et manquant totalement de respect à votre homologue de la république du Jura.

Monsieur Melly, après avoir lu le rapport de la COGEST, je me suis approprié vos propres mots: «mais du fin fonds de quelle république» de tels dysfonctionnements institutionnels si graves peuvent-ils avoir été produits, répétés et au bout d'un moment, il faut avoir le courage d'utiliser les mots: couverts, je dis bien couverts, par nos institutions?

Un nombre important de rapports a été produit pour savoir qui porte la plus grande part de responsabilités dans ce dossier entre la commune de Bagnes et l'Etat du Valais. Aujourd'hui, nous ne parlerons que et uniquement du fonctionnement ou plutôt, devrais-je dire, des dysfonctionnements de notre Administration cantonale et de notre Gouvernement. La justice s'occupe déjà du dossier communal et j'ose espérer que les citoyennes et citoyens de la commune de Bagnes sauront faire le ménage dimanche prochain. Je rappelle que le rapport Veuthey et Bender parle d'un «véritable système mis en place où tout le monde trouvait son compte», certains observateurs parlant même de véritable «mafia»!

Mesdames et messieurs, chers et chères collègues, le rapport de la COGEST ne laisse place à aucun doute, ni à aucune interprétation possible. Notre administration, par 2 services, le Service des affaires intérieures et communales par son chef de service, Monsieur Maurice Chevrier, le Service du Registre foncier par son chef de service Monsieur Serge

Biondo, notre administration s'est clairement fourvoyée, a dysfonctionné et s'est rendue complice de ce véritable «système mis en place où tout le monde trouvait son compte».

Si les services de l'Etat et surtout ces 2 chefs de services avaient fait leur travail avec la diligence et le professionnalisme attendus, l'affaire dite «des constructions illicites de Bagnes» n'existerait tout simplement pas!

En effet, que dire des homologations répétées par le Service des affaires intérieures et communales du règlement communal des constructions de la commune de Bagnes alors que son fameux article 90 est totalement illégale et viole la loi cantonale. Plus grave encore, aucun suivi n'est fait par le service pour s'assurer que la commune ne corrige cet article. Je cite ici le rapport de la COGEST:

«*Lors de l'homologation en 1998, le canton sait que ce règlement devra lui être représenté dans les 5 ans avec les modifications idoines nécessaires pour être en conformité avec le droit supérieur. Toutefois, aucun suivi particulier n'est mis en place et aucun règlement adapté ne sera jamais présenté.*

Dès 2002, une nouvelle homologation est pourtant délivrée par le canton. Le RGT précise que le Conseil d'Etat avait estimé que «la commune doit bénéficier d'une certaine marge de manœuvre pour procéder à une «adaptation mineure» de la surface brute de plancher utile, en vertu du principe de «l'autonomie communale»».

La COGEST constate que cette remarque n'apparaît dans aucune décision de l'époque sur l'homologation d'un article finalement illégal. Aucune cautèle n'a finalement été mise pour garantir le critère «mineur» des adaptations possibles. Dès lors, le suivi est inexistant sur l'adaptation de l'article puisque l'homologation est faite sans condition.»

Si les services du canton et le Gouvernement avaient faits leur travail à ce stade, il n'y aurait tout simplement pas d'affaire à traiter aujourd'hui!

S'il est vrai que les autorisations de bâtir sont de la compétence de la commune, les recours sont par contre ordinairement traités par le Service des affaires intérieures et communales et, suite au préavis du service, portés devant le Conseil d'Etat.

Il faut relever ici le nombre important de signaux et d'alertes portés à la connaissance du Service des affaires intérieures et communales, mais le service n'a strictement rien fait!

La COGEST a constaté que, malgré des recours administratifs dans le champ du droit des constructions, malgré le contact de l'ancienne conseillère communale, malgré la réception du rapport Bender/Veuthey (dont les annexes n'ont malheureusement même pas été requises) et le recours d'un ancien employé communal mentionnant 14 dossiers illicites (on parle là de problèmes sur le droit des constructions, loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles sur des personnes à l'étranger, loi sur les résidences secondaires), le service n'a rien entrepris alors que toutes ces alertes indiquaient que la commune de Bagnes violait toujours le droit supérieur des constructions, avec des conséquences sur la LFAIE. Malgré ces dénonciations, le chef de service Monsieur Chevrier n'a pas transféré ces dossiers au service responsable des autorisations. Il s'est contenté de débouter le recourant sur la forme.

C'est parfaitement inadmissible et scandaleux, la confiance de notre groupe envers Monsieur Chevrier et son service est désormais totalement rompue. Je cite une nouvelle fois le rapport: *«la COGEST estime que si ce service avait déployé l'entier de l'amplitude des moyens que la loi lui confère, l'affaire des constructions illicites n'aurait peut-être pas connu une telle notoriété.»*

Que dire maintenant du fonctionnement du Service du Registre foncier et du travail du chef de service, Monsieur Serge Biondo? N'oublions pas que le service a visité les chalets et que c'est en pleine conscience qu'il a fermé les yeux. Preuve en est le rapport signé par le Conseil d'Etat qui détaille les pièces en infraction. Et le service, en mai 2020, hésitait encore à rouvrir le dossier. On croit rêver! Les faux dans les titres transmis au Ministère public par la COGEST auraient dû être envoyés par le service, ou au vu de ce que signe le Conseil d'Etat, par le Conseil d'Etat lui-même.

Les 3 dossiers analysés par la COGEST démontrent clairement les manquements du Service du Registre foncier. Monsieur le chef de service, Monsieur Biondo, avait connaissance des infractions, il les a constatées sur place, mais n'a rien réellement entrepris! C'est parfaitement inadmissible et scandaleux, la confiance de notre groupe envers Monsieur Biondo et son service est désormais totalement rompue.

Et maintenant, qu'en est-il de notre Gouvernement? La décision prise de faire de cette affaire une affaire cantonale aurait dû vous pousser à l'exemplarité. Or, vous avez laissé faire. Il n'est plus possible, vu la proximité des gens dans notre canton, de laisser des élus communaux se dépêtrer même dans tout un tas de conflits d'intérêts. Comme dirait Monsieur Darbellay, on a vite 1'000 cousins en Valais. La sagesse institutionnelle aurait dû vous pousser à agir plus tôt, comme vous l'avez-vous-même souligné finalement. En tout cas, dès fin 2018, quand vous demandez les fameuses annexes, ce que vous y apprenez laisse pantois sur votre manque de réaction.

Certes des experts ont décrété que le Conseil d'Etat avait agi au mieux avec les moyens qu'il avait. Heureusement! Imaginez, vu le bourbier dans lequel vous êtes aujourd'hui, ce qu'il en aurait été si vous aviez fait tout faux!

Dès lors, on peut attribuer ce gâchis à une collaboration commune du Conseil d'Etat et de son administration dans ce dossier.

Aujourd'hui, et grâce au travail de fond effectué par la COGEST, Madame et Messieurs les Gouverneurs, vous avez désormais connaissance d'un grand nombre de dysfonctionnements graves provenant de votre administration. Je veux bien vous croire lorsque vous annoncez ne pas en avoir eu connaissance auparavant, mais aujourd'hui, vous connaissez, vous savez pourquoi la confiance est totalement rompue avec ces deux services. Donc aujourd'hui, soit vous prenez la mesure de la gravité des faits dénoncés en prenant des mesures fortes et exemplaires à l'encontre des personnes qui, en toute connaissance de cause, n'ont pas fait leur travail, soit vous vous rendrez complices de ces personnes et devraient assumer toute la responsabilité des éléments dénoncés dans ce dossier.

Nous demandons que l'ensemble des recommandations, et je dis bien l'ensemble des recommandations de la COGEST soient appliquées et même si, le Conseil d'Etat l'a démontré dans l'application des recommandations de la COGEST dans le rapport sur le Mercure, le Conseil d'Etat peut facilement s'assoir sur ces dernières.

«Mais du fin fonds de quelle république», je le repète, «mais du fin fonds de quelle république» de tels dysfonctionnements institutionnels si graves peuvent-ils avoir été produits, répétés et je l'ai dit couverts par nos institutions?

Maintenant, il est facile, j'ai entendu les prises de parole de mes collègues haut-valaisans et des jaunes et du PDC, il est facile de vouloir déplacer le problème en parlant des fuites au niveau du dossier de la COGEST. C'est vrai, c'est inadmissible qu'il y ait eu des fuites, ce n'est pas bien, mais mesdames et messieurs, aujourd'hui nous devons traiter et travailler sur ce qui est écrit dans ce dossier et surtout pas combattre ou mettre le discrédit sur la commission de gestion. D'ailleurs, à ce stade, je me demande bien à qui profite le crime d'avoir fait sortir ce dossier et du coup d'essayer de décrédibiliser la COGEST.

Mesdames et messieurs, je vous demande de soutenir ce rapport de la COGEST et de faire avancer notre vanton vers des jours meilleurs.

Je vous remercie pour votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

In dieser sogenannten Bauaffäre gibt es bereits mehrere Berichte. Wir haben es gehört und gelesen, die 3 Berichte von Juristen und dann jetzt der GPK-Bericht – es gibt bald so viele Berichte wie Meinungen. Worin sich die Berichte einig sind, dass hier Verfehlungen im Baubereich stattgefunden haben, und die CVPO verurteilt sämtliche absichtlichen Gesetzesverletzungen, die hier stattgefunden haben. Die CVPO verurteilt aber auch solche Voten, wie wir sie gerade von Kollege Amoos gehört haben, nämlich Voten, die das Ganze

richtiggehend politisch missbrauchen wollen. Für uns ist sehr wichtig, dass dieser Bericht nicht als Grundlage dient für eine «Schwarze-Schaf-Gesetzgebung» unter der dann die zahlreichen unbescholtenen Gemeinden unseres Kantons zu leiden haben, die ca. 120 anderen Gewinnen, die sich nicht solche Verfehlungen zuschulden kommen liessen. Gewinnen werden dabei nämlich die Zentralisierer und die Bürokraten, wie wir es vorhin gehört haben. Es soll jetzt hier die Grundlage gesetzt werden, um alles zu zentralisieren und die Gemeindeautonomie auszuhöhlen. Verlieren werden dabei die Gemeinden, denen eben genau ihre Autonomie genommen wird. Dieser unserer Meinung sind übrigens auch mehrere GPK-Mitglieder, die diesen Bericht so verabschiedet haben. Es geht hier nicht darum, sämtliche anderen unbescholtenen Gemeinden darunter leiden zu lassen.

Ein paar Anmerkungen zum Bericht: Ich werde nicht nochmals alles wiederholen, was darin bereits steht. Ich werde gewisse Sachen und Kritiken herauspicken, die für die CVPO von Bedeutung sind.

Einerseits fragen wir uns rein formell – es wird mehrfach gesagt, dass eine Delegation der GPK hier Befragungen vorgenommen hat – im Sinne der Transparenz: Wer waren die Mitglieder dieser Delegation? Dies hat insofern eine Relevanz, als immerhin der Vizepräsident der GPK, ein Angestellter der Gemeinde Bagnes ist, und wie er durch mehrere Vorstösse in diesem Parlament bezeugt eine treibende Kraft in dieser Angelegenheit ist.

Was für uns etwas erstaunlich ist, dass die GPK einfach 3 Fälle willkürlich herausgepickt hat und sich hier etwas als Richter aufgespielt hat, obwohl bezüglich dieser Fälle offenbar die entsprechenden Rechtsverfahren, sogar auch Strafrechtsverfahren, noch laufen. Die GPK-Mitglieder sind halt immer noch Politiker und nicht Richter, und deshalb ist das sicher etwas heikel.

Ich jetzt auf die einzelnen Empfehlungen ein des Berichts, die man im Grossen und Ganzen sicher so unterstützen kann. Gut, ob jetzt auf diesem Formular des Architekten steht, dass es sich dabei um eine öffentliche Urkunde handelt oder nicht, entscheiden sicher nicht wir, sondern eben die Gerichte anhand des Strafgesetzbuchs und dem Urkundsbegriff.

Die Forderungen natürlich, ein konsequentes Monitoring beim Bewilligungsgesetz durchzuführen, wirft schon etwas Fragen auf. Immerhin, damals wurden die Kontingente immer vollauf ausgeschöpft, da reden wir von rund 500 Fällen pro Jahr, also noch von 2010 bis 2012, und dann hat es aufgrund auch der Zweitwohnungsgesetzgebung ein Loch geben. Heute sind es bei den Ausländerkontingenten noch rund 150 Fälle, insgesamt 1'500 Entscheide, bei diesen, wenn auch eben juristische Personen Käufer sind, wird das natürlich schon etwas schwierig. Im Übrigen, bei den Ausländern haben wird keine grossen Probleme mehr. Es sei auch daran erinnert, vielleicht wird der Bundesrat darauf wieder zurückkommen, 2007 hat der Bundesrat vorgeschlagen, die Lex Koller gänzlich aufzuheben. Vielleicht wird das wieder ein Thema. Jedenfalls ist die Nachfrage der Ausländer überhaupt nicht mehr geben in unserem Kanton. Aber wenn man sich vor Augen führt, dass die ganz ganz grosse Mehrheit dieser Fälle überhaupt keine Probleme bietet, fragt sich halt, in welchem Umfang ein solches Monitoring stattfinden soll, weil sonst müssen wir hier eine Armada von Polizisten anstellen. Dasselbe gilt natürlich, wenn die GPK, aber das kann sie dann vielleicht noch präzisieren, fordert, dass die DIKA mit der Überprüfung der Einhaltung von Weisungen durch die Gemeinden beauftragt werden soll, auch die Kontrolle dieser Weisungen, dann sprechen wir effektiv auch wieder von einer Armada von Baupolizisten, wenn das wirklich gemacht werden soll, und natürlich von Null Vertrauen gegenüber den Gemeinden.

Und dann der Punkt, dass man sogar neue Gesetzesbestimmungen nochmal vorschlagen will. Wie wir alle wissen, ist ja bereits eine Arbeitsgruppe im Gang, die gerade im Baubereich noch mehr zentralisieren will, noch mehr die Gemeindeautonomie aushöhlen will. Da sind wir natürlich klar dagegen. Es braucht keine neuen Gesetze. Es braucht keine – wie ich es gesagt habe – «Schwarze-Schaf-Gesetzgebung». Wir sind der Meinung, dass mit dieser Änderung, die wir hier verabschiedet haben, gegen die wir uns auch schon ausgesprochen haben im Gemeindegesetz, wo die Aufsicht jetzt noch verstärkt wurde durch den Kanton, dass es damit sein Bewenden haben muss. Wir können nicht nochmals auf dem Rücken sämtlicher

übriger Gemeinden jetzt hier eine Gesetzgebungsmaschinerie in Gang setzen, unter der eben diese dann zu leiden haben. Verlieren Sie wegen eines schwarzen Schafes nicht das Vertrauen in sämtliche übrigen Gemeinden. Das ist uns wichtig, auch wenn wir – ich sage es nochmals – die unbestrittenen Verfehlungen hier aufs schärfste verurteilen. Aber werfen Sie nicht alle in den gleichen Topf.

Ich danke Ihnen.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Le groupe UDC a eu une lecture attentive du rapport de la commission de gestion sur l'affaire des constructions illégales de Bagnes. Cette affaire empoisonne la politique cantonale depuis trop longtemps et nous ne pouvons que saluer la volonté de la COGEST de faire la lumière sur ces dysfonctionnements plutôt que de faire taire les lanceurs d'alerte. On le verra plus tard, certains services de l'Etat feraient bien de s'en inspirer...

Puisque certains pensent ici parfois que nous exagérons en misant sur le fait que la population a rarement le temps de lire les rapports officiels – et parfois même les députés –, nous allons simplement reprendre les passages les plus marquants. En page 8, la COGEST prend également compte des nombreux mails d'un ancien employé communal aux différentes instances cantonales rapportant de nombreux dysfonctionnements communaux, après avoir vainement tenté d'informer son employeur. Elle constate également des recours de droit administratif lancés par ce même employé, mentionnant 14 dossiers illicites à la fin 2016. Ces dossiers n'ont jamais été transférés au Service du Registre foncier, le Service des affaires intérieures et communales se contentant de débouter le recourant sur la forme.

En page 9, le canton a manqué à son devoir d'information: il aurait dû rendre la commune attentive au fait que son règlement était non conforme au droit et informer du délai pour corriger. Comme rapporté par la presse et admis par le chef du SAIC, c'est-à-dire Maurice Chevrier, la COGEST constate que plusieurs cas démontrent que la commune de Bagnes ne se pliait toujours pas au droit supérieur entre 2012 et 2015 et ce malgré la directive du canton. Le SAIC (donc encore Maurice Chevrier), service compétent pour l'homologation des règlements communaux, s'est contenté de réagir sur le recours en déboutant la commune. Malgré ces jugements, le règlement n'a jamais été modifié et notamment son article 90 dont l'application, bien que contraire au droit, fut sciemment maintenue.

En page 13, il est également nécessaire de savoir qu'avant même la réception du rapport, le SAIC (Maurice Chevrier toujours) avait été alerté en octobre 2015 par une ancienne conseillère communale et députée qui voulait dénoncer des illégalités et à qui il a été recommandé, je cite: «de ne pas faire de bruit, pas faire de vague et que tout va bien se passer». Selon les allégations de l'élue, suite aux fortes pressions subies, elle renoncera finalement à dénoncer ce qu'elle avait constaté. C'est un scandale! Incroyable! Non seulement notre ancienne consœur Elisabeth Lehner a été ignorée, mais surtout elle a subi une pression d'au moins un service de l'Etat. Il s'agit, je dis bien, au minimum et au-delà des considérations juridiques probables, d'une faute gravissime! La ligne rouge est clairement franchie.

Toujours en page 13, la COGEST constate que malgré les recours administratifs dans le champ du droit des constructions, malgré le contact de l'ancienne conseillère communale, malgré la réception du rapport Bender/Veuthey et le recours d'un ancien employé communal mentionnant 14 dossiers illicites, le SAIC (donc toujours Maurice Chevrier) n'a rien entrepris alors que toutes ces alertes indiquent que la commune de Bagnes violait toujours le droit supérieur des constructions avec des conséquences sur la LFAIE. Malgré ces dénonciations, le chef (je ne reciterai pas son nom), n'a pas transféré ces dossiers aux services responsables des autorisations! Il s'est contenté de débouter le recourant sur la forme.

Finalement, la COGEST a pris connaissance de la récusation du chef de service (toujours Maurice Chevrier) sur ce dossier pour une inadvertance annoncée par le département et qualifiée d'erreur lourde par le Tribunal cantonal.

Enfin, je vous invite évidemment à lire les pages 25 et 27. L'attitude du Service du Registre foncier est aussi sujette à d'immenses questions, un point en particulier: la version du chef du SRF est incompatible avec les faits. L'unique entrée du bâtiment est celle qu'il a dû emprunter obligatoirement pour accéder à l'intérieur de la construction. Il est par conséquent impossible de ne pas avoir vu l'affectation de ces locaux.

À la lumière de tous ces faits, comment oser dire que l'Etat n'a pas failli à son devoir? Comment oser dire que ce n'est pas le rôle du Parlement et particulièrement à une de nos commissions de haute surveillance, de surveiller les services étatiques? Si ça n'est pas le rôle de cette commission, mais alors à quoi servons-nous?

Alors, quelles sont les conclusions du groupe UDC?

En premier et sur une note légère, on peut remercier Vincent Kucholl et Veillon pour leur sketch sur cette affaire. Ils ont su rester modérés; la réalité étant bien pire que la fiction.

Je ne sais pas si ça vaut la peine de revenir sur l'attitude de la commune, tant on en a déjà parlé à foison. Les experts ont dit dès le départ: un véritable système a été mis en place où tout le monde trouvait son compte. Or, tout le monde n'a pas été arrosé, seulement le système et essentiellement PDC, à des fins de clientélisme politique. Le système y trouvait son compte, au détriment de tous ceux qui n'en faisaient pas partie, au mépris du respect de la loi. Là où le système bagnard gagne, tout le reste du canton perd financièrement mais aussi sous l'angle de l'image catastrophique que nous renvoyons au reste de la Suisse. Pensons à la Lex Weber, à la LAT, à la loi sur la chasse... Nous avons parfois l'impression que le reste de la Suisse ne nous comprends pas: c'est avant tout parce que notre crédibilité est entamée par ces affaires.

L'attitude du SAIC est sinon factuellement incompréhensible, hélas tristement compréhensible si on la regarde sous l'angle de l'entretien d'un système politique en place. Combien faut-il de fautes graves au SAIC avant que le Conseil d'État prenne les mesures qui s'imposent? Ce d'autant plus qu'on a appris par la bouche même du responsable du dicastère des constructions de la commune de Bagnes que le SAIC a lui aussi participé aux décisions illégales de cette commune en validant des décisions illicites de celle-ci dans le cadre de recours. On comprend ainsi mieux pourquoi le SAIC n'avait nullement l'intention d'instruire le recours de l'ancien employé communal de Bagnes, dont le licenciement était consubstantiel à l'affaire des constructions illicites. Soyons clairs, de la part du SAIC et du SRF, il s'agit soit d'incompétences répétées ou de malhonnêteté par la couverture d'infractions pénales. Dans les 2 cas, on ne sait pas comment le Conseil d'État peut continuer à tolérer cela.

Puisque la commission a approuvé ce rapport à l'unanimité de ses membres, j'aimerais aussi quand même saluer les représentants du PDC qui, par leur vote, admettent qu'il y a problème et que désormais, même au sein de leur parti, c'est devenu inacceptable. Bravo à eux pour leur courage!

Finalement, le groupe UDC se rallie aux conclusions de la COGEST bien sûr et la remercie pour son travail et demande que les lanceurs d'alerte à qui, apparemment, on a dit au mieux de se taire ou alors dont on a ignoré les informations, méritent d'être réhabilités dans un premier temps moralement. Quand on voit le gâchis au final, on espère que le canton a retenu la leçon. Le groupe UDC demande que le Conseil d'État formule des excuses à leur endroit dès maintenant. Le groupe UDC demande aussi que le Conseil d'État exerce son autorité et fasse ce qui est juste, bon et moral, à savoir annuler les décisions communales prises contre l'ex employé de la commune de Bagnes. Il laisse désormais 2 mois à la commune de Bagnes pour se régulariser avant la mise sous tutelle, dont acte, si ce délai est dépassé, alors cette mise sous tutelle devra intervenir sans tarder.

Nous devons exiger de la commune de Bagnes qu'elle adapte sans tarder son règlement des constructions qui n'est plus conforme au droit depuis 1996. En prononçant ces mots, on se rend compte de l'énormité de la situation. Rendez-vous compte, il y a 3 députés dans notre Parlement qui n'étaient tout simplement même pas nés alors que ce règlement était déjà illégal.

Le groupe UDC demande qu'on permette au chef du service du SAIC, dont le nom revient quand même sans cesse dans cette affaire, de prendre une retraite anticipée. Quant au chef du SRF, il est trop jeune pour une retraite...

L'UDC demande publiquement au Procureur général d'ouvrir une instruction pénale sur la base de ce rapport et si le Ministère public ne souhaite pas le faire, alors qu'il explique aux Valaisannes et aux Valaisans qu'il n'y a pas matière à faire. Complicité, menace, peut-être même contrainte, gestion déloyale des intérêts publics et entrave à l'action pénale sont autant d'éléments qui ressortent de ce rapport et qui nécessitent une instruction.

Dernier point: nous demandons surtout la fin d'un système, la fin de la complaisance et le respect de l'état de droit. Et non, ni monsieur Amoos, ni moi-même, n'avons abusé de notre parole pour faire de la politique. Par contre, un système en place a abusé de tous ceux qui n'en font pas parti depuis trop longtemps.

Merci.

Eggel Beat, député, PDCC

Concernant ce rapport de la commission de gestion sur l'affaire des constructions illicites à Bagnes, le groupe PDC du Centre tient à relever que la synthèse des différents rapports et les auditions de la COGEST n'ont pas apporté d'éléments nouveaux fondamentaux. L'analyse de la COGEST rejoint la plupart des conclusions des rapports Baechler, Nuspliger, Rouiller ou encore Bender et Veuthey.

Un élément central, commun à tous ces rapports, est fondamental selon nous et il concerne le rôle du canton. Il ressort de manière unanime que ni le Conseil d'État ni les services de l'Etat n'ont agi délibérément en faveur des actes illicites réalisés sur la commune de Bagnes.

L'autonomie communale, quant à elle, ne peut être distincte de cette actualité. Elle revêt un caractère très particulier dans notre canton. Elle fait souvent débat et est même sacrée pour certains. Malgré le principe de subsidiarité que confère l'autonomie communale, il n'en demeure pas moins que les communes ont l'obligation de gérer correctement leurs affaires en respectant le droit supérieur notamment. A-t-on atteint certaines limites en matière d'autonomie communale? Probablement, mais il ne faut en aucun cas généraliser la situation des autorisations de construire, par exemple, sur la base de cette seule affaire, si anormale soit-elle.

Concernant le rôle et les actions du canton, il faut distinguer 3 moments-clés dans la chronologie de ce dossier:

Tout d'abord, le canton porte une part de responsabilité qu'il a d'ailleurs reconnue, en lien avec l'homologation d'une disposition incorrecte du règlement communal en 2002, puis du fait qu'il aurait été opportun de contrôler l'application de la directive transmise en 2012 par le service en charge de la surveillance des constructions au sujet de la non-conformité de ce même règlement. Il y a certes eu différents manquements et un suivi plus serré aurait probablement empêché une partie des constructions illicites. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il est de la responsabilité de toutes les communes d'agir de manière responsable et de respecter les lois en vigueur.

Il ne s'agit donc pas de faire un faux procès à l'Etat et ses services, mais bien de rappeler que les actes illicites ont été commis en connaissance de cause par les autorités de la commune de Bagnes qui ne sont, jusqu'à preuve du contraire, pas monocolores. Il ressort d'ailleurs de l'analyse de certains dossiers durant la période 2012-2015 que la commune de Bagnes a violé son propre règlement, lui-même déjà illégal. De là à conclure qu'un système impliquant de nombreux acteurs politiques et économiques existait, il n'y a un pas que le PDCC ne franchira pas puisqu'il s'agira maintenant à la justice de définir les responsabilités.

Dès 2016, ensuite, et la publication du rapport Bender et Veuthey qui mettait en évidence l'ampleur des constructions illicites, le canton a pris les mesures adéquates et a agi pour que la commune n'agisse plus de la sorte, ce qui est confirmé par le rapport Baechler. Le

Conseil d'État a également adressé une sommation à la commune de Bagnes afin qu'elle termine pour le 31 décembre 2020 le processus de normalisation entrepris depuis 4 ans. Si tel ne devait pas être le cas, le canton prendra des mesures de substitution aux frais de la commune.

Il est aussi important de préciser qu'il n'existe pas de département ou service de l'Etat en charge de la surveillance globale des communes. Le canton effectue la surveillance par les services concernés selon les différentes législations. Cet élément rend la situation de cette affaire encore plus complexe sous l'angle juridique, puisque différentes législations sont concernées comme les constructions, la vente aux étrangers ou la loi sur les résidences secondaires et que ces domaines ne dépendent pas des mêmes services ou départements.

À ce propos, deux services sont épinglés par la COGEST pour ce que l'on pourrait appeler un manque de réactivité et de la passivité. Il s'agit des Service des affaires intérieures et communales (le SAIC) et du Registre foncier (le SRF). Il faut tout d'abord relever que le SAIC n'est pas en charge de la surveillance des communes en matière de construction, mais son rôle est d'instruire les recours déposés au Conseil d'État contre les décisions communales. C'est ensuite le Conseil d'État qui statue et nous parlons tout de même de quelques 1'500 situations par année. Du côté du SRF, le nombre de dossiers en lien avec la vente aux étrangers varie aussi entre 1'000 et 1'500 annuellement. Certaines anomalies sur des dossiers auraient peut-être pu interpeller, mais il semble que les informations à disposition du service, notamment suite à des visites sur place, ne l'ont pas permis.

En résumé, les services concernés ont agi correctement dans leur rayon de compétences et de responsabilités et je précise: dans leur rayon de compétences et de responsabilités. Auraient-ils dû aller au-delà? Peut-être, mais peut-on l'attendre sur la base de quelques dossiers seulement? Il appartient maintenant au Conseil d'État d'en tirer les bons enseignements. Il y a probablement des réflexions à mener pour le futur à la suite de cette situation et permettre ainsi différentes améliorations, comme par exemple instaurer un meilleur dialogue et une meilleure communication entre les services pour des problématiques transversales comme le domaine des constructions par exemple, souvent lié à la vente aux étrangers ou à la législation sur les résidences secondaires.

Pour le reste, le PDC du Centre fait sienne les recommandations de la COGEST, notamment la modification du formulaire concernant les déclarations sur la surface habitable des architectes, en mentionnant qu'il s'agit d'un titre au sens du Code pénal suisse et que toute fausse déclaration tombe sous la norme pénale de l'article 251 de ce même Code pénal.

D'autres mesures proposées sont en cours d'implémentation, comme la modification de la loi sur les communes votée par ce Parlement en septembre dernier et qui permet de mieux définir dans quelles situations des enquêtes peuvent être menées par le canton. D'autres mesures sont à l'étude avec la Fédération des communes notamment et il faudra peut-être savoir faire l'autocritique de la sacro-sainte autonomie communale dans certaines situations.

Le rôle des médias également a été considérable, puisque c'est par leur intermédiaire que l'affaire a été révélée. L'aspect informatif et factuel a permis de mieux appréhender l'ampleur des actes illicites réalisés à Bagnes, et c'est bien ainsi.

Par contre, certaines interprétations infondées et l'instrumentalisation politique faite de cette affaire à des fins médiatico-partisanes ne peuvent qu'obtenir de notre part les qualificatifs de médiocre et lamentable.

Pour terminer, le groupe PDC du Centre ne peut passer sous silence la divulgation du rapport de la commission de gestion avant sa diffusion officielle à la députation et au public. Si cette fuite ne remet pas en question le travail d'analyse et de synthèse réalisé, cette attitude est inadmissible et scandaleuse de la part de la commission devant être celle qui est garante du fonctionnement des institutions et qui représente la plus haute surveillance de notre Parlement! Il est à ce jour impossible de savoir par qui et comment ce rapport a été transmis aux médias. Une fois n'est déjà pas admissible, mais lorsque ce type d'agissements se répète, que dire? Il s'agit là d'un profond irrespect de nos institutions et pour notre groupe, les liens de

confiance sont rompus avec cette commission. Le PDC du Centre, comme d'autres groupes nous l'espérons, demandera au Bureau du Grand Conseil de déposer une plainte pénale contre X, afin qu'une enquête puisse éventuellement faire la lumière sur cette affaire. Certains membres de ce Parlement ne sont manifestement pas conscients des devoirs qui découlent de notre prestation de serment.

Merci pour votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR13… 13 députés membres de la commission de gestion, issus de toutes les formations politiques de ce Parlement, 13 personnes qui ont approuvé à l'unanimité le rapport se trouvant sur notre table ce matin pour discussion.

Dès lors, estimer que ce dernier est politique, à charge, orienté, manipulé, tendrait à jeter le doute sur la commission de gestion, le doute sur le fonctionnement de notre Parlement, le doute sur nos institutions. Le groupe PLR ne partage pas cette analyse, fait confiance à la commission de gestion et à ses membres et s'en tiendra, dans son analyse, aux faits exposés de manière détaillée dans le rapport.

Notre analyse s'oriente autour de 4 chapitres que je vais développer: la commune de Bagnes, le Conseil d'Etat, les services épinglés dans le rapport et les recommandations de la commission.

Si notre rôle est bien entendu d'analyser le fonctionnement de l'Etat et de ses services, et que si des dysfonctionnements sont apparus, ils doivent être dénoncés et corrigés, il ne faut pas oublier que si nous nous trouvons saisis de ce rapport, c'est avant tout et surtout par la faute du comportement de la commune de Bagnes et de ses autorités durant de nombreuses années. Etablir un règlement communal des constructions contraire au droit supérieur, pour des raisons économiques évidentes, dans une période transitoire de régularisation vis-à-vis de la loi fédérale, peut encore se comprendre, mais persévérer bien au-delà, malgré les rappels à l'ordre du canton, malgré un arrêt du Tribunal fédéral, c'est absolument scandaleux et indéfendable.

Il y a de nombreuses lois fédérales dont l'application pose quelques problèmes dans notre canton, c'est un fait, mais la loi est la loi et elle doit être appliquée de la même façon pour tout le monde.

Il aura fallu des dénonciations de courageux lanceurs d'alertes, des arrêts du Tribunal fédéral et une grosse publicité médiatique dont l'image de notre canton s'en serait volontiers passée, pour que le dossier prenne une ampleur cantonale et gouvernementale, conduisant à son règlement prévu pour la fin de cette année. La date butoir du 31 décembre montrera si la commune de Bagnes aura enfin pu tirer un trait sur cette affaire et permettre aux projets corrects et réguliers d'être menés à bien sans continuer de souffrir de la suspicion associée à cette affaire des constructions illicites. Bagnes, par sa station de Verbier, restera un pourvoyeur important de travail pour l'économie de la construction, et c'est bien ainsi, mais que les lois soient respectées.

Si le groupe PLR partage la lecture de la commission de gestion selon laquelle le Gouvernement travaille de manière adéquate sur le dossier depuis que celui-ci a pris une portée gouvernementale en 2016, il se montre plus critique avec le rôle antérieur du Conseil d'Etat. Il semble bien léger de valider en 1998 sans cautèle ni limite dans le temps un règlement communal appelé à ne plus respecter le droit supérieur dans les années à venir. Il semble encore plus grave d'avoir reconduit l'approbation en 2002 alors qu'il était patent que le règlement ne respectait pas la loi. Même si la compétence d'autorisation de construire en zone à bâtir revient à la commune, il est assez étonnant que compte tenu des dispositions du règlement, qu'aucun contrôle n'ait été effectué par l'Etat durant cette période, ni même après l'arrêt du Tribunal fédéral de 2012.

Troisième volet, celui des services épinglés dans le rapport. Le Conseil d'Etat va certainement répondre tout à l'heure, que ce n'est pas le SAIC qui casse des autorisations communales de construire, mais bien le Conseil d'Etat lui-même sur notification du SAIC. Alors

oui, le Conseil d'Etat, après le déclenchement de la tempête médiatique de 2015, a cassé toute une série d'autorisations, dont les dossiers font partie de la dénonciation d'un ancien employé communal et qui se retrouvent dans les rapports des experts mandatés. Oui, la commune de Bagnes a été sommée de régulariser les dossiers encore problématiques. Oui, le règlement de l'affaire est en bonne voie. Oui, la justice a été saisie, mais qu'en est-il de la période précédant le grand déballage médiatique, et là se situe le cœur du problème et celui du chef du SAIC, car des lanceurs d'alerte ont informé l'administration du problème d'un nombre élevé de constructions autorisée par la commune ne respectant pas différentes lois. Il leur a été conseillé de ne pas faire trop de vagues. L'appréciation de la situation par le chef du SAIC est une appréciation passéiste où face à un potentiel problème important, on préfère botter en touche, cachant sous le tapis le problème en espérant le régler en toute discrétion. Cette approche, à l'heure de la transparence, est révolue. Où en serions-nous aujourd'hui sans la pugnacité des lanceurs d'alerte et le relais médiatique?

Au niveau du Service du Registre foncier, la ligne de défense est la même, comme les 3 singes: rien vu, rien entendu, rien dit. Si on se contente d'accorder des autorisations en se basant strictement sur les plans déposés, sans aucun esprit critique, un apprenti de première année pourrait faire le travail, un chef de service n'est pas nécessaire.

La différence doit être faite entre une autorisation pour un cabanon de jardin, une villa familiale ou un petit chalet dans certains petits villages de notre canton et des résidences à plusieurs millions en station. Aucun doute, aucune envie de vérifier, même avec un objet où lors d'une demande d'agrandissement, les plans ne correspondent plus à ceux liés à l'autorisation initiale.

Notre groupe est étonné que le service juridique du DMTE, à qui incombe selon la loi la haute surveillance des constructions, ne soit absolument pas cité dans ce rapport. Si des négligences peuvent être imputées au SAIC et au SRF, il n'incombait pas in fine à ces services de surveiller l'application des décisions prise, mais bien au service juridique du DMTE.

Nous ne sommes pas adeptes des effets de manche en demandant la démission de telle ou telle personne, ou de proposer des mesures qui ne relèvent pas de la compétence du Parlement mais du Gouvernement, mais nous nous posons tout de même quelques questions sur la position des chefs de service. Dans le privé, plus vous grimpez dans les échelons de la hiérarchie de votre entreprise, plus les responsabilités sont élevées et moins le droit à l'erreur et surtout à la négligence et à l'absence de communication sont tolérés. En est-il de même au sein de l'Administration cantonale? La question d'un contrat de travail de droit privé pour les chefs de service appelle à une réflexion qui devrait être entamée.

Quatrième volet, celui des recommandations de la commission de gestion, nous les partageons, et surtout nous estimons qu'il devient urgent de mettre en place un ombudsman de la fonction publique, évitant ainsi aux chefs de service l'épineuse pesée d'intérêt entre le relai d'une dénonciation et la tentative de l'étouffer dans l'œuf.

Les plans présentés au Service du Registre foncier lors d'une demande d'autorisation de construire doivent correspondre non seulement à la réalité mais constituer un titre en soit, dont la modification ultérieure pourrait rendre coupable son auteur de faux dans les titres.

Nous invitons le Gouvernement de faire usage de son droit de haute surveillance sur les constructions, non pas par le SAIC mais par le service juridique du DMTE, afin de vérifier si les directives émises en matière de droits des constructions sont suivies par les communes.

Le groupe PLR s'interroge du coût induit par toute cette affaire et de l'intervention du canton et souhaite que la possibilité soit examinée d'en faire porter la charge, au-moins en partie, à la commune de Bagnes plutôt qu'à l'ensemble des citoyens valaisans.

Je terminerais en regrettant la méthodologie de la COGEST qui n'a pas présenté ses travaux au Conseil d'Etat avant publication du rapport. Ceci dans le but que le Gouvernement puisse donner son appréciation au travers d'un document écrit disponible pour les députés en même temps que le rapport de la COGEST, facilitant la lecture du problème. Ce matin, chaque groupe en donnera son appréciation, et en dernier le Gouvernement, sans que le Parlement ne puisse réagir: dommage.

Pour ce qui concerne la fuite du rapport dans la presse avant publication, un seul mot: inadmissible – inadmissible pour le respect des institutions et le travail d'un Parlement de milice. Je saisirais le Bureau du Grand Conseil la semaine prochaine d'une proposition de déposer auprès du Ministère public une plainte contre X pour violation du secret de fonction.

Le groupe PLR remercie la commission de gestion pour son travail d'investigation, et vous, chers collègues, pour votre attentive attention.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Ich spreche im Namen der SP Oberwallis.

Walliser Spezialität 1: Heisse Themen werden unter dem Deckel gehalten, bis der Kessel explodiert. So in der Vergangenheit gesehen bei den Affären um den Autobahnbau im Oberwallis, bei Quecksilber und Benzidin, bei der Personalpolitik und auch bei den illegalen Bauten in Bagnes, um nur einige zu nennen.

Mit fünfjähriger Verspätung scheint nun etwas Bewegung in dieses Dossier zu kommen. Fünf Jahre Verspätung sind fünf Jahre zu spät. Dazu kommt, dass jene, welche auf die Missstände aufmerksam machen, von der CVP diskriminiert und diskreditiert werden. Der «Bär von Bagnes» kann darüber berichten.

Im Fall von Bagnes wurde reagiert mit einem Bericht Nuspliger, mit 2 Berichten Baechler, einer Arbeitsgruppe, einer Unterarbeitsgruppe mit Mahnungen und Zurechtweisungen an die Gemeinde Bagnes, Berichten der Gemeinde Bagnes und Berichten zu den Berichten.

Jetzt kommen wir Walliser Spezialität 2: der Klientelismus. Der von der Gemeinde Bagnes in Auftrag gegebenen Bericht von Bender/Veuthey wurde im März 2016 vorgelegt. Dieser spricht (Zitat): «...von einem regelrechten System, in dem jeder auf seine Kosten kommt.» Hingegen wurden Normalbürger nicht mit der gleich langen Elle gemessen. Daraufhin hat der Staatsrat diese Arbeitsgruppe ins Leben gerufen. Die Experten sprechen von schwerwiegenden Missständen rund um einen illegalen Artikel sowie verschiedenen fehlerhaften oder ausgelaufenen Bewilligungen, die dennoch zum Bau verschiedener Gebäude geführt haben. Zudem erfährt der Leser auch von mehreren institutionellen Interessenskonflikten und ungesundem Druck auf das Personal.

Die Probleme rund um Bagnes haben einen Zusammenhang mit dem Baugesetz, dem Gesetz über den Erwerb von Grundstücken durch Personen aus dem Ausland und dem Zweitwohnungsgesetz.

Das Baureglement von Bagnes wurde 1998 vom Staatsrat genehmigt mit dem Vorbehalt, dass es Anpassungen an das übergeordnete Recht braucht bis 2002. 2002 wurde das Reglement ohne Anpassung erneut bewilligt. Dieses fällt in die Zuständigkeit der Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten. So stellt der GPK-Bericht Herrn Maurice Chevrier, dem Chef der DIKA, kein gutes Zeugnis aus. Zitat: «Die DIKA hat trotz baurechtlicher Verwaltungsbeschwerden, trotz Kontaktaufnahmen durch eine ehemalige Gemeinderätin, trotz Erhalt des Berichts Bender/Veuthey und trotz der Beschwerde eines ehemaligen Gemeindeangestellten, der 14 rechtswidrige Dossiers nannte, nichts unternommen, obwohl alles darauf hindeutete, dass die Gemeinde Bagnes immer noch gegen das übergeordnete Baurecht verstiess.»

Die GPK hält ebenfalls fest, dass die Dienststelle für Grundbuchwesen, mit ihrem Chef Sergio Biondo, bei gewissen Dossiers bei der zulässigen Fläche einen Teil der Wohnfläche nicht mitgerechnet hat. Dies, obwohl das Gesetz über den Erwerb von Immobilien durch Personen aus dem Ausland sehr klar ist. Zum Teil mussten nun dieselben Dossiers zum dritten Mal eröffnet werden.

In der Affäre illegale Bauten in der Gemeinde Bagnes wurde die Gemeindeautonomie gegen die Oberaufsichtspflicht des Kantons über die Gemeinden gegeneinander ausgespielt und so der Schwarze Peter hin- und hergeschoben. Die SPO ist, wie die GPK, der Meinung,

dass sich die Gemeinden an die Gesetze halten müssen, der Kanton aber durchaus in der Pflicht steht, die Umsetzung sicherzustellen.

Der Staatsrat hat all die Jahre behauptet, dass ihm die Hände gebunden seien, da er keine rechtlichen Grundlagen für ein Eingreifen habe. Allerdings hat er nun der Gemeinde Bagnes eine Frist bis Ende 2020 gesetzt, um die Dossiers zu regularisieren. Und das ist plötzlich möglich, ohne dass irgendein Gesetz geändert hätte...

Dank der ergriffenen Massnahmen entsprechen heute die neuen Bewilligungen der Gemeinde den gesetzlichen Vorgaben. Auf die Regularisierung der alten Dossiers sind wir gespannt.

Ist Verbier ein Einzelfall? Oder tickt in Naters ein vergleichbares Dossier? Und warum haben die Gemeinde Brig-Glis und der Kanton Wallis die Sanierung der Lonza-Deponie nach dem Scheitern des ersten Sanierungsversuches während 15 Jahren einfach verplempert? Hier ticken weitere Zeitbomben.

Die SPO anerkennt die Qualität des vorgelegten Berichts und unterstützt vollumfänglich die Schlussfolgerungen und Empfehlungen der GPK.

La discussion est close.

Hildbrand Patrick, Grossrat, SVPO, Präsident der Geschäftsprüfungskommission (GPK)

Dieses Dossier hat im Vorfeld schon ein riesiges mediales Echo hervorgerufen, und wir haben auch hier gesehen, es gibt gewisse auch emotional betonte Stellungnahmen. Was ist die Aufgabe der GPK? Die GPK soll politische und administrative Abläufe des Kantons anschauen. Die GPK hatte bei diesem Bericht sicherlich nicht die Aufgabe, die Gemeinde zu analysieren, auch nicht deren Angestellte. Die GPK hat auf keinen Fall irgendwelche konspirative, parteipolitische Komplotte unterstützen wollen oder nähren wollen. Was die GPK will, ist, Fakten darlegen, die verschiedenen Faken gegeneinander abwägen und versuchen, diese einzuordnen mit dem Ziel, funktionelle Fehler, die wir in der Administration haben können, zu korrigieren. Und mit diesem positiven Gedanken wurde auch dieser Bericht beschrieben, und dieser Bericht ist ein schwerer Bericht. Er war für uns sehr schwer, wir waren 3 bis 4 Jahre da dahinter. Es gibt 3 Gesetzgebungen, die nicht immer sehr parallel zu einander gehen, die sich überschneiden mit Begriffen. Wir haben uns die Freiheit genommen, dass in der Mitte des Berichts Versuches halber darzustellen. Und ich nehme an, die, die es gelesen haben, haben auch bemerkt, dass das nicht immer einfach ist.

Was war das Resultat der ganzen Analyse? Wir begrüssen die Arbeit des Staatsrats 2016 sehr. Als die ganze Geschichte medial das erste Mal ausgetreten wurde, hat der Staatsrat mit seiner Arbeitsgruppe sehr gute Arbeit geleistet. Mit der Unterstützung dieser Arbeitsgruppe ist es dem Staatsrat ist auch gelungen, dass die Gemeinden Bagnes auf dem Wege zum Besseren ist, wenn man das im gesundheitspolitischen Rahmen sehen könnte.

Wir sind eher skeptisch bezüglich der Regularisierung der Dossiers der Lex Weber, was auch vom Staatsrat geteilt wird. Es sind Dossiers, die zum dritten Mal aufgemacht werden. Es ist verständlich, dass man die gesetzeskonform machen wollte, aber ich glaube, man kommt da an eine Grenze, wo es einfach nicht mehr zulässig ist, und ich glaube, Ende Jahr werden wir auch diesbezüglich Reaktionen haben. Es ist wichtig für unseren Kanton. Wir haben eine riesige Anzahl von Dossiers, die im Rahmen der Lex Weber – es ist eben wichtig, dass wir da ein gutes Bild machen – auch rechtmässig abgearbeitet werden und ihre Rechtmässigkeit auch vom Gesetzgeber her haben. Ich glaube, das ist ein entscheidender Punkt. Wie andere vorher gesagt haben: Was ist das Bild vom Wallis? Hier haben wir ein Bild zu schützen, und ich glaube, die Vorschläge, die wir gemacht haben, und die auch vom Staatsrat dann sicherlich geprüft werden, gehen alle in diese Richtung. Wir müssen das ändern, wir müssen besser sein.

Jetzt, wir haben auch 2 Dienststellen auf eine gewisse Art und Weise in ihrer Funktionalität kritisiert. Das war einmal die Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten. Da lade ich Herrn Diego Clausen von der CSPO ein, den Bericht nochmals zu lesen. Es wurde nicht infrage gestellt, dass der Dienstchef das Dossier einfach formal abgewiesen hat. Es wird infrage gestellt – und das würde ich auch infrage stellen bei jedem politischen Mandatsträger, auch jedem Angestellten, jedem Beamten –, man bekommt ein Dossier, man fühlt sich nicht verantwortlich, man darf das Dossier nicht einfach zurückweisen. Es ging hier nicht um die Kündigung des Angestellten. Es ging darum, dass das Dossier Informationen hatte, die der Kanton in seiner Autorität behandeln musste, denn der Dienstchef ist Jurist, er kennt die Lex Koller. Es ist wichtig zu sehen, dass die Lex Koller für die Juristen kein Fremdwort ist. Sie wissen alle, dass Vorsicht walten muss. Ich glaube nicht, dass der Jurist und der Dienstchef in der Situation nicht wussten, dass es der Kanton ist, der sich um das Dossier kümmern muss. Und das sind wichtige Sachen. Es kann nicht sein, dass ein Bürger kommt, einem Beamten ein Dossier abgibt, was in der Aufgabe des Kantons ist, und dies nicht weitergeleitet wird. Das hat nichts mit der zweiten Dienststelle zu tun – die haben davon nichts gewusst –, die wir auch kritisiert haben. Das war die Dienststelle für Grundbuchwesen. Bei dieser Dienststelle haben wir einfach gemerkt, sie waren so vertieft in diesem Ziel, diese Dossiers zu regulieren, dass sie manchmal wahrscheinlich auch ein bisschen über das Ziel hinaus geschlagen haben. Wir haben gemerkt, dass unter dieser Motivation auch viele viele Informationen fast am liebsten ignoriert worden wären. Es soll verhindert werden, dass der Dienstchef das Ressort, das diese Dienststelle 2016 übernommen hat, die Probleme haben schon vor angefangen. Der Dienstchef hat seine Arbeit gemacht. Ich glaube, Politik ist auch hier mal, den Cursor ein bisschen in die Mitte zu tun. Ich hörte heute, dass man schon fast verlangte, dass Leute entlassen werden. Regulierung der Dossiers war das Ziel. Das nächste Kapitel wird Ende Jahr gezeigt werden, wenn der Kanton wahrscheinlich dann schlussendlich Stellung nehmen muss, wenn die Gemeinde Bagnes die Dossiers abschliessen muss.

Was haben Sie sonst noch gebracht? Es stimmt, es ist nicht gut, wenn ein Bericht, 3 Tage bevor er an alle gesendet werden wird, rauskommt. Es wird hier relativ schnell auch – Madame Favre-Torelloz, ich teile Ihre Meinung – gesagt, es sei jemand von der Kommission. Der Bericht war während 3 Jahren bei uns in Arbeit. Sechs Monate vor dem, was jetzt publik wurde in der Presse, war er fast schon fertig, er musste nur noch bearbeitet werden. Es kam nie ein Bericht raus in der Zeit. Ich möchte Ihnen sagen, für unsere Kommission möchte ich die Hand ins Feuer legen, dass es dieses Mal niemand von der Kommission war. Der Bericht war eine Woche oder 2 Wochen später auch schon bei einem anderen Organ des Kantons, zum Beispiel beim Datenschutzverantwortlichen, er war vorher bei den Übersetzern, er wurde vorher dem Staatsrat abgegeben und wurde wahrscheinlich auch verteilt. Also es gibt viele Orte, wo der Bericht herausgegeben worden sein könnte. Spielt es wirklich eine Rolle? Wollen wir jetzt den Bericht infrage stellen, weil er 3 Tage vorher – am Mittwoch wäre er herausgekommen – am Sonntag in der Sonntagspresse war? Wahrscheinlich hat das keinen Einfluss auf den Bericht. Welches der 13 Mitglieder der Geschäftsprüfungskommission hätte etwas davon gehabt, dass das früher rauskommt? Die Geschäftsprüfungskommission, um das auch zu relativieren, hat ganz klar am Sonntag, als er rauskam schon gesagt: Wir kommunizieren nicht, bevor der Bericht nicht in den Händen der Grossräte ist. Also für uns, der Nutzen, dass wir darüber reden können, ohne dass Sie davon wussten... Also ich glaube – entschuldigen Sie mich –, das ist wahrscheinlich keine Motivation.

Beim Zweiten ging es darum, es wurde, und das ist für mich nicht akzeptabel hier im Grossen Rat, der Vizepräsident der Geschäftsprüfungskommission angegriffen. Es sind 13 Mitglieder, alle Mitglieder haben einstimmig den Bericht unterschrieben. Der Vizepräsident ist ein Mitglied, ein sehr gutes Mitglied dieser Kommission. Die meisten Anhörungen, die wir gemacht haben, fanden im Plenum statt mit 11 bis 13 Leuten je nach Anwesenheit, und die Untergruppe, weil es ein Dossier war, das sehr gross war, wurde nicht aus einer Untergruppe, sondern aus 2 gewählt, und dort war eine sehr aktive Auseinandersetzung. Ich finde es schade, dass man hier im Parlament über ein Mitglied unserer Kommission, das gewählt wurde

von Ihnen allen – ich glaube ohne Gegenstimme –, überhaupt denkt, dass der diesen Bericht so weit beeinflussen könnte, dass er 13 Mitglieder der Kommission einstimmig darüber handhaben soll.

Dann der nächste Punk, das habe ich auch in den Medien gesehen, heute wurde es wieder oft gesagt: 3 Fälle. Wir sind bis C gegangen, wir hätten aber bis zum Buchstaben H wie Hildbrand gehen können, kein Problem, wir hätten Ihnen die Fälle gebracht. Der Bericht wäre grösser geworden. Mit den Fällen geht es darum, darzustellen, wie die Abläufe waren, um es zu erklären. Es geht nicht darum, dass ein Fall nachher eine Nachricht übergibt. Darum wurden sie ja auch in der Message übertragen. Also glauben Sie mir, man hätte diese Fälle locker mehr beschreiben können. Es geht darum, dass man sieht, was abgeht und was abgegangen ist in dem Dossier.

Ich danke dem Staatsrat, allen Dienststellen, einschliesslich der Dienststellen, die hier jetzt von manchen sehr negativ benannt wurden. Es wurde zusammengearbeitet, man hatte Zugang zu jedem Dossier. Wir hatten Zugang zu Dossiers, die sehr sensibel waren, wenn wir da irgendwelche Fotokopien oder was auch immer herausnehmen konnten. Was wichtig ist, diese Dokumente sind nicht herausgekommen. Das ist wichtiger als dieser Bericht. Diese Dokumente hat man bis jetzt nirgends gesehen, wo wir reinschauen konnten. Und ich danke natürlich vor allem auch meinem Vizepräsidenten, der hier so angegriffen wurde. Ich danke allen 12 restlichen Mitgliedern der Kommission für die Arbeit, und ich bin stolz auf den Bericht, wie er geschrieben wurde. Er ist schwer. Es ist kein gemütlicher Bericht weder für den Staatsrat noch für alle anderen, aber ich glaube, es ist ein Bericht, der uns weit bringt.

Vielen Dank.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

J'aimerais tout d'abord rebondir sur les propos du président de la commission de gestion qui a souligné l'émotion forte qui a marqué certaines interventions. Certains ont peut-être oublié qu'on est en train de parler d'un problème d'abus dans une commune, mais on a essayé d'en faire le procès d'un canton, voire d'un parti politique. J'aimerais, comme l'a dit le président, m'en tenir aux faits, placer le curseur au centre, je crois que c'est également une de ses remarques. 4 ans de travail, 4 ans de travail pour expliquer ce qui s'est passé dans des dossiers très délicats et c'est peut-être à ce niveau-là que je vais m'en tenir, mesdames et messieurs les députés.

Le Consei d'Etat a pris connaissance bien sûr avec beaucoup d'attention du rapport sur l'affaire dite des constructions de Bagnes et je crois que je ne vais pas revenir ici dans mon intervention orale sur chaque aspect de ce dossier. Vous l'avez compris, vous l'avez évoqué, sa complexité juridique a été relevé par la commission de gestion elle-même. Il faut savoir que ce travail, que ce dossier représente des milliers d'heures de travail de la part des services de l'Etat et de la part du groupe de travail. Et, à ce propos et je crois que là ça satisfait une remarque qui a été faite tout à l'heure, le Gouvernement a préparé une analyse détaillée sur l'ensemble de ce dossier et cette analyse, bien sûr, elle sera à disposition des députés. Si vous voulez en faire la demande, c'est auprès de la Chancellerie, qui pourra vous la transmettre (adresse: chancellerie@admin.vs.ch).

Ce qui doit être retenu de manière importante à mon sens dans ce rapport de la commission de gestion, c'est d'abord, depuis la publication de ce rapport Bender/Veuthey en 2016 et donc depuis la mise en évidence de l'existence des constructions illicites à Verbier, eh bien!, le Canton, qu'on le veuille ou non, a pris les mesures adéquates. Je les ai listées:

- Il est immédiatement intervenu pour demander à la commune de corriger sa pratique, respecter le droit en vigueur et régulariser les cas non-conformes.

- Tout de suite, il a mis en place ce groupe de travail interdépartemental. Je vous rappelle qu'il y a 4 départements concernés par les différents dossiers pour assurer un suivi étroit et un suivi efficace de ce dossier.

- Première sommation: on parle de la sommation cette année. Une première sommation a été adressée déjà en avril 2016 à la commune de Bagnes pour qu'elle communique au canton toutes les décisions prises avec tous les éléments qui pouvaient garantir une stricte application du droit dans ces dossiers.

- Toutes ces informations ont fait l'objet de vérifications poussées. Je vous passe les dizaines d'heures de travail. Pour chaque élément qui nécessitait des éclaircissements, on a demandé des informations complémentaires, on a demandé des pièces justificatives et une correspondance importante qui a été échangée avec la commune et puis bien sûr on a organisé des contrôles sur place. Alors, un tel processus prend inévitablement des mois. Il a fallu, à chaque fois, analyser le volume énorme, le volume considérable de documents que nous transmettait la commune, rédiger une prise de position juridique qui soit précise, accorder un délai pour les demandes de compléments inévitables et analyser les pièces en retour, etc., etc. Alors, on a évoqué le fait qu'il nous a fallu 4 ans, eh bien!, je crois que le travail de la commission de gestion aussi a demandé 4 ans, donc c'est tellement complexe, il y a tellement d'éléments qu'il a fallu analyser et demander et on a même pas pu tout contrôler puisqu'il a fallu faire par sondage certains contrôles.

- En juin 2018, pour faire avancer les choses, le Conseil d'État a tiré un premier bilan de ces contrôles et il a constaté que la commune avait fait des efforts pour se conformer au droit, mais les efforts et les progrès étaient encore insuffisants et c'est là, vous vous en souvenez ailleurs, que nous avons imposé une liste de 18 mesures strictes à mettre en place pour qu'elle achève ses travaux de régularisation dans les délais les plus brefs avec un rapport de suivi semestriel que nous avons exigé et pour chacun de ces rapports, le Conseil d'État a à nouveau rendu une analyse complète à la commune sur les points considérés comme réglés, ce qui nécessitait encore des améliorations et puis les questions qui devaient faire l'objet de clarifications.

- En mai de cette année, le Conseil d'État a dressé un nouveau bilan. Il a constaté que la commune avait rétabli une situation conforme au droit pour les décisions portant sur les nouveaux dossiers mais que le mouvement devait s'accélérer sur la régularisation des anciens dossiers. Il a adressé une nouvelle sommation à la commune, imposant termine son processus de normalisation au 31 décembre. Ici, j'aimerais préciser: processus terminé au 31 décembre, rapport déposé au Conseil d'État au 31 janvier. Enfin, on va avoir le rapport sur ce qui sera bouclé au 31 décembre. C'est un délai qu'elle avait elle-même annoncé, donc on est absolument clairs. C'est quelque chose qui est réaliste et nous ne changerons pas de date. En cas de non-respect de ces exigences, le Gouvernement l'a d'ailleurs signalé clairement qu'il prendrait les mesures de substitution nécessaires aux frais de la commune de Bagnes, en application des articles 50 de la loi sur les communes et 48 de l'ordonnance sur les constructions. La commune a recouru contre cette décision auprès du Tribunal cantonal. Le Tribunal cantonal a confirmé la sommation du canton et elle a depuis annoncé un recours auprès du Tribunal Fédéral.

- La pertinence des démarches menées par le canton a été confirmée par l'expert Jean-Luc Baechler, avocat et ancien président du Tribunal administratif fédéral Lui également a relevé le côté absolument hors norme de ce dossier de par son ampleur, de par sa complexité et de par le temps que ça allait prendre et que ça avait pris. Il a souligné que le Conseil d'État et ses agents avaient agi conformément au système légal en place, avec diligence, méthode et professionnalisme. Ces démarches ont permis, comme le souligne d'ailleurs également la commission de gestion, d'accompagner la commune qui a ainsi repris le chemin du droit. Ce point du rapport de la commission de gestion est capital, parce que finalement, au-delà de tous les problèmes qu'on peut soulever à gauche, à droite, en complément, ce qui compte en finalité, c'est que la commune ait repris le chemin du droit et que le canton ait pris les mesures adéquates pour les guider.

À ce propos, il faut encore rappeler comment fonctionne la surveillance exercée par l'Etat à l'égard des communes. Tel que prévu par la loi adoptée par le Grand Conseil, elle relève de la surveillance des collectivités et non pas de la surveillance hiérarchique. Il n'est pas question de surveiller directement un service ou ses employés, mais en quelques sortes,

le surveillant du surveillant, à savoir la commune à travers son exécutif et à travers son organisation: le Conseil municipal. Il s'agit d'une surveillance juridique et non technique.

Dans le canton du Valais, il n'y a pas de département ou de service chargé spécialement de la surveillance ou de la haute surveillance du canton sur les communes. Aucun département, aucun service n'exerce une surveillance générale sur les communes dans tous les domaines d'activité de celle-ci. De fait, si le Conseil d'État est l'autorité de surveillance des communes, celle-ci s'effectue par le département compétent en raison de la matière conformément aux dispositions de la législation spéciale.

Dans le domaine de la LFAIE, il convient de préciser que le Service du Registre foncier est une autorité décisionnelle de première instance. Ses décisions sont sujettes à recours auprès du TC (Tribunal cantonal) ou au besoin, au Tribunal Fédéral.

On doit bien sûr s'interroger sur ce qui s'est passé pour qu'une telle situation, la construction de chalets illicites, se produise. Le but ne devrait pas être de chercher des responsables à tout prix, de pointer du doigt des personnes ou d'essayer de dédouaner la commune, le canton en rejetant la faute de l'un sur l'autre, mais de comprendre où il y a eu des éventuelles erreurs, qui les a commises, comment elles ont été commises plutôt et de prendre les mesures pour éviter qu'elles se reproduisent dans le futur. Eh bien!, c'est-ce que le Conseil a entrepri dès la publication du rapport Veuthey/Bender. Il s'est interrogé sur sa propre action dans ce dossier. Il s'est demandé s'il n'y avait pas eu une bulle, une erreur dans sa fonction de surveillance ou de haute surveillance. C'est pourquoi, là également, nous avons mandaté le professeur Kurt Nuspliger pour qu'il fasse une analyse du rôle du canton en tant qu'autorité de surveillance et de haute surveillance pour être bien clairs sur les responsabilités, le comment, c'était quelque chose de nouveau, on n'avait pas d'expérience dans ce domaine-là.

Le rapport publié en avril 2017 apporte déjà quelques réponses à ces questions. D'ailleurs, vous avez eu le rapport. Il relève que la responsabilité principale des erreurs commises incombe à la commune de Bagnes. Je crois qu'il convient quand même de le rappeler et de le garder à l'esprit et comme plus tard le rapport Baechler et la COGEST, il souligne que le canton a pris les mesures adéquates lors de la publication de l'expertise Veuthey/Bender.

Par contre, il indique que le canton porte une part de responsabilité et a mis en évidence 2 éléments:

- vous connaissez, l'homologation en 2002 d'une disposition incorrecte du règlement communal et,

- le fait qu'il aurait été opportun de contrôler l'application de la directive cantonale émise en 2012 (c'est mon service qui l'a émise) au sujet de la non-conformité du règlement communal.

Le Conseil d'État a été transparent sur ce rapport. Il a reconnu sa part de responsabilité concernant ces 2 points déjà en 2017 et il s'est dès lors attaché à mettre en action, en œuvre les recommandations du professeur Nuspliger. Il a commandé un second rapport publié en juin 2019 pour une analyse plus approfondie des mesures à prendre. Cela a notamment abouti à la création d'une base légale précisant les modalités de réalisation des enquêtes officielles menées par le canton auprès des communes. Le Grand Conseil vient d'adopter, lors de sa session de septembre 2020, cette disposition proposée par le Conseil d'État. Il y a d'autres mesures d'amélioration de la surveillance et de la haute surveillance des communes qui vont également dans le sens des recommandations de la commission de gestion. Celles-ci font actuellement l'objet d'une analyse en collaboration avec la Fédération des communes valaisannes.

Parmi les demandes de la commission de gestion, le Conseil d'État aimerait également relever qu'un organe de médiation est en cours de mise en place, ce qui correspond à la première recommandation du rapport de la COGEST.

Pour terminer, j'aimerais revenir sur les articles parus dans les journaux avant même la publication du rapport, ce que je regrette car une telle fuite dénote un manque total de respect des institutions et particulièrement, 2 chefs de services se sont retrouvés au centre des accusations et j'aimerais, au nom du Gouvernement, prendre ici leur défense en soulignant les points suivants:

- Tout d'abord, le Service des affaires intérieures et communales n'a jamais cautionné la pratique de la commune de Bagnes dans le traitement des recours. Les décisions communales non-conformes à la jurisprudence du Tribunal fédéral émise en 2012, ont été cassées par le Conseil d'État. La commune a reçu chacun de ces jugements dûment motivés, lui signifiant que sa pratique n'était pas conforme. Le problème était clairement connu de la commune. Le rapport de la commission de gestion ne précise pas que le 10 juillet 2012, la SAJMTE (service en charge de la surveillance du canton sur les communes dans le domaine des constructions) a transmis cette directive claire à la commune de Bagnes sur la non-conformité de son règlement, en l'informant de manière complète sur la situation juridique ainsi que sur la jurisprudence concernant l'indice d'utilisation du sol. Le Conseil d'État le reconnait: il aurait pu être plus proactif dans la gestion de cette problématique.

- Concernant le Service du Registre foncier en charge de l'application de la LFAIE, il est exagéré de dire qu'il a dysfonctionné. La COGEST fait état d'infractions à la LFAIE. Elle s'appuie, pour se faire, sur 3 dossiers, ça a été souligné, dont 2 sont encore en cours de traitement, alors que l'Office juridique du Service du Registre foncier traite annuellement, ça a été dit, entre 1'000 et 1'500 dossiers en lien avec la LFAIE et qu'il a rouvert depuis 2016, dans le cadre du dossier de Bagnes, plus de 55 cas considérés comme litigieux et/ou éventuellement problématiques. Le décompte des surfaces LFAIE est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît et nécessite des compétences juridiques pointues. Les photos de pièces présentées comme luxueuses ont été présentées et publiées dans les journaux. Elles ne correspondent pas du tout à ce que le Service du Registre foncier a vu lors de ses visites sur place et ne montre pas tous les détails. Je ne peux pas vous montrer ces photos, parce qu'il y a la protection des données, mais ces photos sont tout à fait évoquantes. Une de ces pièces est en réalité équipée de casiers de rangement, l'autre a un écoulement au sol et des parois équipées de crochets auxquels sont suspendus des skis et des vélos. Ça, c'est ce que le Service du Registre foncier a constaté. Il a statué sur la base de ces faits qu'il a documentés au moyen de photos dans le dossier. Alors, je le concède, c'est difficile à appliquer. L'État n'a pas non plus les moyens de faire surveiller chaque matin ce qu'il advient des skis et des vélos dans les chalets de Verbier; des adaptations de la loi fédérale sont d'ailleurs actuellement envisagées sur ce plan-là pour rechercher une solution à ce genre de cas.

En conclusion, mesdames et messieurs, chers députés, j'aimerais quand même dire que sur ces 2 services, le Gouvernement constate que l'on ne peut pas prétendre qu'ils ont globalement dysfonctionné. Il faut juste vous mettre en tête que ces chefs de service font partie des personnes qui ont travaillé dans ce dossier et qui, en 2016, ont passé une bonne partie de leur temps à résoudre ces problèmes de dossiers de constructions illicites de la commune de Bagnes. Finalement, c'est aussi grâce à eux et les autres services concernés que ce processus est en bonne voie, ce qui ressort également du rapport de la commission de gestion, mais n'a pas toujours connu le même écho selon les endroits où cela a été publié, mais je crois que c'est finalement ce qu'il faut retenir. Aujourd'hui, nous sommes en bonne voie. Aujourd'hui, nous attendons, pour la fin décembre, le top de fin du problème des chalets illicites de Verbier avec, au 31 janvier, le rapport qui pourra l'attester et les éventuelles suites qui seront données. Les dossiers qui sont actuellement en traitement auprès du judiciaire vivront leur vie; c'est autre chose. Mais pour notre part, j'aimerais rappeler, et la COGEST d'ailleurs s'en est fait l'écho, que finalement, eh bien!, au bout du compte, après ces 4 ans, on a retrouvé une situation stable dans le domaine des constructions de Verbier, de Bagnes et que nous sommes également en bonne voie pour pouvoir mettre un terme, un point final, souhaitons-le tous, à ce délicat problème qui, effectivement, tout le monde l'a reconnu, date de trop longtemps puisqu'il date déjà du siècle passé.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, j'aimerais vous remercier de l'attention que vous avez portée à mes propos et puis surtout de l'attention que vous avez portée à ce dossier qui, je crois, de nouveau, est un exemple pour nous. Ce qui s'est passé n'aurait pas dû l'être, ça n'aurait pas dû arriver et souhaitons que pour le plus grand bien de notre canton, ça ne se présente plus dans le futur avec la gestion du Conseil d'État et avec le soutien bien sûr du Grand Conseil.

Merci de votre attention.

Le président

C'est sur ces mots que se termine l'ordre du jour de cette matinée.

Nous donnons donc rendez-vous demain matin et je vous souhaite une belle fin de journée. J'en profite pour rappeler au Bureau que nous nous retrouvons tout de suite, dans ces lieux, pour notre petite séance liée à l'Heure des questions.

Merci.

La séance est levée à 12 h 58.

Séance du mardi 13 octobre 2020

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 13.10.2020, 09:00 h

Ordre du jour

1. **Entrée en matière**

   Modification de la loi sur la promotion de la culture *(première lecture)*

   Eintretensdebatte

   Änderung des Kulturförderungsgesetzes *(erste Lesung)*

2. **Entrée en matière et lecture**

   Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour réaliser des fouilles archéologiques sur le site de Naters

   Eintretensdebatte und Lesung

   Beschluss über die Vergabe eines Verpflichtungskredits zur Durchführung archäologischer Grabungen am Fundort von Naters

   Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
   Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (D

3. Interpellation AdG/LA, par Valentin Aymon (suppl.) et Raymond Borgeat: Statut des stagiaires en berne? (12.12.2019) **2.0305**

   Interpellation AdG/LA, durch Valentin Aymon (Suppl.) und Raymond Borgeat: Lohndumping auf dem Buckel von Praktikantinnen und Praktikanten? (12.12.2019) **2.0305**

4. INTERPELLATION AdG/LA, par Blaise CARRON: La raffinerie de Collombey doit être démantelée dans le respect strict de la loi **2020.03.046**

   INTERPELLATION AdG/LA, durch Blaise CARRON: Rückbau der Raffinerie von Collombey unter strikter Einhaltung des Gesetzes **2020.03.046**

5. INTERPELLATION Benno MEICHTRY, CVPO: Rapport d'évaluation CURAtime **2020.03.073**

   INTERPELLATION Benno MEICHTRY, CVPO: Auswertungsbericht CURAtime **2020.03.073**

   Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
   Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

6. Postulat Benno Meichtry, CVPO: Egalité de traitement des prestataires privés et publics de soins et d'accompagnement à domicile (12.12.2019) **2.0306**

   Postulat Benno Meichtry, CVPO: Gleichbehandlung der privaten und öffentlichen Pflege und Betreuung zu Hause (12.12.2019) **2.0306**

7. Postulat Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, et Julien Dubuis, PLR: Rapport sur le financement des prestations d'intérêt général (PIG) par les cantons (13.12.2019) **2.0307**

   Postulat Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, und Julien Dubuis, PLR: Bericht über die Finanzierung der gemeinwirtschaftlichen Leistungen (GWL) durch die Kantone (13.12.2019) **2.0307**

8. POSTULAT Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Stéphane GANZER, PLR, Aron PFAMMATTER, CVPO et Patrick HILDBRAND, SVPO: Investir dans Cœur Wallis **2020.03.059**

POSTULAT Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Stéphane GANZER, PLR, Aron PFAMMATTER, CVPO und Patrick HILDBRAND, SVPO: Investition in cœur wallis **2020.03.059**

9. MOTION CSPO, par Diego CLAUSEN et Martin KALBERMATTER: Développement des soins palliatifs **2020.03.066**

   MOTION CSPO, durch Diego CLAUSEN und Martin KALBERMATTER: Ausbau der Palliativmedizin **2020.03.066**

10. POSTULAT Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Claire-Lise BONVIN, PDCC, Jérôme DESMEULES, UDC et Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR: Mesures efficaces pour limiter la prolifération de chats errants **2020.03.069**

    POSTULAT Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Claire-Lise BONVIN, PDCC, Jérôme DESMEULES, UDC und Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR: Effiziente Massnahmen zur Begrenzung der Vermehrung von streunenden Katzen **2020.03.069**

11. POSTULAT Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Julien DUBUIS, PLR, Emmanuel AMOOS, AdG/LA, et Laurent REY, PDCB: Dotation en personnel soignant au sein des EMS **2020.06.190**

    POSTULAT Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Julien DUBUIS, PLR, Emmanuel AMOOS, AdG/LA, und Laurent REY, PDCB: Personalbestand in Alters- und Pflegeheimen (APH) **2020.06.190**

12. POSTULAT Benno MEICHTRY, CVPO, Daniel GARBELY, CVPO, Guido WALKER, CVPO, et Reinhard IMBODEN, CVPO: Gérontotechnologie **2020.06.201**

    POSTULAT Benno MEICHTRY, CVPO, Daniel GARBELY, CVPO, Guido WALKER, CVPO, und Reinhard IMBODEN, CVPO: Gerontotechnologie **2020.06.201**

13. **Entrée en matière**

    Décret modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière *(première lecture)*

    Eintretensdebatte

    Dekret zur Änderung des Ausführungsgesetzes über die Bundesgesetzgebung betreffend den Strassenverkehr *(erste Lesung)*

14. POSTULAT Benno MEICHTRY, CVPO, Guido WALKER, CVPO, Reinhard IMBODEN, CVPO, et Daniel GARBELY, CVPO: Nous avons besoin de plus de médecins de famille dans notre canton **2020.06.202**

    POSTULAT Benno MEICHTRY, CVPO, Guido WALKER, CVPO, Reinhard IMBODEN, CVPO, und Daniel GARBELY, CVPO: Wir brauchen in unserem Kanton mehr Hausärzte **2020.06.202**

15. **Entrée en matière et lecture**

    Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional Fully (PDR Fully)

    Eintretensdebatte und Lesung

    Beschluss über die Genehmigung des Vorprojekts und die Gewährung eines Rahmenkredits für das Projekt zur regionalen Entwicklung Fully (PRE Fully)

16. Rapport annuel pour l'année 2019 concernant la mise en œuvre de la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais

    Jahresbericht 2019 betreffend die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis

17. Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière intercommunale pour la période 2016-2019

    Bericht über die Evaluation der Effektivität des interkommunalen Finanzausgleichs für die Periode 2016-2019

Le président

Sehr geehrte Herren Vize-Präsidenten,

Sehr geehrte Frau Staatsrätin,

Chers collègues députées et députés,

Liebe Kolleginnen und Kollegen,

Mesdames et Messieurs du Service parlementaire et de la traduction,

Geehrte Zuschauerinnen und Zuschauer die über Kanal 9 dabei sind,

Mesdames et Messieurs qui nous écoutez par le biais de Canal 9, par le biais de la presse,

J'ai le plaisir de vous saluer de vous souhaiter la bienvenue pour notre deuxième matinée de session d'octobre, ici à Brigue.

Une information importante découlant de la décision du Bureau d'hier: das Tragen der Maske ist obligatorisch, sobald Sie Ihren Platz verlassen – le port du masque est obligatoire dès lors que vous quittez votre place de travail. Je vous remercie d'ores et déjà pour ce que vous avez fait hier, puisqu'hier, même si ce n'était pas encore obligatoire, c'était simplement conseillé, vous avez quasiment toutes et tous respecté cette demande et nous vous en remercions.

Nous allons entamer l'ordre du jour de cette session, mais, en préambule, je vais donner la parole comme convenu à Monsieur Stéphane Ganzer, mais je constate qu'il n'a pas encore oblitéré sa carte.

(...)

Non, ce n'est toujours pas bon.

(...)

Cette fois-ci, c'est bon!

Ganzer Stéphane, député, PLR, président ad intérim de la commission de justice

Je m'exprime ici en ma fonction de président de la commission de justice et à la demande du Bureau du Grand Conseil.

Certains d'entre vous se rappellent peut-être que lors de la dernière session, lorsque nous avions, lors du débat final, abordé la question du Conseil de la magistrature, j'avais utilisé à l'encontre d'un des membres UDC de la commission de justice, le terme «aphone».

Je tiens ici à préciser mon propos. Lorsque j'ai utilisé ce terme, je voulais marquer le décalage qu'il y avait eu entre la quiétude des débats en commission et disons les arguments plus appuyés qui étaient ressortis ici en ce Plénum de la bouche du chef de groupe UDC, Monsieur Grégory Logean.

Je réitère ici mes propos en les précisant, le terme «aphone» ne s'adressait évidemment pas au député Cipolla, seul membre de l'UDCVr membre de la commission de justice; un député que j'apprécie au plus haut point et dont le travail en commission est empreint de sérieux, d'engagement et d'abnégation. Donc ici, je tenais à préciser ce propos et j'espère que l'ensemble des collègues auront compris mon sentiment à l'égard de cette haute commission de surveillance et du travail excellent mené par le député Cipolla.

Je vous remercie.

Le président

En effet, aucune présidente ni aucun président ne souhaite utiliser l'article 84 alinéa 2 du Règlement du Grand Conseil pour rappeler à l'ordre l'un ou l'autre député quant au respect des institutions, voire même prendre des mesures plus drastiques conformément à l'alinéa 3 de ce même article.

La période s'annonce néanmoins chargée en émotions électorales, je vous prie donc de maintenir des propos mesurés, de respecter les convenances et de ne pas sombrer dans l'émotionnel; ceci en va également de l'image de nos institutions. Eh oui!

Passons donc au point numéro 1.

1. **Entrée en matière**

Modification de la loi sur la promotion de la culture *(première lecture)*

Eintretensdebatte

Änderung des Kulturförderungsgesetzes *(erste Lesung)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente:Patricia Constantin / Rapporteur: Jean-Pierre Terrettaz

Discussion sur l'entrée en matière:

Dubuis Julien, député, PLR

Le projet de modification de la loi sur la promotion de la culture fait suite à l'acceptation de la motion 2.0279, intitulée «Instaurons l'art sur les ouvrages publics» et acceptée par ce Parlement en mars dernier.

Les modifications concernent uniquement l'article 15 de la loi et visent les objectifs suivants:

- moderniser la terminologie; le terme «animations artistiques» est remplacé par intervention artistique qui est généralement admis,

- étendre les interventions artistiques aux ouvrages d'art ainsi qu'aux constructions et aux aménagements de génie civil qui représentent un intérêt social, culturel ou touristique.

Un plafond de 600'000 francs qui correspond au plus grandes interventions artistiques de ces dernières années (Hôpital du Valais, HES-SO Valais-Wallis) était prévu dans la loi et est retiré de celle-ci par la commission EFCS, qui a préféré mettre ce plafond dans le règlement sur la promotion de la culture.

Concernant ce dernier point, le groupe PLR n'est pas en adéquation avec la proposition de la commission et a déposé un amendement pour revenir à la proposition du Conseil d'État qui faisait figurer le plafond de 600'000 francs dans la loi. Pour nous, il s'agit d'un garde-fou important, afin d'investir des montants raisonnables pour ces interventions artistiques car la loi ne peut pas être changée facilement contrairement à un règlement.

De plus, le groupe PLR salue que l'obligation de prévoir une intervention artistique concerne uniquement l'État en tant que maître d'ouvrage, comme c'est déjà le cas actuellement. Les institutions subventionnées et les communes sont invitées à prévoir ce type d'intervention dans leurs nouvelles constructions mais n'y sont pas contraintes. Si elles décident de le faire, le montant est pris en compte dans le calcul de la subvention.

Une dernière question que se pose le groupe PLR: si une intervention artistique est réalisée dans un bâtiment et que la notoriété de l'artiste augmente, ce qui pourrait amener à un classement dudit bâtiment, qu'en est-il de l'avenir de ce bâtiment (transformations, rénovations)? Seront-elles encore possibles ou un déplacement de l'intervention artistique est envisageable? Merci d'avance à Madame la conseillère d'État pour sa réponse.

Au vu de ce qui précède, vous l'aurez compris, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et je vous remercie pour votre attention.

Rey Laurent, député, PDCB

La proposition de modification de l'article 15 de la loi sur la promotion de la culture qui nous est soumise ce matin fait suite à la motion du 14 mars 2019 intitulée «Instaurons l'art sur nos ouvrages publics»; motion déposée par les députés Démocrates-Chrétiens Serge Métrailler, Francesco Walter, Joachim Rausis et Sidney Kamerzin.

Il s'agit tout d'abord d'une modernisation terminologique de l'intitulé de l'article de loi avec le terme «animations artistiques», remplacé par l'expression «interventions artistiques», expression usuellement utilisée de nos jours.

Ensuite, cette modification de l'article 15 de la LPRC permet surtout une extension des interventions artistiques aux ouvrages d'art ainsi qu'aux constructions et aux aménagements de génie civil qui représentent un intérêt social, culturel ou touristique. Cette modification de loi satisfait en tous points à la demande de la motion déposée par notre groupe politique, modification qui permettrait une promotion de nos artistes et embellira les constructions réalisées dans notre canton.

Concernant le plafond maximal de 600'000 francs pour le budget de l'intervention artistique mis à disposition par l'État, nous rejoignons l'avis de la commission EFCS en estimant que ce montant plafond ne doit pas figurer dans la loi mais se trouver dans le règlement sur la promotion de la culture, règlement qui est de la compétence du Conseil d'État. En effet, étant donné que le pourcentage du budget de construction alloué par l'État à la réalisation d'une intervention artistique figure dans ledit règlement et pour des raisons de cohérence, le montant du plafond maximal doit également s'y trouver. Ce montant étant très certainement amené à évoluer au cours de ces prochaines années, cette modification aura également pour avantage de ne pas nécessiter de faire à chaque fois réviser la loi en cas d'ajustement de ce plafond.

Pour toutes ces raisons, le PDCB accepte l'entrée en matière et ne déposera pas d'amendement.

Je vous remercie de votre attention.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Das Kulturförderungsgesetz, auch der minimal und präzise formulierte Artikel 15 darin, passt meiner Ansicht nach auch nach 24 Jahren eigentlich noch gut – Chapeau an die damaligen Formulierenden. Der Artikel 15 ist in meiner Beurteilung besser, sprich weniger umständlich formuliert als der aktuelle Vorschlag des Staatsrats, auch besser als derjenige der Kommission.

Unser Anliegen ist vorliegend nicht, an der Kulturförderung, an der künstlerischen Förderung, wie sie im Kanton besteht, herumzumäkeln. Wir können unterschreiben, dass künstlerische Werke auch an öffentlichen Bauten bzw. im öffentlichen Raum zu einem qualitativ hochstehenden Lebensrahmen beitragen können. Jetzt sollen es aber neben Gebäuden auch Kunstbauten und Tiefbauarbeiten sein und zwar solche, die von sozialem, kulturellem oder touristischem Interesse sind, an denen Kunst am Bau verordnet werden soll. Diese Formulierung ist fast ein Murks, bestimmt nicht umfassend abschliessend pointiert. Wir werden hier einen Vorschlag in Form eines Abänderungsantrags eingeben, um schlicht von repräsentativen Bauten zu sprechen. Da passte dann, wenn es am Schluss nicht anders geht, auch der Tiefbau hinein.

Es ist nicht klar, auch nicht klar, ob mit der vorgeschlagenen Gesetzesänderung die Leitplanken enger gesetzt werden sollen, um tatsächlich nur herausragende Bauten zu veredeln oder ob die Nachfrage einfach simpel in den Boden hinein und die Böschungen und Hänge hinauf und übers Wasser erweitert werden soll. Das wäre dann falsch – immer, aber auch besonders jetzt in dieser nicht nur für Kunstschaffende schwierigen Zeit, denn wer ist besser geeignet als diese, die aktuell heikle Phase kreativ zu überleben.

Zurück zur Gesetzesänderung: Wir begrüssen den Gedanken «Kunst am Bau», wenn schon, früh in den Projektierungsprozess einzubeziehen. Idealerweise ist jedoch die Architektur und auch die Ingenieurkunst derart geraten, dass das realisierte Objekt für sich spricht. Auch war Empathie für die Gemeinden im Spiel, können wir feststellen, wenn diese auch weiterhin nicht der Verpflichtung nach Realisierung von Kunst am Bau untergeordnet werden sollen.

Die CVPO ist zusammenfassend für Eintreten mit dem angebrachten Vorbehalt gegen die zwingende explizite Ausdehnung von Kunst am Bau auf Tief- und Kunstbauten. Damit riskieren wir, unnötige Mittel sprichwörtlich in den Sand zu setzen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

En préambule, laissez-moi vous rappeler que pour notre groupe, l'art dans l'espace public est un objet nécessaire, un intermédiaire qui peut embellir, provoquer de nouveaux usages d'un lieu, faire résonner des préoccupations sociales, politiques ou urbanistiques, réunir les intérêts des habitants, formuler des questions de société.

Mes préopinants ont relaté l'historique de cette modification de l'article 15, je vais donc simplement rappeler certaines modifications notables:

Tout d'abord, l'extension des interventions artistiques aux ouvrages d'art ainsi qu'aux constructions et aménagements de génie civil.

Ensuite, que l'œuvre artistique soit dès le début en interaction avec tout le projet de construction.

Puis, l'engagement financier du canton qui oscillera entre 0,5 et 2% des coûts des travaux sans pour autant dépasser un plafond de 600'000 francs.

Le versement au fonds cantonal de la culture pour l'achat d'œuvres d'art si l'État renonce à réaliser une œuvre d'art ou si l'intervention n'est pas utilisée dans sa totalité.

Ensuite, l'invitation mais non l'obligation pour les institutions subventionnées et les communes à prévoir une intervention artistique dans leurs nouvelles constructions.

Le rôle de coordination et de conseil du Service de la culture touche en particulier la tenue de l'inventaire des œuvres.

Pour notre groupe, la culture n'est pas un luxe et encore moins une futilité, elle est un facteur central de développement et de cohésion d'une société ouverte et vivante. Les modifications proposées nous semblent donc en cohésion avec cette vision. C'est pourquoi nous allons soutenir l'entrée en matière et nous ne ferons pas d'amendement.

Merci pour votre écoute.

Werlen Egon, Grossrat (Suppl.), CSPO

Die Änderung von Artikel 15 des Kulturförderungsgesetzes ist unserer Ansicht nach eine gute und sinnvolle Sache. Die künstlerische Gestaltung von öffentlichen Bauten, neu bezeichnet als Kunst am Bau, ist sicher sehr sinnvoll, wenn man das bereits sehr früh beginnt und in die Bauplanung integriert und berücksichtigt.

Die CSPO ist für Eintreten.

Die Kommission hat 2 Änderungsvorschläge gemacht, der einte, wie bereits erwähnt, dass der Höchstbetrag wie der Prozentsatz im Reglement sein sollen und nicht im Gesetz.

Und der zweite, dass in einem Reglement festgehalten werden soll, wie der Erhalt von Kunst am Bau festgelegt werden soll, wenn zum Beispiel ein Gebäude abgerissen wird oder renoviert wird. Die CSPO wird diese 2 Änderungen unterstützen.

Danke.

Dubuis Margaux, députée, AdG/LA

C'est avec plaisir que l'AdG/LA entre en matière pour la modification de la loi sur la promotion de la culture.

Les changements étant principalement terminologiques, nous nous réjouissons de voir cette loi modernisée et adaptée aux pratiques actuelles.

Il est aussi important de souligner l'intégration de mesures encadrant la fin de vie, voire la sécession d'un bâtiment incluant une œuvre d'art.

L'AdG/LA ne déposera donc pas d'amendement et se réjouit de voir la mise en œuvre de ces adaptations.

Merci pour votre attention.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Die Änderung des Gesetzes sieht vor, dass man künftig auch bei Kunstbauten und Tiefbauten Kunst am Bau anbringen kann. Nun, der Staatsrat hat in seiner Version von sich aus vorgeschlagen, einen Höchstbetrag ins Gesetz zu schreiben. Ausserdem arbeitet er seit vielen Jahren unverändert mit einem Prozentsatz von 0,5 bis 2%. Die Dienststelle sieht auch keinen Bedarf, diesen Prozentsatz zu ändern, der ja eigentlich einen grossen Spielraum gibt mit dieser grossen Spannbreite von 0,5 bis 2%. Also in Zukunft soll das nicht geändert werden.

Wäre es dann nicht gut und angemessen, dies auch ins Gesetz festzuschreiben, wenn keine Aussicht auf Änderung dieser Limitierung der finanziellen Beträge vorgegeben ist? Die Kommission wollte darauf aber verzichten. Sie will im Gesetz keinen finanziellen Höchstbetrag und keine prozentuale Spannbreite festschreiben, obwohl die Dienststelle ja gar kein Problem damit hätte, wenn das im Gesetz steht.

Nun, es macht oft Sinn, im Gesetz auf zahlenmässig angegebenen Beträge zu verzichten, aber wenn die Dienststelle selbst ein Maximalbetrag angibt, und gemäss ihrer Auskunft mit einem langjährigen unveränderten Prozentsatz genug Spielraum hat, dann sollte das doch auch im Gesetz stehen. Daher haben wir einen diesbezüglichen Abänderungsantrag hinterlegt.

Die SVPO ist für Eintreten.

Besten Dank.

Michelet Audrey, députée (suppl.), PDCC

L'art urbain et la culture font aujourd'hui partie intégrante de tout projet de construction. Elle s'étend progressivement au génie civil. Nous avons d'ailleurs à plusieurs reprises dans ce Parlement voté des crédits d'investissement intégrant l'art et la culture. Il est aujourd'hui temps de réglementer et de définir clairement le périmètre d'application de ces interventions artistiques, d'en fixer les montants limites en fonction de la construction et de définir un plafond pour le montant total attribuable.

C'est pourquoi le PDCC rejoint les différentes modifications législatives qui ont été proposées, que ce soit dans le projet initial ou les modifications apportées par la commission.

Donc, vous l'aurez compris, nous acceptons sans hésiter l'entrée en matière et n'avons déposé aucun amendement sur ce projet de modification de loi.

Je vous remercie.

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe est extrêmement surpris par cette proposition et par la quasi-unanimité qu'elle semble déclencher au sein de cette salle.

Avant d'aller plus en détail dans l'argumentaire, une première correction matérielle à l'attention de la commission: on peut lire le rapport de la commission que cette proposition d'étendre le soutien à la culture lors de constructions et de prévoir des ouvrages culturels et de l'étendre aussi au génie civil et aux routes, s'inscrit dans un intérêt conjoncturel, notamment lié à la crise du Covid-19.

Il faudrait peut-être rappeler, pour la clarté des débats, que la motion a été déposée, et qui est à l'origine de cette modification, en mars 2019, soit bien avant l'arrivée de la crise sanitaire. Je ne sais pas si le très estimé Serge Métrailler, je le respecte beaucoup, avait des visions ou une boule de cristal. Je ne crois pas en tout cas que c'était l'origine de cette proposition. Je crois qu'il faut recadrer le débat.

Alors, le groupe UDC, en tout cas, ne remet pas en question l'acquis, ce qui existe actuellement, c'est-à-dire que quand vous construisez un bâtiment, vous devez prévoir un certain budget de 0,5% à 2% pour une œuvre culturelle.

Par contre, on est extrêmement surpris qu'à l'heure actuelle où nous devons faire des choix, par exemple dans le subventionnement des caisses maladie, par exemple dans l'entretien du réseau routier cantonal, tiens c'est ce qui nous occupe ici où l'État du Valais, par sa vision cantonale du réseau routier 2040, va transférer ou souhaite (parce que ce n'est pas encore fait) transférer près d'un tiers du réseau des routes cantonales vers les communes avec un transfert de charges vers ces dernières. Eh bien!, maintenant on se paie le luxe – oui, pour moi et pour notre groupe, c'est du luxe – de vouloir imposer à tout ouvrage d'art de génie civil de prévoir un montant de 0,5% à 2% pour une œuvre culturelle.

Il y a d'autres moyens d'aider la culture et, je le dis, les moyens sont déjà d'ailleurs très importants de soutien envers la culture. Aussi, pour rebondir sur l'élément du Covid-19, il y a des aides qui sont également prévues à cet effet, notamment aussi par la Confédération. Il ne s'agit pas ici en tout cas d'inscrire de manière pérenne dans une loi alors qu'on n'a pas les moyens de se payer cela. J'en veux pour preuve l'état de notre réseau routier cantonal et je vous renvoie au rapport de la commission de gestion en 2015 qui nous rappelait et qui nous mettait en garde contre les conséquences du sous-investissement et du sous-entretien du réseau routier cantonal où c'est près de 120 millions qu'il faudrait chaque année pour le maintenir à niveau, simplement à niveau alors qu'on est environ à 60 millions par année – donc un sous-entretien de l'ordre de 50 à 60 millions chaque année.

Ensuite, il y a également l'étude infra-Suisse en 2017 pour les réseaux routiers dans les différents cantons. Eh bien!, selon cette étude, je crois que c'est factuel et c'est confirmé aussi par le service de Monsieur Pellissier: une partie importante de notre réseau routier est considérée comme un mauvaise à critique. Pour le canton du Valais, c'est près d'un tiers du réseau qui doit être assaini ou entretenu ou rénové. Et là, on veut se payer le luxe, alors qu'on n'a pas d'argent pour faire le goudron, pour faire nos investissements et que chaque année, on doit parfois différé aussi quand on vote des crédits de 10-15 millions pour un contournement ou pour une route, eh bien!, on voit très bien que la planification prend beaucoup de temps parce que quand un projet est réalisé, ça retarde les autres. Et là, on se paie un luxe quand manifestement, nous n'avons pas la possibilité. C'est des problèmes de riches qu'on est en train de vouloir régler ici.

Je m'étonne de la quasi-unanimité de ce Parlement en faveur de cette modification.

Le groupe UDC, pour ces raisons en tout cas, s'oppose à l'entrée en matière et soutiendra tous les amendements qui iront dans le sens d'un usage rationnel et responsable des deniers publics.

Merci.

Walter Francesco, Grossrat, CVPO

Ich erlaube mir, das Wort als Präsident des Kulturrats des Kantons Wallis zu nehmen.

Der Kulturrat des Kantons Wallis hat bereits im Jahr 2015 die Anregung zur Änderung bzw. Ergänzung des Kulturförderungsgesetzes geben. Warum braucht es diese Gesetzesänderung bzw. Anpassung?

Die Präsenz von Kunst am Bau trägt nachweislich zur Verbesserung des Lebensumfelds der Nutzerinnen und Nutzer bei. Das gilt besonders für diejenigen Gebäude, bei denen sie bereits in einem sehr frühen Stadium in das Projekt integriert wurde. Der Austausch zwischen Kunstschaffenden und Architektinnen und Architekten bereichert die Qualität des Ergebnisses. Er fördert die Akzeptanz, die Sichtbarkeit und die positive Wahrnehmung des Architekturprojekts.

Die Tatsache, dass das Lebensumfeld nicht mehr nur durch Gebäude, sondern auch durch den gesamten Hoch- und Tiefbau bestimmt wird, ist der Grund für die Ausdehnung auf diesen Bautyp, immer mit dem Ziel, das gesamte Lebensumfeld zu bereichern.

In der aktuellen Zeit, die für Künstlerinnen und Künstler wirtschaftlich besonders schwierig ist und angesichts der Tatsache, dass der Kanton Wallis in den kommenden Jahren grosse Investitionen tätigen wird, bieten diese Gesetzesänderung und damit die bevorstehenden Projekte zahlreiche Gelegenheiten für die Kunstschaffenden, zu arbeiten. Auf diesem Weg geschieht die Förderung, ohne dass der Staat zusätzliche Ausgaben tätigen müsste, nämlich direkt über spezifische Investitionsfonds, insbesondere durch den Fonds FIGI. Es handelt sich also um eine wichtige und nachhaltige Möglichkeit zur Aufrechterhaltung einer beruflichen Tätigkeit für Künstlerinnen und Künstler, ohne dass dies eine zusätzliche Massnahme darstellt.

Das Wallis, das seit rund 40 Jahren eine öffentliche Baupolitik verfolgt, deren Qualität von Beginn an auf nationaler Ebene anerkannt ist, hat jetzt die Möglichkeit, die Entwicklung dieses Ansatzes fortzusetzen und zu verstärken. Dieses Ziel ist keineswegs nur ein Ziel des Kulturrats, nein, es wird auch besonders von den Architektinnen und Architekten sowie von der Baugemeinschaft unterstützt. Das beweist die Tatsache, dass die Motion zur Gesetzesänderung unter anderem auch vom Direktor des Walliser Baumeisterverbands eingereicht wurde.

Kunst am Bau stösst auch bei den Gemeinden auf grosses Interesse. Das zeigt insbesondere das Projekt «Art Valais Wallis», ein Projekt der urbanen zeitgenössischen Kunst, das ich über den ganzen Kanton erstreckt. 61 Walliser Gemeinden unterstützen das Projekt. Es ist wichtig, dass auch der Kanton dazu beiträgt, das Wallis zu einem Ort zu machen, an dem die Kunst im öffentlichen Raum präsent ist. Nicht zu vergessen ist dabei auch, dass sie ein Element der touristischen Attraktivität ist. Sie trägt an der Schnittstelle zwischen Kunst und Natur zum Anziehungseffekt bei und kann als wesentliches Element die USP des Kantons bereichern, und damit seinen Einfluss auf seine Attraktivität steigern.

Kunst regt an zum Denken, öffnet Perspektiven, weitet den Blick und ermöglicht Neues. Kunst bewirkt.

Ich danke in diesem Sinne im Namen des Kulturrats für Ihre Aufmerksamkeit und Ihre breite Unterstützung.

Besten Dank.

La discussion est close.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA, présidente de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Je remercie la quasi-totalité des groupes pour leur entrée en matière pour ce projet de modification de la loi sur la promotion de la culture.

Je relève ici quelques éléments qui ont été soulevés par les groupes, notamment la crainte du CVPO concernant l'extension aux travaux de génie civil, élément également relevé par le groupe UDC.

Pour rappel, ce projet de modification de la loi sur la promotion de la culture découle de la motion Métrailler acceptée par ce Parlement en mars, par 73 voix contre 42, qui demandait de modifier la loi sur la promotion de la culture à l'article 15, en introduisant une systématique pour les bâtiments où l'État est maître d'ouvrage pour prévoir un montant plafonné pour les interventions artistiques. Les modifications proposées à l'article 15 répondent donc à cette motion.

Reste principalement la question soulevée également par le groupe PLR du montant maximal et du pourcentage du coût des travaux réservés à l'intention artistique et la commission a souhaité, à une bonne majorité, que le taux et le plafond figurent dans le règlement pour laisser une marge de manœuvre au Conseil d'État et éviter de devoir réouvrir la loi en cas de modifications.

En effet, il est souvent d'usage dans ce Parlement que dans la loi, on inscrive les principes généraux et que les taux et autres montants figurent plutôt dans les ordonnances ou les règlements. Pour rappel, le taux n'a pas changé: il est situé entre 0,5 et 2%. Seul l'indication du plafond a été ajoutée pour éviter des coûts trop excessifs.

Et peut-être, pour rassurer également, il est à relever qu'il s'agit de travaux devisés à plus de 500'000 francs uniquement. Les travaux en dessous de ce montant ne sont pas concernés par cette modification.

La commission a également tenu à rendre attentif le Conseil d'État sur la conservation des œuvres d'art en cas de transformation ou de destruction d'un bâtiment.

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, je remercie toutes les députées et tous les députés de ce Parlement qui entreront en matière sur cette modification de la loi sur la promotion de la culture.

Je donne d'ores et déjà rendez-vous à la commission FCS tout à l'heure à l'issue des débats pour le traitement des amendements.

Merci de votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Auch ich danke allen, die jetzt zu dieser Gesetzesänderung gesprochen haben und die bereit sind, einzutreten.

Die Präsidentin hat soeben gesagt, um was es geht. Man muss sagen, wir haben einen Gesetzesartikel. Der Gesetzesartikel sagt: zwischen 0,5 und 2%, und näher wird es nicht definiert. De facto ist wenig passiert beim Kunst am Bau, und daher ist auch sicher die Motion hier im Grossen Rat angenommen worden, damit jetzt konkretisiert wird, was man darunter versteht.

Die Präsidentin hat auch gesagt, worum es geht und um was es nicht geht. Es geht eben um die Kunstbauten, die einen höheren Betrag erfordern, das kann sein zum Beispiel von der Autobahn, grosse Kunstbauten, die mehrere Millionen oder mehrere 100 Millionen betreffen, das kann sein bei der Rhonekorrektur oder auch beim Spital Wallis. Und der Präsident des Kulturrats, Herr Francesco Walter, hat auch gesagt, es sei auch ein Mehrwert. Es ist ein Mehrwert nicht nur für die Künstler, sondern für uns, für unsere Bevölkerung, aber auch touristisch. Zum Beispiel kennen der Kanton Waadt und der Kanton Bern auch diese Formulierungen.

Jetzt hat man vorgesehen, wie es die Motion will, einen Plafond einzurichten. Diesen Plafond hat der Staatsrat ins Gesetz gelegt. Sie können entscheiden, ob es im Gesetz sein soll oder im Reglement. Aber ich kann Ihnen sagen, wenn es nicht einen Plafond im Gesetz gibt, werden wir ganz sicher einen Plafond im Reglement festhalten, weil uns wurde gesagt,

diese Spanne nach oben bis zu 2% ist viel zu hoch, dann machen wir eben lieber nichts. Von daher werden wir sicher einen Plafond ins Reglement setzen.

Auch die Fragen von Herrn Dubuis und Herrn Werlen, was passiert, wenn Kunst am Bau subventioniert wurde, wenn der Bau renoviert wird oder abgerissen wird, auch das werden wir im Reglement festlegen. Es ist sicher ein pragmatischer Weg, mit dem Künstler dann zu sprechen. Die Kommission hat ja beschlossen, wir wollen Bestimmungen erlassen. Die Kommission hat ganz klar gesagt, wir sollen ein Reglement dazu erlassen.

So denke ich, das ist etwas, wo sich ein Artikel, der wirklich schon 20 Jahre alt ist, aber jetzt konkretisiert wird, und ich danke, wenn Sie eintreten auf diese Gesetzesänderung.

Le président

Nous allons donc voter. Les députés qui acceptent l'entrée en matière, touche verte, ceux qui s'y opposent, touche rouge. Le vote est lancé. (...)

Alors, oui, on va recommencer le vote. Parfois, il faut cliquer 1 fois, parfois 2. Cette fois-ci, il faut cliquer 2 fois. Vous me confirmez Monsieur Balet? 2 fois? En général, c'est toujours une fois... Pourtant j'ai cliqué qu'une fois... On va recommencer le vote, donc vous avez bien mémorisé: touche verte pour les personnes qui soutiennent l'entrée en matière, touche rouge pour ceux qui s'y opposent. Je relance le vote.

(...)

On va regarder ce qui se passe.

(...)

Mesdames et Messieurs, le système doit être redémarré, ça prendra 1 à 2 minutes. Par contre, n'oubliez pas de remettre votre carte en activité pour être à nouveau enregistré. Par la suite, je vous aviserai lorsqu'il faudra remettre votre carte.

(...)

Voilà, Mesdames et Messieurs, le petit problème technique est résolu. Je vous prie donc de repasser vos cartes sur la gauche de la console et nous allons pouvoir procéder au vote.

(...)

Tout le monde n'a pas encore repassé sa carte. Je patiente...

(...)

Ok, nous allons donc passer au vote.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour l'entrée en matière / für Eintreten: 105 voix / Stimmen

Contre l'entrée en matière / gegen Eintreten: 14 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté l'entrée en matière. Nous nous retrouvons donc demain pour la lecture de détail et le traitement des amendements qui ont été annoncés.

(Suite et fin de l'examen, *séance du mercredi 14 octobre 2020*.)

Nous passons sans tarder au point numéro 2.

2. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour réaliser des fouilles archéologiques sur le site de Naters

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss über die Vergabe eines Verpflichtungskredits zur Durchführung archäologischer Grabungen am Fundort von Naters

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Patricia Constantin / Rapporteur: Jean-Pierre Terrettaz

Discussion sur l'entrée en matière:

Bonvin Claire-Lise, députée, PDCC

Tout le monde le sait bien: il fait bon vivre dans notre magnifique canton du Valais et cela depuis 7000 ans! Et ces premiers humains ont non seulement colonisé le Valais romand, mais aussi le Haut-Valais. Il en résulte la découverte de vestige sis sur le site de la future extension du Home de Naters.

Donc, aujourd'hui, nous devons nous déterminer sur un crédit d'engagement de 8 millions proposé par le Service de la culture du canton afin de réaliser des fouilles sur ce site.

Ce montant paraît important, mais il s'explique. La mise en valeur sur site est impossible de par la nature même des vestiges qui s'y trouvent, à savoir des foyers, des réservoirs et divers objets du quotidien. Le site doit être largement documenté, eu égard à sa préciosité en termes d'archéologie. Des études doivent être menées sur les vestiges une fois le site démonté et il est prévu une publication sur cette découverte qui est remarquable non seulement par sa taille mais aussi par la qualité des vestiges et les éclairages qu'ils apportent sur la vie dans notre canton à cette époque encore trop peu documentée.

L'enveloppe de 8 millions sera échelonnée jusqu'à en 2026; date à laquelle nous pourrions peut-être organiser une raclette pour la fin des travaux.

Nous devons relever que le canton n'entretient pas de personnel pour ses fouilles. Ce sont des entreprises romandes qui effectuent ce travail. Elles ne sont pas nombreuses et une sorte de monopole s'est mis en place suite à la fusion de 2 entités. Et on le sait bien, sans concurrence, les prix se fixent de gré à gré. Alors faut-il créer un service de l'État pour l'archéologie? Considérant l'imprévisibilité de telles découvertes, il demeure très certainement plus économique de ne pas engager des ressources à l'année afin de procéder aux fouilles sur le territoire cantonal et de continuer à mandater des/une entreprise/s pour ce faire.

Vous l'avez compris, le PDCC accepte ce crédit d'engagement.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président

Je vous rappelle de bien orienter le micro en direction de votre bouche afin d'être bien audible.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

L’Office cantonal d’archéologie sollicite le Grand Conseil pour l’octroi d’un crédit d’engagement de 8'000'000 francs.

Lors d’un projet de construction comprenant notamment l’agrandissement du Home St-Michael, la construction d’une crèche et de 2 bâtiments de 5 étages, un site archéologique néolithique moyen a été découvert.

Ce site est le plus important de cette période mis à jour dans le Haut-Valais, tant par son étendue que par la richesse de ses découvertes et revêt dès lors une importance scientifique inestimable.

Il est à relever que ces fouilles d’urgences et de sauvetages sont exigées par la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites et qu’une demande de classement auprès de l’Office fédéral de la culture a été déposée et que cette demande pourrait déboucher sur un crédit extraordinaire de 2'000'000.

Le site de Naters a livré des aménagements caractéristiques de l'habitat au Néolithique, comprenant 2 phases d'occupations.

Des analyses ont déjà été effectuées sur une surface de 100m2 entre février et mars dernier. Ces travaux ont permis de découvrir divers types d'objets comme de la vaisselle décorée en terre cuite, des outils en silex ou en cristal de roche typiques de cette époque de l'humanité.

Ce travail de la pierre largement attesté à Naters témoigne de la présence d'artisans particulièrement habiles et exploitant pleinement les richesses en proximité.

De nouvelles fouilles sont prévues sur près de 2500m2. Elles permettront sans doute d’appréhender l’habitat sur une grande surface, de mieux comprendre les différents types de construction et leurs fonctions.

En parcourant les différents documents mis à notre disposition, mon imagination a essayé de recréer le quotidien de ces valaisans du Néolithique. Je me suis ensuite demandé quelles découvertes et déductions feront les archéologues du futur fouillant les traces de notre vie actuelle.

Le groupe des Verts soutient cette demande de financement et vous enjoint de faire de même.

Raboud Damien, député (suppl.), UDC

Imaginons. Imaginez, chers collègues qu'en l'an 7'500 après Jésus-Christ, des archéologues découvrent les vestiges d'une autoroute continue entre Sierre et Brigue. N'en serions-nous pas fiers aujourd'hui?

Pour ce qui est du sujet qui nous intéresse aujourd'hui, notre groupe a pris connaissance des rapports, des modalités et du crédit important demandé au sujet des fouilles archéologiques de Naters. Le site découvert semble être d'importance et n'a pas encore donné tous ses secrets, nous nous réjouissons de les connaître.

Être conscients de notre passé, même éloigné, et comprendre le fil et le long de l'histoire qui fait ce que nous sommes, a toujours été une préoccupation existentielle de notre parti et plus largement des Hommes – avec un grand H – de valeur.

Notre groupe, par avance, se réjouit de la mise en lumière et de l'exploitation de ce patrimoine inestimable et, en même temps, nous espérons les délais et travaux nécessaires à la vie future, que nous espérons paisible, des résidents de la maison de retraite de St-Michael, ne sera pas longs à l'excès.

Nous souhaitons ici tout le meilleur à Naters, son président, ses administrés et ces fouilles archéologiques et soutenons ce crédit d'engagement au Service de la culture.

Merci de votre attention.

Werlen Egon, Grossrat (Suppl.), CSPO

Das Seniorenzentrum in Naters wird erweitert. Es ist eine wichtige Institution von grossem öffentlichem Nutzen, und es ist aber eine sehr grosse Freude und auch sehr grosse Chance, dass man dort archäologische Überreste aus dem 4. Jahrtausend vor Christus gefunden hat. Es ist nun äusserst wichtig, dass diese ausgegraben und die Funde dokumentiert werden können. Das braucht Zeit. Und es verlangt aber auch eine gute Koordination mit der Bauleitung, damit das Seniorenzentrum dann auch erweitert werden kann. Der dringende Verpflichtungskredit von 8 Millionen Franken soll auch ermöglichen, dass die Archäologen möglichst rasch vorwärtskommen können. Der Beitrag ist bereits im Budget 2021 eingeplant und beinhaltet Ausgrabungen und anschliessend auch die Dokumentation.

Die CSPO ist für Eintreten und unterstützt den Verpflichtungskredit.

Allerdings müssen dabei die Ausgaben unbedingt auf das vorgesehene Bauprogramm abgestimmt werden, und allfällige bis dato entstandene Kosten sollten innerhalb dieser 8 Millionen Platz finden. Die CSPO fordert, dass dieses Dossier mit Einigkeit unter allen Beteiligten weitergeführt wird und dass eine gute Lösung gefunden wird.

Danke.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Um es vorwegzunehmen, die CVPO ist für die Gewährung eines Verpflichtungskredits von 8 Millionen zur Durchführung archäologischer Grabungen in Naters. Ich sage dies bewusst vorher, da ich nicht umhinkomme, einige kritische Bemerkungen zu archäologischen Ausgrabungen und deren zeit- und kostentreibenden Auswirkungen auf wichtige Bauvorhaben in unserem Land anzubringen.

Zu meiner Schande muss ich gestehen, dass ich der Archäologie selber nicht allzu viel abgewinnen kann. Natürlich finde auch ich, dass man aus der Geschichte lernen kann und muss. Trotzdem sind mir die Zukunft und insbesondere die Gegenwart aber dann doch deutlich wichtiger. Auch finde ich 8 Millionen könnte man andernorts besser verwenden, als zum Freilegen von Pfählen, Herdstellen und Gruben zur Abfallentsorgung, selbst wenn es sich um Abfälle aus der Jungsteinzeit handelt.

Warum, so werden Sie sich jetzt fragen, ist er dann trotzdem für den Kredit? Nun ganz einfach deshalb, weil ich möchte, dass das wichtige Bauprojekte des Seniorenzentrums in Naters schnell wie möglich realisiert werden kann. Ganz einfach deshalb, weil mir betreutes Wohnen für ältere Menschen wichtig ist. Aber wie wir alle wissen, wenn in irgendeiner Baugrube in der Schweiz etwas nur annähernd Altes gefunden wird, steht zunächst einmal für lange lange Zeit alles still. Dann werden die Baumaschinen abgestellt, und es erscheinen die Archäologen mit Zahnbürsten statt die Bauarbeiter mit Schaufeln.

Fast ist man gewillt, dem armen Bauherrn, der da in seiner Baugrube auf alte Scherben stösst, den guten, wenn auch leicht angepassten Spruch eines ehemaligen Walliser Staatsrats zuzurufen nämlich: «Schauen, (Zu)Schaufeln, Schweigen.» In Naters hat man das nicht gemacht, und natürlich ist das auch gut und richtig so. Selbstverständlich müssen bedeutende archäologische Funde angemessen erforscht und dokumentiert werden.

Die CVPO ist deshalb für die Gewährung des Verpflichtungskredits von 8 Millionen, stellt jedoch einige Forderungen und Bedingungen, zu welchen wir vom Staatsrat eine Stellungnahme haben möchten:

1. Die Bauherrin, das Seniorenzentrum in Naters, hat einen detaillierten Bauplan mit genauer Terminplanung erstellt, welcher die Bedürfnisse der wissenschaftlichen Arbeiten berücksichtigt. Wir erwarten, dass sich auch der Kanton und die beauftragten Archäologen genauestens an diesen Plan halten, damit es nicht zu weiteren Verzögerungen kommt.

2. Es ist allgemein bekannt, dass Baubewilligungen auf ihrem Weg durch die einzelnen Dienststellen sehr viel Zeit brauchen. Wir erwarten, dass das vorliegende Bauprojekt speditiv und soweit möglich prioritär behandelt wird. Unnötige administrative Hindernisse sind zu vermeiden.

3. Gemäss unseren Informationen belaufen sich die Mehrkosten aufgrund der archäologischen Arbeiten auf Seiten der Bauherrschaft auf rund 500'000 Franken. Kann man davon ausgehen, dass diese Mehrkosten durch den Kanton übernommen werden und im budgetierten Betrag von 8 Millionen bereits enthalten sind?

4. Gemäss den vorliegenden Unterlagen werden die archäologischen Ausgrabungen extern vergeben. Die entsprechende waadtländische Firma – zumindest mit Walliser Beteiligung – ist bestimmt. Trotzdem fordern wir das kantonale Amt für Archäologie als Aufsichtsbehörde dazu auf, wo immer möglich Walliser Firmen zu beauftragen. Das Ziel muss es sein, einen möglichst grossen Teil der Wertschöpfung im Wallis anfallen zu lassen.

Zusammenfassend halte ich noch einmal fest, dass sich die CVPO für die Gewährung dieses Verpflichtungskredits ausspricht. Wir tun dies jedoch, zumindest was mich persönlich betrifft, weniger aus archäologischem Interesse, sondern vielmehr darum, um den Erweiterungsbau des Seniorenzentrums in Naters nicht weiter unnötig zu verzögern.

Besten Dank.

Moulin Bruno, député, PDCB

Aujourd'hui est en jeu un crédit d'engagement de 8 millions répartis sur 5 ans afin de réaliser des fouilles archéologiques à Naters.

Notre groupe se réjouit que ces découvertes, témoignage de l'activité humaine au néolithique, puissent être mises à jour et étudiées avant la construction d'importantes infrastructures d'utilité publique dont un home et une crèche.

Nous saluons la réactivité du service qui a entrepris les sondages avant le début des travaux. Ceux-ci ont permis de découvrir un site d'habitats avec 2 niveaux d'occupation, daté entre 3'700 et 3'350 ans avant Jésus-Christ. Il s'agit là d'un site d'importance nationale, si ce n'est même internationale.

Nous allons bien sûr soutenir cette demande de crédit.

Notre groupe s'est toutefois posé une question que je relais à la commission ou à la cheffe du département: comment pourrait-on mieux mettre en valeur et conserver le patrimoine archéologique du canton?

Je vous remercie de votre écoute.

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA

Eines vorweg: Auch ich bin keine Archäologie-Expertin wie Herr Imboden. Archäologie klingt für mich aber erst einmal nach Abenteuer. In Tat und Wahrheit sind archäologische Ausgrabungen Baustellen, auf denen unter Zeitdruck gearbeitet wird. Die Experten suchen nach Spuren der Vergangenheit. Diese archäologischen Hinterlassenschaften sind gefährdet, sobald ein Bodeneinbruch stattfindet.

Beim archäologischen Fund beim Seniorenzentrum Naters handelt es sich um Überreste einer menschlichen Besiedlung vom 4. Jahrtausend vor unserer Zeitrechnung. Die Fundstelle dehnt sich über eine Fläche von 2'500 m2 aus. Es handelt sich um die umfangreichste Fundstelle dieser Periode im Oberwallis. Mittlerweile hebt sich das Wallis für diese Periode bereits heute auf internationaler Stufe hervor, und die Ausgrabungen in Naters werden die wissenschaftlichen Kenntnisse zu den neolithischen Gesellschaften weiter voranbringen. Diese Funde der Jungsteinzeit müssen uns interessieren und mich als Natischerin besonders. Und ja, die Verzögerung des Ausbaus des Seniorenzentrums ist nicht optimal. Fakt ist aber, dass das kantonale Gesetz über den Natur- und Heimatschutz denn Kanton verpflichtet, archäologische Grabungen vorzunehmen und zu dokumentieren. Und das kostet Zeit und Geld.

Wir beschliessen in dieser Session über die Vergabe eines Verpflichtungskredits in der Höhe von 8 Millionen Franken. Wir sprechen in Naters von einer Ausgrabungsfläche von

maximal 7'000 m2. Nach Adam Riese betragen die Kosten pro Quadratmeter somit rund 1'140 Franken – verglichen mit den anlaufenden Kosten des Riedbergtunnels ein Klacks!

Natürlich ist die Linksallianz für Eintreten.

Vielen Dank.

Guérin Jérôme, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR a pris connaissance de cette demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour le Service de la culture.

Mes préopinants ont déjà donné les détails sur l'importance et le détail de ces découvertes et les liens avec la loi pour ce crédit d'engagement. Je ne vais pas y revenir.

Ce crédit d'urgence de 8 millions de francs, répartis entre 2021 et 2026, doit permettre d'avancer au plus vite dans les fouilles archéologiques, cela afin de ne pas trop freiner les travaux d'agrandissement du home, ainsi que le reste du projet qui englobe une crèche, un parking et des bâtiments sur la commune de Naters.

Ce devis de près de 8 millions de francs qui vaut à la présente demande de crédit d'engagement, comprend la fouille en plans de 2 à 3 niveaux d'occupation, ce qui représente environ 7'000 m^2 de terrain ainsi que l'étude des vestiges et du mobilier qui seront livrés par ces fouilles jusqu'à la publication du résultat.

Il est constaté à la lecture des documents que ce dossier a été clairement discuté avec les différents acteurs concernés par cette situation. Malgré des travaux en 2004, personne n'a pu voir l'importance de ces fouilles, situées aujourd'hui à Naters, d'une occupation néolithique importante.

Je ne vais pas m'étendre sur le message du Conseil d'État ou sur le rapport de la commission, mais simplement relever les points suivants:

1. que les travaux sur le site dureront 3 ans et 2 ans seront ensuite nécessaires pour l'étude des découvertes et la publication des résultats;

2. que les vestiges qui seront découverts lors de ces recherches ne seront pas conservés sur place mais pourront être exposés dans les différents musées cantonaux, selon les situations et leur importance;

3. qu'à la fin février de cette année, a été déposée auprès de l'Office fédéral, une demande de classement d'importance nationale pour ce gisement néolithique et ce qui pourrait amener à une demande de crédit extraordinaire de 25% à hauteur de 2 millions de francs pour ces travaux;

4. et, que ces travaux ont été mandatés à l'entreprise InSitu Archéologie, société importante située à Sion et qui dispose des ressources en personnel spécialisé pour de telles fouilles et que l'Office cantonal archéologique sera organe de surveillance sur ces travaux.

Avec toutes ces explications, le groupe PLR vous demande de suivre la commission et d'accepter le crédit d'engagement de 8 millions de francs répartis entre 2021 et 2026.

La discussion est close.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA, présidente de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Je remercie tous les groupes pour leur entrée en matière unanime sur ce projet de décision de l'octroi d'un crédit d'engagement pour le chantier archéologique de Naters.

Je relève ici quelques éléments qui ont été soulevés par les groupes, notamment:

- le souhait du CVPO de donner ces travaux à une société valaisanne;

- pour le CSPO, qu'une bonne entente ait lieu entre les directeurs des travaux du home et les responsables des fouilles archéologiques;

- de Monsieur Moulin pour le PDC du Bas qui demande comment mieux conserver les éléments qui seront trouvés lors de ces fouilles.Pour rappel, ce projet de décision fait suite à la découverte des vestiges archéologiques sur le site de l'EMS de St-Michael à Naters. En cas de découverte, le canton et les communes sont soumis à l'article 20 de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites qui définit ceci: «Les fouilles, la prospection et les recherches archéologiques ainsi que la publication des résultats de ces recherches sont de la compétence et de la responsabilité du canton. À ce titre, il prend toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de ces tâches. Le département peut faire exécuter ces tâches par des tiers. Toute découverte d'éléments archéologiques sera annoncée immédiatement par quiconque en aura connaissance. Les mesures d'urgence sont prises par le service, en application de l'article 9 de la loi.» Et l'article 9, pour information, précise que: «En cas d'urgence, le département en charge de la protection de la nature, du paysage, des sites, des monuments historiques et du patrimoine archéologique ou le Conseil municipal décide de la mise sous protection immédiate des objets menacés d'importance nationale, cantonale ou communale.»

Comme relevé dans le rapport de la commission, le montant de ce crédit doit permettre d'avancer le plus rapidement possible les fouilles afin de ne pas retarder les travaux prévus sur ce site. Outre les fouilles en elles-mêmes, ce crédit regroupe également toutes les études sur les vestiges découverts. Le principe de la mise en place d'un fonds a donc été établi. Ce montant sera réparti sur 6 ans, en fonction des besoins et, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La commission a également relevé qu'une aide financière avoisinant 2 millions de la Confédération était en attente lors du traitement de ce dossier. Cet élément n'était pas encore en possession du Service de la culture, peut-être Madame la cheffe de département pourra nous donner une réponse aujourd'hui.

La commission, à l'unanimité, a approuvé cette manière de procéder. Lors de l'examen du budget, elle a également constaté que le montant de 8 millions figurait dans le budget 2021 du Service de la culture.

La commission vous recommande donc d'accepter ce projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour réaliser les fouilles archéologiques sur le site de Naters.

Merci de votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke allen, die auf das Projekt eingetreten sind und die auch die archäologischen Ausgrabungen unterstützen. In Naters ist wirklich ein sehr bedeutender Fund. Es handelt sich hier um die Zeit vom Neolithikum, und wir haben festgestellt, dass von Naters bis Martigny überall neolithische Funde möglich sind. Das heisst, unser Kanton hat eine reiche Vorgeschichte, und wir haben schon seit Langem gute Vorahnen hier im Kanton Wallis.

Was die Frage betrifft, das Gesuch an Bern wurde gestellt. Meines Wissens haben wir noch keine Antwort, ob sie uns hier unterstützen, die steht noch aus.

Ich möchte nur etwas sagen. Dieses Gebiet von Naters wurde unter Schutz gestellt, und es ist geplant, dass bis Ende 2022 die Ausgrabungen beendet sind. Es kann aber immer Unvorhergesehenes passieren – das wissen wir –, und in dem Sinn probieren wir, so gut als möglich mit dem Bauherrn zusammenzuarbeiten. Wir haben eine Vereinbarung geschickt, und wir erwarten, dass der Bauherr diese Vereinbarung unterschrieben zurücksendet.

Es ist auch so gewesen, 100 m2 wurden bereits umgegraben, und es wurden Funde getätigt, und auf dieser Parzelle von 100 m2 kann das Altersheim seinen Erweiterungsbau vorwärts vorantreiben, und die benötigten zusätzlichen Betten können gebaut werden. Es wird kein einziges Alters- und Pflegeheimbett durch diese Ausgrabungen zurückgestellt. Hier geht es um einen anderen Bau. Es sind betreute Wohnungen, die Spitex soll da hineinkommen und auch eine Kinderkrippe. In dem Sinn muss ich sagen, es ist nicht so, dass die Alters- und

Pflegebetten durch diese Ausgrabungen behindert werden, was die Gemeinde oder das Altersheim von Naters betrifft.

In dem Sinn kann ich nicht sagen, wir können auf Bedingungen eingehen. Wir probieren so schnell als möglich, die Ausgrabungen zu machen. Das ist aber nicht immer möglich, das hängt ab vom Grundwasserstand, das hängt auch ab vom gefrorenen Boden, und wie gesagt, es ist vorgesehen, dass bis Ende 2022 die Ausgaben beendet sind, dies in guter Zusammenarbeit mit dem Bauherrn. Und was die Kosten betrifft, da sind wir am Schauen, was gefordert wird vom Bauherrn, und was wir brauchen.

Ich danke, wenn Sie auf diesen Beschluss eintreten.

Le président

L'entrée en matière n'est donc pas combattue et aucun amendement n'a été déposé.

Nous passons donc à la lecture.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatrates (Synopse)

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Patricia Constantin / Rapporteur: Jean-Pierre Terrettaz

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement fouilles archéologique à Naters

Titre et considérants, adoptés.

I.

Articles 1 et 2, adoptés.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'ensemble du texte ? Tel n'est pas le cas.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.
Le débat final n'est pas utilisé.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA, présidente de la commission de l’éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Je remercie l'ensemble des services qui ont œuvré à la présentation du dossier. Je remercie les membres de la commission pour leur travail actif et je vous remercie d'accepter ce projet de décision en une seule lecture.

Merci.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Also ich denke, wenn ich schon den Dank gehört habe, den gebe ich gerne zurück an die Kommission und dann auch an das Parlament.

Danke schön.

Le président

Nous allons donc voter, tout en disant en préambule, que les projets de décisions se prennent toujours en une seule lecture, donc il n'y a pas besoin de voter pour la lecture unique.

Ainsi décidé par 124 voix en séance du Grand Conseil, à Brigue, le 13 octobre 2021.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous passons maintenant au point numéro 3.

Traitements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

3. Interpellation AdG/LA, par Valentin Aymon (suppl.) et Raymond Borgeat: Statut des stagiaires en berne? (12.12.2019) **2.0305**

   Interpellation AdG/LA, durch Valentin Aymon (Suppl.) und Raymond Borgeat: Lohndumping auf dem Buckel von Praktikantinnen und Praktikanten? (12.12.2019) **2.0305**

   Texte déposé

   Hinterlegter Text

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Es ist eine recht komplexe Antwort, die ich hier gebe, was die Stages betrifft, und ich werde auch den Interpellanten dann die schriftliche Antwort gerne abgeben

Dans sa réponse au postulat 2.0082 du 13 mars 2015 déposé par les députés Borgeat, Clerc Bérod et Métrailler, le Conseil d'État avait conclu que «en égard à la flexibilisation croissante du marché du travail et aux quelques cas d'abus d'ores et déjà identifiés sur le territoire cantonal à ce jour, un examen plus approfondi des emplois qualifiés de «stage» paraît justifié».

Doit être considéré comme stage, tout programme d'emploi défini dans le cadre d'une démarche de formation, d'orientation ou de réinsertion professionnelle. Ne sont donc pas concernées les situations impliquant des personnes tenues d'accomplir des stages dans le cadre de leur cursus de formation en vue d'entrer dans une école particulière, qui le font dans le cadre de formations post-grades, ou encore qui bénéficient d'une mesure du marché du travail (par exemple: absence ou difficultés de formation, chômage de longue durée, etc.).

La commission tripartite cantonale a dès lors confié à l'Inspection cantonale de l'emploi le soin de réaliser des contrôles au sein des entreprises valaisannes annonçant des stagiaires (travailleurs étrangers ou stages de plus de 6 mois).

Ainsi, entre juillet 2015 et décembre 2016, plus de 50 situations ont pu être examinées. Il en est notamment ressorti que dans certaines branches, l'interprétation de la notion de stage ne correspondait pas à la définition académique du terme: les domaines de l'architecture pour 75% des cas examinés, de l'ingénierie dans 4 cas sur 11 et des professions médicales pour 3 stages sur les 5 analysés, paraissent les plus concernés. Des salaires mensuels pouvant être qualifiés de sous-enchères ont été constatés, par exemple des

architectes et des ingénieurs diplômés payés entre 1'000 et 3'000 francs par mois. Ces pseudos stages peuvent par ailleurs s'étendre sur des durées assez longues allant de plusieurs mois à plus d'une année.

Il a ainsi pu être établi que dans certaines branches, le terme de stagiaire est souvent galvaudé.

Devant l'impossibilité de l'Observatoire valaisan de l'emploi d'analyser tous les stages dans toutes les branches d'activité, il a été envisagé l'édiction par le Conseil d'État d'un contrat-type de travail prévoyant des salaires minimaux obligatoires pour les stages.

L'article 360a alinéa 1 du code des obligations permet certes la possibilité d'édicter un contrat type de travail en casde mise en évidence de sous-enchère abusive et répétée et si aucune convention collective de travail contenant des dispositions relatives aux salaires minimaux pouvant être étendue n'existe. Après analyse, il s'est par contre avéré qu'il n'est pas possible d'édicter un CTT applicable à un statut de travailleur en particulier. Il peut l'être exclusivement pour une branche économique ou une profession donnée.

Aussi, il a été décidé d'agir de manière ciblée sur les branches dans lesquelles les abus les plus criants et fréquents ont été constatés. Une proposition a ainsi été faite d'inclure une clause spécifique dans le champ d'application des CTT concernés, notamment dans celui des architectes et ingénieurs, précisant strictement ce qui peut être admis comme un stage. Le Conseil d'État attend des partenaires sociaux concernés une réponse rapide de leur part. Dans tous les autres cas, les salaires minimaux de la branche s'appliqueront. Il ne sera ainsi plus possible d'utiliser le statut de stagiaire de façon abusive dans la branche dans le but de pratiquer de la sous-enchère salariale.

En automne 2019, la commission cantonale tripartite a mandaté l'Observatoire valaisan de l'emploi pour la réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble des institutions du canton dans le domaine de la petite enfance. Si des excès répétés devaient être constatés, la mise en œuvre d'un CTT contenant des clauses identiques à celles des architectes-ingénieurs sera examinée.

Des démarches similaires sont envisagées dans d'autres branches particulièrement exposées à ce risque, notamment celles de la santé et du social, respectivement de l'informatique.

Le Conseil d'État est sensible au fait que des salaires décents doivent être servis dans toutes les branches d'activité. Toutefois, l'édiction d'un CTT prévoyant des salaires minimaux obligatoires n'est pas une mesure anodine. Elle nécessite, au préalable, la mise en œuvre d'une analyse approfondie, ce qui prend du temps.

4. INTERPELLATION AdG/LA, par Blaise CARRON: La raffinerie de Collombey doit être démantelée dans le respect strict de la loi **2020.03.046**

   INTERPELLATION AdG/LA, durch Blaise CARRON: Rückbau der Raffinerie von Collombey unter strikter Einhaltung des Gesetzes **2020.03.046**

   Texte déposé

   Hinterlegter Text

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

L'auteur de l'interpellation requiert du Conseil d'État qu'il prenne position sur les travaux de démantèlement de la raffinerie de Collombey qui commenceront à partir de la deuxième partie de l'année 2020. Le Gouvernement me charge de lui répondre comme suit:

S'agissant du risque de dumping salarial, les contrôles effectués ces dernières années par l'Inspection cantonale de l'emploi et de l'aide sociale dans le secteur de la maintenance et du nettoyage industriels, et en particulier sur le site de la raffinerie de Collombey, ont effectivement révélé plusieurs situations de sous-enchère salariale. Ces

constatations ont du reste permis, sur proposition de la commission tripartite cantonale, l'édiction d'un contrat-type de travail au sens de l'article 360a du Code des obligations imposant des salaires minimaux obligatoires. Le Conseil d'État garde à l'esprit cette problématique et demeure conscient que ces travaux de démantèlement pourraient donner lieu à de nouvelles pratiques de dumping salarial.

Les inspecteurs de l'Inspection cantonale de l'emploi et de l'aide sociale effectuent régulièrement des contrôles dans ce secteur et ces derniers seront renforcés sur ce site en particulier dès l'annonce du début des travaux. Des mesures spéciales ne sont dès lors pas nécessaires.

Dès lors que le CTT n'est applicable qu'aux travailleuses et travailleurs des entreprises qui interviendront sur le site de la raffinerie, il paraît difficile d'envisager une responsabilité de Tamoil. En effet, seuls les employeurs sont tenus de respecter les conditions de salaire prévues par le CTT, ce qui n'est pas le cas de Tamoil puisque cette entreprise n'est pas partie aux rapports de travail. Il va sans dire que si ces activités devaient donner lieu à de la sous-traitance, les conditions de salaire seraient vérifiées selon le principe de responsabilité solidaire conformément à l'article 5 de la loi fédérale sur les travailleurs détachés.

5. INTERPELLATION Benno MEICHTRY, CVPO: Rapport d'évaluation CURAtime **2020.03.073**

INTERPELLATION Benno MEICHTRY, CVPO: Auswertungsbericht CURAtime **2020.03.073**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Vielleicht zum Inhalt: «CURAtime» ist so ein Analysetool, das den Anteil der Leistungen des Krankenversicherungsgesetzes regelt. Tatsächlich müssen alle Leistungen nach den Kriterien, Wirksamkeit, Zweckmässigkeit und Wirtschaftlichkeit überprüft werden. Gemäss KVG dürfen Leistungserbringer keine höhere Vergütung für die nach dem Gesetz erbrachten Leistungen verlangen.

Der Preisüberwacher empfiehlt, die Pflegekosten im Sinn des KVG nach den folgenden Punkten zu ermitteln:

- Festlegung der Pflegekosten auf Grundlage von regelmässigen Analysen der ausgeführten Arbeitszeit unter Berücksichtigung der spezifischen Situation jedes Alters- und Pflegeheims;

- Definition des Teilbereichs der Arbeit, der auf das betreuende Pflegepersonal fällt;

- Aufteilung der Pflegekosten in einer Kostenstelle «Pflege gemäss KVG».

Eine Analyse der Aktivitäten aller medizinischen und sozialen Einrichtungen wurde im Zeitraum von 2016 bis 2018 mit diesem «CURAtime»-Tool durchgeführt, um eben die Aktivität und die Leistungen und somit auch die Kostenverteilung zwischen der KVG-Versorgung und anderen Leistungen (z. B. den Pensionspreisen), zu analysieren. Diese Analyse kostete den Kanton 281'500 Franken. Der Restbetrag (weit über 50%) wurde von den Pflegeheimen getragen.

Im April 2018 wurde der «CURAtime»-Zeitplan der thematischen Kommission für Gesundheit, Soziales und Integration des Grossen Rates vorgestellt. In diesem Zusammenhang wurde geplant, dass die ersten Bewertungen der Resultate bis Ende 2018 vorliegen. Leider haben wir andere vorrangige Projekte und diese Analysen wurden dadurch erschwert, und man kann auch sagen, sie sind zurzeit auf Eis gelegt. Letztlich aber werden diese Analysen dazu verwendet, den Nutzen der Pflege durch die Bewohner zu bewerten und eben die geleistete Pflege zu ermitteln. Sobald die Ergebnisse vorliegen, werden wir dem

Verein der Walliser Alters- und Pflegeheime (AVALEMS) diese Ergebnisse vorstellen und auch diskutieren.

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

6. Postulat Benno Meichtry, CVPO: Egalité de traitement des prestataires privés et publics de soins et d'accompagnement à domicile (12.12.2019) **2.0306**

Postulat Benno Meichtry, CVPO: Gleichbehandlung der privaten und öffentlichen Pflege und Betreuung zu Hause (12.12.2019) **2.0306**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Monsieur le député Meichtry, je pense ne pas vous apprendre que l'État est d'ores et déjà en cours de travail pour modifier le mode de financement pour les prestataires privés de services de soins et de prise en charge à domicile pour qu'ils soient rémunérés de la même manière que les soins et la prise en charge fournis par les centres médico-sociaux. Votre postulat est ainsi déjà en cours de réalisation, voire déjà réalisé et il n'apportera aucune plus-value aux travaux déjà en cours.

Enfin, votre postulat questionne sur le principe de concurrence dans les soins, qu'ils soient hospitaliers finalement ou dans le cadre des soins à domicile. Il s'agit, à mon avis, de prestations régaliennes de l'État où le principe de concurrence ne fait aucun sens.

Par contre, améliorer l'efficience de fonctionnement des CMS, comme nous l'avons réalisé lors de la session de septembre, me paraît bien plus important dans notre travail de parlementaires.

Vous parlez beaucoup de concurrence et d'égalité au niveau privé-public. Parlons donc, ici, de concurrence et d'égalité entre les Spitex privés et les CMS publics. Les Spitex privés peuvent choisir leurs clients et ainsi choisir les profils les plus profitables alors que les CMS ont la mission de prendre en charge toutes les habitantes et habitants du canton, indépendamment de la lourdeur de la prise en charge. Le concept de concurrence et d'égalité dont vous parlez dans votre intervention ne tient donc ici pas la route. Comme les cliniques privées, d'un côté, les organisations privées choisissent les prestations les plus profitables en termes financiers et laissent aux services publics les cas lourds et la prise en charge des complications médicales.

Parlons encore de concurrence: les Spitex privés peuvent facturer des prestations, comme par exemple se rendre au magasin pour faire les courses pour le client alors qu'il n'est pas possible de le faire pour les CMS. Trouvez-vous donc ici qu'il y a une égalité de traitement entre le privé et le public? Les Spitex privés bénéficient d'un avantage concurrentiel très important. Sur ce type de prestations, reste ouverte la question de la comptabilisation de ces prestations: est-ce que les Spitex privés peuvent-ils prouver que la LAMal ne finance jamais ce type de prestations? J'appelle ici le département et les caisses maladie à contrôler bien mieux les Spitex privés.

Enfin, vous annoncez dans votre texte que les CMS publics n'ont pas eu à se donner trop de mal parce qu'ils jouissent d'un monopole et bénéficient par ailleurs du soutien du département. Je trouve ici que vous manquez totalement de respect vis-à-vis de tous les collaborateurs et collaboratrices des CMS de notre canton qui font un travail très important. Je vous rappelle que les CMS sont des institutions communales, sous-entendez-vous ici que les conseillères et conseillers communaux en charge sont incompétents dans la gestion des fonds publics?

Mesdames et messieurs, je vous demande de rejeter et de classer ce postulat au stade du développement.

Maret Alexandre, député (suppl.), PDCB

Le PDCB a pris connaissance une nouvelle fois de ce postulat. Je dis «une nouvelle fois» puisqu'on en avait déjà débattu lors de la session de juin 2019. Le texte proposé aujourd'hui n'est pas différent de celui que nous avions discuté à l'époque. Nous en avions débattu et le postulat avait été retiré par son auteur à l'issue des débats. Il n'y avait pas eu de vote.

Est-il utile de refaire tout le débat sur la question des Spitex privés et des CMS? Je ne crois pas, puisque les fronts étaient assez clairs à l'époque. Par contre, rappeler quelques points que nous avions mis en avant déjà alors.

Les Spitex, bien évidemment, amènent une bonne contribution au paysage de la santé valaisanne. Il y a une bonne complémentarité en général, comme dans le secteur hospitalier avec les cliniques privées qui font le pendant à l'hôpital public et proposent un vrai choix de prestations à la population valaisanne. Par contre, comme l'a rappelé mon préopinant, le mandat public exige d'assumer certaines tâches pour les CMS que n'ont pas à assumer les Spitex et les soins indépendants. Je parle ici de toutes les prestations sociales notamment.

Dans le postulat, l'auteur fait mention d'une couverture d'une garantie de déficit; donc cette garantie de déficit concerne uniquement la partie non-LAMal. Pour les soins LAMal, les Spitex privés et les CMS sont tarifés plus ou moins la même chose à quelques différences près du fait de mandats publics qu'assument les CMS. Mais pour ce qui est des prestations sociales, évidemment l'État donne une garantie de déficit. D'ailleurs, les budgets des CMS sont relativement transparents. Donc, on peut savoir exactement qu'est-ce qui est couvert par qui.

La différence entre le public et le privé, est-ce qu'il est utile de le rappeler? Le privé peut sélectionner les risques, ce que ne peut pas faire l'organisme de mandat public, donc le CMS assume les mauvais risques, quoiqu'il arrive, au même titre que l'hôpital le fait pour le secteur hospitalier. Et les autres missions du CMS: je n'ai pas évoqué également la formation des stagiaires ou des apprentis qui n'est pas obligatoire pour les Spitex privés.

D'ailleurs, le député Amoos a évoqué également la nouvelle tarification. Cette nouvelle tarification est en cours de discussion. Il y a eu un arrêté cantonal le 18 décembre qui réglait notamment tout ce qui concerne les soins LAMal. Pour les soins LAMal, en tout cas, la rémunération est la même à la différence de ces 4 francs supplémentaires qui seront donnés au CMS pour son mandat public.

En conclusion et pour les raisons précitées, le PDCB va refuser ce postulat qui manque sa cible et sème la confusion sur le financement des soins à domicile. Et je crois qu'en cette période de crise sanitaire, il est plus que jamais temps de manifester notre soutien aux services publics de la santé et je vous invite à le concrétiser en suivant le combat et en refusant cette intervention.

Merci de votre attention et bonne fin de session à tous.

Moix Maxime, député (suppl.), PDCC

Sur la forme tout d'abord, c'est intéressant ce que vient de dire mon collègue Maret. En effet, le 13 juin 2019, le Grand Conseil avait débattu du postulat 2.0266 qui avait été retiré au dernier moment et quelques minutes plus tard le même jour, le Grand Conseil validait la modification de l'article 129 du Règlement du Grand Conseil pour qu'une intervention ne puisse plus être retirée après son développement.

La volonté affichée était d'éviter qu'un auteur ne retire un postulat combattu juste avant le vote, dans le but de redéposer une intervention en tous points similaires durant la même législature. Il se trouve que c'est exactement ce qu'a fait le député Meichtry puisque ce postulat est un copier-coller du postulat 2.0266 traité l'année passée.

Vous m'aurez compris, si cette modification du Règlement du Grand Conseil était intervenu un tout petit peu plus tôt, nous n'aurions pas à nous prononcer à nouveau sur ce postulat aujourd'hui.

Cela étant dit, puisque nous devons le faire, parlons à nouveau du fond. Qu'est-ce qui a changé depuis l'année passée? Eh bien! Depuis l'année passée, en effet, un nouvel arrêté du Conseil d'État est en vigueur. Cet arrêté prévoit que les coûts facturables et les contributions résiduels du canton et des communes sont fixés au même niveau pour toutes les organisations de soins à domicile ainsi que pour les infirmières et infirmiers indépendants.

Ces tarifs sont donc maintenant les mêmes pour les CMS publics et les Spitex privés. C'est une bonne chose et nous aurions pu nous attendre à ce que ces modifications satisfassent l'auteur de ce postulat.

Néanmoins, il semble que la garantie de déficit et le forfait horaire de 4 francs pour le service universel soient également remis en question. Alors, à ce sujet, la position du PDCC n'a pas changé. Il est bien sûr sain que CMS publics et privés coexistent. Mais il est par contre faux d'affirmer qu'ils ont et qu'ils sont soumis aux mêmes obligations. Ces remarques ont déjà été faites en juin 2019. Elles ont été à nouveau répétées par mes préopinants, je vais donc juste relever ce qui me semble être le plus essentiel, à savoir que les CMS publics répondent à une mission de service universel, comme en atteste leur mandat de prestations. Ils doivent couvrir tout le territoire valaisan et pas uniquement les zones rentables et surtout ils doivent assumer des prestations hors LAMal. Ces prestations supplémentaires qui ne peuvent être refusées justifient à notre sens pleinement la garantie de déficit et le forfait pour le service universel.

Pour ces raisons et comme l'année passée, le PDCC vous propose donc de classer ce postulat au stade du développement.

Je vous remercie de votre attention.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Le postulat qui nous est présenté demande une égalité de traitement entre les CMS privés et les CMS publics. Comme l'ont relevé mes préopinants Maret et Moix, nous avions déjà débattu de ce sujet en juin 2019. À la suite des discussions en Plénum, ce postulat avait été retiré avant le vote. Sachant que dès le lendemain, cette pratique n'était plus possible, notre groupe ne comprend pas que les postulants reviennent avec un tel texte, ce d'autant plus que les modifications proposées par rapport à l'intervention initiale ne nous semblent pas modifier fondamentalement le propos.

Le groupe des Verts n'a pas changé d'avis. Nous nous opposerons donc à ce postulat. Nous sommes conscients que pour mener à bien des soins de qualité pour tous et pour toutes les situations, les notions de rentabilité et de profit doivent passer au second plan. Les prestations d'aide et de soins à domicile nécessitent des investissements ou subventions ayant pour but de soutenir un réseau de prise en charge cohérent sur tout le territoire, qui n'oublie aucune zone, garantit l'égalité de traitement et assure la continuité des prestations. Assurer les mauvais risques justifie la différence de soutien entre structures privées et publiques.

Pour notre groupe, le secteur privé a toute sa raison d'être. En effet, les prestations qui y sont offertes peuvent stimuler et inspirer le secteur public à se remettre en question et chercher à améliorer ses prises en soin.

Cependant, il nous paraît indispensable que le secteur public continue d'avoir quelques avantages ou sécurités compensant leurs prestations déficitaires. Il n'est donc pas envisageable de diminuer cette aide pour garantir une politique de santé qui tend, autant que faire se peut, à maintenir toutes les personnes à domicile dans toutes les régions du canton.

Quant aux garanties de déficit dénoncées par le postulat, elles couvrent les prestations hors-LAMal qui sont, par exemple, le soutien aux proches aidants ou le service des repas à domicile.

Le groupe des Verts vous recommande une nouvelle fois de rejeter ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

Kalbermatter Martin, Grossrat, CSPO

Die CSPO hat dieses Postulat intensiv diskutiert. Wir sind der Meinung, dass die Gleichbehandlung der privaten und der öffentlichen Anbieter gewährleistet werden muss. Wir sind aber auch der Meinung, dass das SMZ durch seinen Auftrag in der Grundversorgung auch einen Anspruch hat, auf eine zusätzliche Entschädigung.

Wir sind daher mehrheitlich der Meinung, dass dieses Postulat abzulehnen ist.

Besten Dank.

Perroud Bruno, député, UDC

Pour le groupe UDC du Valais romand, nous pensons qu'il serait intéressant de connaître la réponse du Conseil d'État par rapport à ce postulat qui est, en fait, uniquement dans la phase de développement, ce qui nous permettrait d'avoir des réponses un peu plus précises que des affirmations ou des spéculations.

Je vous rappellerai qu'il y a quelques années, on a demandé à la commission de gestion d'aller enquêter sur le mode de fonctionnement de tous les CMS au niveau du Valais. Un rapport a été effectué. Et puis, on a pris des mesures pour essayer de rationaliser le fonctionnement.

Je vais vous expliquer 2 expériences que j'ai vécues à titre personnel.

- À titre privé, lorsque ma maman a besoin des soins au niveau du domicile, le CMS nous a proposé 6 personnes sur un mois pour venir à domicile faire les soins. Ma maman a refusé cette prestation, pourquoi? Parce qu'elle ne pouvait pas accepter que 6 personnes viennent lui donner une douche. Il y a une certaine intimité à avoir, un certain respect du rythme aussi des personnes âgées.

- Nous avons vécu la même situation dans un cadre professionnel, au niveau du handicap, où les CMS qui devraient avoir des mandats de prestations 24 heures sur 24, ne voulaient pas intervenir auprès de personnes en situation de handicap et, dans certaines situations, proposaient 11 personnes à domicile.

Je pense que ces éléments doivent nous interroger quand même. Ça, c'est le point 1.

Le point 2: on ne doit pas mettre en confrontation ce qui est privé et public. Dans la chaîne des soins, nous avons besoin de l'ensemble des acteurs, surtout actuellement, où il y a une pénurie de personnel soignant et on ne doit pas créer des fractions ou d'un côté ou de l'autre en opposition. On doit plutôt essayer de trouver des méthodes qui permettent aux uns et aux autres de travailler ensemble pour le bien de la population.

Dès lors, il nous paraît opportun, dans ce stade bien sûr du développement du postulat, d'avoir une réponse de la part du département, de refixer certaines règles si c'est nécessaire et de permettre surtout à nos personnes qui veulent vivre à domicile, aux proches, d'avoir des soutiens adéquats. À travers l'arrivée, depuis à peu près 10 ans, des infirmières indépendantes, cette problématique d'avoir autant de personnes qui viennent à domicile s'est estompée. Les CMS ont dû revoir aussi leur mode de fonctionnement. Les Spitex arrivent maintenant. Essayons de leur permettre aussi d'avoir des règles qui soient identiques autant pour le privé et pour le public.

C'est pour ça que notre groupe va soutenir ce postulat et afin d'avoir des réponses claires dans cette thématique de financement.

Merci pour votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Letztes Jahr wurde das Postulat zurückgezogen – ja, das stimmt. Grund war, wir waren überrascht über die starke Reaktion verschiedener Fraktionen, und ich selbst konnte nicht dabei sein an diesem Tag, weil ich wegen der Arbeit verhindert war. Dann habe ich aber beschlossen, ich möchte meine Argumente doch einbringen. Und ich kann Ihnen auch sagen, dass vieles nicht erwähnt wurde, und es sehr wohl auch noch Punkte gibt, die aufzudecken sind.

1 plus 1 gibt 2 – 2 plus 1 gibt 4 – ich werde auf dieses Zahlenspiel zurückkommen.

Um es klarzustellen, ich habe von 2018 bis März 2019 eine private Spitex in der Region Leuk geführt, alle Auflagen und Richtlinien erfüllt: Management, Budget, Anschaffung von Hardware und Software – alles bestens, und ich musste im März 2019 Konkurs anbieten, weil es mir finanziell unmöglich war, mit der öffentlichen Spitex mitzuhalten. Ich habe im Herbst (Oktober) 2018 mit der Staatsrätin und Herrn Victor Fournier auch ein Gespräch geführt, wo ich auf die verschiedenen Punkte hingewiesen habe, die nicht gerecht sind. Eine Folge davon war, dass am 1. Januar 2019 wegen meiner Intervention die Restfinanzierung angepasst wurde.

Und es stimmt, dieses «1 plus 1 gibt 2», bezüglich KVG kriegen private Spitex, öffentliche Spitex, diplomierte Pflegefachfrauen, die selbstständig in der Spitex tätig sind, alle gleich viel. Das ist Abklärung, Grundpflege, Behandlungspflege.

Plus 1 ist die Restfinanzierung. Die Restfinanzierung – das sagt ja der Name – sollte alles weitere abdecken, auch Backoffice. Die Restfinanzierung ist seit dem 1. Januar gleich, mit dem Unterschied, der auch erwähnt wurde: plus 4 Franken für die öffentliche Spitex, da sie ja alle Fälle übernehmen müssen. Also ist das damit abgedeckt.

Was jetzt aber viele eben von Ihnen wahrscheinlich nicht wissen, ist, es gibt noch ein Blatt und das heisst: «Richtlinie des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit für die sozialmedizinischen Regionalzentren betreffend die finanziellen Beiträge, die Subventionierung und die Finanzbuchhaltung.» Das ist mein «1 plus 1 gibt 2 – 2 plus 1 gibt 4», weil ich habe das nachgerechnet auch von meiner Spitex nach, das verdoppelt die Einnahmen, und hier kommt nur die öffentliche Spitex in den Genuss. Was das beinhaltet, es heisst in diesem Papier auch: «Die öffentliche Spitex kann Mieten, Soziallasten, Sozialleistungen, Reisespesen, Personalanlässe und Jubiläen, Investitionen wie Umbauten, Mobiliar, Hard- und Software...» ja, das alles kann man nachschauen, Herr Aymon, es steht hier alles drin. Das heisst, alle Sachen, die in der Restfinanzierung schon beinhaltet wären, werden hier noch zusätzlich entgolten. Und da sagt man, es bestehe keine Wettbewerbsverzerrung...

Haushaltshilfe und Betreuung: Wie Sie ja wissen, es gibt 18 verschiedene Leistungsaufträge. Von diesen ganzen 18 Leistungsaufträgen betreffen 2 die Pflege, einer die Haushaltshilfe und einer die Betreuung. 14 Leistungsaufträge betreffen das Departement Soziales, sind also alles soziale Leistungsaufträge, von denen heute nicht die Rede ist. «Soins à domicile» heisst Pflege und Betreuung zu Hause, beinhaltet Behandlung der Grundpflege, Abklärung, beinhaltet Betreuung, also Entlastung von Familien, und beinhaltet Haushaltshilfe. Für Haushaltshilfe und Betreuung bezahlt der Klient je 30 Franken pro Stunde. Je nach Zusatzversicherung zahlt das die Versicherung und sonst zahlt er das aus dem eigenen Sack. Was aber viele nicht wissen, und ich habe noch kein Papier gefunden, wo das auch festgehalten ist: Die öffentliche Hand zahlt 30 Franken zusätzlich an die öffentliche Spitex, einen grossen Teil über die Loterie Romande. Als ich mit meiner Spitex angefangen habe, habe ich bei der Loterie Romande angerufen und gesagt: «Ich möchte das auch haben, weil ich erfülle alle Auflagen.» Und da hat es geheissen: «Nein,...

(Le président: Je vous prie de conlure!)

...das gilt nur für die öffentliche Spitex.»

Ein letzter Punkt: Ich habe, weil meine Intervention bei der Frau Staatsrätin und bei Herrn Fournier nicht viele Früchte getragen hat, gibt es eine Klage bei der Wettbewerbskommission (*commission de la concurrence*). Die hat einen Bericht gemacht, der

Bericht liegt hier vor, und der sagt ganz klar, dass diese 30 Franken für die Haushaltshilfe abgeschafft werden müssen.

Le président

Ce postulat est donc combattu, nous allons voter.

Postulat 2.0306 / Postulat 2.0306

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 33 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 89 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé ce postulat qui est donc classé au stade du développement.

Nous passons maintenant au point 7.

7. Postulat Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, et Julien Dubuis, PLR: Rapport sur le financement des prestations d'intérêt général (PIG) par les cantons (13.12.2019) **2.0307**

Postulat Marcel Bayard, PDCC, Emmanuel Amoos, AdG/LA, und Julien Dubuis, PLR: Bericht über die Finanzierung der gemeinwirtschaftlichen Leistungen (GWL) durch die Kantone (13.12.2019) **2.0307**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. **Ce postulat est donc accepté et transmis au Conseil d'Etat pour examen et réponse.**

Nous passons au point 8.

8. POSTULAT Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Stéphane GANZER, PLR, Aron PFAMMATTER, CVPO et Patrick HILDBRAND, SVPO: Investir dans Cœur Wallis **2020.03.059**

POSTULAT Jean-Daniel MELLY, Les Verts, Stéphane GANZER, PLR, Aron PFAMMATTER, CVPO und Patrick HILDBRAND, SVPO: Investition in cœur wallis **2020.03.059**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas non plus de demande de parole, **ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse**.

9. MOTION CSPO, par Diego CLAUSEN et Martin KALBERMATTER: Développement des soins palliatifs **2020.03.066**

MOTION CSPO, durch Diego CLAUSEN und Martin KALBERMATTER: Ausbau der Palliativmedizin **2020.03.066**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas non plus de demande de parole, **cette motion n'est donc pas contestée; elle est transmise au Conseil d'État pour examen et réponse**.

10. POSTULAT Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Claire-Lise BONVIN, PDCC, Jérôme DESMEULES, UDC et Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR: Mesures efficaces pour limiter la prolifération de chats errants **2020.03.069**

POSTULAT Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Claire-Lise BONVIN, PDCC, Jérôme DESMEULES, UDC und Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR: Effiziente Massnahmen zur Begrenzung der Vermehrung von streunenden Katzen **2020.03.069**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, **ce postulat n'est donc pas contesté et transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

11. POSTULAT Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Julien DUBUIS, PLR, Emmanuel AMOOS, AdG/LA, et Laurent REY, PDCB: Dotation en personnel soignant au sein des EMS **2020.06.190**

POSTULAT Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Julien DUBUIS, PLR, Emmanuel AMOOS, AdG/LA, und Laurent REY, PDCB: Personalbestand in Alters- und Pflegeheimen (APH) **2020.06.190**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole, **ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse**.

12. POSTULAT Benno MEICHTRY, CVPO, Daniel GARBELY, CVPO, Guido WALKER, CVPO, et Reinhard IMBODEN, CVPO: Gérontotechnologie **2020.06.201**

POSTULAT Benno MEICHTRY, CVPO, Daniel GARBELY, CVPO, Guido WALKER, CVPO, und Reinhard IMBODEN, CVPO: Gerontotechnologie **2020.06.201**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Dubuis Julien, député, PLR

Le groupe PLR est favorable aux nouvelle technologies qui peuvent améliorer le quotidien des personnes âgées et leur permettre de rester le plus longtemps possible à domicile selon leur souhait, relevé par de nombreux sondages et études.

A nos yeux, il serait beaucoup plus opportun d'introduire la gérontotechnologie dans les formations existantes (HES, ES, ASSC, etc. et les formations continues afin que le personnel médical qui intervient auprès des personnes âgées à domicile ait un bagage suffisant sur ces nouvelles technologies pour en parler et les proposer si besoin.

Pour le groupe PLR, ce n'est pas à l'Etat de former des spécialistes sur ces techniques et encore moins de mettre en place des centres de consultation régionaux où les particuliers et les institutions puissent obtenir des conseils sur les offres et outils existants. Il

vaudrait certainement mieux de s'appuyer sur le réseau existant «CMS Spitex» et associations intervenant auprès des personnes âgées pour sensibiliser ces personnes et leurs proches aidants à la gérontotechnologie. De plus, est-ce à l'Etat de soutenir financièrement des projets visant à créer de nouvelles technologies pour les personnes âgées? N'existe-t-il pas des start-ups ou des entreprises actives dans le domaine qui sont largement capables de le faire? Au vu de ce qui précède, vous l'aurez compris, le groupe PLR combat ce postulat et vous demande d'en faire de même, car la gérontotechnologie est intéressante mais en formant les professionnels du terrain et non en formant des spécialistes et en ouvrant des centres de consultation.

Merci pour votre écoute.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Sur le fond, le député Benno Meichtry a raison d'insister sur le potentiel des nouvelles technologies dans le maintien à domicile des personnes âgées. Ce thème prend et prendra à l'avenir une ampleur importante avec l'émergence d'initiative privées notamment. On peut quand même parler d'un marché des personnes âgées qui aiguise clairement de nombreux appétits.

Les nouvelles technologies, pour prometteuse qu'elles soient, ne sont que des outils permettant une sécurisation du domicile et ne remplaceront jamais la présence humaine. La pandémie actuelle nous le démontre clairement.

Les CMS ont d'ores et déjà le mandat de faire connaître ces technologies et de les diffuser. Le mandat de prestations des CMS fait explicitement référence à la sécurité à domicile et l'e-help et aux technologies au service de l'autonomie et du maintien à domicile. Il est évident qu'actuellement tous les CMS ne remplissent pas cette partie du mandat, ce qui devrait être amélioré. Mais les modifications légales apportées à la loi sur l'intégration et l'aide sociale amélioreront l'efficience des CMS grâce à une centralisation des compétences dans le domaine des soins à domicile. Pour le district de Sierre par exemple, le service d'ergothérapeute, le magasin de moyens auxiliaires et le service de téléalarme permettent d'offrir une bonne prestation de base dans le domaine qui peut encore être développée. Ne multiplions pas les acteurs dans le domaine des soins, mais capitalisons sur les compétences déjà développées au sein des structures existantes. Je suis persuadé que les CMS réorganisés sauront développer les nouvelles technologies dans le maintien à domicile des personnes âgées.

Tout en étant d'accord sur le potentiel que représentent les nouvelles technologies, notre groupe n'est pas favorable à ce qu'un nouvel acteur intervienne dans ce champ. Je vous prie donc, mesdames et messieurs, chers collègues, de rejeter ce postulat.

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

La gérontotechnologie, c'est quoi? La définition la plus usitée est l'étude de la technologie et du vieillissement pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées. Le plus connu de ces dispositifs est le système d'alarme déclenchable depuis une montre ou un pendentif. Et pourtant, ce n'est pas que ça: il peut s'agir de capteurs qui voient quand vous êtes tombés, un semainier électronique, une caméra, des traceurs d'activité, un natel muni d'un GPS qui vous permet d'être localisé, des mouchards ou un chemin de lumière.

La question de la gérontotechnologie pour notre groupe ne s'arrête pas uniquement aux dispositifs matériels, aux aspects techniques et aux méthodes d'utilisation. Premièrement, elle pose des questions éthiques importantes. Autrement dit, comment cette technologie est envisagée? Va-t-elle remplacer la présence de personnes par des appareils? Quid des questions autour du lien social, de l'autonomie de la personne ou du respect de sa sphère privée? Sans oublier les questions sur la confidentialité liée aux données sur le consentement éclairé nécessaire, etc., etc. Deuxièmement, elle pose une question de choix pour notre société. 30% des personnes de plus de 65 ans en Suisse restreignent leurs sorties par peur

de chuter avec pour conséquence une désocialisation: des répercussions cognitives, émotionnelles et psychologiques. La question est donc de savoir s'il vaut mieux investir dans une technologie sécurisante qui sédentarise les personnes ou plutôt dans l'humain et favoriser ainsi des mesures de renforcement de la condition physique ou de l'équilibre et ainsi maintenir une plus grande mobilité.

Le rapport de la Confédération de 2016 sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées nous donne une piste. La fréquence des chutes peut être réduite de 30 à 50% grâce à un entraînement adapté.

Et pour finir, quel impact ce tournant technologique va-t-il avoir sur les emplois dans la santé? Une caméra des capteurs, des traceurs plutôt qu'une présence régulière de proches aidants, du personnel des CMS ou des Spitex ou de bénévoles, ça me fait moyennement rêver. Essayer de remplacer la visite de l'infirmière par une technologie n'est pas un but en soi car les personnes âgées peuvent être en dépression ou en isolement social. Dès lors, si on supprime les seules visites prévues dans la semaine pour les remplacer par une surveillance à distance, on ne tient pas du tout compte de la dimension éthique sociale et relationnelle. Il n'existe, à ma connaissance, aucune guide line ou recommandation officielle sur cette thématique.

Sans point de repère par rapport à l'utilisation de ces technologies, pour notre groupe, il est prématuré de donner pour mission à l'Etat de faire la promotion de cette branche d'activité. Il est, par contre, du ressort de l'Etat de continuer à favoriser les recherches et la formation dans ce domaine en soutenant et finançant, par exemple, des études comme il l'a fait pour Autonomie 2020 menée entre autres par la HES-SO, le CMS de Sierre mais aussi la Haute École de santé La Source et des partenaires en Haute-Savoie.

Nous vous recommandons le rejet de ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

Perroud Bruno, député, UDC

Comme pour le postulat précédent déposé par Benno Meichtry, notre groupe, dans le stade du développement, est favorable à ce postulat. Pourquoi? Je pense que c'est aussi une opportunité que ce Grand Conseil a de stimuler d'une certaine manière les services à réfléchir sur les nouvelles technologies qui arrivent.

Un des outils pour rester à domicile, c'est savoir aussi appeler de l'aide et nos personnes âgées qui ont entre 75 et 90 ans, n'ont pas pour certaines la capacité de gérer ces outils informatiques. Dès lors, il nous paraît intéressant, à travers ce postulat et la question qui est proposée, de permettre cette réflexion sans bien sûr figer quels organismes que ce soit privé ou public qui devrait le gérer. Mais si on prend dans ses conclusions, je vais la lire: «Grâce à des spécialistes disposant de bonnes connaissances de gérontotechnologie et la création de centres de consultation facile d'accès et décentralisés, nous permettons aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles.»: donc décentraliser, centres de consultation, c'est-à-dire que c'est la couverture des CMS. Alors, j'entends bien que dans les membres du PDC, il y a des représentants qui sont assez actifs aux sphères du groupement des CMS Valaisans et qui ont une idée de protéger ce qui existe, mais je pense que notre population a besoin non pas d'une concurrence entre privé et public – concurrence, c'est-à-dire mettre les uns contre les autres – mais a besoin d'une saine concurrence pour stimuler les uns avec les autres pour le bien de notre population. Donc, au stade du développement, nous soutenons ce postulat.

Merci pour votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Ja, das stimmt, man spricht vor allem bei Technologien im Alter wie assistierende Technologien oder Gerontotechnologie (englisch *ambient assisted living*) über Technologien,

die das Altern vereinfachen sollten und die auch ermöglichen, dass Leute sich sicher zu Hause fühlen und dass sie länger zu Hause bleiben können.

Wenn Sie aber sagen, es bestehe ein Markt, dann muss ich sagen, der Markt ist momentan sehr klein. Und es gibt sehr wohl Start-up-Unternehmen. Ich kann Ihnen gerne eines von der ETH Zürich geben, wo ich selbst mitverfolgen konnte, die etwas entwickelt haben, was man dann ausgelagert hat und das als eigene Firma weitergeführt wurde. Momentan haben wir einfach das Problem, sehr viele kennen den Telealarm, der jetzt mehrmals angesprochen wurde, aber weitere Technologien sind noch sehr oft unbekannt, obwohl sie bereits auf dem Markt bestehen. Und es geht vor allem auch darum, wenn jemand sich interessiert, kann er heute schon sehr viel in Erfahrung bringen. Aber wir haben momentan nicht die Fachleute, die sich auf diesem Bereich spezialisiert haben.

Ich sage auch nicht, dass man neue Stellen schaffen muss. Der Kanton kann hier ein zusätzliches Mandat, sei es an soziale Zentren, an Pro Senectute, es kann auch Procap sein oder wer auch immer, geben, wo er sagt: Bitte forscht da mehr, informiert auch die Leute. Übrigens, mir ist auch bewusst, es ist auch eine finanzielle Frage, weil es gibt einige Technologien, die kosten wenige Franken, und wenn Sie halt zum Beispiel einen ganzen Flur mit Sensoren abdecken wollen, dann kostet das halt 200 Franken mehr. Und es gibt heute wirklich viele Technologien. Gehen Sie mal auf die Seite von CURAVIVA Schweiz, dem Dachverband der Alters- und Pflegeheime. Ich durfte dort 2 Jahre arbeiten. Die haben auch zur Ethik ein Blatt verfasst zu Technologie im Alter und Ethik. Das ist ein Thema, aber da wurde auch schon sehr viel geschrieben und viel festgehalten, und es gibt bereits Technologien.

Ich möchte einfach, wie es ja die Staatsrätin und das Departement bereits schon mehrmals auch selbst in ihren Papieren geschrieben haben, das mehr fördern und sensibilisieren. Um das geht es in meinem Postulat, und bitte Sie, das Postulat zu entwickeln. Es wäre interessant zu hören von der Staatsrätin, wie das Departement gedenkt, in Zukunft auch aktiver zu werden und die Gerontechnologie zu unterstützen.

Ich danke für die Unterstützung.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat 2020.06.201 / Postulat 2020.06.201

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 71 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 48 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est <u>transmis au Conseil d'État pour examen et réponse</u>**.

Nous passons maintenant au point 14.

13. **Entrée en matière**

Décret modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière *(première lecture)*

Eintretensdebatte

Dekret zur Änderung des Ausführungsgesetzes über die Bundesgesetzgebung betreffend den Strassenverkehr *(erste Lesung)*

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)
Gesetz (Synopse)
Rapport de la commission
Kommissionsbericht

Commission de la sécurité publique
Kommission für öffentliche Sicherheit

Présidente: Géraldine Arlettaz-Monnet / Rapporteur: Charles-Albert Gillioz

Discussion sur l'entrée en matière:

Rion Yvan, député, UDC

Adaptons notre dispositif légal de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière à la pratique sur le terrain.

Tant le Gouvernement que la commission SP se sont prononcés favorablement à l'introduction du nouvel article 10 alinéa 2bis de cette loi d'application qui propose de déléguer différentes fonctions aux polices municipales.

D'une part, il s'agit du traitement des contraventions de la LCR sur les infractions passibles d'une amende et, d'autre part, les infractions à la LCR énumérées dans le décret dont chacun et chacune a pu prendre connaissance. Ainsi, la législation est adaptée à la pratique actuelle et permettra à nos polices municipales d'être encore plus efficientes sur le terrain.

Mais il y a un mais, dans le sens que tout travail mérite salaire et inversement. En effet, la loi actuelle d'application n'octroie, à ce jour et au sens de l'article 10 alinéa 4, qu'un tiers de l'amende perçue par le canton sur dénonciation de la police municipale à la commune intéressée.

Dans le rapport de la commission SP, il est mentionné que le commandant de la police cantonale précise et je cite que: «Pour l'heure, aucune commune n'a soulevé de problème quant à cette répartition.»

Vu les prestations de la police cantonale en faveur des communes, il est précisé qu'il s'agit d'une citation de win. Dans la pratique et selon le rapport de la commission SP, il semblerait que cette proportion soit de 30% pour les communes et 70% pour l'État.

Pour notre groupe, nous entendons bien que cela se transforme considérant les nouvelles attributions légales incombant aux polices municipales en une réelle forme de win-win. Sur la base des renseignements obtenus du président de l'association des polices municipales du Valais, cette disposition légale permettra de gagner du temps sur le terrain en intervenant directement sans attendre la police cantonale.

Toujours selon ces mêmes renseignements, cette disposition ne demandera pas plus d'effectifs ou de matériel, car ces infractions sont en règle générale constatées lors des contrôles habituels de la police municipale. Au niveau de la formation, chaque police municipale dispose, pour la plupart, de policiers formés selon la même école et principes que ceux qui prévalent pour la police cantonale.

Par ailleurs, la majorité des polices municipales souhaite pouvoir aussi disposer librement de ses prérogatives sur le terrain. De plus, les polices municipales, respectivement les communes, sont libres d'adhérer ou non à la convention qui régira les rapports entre les intervenants. Elles peuvent ainsi disposer de leur propre autonomie d'intervention, tout d'abord au niveau de la prévention et de la répression nécessaire s'il y a lieu.

Dès lors, vous l'aurez compris, le groupe UDCVr est favorable à l'entrée en matière, à la mise en vigueur de ce décret mais avec un amendement quant à la répartition des

amendes sur un principe de 50%-50%, d'une part pour la police municipale intervenant sur le terrain et, d'autre part, pour la police cantonale pour sa partie administrative et ce, vous l'aurez compris, en remplacement de la clé actuelle de 30%-70%, tel que le précise le rapport de la commission que je remercie pour son travail.

J'en ai terminé. Merci pour votre attention.

Le président

Chères et chers députés, serait-ce par superstition? J'ai omis de traiter le point 13. Évidemment que je le traiterai à l'issue du point 14.

Roduit André, député, PDCB

Suite à une question soulevée par le Ministère public quant à la délégation de compétences entre la police cantonale et une police municipale dans le cadre de la loi sur la circulation routière, le Conseil d'État nous propose un décret de modification de la LALCR pour une durée de 5 ans afin de mettre en conformité une pratique existant déjà de fait dans de nombreuses communes et de se donner le temps aussi de nous proposer une loi plus conforme à la pratique.

Il est donc proposé de déléguer aux polices municipales qui le souhaitent le traitement d'une série de contraventions et d'infraction à la loi sur la circulation routière, ce qui permettra de revaloriser le travail des polices municipales et de décharger la police cantonale d'affaires moins importantes.

Notre groupe, cependant, se pose quelques questions. Y a-t-il un risque d'inégalité de traitement des citoyens si certaines communes utilisent ces possibilités plus que d'autres? A-t-on une garantie que la police cantonale reste le leader sur les contrôles de police? Ne risque-t-on pas que la police cantonale s'éloigne de certaines communes? Faudra-t-il avoir l'accord du Ministère public à chaque délégation de compétences ou le décret fera-t-il office de convention globale?

Le groupe PDCB accepte néanmoins l'entrée en matière et le projet du Conseil d'État, tout en souhaitant qu'une analyse plus fine soit effectuée lors de la révision de la LALCR.

Merci de votre attention.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

Grundsätzlich fallen nach Bundesrecht alle Straftaten in den Zuständigkeitsbereich der Kantone. Somit ist die Kantonspolizei auch für die Polizeiinterventionen zuständig.

Die Kantonspolizei arbeitet wiederum sehr eng mit der Gemeindepolizei zusammen, und somit liegt es auf der Hand, dass spezifische Aufgaben, vor allem im Bereich des Strassenverkehrs und der Betäubungsmittel, delegiert werden können. Diese Praxis und die Zusammenarbeit bestehen seit rund 10 Jahren und verliefen bis anhin ohne Probleme. Gestützt auf eine Vereinbarung zwischen der Kantonspolizei und den Gemeindepolizeien sind die Gemeindepolizisten befugt, Geschwindigkeitskontrollen, bestimmte Alkoholtests und weitere Kontrollen im Bereich Fahrzeug und Strassenverkehr durchzuführen. Diese gängige Praxis wurde letzthin durch einen Vertreter der Staatsanwaltschaft infrage gestellt, da die gesetzlichen Grundlagen im Fall einer Beschwerde unzureichend sein könnten.

Um diesem Problem in der Tat vorzubeugen, bedarf es einer Revision des Ausführungsgesetzes über die Bundesgesetzgebung betreffend den Strassenverkehr. Eine Revision eines Gesetzes geht leider nicht von heute auf morgen, und so bleibt keine andere Möglichkeit, als dies via Dekret zu regeln. Es geht also um die gesetzliche Verankerung einer seit Jahren gemachten Praxis, welche zwischen den beiden Polizeikorps zur Zufriedenheit gemacht wurde.

Nach wie vor bleiben gerichtliche Bereiche in der Zuständigkeit der Kantonspolizei, und die Gemeindepolizei kann nur auf ihrem zugeteilten Gemeindegebiet aktiv sein, insofern keine anderen Vereinbarungen gemacht wurden.

Mir persönlich würde es zwar reichen, wenn alleine die Kantonspolizei für die erwähnten Kontrollen befugt wäre. Ich bin jedoch ein Mitglied der CSPO-Fraktion und die ist hier sicher anderer Meinung und stimmt dem Dekret zu, in dem Aufgaben in den Verkehrsfragen auch der Gemeindepolizei übertragen werden können.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Dubuis Alexandre, député, Les Verts

Le groupe des Verts a étudié avec toute l'attention requise le décret d'application de la législation fédérale sur la circulation routière.

Ce décret est nécessaire pour formaliser sur le plan légal la pratique actuelle déjà effective depuis une dizaine d'années sur le terrain dans de nombreuses communes et pour s'éviter des problèmes juridiques des recours dans l'attente d'une modification de la LACR.

Cette délégation de certaines compétences aux polices municipales et d'infractions de la circulation routière, contrôles d'alcoolémie, de stupéfiants énoncés de manière exhaustive dans le décret est toutefois limitée dans les cas d'accident pouvant déboucher sur une procédure pénale, même dans des situations qualifiées de péril en la demeure.

Notre groupe soutient cette solution pragmatique, qui doit être uniforme sur l'ensemble du canton et nous vous invitons à en faire de même.

Bonnard Joël, député, PDCC

Quand nous avons parlé de ce sujet dans le groupe du PDC du Centre, un mot est revenu plusieurs fois: c'est une évidence. Pour nous, c'est une évidence qu'il faut accorder plus de pouvoirs aux polices municipales.

Il y a 4 ans déjà, des demandes dans ce sens sont arrivées des polices municipales et toujours actuellement. La grande partie des polices municipales sont demandeuses de ces compétences.

Alors oui, le décret est évident pour le groupe PDC du Centre. Nous le soutiendrons.

Par contre, nous avons relevé également, comme Monsieur le député Yvan Rion, ce problème de clé de répartition où actuellement 30% des amendes perçues reste aux communes et 70% au canton. On est conscient que le canton a énormément de frais, mais les communes aussi si on donne plus de compétences, on doit donner aussi plus d'argent, de pourcentage de ces amendes qui sont perçues. On voit aussi d'un bon oeil un 50-50. Ce serait plus raisonnable.

Voilà, je ne vais pas rallonger. Tout a déjà été dit.

Merci de votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Die SVPO unterstützt die Änderung dieses Dekrets, um den Zustand, der teilweise heute in einigen Gemeinden herrscht, auch etwas besser zu legitimieren und hier auch zu legiferieren.

Wir haben allerdings 2 Abänderungsanträge hinterlegt. Einer betrifft die Alkoholmessung oder den Alkoholtest. Es ist – im deutschen Text zumindest – von einem Alkoholtestverfahren die Rede, aber dieses ist ja rechtlich nicht zulässig. Es müsste also ein Alkoholmessgerät den Agenten der Gemeindepolizeien zur Verfügung stehen, welches die Gemeindepolizeien dann natürlich anschaffen müssten. Nur diese werden von den Gerichten anerkannt, und das ist natürlich kostspielig, aber wenn man schon an die Gemeinden delegiert, dann muss man es sie natürlich auch richtig machen lassen – das ist eines.

Und das andere, es ist vielleicht inkludiert im Gesetzestext – es ist etwas schwierig, aus der Botschaft und auch aus dem Kommissionsbericht etwas schlauer zu werden –, aber man kann natürlich ein Delikt nur dann auch behandeln, wenn man auch die beschuldigte Person zumindest einvernehmen darf – natürlich selbstverständlich nicht andere Verfahrensbeteiligte wie Zeugen oder so. Aber die beschuldigte Person, die wird ja gleich zu Beginn, wenn man sie anhält, in der Regel auch gleich einvernommen. Also das haben wir beides als Ergänzungen, als Abänderungsanträge hinterlegt, weil ansonsten wird es den Gemeindepolizeien, die das seriös machen, schlicht und einfach nicht möglich sein, die Arbeit korrekt zu machen, und es wird dann auch nicht zu dieser gewünschten Entlastung der Kantonspolizei führen.

Ich danke Ihnen, wenn Sie dann diese Abänderungsanträge in der Kommission oder dann später hier im Plenum ebenfalls unterstützen.

Wir sind für Eintreten.

Roduit Christian, député (suppl.), AdG/LA

Ce nouvel alinéa 2bis à l'article 10 de la LALCR, qui précise le contenu de la délégation de compétences de la police cantonale aux polices municipales, permet justement de préciser le contenu des nouvelles compétences données aux polices municipales et répond vraiment à la réalité actuelle du terrain dans l'attente d'une révision législative en préparation.

Cette répartition permet aussi de décharger notre police cantonale afin qu'elle se concentre sur des affaires plus pointues.

De par l'évidence de ce nouvel alinéa, l'AdG/LA accepte l'entrée en matière du décret modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière.

Je vous remercie pour votre attention.

Salzmann-Briand Charlotte, Grossrätin (Suppl.), CVPO

Angesichts der dringenden Notwendigkeit, eine gesetzliche Grundlage zu schaffen, um die ordnungsgemässe Verfolgung von Strassenverkehrsdelikten zu gewährleisten, macht es durchaus Sinn, dies im vorgelegten Dekret zu regeln. Wir sind für Eintreten.

Trotzdem stellen sich uns folgende Fragen:

In Artikel 10 Absatz 2bis heisst es, es sei ratsam den Gemeindepolizeien, die dies wünschen, die Befugnis zu übertragen. Trotzdem ist nicht klar ersichtlich – wie auch aus den entsprechenden Berichten nicht –, ob die Kantonspolizei allen Gemeindepolizeien, die dies wünschen, die entsprechenden Befugnisse in einer Vereinbarung übertragen werden.

Gibt es Kriterien, welche angewandt werden (z. B. abhängig von der Anzahl Agenten) oder erhält tatsächlich jede Gemeindepolizei nach Wunsch diese Befugnis?

Ist es wirklich effizient, mit jeder Gemeinde eine Einzelvereinbarung abzuschliessen?

Werden alle Gemeinden gleichbehandelt?

Weiter wird beim Artikel 2 Trunkenheit am Steuer von einem Alkoholtestverfahren gesprochen. Handelt es sich dabei wirklich um ein Alkoholtestverfahren oder um ein Alkoholmessverfahren? Alkoholtestverfahren können verschiedene Formen darstellen. Die Gemeindepolizeien verfügen wohl über ein Alkoholtestgerät, jedoch nicht über ein Alkoholmessgerät. Je nach Form des Verfahrens würden den Gemeinden bei der Beschaffung von Messgeräten Kosten von mehreren Tausend Franken anfallen. Oder kann es sein, dass es sich um einen Übersetzungsfehler handelt, da in der französischen Sprache nur ein Ausdruck gebraucht wird?

Darf ich den Staatsrat bitten, dies zu präzisieren?

Besten Dank.

Rime Fabienne, députée (suppl.), PLR

Loin de moi de paraphraser le rapport de la commission ainsi que les divers colistiers qui ont passé avant moi.

État de fait: la collaboration de la police cantonale avec les polices municipales en Valais est bonne. Chacune agit selon ses compétences, l'une dépendante du droit fédéral et les autres dans les interpellations locales, essentiellement liées aux excès de vitesse et à l'alcool au volant.

Pourtant, comme à chaque règle ces exceptions, un représentant du Ministère public a soulevé les failles dans la loi en cas de recours contre une intervention de la police municipale. Une modification peut prendre du temps, ce pourquoi le Conseil d'État propose la forme du décret pour agir rapidement sur le contenu de la loi et avoir le temps administratif de la modification définitive.

Le Conseil d'État nous propose par décret d'ajouter à l'article 10 un alinéa 2bis contenant les fonctions précises des polices municipales sur mandat ou non et précisant l'action judiciaire de la police cantonale. Ce décret a valeur de 5 années effectives avant de pouvoir changer la loi.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et accepte la proposition du Conseil d'État et se rallie aux conclusions de la commission.

Un grand merci pour votre écoute.

La discussion est close.

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR, présidente de la commission de la sécurité publique (SP)

Je remercie l'entier des groupes politiques de ce Parlement d'accepter l'entrée en matière sur ce décret.

Il est temps d'encrer formellement dans la loi une pratique ayant cours depuis de nombreuses années et qui fonctionne à satisfaction de la police cantonale et des polices municipales. Cette pratique permet à nos polices une collaboration harmonieuse et quotidienne sur le terrain qui permet de maintenir un niveau de sécurité élevée pour la population et les touristes de notre canton.

La commission se réunira dans cette salle directement à la fin des débats de la matinée.

Merci de votre écoute.

Le président

L'entrée en matière n'est en effet pas combattue. Nous nous retrouvons demain pour la première lecture et le traitement des amendements.

(Suite et fin de l'examen, *séance du* mercredi 14 octobre 2020.)

Il me faut donc revenir au point 13 alors, toutes mes excuses.

14. POSTULAT Benno MEICHTRY, CVPO, Guido WALKER, CVPO, Reinhard IMBODEN, CVPO, et Daniel GARBELY, CVPO: Nous avons besoin de plus de médecins de famille dans notre canton **2020.06.202**

    POSTULAT Benno MEICHTRY, CVPO, Guido WALKER, CVPO, Reinhard IMBODEN, CVPO, und Daniel GARBELY, CVPO: Wir brauchen in unserem Kanton mehr Hausärzte **2020.06.202**

    Texte déposé

    Hinterlegter Text

Michaud Delphine, députée (suppl.), PDCB

Le postulat demande au Conseil d'État la création d'un groupe de travail. J'ai envie de dire: «un groupe de travail en plus» et c'est sur ce groupe de travail que le PDC du Bas s'oppose.

Nous sommes bien conscients du manque de médecins de famille. C'est une problématique réelle et une problématique connue que nous ne remettons pas en cause. De plus, le département en charge de la santé a déjà créé une commission d'expert chargée d'analyser l'offre des soins ambulatoires dans le canton, de formuler des lignes directrices et des recommandations claires, de proposer des solutions concrètes d'amélioration du système de santé actuel, de prendre part à des projets-pilotes et de coordonner l'action des différents partenaires sanitaires entre eux.

Des solutions, à notre avis, ont été trouvées, à savoir la création des maisons de santé, des cabinets de groupes se multiplient et aussi le soutien de certaines communes qui aident l'implantation de médecins de famille en mettant à disposition des locaux à loyers modérés ou encore se porte garants lors d'un emprunt.

Le PDC du Bas ne trouve pas judicieux la création d'un groupe de travail en plus. Nous vous invitons donc à refuser ce postulat.

Merci pour votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Ich kann nur sagen, in meiner Region – ich bin aus der Region Leuk – werden wir in 4 bis 5 Jahren, wenn nicht dringend jetzt etwas gemacht wird, ohne Hausärzte dastehen.

Und die Staatsrätin weist immer darauf hin, auch mit Statistiken: «Es hat genügend Hausärzte, Sie brauchen keine Angst zu haben.» Und ich will einfach, dass jetzt mehr vorwärts gearbeitet wird und effektiv an Lösungen gearbeitet wird.

Das Postulat ist in der Entwicklung. Die Antwort kann ja dann sein, dass es eine Kommission schon gibt. Ich will einfach, dass dieses Postulat in der Entwicklung bitte angenommen wird, damit auch die Staatsrätin und das Departement mehr Drucker erhalten, hier wirklich aktiv zu werden und nicht einfach immer wieder Entschuldigungen anzubringen und uns vorzuschaukeln, es habe genügend Hausärzte. Wir wissen alle, in allen Regionen ist der Hausarztmangel jetzt schon da und der wird sich in den nächsten Jahren sehr stark verstärken.

Danke für die Unterstützung.

Le président

Ce postulat est combattu, nous allons donc voter.

Postulat 2020.06.202 / Postulat 2020.06.202

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 66 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 39 voix / Stimmen

(6 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est <u>transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.</u>**

Nous passons maintenant au point numéro 15.

15. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional Fully (PDR Fully)

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss über die Genehmigung des Vorprojekts und die Gewährung eines Rahmenkredits für das Projekt zur regionalen Entwicklung Fully (PRE Fully)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi (tableau synoptique)

Gesetz (Synopse)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Urs Juon / Rapporteur: Emmanuel Revaz

Discussion sur l'entrée en matière:

Delasoie Marcel, député, PLR

Le projet de développement régional de Fully 20-26 a retenu toute l'attention du groupe PLR qui a découvert un magnifique dossier. Celui-ci, initié, élaboré et peaufiné par l'ensemble des acteurs de la filière agricole et viticole de Fully, est né d'une volonté farouche de mettre en lumière l'exceptionnelle qualité des ressources de la région de Fully et notamment ce nectar à nul autre pareil qu'est la Petite Arvine.

En renforçant la collaboration interprofessionnelle des différents partenaires et en ayant mis sous toit un projet fédérateur et ambitieux, tous les acteurs ont fait preuve d'un enthousiasme contagieux qui a permis de déboucher sur un projet novateur. Novateur, dans le sens où il est le premier PDR de la plaine et le premier concernant une commune viticole de notre canton. Et pour le Valais, c'est un signe important et il serait vivement souhaitable que ce soit le premier d'une longue série, mettant en évidence les richesses et ressources de notre canton, non seulement de ses vallées touristiques comme les premiers projets développés, mais aussi de cette majestueuse plaine du Rhône et ses côteaux.

Notre groupe espère vivement que le crédit-cadre puisse être totalement épuisé, ce qui signifierait que tous les projets ont pu voir le jour et contribué au développement économique des villages qui composent Fully et prouver par l'exemple, qu'à l'aube d'atteindre le statut de ville avec ses plus de 9'000 habitants Fully peut être autre chose qu'une cité-dortoir et que son économie peut se développer si des conditions-cadres favorables y sont créés.

Le PLR soutient donc ce PDR sans réserve formant de vifs espoirs quant à la réalisation de tous ces projets.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Entwicklungsprojekte sind zu begrüssen und zu unterstützen und gerade auch die Petite Arvine ist ein wunderbarer Tropfen, der in unserer Region gedeiht sowie auch Heida und andere Produkte. Anhand vom Entwicklungsprojekt Agro Espace Leuk-Raron, das in meiner Region vor Jahren schon lanciert und umgesetzt wurde, kann ich nur bestätigen, dass es sich lohnt, als Bund und Kantone Entwicklungsprojekte zu unterstützen.

Ich bitte die Projektleitung, sich ihrer wichtigen Aufgabe bewusst zu sein. Es geht nicht darum, dass Privatpersonen sich etwas günstig aufbauen können, sondern es geht um die Region, und es geht darum, Gesamtprojekte und nachhaltige Projekte für die Region zu entwickeln. Es wird nicht immer einfach sein, auch gute Projekte auf dem Tisch zu haben. Hier

ist eine gute Begleitung von der Projektgruppe unbedingt nötig, damit wirklich dann auch das Geld dafür eingesetzt wird, wo es einen Zweck haben sollte. Wir wünschen den Projekten viel Erfolg.

Im Kommissionsbericht zeigt sich ein Mitglied sehr erstaunt, dass der Branchenverband der Walliser Weine im Rahmen eines derart umfangreichen Projekts nicht konsultiert wurde. Ich teile dieses Erstaunen. Ich bedauere es sehr, dass es nicht gelungen ist bzw. wahrscheinlich gar nicht angedacht wurde, alle Gemeinden in diesem Entwicklungsprojekt einzubeziehen, die als Hauptstandorte für die Petite Arvine stehen. Ich bin vom Oberwallis, Wein ist mir auch nahe, mit Salgesch und Leuk usw. haben wir auch sehr gute Weinorte. Ich glaube nicht, dass nur Fully Petite Arvine hat, sicher auch Conthey, Vétroz, Riddes. Es ist schade, dass man hier einen eingleisigen Zug fährt und sich quasi jetzt nun ein Ort Fully nennt als Hauptort für Petite Arvine. Das finde ich sehr schade.

Die CVPO ist für die Gewährung des Rahmenkredits und wünscht der Region viel Erfolg.

Rey Laurent, député, PDCB

En tant que premier projet de développement régional étroitement lié aux vignobles, le projet de développement régional de Fully se positionne comme un outil de valorisation et de promotion des prestations et produits issus de l'agriculture et de la vitiviniculture de la région. Il veut créer de la valeur ajoutée, moderniser les structures et positionner la région de Fully comme une destination oenotouristique forte.

Le projet s'inscrit dans la stratégie cantonale viticole en parfaite adéquation avec la vision du Service de l'agriculture et est conforme à la politique de développement et de promotion de l'oenotourisme conduit par Valais/Wallis Promotion.

La filière vitivinicole s'en trouvera dynamisée et des emplois et des places d'apprentissage seront créés. La valeur ajoutée est estimée à 1,6 millions de francs par année pour les investissements dans le cadre de la production, la transformation et la commercialisation des produits et prestations. Les agriculteurs sont les porteurs du projet – ce qui nous réjouit – et des mesures en collaboration avec la commune, les milieux touristiques ainsi que les acteurs économiques ont été élaborées. Il s'agit de pas moins de 17 projets, dont des sentiers didactiques avec réhabilitation et mise en valeur de guérites, une maison de la Petite Arvine, un atelier de la Petite Arvine, une promotion de la viticulture et un espace de vente et d'accueil.

Par ces temps de morosité économique induits par la situation sanitaire, il est bon de voir soumettre à notre Parlement un projet enthousiaste et ambitieux qui favorise le développement de l'oenotourisme et de ses produits dérivés.

Le PDCB accepte l'entrée en matière ainsi que l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional Fully.

Je vous remercie de votre attention.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Projekte zur regionalen Entwicklung und zur Förderung von einheimischen und regionalen Produkten, an denen die Landwirtschaft vorwiegend beteiligt ist, können vom Kanton und vom Bund finanziell unterstützt werden. Derzeit sind im Wallis 13 regionale Entwicklungsprojekte am Laufen. Das gesamte Investitionsvolumen beläuft sich auf fast 160 Millionen Franken.

Das Wallis ist bekannt als Weinkanton mit hervorragender Qualität. Fully will hier genau dies promoten. Die Destination Fully ist eines der grössten Weinbaugebiete des Kantons und mit dem Namen «Destination Petite Arvine» wird hier gezielt auf einen bestimmten Walliser Wein hingewiesen. Das überbaute Gebiet ist sehr gross und betrifft verschiedene Teilprojekte. Dies kann zu einem touristischen Highlight für das Wallis werden.

Der dem Grossen Rat zur Genehmigung unterbreitete Rahmenkredit für die Realisierung des PRE Fully beläuft sich auf fast 15 Millionen Franken. Er setzt sich aus Beiträgen des Kantons und des Bundes, Baukrediten und Investitionskrediten zusammen. Die geschätzten Restkosten von 16,5 Millionen gehen zulasten der Projektträger.

Die Herausforderung für die Projektträger ist sehr gross und muss in der nächsten 6 Jahren realisiert werden. Es braucht hier eine sehr gute Koordination unter den verschiedenen Playern. Ebenfalls darf das Verkehrsaufkommen hier nicht unterschätzt werden, auch wenn man sehr stark auf Bikewege setzt. Wir hoffen, dass dieses Projekt zeitgetreu realisiert werden kann und nicht zu einem Rohrkrepierer wird. Vertrauen wir den innovativen Unternehmen und sprechen uns positiv zu diesem Rahmenkredit des Kantons aus.

Wir hoffen natürlich, dass in anderen Kantonsteilen ebenfalls mit Projekten nicht gespart wird.

Danke.

Roduit Christian, député (suppl.), AdG/LA

L'AdG/LA a examiné ce premier projet de développement régional lié aux vignobles valaisans.

Les agriculteurs porteurs de ce projet ont mis en place des synergies qui allient la vente, la dégustation, des espaces d'accueil, des sentiers didactiques, des rénovations de guérites, de l'écologie qui en font un avant-projet complet.

La réalisation de ce projet va aussi créer des places de travail et d'apprentissage qui sont très importantes dans la situation actuelle dans le domaine de la viticulture et de l'agriculture.

Nous sommes persuadés que ce projet régional va faire du bien pour l'ensemble de la viticulture valaisanne. Ces projets modernisent aussi des exploitations existantes, un accroissement ainsi qu'une meilleure productivité et qualité des produits. Englober la mise en valeur des produits régionaux et une complémentarité à la branche touristique en font bien plus qu'un projet de développement régional. Dans cette optique, il faudrait une coordination de ces projets de développement régionaux. Une fiche de coordination cantonale pour ces projets serait un plus.

Je ne veux pas m'attarder sur les coûts de ce magnifique projet, car la valeur ajoutée sera visible dès les premières années. Il faut investir pour avoir du retour. Nous devons nous donner les moyens pour créer de nouvelles destinations. Le groupe AdG/LA va accepter l'octroi d'un crédit-cadre.

Merci beaucoup, chers et chères collègues, pour votre attention.

Fournier Jérôme, député (suppl.), Les Verts

La viticulture valaisanne est à un tournant. On le voit d'autant plus cette année avec les grandes difficultés qu'éprouvent les exploitants à écouler leur production auprès des caves.

Les stocks augmentent. Si l'on considère que le critère rapport qualité-prix, les vins valaisans sont en effet difficilement concurrentiels face aux vins étrangers, non seulement en raison des besoins plus élevés en main-d'œuvre (liés aux conditions d'exploitation du vignoble particulièrement difficiles), mais aussi en raison du fait que les coûts des transports sont largement en dessous de ce qu'ils devraient être.

L'un des moyens de faire face à ces difficultés est d'apporter aux produits valaisans une valeur ajoutée. C'est le but principal des PDR et celui-ci est le premier à concerner la viticulture. Le paysage viticole de Fully – que je connais bien – est encore en grande partie relativement bien structuré et possède encore un aspect en mosaïque plus important que dans d'autres régions viticoles valaisannes avec un grand nombre de petites parcelles, quantité de murets en pierres sèches et aussi en béton malheureusement pour certains, murgiers, bosquets, buissons, lambeaux de prairies sèches, etc. et mérite de ce fait une attention

particulière. C'est pourquoi un PDR lié aux vignobles sur cette commune nous paraît tout à fait justifié.

Dans son message accompagnant le projet, le Conseil d'État mentionne: «Le PDR prévoit ainsi de développer une agriculture durable à l'échelle communale et de valoriser au mieux ces produits dans une offre intégrée avec le tourisme en agissant au niveau de différents domaines, parmi lesquels les infrastructures, le marketing, la distribution, les emplois dans l'agriculture et aussi la valorisation des sites et des paysages dans une vision de développement durable.»

Nous soutenons pleinement tous ces objectifs du PDR mais, à notre avis, cependant, la vision du développement durable aurait pu être un peu plus ambitieuse. Elle se limite à la rénovation de guérites, à la mise en place de sentiers didactiques, à la collaboration avec Cargo bike, à l'absence de création de nouvelles places de parc et de nouvelles constructions. Elle aurait pu intégrer la restauration de murs en pierres sèches, la promotion du bio et surtout des projets de promotion de la biodiversité dans le vignoble. Ce type de projet, évidemment hautement intéressant du point de vue paysager et biologique, apporterait sans doute une plus-value supplémentaire non négligeable aux produits; plus-value à laquelle des consommateurs de plus en plus nombreux sont sensibles, notamment outre-Sarine.

Malgré ce bémol, Les Verts soutiennent l'avant-projet et le crédit-cadre en sa faveur, tout en espérant qu'une importance plus grande puisse être accordée par la suite à la promotion du bio et à la promotion de la biodiversité dans la suite du projet.

Merci de votre attention.

Pellouchoud François, député, UDC

«Fully – destination Petite Arvine». Quoi de plus normal?

Le projet de développement régional 2020-2026 est ambitieux, bien ficelé et permet de développer une offre touristique sur Fully, du début du village vers le pont du Branson et jusqu'à l'autre extrémité de Fully en direction de Saillon, distant de près de 6 km.

Fully, au niveau touristique, travaille depuis de nombreuses années à son développement. Qui ne connaît pas la fête de la châtaigne? Qui n'a jamais goûté sa Petite Arvine? Mais Fully, grâce à ce projet, ne sera pas qu'Arvine. C'est aussi sa douceur de promenade dans les vignes et ses guérites, la découverte des fromages d'alpage, la création de sonnettes et ses produits du terroir qui seront mis en avant et la portée de tous.

Notre groupe est pour l'octroi de ce crédit-cadre, mais nous avons quelques points d'interrogation et quelques petits soucis. Nous nous posons la question: pourquoi l'interprofession de la vigne et du vin n'a pas été consultée sur ce projet? Certes, le projet concerne Fully, mais nous nous devons d'avoir une vision touristique et viticole globales de l'ensemble du Valais.

Une des questions à laquelle notre collègue député en commission n'a pas eu de réponse satisfaisante concerne la solvabilité des acteurs privés. En cas de non-solvabilité de la part privée du financement, qui va mettre la main au porte-monnaie? Notre souci va sur la concurrence faite entre les acteurs bénéficiant de l'aide du PDR et les acteurs privés. En effet, la maison de la Petite Arvine se doit de n'être qu'une vitrine des produits de l'ensemble du projet et ne doit pas être en concurrence déloyale avec les cafetiers-restaurateurs de la région. Ce souci est grand dans nos rangs, car en souhaitant développer avec un financement public, nous ne devons pas entrer en conflit avec les acteurs privés. Les PDR sont là pour booster des régions mais en harmonie avec les autres acteurs locaux.

Malgré ces quelques interrogations et soucis, ce projet est un plus indéniable pour Fully et toute la région et nous sommes pour ce crédit-cadre. Je me réjouis de vous faire découvrir les balades sur les coteaux de Fully et de vous faire découvrir sa Petite Arvine accompagnée de fromages de la région.

Merci.

Roten Vincent, député, PDCC

Dans le cadre de l'analyse de ces différents documents en lien avec le projet de développement régional de Fully, le groupe PDC du Centre a abordé la thématique sous 2 aspects: du côté infrastructurel et du côté promotionnel.

Si au niveau des infrastructures, tout le monde était relativement enthousiaste aux différents projets, le développement de l'agriculture et la modernisation du tissu agricole valaisan doivent être rapides et doivent passer par une professionnalisation et une recherche de valeur ajoutée pour rendre tout simplement l'agriculture viable.

Dans le cadre de la partie promotionnelle, nous nous sommes posés quelques questions et nous avons quelques questions à poser au département. On le voit, il a été dit notamment dans les différents rapports, aujourd'hui en Valais, nous avons près d'une dizaine de PDR qui sont en train de se développer. La question que nous nous posons: est-ce que nous aurons, pour 10 PDR, 10 concepts marketing différents? 10 outils promotionnels différents? 10 sites internet différents? Et enfin, 10 outils de communication différents?

Nous voyons tout autour de nous ces magnifiques panneaux proposés par la marque Valais, un outil promotionnel que nous avons voulu, que nous finançons grandement au sein de ce Parlement. N'y a-t-il pas une synergie à trouver? Je vous invite à faire l'exercice, chers collègues, qui avez tous un ordinateur devant les yeux, je vous invite à vous rendre sur n'importe quel site de n'importe quel PDR et à trouver un lien qui vous dirigerait vers un autre PDR. Je vous invite à faire le même exercice avec le site de l'État du Valais ou plutôt Valais/Wallis Promotion et de trouver un lien qui pourrait vous diriger vers un projet que nous avons soutenu. Nous nous interpellons finalement, s'il n'y aurait pas ou s'il ne serait pas opportun de faire une seule bannière commune, car nous devons utiliser ces PDR pour promouvoir l'agriculture au niveau Suisse et si nous n'arrivons pas à garantir une lisibilité pour nos visiteurs, nous avons un peu de mal à comprendre comment nos visiteurs pourraient trouver une destination... Ou bien tout simplement se retrouver – j'en perds d'ailleurs mes mots – dans cette cacophonie qui règne actuellement en Valais.

Tous ces éléments promotionnels n'étant pas directement imputables aux porteurs du projet PDR de Fully, nous soutenons bien évidemment à l'unanimité ce crédit-cadre.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Juon Urs, Grossrat, CVPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU)

Ich danke im Namen der Kommission LTU für die Beiträge und das absehbare Eintreten auf diesen Beschluss.

Wie Sie gesehen haben, hat das Projekt zwar einen enormen Umfang mit 26 Millionen, und es konzentriert sich auf den Weinbaustandort Fully. Fragen zur breiten Wirkung der geplanten Investitionen und zur Auswirkung auf den Markt, konkret für die Spezialität Petite Arvine, dürfen sicher gestellt werden. Allerdings ist festzuhalten, dass der private Anteil am Projekt ebenfalls riesig ist, beläuft er sich doch auf mehr als 63% des Investitionsvolumens oder 16,5 Millionen Franken. Das muss zuerst mal bereitgestellt werden, neben der Rückzahlung der ca. 5,5 Millionen Baukredit und Darlehen des Bundes.

Die Projekte zur regionalen Entwicklung sind durchaus ein geeignetes Mittel, um im landwirtschaftlich touristischen Wallis die Strukturen, die Infra- und Absatzstrukturen zu verbessern. Dabei ist selbstverständlich darauf zu achten, dass mit den Projekten nicht die Konkurrenzsituation vor Ort nachteilig beeinflusst wird. Persönlich finde ich gut, dass es ohne das private Engagement nicht geht. Gerade auch im Oberwallis sollten wir uns diese Projektform noch näher anschauen und das eine oder andere Projekt lancieren. Schauen Sie sich die Karte in der Kommissionsberichtsbeilage an. Die ist ausser im Goms mit den aktuellen

Projekten – Gratulation dorthin zur Initiative an unseren östlichsten Bezirk – und ansonsten ist die Karte leider im Oberwallis leer.

Ich danke abschliessend den Projektinitianten, den Projektträgern und wünsche ihnen viel Erfolg bei der Realisierung, sollten wir jetzt anschliessend dann zustimmen. Der Dank geht auch an das Departement und an das Amt für Strukturverbesserung mit seinem Chef Laurent Maret, an Benoîte Moulin vom Parlamentsdienst und an meine Kolleginnen und Kollegen aus der Kommission für die geleistete Arbeit.

Danke.

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

D'abord, j'aimerais remercier la commission et puis l'ensemble des groupes parlementaires qui se sont exprimés favorablement pour ce projet PDR Fully – Petite Arvine.

On sent bien que c'est le cinquième projet de développement régional que nous traitons après Illiez, Pfyn-Finges, après le Grand-Entremont ou encore Hérens qui a été le projet-pilote au niveau national pour ce nouvel instrument de la politique agricole. Eh bien! On sent qu'il y a un certain nombre de bémols, malgré le soutien relativement enthousiaste et le plaidoyer notamment de tous les députés de cette grande commune de Fully. On sent que c'est plus sensible parce que c'est le premier projet en plaine. C'est le premier projet d'envergure et comme on parle de vin, on est tout de suite dans un domaine qui est extrêmement sensible voire émotionnel.

C'est vrai que toutes les communes viticoles du canton pratiquement produisent de la Petite Arvine. Mais Fully s'est positionné en premier. Vétroz se positionne avec l'Amigne. On pense à Salquenen lorsqu'on pense au Pinot Noir ou encore au Heidadorf – c'est même le nom du cépage – lorsqu'on pense à Visperterminen et puis encore à Leytron quand on parle d'Humagne Blanche ou à Chamoson quand on parle de Johannisberg. C'est comme ça.

Alors, Fully a décidé de se positionner dans ce domaine-là depuis pas mal d'années, ce ne sont pas les seuls. Ce n'est peut-être pas la meilleure Petite Arvine du canton, même si elle est excellente, mais ce projet a le mérite d'un positionnement clair et je pense que c'est la première chose.

Les bémols que vous avez exprimés concernent encore le manque de coordination supposé entre les PDR. Ça a été dit par Vincent Roten, ça a été aussi dit par le député Roduit et je pense qu'effectivement, il y a là un champ d'investigation.

On a des PDR qui sont dans leur nature très différentes les uns des autres. Si vous prenez Illiez ou Destination Petite Arvine, ce sont des monts entre deux. Est-ce qu'il faut les forcer à travailler ensemble? Est-ce qu'il faut les forcer à entrer dans un moule commun alors qu'ils sont si différents? Peut-être pas, mais il y a certainement un champ à investiguer pour trouver les synergies, une sorte de chapeau commun à tous les projets de développement régional. Je m'engage en tout cas à y réfléchir avec mes services.

Dans le domaine du développement durable, Monsieur Fournier l'a dit, on ne va pas assez loin. Alors, des projets de murs en pierres sèches, de revalorisation des murs en pierres sèches tel qu'on le fait dans tout le vignoble de Martigny jusqu'au Haut-Valais, on va continuer et cela comprend aussi le vignoble de Fully. Les projets de renaturation, de création de biotopes et peut-être aussi de diminution parce qu'on a une stratégie pour la diminution des produits de traitement des plantes et des résidus phytosanitaires, c'est aussi quelque chose qu'on fait là.

Le Valais Excellence, la marque Valais pour les vins valaisans est destinée uniquement à des produits bio. C'est du bio-parcellaire mais à des produits bio. C'était la volonté. J'étais très sceptique au départ, ça semble marcher: tant mieux! Mais on va dans cette direction. Il n'y a pas un produit marque Valais qui n'est pas un produit qui renonce à des produits de synthèse. Donc, on va dans cette direction et ça se fait dans tout le vignoble et ça ne se fait pas seulement dans le cadre de ce projet Pays de la Petite Arvine.

Alors, il n'y a pas, Monsieur Roten, de cacophonie mais je pense qu'il y a vraiment une nécessité de coordination entre les différents PDR, là, vous avez raison.

Il y a d'autres PDR qui sont envisagés. Avis aux amateurs: tous les projets bien ficelés, avec une volonté locale forte, sont les bienvenus!

Wir konnten das regionale Projekt Goms deblockieren. Das ist auch positiv zu werten. Es gibt weitere Projekte, die auch zu stossen werden. Das ist Anniviers (Eifischtal), das ist Crans-Montana, Saillon, Chamoson. Es sind verschiedene Projekte im Gang, in der Vorphase, aber diese Projekte werden kommen. Das Instrument hat sich bewährt. Die Landwirtschaft kommt wieder ins Herz von diesen Regionen, arbeiten zusammen in der Landwirtschaft und auch mit weiteren Sektoren der Wirtschaft, der Regionalwirtschaft, sei es Gewerbe, Handwerk oder Forstwirtschaft. Also das ist auch sehr positiv zu werten, dass diese Sektoren untereinander interagieren.

La volonté, c'est de créer de la valeur ajoutée, c'est de renforcer le potentiel qu'on a dans l'agriculture, c'est de donner à des familles de viticulteurs ou d'agriculteurs des perspectives et puis de les inciter à travailler beaucoup plus ensemble pour créer cette valeur ajoutée et de travailler aussi au-delà des secteurs, de se dire que la plaine et la montagne doivent avoir un lien. Ici, typiquement, on parle de vin, mais on parle aussi d'une cave d'affinage pour les fromages d'alpage de la région de Fully. On parle d'espaces de self-service pour améliorer la commercialisation. On parle vraiment de mesures qui sont vraiment très concrètes et qui concernent d'une part des infrastructures, ça peut être des sentiers didactiques ou des guérites mais aussi des outils promotionnels comme la création d'un habillage commun et d'un concept marketing pour la Petite Arvine de Fully.

Ce projet, c'est de l'argent public, c'est beaucoup d'argent public. Ici, on parle d'un crédit d'environ 14 millions de francs qui comporte la part de la Confédération et la part du canton. Ce sont donc des aides à-fonds-perdu collectives, plus 1 million de la commune et puis les porteurs de projets et vous l'avez dit. Et ça, c'est l'appel à l'association Fully Petite Arvine qui porte ce projet et dont les acteurs devront trouver dans leur porte-monnaie et pas à l'État 14 millions de francs, ce n'est quand même pas rien. Eh bien! C'est d'en faire un projet qui marche, qui génère à long terme de la valeur ajoutée, qui ne soit pas systématiquement sous perfusion de l'État ou de la commune, parce qu'à un moment donné, ces projets doivent voler de leurs propres ailes et c'est la volonté qu'on a ici.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie 4 saisons du tourisme valaisan. Un des positionnements très clair si on veut développer le tourisme 4 saisons et notamment le tourisme en plaine, c'est vraiment l'oenotourisme. On a beaucoup de produits qui sont nés ces dernières années, celui-là en est un du côté de Fully. Donc tous ces projets autour de Destination Detite Arvine, c'est 14 projets partiels, vous en avez cité quelques-uns avec la maison de la Petite Arvine, l'atelier de la Petite Arvine, le concept marketing et promotion, les guérites, la cave à fromage et d'autres font partie de ce projet dans son ensemble. Je pense que c'est quelque chose de très positif. Et puis, avis aux amateurs, je me réjouirais d'avoir un projet Savièse Destination, je ne sais pas... Fendant? Ou Salquenen ou Heida avec Destination Heidadorf, pourquoi pas? Toutes les bonnes volontés sont à prendre et je pense que c'est vraiment très très positif d'avoir de tels projets pour redynamiser notre agriculture.

Merci de votre attention et merci du soutien.

Le président

Cette entrée en matière n'est pas combattue. Aucun amendement n'a été déposé.

Nous passons donc à la lecture.

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:
Text des Staatrates (Synopse)

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Urs Juon / Rapporteur: Emmanuel Revaz

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du projet de développement régional Fully (PDR Fully)

Titre et considérants, adoptés.

I.

Articles 1 à 4, adoptés.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur l'ensemble du texte?
La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Dans le cadre du débat final?
Le débat final n'est pas utilisé.
Est-ce que Monsieur le président de la commission ATE souhaite encore intervenir? Je ne pense pas. Monsieur le conseiller d'État non plus, nous allons donc passer au vote final.
Ainsi décidé par 112 voix en séance du Grand Conseil, à Brigue, le 13 octobre 2020.

Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Nous allons passer au point numéro 16.

16. Rapport annuel pour l'année 2019 concernant la mise en œuvre de la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais
Jahresbericht 2019 betreffend die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis

Rapport de de la commission des institutions et de la famille
Bericht der Kommission für Institutionen und Familienfrage

Le président
Quelques précisions: le temps de parole pour chaque député est de 5 minutes. Vous pourrez intervenir après le Conseil d'État qu'en cas de correction matérielle.

Discussion générale:

Lötscher Martin, Grossrat, CVPO

Die CVPO hat den Jahresbericht 2019 über die Umsetzung der Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis zur Kenntnis genommen.

Bei der Bekämpfung der Coronavirus-Pandemie war eine gut funktionierende IT-Funktion Voraussetzung, damit die 1'500 Mitarbeiter der verschiedenen staatlichen Dienststellen ihre IT-Arbeitsumgebung nach Hause verlegen konnten. Dies war nur dank des grossen Engagements und der vorbildlichen Professionalität des technischen Teams der IT-Funktion und der Umsetzung der ersten Phase der Informatikstrategie möglich. Ohne die vorhandene Informatikstrategie wäre die Telearbeit nicht möglich gewesen. Die grössten Herausforderungen waren, schnelle Verbindungen und die Sicherheit von Telearbeit und den Videokonferenzen zu gewährleisten.

Die gesteckten Ziele für das Jahr 2019 wurden gemäss Bericht zu 80% erreicht. Das zweite Rechenzentrum wird neu im künftigen Gebäude der Einsatzzentrale untergebracht und auch bei den Neuverhandlungen der IT-Beschaffung mit den Anbietern konnten hohe Einsparungen erzielt werden.

Die CVPO hat folgende Fragen:

Das Projekt eConstruction soll die staatlichen Dienstleistungen gegenüber den Gesuchstellern, Fachleuten des Bauwesens, Gemeinden und anderen Dienststellen des Kantons verbessern. Wie sieht der Zeitplan für dieses Projekt aus?

Wie viele Staatsangestellte arbeiten heute noch in Telearbeit und wie sind die bisherigen Erfahrungen?

Wir hoffen, dass bei den Projekten auch die Gemeinden einbezogen werden und damit auch gemeinsame Prozesse durchgeführt werden können, zum Beispiel elektronische Stimmabgabe.

Die Anstellung des Cyber-Verantwortlichen ist immer noch offen. Wird diese Stelle in nächster Zeit besetzt?

Die CVPO dankt den Vertretern des Lenkungsausschusses, dem Chef der Dienststelle für Informatik und den Mitarbeitenden der Dienststelle für Informatik für ihren Einsatz.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la stratégie informatique 2015-2024 de l'État du Valais.

Son analyse implique de le situer dans un contexte plus étendu, raison pour laquelle je tiens à rappeler que courant 2013, j'étais intervenu dans ce Plénum pour fustiger les services informatiques de notre canton. Je vous épargne les autres détails tant les critiques furent sévères.

Courant 2015, notre Plénum validera la nouvelle stratégie informatique avec, à la clé, un crédit cadre de 90 millions. Depuis, notre Plénum se sera fait l'écho des divers rapports annuels. Ses analyses basculaient tantôt dans l'enthousiasme tantôt dans l'inquiétude légitimes en regard d'un passé difficile.

Aujourd'hui, nous sommes face à un rapport abordable et conséquent. Il fait suite à la phase dite de rattrapage et de consolidation, alors que cette entrée dans la deuxième phase démontre que ce service est désormais en pleine possession de ses ambitions.

L'an passé, avec la loi sur les bases de données référentielles, notre Grand Conseil aura intelligemment accompagné ce projet. Prochainement, nous lui donnerons un nouveau soutien avec la loi sur la cyberadministration.

Certains d'entre nous s'étaient, par le passé, interrogés sur la nécessité d'usage d'un cabinet externe. Aujourd'hui, notre informatique a récupéré sa liberté, le cabinet aura pleinement joué son rôle et ses missions ont été progressivement reprises par les instances internes, avec pour finalité, la mise en place d'un PMO Entreprise à fin 2019.

Nos 2 centres de calcul sont désormais découplés sans que notre administration n'ait eu à en souffrir; demeure désormais à l'implémenter dans la nouvelle construction que nous avons validée dernièrement. Ce report d'installation aura impacté l'usage du budget, mais n'aura finalement guère de conséquence puisque sa sécurisation sera optimale.

Si ce rapport 2019 mentionne un bémol avec une atteinte des objectifs à hauteur de 80%, nous pouvons le saluer tant la reconversion s'avère importante. Notons tout de même que les indices passent désormais de l'usage d'indicateurs estimés à mesurés. Avec désormais sa totalité des postes repourvus, ce service aura défini les priorités et le cadre du prochain déploiement de la cyberadministration. En associant les hôpitaux, le Ministère public et les tribunaux, son champ d'interaction aura également dépassé le périmètre existant.

En sus, il est évident qu'avec la nouvelle orientation, la fonction publique commence à tirer profit de son redressement; ne serait-ce qu'en matière de sécurisation des contrats, d'optimisation des licences, de protection contre la cybercriminalité, de simple économie d'échelle ou de choix, voire de produits métiers mieux abordés.

Pour terminer, je ne voudrais pas clore mon intervention sans mentionner l'exercice en cours et relayer quelques interrogations.

En début d'année, le Service informatique cantonal n'a pas véritablement eu le temps d'évaluer les différents échelons de la menace Covid-19. Elle a débarqué sans préavis.

En matière de chiffre, notre informatique cantonal aura finalement permis à 1'500 collaborateurs de travailler hors site alors que son support se devait de traiter près de 650 appels/jours. Que ce soit pour un log, un bogue, une protection pare-feu ou une connexion difficile, c'est toujours un exercice important. Tout cela c'est sans compter sur les modifications téléphoniques avec près de 1'400 numéros déportés.

Certes, le Covid-19 laissera tout de même des traces, car même si plus de 1'500 conférences télévisuelles hebdomadaires auront pu être mises sur pied, il est une évidence que certains projets auront subi des retards en raison d'une dissémination des intervenants notamment externes.

En définitive, et face à l'ampleur de la déportation, notre groupe aimerait savoir si le service avait anticipé la démarche. Nous aimerions également pouvoir bénéficier d'une évaluation des potentielles économies liées à cette stratégie informatique.

Merci de votre écoute.

Fournier Raphaël, député (suppl.), PDCC

Le groupe PDC du Centre a analysé ce rapport avec toute l'attention requise. Nous aimerions, en préambule, relever la qualité et la lisibilité de ce rapport. Comme demandé lors des années précédentes, la simplification rédactionnelle de ce dernier, grâce à un vocabulaire moins technique, permet une lecture facilitée pour des novices en stratégie informatique.

Il est réjouissant, malgré les conditions actuelles, de constater que les objectifs 2019 ont été réalisés à plus de 80%. Notre groupe se réjouit également de la priorité donnée à la cyberadministration ainsi qu'au nouveau centre de calcul situé dans le futur bâtiment de la centrale d'engagement.

Le souci de la sécurité informatique est toujours présent et le sera d'autant plus avec l'essor du télétravail favorisé depuis l'arrivée du Covid-19.

Je tiens également à saluer et remercier sincèrement le Service cantonal informatique pour l'énorme travail effectué pendant la période de pandémie. En l'espace de quelques jours, le SCI a pu augmenter de 5 fois la bande passante, a pu mettre en œuvre un télétravail généralisé, a permis un enseignement à distance pour toute la scolarité obligatoire et post-obligatoire.

Au niveau du rattrapage des équipements informatiques, la qualité de ceux-ci devra, à notre sens, permettre une augmentation de la flexibilité de travail dans une administration cantonale moderne, mobile et innovante.

Notre groupe émet quelques réserves au niveau du retard pris dans les dossiers des paiements directs nécessaires à nos agriculteurs et de l'action sociale nécessaires pour la centralisation des CMS votée lors de la session de septembre.

Enfin, nous aimerions également connaître l'état d'avancement du projet e-constructions, car ce dernier est au stade de projet depuis bien trop longtemps et doit à notre sens être remis au-dessus de la pile de dossiers traités avant que le projet lui-même devienne obsolète.

En conclusion, notre groupe remercie le SCI pour le travail effectué et l'encourage à poursuivre sur cette lancée en tenant compte des remarques émises dans ce Plénum ce matin.

Merci.

Rey Laurent, député, PDCB

Le PDCB a parcouru avec intérêt le rapport 2019 concernant la mise en œuvre de la stratégie informatique.

Mise à part la répétition de nombreux éléments dans le rapport, nous pouvons à nouveau souligner les efforts de vulgarisation et de mise en valeur des résultats par les auteurs.

Aujourd'hui, ce 13 octobre 2020, nous sommes presque arrivés à la moitié de la mise en œuvre de cette stratégie déployée sur 10 ans. De façon globale, nous pouvons constater que la mise en œuvre avance lentement mais sûrement. La phase de rattrapage que l'on pensait déjà terminée à fin 2018, est enfin terminée.

Le budget 2019 n'a pas été pleinement utilisé, alors que le chantier est colossal. Le report du projet de deuxième centre de calcul ne peut pas tout expliquer. Nous déplorons en particulier le retard pris dans la cyberadministration et le soutien aux projets métiers qui sont les 2 vecteurs de plus-value pour l'administration et pour le citoyen.

Le PDCB salue, en revanche, la poursuite des engagements conforme au plan de recrutement, la reprise de tâches par le PMO Entreprises et surtout les économies réalisées grâce à une meilleure coordination des achats.

Notre groupe attend avec intérêt le projet de loi sur la cyberadministration qui, plus qu'un simple projet-clé, semble être plutôt un programme vaste et ambitieux. Aujourd'hui, la boîte est vide, il faudra la remplir de projets cohérents, efficients et en adéquation avec les attentes des différents partenaires et de la population valaisanne.

Comme dans les précédents rapports, les projets-clés nous interpellent à nouveau: peu de projets (soit 2 sur 16) se déroulent conformément aux attentes. Est-ce qu'il manque des ressources? Sont-ils trop ambitieux? Quand seront-ils terminés? Nous nous demandons également si ces projets clés sont définis: comment l'atteinte des objectifs prioritaires est évaluée? Pourquoi le nombre de demandes métiers est aussi important? Et pourquoi des attaques informatiques ont nécessité la réinstallation d'une cinquantaine de postes? Enfin, nous souhaitons savoir si le Conseil d'État ets confiant quant à l'état d'avancement et à la réussite de la mise en œuvre cette stratégie informatique.

Nous profitons ici de remercier les collaborateurs qui contribuent à l'avancement de ces énormes chantiers, chantier où il reste encore beaucoup à faire.

Je vous remercie de votre attention.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Die SVPO hat den IT-Strategiebericht mit Interesse studiert. Es ist ein sehr technischer Bericht, und er wurde mit einem Glossar für Fachbegriff ergänzt. Der Bericht ist jedenfalls nicht leichte Kost.

Wir bedanken uns beim Staatsrat für den Bericht und bei der Kommission für die Zusammenfassung davon. Die Umsetzung der IT-Strategie scheint gut voranzukommen, auch

wenn nicht alles im vorgesehenen Zeitplan ist und manche budgetierten Kosten erst später anfallen werden als geplant.

Zum Bericht haben wir Fragen und zwar bezüglich der Ambitionen für die Umsetzung des E-Governments, also den 3 Arten von Programmen, aus welchen der Staatsrat gewählt hat. Könnte der Staatsrat die Unterschiede bitte genauer erläutern? Im ersten Programm wird die Digitalisierung von öffentlichen Dienstleistungen genannt, im zweiten geht es um die Rolle des Kantons im Bereich der digitalen Daten und die Ausweitung auf kommunale Dienstleistungen, wenn ich das recht verstehe. Und wo liegt der Unterschied zur dritten Ambition? Eine weitere Frage hierzu: Ist in der dritten Ambition auch die erste und die zweite mitenthalten, also ist von der ersten zur dritten Ambition eine Steigerung der beinhalteten Leistungen?

Ich möchte den Staatsrat bitten, die 3 Ambitionen ein wenig konkreter zu erläutern und wie sich die Wahl und der Entscheid hinsichtlich der Ambitionen zeitlich und finanziell auswirkt.

Besten Dank.

Borgeat Raymond, député, AdG/LALa stratégie informatique de l'État du Valais quitte sa phase de rattrapage pour s'engager dans sa phase de modernisation.

L'AdG/LA souhaite relever les quelques points suivants mis en exergue lors de la lecture de ce rapport.

Tout d'abord, en ce qui concerne la cyberadministration: l'objectif est de réinventer les différents processus de l'Administration, mais l'AdG/LA insiste sur le fait qu'il est nécessaire de ne pas entrer dans une stratégie de dépersonnalisation des services de l'État.

Même s'il s'agit du rapport 2019 de la mise en œuvre de la stratégie informatique, il est à souligner que le Covid-19 a permis de tester et même d'affiner, voire d'améliorer les fonctionnements numériques de l'État du Valais. Le confinement a contribué à un développement très intéressant de la gestion numérique de l'État. Ce même confinement a très clairement montré non seulement les avantages, mais également les limites du télétravail.

De plus en plus de partenaires bénéficient des compétences et des expériences métiers du Service de l'informatique: tant la justice, que les communes et des structures paraétatiques sont désormais intégrées à la vision de la cyberadministration. Les effets de la loi sur les bases de données référentielles portent déjà partiellement leurs fruits.

Au point de vue strictement pécuniaire et budgétaire, l'AdG/LA souligne que le service a dépensé un peu moins de la moitié de l'enveloppe prévue dans la planification. Certes, les 3,5 millions planifiés pour le futur deuxième centre de calcul n'ont pas été engagés suite à une modification du projet, mais il reste des montants de l'ordre 3 à 4 millions qui n'ont pas été exploités. Le rapport souligne différentes raisons telles que: attente de plusieurs décisions, retards, achats moins importants que prévu, soutien nécessaire moins important. Il est à se demander si l'enveloppe initiale n'était pas quelque peu surdimensionnée ou si le rythme prévu n'était pas trop soutenu!

Bravo pour les négociations ciblées qui ont permis de diminuer certains coûts. Visiblement, les négociations pour de nombreux logiciels permettent de réduire ces coûts. Espérons que cette stratégie n'induise pas à moyen terme une dépendance envers certains systèmes et certains vendeurs, dépendance qui pourrait s'avérer par la suite onéreuse.

Au point de vue formel, je considère les 2 autres dispositifs producteurs, c'est-à-dire ICT-VS et la section informatique de la police cantonale pourraient mieux être intégrés dans le rapport. Cela permettrait à la députation de se rendre compte de l'avancement des travaux des ICT Valais notamment.

En conclusion, L'AdG/LA se réjouit du développement des demandes informatiques associées à des projets métiers de différents services. Ce développement est encore sujet à évolution. Les différents chefs de service doivent être sensibilisés aux opportunités que ce soit

pour le fonctionnement stricte de l'administration, mais également et surtout pour les relations des services avec les citoyens qui doivent être placés au centre des préoccupations.

Je vous remercie de votre attention.

Dessimoz Céline, députée, Les VertsLe groupe des Verts a pris connaissance du rapport annuel pour l'année 2019 concernant la mise en œuvre de la stratégie informatique 2015-2024 de l'État du Valais.

La phase de consolidation étant terminée, la stratégie informatique a entamé sa deuxième phase, à savoir l'informatisation des métiers et le développement de la cyberadministration. La réalisation des différentes étapes a permis de transférer les tâches du cabinet de transformation à l'interne du Service cantonal de l'informatique via le recrutement d'un nouveau PMO Entreprise.

Le calendrier est dans l'ensemble respecté et 80% des objectifs pour l'année 2019 ont été atteints. Après l'étude de différentes opportunités, le lieu du deuxième centre de calcul a été arrêté et les coûts inhérents ont été validés par le Grand Conseil.

Le Service cantonal de l'informatique avance dans les différents projets avec le soutien de multiples collaborations notamment avec la fédération des communes valaisannes, la HES, l'Hôpital du valais, le Ministère public, le Tribunal cantonal ou encore la Confédération.

L'organisation de la Stratégie est maintenant rodée et semble bien fonctionner. Le Service cantonal de l'informatique reçoit beaucoup de demande des services, ce qui montre l'étendue des besoins mais démontre également la nécessité de prioriser les projets.

La capacité de production a été augmentée, en lien avec la phase d'informatisation des métiers. Le plan de recrutement a été suivi et le Service cantonal de l'informatique est aujourd'hui doté de 32,5 EPT conformément au projet initial.

Financièrement, des économies d'échelles ont pu être faites sur les achats informatiques. Elles représentent plusieurs centaines de milliers de francs. Il existe un décalage de 7,28 millions entre la planification et les dépenses réelles. Ce retard est pour moitié dû au retard du choix du lieu d'implantation du deuxième centre de calcul.

Pour finir, nous ne pouvons passer à côté des conséquences de la Covid-19 sur le Service cantonal de l'informatique. Le service a été énormément sollicité, devant trouver des solutions pour permettre entre autres à plus d'un tiers des employés d'État de travailler à domicile et permettre jusqu'à 300 vidéoconférences par jour. Ces besoins impérieux ont nécessité une implication très forte des équipes techniques.

De manière plus large, il faudra sans doute s'attendre à un certain retard sur le calendrier des tâches pour l'année 2020.

En conclusion, le groupe des Verts est satisfait de l'évolution de la stratégie informatique du canton tenant compte des limites définies lors de sa conception. Le groupe des Verts remercie chaleureusement le chef de service du Service cantonal de l'informatique et l'ensemble de ses collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts durant la crise sanitaire. Le groupe des Verts remercie également la commission pour son rapport et les éléments fournis.

Merci de votre attention.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Nous voulons remercier l'engagement des collaborateurs du Service informatique pendant la crise du Coronavirus qui ont dû aligner de longues journées pour que les services restent opérationnels et pour que le télétravail soit possible pour un maximum de la force de travail de l'État.

Comme pour les acteurs du privé, les enjeux sécuritaires et de la mobilité ont dû être intégrés très rapidement par les équipes et évidemment c'était une tâche n'était pas aisée. Sans aucun doute, ce trend continuera à l'avenir.

On n'y pense pas toujours, mais les héros du Coronavirus ne portent pas tous une blouse blanche. Ils portent parfois en uniforme de policier, de pompier, de vendeuse, de la voirie, des entreprises de transport, pour ne citer que ceux-là, mais aussi parfois ils sont assis derrière un clavier, à travailler dur pour s'assurer que l'État puisse continuer à fonctionner. Bravo à toutes et tous et merci de la part du groupe UDC et j'en suis sûr, du reste du Parlement.

Concernant le rapport en lui-même, nous avons quelques questions et points à aborder.

Au sujet du nouveau centre de calcul: comment le risque, notamment sismique, est-il géré avec 2 centres qui sont dans la même zone de risque? Il faut savoir que le canton du Valais quelque part est une immense zone de risque concernant le problème sismique et je crois que malheureusement on ne peut pas l'éluder. Comment assurer, dans ces conditions, une redondance de l'infrastructure informatique en cas de catastrophe majeure? Avons-nous déjà ou avons-nous prévu des accords avec d'autres cantons pour, par exemple, offrir une redondance réciproque?

Au niveau de la cyberadministration: on en a déjà beaucoup parlé. Nous pensons qu'il faut se concentrer, en premier lieu, vers les services clients. Dans l'informatique, comme en politique, la tentation de pratiquer l'entre-soi est parfois grande. Nous demandons au Service informatique et aux autres services de l'Administration de penser d'abord au client final en matière de cyberadministration, c'est-à-dire à la population et à toutes les interactions de cette dernière avec l'Administration qui peuvent être digitalisées. On peut penser, par exemple, à nombre de formulaires au niveau du Service des autos, les permis d'acquisition d'armes, les permis de construire qu'il faut adresser actuellement en pas moins de 7 exemplaires, etc., etc., etc., C'est-à-dire si le champ des opportunités est large!

Merci à tous pour votre engagement, la suite de vos travaux et merci au Conseil d'État pour les réponses à nos questions.

Bregy Enzio, Grossrat (Suppl.), CSPO

Im November 2015 stimmte der Grosse Rat dem Verpflichtungskredit von 90 Millionen für die Umsetzung der vom Staatsrat genehmigten Informatikstrategie 2015-2024 des Staates Wallis zu. Seither wird dem Grossen Rat regelmässig über den Fortschritt der Umsetzung dieser Strategie berichtet.

Nach Aufbau und Aktualisierung der IT-Funktionen in der ersten Phase der Strategie geht es nun in der zweiten Phase darum, den Kanton Wallis in das Zeitalter des E-Governments zu führen. Die Projektfortschritte und Schwierigkeiten des Jahres 2019 sowie die Herausforderungen und Ziele für das Jahr 2020 werden im Bericht klar und verständlich dargestellt. Der Bericht schafft es, die abstrakte Materie so darzustellen, dass es einerseits klar und verständlich ist und andererseits die komplexen Zusammenhänge deutlich macht.

Dank an Dienststellen und Verantwortliche. Die Projektverantwortlichen waren immer offen für Anregungen und Hinweise der Kommission IF. Vergleicht man beispielsweise den ersten Bericht mit dem heutigen Bericht, so sind da doch Welten dazwischen. Die Projektverantwortlichen haben die Hinweise des Grossen Rates nicht nur angehört, sondern auch umgesetzt. Herzlichen Dank dafür.

Die IT spielte zudem in der Covid-19-Pandemie die entscheidende Rolle. Hätte sich der Grosse Rat nicht für eine Informatikstrategie entschieden und hätten die Projektverantwortlichen nicht konsequent an der Umsetzung dieser Strategie gearbeitet, hätte der Lockdown noch verheerendere Auswirkungen gehabt. Dank der IT konnte der Betrieb mehr oder weniger aufrechterhalten werden.

Beispielsweise konnten:

- 1'500 Mitarbeitende problemlos von heute auf morgen ihre IT-Arbeitsumgebung nach Hause verlegen. Vor ein paar Jahren wäre dies fast unmöglich gewesen.

- Zu Spitzenzeiten haben 1'500 Videokonferenzen pro Woche stattgefunden. Dies braucht eine moderne Infrastruktur und ein top funktionierendes Netzwerk.

- Täglich sind 650 Anrufe beim IT-Support eingegangen, welche telearbeitsbedingt waren. Diese konnten bearbeitet und gelöst werden.

Dies ist doch ein enormer Leistungsausweis und zeigt, dass der Kanton mit der Informatikstrategie auf dem richtigen Weg ist.

Die CSPO nimmt Kenntnis vom Bericht und bedankt sich beim Staatsrat, beim Dienstchef, bei den Projektverantwortlichen und bei allen Mitarbeitenden, die mit der Umsetzung der Informatikstrategie beauftragt sind für das Engagement und die beharrliche Arbeit und freut sich auf die Fortsetzung.

Vielen Dank.

La discussion est close.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB, président de la commission des institutions et de la famille (IF)

Je vois que les différents groupes ont étudié avec beaucoup de sérieux ce rapport sur la stratégie informatique qui reste difficile d'accès et de compréhension pour les non-initiés.

Je crois que tout le monde a relevé l'importance du travail réalisé par le Service cantonal de l'informatique lors de la crise du Covid-19, pour permettre à 1'500 collaborateurs de l'État d'accomplir leur travail depuis leur domicile.

Vous avez également relevé que les objectifs 2019 ont été réalisés à 80% – on peut toujours mieux faire évidemment –, que de nouvelles négociations ont conduit à des économies de plusieurs centaines de milliers de francs concernant les achats informatiques. Le rapport nous dit également que les progrès de la stratégie sont évalués chaque trimestre par le comité de pilotage et la délégation du Conseil d'État.

Plusieurs intervenants ont également relevé l'amélioration de la sécurité informatique. Cette amélioration se poursuit, notamment par la sensibilisation des utilisateurs. La sensibilisation des utilisateurs est un des facteurs-clés pour améliorer la sécurité informatique.

Le retard dans l'utilisation des budgets a été souligné. Ce retard provient, en partie, du retard pris dans la mise en place du deuxième centre de calcul, mais cette mise en place n'explique pas tout comme cela a été relevé.

Un groupe de travail est en train d'élaborer un avant-projet de loi sur la cyberadministration pour encadrer cette concrétisation de la stratégie informatique.

En conclusion, nous estimons que ce projet mammouth pour l'État extrêmement important, donc sur 10 ans et qui est budgétisé à 90 millions, est bien conduit, bien encadré. Les structures nous paraissent appropriées pour atteindre les objectifs fixés. Nous regrettons bien entendu les quelques retards intervenus mais nous faisons confiance au Service cantonal de l'informatique, au comité de pilotage quant aux choix des projets prioritaires et à la capacité à les mettre en œuvre.

Merci pour votre écoute.

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Zunächst möchte ich mich herzlich bedanken für die verschiedenen Interventionen der politischen Gruppen, aber auch für die Dankesworte an die Adresse der Dienststelle und der Mitarbeiter. In der Tat, Covid hat gezeigt, dass es ohne diese Informatikstrategie unmöglich gewesen wäre, innert kürzester Zeit die technischen Infrastrukturen bereitzustellen, um es eben 1'500 Mitarbeitenden der kantonalen Verwaltung zu ermöglichen, zu Hause zu arbeiten. Innert 2 Tagen mussten wir unser Potenzial von 1 Gigabyte auf 5 erhöhen. Das war eine unglaubliche Leistung der technischen Equipen dieser Dienststelle.

En ce qui concerne l'année 2019, nous avons reçu un rapport très détaillé et Monsieur Zurbriggen a raison, c'est un rapport très technique, même pour nous, mais je crois qu'il est très détaillé et aussi on a essayé de vulgariser quand même ce rapport.

Comme vous l'avez constaté, la phase de rattrapage est désormais terminée et la stratégie informatique est entrée de plein-pied dans sa seconde phase, celle où les instances vont gérer l'informatisation des métiers et des projets métiers et l'entrée dans l'air de la digitalisation et de la cyberadministration.

L'année 2019 a déjà bien démontré ce passage, je cite comme exemple le support à la transformation des métiers au travers de la digitalisation, du partage de la donnée et des processus transverses et multiples et par des projets aux processus complexes. En 2019, entre autred, 116 projets informatiques et métiers ont été livrés. Monsieur Rey dit qu'on a, dans des projets-clés, un certain retard, ce qui est vrai, ce qui est regrettable, mais c'est très très important d'avancer avec ces projets-métiers mais le problème c'est que ces projets métiers sont dans la main des services de l'État. Ce n'est pas l'informatique qui gère les projets métiers. Ils aident à mettre en vigueur ces projets métiers mais tout d'abord, c'est dans les mains des départements et des services et le but finalement, c'est quand même d'avancer, de moderniser l'État et puis pour ça, on va toujours convaincre aussi les services à participer.

Durant l'année 2019, les objectifs annoncés ont été réalisés à plus de 60%. Je pense que ce n'est pas un bémol, Monsieur Gillioz, à 80%, ce n'est pas un bémol. C'est quand même déjà un grand pourcentage étant donné aussi qu'on a eu encore le Covid-19, Monsieur Gillioz vous avez raison qui a laissé sa trace. Certains projets qui sont en phase d'alignement du besoin ont baissé temporairement en production. Des comités de pilotage ont été annulés ou repoussés et c'est normal que le Covid-19 a aussi retardé certains projets.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs avancées. Vous en avez déjà cité quelques-uns. C'est la loi BDR qui est le socle solide qui servira à tous les services de l'État du Valais au travers notamment de la cyberadministration. Je remercie encore une fois le Parlement d'avoir accepté ce projet de loi qu'on a pu mettre en vigueur. On a étendu le périmètre aux hôpitaux, aux centres médico-sociaux et au para-public et grâce à cette ouverture et ces collaborations, des gains financiers ont été réalisés. Le Tribunal cantonal et le Ministère public également ont lancé le projet fédéral Justizia 4.0 qui vise aussi à digitaliser la justice. Alors le périmètre va s'ouvrir maintenant.

Die Idee, Herr Lötscher, die Sie angesprochen haben, ist ganz klar. Längerfristig oder sogar mittelfristig wollen wir auch den Perimeter auf die Gemeinden ausweiten. Wir werden demnächst mit dem Gemeindeverband eine Sitzung haben, wo wir versuchen eben möglichst viele weitere Institutionen unseres Kantons in diese Entwicklungen einzubeziehen. Ich komme darauf noch zurück bei der Cyberadministration.

Le deuxième centre de calcul, vous l'avez cité, je crois que ce deuxième centre de calcul qui est très important pour nous, et Monsieur Desmeules, je peux vous assurer que le bâtiment où l'on va placer ce deuxième centre de calcul, ce sera le bâtiment le mieux sécurisé dans tout le canton du Valais et je crois que c'est très important qu'on ait pu placer ce bâtiment-là. On a fait toutes les études sismiques et autres, et ça s'est vraiment prouvé que c'est le bâtiment le plus sécurisé.

Vous avez aussi demandé, si je peux juste vous répondre, si on offre aussi aux autres cantons des possibilités. Effectivement, un centre de données communes, par exemple, est en train d'être étudié et sur la cyberadministration, c'est aussi clair. Tout d'abord, c'est les entreprises et la population, je vais répondre après aussi à Monsieur Zurbriggen. On a aussi les achats informatiques. Sur le plan des achats informatiques, de nouvelles négociations ont permis des gains de plusieurs centaines de milliers de francs. La fonction des achats s'est également professionnalisée pendant ces dernières années, notamment durant l'année 2019, ce qui est très bien. Et la sécurité pour nous, la gouvernance de la sécurité informatique est très très importante et sera désormais aussi opérationnelle. Je peux vous l'assurer. La gestion de crise a été déployée et partiellement prouvée via aussi un premier test, un grand test

grandeur nature on pourrait dire, qu'on a fait en 2019 avec comme scénari, l'incendie du bâtiment Mutua et ça s'est très bien passé.

Die Mehrheit der Aufgaben, die bisher vom Transformationsbüro wahrgenommen wurden, konnten jetzt schrittweise den internen Equipen der einzelnen Dienststellen übertragen werden. Wir konnten auch den PMO Enterprise anstellen, der diesen Prozess auch begleitet hat und beschleunigen konnte.

Peut-être répondre à quelques questions de vous, Monsieur Lötscher, hat die Frage gestellt, warum die Stelle des Verantwortlichen für die Cyberadministration noch offen ist. Wir haben diese tatsächlich ausgeschrieben. Wir haben sehr wenige Bewerbungen erhalten. Eine davon konnten wir brauchen, war eine geeignete Person. Diese war mit der Entlöhnung nicht einverstanden. Wir haben noch probiert, einen Schritt zu machen, aber letztendlich hat sie dann ihre Kandidatur eigentlich zurückgezogen. Im Rahmen des Projekts «Effizienz Plus» in meinem Departement haben wir jetzt die Sachen analysiert, und die Arbeitsgruppe dieses Projekts ist der Meinung, dass die Zukunft der Cyberadministration so wichtig ist, dass man eigentlich eine Amtsstelle und vielleicht sogar eine Dienststelle kreieren sollte, die sich mit diesem Thema E-Government/Cyberadministration befasst. Und ich bin zurzeit daran, allfällige Umstrukturierungen im Departement zu machen, um ohne Aufstockung des Personals eine solche Dienststelle schaffen zu können, und dann können wir dann diese Stelle erneut ausschreiben. Dann werden wir sicher mehr Erfolg haben.

Sie hatten auch Fragen über die Cyberadministration – auch Herr Zurbriggen –, wie das gehe mit der Integration der Gemeinden. Ich habe gerade letzte Woche diese Projekte zum Studieren bekommen zu der Cyberaministration von einer Arbeitsgruppe, die der Staatsrat eingesetzt hat, mit diesen verschiedenen Ambitionen, die wir dort haben. Es ist sehr schwierig zu sagen, wie diese Ambitionen aussehen. Es geht darum: Wollen wir zuerst nur intern eine Vernetzung, wollen wird nach aussen Private zuerst bedienen, wollen wir die Unternehmungen zuerst bedienen, wollen wir es zwingend machen für die Unternehmungen, wollen wir es freiwillig machen? All diese Fragen sind in diesen Ambitionen aufgegliedert. Die Frage ist auch: Wer besitzt diese ganze Daten? Bleiben die bei den Gemeinden? Will der Staat zusammen mit den Gemeinden beispielsweise eine Stiftung gründen, eine Aktiengesellschaft gründen, dies es gemeinsam macht? Will es der Staat alleine kontrollieren? All diese Ambitionen haben verschiedene Unterschiede, und wir haben jetzt eine Arbeitsgruppe beauftragt, die uns Empfehlungen abgeben wollen, in welche Richtung wir in Zukunft gehen können. Für uns ist ganz klar, ohne die Gemeinden geht dieses Projekt Cyberadministration nicht. Wir werden die Gemeinden voll einschliessen. Und ich hoffe natürlich, dass die Gemeinden auch Interessen haben, weil es ist ja eine Win-win-Situation, wenn wir letztlich mit wenigen Zugriffen eben alle Dienstleistungen anbieten können. Und wie Herr Desmeules gesagt hat, in erster Linie muss es eine Vereinfachung sein für die Bürger. Wenn der Bürger einen Wohnsitzwechsel macht, gibt es eine einzige Änderung und dann sind alle Dateien der Gemeinden und des Kantons letztlich aktualisiert. Das muss das Ziel sein.

Monsieur Fournier a posé la question des paiements directs. Je ne suis pas très spécialiste dans ce domaine, c'est plutôt Monsieur Darbellay, mais effectivement, c'est un dossier très complexe, mais je crois qu'il est sous contrôle actuellement. On attend encore quelques corrections, quelques réflexions dans le cadre de la politique agricole 2022 et après, ce dossier devrait jouer.

En ce qui concerne e-constructions, c'est un dossier qu'on a bien avancé ces dernières années. C'est un projet-pilote pour la cyberadministration et, selon mes dernières informations, il devrait être, avant 2023, vraiment totalement en fonction dans le canton du Valais. Là aussi, l'idée, comme ça a été aussi cité dans la commission IF, c'est important que ce soit simple pour la population et pas compliqué. ça c'est le plus important.

On a encore la question de Monsieur Borgeaud et aussi de Madame Dessimoz concernant le budget. Effectivement, c'est regrettable qu'on n'ait pas pu dépenser tout l'argent budgétisé, mais vous avez quelques raisons, notamment le centre de calcul, de pourquoi on n'a pas tout dépensé. Mais je peux vous dire que l'appui aux projets métiers va être

conséquent dans les prochaines années et je suis à 100% sûr, je peux vous assurer, que jusqu'en 2024, on aura dépensé tout le budget de ces stratégies. Il n'y a aucun problème, parce qu'effectivement, tous ces projets métiers coûteront encore de l'argent.

Je crois que j'ai répondu à peu près à toutes les questions, sinon vous pouvez sans autre encore me contacter après.

Alors j'aimerais quand même vous dire que la cyberadministration et la digitalisation sont vraiment, comme vous avez pu le constater, des thématiques prioritaires dont la nécessité a été démontrée au travers de cette crise Covid-19 que nous vivons actuellement. Les services, ça, je crois que c'est très très important, chaque jour, tous les conseillers d'État doivent faire comprendre à nos services qu'ils doivent saisir cette opportunité pour repenser leur fonctionnement. Alors, la cyberadministration c'est peut-être 80% des changements de processus dans les services et que 20% de technologies pour aider à mettre en place ces nouveaux processus.

On m'a aussi demandé – je ne sais plus qui – si on a des économies dans le cadre du télétravail. Effectivement, on a fait une étude (2 sondages) auprès de nos fonctionnaires qui ont participé à ce télétravail extraordinaire. Et puis, les réactions sont très positives. Prochainement, le Conseil d'État va adopter une nouvelle stratégie sur l'introduction du télétravail avec la modification des directives. Actuellement, on veut faciliter ce télétravail dans l'Administration cantonale. Mais, pour moi, c'est clair, on devrait aussi avoir des économies dans le domaine des locaux, des bureaux, des immeubles, etc. et là on va charger un Copil pour analyser toutes les économies possibles dans le cas du télétravail.

Je termine en remerciant tout d'abord la commission IF pour l'analyste de ce rapport, mais également vous, Mesdames et Messieurs, pour votre confiance et le soutien aussi à cette stratégie informatique qui va être suivie de la stratégie de cyberadministration.

Merci.

17. Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière intercommunale pour la période 2016-2019

Bericht über die Evaluation der Effektivität des interkommunalen Finanzausgleichs für die Periode 2016-2019

Rapport de la commission des finances

Bericht der Finanzkommission

Discussion générale:

Melly Blaise, député, UDC

Le groupe UDC a pris connaissance du rapport sur la péréquation financière intercommunale pour la période 2016-2019.

Dans mon intervention, je souhaite aborder un aspect en particulier: l'effet des fusions de communes sur les montants reçus par la péréquation intercommunale.

En conclusion du message du Conseil d'État, nous pouvons lire: «Les éléments analysés quant à la performance du système de péréquation des ressources permettent d'en déduire que la péréquation n'est pas un frein ou plus précisément, n'est plus un frein à la fusion de communes en matière de péréquation des ressources.» La véritable analyse des chiffres montre qu'il s'agit là d'un vœu pieux et non de la réalité.

En tant qu'élu communal, j'ai eu l'occasion de lire le pré-rapport de fusion des communes de Sierre, Chippis, Chalais et Grône. Ces 4 communes ont toutes un indice de ressources largement inférieur à la moyenne. Elles sont donc toutes 4 bénéficiaires de la péréquation. La somme totale reçue s'élève à 3'300'000 francs par année. Si elles fusionnaient, elles ne toucheraient plus que 900'000 francs par année. Elles auraient donc une perte de 2,4 millions de francs par année simplement suite à la fusion. Pendant 4 ans, elles

recevraient effectivement 500'000 francs du fonds pour les cas de rigueur, mais plus rien après. Cela veut dire donc que pendant 4 ans, elles perdraient 1,9 millions de francs par année et après 2,4 millions par année pour toutes les années restantes.

Comment peut-on prétendre que cela n'est pas un frein aux fusions? Quelle est la logique de vouloir en même temps favoriser les fusions en donnant un montant forfaitaire dans le cadre de cette fusion en projet (ces 6,5 millions) et de reprendre en même temps cet argent en 3 ans par le montant de la péréquation qui serait plus bas? Notez bien que l'UDC ne pense pas que les fusions soient la solution à tous les problèmes des communes valaisannes. Il y a des cas où elles font sens et d'autres où elles n'en font pas. Les citoyens des communes concernées doivent décider de leur avenir, mais si une fusion fait sens d'un point de vue identitaire et économique, alors il est dommageable qu'un système de péréquation absurde y mette des freins. En plus, comme ce problème touche les communes pauvres plutôt que les riches, on freine l'éventuelle adaptation des communes en difficulté.

Quelle est la source de ce problème? Le nœud du problème est la non-linéarité des montants attribués en fonction la population. En effet, le montant attribué aux communes est d'abord calculé par habitant selon l'indice de ressources calculé en tenant compte du rendement fiscal par habitant. Jusque-là, tout est normal. Mais après, dans un deuxième temps, le montant est réduit pour les grandes communes. Ainsi, lorsqu'une commune de moins de 3'000 habitants touche la totalité du montant prévu, les communes de plus de 10'000 habitants ne touchent plus que 30% du montant alors qu'elles ont la même capacité financière. Ce système défavorise mécaniquement les grandes communes. Avec les charges de centralité et le financement des écoles du degré tertiaire, il est un des nombreux éléments de notre législation qui pèse sur les finances des villes alors qu'elles ne sont plus les régions les plus riches de notre canton. Même Sion, la capitale, est passée en dessous de la moyenne cantonale. Naturellement, certains des problèmes des villes sont infligés par elles-mêmes et ce n'est pas au canton de s'en occuper. Mais d'autres, comme la péréquation, sont des mécanismes qui défavorisent les villes sans qu'elles n'y puissent rien. Le Valais ne pourra pas éviter à terme de mettre ces différents éléments sur la table pour adapter notre législation à la réalité de notre canton du 21e siècle.

Merci.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Ce rapport a particulièrement retenu notre attention. En effet, en tant que socialiste, tout ce qui traite de redistribution, de flux qui vont du fort au plus faible et les mécanismes mis en place pour parvenir à une amélioration de la justice et de l'équité sont au cœur de nos préoccupations. En paraphrasant la fameuse citation de Térence: «Homo sum, et humai nihil a me alienum puto», nous pourrions exprimer notre intérêt pour cette problématique qui est au cœur de la politique en disant: «Nous sommes socialistes et rien de ce qui touche à une meilleure répartition des ressources nous est étranger.»

Ceci étant précisé, nous souhaiterions partager avec vous quelques observations que nous tirons de cet excellent rapport tout en mentionnant au préalable que notre objectif, par cette prise de parole, n'est pas d'établir un classement des communes mais plutôt de nous intéresser aux mécanismes mis en place et à leur efficacité:

- En comparaison avec la période précédente, l'évolution de la péréquation des ressources pour la période 2016 à 2019 demeure relativement faible. En 4 ans, l'alimentation du fonds a augmenté de 2,4% et le fonds de péréquation de 1,1%, alors que durant la période d'évaluation précédente, l'alimentation avait progressé de 15,4% et celle du fonds de 13%. Ce ralentissement est notamment dû à la nouvelle taxation des sociétés hydrauliques et ses répercussions négatives sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

- Nous pouvons constater l'importance de la perception des redevances hydrauliques dans le potentiel des ressources des communes. En effet, sur les 10 communes à plus haut-potentiel de ressources moyen par habitant, 9 d'entre elles perçoivent des redevances hydrauliques.

- 41 communes se situent en-dessus de la moyenne cantonale du potentiel des ressources, dont 8 avec un potentiel par habitant moyen supérieur à 8'000 francs et 85 communes sont en dessous de cette moyenne. Cependant, fait positif, seulement 4 communes contre 9, lors de la dernière évaluation, comptent un potentiel très faible, à savoir moins de 2'000 francs par habitant. Ce constat réjouissant démontre l'efficacité de la péréquation qui permet d'améliorer la situation des communes au plus faible potentiel de ressources.

- Parmi les 40 communes contributrices, les 4 communes qui alimentent de manière la plus importante le fonds en valeur absolue, contribuent à plus de 65% de la constitution totale du fonds. Parmi celles-ci, une commune alimente à elle seule le fonds à hauteur de 30%.

- Par ailleurs, 2 communes qui bénéficient de rentrées fiscales importantes dues à l'impôt sur le bénéfice des entreprises sont les cinquièmes et les sixièmes contributeurs. L'entrée en vigueur de la RFFA Valais pourrait avoir un impact important sur les capacités de ces communes à alimenter le fonds.

- Parmi les 86 communes bénéficiaires, les 10 communes qui touchent plus d'un million chacune, perçoivent un peu plus de 18 millions, soit plus de la moitié des 37 millions distribués.

- La médiane en franc par habitant des montants perçus par les communes est de 202 francs. 42 communes perçoivent un montant supérieur par habitant, dont 2 un montant d'environ 100 francs et 16 plus de 500 francs. 42 communes perçoivent un montant inférieur à 202 francs, dont 34 touchent moins de 100 francs, 28 de 50 francs et 12 un montant égal ou inférieur à 10 francs.

- La diminution du coefficient de GINI, qui permet d'évaluer l'évolution des ressources et de quantifier l'effet de la péréquation, est très réjouissante puisqu'elle permet de constater une nette réduction de la disparité de l'indice de ressources entre les communes ainsi qu'une distribution plus égalitaire. Cela démontre l'efficacité du système mis en place.

- Si l'on s'intéresse à la compensation des charges maintenant, qui est alimentée par le canton, nous pouvons constater qu'entre 2016 et 2019, son évolution est de 2,4% et que durant cette période, la compensation annuelle moyenne a été de 18'854'675 francs.

- La localisation géographique est déterminante pour définir si une commune pourra bénéficier d'une compensation de ses charges. En effet, que ce soit par franc par habitant ou en montant net, les 10 communes qui perçoivent le plus de compensations sont des communes de montagne.

- En franc par habitant, la moyenne cantonale est de 185 francs entre 2016 et 2019. Les montants les plus importants sont compris entre 553 francs et 696 francs. 22 communes touchent des montants par habitant inférieurs à 100 francs dont 10 moins de 15 francs par habitant.

- En valeur absolue, durant la période évaluée, la moyenne des montants perçus est de 149'533 francs. 2 communes perçoivent plus de 1'400'000 et 8 communes plus de 440'000 francs.

Si nous nous intéressons maintenant aux montants nets en prenant en compte la participation à l'alimentation du fonds des ressources et à la perception des montants pour la compensation des charges, nous pouvons constater qu'après avoir déduit ce qu'elles perçoivent pour la compensation des charges, sur les 10 plus importantes communes contributrices à l'alimentation du fonds des ressources, 7 sont encore parmi celles qui contribuent le plus en valeur absolue et que les 3 qui n'en font pu partie sont des communes de montagne.

Par ailleurs, en termes de répartition géographique, 9 communes sur 10 qui perçoivent les montants les plus importants en valeur absolue sont francophones. Par contre, en franc par habitant, les 6 communes qui touchent le plus sont germanophones.

Après, c'est que ces quelques brèves observations, je souhaiterais, chères et chers collègues, m'arrêter sur 2 points: tout d'abord, j'ai pu constater que...

(Le président: Monsieur Carron, il va falloir conclure. C'est 5 minutes maximum.)

C'est combien au maximum?

(Le président: 5 minutes.)

Ah! On m'avait dit 10 au nom du groupe!

(Le président: Non, 5.)

C'est 10 ou 5?

(Le président: 5 minutes.)

Ah, j'ai été mal orienté! Excusez-moi, alors je conclus!

Tout d'abord, j'ai pu constater que les auteurs de ce rapport se réjouissent, à juste titre, que le système mis en place ne génère pas de concurrence fiscale entre les communes et le Conseil d'État a aussi relevé ce point dans son rapport. Or, dans le cadre de la RFFA Valais, un des arguments pour baisser les impôts des PME était justement d'accentuer la concurrence fiscale avec les autres cantons. Je constate là donc un hiatus entre la position du canton entre ce qui est bon à l'intérieur et ce qui serait bon à l'extérieur.

Par ailleurs, et j'en terminerai là, avec l'entrée en vigueur de la RFFA Valais et la diminution des rentrées fiscales pour les principales villes du canton qu'elle va entraîner, les villes étant des contributrices nettes à la péréquation, son impact sur le système mis en place me paraît sous-estimé.

Je vous remercie pour votre attention et je m'excuse de ne pas avoir respecté les critères.

Schaller Flavien, député, PDCB

Le PDCB a pris connaissance du rapport sur la péréquation financière intercommunale pour la période 2016-2019 et en salue la bonne facture et la précision.

Je vous épargnerai ici l'énumération du détail des chiffres, je crois que mon préopinant s'y est passablement attardé sur la péréquation des ressources, la compensation des charges et la compensation pour les cas de rigueur, mais je relèverai plutôt l'équilibre et l'équité durant la période concernée.

Concernant la répartition en faveur des communes, le volume net réparti entre les communes bénéficiaires a diminué de 60,5 à 61,4 millions de francs entre 2016 et 2019.

Nous pouvons également constater que, dans le cadre du financement de la péréquation, la part des communes a augmenté de 113'843 francs et que celle du canton en a fait de même pour près de 870'000 francs.

Le fonds de rigueur a, quant à lui, été réduit de près de 2 millions de francs, soit presque 8% du montant initialement prévu par l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale.

Force est de constater que l'objectif souhaité par le législateur en 2011 est atteint et que la compensation des charges concerne avant tout le type de commune cible souhaité. Le PDCB se rallie donc aux conclusions de la COFI, à savoir qu'il n'y a pas de nécessité de modifier la loi sur la péréquation intercommunale à ce stade et pour les 4 prochaines années et nous soutenons également la mise en œuvre prévue des 2 recommandations de l'IF portant sur la répartition intercommunale et des impôts spéciaux.

Merci votre attention.

Moix Maxime, député (suppl.), PDCC

Dans ce Parlement et c'est normal puisque c'est aussi notre rôle, nous aimons bien mettre en évidence ce qui ne va pas, mais sur ce sujet, je crois qu'on peut le dire, le nouveau

système de péréquation financière intercommunale introduit en 2012 par Maurice Tornay est une réussite et nous pouvons nous en réjouir.

Alors, certes, les communes riches notamment les communes touristiques continuent de contribuer fortement à la péréquation. Mais, au final, il faut reconnaître que si l'ancien système était souvent critiqué, aujourd'hui, la complexité du nouveau système péréquatif permet d'atteindre pleinement et avec satisfaction les buts de la LPFI, à savoir principalement un renforcement de la solidarité intercommunale.

Ainsi, sur toute la période, l'objectif minimal de ressources a toujours été atteint conformément à la loi et au niveau de la compensation des charges, il est réjouissant de constater que ce mécanisme profite avant tout aux communes que le législateur souhaitait cibler, à savoir notamment les communes de montagne. L'exemple le plus frappant me semble être celui des communes d'Hérémence et Bourg-Saint-Pierre, communes de montagne pour lesquelles les montants perçus via la compensation des charges compensent presque exactement les montants versés par la péréquation des ressources.

Il est également intéressant de noter que la péréquation intercommunale n'a pas eu d'effet incitatif pervers sur le taux d'imposition des communes valaisannes et que les 2 recommandations de l'Inspection des finances devraient être effectives dès cette année.

Même si le système fonctionne bien, en effet, il peut toujours être amélioré et même si les effets de ces petits changements sur les résultats finaux seront peut-être faibles, la qualité des données sera améliorée et la justice du système n'en que renforcée.

Avant de conclure, un petit mot encore sur le montant total de la redistribution qui est passé de 62,5 à 61,4 millions en 2019. Si nous pouvons nous montrer satisfaits de cette stabilité, il est nécessaire de souligner que la légère diminution est principalement due à la réduction progressive de la compensation pour les cas de rigueur. Les derniers montants liés à la compensation pour le passage au nouveau système seront versés en 2027. Et d'ici là, il conviendra de se demander comment les montants alloués au fonds de compensation pour les cas de rigueur pourront être réalloués. Alors une possibilité que j'évoque peut-être aujourd'hui pour répondre aux préoccupations du député Melly pourrait être de relever, en effet, le plafond de 500'000 francs prévu par la LPFI pour la compensation en cas de fusions ou alors de prolonger le délai de perception parce que c'est vrai, je pense, qu'il convient de nuancer quelque peu l'affirmation du rapport technique selon laquelle la péréquation n'est plus un frein à la fusion de communes. Dans l'exemple qui a été donné, pour une éventuelle fusion des communes de Sierre, Chalais, Chippis et Grône, c'est vrai que la compensation limitée à 500'000 francs dans ce cas précis, ne couvrirait que 20% des 2,4 millions de pertes de la nouvelle commune.

Néanmoins, en conclusion, bien sûr, le PDC du Centre se rallie aux conclusions du Conseil d'État et de la COFI. Nous prenons note de ce rapport et du fait que le système ne nécessite aucune modification législative. Enfin, nous remercions, bien sûr, également l'Administration cantonale des finances et son office compétent pour la qualité de leur travail qui permet aujourd'hui d'avoir un système de péréquation financière intercommunale parfaitement fonctionnel.

Je vous remercie de votre attention.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Der interkommunale Finanzausgleich ist eine gute Sache. Gerade wir im Wallis, als Nehmerkanton im interkantonalen Finanzausgleich, wissen natürlich, wie wichtig ein solches System ist. Der Finanzausgleich basiert auf einer grossen gegenseitigen Solidarität und bedingt, dass einige Gemeinden Gelder einzahlen, damit andere Gelder beziehen können. Dieses System birgt deshalb natürlich einiges an Konfliktpotenzial. Es ist ungeheuer wichtig, dass die angewandten Kriterien zur Bestimmung der jeweiligen Finanzströme nachvollziehbar und allgemein anerkannt sind.

Der interkommunale Finanzausgleich ist ein komplexes Ding, bestehend aus 3 Komponenten: Dem Ressourcenausgleich, also dem Transfer von ressourcenstarken zu schwächeren Gemeinden, dem Lastenausgleich, um die von einzelnen Gemeinden getragenen übermässigen strukturellen Lasten zu mindern, und dem Härteausgleich.

Wie bereits erwähnt, ist das bestehende System sehr wichtig und auch gut. Auch die Finanzverwaltung stellt in ihrem 2. Bericht zur Wirksamkeit des Finanzausgleichs fest, dass die Ziele erreicht wurden. Sie beantragt, das Ressourcen- und das Lastenausgleichssystem nicht zu ändern und in seiner aktuellen Form beizubehalten. Diese Einschätzung wird sowohl durch den Staatsrat als auch durch die FIKO geteilt. So weit, so gut. Doch wenn alle zufrieden sind, muss man besonders gut hinschauen. Nicht etwa, um unbedingt das Haar in der Suppe zu finden, sondern weil allgemeine Zufriedenheit auch dazuführen kann, dass Verbesserungspotenzial nicht mehr erkannt wird.

Grundsätzlich ist auch die CVPO mit der Wirksamkeit des Finanzausgleichs zufrieden. Schaut man sich jedoch die Ergebnisse des Lastenausgleichs an, stellt man fest, dass die kleinen Berggemeinden zwar aufgrund der Kriterien korrekterweise natürlich die höchsten Belastungskoeffizienten aufweisen, dass diese dann aber schlussendlich beim effektiv erhaltenen Betrag aus dem Lastenausgleich trotzdem weit hinten anstehen müssen. Sie werden also nur scheinbar bevorzugt. Der Grund dafür ist klar: Je weniger Einwohner, desto weniger Mittel. Dass die Beiträge mit der Einwohnerzahl multipliziert werden, ist einerseits natürlich logisch, andererseits werden dadurch aber gerade die kleinen Berggemeinden zusätzlich benachteiligt, welche ja eigentlich aufgrund der Kriterien zum Lastenausgleich den höchsten Anspruch hätten.

So hat sich zwischenzeitlich bestätigt, was die CVPO bereits bei der Ausarbeitung des Finanzausgleichs befürchtet hat. Verschiedene Kriterien, wie die Steilheit des Geländes oder die Höhendifferenz der Gemeindegebiete, welche zu besonders hohen Kosten führen, werden zu wenig berücksichtigt. Zusammen mit dem genannten Grösseneffekt führt dies dazu, dass die kleinen Berggemeinden zu wenig unterstützt werden. Damit nimmt der Trend der Bevölkerung weg von den Seitentälern und hin zu den grossen Talgemeinden weiter zu. Und mit jedem Einwohner, der wegzieht, sinkt für die Gemeinde der Beitrag aus dem Finanzausgleich.

Dabei ist es gerade so, dass die Aufgaben und damit die Kosten einer Gemeinde nur bis zu einem gewissen Grad von der Einwohnerzahl abhängen. Das Grundangebot an Dienstleistungen ist auch von einer kleinen Gemeinde zu erbringen und damit auch zu finanzieren.

Zusammenfassend sind wir von der CVPO jedoch der Meinung, dass das System des Walliser Finanzausgleichs grundsätzlich gut ist. Trotzdem wären punktuelle Verbesserungen notwendig. Aufgrund der Tatsache jedoch, dass beim Finanzausgleich jede positive Veränderung bei einem Bezüger immer zu entsprechendem Mehraufwand bei dem Zahler führt, sind Anpassungen hier politisch äusserst schwierig umzusetzen. Die CVPO wird darum weiterhin versuchen, die kleinen Berggemeinden mit anderen Massnahmen und Instrumenten gezielt zu unterstützen.

Wir danken den zuständigen Stellen für den vorgelegten Bericht.

Terrettaz Jean-Pierre, député, PLR

Le groupe PLR a lu avec attention et intérêt ce rapport relatif à l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière intercommunale pour la période 2016-2019.

Mise en œuvre au 1er janvier 2012, la loi sur la péréquation financière intercommunale demande que le Conseil d'État procède périodiquement à une évaluation de ces résultats et de faire part de ses conclusions avec les modifications nécessaires.

La péréquation financière intercommunale a pour objectif d'atténuer les inégalités entre les communes (différences entre ressources et charges), d'atténuer les méfaits de la nouvelle répartition des charges entre l'État et les communes et de renforcer la solidarité entre

communes. Pour atteindre ces buts, les moyens utilisés sont la péréquation des ressources, la compensation des charges et la compensation des cas de rigueur.

Après avoir analysé les résultats définitifs de 2017, l'Inspection des finances a émis 2 recommandations:

- l'intégration des répartitions intercommunales pour le revenu et la fortune des personnes physiques;

- comptabiliser l'impôt normalisé avec indexation simple des coefficients 1 pour les bénéfices de liquidation, les prestations en capital et les gains de loterie.

Ces 2 recommandations seront prises en compte pour les calculs définitifs 2020. Elles donnent de la qualité aux données mais n'influencent que très peu les calculs de péréquation au niveau des ressources.

Le système relativement complexe possède également un volet de compensation pour les cas de rigueur, principalement en cas de fusions et pour faciliter la transition vers le nouveau système de péréquation et de répartition des tâches. Si les communes à fort potentiel touristique sont les contributeurs les plus importants en termes de la péréquation et de volumes, c'est elles qui bénéficient le plus de la compensation des charges en termes de volumes encaissés.

La péréquation intercommunale est essentiellement basée sur des critères sociaux, démographiques et géographiques. Elle ne tient pas suffisamment compte des charges de centralité assumées par les villes. D'autres cantons, comme celui de Berne, ont déjà modifié leurs pratiques et tiennent compte de ces charges de centralité. Les grandes villes bernoises reçoivent une prestation complémentaire annuelle à titre d'indemnisation partielle des charges de centres urbains supérieurs à la moyenne qui supportent dans les domaines du transport privé, de la sécurité publique, des infrastructures d'accueil, des sports, de la culture et de la sécurité sociale. Certains diront avec raison que les villes bénéficient de l'apport des gens de l'extérieur qui participent à l'économie locale, ce qui est vrai en temps normal, mais moins actuellement avec l'augmentation du télétravail.

La réforme fiscale cantonale sur les personnes morales (RFFA Valais) n'aura que peu d'influence ou une influence relativement faible pour l'ensemble de nos communes en ce qui concerne le calcul de la péréquation financière intercommunale.

Au sujet de l'efficacité du système, nous relèverons 2 points:

- La péréquation des ressources n'a pas d'influence sur l'imposition fiscale pratiquée par les communes;

- La péréquation n'est plus un frein à la fusion des communes en matière de péréquation des ressources.

Même si certaines questions restent ouvertes, le groupe PLR va dans le sens de la commission des finances qui veut que le système de péréquation des ressources ne soit pas modifié et demeure sous la forme actuelle et que le système de compensation des charges ne soit pas modifié également et demeure sous la forme actuelle avec une pondération de 1 par critère de charges. Tout cela pour une période supplémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Pont Stéphane, député, PDCC, président de la commission des finances

Merci pour les différentes remarques et réactions techniques sur ce rapport.

L'article 25 de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) stipule que le Conseil d'État procède périodiquement à une évaluation du système de péréquation financière. Il fait part de ses conclusions au Grand Conseil et lui propose, le cas échéant, des modifications législatives.

La LPFI est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. Une première évaluation a été effectuée en 2017 pour les années 2012 à 2015 qui a conclu que le modèle retenu donnant des résultats équilibrés et équitables, il n'y a pas lieu d'en modifier les paramètres ni de modifier la loi sur la péréquation intercommunale à ce stade et pour les 4 prochaines années. Pour rappel, le but de la LPFI est d'atténuer les inégalités, renforcer la solidarité, garantir aux communes une dotation minimale en ressources financières. Pour atteindre ce but, les moyens suivants sont utilisés:

- une péréquation des ressources de commune à commune,

- la compensation des charges pour atténuer les charges structurelles excessives, essentiellement par le canton et,

- la compensation des cas de rigueur.

À ce stade, il peut être constaté que la péréquation des ressources a permis d'atténuer les inégalités résultant des différences de ressources. Dans le cadre de la vérification en 2018 des calculs des différents indices de la PFI 2017 définitive, l'Inspection des finances a recommandé d'intégrer les répartitions intercommunales pour le revenu et la fortune des personnes physiques et de prendre en compte l'impôt normalisé pour les bénéfices de liquidation, les prestations en capital et les gains de loterie.

Suite à l'analyse du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière intercommunale et des renseignements obtenus auprès du représentant du DFE, la COFI partage les conclusions du rapport de l'ACF. Les résultats de la péréquation financière sont équilibrés et équitables et elle se rallie donc à la proposition du Conseil d'État, à savoir qu'il n'y a pas de nécessité de modifier la loi sur la péréquation intercommunale à ce stade et pour les 4 prochaines années.

Par contre, la COFI demande instamment qu'il soit tenu compte des 2 recommandations de l'Inspection des finances suite aux contrôles des calculs des différents indices de la PFI2017 pour le calcul définitif de celle de 2020.

Lors de la séance du 30 juin 2020, les 12 membres présents de la COFI ont approuvé ce rapport à l'unanimité.

Merci à la COFI et à ses membres pour son engagement et l'analyse de ce rapport. Merci à l'Administration cantonale des finances et plus particulièrement à l'Office de statistiques et de péréquation pour son excellent rapport.

Merci de votre attention.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Comme Monsieur Imboden l'a dit, cette péréquation financière intercommunale c'est une affaire très complexe.

Rappelons que la nouvelle péréquation, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2012, a le but d'atténuer les inégalités résultant des différences de ressources et de charges entre les communes, mais aussi de renforcer la solidarité entre les communes et de garantir à chaque commune une dotation minimale en ressources financières.

Rappelons également que ce système était toujours qualifié comme un système innovateur. Avenir Suisse a mis notre système en troisième place suisse des meilleurs systèmes de péréquation, après Appenzell-Rhodes-Intérieur et Fribourg. Le but de notre système est vraiment d'avoir une équité de traitement parfaite pour l'ensemble des communes valaisannes, qu'elles soient petites ou grandes, de plaine ou de montagne.

Monsieur Moix a dit: «Ce nouveau système est une réussite.» – ce qui est aussi confirmé par ce rapport d'analyse d'efficacité, de l'évolution de l'efficacité et comme la COFI l'a confirmé, la dotation minimale de ressources, c'est ça qui est important, a été atteinte avec un indice d'environ 84%. Rappelons que l'objectif minimum de ressources doit en principe se situer dans une fourchette entre 80 et 90% du potentiel de ressources moyens de l'ensemble

des communes. Il est donc important de préciser qu'après la répartition de la péréquation des ressources, les communes à faible potentiel atteignent même un indice minimal de l'ordre de 85%, ce qui démontre bien que les inégalités résultant des différences de ressources ont vraiment été atténuées.

Le système montre aussi une certaine stabilité avec une volatilité quasi-nulle. Nous avons toujours un tiers des communes qui sont des communes contributrices. Actuellement, nous avons 40 communes contributrices et 86 communes bénéficiaires.

De plus, ce qui a été aussi dit, les disparités entre les communes, avec un fort potentiel et celles avec un faible potentiel de ressources n'a plus progressé par rapport à l'année 2015, ce qui est vraiment réjouissant.

Herr Imboden hat zu Recht von den Berggemeinden gesprochen. In der Tat ist es interessant festzustellen, dass alle Nehmergemeinden beim kantonalen Finanzausgleich auch Gemeinden sind, die von der neuen Regionalpolitik unterstützt werden, die von den Massnahmen profitieren. Effektiv sind es vorab die kleinen Berggemeinden. In Franken gemessenen bekommen sie vielleicht nicht so viel, wie sie sich gerne wünschen würden, aber pro Einwohner sind sie jene, die doch am meisten vom kantonalen Ausgleich profitieren. Aber ich gebe Ihnen recht, um der Abwanderung entgegenzuwirken, muss man vielleicht bei einer künftigen Überdenkung der Kriterien eben vor allem auch an die Berggemeinden denken, die dieses Geld natürlich auch am meisten nötig haben.

Die Bedeutung des interkommunalen Finanzausgleichs und der Solidarität vor allem unter den Gemeinden zeigt sich auch gerade darin, dass das Ressourcenpotenzial, das Potenzial der einzelnen Walliser Gemeinden eben schon sehr unterschiedlich ist. Während die Ressourcen aller Walliser Gemeinden im Schnitt 3'214 Franken in der Berechnungsperiode pro Einwohner betrugen, lag beispielsweise das Ressourcenpotenzial der kleinen Gemeinde Zwischbergen nicht bei 3'000 Franken, sondern bei 17'500 Franken pro Einwohner – also 5,4 Mal höher. Also nicht nur die Grossstädte haben ein grosses Potenzial, sondern eben auch unter Umständen kleine Gemeinden. Andererseits lag das Potenzial der Ressourcen bei der schwächsten Gemeinde gerade einmal bei 1'800 Franken. Also Sie sehen die Wichtigkeit und die Bedeutung dieses Ausgleichs, diese Solidarität. Und Herr Carron hat zu Recht darauf hingewiesen, das hat vor allem auch damit zu tun, dass eben 9 der 10 finanzstarken Gemeinden vor allem viel Wasserzinseinnahmen haben, die ja auch berücksichtigt werden. Umgekehrt kassieren 9 der 10 finanzschwächsten Gemeinden keinen einzigen Franken an Wasserzinsen.

En ce qui concerne les montants versés par les communes, vous savez tous que Bagnes demeure la commune contribuant à majorité (plus de 30%) à l'alimentation du fonds de péréquation. Bagnes paie chaque année plus que 8 millions de francs en moyenne. Mais il est quand même important aussi de préciser, notamment aussi dans le cas de Monsieur Melly qui a dit qu'on a limité la péréquation à 3'000 habitants et c'est vrai, mais il est quand même important de noter que nous prélevons que les 20% du potentiel par habitant supérieur à la moyenne de l'ensemble des communes, ce qui signifie que le 80% du «surplus» reste à disposition pour le ménage communal.

Heureusement, le nombre de communes très faibles et puis là on parle d'un potentiel de ressources en dessous de 2'000 francs par habitant, s'est considérablement réduit. On a diminué entre 2015 et 2019 de 9 à 4 communes, ce qui atteste quand même aussi de la bonne capacité économique des communes valaisannes et ce qui permet aussi de constater que la péréquation joue pleinement son rôle en permettant quand même d'améliorer la situation des communes au plus faible potentiel de ressources.

Je peux confirmer à Monsieur le président de la COFI qu'en ce qui concerne les 2 recommandations de l'IF, les travaux préparatoires pour la mise en œuvre sont actuellement bien avancés. On peut appliquer ces recommandations dès les calculs de 2020. Ces travaux préparatoires ont consisté notamment à mettre en place un outil informatique auprès du Service des contributions en parallèle à la mise en place du nouveau datawarehouse des contributions. Cette modification influencera quelque peu la répartition du fonds de

péréquation des ressources entre les communes. L'amélioration de la qualité des données permettra finalement d'être encore plus équitable entre les communes puisqu'elle permettra une répartition des ressources, notamment des bénéfices des personnes morales, des ressources de meilleure qualité entre elles.

Monsieur Carron et aussi Monsieur Terrettaz ont parlé de la RFFA. Il est vrai que le potentiel de ressources moyens va diminuer. Toutefois, selon nos analyses, les analyses de l'Office cantonal de statistique et de péréquation à ce sujet, il n'est pas certain que la différence par habitant soit aussi importante que vous le pensez et que l'impact soit conséquent. Notons que la part du bénéfice moyen des personnes morales, au total des ressources, n'atteint même pas 10% pour l'ensemble des communes valaisannes. Cela aurait pu être différent si la part de l'impôt sur le bénéfice représentait 40 à 60% du total des impôts, comme cela est effectivement le cas dans certains cantons romands actuellement. Mais nous, avec moins de 10%, on pense que ça ne va pas avoir des effets trop grands sur la péréquation.

Monsieur Melly, un dernier mot encore, a parlé des fusions. Effectivement, j'ai moi-même vécu une fusion des 2 communes et je n'ai pas fait les mêmes expériences. On a, d'une part, la loi qui prévoit quand même de compenser les communes en cas de fusion pour un certain temps. Maintenant, comme Monsieur Moix l'a dit, on peut toujours réfléchir à des critères. Est-ce qu'il faut aller au-delà des 4 ans? Est-ce qu'il ne faut pas limiter à 5'000 et autres? Mais on a quand même pu constater dans ce rapport, qu'à cause des fusions, aucune commune n'a augmenté le taux de coefficient (communes fusionnées) et puis même, elles ont indexé leur imposition dans la nouvelle commune fusionnée. Et puis, il faut aussi ne pas voir le montant global que ces nouvelles communes reçoivent, mais toujours par habitant. On ne peut que comparer par habitant – ce qui est effectivement reçu avant et après la fusion. Mais, effectivement, je donnerai mandat à l'Office cantonal de statistique de quand même peut-être mieux expliquer ou argumenter sur ce plan de financement, parce que l'idée, c'était effectivement de ne pas freiner les fusions. Si ça devrait être le cas, ma foi, on devrait prendre les mesures finalement pour que ça n'arrive plus jamais.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais remercier vraiment la COFI pour l'analyse qu'elle a faite, pour son rapport aussi approuvé par l'ensemble de ses membres. Le Conseil d'État et la COFI sont d'avis que notre système de la péréquation financière intercantonale fonctionne à notre entière satisfaction. Les résultats de la péréquation financière sont équilibrés et équitables. Il n'est donc pas nécessaire de modifier la loi pour les 4 prochaines années mais, effectivement, on va réfléchir aux points que vous avez soulevés, si dorénavant, on pourrait encore faire des changements.

Merci.

Le président

Nous sommes parvenus au terme de cette matinée.

J'en profite pour informer les députés et députés suppléants qui n'ont pas encore reçu de leur pot de miel et leur cuiller à miel qu'ils peuvent venir les chercher ici maintenant.

Je vous souhaite une bonne suite de journée et nous nous retrouvons demain.

La séance est levée à 13 h 00.

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 14.10.2020, 09:00 h

Ordre du jour

1. **Première lecture**

   Modification du décret sur la Constituante

   Erste Lesung

   Änderung des Dekrets über den Verfassungsrat

2. **Première lecture**

   Décret modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière

   Erste Lesung

   Dekret zur Änderung des Ausführungsgesetzes über die Bundesgesetzgebung betreffend den Strassenverkehr

   Traitements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
   Behandlungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

3. Interpellation Julien Monod (suppl.), PLR, Benoît Bender, PDCB, Tarcis Ançay (suppl.), et Jérôme Desmeules, UDC: Quelles sont les mesures envisagées pour une fonction irréprochable de notre justice? (10.12.2019) **4.0394**

   Interpellation Julien Monod (Suppl.), PLR, Benoît Bender, PDCB, Tarcis Ançay (Suppl.), und Jérôme Desmeules, UDC: Massnahmen für ein reibungsloses Funktionieren der Justiz (10.12.2019) **4.0394**

4. Interpellation PDCB, par David Marquis (suppl.) et Xavier Fellay, PDCB: Convoyeur de fonds et sécurité publique (10.12.2019) **4.0395**

   Interpellation PDCB, durch David Marquis (Suppl.) und Xavier Fellay, PDCB: Geldtransporte und öffentliche Sicherheit (10.12.2019) **4.0395**

5. Interpellation Julien Délèze, AdG/LA, et Carole Basili (suppl.), PDCC: Intérêts négatifs facturés sur le compte de consignation des notaires valaisans: le Conseil d'Etat doit-il intervenir? (10.12.2019) **4.0396**

   Interpellation Julien Délèze, AdG/LA, und Carole Basili (Suppl.), PDCC: Negativzinsen auf den Treuhandkonten der Walliser Notare: Muss der Staatsrat eingreifen? (10.12.2019) **4.0396**

6. Interpellation André Roduit, PDCB, Stève Delasoie, PLR, et Sébastien Nendaz, AdG/LA: Délais pour les permis saisonniers (13.12.2019) **4.0397**

   Interpellation André Roduit, PDCB, Stève Delasoie, PLR, und Sébastien Nendaz, AdG/LA: Fristen für die Ausstellung von Saisonbewilligungen (13.12.2019) **4.0397**

7. Interpellation Margaux Dubuis, AdG/LA, et Benoît Barras (suppl.), AdG/LA: Féminicide: Quelle est la situation en Valais? (13.12.2019) **4.0398**

   Interpellation Margaux Dubuis, AdG/LA, und Benoît Barras (Suppl.), AdG/LA: Frauenmord: Wie sieht die Situation im Wallis aus? (13.12.2019) **4.0398**

8. INTERPELLATION AdG/LA, par Emmanuel AMOOS: «inadvertance» du chef du SAIC **2020.03.026**

   INTERPELLATION AdG/LA, durch Emmanuel AMOOS: «Versehen» des Chefs der DIKA **2020.03.026**

9. INTERPELLATION UDC, par Jérôme DESMEULES: Gens du voyage: aussitôt arrivés, le Valais hisse le drapeau blanc et se plie à nouveau à leurs incivilités? **2020.03.035**

INTERPELLATION UDC, durch Jérôme DESMEULES: Fahrende im Wallis: ein immer wiederkehrendes Trauerspiel **2020.03.035**

10. INTERPELLATION Damien RABOUD, UDC: Après 2015, une crise migratoire pire encore en 2020? **2020.03.054**

    INTERPELLATION Damien RABOUD, UDC: Kommt nach 2015 eine noch schlimmere Migrationskrise im Jahr 2020? **2020.03.054**

11. INTERPELLATION Barbara EYER JAGGY, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Gina-Maria SCHMIDHALTER et Laetitia HEINZMANN BELLWALD, AdG/LA: Familles homoparentales: entre normalité et tracasseries? **2020.03.072**

    INTERPELLATION Barbara EYER JAGGY, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Gina-Maria SCHMIDHALTER und Laetitia HEINZMANN BELLWALD, AdG/LA: Regenbogenfamilien zwischen Normalität und Schikane? **2020.03.072**

12. INTERPELLATION UDC, par Michel SFORZA: Attentats de l'EI en Suisse, le Valais se sent à l'abri? **2020.03.078**

    INTERPELLATION UDC, durch Michel SFORZA: Anschläge des IS in der Schweiz: Wiegt sich das Wallis in Sicherheit? **2020.03.078**

13. INTERPELLATION UDC, par Jérôme DESMEULES: SAIC: Il y'a quelque chose de pourri au royaume du Danemark? **2020.06.160**

    INTERPELLATION UDC, durch Jérôme DESMEULES: DIKA: Ist etwas faul im Staate Dänemark? **2020.06.160**

Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

14. Postulat Richard Nanchen (suppl.), PLR, Aristide Bagnoud, PDCC, et Yvan Rion, UDC: Acquisition et gestion du matériel de couchage lors d'évènements majeurs (10.12.2019) **4.0399**

    Postulat Richard Nanchen (Suppl.), PLR, Aristide Bagnoud, PDCC, und Yvan Rion, UDC: Anschaffung und Verwaltung von Bettzeug im Hinblick auf Grossereignisse (10.12.2019) **4.0399**

15. Motion CVPO, par Martin Lötscher: Différends civils aux frais des communes (10.12.2019) **4.0400**

    Motion CVPO, durch Martin Lötscher: Zivilstreitigkeiten auf Kosten der Gemeinde (10.12.2019) **4.0400**

16. Postulat Jacky Vuissoz (suppl.), UDC, et Stéphane Witschard (suppl.), PDCC: Transport de véhicules accidentés (10.12.2019) **4.0401**

    Postulat Jacky Vuissoz (Suppl.), UDC, und Stéphane Witschard (Suppl.), PDCC: Abschleppen von Unfallfahrzeugen (10.12.2019) **4.0401**

17. Motion Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, Emmanuel Amoos, AdG/LA, et Gilbert Truffer, AdG/LA: Diminuer les émoluments du registre foncier et les honoraires des notaires (10.12.2019) **4.0402**

    Motion Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), AdG/LA, Emmanuel Amoos, AdG/LA, und Gilbert Truffer, AdG/LA: Grundbuchgebühren und Notariatshonorare (10.12.2019) **4.0402**

18. Postulat UDC, par Grégory Logean et Damien Raboud (suppl.): Antennes de Loèche: quid des activités d'espionnage? (11.12.2019) **4.0403**

    Postulat UDC, durch Grégory Logean und Damien Raboud (Suppl.): Antennen in Leuk: Was ist mit den Spionageaktivitäten? (11.12.2019) **4.0403**

19. Motion Emmanuel Amoos, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, Grégory Logean, UDC, et Céline Dessimoz, Les Verts: Modification du système électoral pour l'élection au Conseil des Etats (13.12.2019) **4.0404**

Motion Emmanuel Amoos, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, Grégory Logean, UDC, und Céline Dessimoz, Les Verts: Anpassung des Systems für die Ständeratswahlen (13.12.2019) **4.0404**

20. POSTULAT CVPO, par Aron PFAMMATTER et Martin ROTH: Introduction immédiate de la prime à l'achat pour voitures électriques et hybrides **2020.03.027**

    POSTULAT CVPO, durch Aron PFAMMATTER und Martin ROTH: Umgehende Einführung der Kaufprämie für Elektro- und Hybridfahrzeuge **2020.03.027**

21. POSTULAT Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Konstantin BUMANN, CSPO, et Jean-Michel SAVIOZ, PLR: Force obligatoire des règlements-types **2020.03.065**

    POSTULAT Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Konstantin BUMANN, CSPO, et Jean-Michel SAVIOZ, PLR: Verbindlichkeit der Musterreglemente **2020.03.065**

22. MOTION Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR, Cyrille FAUCHERE, UDC et Patrick HILDBRAND, SVPO: Pour une transparence réelle des liens d'intérêts de la justice valaisanne **2020.03.074**

    MOTION Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR, Cyrille FAUCHERE, UDC und Patrick HILDBRAND, SVPO: Für eine echte Transparenz der Interessenbindungen der Walliser Justiz **2020.03.074**

23. POSTULAT Damien RABOUD, UDC, Sébastien REY, PLR, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, et Johann WOEFFRAY, PDCB: Conseils Généraux: offrons à la population des «listes neutres»! **2020.06.200**

    POSTULAT Damien RABOUD, UDC, Sébastien REY, PLR, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, et Johann WOEFFRAY, PDCB: «Neutrale» Listen für die Generalratswahlen **2020.06.200**

24. **Première lecture**

    Modification de la loi sur la promotion de la culture

    Erste Lesung

    Änderung des Kulturförderungsgesetzes

25. Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2019

    Tätigkeitsbericht der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2019

    Traitement: Grand Conseil
    Behandlung: Grosser R

26. RESOLUTION CVPO, par Guido WALKER et Aron PFAMMATTER: Achèvement coordonné du tunnel de base du Lötschberg et assainissement du site de Mitholz avec garantie d'une liaison ouverte entre le Valais et Berne **2020.03.086**

    RESOLUTION CVPO, durch Guido WALKER und Aron PFAMMATTER: Koordinierte Fertigstellung LBT und Sanierung Mitholz mit Garantie für eine offene Verkehrsverbindung Wallis-Bern **2020.03.086**

Le président

Sehr geehrte Herren Vizepräsidenten,

Herr Staatsrat,

Chers collègues députées et députés,

Liebe Kolleginnen und Kollegen,

Mesdames et Messieurs du Service parlementaire et de la traduction,

Chers téléspectateurs qui nous suivez sur Canal9,

J'ai le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue pour notre troisième matinée de session.

Une information qui devient habituelle désormais: le port du masque est obligatoire – c'est un rappel – dès lors que vous quittez votre place de travail. Das Tragen der Maske ist obligatorisch, sobald Sie Ihren Platz verlassen.

Nous allons donc débuter par le point numéro 1.

1. **Première lecture**
Modification du décret sur la Constituante
Erste Lesung
Änderung des Dekrets über den Verfassungsrat

Le président

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Président: Jean-Pierre Guex / Rapporteure ad hoc: Chantal Voeffray-Barras

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Décret sur la constituante du 14.06.2018 (Etat 06.07.2018) est modifié comme il suit:

Article 3, adopté.

Pas d'amendement déposé.

Nous passons donc sans tarder au débat sur l'ensemble du texte. Pas de demande de parole.

Débat final? Pas de demande de parole également.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts, vice-présidente de la commission des institutions et de la famille (IF)

Je parle ici en tant que vice-présidente de la commission puisque notre président n'est pas là ce matin.

Je remercie tous les groupes pour l'acceptation de cette proposition. Nous nous sommes déterminés par voie de circulation concernant la première lecture et le résultat est que, à la grande majorité, la commission vous propose d'accepter ce texte en une seule lecture.

Le président

Nous allons donc voter:

Le décret sur la constituante est adopté par 87 voix contre 23 et 4 abstentions en première lecture.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Il y a la demande de procéder à une lecture unique. Nous allons donc voter.

La lecture unique est acceptée par 109 voix contre 8 et 4 abstention.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Nous passons donc au point numéro 2.

2. **Première lecture**

Décret modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière

Erste Lesung

Dekret zur Änderung des Ausführungsgesetzes über die Bundesgesetzgebung betreffend den Strassenverkehr

Base de travail:

Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Text des Staatsrates (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique

Kommission für öffentliche Sicherheit

Présidente: Géraldine Arlettaz-Monnet / Rapporteur: Charles-Albert Gillioz

Le président

Ce décret fait l'objet d'amendements.

Monsieur le rapporteur Charles-Albert Gillioz est à sa place. Pour information et pour les prochains objets, les rapporteurs restent comme d'habitude, à leur place de travail, appuient sur le bouton au départ pour prendre la parole et puis ensuite, notre responsable de la technique Monsieur Balet se chargera de vous donner la parole au fur et à mesure des débats. Monsieur le rapporteur, amendement numéro 1.

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LALCR) du 30.09.1987 (Etat 01.01.2013) est modifié comme il suit:

Article 10

Proposition de modification 1

Abänderungsantrag 1

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 10:

Gillioz Charles-Albert, député, PLR, rapporteur

1 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

Considéré comme pleinement judicieux, notamment dans la version allemande, la commission a accepté cet amendement à l'unanimité de ses 13 membres.

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. Cet amendement est donc considéré comme accepté. Amendement numéro 2, Monsieur le rapporteur.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR, rapporteur

2 Proposition du groupe SVPO, par le député Michael Graber.

Un tel amendement ouvrirait la porte à une reconsidération des rôles. Or, ceci ne saurait être fait ici. L'amendement est retiré. Rappelons d'ailleurs que les polices communales sont très inégales.

Le président

Merci Monsieur le rapporteur. Cet amendement est donc retiré. Nous passons sans tarder à l'amendement numéro 3.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR, rapporteur

3 Proposition du groupe UDC, par le député Blaise Melly.

La répartition en vigueur s'applique pour de multiples sujets depuis des années. Avec la correction législative en cours, il n'est pas prévu de nouveaux transferts de charges à l'adresse des polices communales. Il s'agit simplement de préciser certains aspects légaux mentionnés par le Ministère public et qui faisaient défaut. Vouloir modifier la répartition nécessite l'ouverture d'un nouveau débat relevant du transfert des charges. Mentionnons ici qu'une police communale n'est pas astreinte à procéder du contrôle de mesures à l'éthylomètre, alors qu'il appartient au canton d'amender, de traiter judiciairement, de retirer le permis, etc.. La commission, par 9 voix contre 4, refuse cet amendement.

Rey Serge, député (suppl.), UDC

L'avis partagé de la commission fait ressortir clairement que certains fonctionnaires sont bien conscients du fait que les communes sont appelées de plus en plus à couvrir les charges de l'État de manière toujours plus substantielle.

Ici, il n'est question que d'un partage de ressources financières qui résulte de l'activité des polices municipales du moins identifiées par la loi. Il ne s'agit en conséquence que de reconnaître le travail accompli sur le terrain par les polices municipales. Vouloir déléguer de nouvelles tâches sans une rémunération proportionnée à l'étendue d'activité des polices municipales, ne respecterait pas l'adage qui veut que «Tout travail mérite salaire».

Je dois tout de même mettre sérieusement en doute cette répartition: 1/3 en faveur des communes et 2/3 en faveur du canton car dans quasiment toutes les activités

économiques, lorsque les frais de production se montent à 33% et que les frais administratifs se montent à 66%, c'est un système économique qui est voué à l'échec.

Si vous faites un parallèle entre mes dires et les motifs invoqués par le Conseil d'État pour soutenir cette répartition, vous aurez très vite compris le problème. Les polices communales mettront à disposition des véhicules d'intervention, des moyens en hommes, des caméras, des radars, des moyens de sécurisation des lieux et également des moyens administratifs pour relayer les infractions à la police cantonale et tout ceci pour 1/3 de la répartition des amendes. Par contre, le travail de la police cantonale se bornera à recevoir et traiter ces dossiers et à notifier des amendes ou des procédures et tout ceci pour 66% des encaissements des amendes. Je trouve ce système absolument faux et il vole les communes valaisannes. Que la police cantonale ou ses services administratifs doivent être dûment rémunérés pour l'ensemble de leurs tâches prévues par la loi sur les polices cantonales, c'est une réalité qui n'est pas contestée, même bien au contraire, elle est dûment stipulée aux articles 80 et suivants de la loi sur les polices cantonales.

Et finalement, Monsieur le conseiller d'État en charge du Département de la sécurité, des institutions et du sport pourra nous indiquer quel est le montant exact qui est versé annuellement aux communes et l'impact sur le compte de fonctionnement de son département.

Dans le chapitre 3 du rapport traitant des incidences financières, il est bien noté qu'il ne devrait pas y avoir d'incidences financières, donc l'aspect financier a été étudié par vos services. Si ce montant ne devait pas être connu à l'instant, là n'est pas l'aspect fondamental mais le principe d'une répartition gagnant-gagnant qui prévaut en cas d'espèce, soit 50% pour le canton et 50% pour les communes qui devrait être appliqué et non à 70% pour le canton et 30% pour les communes.

En finalité, pour terminer par cet amendement, je me permets de le rappeler, il n'est question que de la part de rémunération aux communes de la contrepartie du travail effectué par les polices municipales sur le terrain et rien d'autre.

Aussi, chères et chers collègues, je vous invite à répondre favorablement par un oui à cet amendement.

Merci de votre attention.

Bonnard Joël, député, PDCC

J'annonce d'emblée que je parle ici en mon nom personnel; le PDCC n'ayant pas eu le temps de se réunir et de débattre sur ce sujet. Il laisse néanmoins la liberté de vote à ses membres sur cet amendement.

Alors, de quoi on parle ici? En fait, c'est simplement qu'on parle des amendes sur la circulation routière qui vont être mises par la police municipale et comment est réparti le montant. Je pense qu'il serait raisonnable et juste que ça soit du win-win, qu'on partage ça en 50-50; les communes ayant également beaucoup de frais, l'État aussi bien sûr mais les communes également.

Et puis, encore un dernier mot, parce que je ne veux pas répéter ce qu'a très bien dit Monsieur Rey, ce n'est pas parce qu'une clé de répartition est en vigueur depuis des dizaines d'années, qu'il ne faut plus la retoucher. C'est justement plus cette clé de répartition est ancienne, plus le moment de la réviser approche. Donc que je pense que c'est la bonne occasion aujourd'hui que, pour ce point des amendes, de revoir cette clé de répartition et faire du 50-50. Ce serait un signe aussi de respect envers les communes, à mon avis.

Voilà donc simplement, je vous demande de soutenir cet amendement et merci de votre écoute.

Roduit Christian, député (suppl.), AdG/LA

Ce nouvel alinéa 2bis à l'article 10 de la LALCR répond à la réalité du terrain.

Concernant l'amendement déposé par le groupe UDC, le groupe AdG/LA ne peut le soutenir et à raison que l'on ne sait pas à l'heure actuelle, quel est le report sur les polices communales.

Par rapport au nouvel alinéa, il est tout aussi à signaler que la partie administrative reste à la charge du canton. Pour l'instant, la répartition 1/3 commune et 2/3 État est correcte.

Je vous propose de dire non à cet amendement.

Je vous remercie pour votre attention.

Rime Fabienne, députée (suppl.), PLR

J'ai eu le plaisir de déjà intervenir la première fois au nom du PLR. C'est vrai que le PLR n'a pas eu l'occasion de se réunir non plus ce matin. Je prends la parole à mon propre chef.

Nous étions unanimes par rapport au premier rapport de la commission. Là, en ayant entendu Monsieur Rey, Monsieur Bonnard et Monsieur Roduit, je pense qu'il est sain de poursuivre l'avis de Monsieur Roduit de l'AdG/LA parce que le report sur les charges communales n'est pas encore connu. Oui, j'entends bien qu'une clé de répartition à 1/3-2/3 peut être ancienne et peut être modifiée, mais la commission a travaillé là-dessus. Nous n'avons pas encore des chiffres. C'est joli de parler de pourcentage et de clé de répartition, mais les chiffres ne sont pas connus.

Ce nouvel article va avoir des modifications sur le capital des communes et également le fonctionnement du canton. Donc, je pense personnellement qu'il est beaucoup plus prudent de suivre la commission et, pour ma part, je ne suivrai pas cet avis de Monsieur Rey et de l'UDC de partir sur du win-win à 50-50.

Je vous remercie.

Ganzer Stéphane, député, PLR

Un petit mot pour préciser ces propos, ou plutôt pour prendre la casquette de président de commune lors de cette intervention.

Effectivement, les polices municipales sont fort diverses en Valais dans leur taille, dans leurs interventions, dans leurs objectifs. Certaines sont équipées de manière parfois extrêmement développée, avec des radars, même avec des tasers, on entend parfois aussi. Et puis d'autres polices municipales, et c'est peut-être aussi la force et la particularité de notre canton du Valais, sont beaucoup plus petites, à taille réduite, avec des moyens beaucoup moins conséquents.

De ce fait, le partage des frais tel qu'il est proposé actuellement au niveau du statu quo me paraît une bonne idée puisqu'effectivement, certaines polices vont vouloir rentabiliser par les interventions, par des actions, par des investissements les fonds qui ont été mis en jeu en essayant de jouer justement sur cette quote-part et cette répartition.

Je ne pense pas que le but de l'objet qui nous est soumis aujourd'hui au vote soit de réorganiser totalement les flux financiers entre police cantonale/municipale et les communes. Je pense que ça doit faire, si réflexion est au besoin, l'objet d'un postulat et d'une analyse plus détaillée. Aujourd'hui, il faut prendre en considération donc ces tailles diverses entre les communes pour garder un statu quo qui nous apparaît pour l'instant optimal.

Voilà, je vous remercie.

Cina Philippe, député, Les Verts

Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais j'aimerais juste revenir sur plusieurs choses.

La requête se fonde sur l'hypothèse ou l'amendement se fonde sur l'hypothèse que les polices municipales auront une charge de travail plus importante à l'avenir. Mais ceci n'est

pas démontré, car la plupart des tâches qui lui sont confiées par ce décret, en réalité elle le réalise déjà mais c'est sur la base de conventions signées avec la police cantonale.

Il n'y a pas de preuve aujourd'hui chiffrée sur une surcharge de travail au niveau des polices municipales.

En plus, il ne s'agit pas de décider les yeux fermés. Il s'agit de décider sur la base de chiffres. Est-ce qu'on parle de milliers de francs? Est-ce qu'on parle de dizaines de milliers de francs, de centaines de milliers de francs, de millions de francs qui seraient ainsi transférés du budget cantonal finalement vers les communes? Et là aussi aujourd'hui, on n'a pas les éléments qui nous permettent de décider de manière éclairée.

Enfin, il s'agit de pallier temporairement et de manière pragmatique à un défaut dans nos bases juridiques, c'est pour ça que c'est un décret et on aura l'occasion, dans le cadre de la modification de la loi qui doit intervenir dans les prochaines années, de décider sur ce point de la répartition de manière éclairée avec des chiffres et avec des certitudes.

Merci pour votre attention et évidemment, vous l'aurez compris, je vous propose de rejeter cet amendement.

La discussion est close.

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Merci pour ces interventions. J'aimerais juste apporter quelques précisions.

Monsieur Rey, votre lecture du 1/3-2/3 est pour moi complètement fausse. Il y a de l'administration, c'est juste, vous avez raison, on transfère. Mais vous avez aussi, dans des cas puisqu'on parle toujours de cas simples, la police cantonale qui est appelée dans beaucoup de cas aussi en soutien dès que ça devient plus compliqué, dès qu'il y a les auditions, etc., etc.. Donc de dire que les 2/3 sont uniquement pour la grande administration, c'est faux clairement.

Par contre, il y a évidemment une part, je ne pourrais pas vous dire laquelle. Il faudrait qu'on fasse des grandes études analytiques, mais, en tout cas, ce n'est pas que pour de l'administration pure. Il y a également l'intervention et le soutien de la police cantonale aux polices communales que je me permets ici de remercier parce qu'il y a une excellente collaboration entre les polices communales et la police cantonale. Et je pense qu'il ne faut surtout pas mettre à mal ce genre de choses et encore moins avec des questions financières.

Lorsque l'on parle, Monsieur Bonnard, de win-win et de respect des communes, j'aimerais quand même vous dire que, alors, si on tombe dans l'irrespect parce qu'on a fait une clé de répartition, ça me semble un petit peu exagéré. Si je prends l'exemple récemment à Crans-Montana, on a un attroupement de personnes, la police communale n'arrive plus à faire face, elle doit appeler la police cantonale, on montre qu'on fait le job ensemble, on rentre chez soi et on envoie pas de facture. Ça fait partie justement de ces choses qu'on s'est mis en place et ça a été dit tout à l'heure, à l'époque, il y avait eu des discussions et je crois à l'unanimité, la loi avait été acceptée avec cette répartition-là.

Ça a été relevé par Monsieur le député Ganzer, qui a les 2 casquettes, commune et canton, mais qui sait faire la part des choses et qui nous dit effectivement, aujourd'hui le décret, c'était pour normaliser quelque chose qui se passe déjà et pas pour toucher des flux financiers et je suis très surpris d'entendre le PDCC, le PLR qui n'ont pas eu le temps de se réunir pour prendre des décisions et je crois que c'est la preuve justement qu'on peut pas passer comme ça un changement de flux financiers canton/commune si les groupes n'ont même pas eu le temps d'en discuter convenablement avec des chiffres à l'appui.

Vous dites, Monsieur Rey, que le message n'indique pas d'impact financier. Effectivement, puisqu'on normalise une situation. Si demain, il y a plus de contrôles dans les communes, il y aura plus d'entrée commune-canton selon la répartition. Mais ça ne doit pas être un objectif. Par contre, si vous changez la clé de répartition et puis que vous dites: «Pour

les mêmes factures, vous ne touchez plus 30% mais 50.» Alors là, il y aura un impact financier. Celui-là, je ne peux pas vous le dire aujourd'hui.

Si on ne change pas la répartition financière, il n'y a pas d'impact financier. Si vous changez la répartition financière, il y en a un. On n'est pas capable de vous le donner et certains groupes n'ont même pas pu en débattre. Me semble-t-il, avec tous ces éléments, les choses sont assez clairs. Il n'y aura pas d'obligation pour les communes. Il n'y aura pas d'obligation pour les communes de le faire et ce sera celles qui veulent s'impliquer là-dedans, elles peuvent le faire et elles touchent une répartition. Je trouve que cette répartition, elle est saine parce que je pense que la sécurité publique doit avoir une stratégie qui dépend du moment, des dangers et surtout pas une question financière de se dire: «On a besoin d'argent, on augmente les contrôles.» Ça ne se fait pas dans les polices communales, ça ne se fait pas à la police cantonale et je pense que cette répartition aide aussi à une vision saine des actions de répression des polices, qu'elles soient communales ou cantonales.

Raison pour laquelle, je vous remercie de ne rien changer à cet alinéa qui n'était pas prévu dans le décret qu'on vous propose aujourd'hui.

Merci.

Le président

Nous allons donc voter sur cet amendement.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 89 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 29 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez suivi la vommission et refusé cet amendement.

Article 10, adopté.

Nous sommes arrivés au terme des amendements.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée, PLR, présidente de la commission de la sécurité publique (SP)

Je remercie ce Parlement, qui est sur le point d'accepter ce décret modifiant la loi d'application de la législature fédérale sur la circulation routière.

Comme le règlement l'autorise, je vous propose d'accepter ce décret en lecture unique.

Je souhaite remercier Monsieur le conseiller d'État Frédéric Favre, Monsieur le Commandant de la police cantonale Christian Varone, le Service parlementaire et tous les membres de la commission de la sécurité publique pour le travail effectué.

Merci de votre écoute.

Le président

Nous allons voter.

Le décret modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation est adopté par 120 voix et 1 abstention en première lecture, dans la nouvelle

mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Madame la présidente de la commission SP nous propose de traiter de cet objet en lecture unique.

La lecture unique est acceptée par 123 voix.

Vote / Abstimmung

*(nominatif / namentlich)*Nous pouvons donc passer au point numéro 3.

Traitements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Behandlungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

3. Interpellation Julien Monod (suppl.), PLR, Benoît Bender, PDCB, Tarcis Ançay (suppl.), et Jérôme Desmeules, UDC: Quelles sont les mesures envisagées pour une fonction irréprochable de notre justice? (10.12.2019) **4.0394**

Interpellation Julien Monod (Suppl.), PLR, Benoît Bender, PDCB, Tarcis Ançay (Suppl.), und Jérôme Desmeules, UDC: Massnahmen für ein reibungsloses Funktionieren der Justiz (10.12.2019) **4.0394**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Tout d'abord, le Conseil d'État se permet de rappeler le principe de la séparation des pouvoirs.

Puis, il rappelle la teneur de l'article 24 de la loi sur l'organisation de la justice:

«[1] Le secret de l'instruction est garanti.

[2] Le Conseil d'État exerce un contrôle administratif et financier sur l'activité du Ministère public.

[3] Il peut lui donner des instructions de portée générale en matière d'administration ou de fi-nances.

[4] L'activité du Ministère public dans des cas d'espèce n'est pas soumise au contrôle du Conseil d'État. Celui-ci ne peut pas lui donner d'instructions relatives à l'ouverture, au déroulement ou à la clôture de la procédure, à la représentation de l'accusation devant le tribunal ou au dépôt de recours.

[5] Le Conseil d'État n'a pas accès aux dossiers du Ministère public.

[6] La haute surveillance du Grand Conseil sur le Ministère public demeure réservée.»

Cela étant évoqué, le Conseil d'État répond donc comme suit aux questions posées:

Il y avait 3 questions. Pour les 2 premières, je répondrai en une seule fois.

Le Conseil d'État n'est pas l'autorité de surveillance du Ministère public. Il renvoie à ce titre à la haute surveillance du Grand Conseil, à opérer par le biais de la commission de justice. Il est néanmoins souligné que le Conseil de la magistrature sera dès son entrée en vigueur l'organe de surveillance des magistrats du Ministère public.

Pour la question 3, dans le cadre de la surveillance administrative du Conseil de la magistrature, ce dernier a divers moyens d'intervention à sa disposition (entre autres, je vous renvoie à l'article 21 de la loi sur le Conseil de la magistrature).

Enfin, en ce qui concerne la commission cantonale de recours en matière fiscale, elle assure avoir pris des mesures organisationnelles pour rattraper le retard pris par le passé. Des

ressources supplémentaires ont de plus été allouées à son secrétariat dans le cadre du budget 2019. Conformément aux exigences du Parlement, le Conseil d'État soumettra au Parlement un projet de loi pour donner suite aux 4 postulats qui réclament une réforme de la CCR et, en particulier, son transfert au Tribunal cantonal.

4. Interpellation PDCB, par David Marquis (suppl.) et Xavier Fellay, PDCB: Convoyeur de fonds et sécurité publique (10.12.2019) **4.0395**

Interpellation PDCB, durch David Marquis (Suppl.) und Xavier Fellay, PDCB: Geldtransporte und öffentliche Sicherheit (10.12.2019) **4.0395**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Depuis 2015, le canton de Vaud a subi 9 attaques de transporteurs de fonds. Face à cette situation alarmante, un arrêté du Conseil d'État a décrété des mesures de sécurité aussi bien sur le plan préventif que dissuasif.

Dans notre canton, la Police cantonale valaisanne a organisé une rencontre avec les responsables de sécurité du milieu bancaire et des transports de fonds. Des mesures opérationnelles et sécuritaires ont été prises. Elles sont bien évidemment confidentielles.

Par ailleurs, la Police cantonale a revu ces dernières années ses plans d'intervention, ainsi que l'armement et le matériel de protection de ses policiers pour faire face à une telle menace.

Sur le plan intercantonal, un groupe de travail romand s'est réuni dans le but de préparer un projet de loi au sens formel qui devra ensuite être soumis aux législatifs cantonaux.

Le canton du Valais a donc pris les mesures pour prévenir au mieux de telles attaques.

5. Interpellation Julien Délèze, AdG/LA, et Carole Basili (suppl.), PDCC: Intérêts négatifs facturés sur le compte de consignation des notaires valaisans: le Conseil d'Etat doit-il intervenir? (10.12.2019) **4.0396**

Interpellation Julien Délèze, AdG/LA, und Carole Basili (Suppl.), PDCC: Negativzinsen auf den Treuhandkonten der Walliser Notare: Muss der Staatsrat eingreifen? (10.12.2019) **4.0396**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Nous avions ici, dans l'interpellation, 8 questions.

À la première, j'y réponds de la manière suivante: selon la Constitution fédérale (article 99 alinéa 2), la Banque Nationale Suisse a pour tâche de conduire, en tant qu'institution indépendante, une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. La BNS est indépendante d'un point de vue institutionnel, financier et fonctionnel. Les intérêts négatifs sont la conséquence financière d'une situation et d'un contexte économique et monétaire particuliers. Ils ne constituent à ce titre pas un impôt déguisé.

Le Conseil d'Etat n'a pour le surplus aucune influence sur la politique de la BNS.

À la question numéro 2: la loi sur le notariat ne contient pas de bases légales permettant de répercuter les intérêts négatifs sur le compte des clients. La situation actuelle, totalement inédite, n'a en effet pas été appréhendée par le législateur de l'époque. La seule solution pour le notaire consiste, actuellement, à informer expressément ses clients que les banques répercutent sur les comptes de consignation le taux d'intérêt négatif prélevé par la BNS. Les clients sont libres, une fois informés, de ne pas faire transiter les fonds sur le compte de consignation du notaire et de recourir à des garanties bancaires irrévocables ou de faire verser le prix de vente entre banques avec des dates de valeur préalablement définies dans l'acte notarié.

À la question numéro 3: en l'état, le Conseil d'État n'entend pas modifier l'article 43 LN. Il incombe en effet aux parties à l'acte, si elles entendent utiliser le compte de consignation du notaire, de définir les modalités de prise en charge des intérêts négatifs. C'est du reste la pratique dans d'autres cantons. Le bénéficiaire du prix de vente reste toutefois libre de renoncer à ce que le montant de la vente transite sur le compte de consi-gnation du notaire frappé d'un intérêt négatif.

Aux questions 4 et 5, je me permets d'y répondre de manière groupée: les banques sont libres de déterminer elles-mêmes les conditions de leurs relations d'affaires avec leurs clients. Ces derniers sont également libres de changer d'établissement bancaire pour un autre qui offrirait de meilleures conditions.

Question 6: en sa qualité d'actionnaire majoritaire, l'État du Valais, par le Conseil d'État qui le représente, peut participer à la fixation des objectifs financiers et stratégiques de la banque. Il ne lui appartient toutefois pas de se mêler de l'activité elle-même qui relève du volet opérationnel.

À la question7: le Conseil d'État n'est pas favorable à une telle modification qui reviendrait à limiter le droit des notaires et celui de leur association professionnelle de déterminer avec quels établissements bancaires ils souhaitent entretenir des relations d'affaire.

À la dernière question: l'Association des notaires valaisans a renseigné ses membres sur cette problématique dans le cadre d'un envoi daté du 19 novembre 2019 et a suggéré quelques pistes pour contourner les effets des intérêts négatifs. Une telle circulaire sera établie au besoin à la demande du comité de l'ANV, après concertation avec le département en charge de la surveillance des notaires. Il convient – quoiqu'il en soit – d'attendre l'issue des discussions entre la Fédération suisse des no-taires et l'Association suisse des banques sur ces questions, discussions qui devraient normale-ment se tenir au cours du premier semestre 2020.

6. Interpellation André Roduit, PDCB, Stève Delasoie, PLR, et Sébastien Nendaz, AdG/LA: Délais pour les permis saisonniers (13.12.2019) **4.0397**

Interpellation André Roduit, PDCB, Stève Delasoie, PLR, und Sébastien Nendaz, AdG/LA: Fristen für die Ausstellung von Saisonbewilligungen (13.12.2019) **4.0397**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Si la problématique des permis saisonniers était présente durant l'année 2019, des solutions ont été trouvées au sein du Service de la population et des migrations pour la saison d'hiver 2019-2020.

Un groupe de travail a été mis sur pied en collaboration avec les communes touristiques du Haut-Valais et du Valais romand pour avoir un suivi continuel sur l'établissement des permis durant la saison hivernale et plus particulièrement pour la période située entre novembre et mars.

Chaque mois, les membres de ce groupe de travail qui comprend des représentants des bureaux des étrangers de Zermatt, Sierre, Bagnes et Troistorrents et la direction du SPM, font le point de la situation. Avec la mise en production rapide, le délai d'obtention d'un permis L se situe en moyenne entre 2 et 3 semaines. Au 23 janvier 2020, plus de 4'000 permis L avaient été mis en production et transmis aux différentes communes.

Si nécessaire et à la demande des intéressés, les communes ou le service établissent des attestations et accusé de réception.

Les conditions d'octroi du permis L ne permettent pas d'avoir une règle contraignante sur un salaire minimum mais le service contrôle si les saisonniers ont les moyens d'existence nécessaires, soit un montant minimum de 2'400 francs pour une personne seule. Dans ce contrôle, le service analyse aussi la vraisemblance par rapport aux contrats sur appels qui lui sont soumis.

Le système mis en place durant cette saison d'hiver devrait être reconduit lors de toutes les saisons futures et amélioré après analyse avec le groupe mis sur pied. Il a nécessité l'engagement provisoire de ressources humaines pour tenir les obligations et les demandes des employeurs et des communes.

Le département suit avec attention les problèmes rencontrés durant l'année 2019 par le SPM et une réorganisation du service est en cours qui permettra la transformation sur les axes nécessaires qui touchent l'ensemble du fonctionnement du service, soit l'intégration des outils informatiques, les ressources, l'organisation, la conduite, la vision stratégique et la communication.

7. Interpellation Margaux Dubuis, AdG/LA, et Benoît Barras (suppl.), AdG/LA: Féminicide: Quelle est la situation en Valais? (13.12.2019) **4.0398**

Interpellation Margaux Dubuis, AdG/LA, und Benoît Barras (Suppl.), AdG/LA: Frauenmord: Wie sieht die Situation im Wallis aus? (13.12.2019) **4.0398**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Chaque situation de violences domestiques portée à la connaissance de la Police cantonale valaisanne est traitée en priorité et avec célérité, spécialement lorsque des infractions contre l'intégrité sexuelle et/ou corporelle sont dénoncées ou suspectées.

En cas d'infractions, le Ministère public est immédiatement saisi et dirige l'enquête. C'est à cette autorité qu'il incombe d'ordonner des détentions préventives le cas échéant.

Dans toutes les situations, la victime est rendue attentive à ses droits et elle est entendue formellement. Les droits particuliers dont elle jouit lui sont non seulement notifiés mais également remis, ceci en application des dispositions légales en vigueur (article 117 du Code de procédure pénale).

Depuis novembre 2019, la Police cantonale a accentué ses efforts en matière de lutte contre les violences domestiques. Elle porte notamment une attention accrue aux récidivistes en prenant immédiatement des mesures concrètes et ciblées à leur encontre.

La Police cantonale ne fait pas de distinction de genre et se réfère à la terminologie du code pénal mentionnée à l'article 111, en l'occurrence l'homicide. A des fins de statistiques fédérales et cantonales, le sexe des victimes et des auteurs est mentionné. Il ressort en effet que la majorité des victimes d'infractions dans le cadre de violences domestiques sont de sexe féminin.

De 2017 à 2019, dans le cadre de violences domestiques, 3 femmes et 1 homme sont décédés. On a également compté 5 tentatives d'homicides perpétrés contre 3 femmes, dont 1 mineure, et 2 hommes, dont 1 mineur.

La police collabore étroitement avec le réseau valaisan d'intervention contre les violences domestiques, coordonné par l'Office de l'égalité et de la famille. La commission cantonale et les trois groupes régionaux de lutte contre les violences domestiques se réunissent régulièrement pour améliorer les interventions notamment pour faire diminuer les récidives. La nature même de la violence domestique implique qu'elle se reproduit et augmente dans le temps en fréquence et en intensité. Dans le but d'enrayer ce cycle, et donc de faire baisser la récidive, le travail du réseau vise aussi à améliorer la détection des situations de violences domestiques afin de pouvoir orienter plus rapidement les personnes concernées vers les aides existantes. Dans son travail de coordination et de sensibilisation des professionnels, l'OCEF avec le réseau (dont la police est membre central) rappelle toujours que certains moments sont particulièrement à risque (grossesse, séparation, période de stress, etc.) et demandent la vigilance de tous les organismes ou services en contact avec les personnes concernées. Malheureusement, il reste très complexe et légalement difficile d'anticiper un passage à l'acte.

8. INTERPELLATION AdG/LA, par Emmanuel AMOOS: «inadvertance» du chef du SAIC **2020.03.026**

INTERPELLATION AdG/LA, durch Emmanuel AMOOS: «Versehen» des Chefs der DIKA **2020.03.026**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

À la première, la réponse est clairement non. Toutefois, lorsque des faits sont prescrits, il se peut tout à fait par exemple que des preuves qui motivent le recours ne soient pas examinées en détails.

À la question 2: le Conseil d'État est d'avis qu'il ne faut pas partir d'une exception pour en faire une règle générale. En effet, la règle qui prévaut est bien évidemment l'analyse minutieuse et attentive de l'ensemble des courriers adressés à l'Administration cantonale.

Au point 3, il est faux d'affirmer que le Conseil d'État a persisté dans sa décision puisqu'elle a effectivement admis une inadvertance dans le traitement du dossier dont il est question, raison pour laquelle il a été donné la possibilité de fournir à nouveau les éléments de preuve.

Question 4: contrairement à ce qui est indiqué à la question 4, le chef du SAIC ne prend pas de décision sur les recours, c'est uniquement la compétence du Conseil d'État. Ce dernierne compte pas se décharger de cette responsabilité envers les collaborateurs de l'administration qui auraient préparé et proposé des projets de réponse.

À la question 5: le Conseil d'État avait reconnu l'inadvertance et l'erreur qui avaient été commises. Toutefois, le Tribunal cantonal a jugé que cette erreur, ainsi que l'inadvertance qui est une variété de l'erreur ont été sujettes à laisser un doute sérieux à non récuser les personnes concernées. Cela démontre, s'il en était besoin, que les traitements sont effectués par des humains et non des machines ce qui prouve que les erreurs sont toujours possibles. Toutefois, cela ne saurait remettre en question la crédibilité du service et de ses collaborateurs qui, dans l'ensemble, font un excellent travail.

À la question 6, je réponds: oui tout à fait.

À la question 7: personne dans ses services n'a jamais vu cette clé USB et la seule faute du service est de ne pas l'avoir réclamée. Il s'agit d'une inadvertance qui ne relève pas de l'intention.

9. INTERPELLATION UDC, par Jérôme DESMEULES: Gens du voyage: aussitôt arrivés, le Valais hisse le drapeau blanc et se plie à nouveau à leurs incivilités? **2020.03.035**

INTERPELLATION UDC, durch Jérôme DESMEULES: Fahrende im Wallis: ein immer wiederkehrendes Trauerspiel **2020.03.035**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

À cette interpellation, nous avions 6 questions. Mais tout d'abord, la place de transit des gens du voyage de Martigny est ouverte annuellement du 1er mars au 31 octobre.

Cette année, un dispositif sécuritaire a été mis en place à partir du vendredi 28 février 2020 en cas d'arrivée anticipée.

L'engagement commun de la Police cantonale, de la Gendarmerie nationale française, du Corps des gardes-frontière et de la police municipale de Martigny a permis de canaliser les gens du voyage sur l'aire officielle en créant le moins de désagréments possibles pour la population.

Le mouvement des caravanes vers l'aire de transit s'est effectué dans le calme. Il est à noter que tous les véhicules et leurs occupants ont été contrôlés.

Concernant plus précisément les questions posées, elles appellent la détermination suivante.

À la question 1, leplan gitans auquel vous faites référence est un concept d'engagement de la police cantonale qui a pour objectif prioritaire d'éviter que les gens du voyage ne s'installent de manière illicite sur une propriété autre que la place officielle qui leur est dédiée. La police, par son action préventive, met tout en œuvre pour justement éviter une installation «sauvage» des gens du voyage d'où l'importance des places officielles sur notre territoire.

À la question 2, dans la gestion des gens du voyage, la Police cantonale a toujours adapté une attitude ferme, ce qui ces dernières années a permis d'éviter que ceux-ci ne s'installent en dehors de l'aire officielle de Martigny. La situation n'a pas donné lieu à la prise de sanctions.

À la question 3, concernant les chiffres, la Police cantonale a encaissé en 2018 les montants suivants: 130'000 francs de taxes de séjour et 8'500 francs d'amendes; pour 2019 ce sont respectivement 225'000 francs de taxes et 25'000 francs d'amendes qui ont été perçues. Il est à noter que le Valais est l'un des cantons qui encaisse le plus de taxes et d'amendes en Suisse romande.

À la question suivante, pour ce qui concerne la communication, la stratégie de la Police cantonale est de se montrer proactive. La Police cantonale remplit ici sa tâche de prévention en sensibilisant nos concitoyennes et concitoyens notamment au colportage effectué par ces derniers. Ces communiqués ne doivent cependant pas être discriminatoires.

À la question 5, l'arrivée des gens du voyage était antérieure à l'annonce de la pandémie du Covid-19 dans notre canton. Dès lors, aucun contrôle sanitaire n'a été effectué.

À la dernière question, je réponds: concernant les indemnisations, celles-ci ont été versées sur la base de la convention signée le 1er juin 2019 entre le canton et la commune de Martigny, le canton étant en charge des alentours de la place. Par ailleurs, une prochaine modification de la loi sur les routes a été souhaitée par le Conseil d'État dans sa décision du

18 mars 2020, afin d'intégrer la gestion et le financement de ces aires de transit au niveau cantonal. Le processus de modification a dès lors été introduit dans le calendrier législatif pour être débattu au Grand Conseil.

Le président

Monsieur Desmeules a bien évidemment droit à la parole pour se déclarer satisfait ou non.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Je comprends votre enthousiasme à poursuivre l'ordre du jour tant il est chargé.

Satisfait de la réponse? Évidemment non. Vous savez que les riverains Martigny, les agriculteurs, les commerçants et plus largement la population de la région continuent de subir les nuisances de la place des gens du voyage. J'ai un petit scoop à vous révéler au nom de notre groupe, l'UDC a demandé au Conseil fédéral de prendre position sur l'obligation ou non d'exploiter une place d'accueil des gens du voyage. Je remercie notre conseiller national qui a relayé cette question.

En substance, la réponse du Conseil fédéral nous dit ceci: «Dans son arrêt du 28 mars 2003, le Tribunal fédéral a reconnu que les gens du voyage ont le droit de disposer de places d'accueil qui doivent être prévues dans les plans directeurs, dans la mesure où il s'agit d'une compétence relevant des cantons [c'est-à-dire nous], la Confédération n'a pas à prévoir d'éventuels autres sanctions qui seraient appliquées à leur égard.» Cette réponse du Conseil fédéral est donc en opposition avec ce que le Conseil d'État avait toujours affirmé concernant d'éventuelles sanctions si nous n'exploitons plus de place d'accueil. Aucun canton n'a été sanctionné alors qu'ils sont nombreux à ne pas avoir de places d'accueil.

À la lumière de ce fait nouveau, nous demanderons à nouveau la fermeture de cette place pour qu'enfin, les riverains de la région soient respectés et, le cas échéant, nous n'hésiterons pas à user d'autres outils démocratiques.

Merci.

10. INTERPELLATION Damien RABOUD, UDC: Après 2015, une crise migratoire pire encore en 2020? **2020.03.054**

INTERPELLATION Damien RABOUD, UDC: Kommt nach 2015 eine noch schlimmere Migrationskrise im Jahr 2020? **2020.03.054**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

La gestion de l'asile est une tâche principalement dévolue à la Confédération, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État aux Migrations.

Les enseignements tirés de la situation vécue en 2015 et les récentes restructurations entreprises dans le domaine de l'asile permettent, en cas de nécessité, d'accroître les capacités d'hébergement sur l'ensemble des 6 régions fixées pour le pays et de mobiliser davantage de personnel.

Aujourd'hui, de 2'300 lits, la capacité d'hébergement peut ainsi être portée à 4'500 lits en quelques semaines puis à 5'000 lits en quelques mois.

Le SEM analyse en permanence l'évolution de la situation. Aujourd'hui le nombre d'entrées est faible voire presque nul vu les différentes mesures prises à l'encontre de la pandémie. Le volume des interventions à la frontière et dans les centres fédéraux devrait, selon les informations en notre possession, se maintenir à un niveau relativement bas à court

et moyen terme. La fermeture des frontières de l'ensemble des pays et les craintes dues à la pandémie de Covid-19 a stoppé largement les flux migratoires et la situation du deuxième trimestre, notamment en Grèce, ne correspond plus à la situation connue en 2015.

Au niveau du canton du Valais, le Service de la population et des migrations et le Service de l'action sociale, par l'Office de l'asile, restent en contact étroit avec le SEM pour faire face à toutes les urgences qui pourraient intervenir une fois les mesures de confinement et de fermeture des frontières levées.

11. INTERPELLATION Barbara EYER JAGGY, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Gina-Maria SCHMIDHALTER et Laetitia HEINZMANN BELLWALD, AdG/LA: Familles homoparentales: entre normalité et tracasseries? **2020.03.072**

INTERPELLATION Barbara EYER JAGGY, Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Gina-Maria SCHMIDHALTER und Laetitia HEINZMANN BELLWALD, AdG/LA: Regenbogenfamilien zwischen Normalität und Schikane? **2020.03.072**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Wir haben hier 2 Fragen.

Auf die erste Frage: Das neue Adoptionsgesetz ist am 1. Januar 2018 in Kraft getreten. Nach den Äusserungen der Mutter, wie sie im Artikel des Walliser Boten wiedergegeben werden, war im vorliegenden Fall eine Adoption des Kindes durch die eingetragene Partnerin der Mutter im damaligen Zeitpunkt noch nicht möglich.

Auf die zweite Frage: Artikel 308 Absatz 2 ZGB sieht vor, dass die Kindesschutzbehörde einen Beistand ernennen kann, der das Kind bei der Feststellung der Vaterschaft und bei der

Geltendmachung von Unterhaltsansprüchen und anderen Rechten vertritt sowie zur Überwachung des persönlichen Verkehrs.

Im beschriebenen Fall betrachtete eine der Mütter das Eingreifen der Schutzbehörde als einen massiven Eingriff in ihr Privat- und Familienleben.

Im Wallis, wie auch in anderen Kantonen, kontaktieren die Schutzbehörden die Mutter – nach einer Mitteilung des Zivilstandes über die fehlende väterliche Abstammung ihres Kindes – schriftlich und ermutigen sie, Schritte zur Anerkennung der Vaterschaft einzuleiten. In den allermeisten Fällen erfolgt dann eine Anerkennung. In anderen Fällen erhält die Schutzbehörde schriftliche Erklärungen der Mutter, worauf sie von der Schutzbehörde zu einer Anhörung vorgeladen wird. Dies um sicherzustellen, dass die Mutter über die Rechte ihres Kindes, insbesondere im Hinblick auf die Erbfolge, auf sein Recht auf Unterhaltszahlungen und auf sein Recht auf Kenntnis seiner Abstammung Bescheid weiss. Dies geschieht zu Recht. Im Mittelpunkt muss tatsächlich das Kind stehen. Erst im Rahmen des Gesprächs mit der Schutzbehörde wird die Mutter in der Lage sein, ihre Situation zu erläutern; beispielsweise, dass eine Adoption ihres Kindes durch ihre eingetragene Partnerin geplant ist oder dass die Insemination durch eine anonyme Samenspende erfolgt ist. Die Schutzbehörde kann dann abschätzen, ob es notwendig ist, einen Beistand für das Kind zu bestellen, was in den seltensten Fällen geschieht.

Folglich hat die Schutzbehörde, wie im Artikel von der Mutter angemerkt, ihre Pflichten wahrgenommen und dabei stets die Interessen des Kindes im Auge behalten.

12. INTERPELLATION UDC, par Michel SFORZA: Attentats de l'EI en Suisse, le Valais se sent à l'abri? **2020.03.078**

INTERPELLATION UDC, durch Michel SFORZA: Anschläge des IS in der Schweiz: Wiegt sich das Wallis in Sicherheit? **2020.03.078**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Nous avons ici 4 questions à l'interpellation.

À la première, oui, l'Office cantonal de la protection de la population dispose d'un inventaire des infrastructures critiques du canton qui doit être mis à jour en tenant compte des résultats de l'analyse cantonale des risques conduite en 2019 par l'Observatoire cantonal des risques.

Question 2: oui, la sensibilité des infrastructures est définie en fonction du potentiel de prestation (contribution aux conditions d'existences de la population) ou du potentiel de danger (impact sur la population).

Question 3: il est de la responsabilité des propriétaires ou des exploitants d'ouvrages d'établir et mettre en œuvre les mesures de protection répondant aux dangers identifiés. De manière générale, la stratégie cantonale de protection des infrastructures critiques n'est pas contraignante pour les propriétaires ou exploitants d'ouvrages.

Question 4: le Conseil d'État n'a pas établi une telle planification. Il appartient plus logiquement au service compétent de le faire. La Police cantonale a développé un concept d'engagement concernant les attaques terroristes sur le territoire cantonal. Il s'applique à l'ensemble des infrastructures cantonales. Celui-ci a déjà été testé lors d'engagements d'envergure sur le terrain.

13. INTERPELLATION UDC, par Jérôme DESMEULES: SAIC: Il y'a quelque chose de pourri au royaume du Danemark? **2020.06.160**

INTERPELLATION UDC, durch Jérôme DESMEULES: DIKA: Ist etwas faul im Staate Dänemark? **2020.06.160**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Favre Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Nous avions, ici, 4 questions à l'interpellation.

L'interpellation revient sur le dossier particulier opposant Monsieur Gabriel Luisier à la commune de Bagnes. Après un rappel des faits, dont le Conseil d'État n'entend pas commenter l'exhaustivité, le bien-fondé et l'exactitude, l'interpellant pose les questions suivantes auxquelles je vais répondre:

Question 1: dans l'affaire soulevée par l'interpellation, un recours est pendant auprès du Conseil d'État. Vous comprendrez donc que le gouvernement n'entend pas commenter ou prendre position sur une procédure de recours pendante sur laquelle il devra se prononcer prochainement.

Il y a d'autant moins lieu d'hésiter sur ce point que de précédentes décisions du Conseil d'État dans ce dossier font l'objet de recours auprès du Tribunal cantonal. Ces procédures sont aussi pendantes.

À la question 2, le Conseil d'État ne partage pas le constat de «fautes graves au SAIC» et relève que le seul fait que le Tribunal cantonal ait admis dans un cas particulier la récusation du chef de service et d'un juriste n'implique aucunement des fautes ou des intentions illicites de leur part.

À la question 3, par son jugement, le Tribunal cantonal a considéré que la requête de Monsieur Luisier tendant à la récusation des 2 personnes en charge du dossier était légitime. Le Conseil d'État et ses collaborateurs appliquent les jugements des autorités judiciaires: en l'espèce, l'instruction du dossier a été confiée à un autre service juridique suite à l'arrêt du Tribunal cantonal.

À la question 4, le Conseil d'État est une autorité administrative qui a pour rôle d'appliquer les règles juridiques qu'implique la procédure. Il ne dispose pas d'un pouvoir discrétionnaire et il n'a pas à prendre parti pour une partie ou pour une autre dans le cadre d'une procédure administrative.

Desmeules Jérôme, député, UDC

Merci. Je ne veux pas jouer sur les mots, mais je rappelle quand même que dans une de ses décisions, le Tribunal cantonal parle d'erreurs lourdes. Alors, on peut parler d'erreurs lourdes ou d'erreurs graves. Pour moi, c'est la même chose.

Je ne suis donc pas satisfait forcément avec la réponse. Le sujet a été abondamment abordé lundi donc je ne vais pas forcément revenir dessus. J'invite simplement les députés qui ne l'ont pas fait, aller lire le texte de mon interpellation qui vise clairement toutes les fautes qui ont été commises concernant spécifiquement le cas du licenciement du lanceur d'alerte de Bagnes.

Le SAIC a rendu sa décision sur la base de documents qui sont des faux dans les titres pour lesquels il y a eu condamnation du président de commune et du secrétaire communal et il s'est en plus basé sur des recours sur une décision antidatée – un «faux» faux dans le contenu et avec une fausse date. C'est avec ce fameux «faux» que le canton a, pour le moment en tout cas, refusé la moindre justice au lanceur d'alerte.

Faites ce qui est juste, s'il vous plaît, annulez ces décisions, y compris le congé représailles dont a été victime le lanceur d'alerte ou alors cela veut dire que toutes ces déclarations sur la transparence et la justice ne sont que de la poudre aux yeux de ceux qui sont assez naïfs pour croire que le Conseil d'État était porteur d'un changement! Personnellement, je veux et j'espère croire autre chose. *Errare humanum est, perseverare diabolicum.*

Développements: Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)E

ntwicklungen: Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

14. Postulat Richard Nanchen (suppl.), PLR, Aristide Bagnoud, PDCC, et Yvan Rion, UDC: Acquisition et gestion du matériel de couchage lors d'évènements majeurs (10.12.2019) **4.0399**

Postulat Richard Nanchen (Suppl.), PLR, Aristide Bagnoud, PDCC, und Yvan Rion, UDC: Anschaffung und Verwaltung von Bettzeug im Hinblick auf Grossereignisse (10.12.2019) **4.0399**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Imboden Cornelius, Grossrat, CSPO

Ich bin etwas desorientiert bezüglich der Anzeige: «Interpellation DIKA». Sind wir nicht beim Postulat 4.0399?

(...)

Imboden Cornelius, Grossrat, CSPO

Okay, gut!

Kluger Notvorrat möchte man meinen. Allerdings schiesst dieses Postulat etwas übers Ziel hinaus. Es ist gar nicht möglich und erst nicht finanzierbar, sich für jedes Ereignis komplett auszurüsten. Kommt dazu, dass bei einem Grossereignis in erster Priorität die Evakuation der betroffenen Bevölkerung im Vordergrund steht und zuallerletzt Bettzeug gefragt ist.

Für die Zivilschutzanlagen sind nach Gesetz die Gemeinden verantwortlich. Es macht keinen Sinn für jede Turnhalle, Zivilschutzanlage etc. Matratzen und Bettzeug anzuschaffen, welche dann bei Notwendigkeit in schlecht gewartetem, unbrauchbarem Zustand sind und nicht verwendet werden können. Allenfalls kann nach Bedarf Bettzeug von einer Zivilschutzanlage in die andere geschafft werden. Es wird ja hoffentlich nicht gleichzeitig das ganze Wallis betroffen sein. So wird zum Beispiel in der Gemeinde Zermatt wenn nötig Hotelbedarf in die Zivilschutzanlage gebracht oder es werden direkt Zimmer zur Verfügung gestellt.

Aus diesem Grund lehnt die CSPO dieses Postulat ab.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Nanchen Richard, député (suppl.), PLR

Suite aux discussions tenues avec les chefs d'état-majors régionaux de conduite, il en ressort que beaucoup de régions manquent d'équipements de couchages: tentes, matelas et couvertures, ceci afin de répondre aux besoins lors d'événements majeurs.

Lors de tremblements de terre dans les premiers instants, nos abris de la protection civile rempliront leur rôle afin de recevoir les rescapés, de les nourrir et de les loger. Ils n'auront pas la capacité de recevoir toute la population. Et, de ce fait, il faudra créer des abris de secours avec des abris en pleine nature.

Lors d'autres événements majeurs de moins longue durée (fortes précipitations, inondations, glissements de terrain, neige abondante, il serait possible de loger ces rescapés dans des salles de gymnastique. Là aussi, le matériel de couchage ferait défaut.

Il est vrai que ces frais d'achats, la gestion et l'entretien de ce matériel incombent aux communes. Un grand nombre de communes pourrait faire ces acquisitions mais certaines se retrouveraient dans des problèmes financiers (leur coût de stockage ou d'entretien). Si chaque commune fait individuellement ces achats, nous arriverions à une quantité de matériel bien trop importante sur l'ensemble du canton et ce matériel ne serait utilisé que trop peu souvent. Or, un achat centralisé permettrait d'avoir des prix intéressants ainsi que du matériel identique pour tout le canton, ce qui faciliterait les manipulations lors de leur utilisation par la protection civile ou l'armée.

De plus, lors d'événements majeurs, notre canton ne serait pas totalement touché, mais quelques régions seulement d'où une répartition stratégique sur les 6 différents centres PCI. Ce matériel serait stocké et géré dans ces centres et il pourrait être livré rapidement sur les endroits nécessiteux. Ce matériel de couchage pourrait aussi être utilisé lors de grandes manifestations sportives, culturelles, cantonales ou nationales organisées en Valais.

Concernant les frais d'achat de ce matériel, ceux-ci pourraient être assumés en partie par le fonds de contribution de remplacement qui, aujourd'hui, est géré par le canton et qui dit, à l'article 47.2: «le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.»

Pour ces raisons, chères et chers collègues, je vous demande d'accepter ce postulat qui demande de mettre en place, si nécessaire, un groupe de travail, d'analyse et de réflexion, en collaboration avec les chefs d'état-majors régionaux, sur les points concernant l'achat, le stockage, l'entretien et le transport de ce matériel de couchage.

Je vous remercie.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole, ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Postulat 4.0399 / Postulat 4.0399

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 104 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 13 voix / Stimmen

(0 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez donc **accepté ce postulat qui est transmis au Conseil d'État pour réponse**.

15. Motion CVPO, par Martin Lötscher: Différends civils aux frais des communes (10.12.2019) **4.0400**

Motion CVPO, durch Martin Lötscher: Zivilstreitigkeiten auf Kosten der Gemeinde (10.12.2019) **4.0400**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Clerc Bérod Annick, députée (suppl.), AdG/LA

Le problème soulevé par la motion est intéressant mais l'auteur de la motion se trompe de cible. L'article 1 alinéa 4 de la loi concernant le traitement des autorités judiciaires et des représentants du Ministère public dit clairement que: «La rémunération des juges de commune et des greffiers de cette autorité est arrêtée par le Conseil municipal. Elle est à la charge de la commune.» Cet alinéa est en vigueur depuis le 1er janvier 2013, modification du 13 septembre 2012. Le juge de commune devrait donc être considéré comme ce qu'il est: un élu communal dont le traitement devrait être réglé de façon analogue à celui des conseillers municipaux et le greffier juriste, par lequel il se fait assister devrait être indemnisé selon un tarif horaire correspondant au minimum à ce qui est alloué aux mandataires d'office dans le cadre de l'assistance judiciaire, à savoir 180 francs voire 200 francs de l'heure.

De plus, selon nos renseignements, il est très rare qu'un requérant refuse de payer l'avance de frais qui est demandée pour les séances de conciliation et même si cela peut arriver dans quelques cas, l'acceptation de la motion aurait pour effet d'augmenter les frais permettant d'accéder à l'intervention du juge de commune dans le cadre d'une conciliation. Ce qui n'est, pour le groupe AdG/LA, pas souhaitable dans la mesure où, même si les tribunaux de district et le Tribunal cantonal perçoivent des émoluments sensiblement plus élevés, ils les fixent dans les limites qui sont beaucoup plus larges et qui leur permettent de tenir compte des circonstances, entre autres de la situation économique des parties. La motion aura aussi le défaut de prévoir un émolument fixe pour le greffier juriste, ce qui ne correspond déjà plus à une indemnité de 180 francs de l'heure.

Merci donc de rejeter la motion à ce stade.

Fellay Xavier, député (suppl.), PDCB

Il y a quelques mois, j'étais déjà intervenu au nom du groupe PDCB pour contester une précédente demande d'augmentation des émoluments prévus pour la séance de conciliation devant le juge de commune.

Notre vision, elle, n'a pas changé, même si l'angle d'attaque est aujourd'hui légèrement différent puisqu'il se concentre sur les coûts des greffiers-juristes.

Les motionnaires sous-entendent, dans leur intervention, que les justiciables devraient payer le 100% des coûts engagés devant la justice communale, respectivement se charger du salaire du juge, du vice-juge, des greffiers et pourquoi pas encore des coûts du local de la séance? Cette vision relève au mieux de l'ancien régime et est, dans les faits, une

grave entrave à l'accès à la justice, ce d'autant que l'assistance judiciaire n'est, de facto, pas utilisable ou très peu utilisée au moment de la séance de conciliation.

La justice, chères et chers collègues, est un service public. Un service public qui doit rester accessible, notamment au niveau de ces coûts. Il n'a pas vocation à être intégralement autofinancé par les justiciables et tant que la commune sera chargée d'organiser une partie de notre système judiciaire, il lui appartiendra d'en assumer les coûts qui ne sont pas couverts par les émoluments comme le salaire des greffiers-juristes.

J'ajouterais à l'intention des motionnaires que si cela ne leur convient pas, il ne faut pas qu'ils hésitent à transmettre ce message aux membres de la Constituante qui leur sont proches, qui pourront toujours analyser s'il est opportun ou non de conserver les tâches de justice au niveau des communes. Aujourd'hui, nous ne sommes pas là pour discuter de grands principes mais pour garantir un accès à la justice. Si la séance de conciliation commence à coûter 500 francs, sans aucune possibilité de dérogation, c'est toute une partie de notre population qui ne pourra plus saisir cette autorité au détriment du bien-être total de la population.

Merci donc de rejeter cette motion.

Jäger Lukas, Grossrat, SVPO

Die Gemeinde bezahlt die Kosten der Exekutive, die Gemeinde bezahlt die Kosten der Legislative und die Gemeinden haben auch die Kosten der Judikative zu bezahlen. Die gerichtliche Tätigkeit ist nicht unentgeltlich. Jedes Gerichtsverfahren verursacht Kosten. Einerseits fallen Gerichtskosten an, andererseits entstehen den Parteien Kosten.

Die Personalkosten der Gerichte sind auf allen Ebenen ungleich höher als die Prozessgebühren, welche von den Gerichten erhoben werden, zum Beispiel das Kantonsgericht. Die Einnahmen aus dem Prozessverfahren sind ein Bruchteil der Personalkosten dieses Gerichts. Der Staat bezahlt, was fehlt. Nach den gesetzlichen Bestimmungen der Schweizerischen Zivilprozessordnung regelt dieses Bundesgesetz die Tragung der Prozesskosten, die Kantone legen Tarife für die Prozesskosten fest. Das Gericht entscheidet über die Prozesskosten in der Regel im Endentscheid. Die Gerichtskosten werden von Amtes wegen festgesetzt und verteilt. Die Prozesskosten werden in der Regel der unterliegenden Partei auferlegt. Die Frage der Verteilung von Prozesskosten ist somit Sache des Bundesgesetzgebers. Hingegen die Legislative des Kantons Wallis ist zuständig für die Festlegung der Tarife. Zu den Prozesskosten gehören auch die Pauschalen für das Schlichtungsverfahren und die Kosten des juristischen Schreibers usw.

Es trifft zu, dass es in der kantonalen Gesetzgebung keine einheitliche Regelung bezüglich der Tarife für die juristischen Schreiber des Friedensrichteramts gibt, und es ist richtig, diese offene Baustelle anzugehen und zu regeln. Als Massstab kann dabei analog die Regelung des Beschlusses des Staatsrates betreffend die Entschädigung an die Mitglieder der kantonalen Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegung gelten. Nach diesem Beschluss wird der juristische Schreiber mit 180 Franken pro Stunde entschädigt.

Von den oben genannten Prozesskosten des Schlichtungsverfahrens zu unterscheiden sind die entstehenden Personal- und Sachkosten. Die vom Gericht erhobenen Gebühren sind eben Gerichtsgebühren und entsprechen nicht dem Lohn des Friedensrichters oder des Schreibers, auch wenn dies im Wallis weitgehend so gehandhabt wird und die Gemeinden über die Lohnfrage dieser Personen meistens nicht legiferiert haben. Die Gemeinde trägt die Sach- und Personalkosten des Friedensrichteramtes. Die Kostentragungspflicht bezieht sich nicht nur auf die Einrichtung des Friedensrichteramtes, sondern auch auf dessen ständige Unterhaltung. Die Kosten können nicht nach Verursacherprinzip weiter belastet werden. Die Gemeinden bezahlen auch weiterhin die ungedeckten Kosten.

Ich versuche zusammenzufassen: Die Motion ist ein Zwitterding zwischen Motion und parlamentarischer Initiative. Soweit sie eine Änderung des Bundesrechts verlangt, ist das kantonale Parlament nicht zuständig. Soweit sie eine Regelung der Tarife der juristischen Schreiber des Friedensrichteramtes verlangt, ist sie zu wenig klar, und ich empfehle deshalb, diese im Sinne meiner Erwägungen in ein Postulat umzuwandeln, damit der Kanton alle Facetten des Anliegens prüfen kann. Ein Postulat können wir unterstützen, hingegen müssten wir die Motion aus juristischen Gründen bekämpfen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Nous rejoignons la position de l'AdG/LA et du PDCB et nous aimerions rappeler que les conciliations conduites par les juges de commune sont un moyen efficace d'apaiser les tensions entre les parties en discorde et aboutissent à la possibilité pour la communauté de mieux vivre ensemble au quotidien. Ainsi, les accords auxquels les juges de commune parviennent sont souvent bénéfiques pour un cercle de personnes bien plus large que seuls les parties concernées. Indirectement, les communes en bénéficient également puisque souvent, même si les litiges de droit civils ne sont pas de leur ressort, les communes sont prises à partie dans des situations conflictuelles. Les employés doivent passer parfois un temps non négligeable à écouter les résidents, en sachant toutefois qu'ils ne pourront pas apporter leur aide pour résoudre le problème. Souvent les employés des municipalités proposent aux parties de recourir aux juges de commune pour solutionner leur problème.

La conciliation proposée par les juges de commune offre une opportunité de résoudre un conflit à un prix raisonnable. L'aspect financier est important: une charge financière trop élevée découragerait les parties de recourir aux services de ces derniers, au lieu de s'apaiser. La situation pourrait s'envenimer au point de conduire par la suite les parties directement devant les tribunaux, ce qui serait préjudiciable pour tout le système.

Nous tenons à ce que les conciliations soit maintenues à un prix raisonnable afin que l'entier de la population, quelle que soit sa situation financière, puisse recourir à cette démarche. L'entier de la population ainsi que les communes sont indirectement bénéficiaires de ces conciliations qui permettent souvent d'apaiser les conflits et de vivre dans un environnement plus serein. C'est pourquoi nous combattons cette motion et vous en remercions de faire de même.

Merci pour votre attention.

Lötscher Martin, Grossrat, CVPO

Der Gemeinderichter muss sich von einem durch den bezeichnenden Gerichtsschreiber, welcher Inhaber eines Universitätstitels in Rechtswissenschaft ist, mit beratender Stimme verbeiständen lassen. Die Kosten des Juristen sind nirgends geregelt. Werden diese Kosten von der Klägerpartei abgelehnt, muss die Gemeinde dafür aufkommen. Es kann nicht sein, dass die Gemeinden für private Streitigkeiten belangt werden. Oft wird in den Gemeinden in den Verträgen der Gerichtsstand – ich nenne hier als Beispiel Leuk – eingetragen, obwohl die Vertragsparteien in einer anderen Gemeinde wohnen. Die Gemeinde Leuk (in diesem Beispiel) soll später für diese Kosten aufkommen. Hier braucht es eine Änderung.

Ich bin einverstanden, meine Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Danke für Ihre Unterstützung.

Le président

Nous allons donc voter pour la motion, comme cette motion est combattue. Ah! Alors, je ne sais pas si c'est un problème de traduction. J'ai compris que la motion était maintenue donc voilà... Vous acceptez de transformer...

Lötscher Martin, député, CVPO

J'accepte en postulat, ce serait super.

Le président

Je vais poser la question: si vous vous opposez également au postulat. Tel est le cas, donc nous allons voter pour ou contre le postulat.

Motion 4.0400 **(transf. en postulat)** / Motion 4.0400 **(in ein Postulat umgewandelt)**

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 58 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat.

Nous passons donc au point suivant.

16. Postulat Jacky Vuissoz (suppl.), UDC, et Stéphane Witschard (suppl.), PDCC: Transport de véhicules accidentés (10.12.2019) **4.0401**

Postulat Jacky Vuissoz (Suppl.), UDC, und Stéphane Witschard (Suppl.), PDCC: Abschleppen von Unfallfahrzeugen (10.12.2019) **4.0401**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR s'opposera à ce postulat pour la raison suivante:

Tout d'abord, à titre personnel, le «promener leur trophée», je ne pense pas que l'expression soit particulièrement bien choisie dans ce cas-là et je pense pas que ce soit l'idée des transporteurs, des mécaniciens, des garagistes quand ils ramènent, malheureusement, les carcasses de ferraille au garage où à la ferraille.

Donc, on ne pense pas non plus qu'il faille faire un code de conduite général pour des cas très particuliers. Donc, dans ce cas-là, ça doit se régler au sein de la profession, donc le groupe PLR s'opposera à cette législation en plus.

Merci de votre attention.

Giroud Mathieu, député (suppl.), PDCB

Si les faits décrits par les auteurs de ce postulat, nous choquent aussi et doivent être condamnés, le fait d'exhiber comme des trophées des véhicules accidentés par un service de dépannage nous semble être exceptionnel et relever de l'anecdote.

Pour cette raison, comme le groupe PLR, plutôt que de réglementer à tout va sur un problème qui n'en est pas un, nous estimons qu'il serait plus adéquat que de telles pratiques soient signalées à la Police cantonale afin qu'elle ne fasse plus appel aux dépanneurs indélicats et c'est pour ça que nous allons combattre ce postulat et vous invitons à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO

WIi gehen mit dem Postulanten absolut einig, dass beim Abschleppen von Unfallfahrzeugen die notwendige Diskretion einzuhalten ist. Wenn ein Abschleppdienst seine «Trophäen», wie sie im Postulat bezeichnet werden, öffentlich zur Schau stellt und nicht einmal mit einer Plane überdeckt, so grenzt dies an Verantwortungslosigkeit gegenüber dem Verunfallten selber, geschweige gegenüber dessen Familie und Angehörigen.

Die CSPO ist der Meinung, dass Diskretion in der Verantwortung der Bergungsfirma stehen muss, und es soll nicht sein, dass sich das Kantonsparlament mit den minimalen Anstandsformen eines Dienstleistungsunternehmens auseinanderzusetzen hat. Unseres Erachtens soll dies im Berufsstolz enthalten sein, ansonsten ist es diese Unternehmung nicht wert, Dienstleistungen und Hilfe in diesem sehr emotionalen Bereich anzubieten. Es soll Aufgabe des jeweiligen Branchenverbands sein, seine Mitglieder entsprechend darauf hinzuweisen, dass ein geborgenes Unfallfahrzeug nicht ein kapitaler Hirsch ist, welchen man mit Stolz öffentlich zeigen will. Es liegt oft ein tragisches Ereignis hinter diesem geborgenen Unfallfahrzeug, es gibt eventuell Verletzte oder sogar Tote, und die Angehörigen sind noch nicht einmal benachrichtigt worden. Hier ist im Minimum die notwendige Diskretion angebracht.

Wir von der CSPO sind gegen dieses Postulat. Die Problematik ist absolut gegeben und macht nachdenklich. Es soll jedoch nicht sein, dass sich das Parlament respektive der Kanton mit den minimalen Anstandsregeln einer Berufsgattung zu befassen hat.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Ce postulat est combattu. Nous allons donc voter.

Postulat 4.0401 / Postulat 4.0401

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 29 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 85 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **refusé ce postulat qui est donc classé à ce stade.** Passons au point 17.

17. Motion Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, Emmanuel Amoos, AdG/LA, et Gilbert Truffer, AdG/LA: Diminuer les émoluments du registre foncier et les honoraires des notaires (10.12.2019) **4.0402**

Motion Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), AdG/LA, Emmanuel Amoos, AdG/LA, und Gilbert Truffer, AdG/LA: Grundbuchgebühren und Notariatshonorare (10.12.2019) **4.0402**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Marquis David, député (suppl.), PDCB

Le PDC du Bas a pris connaissance de cette motion et après différentes recherches et analyses, nous avons statué comme suit:

La motion mélange tout et affirme de manière fausse que c'est à cause des émoluments notariaux que les frais d'actes d'acquisitions sont élevés.

De plus, on ne comprend pas ce que veulent les motionnaires. Selon le titre, ils demandent une baisse des émoluments de registres fonciers et la conclusion ne mentionne plus ces émoluments, ni les droits de mutation.

Caché sous le motif honorable de réduire les coûts pour les administrés, c'est visiblement l'institution de notariat indépendant qui est directement attaquée. On notera d'ailleurs que les motionnaires n'avaient rien trouvé à redire lorsque la loi sur les droits de mutation a été adoptée en mars 2012 ou lorsque l'ordonnance sur le registre foncier a été intégralement révisée en novembre 2014. 2 modifications qui ont eu lieu après l'entrée en vigueur du tarif des notaires en 2009. Ces modifications ont abouti à des majorations importantes des coûts d'acquisition de l'immobilier en Valais exclusivement au profit de l'État.

Il n'est pas correct de dire que les frais de notaires pour une cédule hypothécaire sont 3 fois plus élevés à Fribourg qu'en Valais. Il y a certes une différence de 20% pour les cédules hypothécaires qui s'explique par le fait que la rémunération des cédules d'une certaine importance compense les nombreux actes de moindres valeurs instrumentés par les notaires valaisans, compte tenu du très grand morcellement du territoire valaisan. Si l'on diminue les émoluments pour les cédules, il faudra augmenter ceux des actes de moindres valeurs, ce qui ne serait pas dans l'intérêt général.

Il est faux également de prétendre que les émoluments de notaires expliquent les frais d'actes élevés pour les ventes. À Genève ou dans le canton de Vaud, les frais de vente sont de 4 à 5% et, en Valais, 3%. Ces frais sont d'environ 80% des droits de mutation et de registres fonciers. Par exemple, pour une vente de 500'000 francs, les frais d'actes sont d'environ 14'000 francs et l'émolument légal du notaire de 2'375 francs ou pour une vente d'1 million, les frais totaux sont d'environ 30'000 francs et l'émolument légal du notaire de 3'875 francs.

Pour le PDCB, le tarif des notaires peut faire l'objet d'analyses et pourrait être à l'avenir révisé pour tenir compte aussi de l'évolution du métier de notaire. Le texte proposé n'est toutefois pas une base crédible et solide pour aller de l'avant, tant il est inexact.

Sur ces arguments, le groupe du Bas ne soutiendra pas cette motion. En outre, elle comprend trop de faiblesse dans sa rédaction pour être soutenue, même si ses auteurs devaient accepter une transformation en postulat.

Merci de votre attention.

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

Tout d'abord, je prends la parole en mon nom personnel.

L'argumentaire des motionnaires est bancale, comparaison n'est pas raison. Une comparaison nationale n'est juste pas possible, car il existe, en Suisse latine, le principe du notariat latin donc un un notaire qui est indépendant qui est un officier public qui instrumentalise l'acte selon un émolument fixé par un tarif cantonal. Dans les autres cantons, on peut avoir un notaire, c'est plus un fonctionnaire qui enregistre. Donc ça implique que chaque partie qui veut passer le contrat de vente ou le transfert de propriété immobilière, viendra avec son avocat, qui sera bien sûr rémunéré au tarif de l'avocat. La question: est-ce qu'on préfère payer un notaire ou chacun paie son avocat?

En Valais, le notaire a un rôle de conseil juridique impartial et un devoir de renseigner. Le tarif du notaire est également dégressif, donc plus le montant est élevé, plus le pourcentage de tarif payé sera diminué.

On parle de: est-ce que c'est trop cher? Trop cher par rapport à quoi? Trop cher par rapport à qui? Est-ce que payer un notaire, c'est moins cher que payer 2 avocats? Et enfin, qu'est-ce qui coûte vraiment dans les frais d'acte que le notaire va passer? Est-ce que c'est l'émolument du notaire? Est-ce que c'est l'émolument du registre foncier ou bien est-ce que c'est les droits de mutation?

Auparavant, nous avions le droit de timbre, maintenant nous avons le droit de mutation cantonale, donc un impôt cantonal. À cela s'ajoute l'impôt communal, donc un 50% supplémentaire et toutes les communes l'ont introduit. Le taux est fixe donc plus le prix augmente, plus l'impôt va augmenter. L'émolument du notaire sur un certain montant de frais d'acte représente moins de 20% de ces frais d'actes. Donc résultat: on a près de 80% des

frais d'actes qui sont des impôts et droits de mutation, émoluments registre foncier et seulement 20% – qui est le l'objet de cette motion – qui est l'émolument proportionnel du notaire. Si on schématise, on avait auparavant le notaire et le droit de mutation et petit à petit, on a le tarif du notaire qui est baissé et le droit de mutation qui a augmenté et la vraie question, c'est: est-ce qu'on agit sur le petit tarif du notaire, donc l'émolument, ou bien pour diminuer les coûts des frais d'actes et est-ce qu'on agit sur les 80% qui sont des droits de mutation? Donc, poser la question c'est déjà un peu y répondre.

S'en prendre aux notaires, c'est aussi également s'en prendre aux travailleurs indépendants. C'est s'en prendre à la personne qui va devoir travailler, la personne qui devra assumer sa prévoyance professionnelle, les coûts de son secrétariat et tout ce qui s'ensuit. C'est également s'en prendre à la privatisation d'une tâche publique. Privatiser une tâche publique, c'est-à-dire mettre en concurrence différents acteurs selon un tarif qui est fixé et ces acteurs devront travailler le plus vite possible forcément pour continuer à avoir des clients. Alors, après la question c'est: est-cee qu'on veut changer de système? Est-ce qu'on veut mettre fin au notariat latin, est-ce qu'on veut passer sur un système simple de fonctionnariat où chaque partie viendra bientôt avec son avocat et malheureusement où ça étend les temps pour la procédure d'inscription au registre foncier où le temps de travail sera quand même un peu plus long? C'est ma grande crainte.

Si on n'est pas content des frais d'actes lors d'une transaction immobilière, il faut plutôt se focaliser sur les 80% qui constituent les droits de mutation et l'émolument au registre foncier plutôt qu'à s'attaquer aux 20% qui constituent l'émolument proportionnelle du notaire.

Alors, je ne peux pas m'en empêcher, je vais citer Honoré de Balzac dans son Code des gens honnêtes qui disait: «Posons d'abord comme premier principe que la plus mauvaise transaction rédigée par un notaire même ignorant est meilleure que le meilleur des procès.» Je vous propose de suivre Honoré de Balzac et reconnaître le travail du notaire comme un travail qui est impartial, qui nécessaire dans une société où on a toujours de moins en moins confiance en son partenaire d'affaires, donc le notaire c'est vraiment la personne qui assure la confiance dans toute transaction immobilière et je vous encourage également à rejeter cette motion.

Merci de votre attention.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Diese vorliegende Motion verlangt, dass die im Wallis gültigen Notariatshonorare (Gebühren und Auslagen) auf den Durchschnitt der Preise der schweizerischen Kantone herabzusetzen sind und gleichzeitig auch die staatlichen Grundbuchgebühren entsprechend nach unten anzupassen sind.

Eine schöne und gute Sache für den Bürger. Doch hier wird nicht fair recherchiert, und es werden Äpfel mit Birnen verglichen. Bereits vor 10 Jahren wurde über diese Preisdifferenz unter den verschiedenen Kantonen diskutiert. Der damalige Präsident des Notarenverbands hatte dann das Gespräch mit dem Preisüberwacher Strahm gesucht. Dabei wurden die Tarife damals nach unten angepasst und seither keine Teuerungsanpassungen mehr vorgenommen.

Je nach Kanton beinhaltet die Arbeit des Notars nicht nur den eigentlichen Beurkundungsvorgang, sondern auch die gesamte Vorarbeit. Im Wallis zum Beispiel sind dies Kontakte mit Parteien, Banken, Versicherungen, Abklärung von Gefahrenkarten, Einholen von Zonenbestätigungen, Behandlung der Vorkaufsrechtsproblematik, Einholen des Sicherheitsnachweises bei elektrischen Installationen, Erstellen von Übergabeprotokollen einer Immobilie, Walten als Treuhandstelle zur Übergabe des Kaufpreises, Ablösung von Hypotheken usw. In anderen Kanton besteht die notarielle Handlung ausschliesslich in der Verurkundung eines Eigentumsübergangs. Alle anderen Arbeiten sind in diesen tarifbasierten Handlungen nicht inbegriffen und müssen von Parteien regelmässig an externe Berater delegiert werden, insbesondere Anwälte und Treuhänder.

Diese Unterschiede sind in diesem Preisvergleich nicht abgebildet. Wenn man die Vergleiche mit anderen Kantonen vornehmen will, muss man die Handlungen und Zahlen auch korrekt miteinander vergleichen.

Da man diese Vergleiche unter den Kantonen nicht hat, können wir auch nicht diese Motion unterstützen.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Bei der vorliegenden Motion geht es um die Höhe von Grundbuchgebühren und Notariatshonoraren. Also sicherlich ein Thema, welches nicht durch mich, sondern durch einen Notar bekämpft werden sollte. Warum also stehe ich hier? Nun, die Anwälte in unseren eigenen Reihen haben sehr grosse Angst davor, von unserem Kollegen Gilbert Truffer des Amtsmissbrauchs beschuldigt zu werden. Darum spricht jetzt nicht derjenige zu Ihnen, der die grösste Fachkenntnis hat, sondern jemand, der nicht befangen ist. Ich bestätige hiermit, dass ich in nächster Zukunft keine Liegenschaft erwerben werde, dass meine Hypotheken bereits im Grundbuch eingetragen sind, und ich bin mit keinem Anwalt näher verwandt oder verschwägert. Ich hoffe also, es ist für die AdG in Ordnung, wenn ich jetzt diese Motion bekämpfe.

Ob umgekehrt auch die Motionäre in diesem Thema keine eigenen Interessen verfolgen, kann ich natürlich nicht beurteilen. Dass sie jedoch bei ihrer Eingabe nicht alle Fakten berücksichtigt haben, scheint mir sicher.

In einem föderalistischen System wie der Schweiz ist es nämlich oft kaum möglich, Sachverhalte zwischen einzelnen Kantonen objektiv miteinander zu vergleichen. Dies gilt auch für die Aufgaben und die Organisation und damit auch für die Abgeltung des Notariats. In vielen Kantonen besteht die Arbeit des Notars effektiv nur in der Verurkundung des reinen Eigentumsübergangs. Nicht so im Wallis. Hier übernimmt der verurkundende Notar eine ganze Reihe von zusätzlichen Aufgaben wie Besprechungen mit den Parteien, Rücksprache mit der Bank, Abklären von Fragen bezüglich Raumplanung und Zonenkonformität, Einholung von Sicherheitsnachweisen, Überprüfen von Vorkaufsrechten usw. Diese Arbeiten sind im Wallis alle im Notariatshonorar inbegriffen, während dafür in anderen Kantonen zusätzliche Honorare zu bezahlen sind. Deshalb wäre eine simple Reduktion der Tarife auf einen schweizerischen Durchschnitt, wie von den Motionären gefordert, höchst ungerecht und auch sachwidrig. Diesen Umstand haben die Vertreter des Walliser Notarenverbands dem Preisüberwacher im Rahmen der Ausarbeitung seines damaligen Berichts übrigens bereits zu erklären versucht.

Die Anbindung der Notariatskosten an den Stipulationswert hat durchaus auch ihre Schwächen. Natürlich bedeutet ein Kaufpreis von einer Million in einem Kaufvertrag für den Notar nicht 10 Mal mehr Aufwand als bei einem Preis von 100'000 Franken. Aber umgekehrt bedeutet ein Kaufvertrag mit deutlich tieferem Verkaufspreis eben auch nicht entsprechend weniger Arbeit. Sinnvoll wäre hier vermutlich ein Honorar auf Basis des benötigten Zeitaufwands, wie es beispielsweise unsere Branche kennt.

Die heute geltenden Regeln bezüglich Notariatshonorare haben sich aber bewährt und sollten beibehalten werden. Entsprechende Anpassungen wurden vor einiger Zeit übrigens auch schon einmal vorgenommen. Auf der anderen Seite wurden die Gebühren auch nie der allgemeinen Teuerung angepasst. Ein direkter Vergleich mit anderen Kantonen ist aufgrund der unterschiedlichen Systeme gar nicht möglich.

Die CVPO empfiehlt Ihnen deshalb, die vorliegende Motion aus den genannten Gründen abzulehnen.

Besten Dank.

Fontannaz Blaise, député, PDCC

Les motionnaires comparent des situations différentes. Dans le canton d'Appenzell-Rhodes-Extérieur, les actes en lien avec l'immobilier sont de la compétence unique du conservateur du registre foncier. Alors qu'en Valais, à l'instar de l'ensemble des cantons

romands et des cantons de Berne, Tessin, Uri, Argovie, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ce sont des notaires indépendants. Autrement dit, dans le canton d'Appenzell, le notariat peut être qualifié de notariat fonctionnarisé. Les coûts induits par une vente, par exemple, sont pris en charge par l'État, y compris les émoluments du notaire et financés par la caisse cantonale, essentiellement par les impôts payés par les contribuables. En Valais, au contraire, les coûts induits par une vente ou la constitution d'une cédule hypothécaire sont pris en charge par le requérant et par l'émolument qui rémunère la prestation du notaire et celle du registre foncier. Il s'agit donc de 2 situations totalement différentes.

La motion vise la rémunération des prestations du registre foncier et celle des notaires. Si l'on veut baisser les frais du registre foncier et faire bénéficier les requérants, les frais non couverts seront ainsi payés par les finances cantonales. Est-il raisonnable, Mesdames, Messieurs les députés, de réduire les recettes de l'État dans la situation actuelle?

La rémunération du notaire est fixée dans la loi sur le notariat qui a été approuvée par le Grand Conseil le 15 décembre 2004. Elle repose notamment sur le principe d'émolument qui lui-même doit respecter plusieurs notions: celle de la couverture des frais, de l'équivalence et le principe de compensation. Celui-ci indique qu'un émolument supérieur est perçu lors d'une transaction d'une valeur élevée afin de compenser l'émolument perçu lors une transaction d'une valeur peu élevée, ce qui permet ainsi de couvrir les frais de manière générale. Il y a un arrêt du Tribunal fédéral (120 IA 171).

Les motionnaires souhaitent un nouveau changement du tarif. Mais ce tarif des notaires a déjà connu plusieurs adaptations. En 2001, une commission parlementaire est désignée pour examiner la modification de l'article 181 de la LACCS. Les travaux de commission ont débouché sur une décision du Conseil d'État en novembre 2002 de modifier le tarif.

Le tarif actuel est entré en vigueur le 1er janvier 2009, soit il y a un peu plus de 10 ans. Il marque une baisse sensible de l'émolument pour la constitution des droits de gage, soit les cédules hypothécaires de registre. En effet, l'article 13 alinéas 1 et 2 prévoit une échelle dégressive de l'émolument proportionnelle. L'émolument perçu pour une cédule est différent de celui d'une vente, ce qui n'était pas le cas auparavant. Après ce bref historique, il est aisé de constater que le Conseil d'État est intervenu à plusieurs reprises pour apporter des modifications aux tarifs.

En ce qui concerne le préposé à la surveillance des prix, il est exact, en juillet 2007, le préposé à la surveillance des prix a publié un rapport qui a fait l'objet de 2 avis de droit afin de l'examiner. Ces avis de droit ont conclu que le rapport du surveillant des prix pouvait être accepté uniquement en ce qui concerne les émoluments pour les actes constitutifs de droit de gage immobilier. Le Conseil d'État a fait fort de ses conclusions et a adapté le tarif, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure.

Aujourd'hui, donc, le moment n'est pas venu de réexaminer le tarif si on considère que le cadre tant législatif qu'économique a considérablement changé depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le notariat, pas forcément en faveur des notaires. Il y a en fait plusieurs lois qui sont entrées en vigueur et qui ont accru ou donné un travail supplémentaire aux notaires.

Pour toutes ces raisons, le PDCC vous invite à rejeter la motion, même si elle est transformée en postulat.

Cipolla Ludovic, député, UDC

Je me permets de prendre la parole à titre personnel.

Tout d'abord, je suis un peu étonné que les motionnaires comparent ce qui n'est pas comparable. Vous comparez des prestations de notaires fonctionnaires à des prestations de notaires indépendants et la différence est fondamentale!

En passant à un modèle notaire fonctionnaire d'État, comme le souhaitent à demi-mot les motionnaires, les prestations notariales seraient à la charge de l'État, donc aux contribuables et non pas uniquement aux personnes qui ont recours à leurs services.

Nous verrions aussi la mise en péril de l'indépendance des notaires et la qualité des services proposés. Il est aussi important de noter que les émoluments des notaires dans les cantons de Fribourg, Vaud et Genève qui fonctionnent de la même façon, c'est-à-dire sous le notariat latin comme nous Valaisans, ne sont quasiment plus ou moins similaires.

De plus, cette motion ne tient pas compte du fait que le Conseil d'État a déjà sensiblement baissé le montant des émoluments des notaires pour un gage immobilier. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le notariat de décembre 2004, les cadres législatifs et économiques ont passablement changé. Les notaires ont une charge de travail accrue alors que leurs émoluments diminuent. Par contre, malgré le fait que les frais de registre foncier soient moins onéreux en Valais qu'ailleurs, ils ont tendance à augmenter en Valais. Il serait donc intéressant de mettre un frein à cette augmentation.

Merci pour votre attention et de ne pas soutenir cette motion.

Melly Blaise, député, UDC

Je prends la parole au nom de la majorité du groupe UDC, Monsieur Cipolla l'a fait précédemment en son nom personnel. Il y a beaucoup d'énergie et de passion autour de cette motion et quand on lit la conclusion de la motion, cette passion est difficilement compréhensible. En effet, la motion demande simplement que les honoraires des notaires applicables en Valais soient ramenés au niveau correspondant à la moyenne des tarifs pratiqués dans les cantons suisses. Rien de plus. Il n'est pas question de fonctionnariser la profession, il n'est pas question de laisser mourir de faim les notaires. Le seul but est de s'assurer que les notaires valaisans ne soient pas plus cher que la moyenne des notaires suisses. Le PIB par habitant en Valais est le plus bas en Suisse romande et le deuxième plus bas en Suisse. Il n'y a donc aucune raison que les émoluments des notaires soient plus élevés en Valais qu'ailleurs.

Naturellement, il reste la question de savoir si les émoluments valaisans sont effectivement plus élevés que la moyenne nationale ou pas. En ce moment, personnellement, je n'ai pas assez d'informations. Je ne connais pas la réponse à cette question, mais nous ne sommes qu'au stade du développement. Si les honoraires des notaires valaisans sont déjà dans la moyenne suisse, la réponse du Conseil d'État sera simplement de considérer la motion comme déjà réalisée. Je ne comprends donc pas pourquoi les notaires sont inquiets. Ou alors s'ils sont inquiets à juste titre, c'est que la motion a tout son sens. Dans les 2 cas, il serait intéressant d'avoir la réponse du Conseil d'État.

C'est pourquoi la majorité du groupe UDC va soutenir cette motion.

Merci de votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Der Sprecher der CVPO muss sich keine Sorgen machen, ich habe keine Angst vor Gilbert Truffer. Er äussert sich ja auch, wenn es ums Baugewerbe geht, gleich wie der Lehrer, wenn es um das Schulgesetz geht oder auch der Architekt, wenn es vielleicht ums Baugesetz geht. Und deshalb, auch wenn ich selbst Notar bin, habe ich da eigentlich keine Hemmungen, mich hierzu äussern, insbesondere auch deshalb, weil wir gerade aus diesem Grund in unserem Land ein Milizparlament installiert haben. Wir haben keine Profi-Politiker. Wir sind alle draussen in der Arbeitswelt irgendwo und müssen mit unseren Erfahrungen, unserem Wissen und unseren Kompetenzen das hier ins Parlament bringen. Dafür wurden wir gewählt, um eben aus dem Milizsystem auch einen Profit für die Bürger schlagen zu können, nicht dass irgendwelche Profi-Politiker, die die Sache nicht kennen, darüber Ausführungen machen.

Wie gesagt, ich bin selbst betroffen und schon nur vor diesem Hintergrund ist eine reine Neiddebatte für mich natürlich wenig verständlich – die könnte man auch in anderen

Berufsgattungen führen, das ist klar. Die Ärztelöhne war schon lange kein Thema mehr und und und... Aber zur Zeit von Corona wird das auch nicht der Fall sein.

Ich gebe es zu, manchmal verdiene ich zu viel. Wenn ich einen Vertrag mache, wo ich kaum Aufwand habe und ein anständiges Honorare verdiene, ist der Aufwand tiefer als der Lohn – das ist so. Aber man kann das einfach nicht isoliert sehen, sondern man muss das im Kontext sehen vom System her. Wir haben in der Schweiz verschiedene Arten des Notariats. Wir haben das Beamtennotariat in Zürich (wo ich den Anwalt gemacht habe), und wir haben das freiberufliche Notariat in den lateinischen Kantonen, und dann gibt es auch noch so Zwitterdinge, wo das kleine Notariat frei ist und das grosse – also die Grundsteuergeschäfte – verstaatlicht sind. Und diese Systeme haben eine lange Tradition, und die sind immer im Kontext sehen auch mit der ganzen freiberuflichen Anwaltschaft. Also es ist halt leider sehr häufig so, dass sie mit dem Notariat auch was sie als Anwalt, eine Dienstleistung, die sie erbringen an die Öffentlichkeit, dass sie diese quersubventionieren, dass sie da längst nicht alles in Rechnung stellen können und das subventionieren ein bisschen. Das ist eine Realität, die eigentlich nicht so gedacht ist, aber die existiert in unserem Kanton. In Kantonen, wo sie ein freiberufliches Notariat haben, gehen die Parteien nicht vorgängig jeweils zu ihren eigenen Anwälten, wie das eben in den Kantonen der Fall ist, wo sie ein Beamtennotariat haben. Da hat jede Partei zunächst ihre eigenen Rechtsberatungskosten, und erst wenn sich die Parteien einig sind, gehen sie zusammen zum Notaren, der den Stempel draufmacht, und die Parteien eigentlich nicht mehr juristisch rechtlich gross noch berät. Also diese Leistung, die haben sie da gar nicht drin.

Das ist eigentlich zentral zu wissen, und es gibt einfach bei den Gemeinden auch ganz grosse Unterschiede. Es ist etwas anderes, wenn sie in einer kleinen landwirtschaftlichen Gemeinde einen Vertrag beurkunden müssen, bei dem eine Erbengemeinschaft verkauft und ein Mitglied der Erbengemeinschaft unter Vormundschaft steht, und dann wird erst noch eine landwirtschaftliche Parzelle verkauft, wo sie vielleicht noch eine Bewilligung einholen müssen, ist das etwas anderes, als wenn sie in Verbier ein Chalet für 5 Millionen verschreiben und beurkunden. Das ist natürlich ganz etwas anderes, und es gibt auch sehr viele Verträge, die nicht sehr lukrativ sind als Notar, aber sie müssen das eben alles machen, sie haben auch einen Beurkundungszwang – also es gibt durchaus beiderlei Geschäfte.

Aber am eindrücklichsten ist es eigentlich, wenn man das Beispiel der Handänderungssteuer nimmt, und das ist der Kostenpunkt, der die Bürger, die kaufen, eigentlich am meisten spüren. Bei der Handänderungssteuer da liegt, meine Damen und Herren, einiges im Argen, und da müsste man sich wirklich auch fragen... Ich bin durchaus offen, auch über die Notariatstarife, nicht nur über die Tarife, sondern über das System zu diskutieren, aber dann müsste man das System überdenken, dann müsste man sagen: Wäre es nicht fairer, wir machen etwas, das nur nach Aufwand geht, aber dann muss man das ganze System als solches hinterfragen und nicht nur eben die einzelnen Tarife? Aber zurück zur Handänderungssteuer: Ich mache Ihnen ein Rechenbeispiel. Wenn Sie in der Gemeinde Brig eine Wohnung kaufen für 500'000 Franken, dann ist die Handänderungssteuer 1%, also 5'000 Franken. Wenn Sie eine Wohnung kaufen für 500'001 Franken, also für 1 Franken mehr nur, dann ist die Handänderungssteuer auf einen Schlag 6'500 Franken, weil der ganze Betrag besteuert wird. Also das ist aus fiskalischer Sicht nicht nachvollziehbar: 1 Franken mehr Kaufpreis gibt 1'500 Franken mehr Steuern. Wenn Sie das Ganze in der Gemeinde Sitten durchspielen, dann wird es noch viel extremer, weil praktisch alle Gemeinden im Unterwallis diese unsägliche kommunale Handänderungssteuer eingeführt haben. Im Oberwallis sind es zum Glück nur wenige, und ich hoffe natürlich, dass das bleiben wird. Diese kommunale Handänderungssteuer, die man ohne Grund einfach eingeführt hat, um den Gemeinden noch etwas Geld zu geben. Die ist 50% des kantonalen Satzes. Bei dem Rechenbeispiel, wo Sie eine Wohnung für eine halbe Million in Sitten kaufen, zahlen Sie 7'500 Franken Handänderungssteuer für den Kanton und dann davon die Hälfte noch für die Gemeinde – also 7'500 sind die 5'000 plus die 2'500 und wenn Sie für eine halbe Million und einen einzigen Franken kaufen, bezahlen Sie 9'750 Franken Handänderungssteuer. Also 1 Franken mehr

Wohnungspreis zwischen Sitten und Brig macht einen Unterschied bei der Handänderungssteuer von 4'750 Franken.

(Le président: Monsieur Graber, je vous prie de conlure.)

Dabei bin ich sehr offen bei Ihnen, das ist nicht korrekt. Das System hat Schwächen und Fehler, das ist so, und da verstehe ich jeden, der sich beklagt: «Ich habe für eine Wohnung in Sitten fast doppelt so viel Handänderungssteuern bezahlen müssen wie in Brig mit 1 Franken Unterschied.» Da liegt einiges im Argen.

Aber wie gesagt, ich bin offen, wenn man das System als Ganzes überarbeiten will, aber nicht nur einfach auf die Notariatstarife einhacken. Und ich danke Ihnen nochmals, dass Sie auch einem Direktbetroffenen die Möglichkeit geben und es auch nachsehen, wenn er sich eben im Sinne des Milizparlaments hier äussert.

Ich danke.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Après une discussion intéressante sur cet objet dans notre groupe, nous restons très partagés. Nous pensons, d'une part, qu'il n'est pas très judicieux de comparer les honoraires des notaires valaisans avec ceux des cantons alémaniques dans lesquels la profession est organisée de manière très différente, comme l'ont relevé de nombreux députés.

Nous constatons en tout cas que le travail effectué par les notaires et les registres fonciers est très souvent mal connu par la population et par les députés. Comme cela a été relevé à plusieurs reprises, c'est un travail extrêmement complexe et varié.

C'est vrai que dans certains cas, les frais sont relativement élevés par rapport à la valeur du bien, par exemple dans le cadre de vente ou de partage. C'est un problème majeur qui freine les propriétaires, surtout les héritiers, à entreprendre certaines démarches nécessitant l'établissement d'un acte authentique car ils jugent à première vue que le coût de la démarche est trop élevé par rapport à la valeur des biens.

Cet état de fait conduit souvent à des situations qui deviennent problématiques pour les communes qui peinent parfois à retrouver la trace des propriétaires ou pour les héritiers, notamment ceux de deuxième voire troisième génération qui se découragent en voyant la difficulté administrative à laquelle ils sont confrontés lorsqu'ils essaient d'entreprendre des démarches que leurs prédécesseurs n'ont pas réalisées. Je rappelle que ceci est une petite partie du travail des notaires de faire les actes de partage ou les ventes.

Nous aurions pu accepter un postulat demandant d'étudier si les honoraires des notaires et les émoluments du registre foncier que nous connaissons actuellement en Valais sont justifiés en comparaison de ceux pratiqués en Suisse latine où l'activité de notaire s'apparente à celle que nous connaissons ici. Je rejoins également Michael Graber quand il dit que le système dans son ensemble peut être réétudié.

Comme je vous l'ai déjà dit en préambule, notre groupe est très partagé sur cet objet. Nous n'avons pas réussi à avoir une position commune. Je pense que la discussion a montré que c'est un problème complexe et que la motion n'était pas appropriée dans tous les cas.

Notre groupe votera de manière très hétérogène sur cet objet.

Merci pour votre attention.

Truffer Gilbert, Grossrat, AdG/LA

Ja, ich denke, hier ist durchaus eine sehr interessante Diskussion über dieses Thema entstanden. Es haben sich viele Leute gemeldet. Offenbar ist dieser Berufsstand hier auch sehr gut vertreten, und damit habe ich absolut keine Mühe. Ich möchte auch wirklich meinem Kollegen Graber sehr danken. Er hat ausführlich dargestellt, dass auch innerhalb des Kantons Wallis diese Kosten sehr sehr unterschiedlich sind. Ich denke, es ist eine sachliche Debatte entstanden. Und meinem Kollegen Mischa Imboden, den Meldeläufer von Albert Bass, kann ich beruhigen. Ich habe kein Problem, wenn hier Berufsstände sich auch äussern und

vertreten, aber ich habe ein Problem, wenn ein Grossrat sein Amt missbraucht, damit er sein Depot nicht räumen muss. Darüber reden wir dann morgen noch.

Wir werden diese Motion zurückziehen. Ich denke, es ist möglich, dass sie nicht in allen Teilen richtig formuliert wurde. Wir werden aber nachhaken mit einem Postulat, damit aufgezeigt werden kann, wie sich die Kosten auch differenziert stellen dem Endverbraucher oder dem, der es bezahlen muss. In diesem Sinne ziehen wir die Motion zurück.

Vielen Dank.

Le président

Comme vous le savez, il n'est pas possible de retirer une motion ou un postulat à ce stade. Si vous le retirez, vous le retirez avant même d'entamer le débat. Raison pour laquelle nous allons voter sur cette motion, en l'occurrence.

Motion 4.0402 / Motion 4.0402

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 88 voix / Stimmen

(9 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé la motion qui est donc classée à ce stade. Nous passons au point 18.

18. Postulat UDC, par Grégory Logean et Damien Raboud (suppl.): Antennes de Loèche: quid des activités d'espionnage? (11.12.2019) **4.0403**

Postulat UDC, durch Grégory Logean und Damien Raboud (Suppl.): Antennen in Leuk: Was ist mit den Spionageaktivitäten? (11.12.2019) **4.0403**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Métrailler Robert, député, AdG/LA

Une partie des antennes de Loèche appartient au département de la défense à des fins de surveillance pour la sécurité de la Suisse et une partie à la société Luxembourgeois Signalhorn pour des objectifs civils.

Les auteurs du postulat se réfèrent à un reportage de la RTS qui soupçonne notamment des liens entre la Confédération et le renseignement international. Pourtant, à plusieurs reprises, le Conseil fédéral indique que l'indépendance des installations du DDPS est assurée. Cette réponse n'est pas surprenante dans la mesure où tout ce qui concerne les secrets défenses des services de renseignement doit rester confidentiel. Faut-il croire le Conseil fédéral? Faut-il s'inquiéter qu'une société privée puisse éventuellement utiliser ces antennes satellites à des fins d'espionnage? Peut-être. Mais alors, on serait en droit d'investiguer et d'obtenir des garanties auprès d'entreprises comme le Chinois Huawei qui fournit des solutions, des logiciels et des réseaux informatiques aux entreprises du monde entier, peut-être moins aux États-Unis actuellement ou Eriksson entreprise suédoise d'équipements de télécommunication et de transmission de données.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas aux cantons d'engager des moyens d'investigation pour déterminer si les antennes paraboliques de Signalhorn sont utilisées par les agences de renseignement. Cette tâche incombe clairement à la Confédération. Les cantons ne possèdent ni les compétences techniques, ni, sauf erreur, les compétences légales pour procéder à de telles enquêtes.

Je suggère donc aux auteurs du postulat de faire le relais auprès de leurs antennes au Conseil national afin de leur transmettre cette information pour la soumettre au Conseil fédéral. Dans ce sens, le refus de ce postulat s'impose.

Merci de votre attention.

Fournier Raphaël, député (suppl.), PDCC

La question de ce postulat, bien que légitime et intéressante d'un point de vue géopolitique, n'a malheureusement pas sa place au sein de notre Parlement.

D'une part, car elle est la compétence stricte de la Confédération par le service de renseignement de la Confédération et, d'autre part, car elle tombe sans doute dans l'escarcelle du secret.

Avez-vous déjà entendu parler du système Onyx? Ce système suisse de surveillance et de communication entre dans le système sécuritaire de notre pays. Il fonctionne de la même manière que le système Echelon utilisé par la CIA outre-atlantique. Cet appareil sécuritaire est effectivement un outil d'espionnage. Nous remercions les auteurs pour leur clairvoyance. Il s'agit cependant d'espionnage au service de la Confédération Helvétique dans le but de protéger sa population.

Si d'aventure, un compromis d'utilisation est en cours avec d'autres états amis, ni le Conseil d'État, ni la commission de gestion, ni même qui que ce soit ne pourra vous apporter une réponse.

De plus, je pense que l'État du Valais a nettement mieux à faire que d'engager des moyens financiers et des ressources humaines pour investiguer et préparer un rapport pour notre Parlement. Dans ces temps de pandémie, chaque centime doit être dépensé avec parcimonie comme déjà affirmé dans ce Parlement plusieurs fois par le groupe UDC.

Ce postulat est donc à rejeter car irréalisable de facto et préjudiciable au système de renseignement de notre Confédération.

Merci.

Lötscher Martin, Grossrat, CVPO

Als Gemeindepräsident von Leuk bekämpfe ich dieses Postulat.

Die Firma Signalhorn AG ist ein weltweit führender Anbieter von satellitengestützter Kommunikation. Die Geschäftstätigkeit ist das Erbringen von Dienstleistungen im Telekommunikationsbereich aus der Schweiz, insbesondere über Satellit und Kabel, der Betrieb der hierfür erforderlichen Satellitenbodenstationen sowie das Erbringen von Beratungs-, Wartungs- und Unterhaltsarbeiten im Bereich Datenübertragung. Die Firma Signalhorn AG bedient nur europäische Kunden und der Screen-Prozess jeder neuen Anfrage wird von der Kontrollstelle der Signalhorn AG sehr ernst genommen.

Am Standort Leuk geht es um 12 bis 15 Vollzeitstellen, welche für die Region, aber auch für die angestellten Mitarbeiter sehr wichtig sind. Gerade im heutigen Konkurrenzumfeld kann man sich keine schlechte Werbung leisten und vor allem keine nicht intransparenten Dienstleistungen unterstützen.

In der Reportage des Westschweizer Fernsehens vom 19. November 2019 wurde eine veraltete und eine nicht fundierte Berichterstattung betrieben. In diesem Bericht geht es über die Systeme der Fédération Suisse und der ehemaligen Inhaberin Verestar, welche beschuldigt wurde, mit dem amerikanischen Nachrichtendienst zusammenzuarbeiten. Diese Beschuldigungen sind aus dem Jahre 2000 und betrafen die ehemalige Firma Verestar. Diese Firma gibt es seit dem Jahre 2004 nicht mehr.

Die Postulanten ersetzen die Firma Verestar mit der Firma Signalhorn und bringen dieses über 20 Jahre alte Thema mit dem gleichen Inhalt. Der Geschäftsleiter der Firma Signalhorn wurde bis heute noch nie vom Fernsehen oder von den Postulanten kontaktiert. Ein Postulat vom 10. September 2013 von Herrn Grégory Logean mit dem Gegenstand

«Satellitenschlüsseln in Leuk – Spionageaktivitäten der USA ein Ende bereiten» wurde im November 2013 von diesem Parlament behandelt und auch abgelehnt.

Dieses Postulat ist aus folgenden Gründen abzulehnen: Es ist es nicht Aufgabe des Kantons Wallis, die Nachforschungen anzustellen, sondern dies ist eine Bundesaufgabe und die ist im Nachrichtengesetz vom 01.09.2017 klar geregelt. Da dieses Postulat eine Bundesaufgabe ist, sollte es aus meiner Sicht nicht als Postulat, sondern als eine Resolution eingereicht werden. Ich habe Herrn Grégory Logean bereits 2013 für einen Besuch der Signalhorn AG nach Leuk eingeladen und habe ihm auch versprochen, eine gute Flasche Wein zusammen zu trinken.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Darbellay Fanny, députée, PDCB

À l'instar des avis déjà exprimés, notre groupe s'interroge sincèrement quant aux objectifs visés par cette intervention. Si la transparence n'est certainement pas le fort d'une société qui ne cesse de modifier son siège ou sa raison social, le canton n'est pas pour autant en mesure de s'approprier une compétence fédérale.

Lorsqu'une autorité étrangère s'adresse directement à une entreprise suisse pour obtenir des informations en dehors du cadre d'une procédure d'entraide judiciaire, la loi sur la protection des données est applicable. L'entreprise suisse ne pourra donc communiquer des données que si, ce faisant, elle ne viole aucune disposition relative à cette loi fédérale, soit notamment si le transfert des données ne viole pas la personnalité de la personne concernée.

Si les auteurs de ce postulat souhaitent interdire l'export de données aux États-Unis, depuis Loèche ou ailleurs, c'est à Berne qu'il faut agir; ce même si les grandes oreilles de la Suisse se trouvent en Valais.

Enfin, notre groupe se demande ce que le Grand Conseil pourrait concrètement faire d'un rapport tel que réclamé par les postulants. À notre sens, il ne vaut pas la peine d'empiéter sur les plates-bandes fédérales, sans marge de manœuvre, ni résultat envisageable, outre celui de dépenser des deniers publics.

Pour ces motifs, notre groupe propose le rejet de ce postulat.

Merci pour votre attention.

Premand Nicolas, député (suppl.), PLR

Depuis près de 50 ans, les habitants du Valais central grandissent avec un œil sur ces antennes. Sans être un spécialiste, tout le monde comprend qu'elles servent à écouter les télécommunications.

L'enquête de la RTS, à laquelle fait référence ce postulat, est une enquête fouillée qui fait intervenir de nombreux spécialistes des activités de renseignement. Elle interroge des élus fédéraux qui se sont penchés sur ces questions et malgré tout, elle n'arrive pas à apporter des réponses claires aux mêmes questions que ce postulat.

La demande faite au Conseil d'État d'enquêter sur l'utilisation des données et les clients des entreprises du site de Loèche interpelle le groupe PLR. Tout d'abord, il y a-t-il une réelle utilité pour notre canton, pour notre activité de parlementaire de savoir si la NSA, pour ne citer que cette agence, accède aux informations récoltées par ces antennes? Nous ne sommes pas au bon niveau. Ce sont des préoccupations qui doivent être portées à Berne. Les questions qui doivent être adressées à la commission de sécurité, au Conseil fédéral, voire au service de renseignement de la Confédération. Chaque groupe est représenté à Berne. C'est à nous, parlementaires, de relayer éventuellement ces préoccupations.

Ensuite, sur quelles bases légales les employés de notre administration iront-ils interroger les sociétés présentes, éventuellement l'ambassade des États-Unis ou les représentants de l'armée américaine? Que vont demander nos enquêteurs? La liste des clients de chaque société? Enfin, cette action amènera-t-elle plus de sécurité aux Valaisannes et

Valaisans? Aujourd'hui, on se sent bien plus écoutés par nos smartphones et les applications telles que Facebook, Google, Amazon et ainsi de suite.

En conclusion, chers collègues, le groupe PLR vous propose de classer ce postulat au stade du développement. Nous savons d'avance que nous n'obtiendrons pas de réponse, que toute enquête sur des soi-disant activités d'espionnage est du ressort de la Confédération, que nous préférons engager des moyens publics pour d'autres projets concrets en faveur des Valaisannes et des Valaisans.

Je vous remercie.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Monsieur Logean, vous savez que les Verts partagent vos préoccupations concernant ces questions d'espionnage. Vous aurez constaté en visionnant la haute-série à laquelle vous faites références, que la parole était donnée, entre autres, à un conseiller national du groupe des Verts. Mais, comme vous le savez certainement également, tout ce qui relève du service de renseignements est de compétence fédérale. Nous ne voyons donc pas l'intérêt de faire perdre du temps à notre administration en lui demandant de produire un rapport écrit sur un objet dont la compétence ne lui revient pas.

C'est pourquoi nous combattons ce postulat et invitons le Parlement à en faire de même.

Merci.

Logean Grégory, député, UDC

Comme vous le savez, ça a été rappelé, à Loèche, se côtoient 35 antennes, 10 du système d'écoute du Département fédéral de la défense, qui, évidemment elles ne nous posent pas de problème pour faire écho aux propos de Monsieur Métrailler qui faisait référence à une proposition du DDPS à ce sujet. Donc ce n'est pas ces 10 antennes de la Confédération qui sont ici dans le viseur, si on peut dire ça ainsi de notre postulat mais bien - et c'est là que le bât blesse – des 25 antennes de la société Signalhorn dont certains clients seraient proches de l'agence américaine de renseignement, la très connue NSA.

Lors de la transaction il y a 20 ans des PTT qui ont vendu ces 25 antennes à des sociétés privées, l'ex-chef du DDPS Oswald Sigg, déclarait en novembre dernier à la RTS ce qui suit: «Concernant cette opération, j'avais personnellement un mauvais pressentiment.» Et Jean-Daniel Rouiller, ex-agent des renseignements suisses, d'ajouter dans ce même reportage que: «Cela a surpris tout le monde, y compris moi, concernant cette transaction.»

En pleine politique concernant l'affaire Crypto AG qui a finalement créé quand même un séisme politique au niveau des Chambres fédérales, ces antennes de Loèche sont revenues au premier plan de l'actualité, notamment concernant les activités de cette société Signalhorn qui est soupçonnée encore une fois de collaborer avec des services de renseignement étrangers.

Jusqu'à présent, il faut le dire, ça n'a pas été formellement démenti. Il n'y a aucun démenti officiel et clair concernant ces 25 antennes. Pour les 10 antennes du DDPS, je l'ai dit, il n'y a pas de souci. Mais là, je crois qu'il faut bien clarifier. Notre postulat vise à clarifier les activités de ces 25 antennes.

Plusieurs députés disent que ce débat n'a pas sa place dans cette salle, que c'est de compétence de la Confédération. Cette situation, évidemment, elle pose la question et là vous avez raison, de la souveraineté du pays et son indépendance — problématique fédérale? Je le concède. Mais aussi et surtout pour ce qui nous concerne, à notre niveau de compétence, elle pose la question de l'image de notre beau canton mais aussi de sa sécurité, de notre sécurité à toutes et tous au regard des risques inhérents que peut poser l'existence d'un site aussi sensible sur notre territoire. C'est pour cette raison que notre groupe estime que le Conseil d'État est non seulement légitime à requérir des informations auprès de la Confédération, auprès de la société concernée, mais qu'il a même le devoir de tenter d'obtenir

des réponses et de savoir si oui ou non, eh bien!, ces antennes servent pour le compte d'états étrangers au regard de ce que je viens de développer.

Nous vous remercions en tout cas de soutenir ce postulat parce que réellement, il concerne de près notre canton, son image et sa sécurité.

Merci de votre appui.

Le président

Ce postulat est donc combattu. Nous allons voter.

Postulat 4.0403 / Postulat 4.0403

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 13 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 102 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez refusé ce postulat qui est donc classé à ce stade.

Passons au point 19.

19. Motion Emmanuel Amoos, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, Grégory Logean, UDC, et Céline Dessimoz, Les Verts: Modification du système électoral pour l'élection au Conseil des Etats (13.12.2019) **4.0404**

Motion Emmanuel Amoos, AdG/LA, Christophe Claivaz, PLR, Grégory Logean, UDC, und Céline Dessimoz, Les Verts: Anpassung des Systems für die Ständeratswahlen (13.12.2019) **4.0404**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Cretton Sandra, députée, PDCB

La demande qui nous est faite dans cette motion propose une modification du système de vote pour l'élection au Conseil des États. Comme vous le savez tous dans cette salle, en mars 2018, la population valaisanne s'est prononcée en faveur de l'initiative populaire pour une révision totale de la Constitution cantonale. Le vote en faveur d'une révision menée par une Constituante a aussi été demandé par le peuple. Depuis l'élection de cette Constituante, nous en parlons régulièrement lors de nos sessions et encore ce matin, ce fut un sujet avec l'acceptation du décret.

Laissons travailler de manière indépendante les 130 membres élus de cette Constituante sans leur donner systématiquement des signaux allant dans un sens ou dans un autre. Comme vous l'avez compris, le PDC du Bas rejette cette motion et vous propose d'en faire de même.

Merci de votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ich schliesse mich im Namen der CSPO der Vorrednerin Sandra Cretton an und möchte noch ergänzen, dass wir an der Junisession – hier beim ersten Mal in der Simplonhalle – eigentlich auch darüber diskutiert haben und zwar im Zusammenhang mit der Fristenverlängerung der Staatsratswahlen und ebenso beträfe dies auch die Ständeratswahlen, wo wir von 2 Wochen auf 3 Wochen dies geändert haben, auch aufgrund eines Volksentscheids, der abgestimmt wurde an der Urne. Und auch hier haben die Grünen schon einmal probiert, quasi über die Hintertüre, einen Abänderungsantrag zu bringen, wo es genau um dieses Thema des Listenskrutiniums geht. Und dazu haben wir gesagt: Das geht

nicht! Wir haben einen Verfassungsrat, der am Tagen ist, und wir werden hier sicher nicht wieder eine Mini-Teilrevision veranstalten und vom Volk abstimmen lassen, wenn das Ganze schon am Laufen ist. Auch mitunter ein Mitunterzeichner, Christophe Claivaz, hat damals auch einsichtig gesagt, dass gehe nicht und war auch dagegen.

Also ich bitte Sie, diese Motion zurückzuziehen oder sonst wird sie bekämpft.

Danke.

Héritier Alexia, députée (suppl.), PDCCLe PDC du Centre a pris connaissance de la motion 4.0404 pour une modification du système électoral pour l'élection au Conseil des États.

Les motionnaires émettent la volonté de faire émerger par le système d'élection à la majoritaire des personnalités plutôt que des représentations partisanes et proposent une modification du système électoral au Conseil des États.

Le système valaisan est égalitaire, pourquoi le changer? Quel est le réel objectif des postulants? Inciter l'électeur à mieux utiliser les suffrages à disposition, économiser des coûts, ou simplement un objectif plus partisan qu'avoué? La réalité a montré que c'est l'actualité et les enjeux des élections qui font que les citoyens utilisent au mieux les suffrages à disposition.

Pour le Conseil d'État, qui est une élection similaire, car majoritaire, nous avons pu constater que selon l'importance des enjeux des élections, les citoyens inscrivent plus ou moins de noms sur leur bulletin de vote. En 2013, année où il y avait moins d'enjeux la moyenne a été de 2 noms. Par contre, en 2017, il y avait en moyenne plutôt 4 sur les bulletins car les enjeux étaient plus importants.

On vote pour des personnalités. Dans chaque élection, les partis jouent un ticket avec un équilibre qui leur est propre. Le PDC l'a fait souvent, mais la gauche et les Verts aussi aux dernières élections en jouant le ticket francophone-alémanique.

Pour le PDCC, ce mode d'élection permet de proposer un ticket et de défendre la minorité haut-valaisanne de manière efficace. Modifier le système électoral est un risque pour l'équilibre des minorités linguistiques.

Au vu de ces éléments vous avez surement compris que le PDC du Centre demande le rejet de la motion.

Merci de votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Lors de la dernière campagne pour le Conseil des États, vos champions ont répété de nombreuses fois que le système d'élection à la majoritaire doit révéler des personnalités plutôt que des représentations partisanes et ce afin de défendre les intérêts de notre canton pour toutes les Valaisannes et tous les Valaisans. Or, les dernières élections ont clairement montré que notre système actuel, avec des en-têtes de listes partisanes et clairement orientées sur des représentations partisanes.

Aussi, la majorité des cantons suisses pratiquent des règles différentes en proposant une seule liste en lieu et place de listes partisanes. Par exemple pour le canton de Genève, St-Gall, Nidwald, Obwald et du Tessin, le système propose une seule liste composée de tous les candidats et candidates et les citoyens y cochent deux noms. Pour les cantons de Bâle-Campagne, Berne, Soleure, Argovie, Schwytz, Glaris, Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Appenzell-Rhodes-Extérieur, Grisons et Zoug, le système vaut également une seule liste avec des lignes vides et les citoyennes et citoyens y inscrivent 2 noms. Ce système est de plus extrêmement simple et permet d'éviter d'éventuelles erreurs, diminuant ainsi le nombre de votes nuls.

Maintenant, pour revenir à ce qu'ont exprimé plusieurs représentants des familles C, quant au fait que la Constituante est en train de travailler actuellement sur ces dossiers. Je vous pose la question: si les citoyennes et citoyens remplissent suffisamment de signatures et déposent une initiative au niveau de la Constitution, qu'allons-nous faire? On va leur

répondre et ne pas respecter notre Constitution actuelle? On va leur dire: «Non, non... On va laisser gentiment la Constituante répondre à cette problématique.» Si les citoyennes et citoyens déposent une initiative, nous aurons l'obligation ici, mesdames et messieurs, de traiter de cette initiative afin qu'ensuite la population puisse s'exprimer sur le dossier. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'il est de notre compétence aujourd'hui de pouvoir faire des propositions de modification de notre Constitution. C'est dans notre droit actuel et il est clair que nous pouvons aller de l'avant avec ce système.

Je comprends très clairement, Mesdames et Messieurs des familles C que vous ne voulez simplement pas changer ce système car, jusqu'à présent, il vous a toujours été profitable en termes électorales. Donc, je vous demanderais, Mesdames et Messieurs, des autres parties que de la famille C de bien évidemment soutenir ce texte de cette motion, pour arriver à une meilleure représentation et permettre l'émergence de personnalités politiques au niveau de l'élection au Conseil des États plutôt que de faire uniquement de la politique politicienne.

Je vous remercie de votre attention.

Claivaz Christophe, député, PLR

Je suis un peu surpris que cette motion soit attaquée à ce niveau-là, puisque si on veut vraiment avoir un débat sur le fond et non pas sur la forme, on devrait la laisser aller à ce stade du développement pour avoir une réponse du Gouvernement et puis pour pouvoir la discuter sereinement.

Les différents cosignataires de cette demande, l'on faite en s'axant sur l'élection au Conseil des États, pour permettre d'avoir une discussion dans cette salle de manière sereine en dehors de la période électorale en lien avec cette élection puisque maintenant bien malin qui pourrait dire dans 3 ans qui sera candidat sur ces postes-là. Ça permet donc d'avoir une discussion sereine.

Et puis, pourquoi je vais refuser ou notre groupe a refusé l'amendement des Verts sur la loi sur les droits politiques à la dernière session? Monsieur Clausen, c'est simplement parce que cela demandait une modification pour l'élection au Conseil d'État. Alors l'élection au Conseil d'État du printemps prochain, alors que toutes les cartes sont quasiment connues ou en tout cas les principales, on ne peut pas avoir un débat de manière sereine sur ce problème-là, sans penser effectivement aux candidats annoncés. Donc voilà, pourquoi nous n'avons pas soutenu ce point et c'était d'introduire aussi par la bande.

Mais maintenant on parle vraiment de l'élection au Conseil des États et, dans ce cadre-là, c'est une question d'adaptation, si la motion va à son terme, de la loi sur les droits politiques. Ce n'est pas la Constitution qui est modifiée puisqu'on ne peut pas changer le nombre de sièges au Conseil des États et on ne demande pas un changement du mode d'élection en passant par exemple à la proportionnelle. Alors juste que le fait que les candidats soient sur la même liste, ça ne concerne pas la Constitution elle-même. Donc, on n'interfère pas dans les travaux de la Constituante et je m'élève en faux par rapport à cet argument qui est donné.

Donc oui, le but c'est de discuter de manière sereine sur cette façon-là. Alors on a toujours ici eu un discours quand on venait avec des questions: est-ce qu'on doit élire le Conseil d'État à la proportionnelle? Surtout pas puisque le système majoritaire garantit qu'on élit des personnalités qui, après, doivent travailler en collège, qui doivent travailler au-dessus des clivages politiques. Et là, au niveau de la délégation du Conseil des États, c'est une délégation qui doit travailler pour défendre avant tout le canton plus que les éléments politiques. Et puis maintenant, les mêmes personnes qui disent: «Non, il faut soutenir le système majoritaire parce qu'on élit des personnalités» n'acceptent pas qu'on vienne avec une proposition en leur disant oui. Ces personnalités doivent être au-dessus des partis, mettons-les, tout le monde sur la même liste et le citoyen fait un choix comme ça se passe dans certains cantons.

Et puis après, bien entendu, parce qu'on peut lire entre les lignes et alors à ce niveau-là, je n'ai pas de côté par rapport à cet argument, je pense que dans notre canton, pour le bien de notre canton, pour le bien des institutions, si une paix politique relative règne c'est bien également pour la défense des intérêts de tout le monde. Il y a longtemps, il y avait 2 parties: les conservateurs et les libéraux qui s'affrontaient dans ce canton. Puis, d'autres parties sont venus et ont émergé avec le parti Socialiste, avec l'UDC, avec Les Verts maintenant. Donc, on voit de plus en plus que le gâteau se partage, on le voit dans ce Parlement avec les nombres de députés dans chaque répartition, dans chaque groupe.

Alors, il n'y a pas d'autre canton où il y a des partis ou des groupes qui ont 20% de l'électorat qui ne sont pas représentés au Gouvernement. Et puis, notre canton est le dernier qui a une représentation monocolore au Conseil des États. Alors, je ne crois pas que dans ce cadre-là, on va dans le bon sens, dans le sens que je mentionnais de la paix politique, et cela crée certainement des frustrations, des faits aussi que certains partis pourraient être amenés à défendre des intérêts qui ne sont pas conformes avec leurs valeurs mais uniquement sur un aspect électoral parce qu'à un moment donné le pouvoir doit être partagé. Donc, dans ce cadre-là, laissons le choix au citoyen et si le citoyen, avec des candidats sur la même liste, estime que les candidats les meilleurs pour le défendre viennent du même parti, c'est le choix du citoyen et on doit le respecter! Mais que certains candidats soient sur la même liste, ça fausse d'une manière ou d'une autre le résultat électoral.

Alors voilà pourquoi je vous invite, chères et chers collègues, à accepter cette motion au stade du développement pour permettre déjà au Gouvernement de donner une réponse qui sera examinée certainement dans le courant de la prochaine législature, d'avoir un débat serein pour les prochaines élections.

Merci pour votre attention et votre soutien.

Logean Grégory, député, UDC

En tant que co-auteur de cette proposition, je me permets d'apporter quelques précisions concernant l'adhésion de notre groupe (UDC) à cette motion.

Je crois qu'il faut prendre un petit peu de hauteur et là malheureusement le débat a un petit peu glissé entre minoritaire, on va dire, et le parti le plus important de ce canton et je crois que c'est vraiment, en tout cas à notre sens, vraiment pas cela l'enjeu. Il s'agit encore une fois de simplifier. C'est pour cette raison, en tout cas, que notre groupe soutient cette proposition. C'est une simplification du système électoral et d'éviter aussi par-là l'impression de nombreux bulletins de vote inutiles quand il s'agit d'élire 2 personnes et je suis persuadé que ce système-là ne va pas avantager plus un parti qu'un autre.

Je vis très bien par exemple, au vu de la tournure du deuxième tour, l'élection de Beat Rieder et je pense que ça n'aurait pas changé en tout cas que le système d'élection n'aurait pas remis en question la représentation haut-valaisanne, puisque je crois quand même que les citoyens ne sont pas des enfants. Ce sont des personnes majeures et vaccinées qui savent faire leur choix en connaissance de cause.

À mon avis, il faut minimiser quand même l'impact électoral de cette proposition. Par contre, elle offre un avantage de simplification, parce qu'on imprime un bulletin pour nommer 2 personnes, plutôt que de multiplier ces impressions de bulletins et puis peut-être aussi d'éviter après est-ce qu'on met 1 ou 2 bulletins, etc. Je crois que les gens peuvent retenir 2 personnalités, ça a été dit. Il y aura aussi, j'imagine, le nom du parti qui sera inscrit à côté de la personnalité, donc là, il y aura une transparence qui est faite, mais il faut permettre encore une fois cette simplification.

L'argument aussi qui a été développé par exemple par mon collègue Amoos, je pense que ça peut être un peu maladroit, de viser un parti puisque de l'autre côté, on pourrait aussi dire par exemple, que ce qui a été le résultat du deuxième tour, alors aussi à gauche il y a peut-être un candidat qui aurait pu être porté ou une candidate en l'occurrence par l'autre candidat. Je crois que ces arguments sont valables de part et d'autre en fonction des

circonstances. Si on doit s'élever de cette politique politicienne, on pourrait dire: «Est-ce qu'on veut oui ou non, comme une partie importante des cantons de ce pays, une simplification du système? C'est-à-dire un bulletin de vote et les gens qu'ils soient haut-valaisans ou du Valais romand, choisissent sur ce bulletin les 2 personnalités qu'ils estiment le plus à même de représenter notre canton à Berne.» Je ne crois pas, encore une fois, qu'il s'agisse d'une attaque partisane envers l'un ou l'autre partie de ce canton. Bien au contraire, de simplifier le système.

Point numéro 2, il y a aussi peut-être un but environnemental, ça nous arrive quand même parfois vous voyez! Nous sommes évidemment très attachés à l'environnement d'une manière appliquée et concrète et pas de manière bureaucratique. Enfin, ça évite surtout d'imprimer des listes qui finiront, pour la plupart, à la poubelle! Raison pour laquelle aussi notre groupe soutient cette motion.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Sie haben die Argumente gehört, ein ähnlicher Vorstoss kam vor nicht allzu langer Zeit in diesen Rat – vielleicht war es auch in der vorderen Legislatur – und der wurde abgelehnt. Der Verfassungsrat befasst sich aktuell genau mit diesen Themen. Es sind dieselben Sprecher, die jetzt hier die Motion befürworten, die bei anderen Themen genau mit diesem Argument kommen: «Lassen Sie den Verfassungsrat arbeiten.» Hier gilt das nicht. Was für mich entscheidend ist, also die ganzen Argumente, die hier genannt wurden, das mag ja gut und recht sein, auch wir sagen, dass die Bürger keine Kinder sind, die können auch mit dem jetzigen System umgehen. Ob dass dieses oder das andere System ist: unsere Bürger sind vernünftig.

Tatsache ist, jeder dieser 4 Motionäre erhofft sich mit dem Wechsel einen Gewinn für seine Partei: Und wenn Herr Amoos von Parteipolitik spricht, dann ist das schon etwas skurril. Hier geht es einzig und allein um Parteipolitik diesen 4 Motionären. Sie erhoffen sich bessere Ergebnisse und wir Gegner halt das Gegenteil. So offen sollte man sein, wenn man darüber spricht.

Was aber für mich wirklich ein objektives Argument ist – das sieht man auch an den 4 Motionären –, da ist kein einziger Oberwalliser aufgeführt, denn diese Motion richtet sich gegen die Minderheit. Auf lange Frist richtet sich diese Motion gegen die Minderheit aus dem Oberwallis. Und ich kann Ihnen sagen, wir haben es diese Woche auch schon gehört, wenn der Verfassungsrat so weitermacht – keine Garantie im Staatsrat, keine im Grossen Rat, die Wahlkreise nach der Gesamtbevölkerung festzulegen, unseren Kleingemein im Oberwallis 5 Gemeinderäte aufzwingen zu wollen – dann wird das Oberwallis die Verfassung und diese Verfassungsrevision ablehnen. Und wir sind die Minderheit, aber wir haben schon gezeigt, wir können mobilisieren, wenn es um unsere Interessen geht.

Aus diesem Grund ersuche ich Sie, zum Schutz der Minderheit, diese Motion abzulehnen.

Ich danke Ihnen.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole, nous allons donc voter puisque cette motion est combattue.

Motion 4.0404 / Motion 4.0404

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 70 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 54 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté la motion. Cette motion est donc **transmise au Conseil d'État pour réponse.**

Nous passons au point 20.

20. POSTULAT CVPO, par Aron PFAMMATTER et Martin ROTH: Introduction immédiate de la prime à l'achat pour voitures électriques et hybrides **2020.03.027**

POSTULAT CVPO, durch Aron PFAMMATTER und Martin ROTH: Umgehende Einführung der Kaufprämie für Elektro- und Hybridfahrzeuge **2020.03.027**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Eben deshalb wollte ich als Erster das Wort ergreifen. Ich ziehe diesen Vorstoss zurück.

Manchmal wartet man 4 Jahre, manchmal 6 und manchmal ist der Staatsrat schneller als die eigenen Vorstösse. Es war ein dringlicher Vorstoss vom März. Das Grossratsbüro hat ihn leider nicht dringlich erklärt. Der Staatsrat hat die Dringlichkeit gesehen und den Vorstoss inzwischen umgesetzt, und dafür danke ich dem Staatsrat natürlich.

Aus diesem Grund können wird den Vorstoss zurückziehen.

Ich danke Ihnen.

Le président

Effectivement, si je vous avais mis en attente c'est que je voulais faire passer d'abord les personnes qui s'y opposaient.

(Le postulat est retiré.)

Donc, nous passons au point 21.

21. POSTULAT Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Konstantin BUMANN, CSPO, et Jean-Michel SAVIOZ, PLR: Force obligatoire des règlements-types **2020.03.065**

POSTULAT Bernd KALBERMATTEN, CVPO, Konstantin BUMANN, CSPO, et Jean-Michel SAVIOZ, PLR: Verbindlichkeit der Musterreglemente **2020.03.065**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Le groupe des Verts a pris connaissance du postulat sur les règlements-types.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas compréhensible pour une commune qui utilise un règlement-type et qui le soumet sans modification au service de l'Etat se voit refuser l'homologation dudit règlement si les corrections ne sont pas apportées. Mais il est à noter que les dispositions légales évoluent et que les règlements-types doivent être corrigés en conséquence. Pour les services, il n'est pas toujours aisé d'apporter des modifications tous les 3 à 6 mois pour des règlements qui sont en phase transitoire.

Il est également à noter que les communes travaillent parfois plusieurs mois sur la base d'un règlement-type qui, entre-temps, aura peut-être subi des modifications pour répondre à des nouvelles exigences légales. Il semblerait donc pertinent que ladite commune, avant de présenter son nouveau règlement législatif, collabore en amont avec le service pour

connaître les modifications et exigences en cours. Cela pourrait être une proposition à approfondir.

Il est à relever également que le canton est garant de l'application des dispositions légales en vigueur et que si un règlement n'est pas en phase avec la législation, le Conseil d'État ne pourra pas homologuer ledit règlement.

Le groupe des Verts soutient le fait que les communes puissent travailler avec des règlements-types actualisés, mais il faut être conscient que le Conseil d'État doit faire respecter les lois. Contrairement à ce que proposent les postulants dans leur conclusion, il n'est pas possible au Conseil d'État d'homologuer un règlement qui, entre le moment où la commune l'a pris en main et le moment où il est soumis au service pour homologation, a dû subir des modifications pour répondre à de nouvelles exigences légales.

En conclusion, nous comprenons la démarche des postulants mais, comme cité plus haut, la demande est inapplicable. Notre groupe recommande donc au service d'être encore plus actif lors de l'actualisation des règlements-types et encourage les communes à collaborer étroitement avec les services avant de présenter un règlement définitif à leur législatif.

On vous enjoint à en faire de même et de refuser donc ce postulat.

Merci de votre écoute.

Kalbermatten Bernd, Grossrat (Suppl.), CVPO

Frau Cretton, besten Dank für Ihre Ausführungen. Ich kann mich dem eigentlich auch anschliessen, wenn Sie sagen, dass wir die Dienststellen aktiv auffordern sollten, die Reglemente permanent zu überprüfen.

Was ich mir eigentlich vorstelle, ist – auch in Ihren Äusserungen –, dass die Dienststellen bei Änderungen von Musterreglementen vielleicht auch die Gemeinden informieren könnten, die sich in einem Prozess der Überarbeitung befinden. Die Gemeinden werden informiert, dass es hier eine Änderung gegeben hat. Das würde auch manches vereinfachen.

Besten Dank.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Es ist sehr mühsam auf der Gemeinde – aber auch in meinem Beispiel bei der Tourismusorganisation von Saas-Fee –, wir schreiben die Dienststelle an und verlangen das Musterreglement für die Pauschalkurtaxen oder ein Kurtaxenreglement. Die Dienststelle schicken uns das, innerhalb von wenigen Monaten passen wir das bei unseren Gemeinden an, dann schicken wir es zurück, und dann heisst es schon wieder: Nein! Vier Änderungen kommen wieder zurück, und das ganze Spiel fängt wieder von vorne an.

Die Idee von diesem Postulat ist wirklich, dass auch die Dienststellen, wenn es Anpassungen auf Gesetzesebene gibt oder hier durch das Postulat durch den Grossen Rat beschlossen wird, dass sie ihre Musterreglemente anpassen und den Gemeinden aktuelle Musterreglemente geben. Selbstverständlich verstehe ich den Einwand, wenn eine Gemeinde natürlich 7-8 Monate braucht, dass es dann nicht mehr aktuell ist, aber es liegt an den Dienststellen, uns aktuelle Musterreglemente vorzulegen.

Aus dem Grund bitte ich Sie, unser Postulat anzunehmen.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Je me permets juste de reprendre la conclusion qui dit: «Si les règlements-types sont repris par les communes sans modification, alors il ne peut plus y avoir de propositions de modification de la part des services concernés.» Je le répète ici, le Conseil d'État est garant de l'application de la législation, donc ce n'est pas qu'on trouve que le postulat n'est pas bon. Ce n'est juste pas applicable, étant donné que le Conseil d'État doit appliquer les législations en vigueur et que si le règlement qui leur est soumis a subi quelques modifications, il ne pourra

de toute façon pas l'homologuer. C'est simplement la raison pour laquelle il n'est pas possible d'accepter ce postulat.

Le président

Il n'y a plus de demande tardive de prise de parole, nous pouvons donc voter, puisque ce postulat est combattu.

Postulat 2020.03.065 / Postulat 2020.03.065

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 107 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 8 voix / Stimmen

(0 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est transmis au Conseil d'État pour réponse.**

Nous passons au point 22.

22. MOTION Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR, Cyrille FAUCHERE, UDC et Patrick HILDBRAND, SVPO: Pour une transparence réelle des liens d'intérêts de la justice valaisanne **2020.03.074**

MOTION Barbara LANTHEMANN, AdG/LA, Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR, Cyrille FAUCHERE, UDC und Patrick HILDBRAND, SVPO: Für eine echte Transparenz der Interessenbindungen der Walliser Justiz **2020.03.074**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Cette motion est donc **transmise au Conseil d'État pour réponse.**

23. POSTULAT Damien RABOUD, UDC, Sébastien REY, PLR, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, et Johann WOEFFRAY, PDCB: Conseils Généraux: offrons à la population des «listes neutres»! **2020.06.200**

POSTULAT Damien RABOUD, UDC, Sébastien REY, PLR, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, et Johann WOEFFRAY, PDCB: «Neutrale» Listen für die Generalratswahlen **2020.06.200**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

Pour le groupe PLR, cette possibilité de faire une liste neutre pour l'élection au Conseil général existait déjà. Il est déjà possible de déposer une liste en récoltant une dizaine de signatures, de parrains, une liste qu'on peut intituler comme bon nous semble, une liste citoyenne, une liste neutre ou n'importe quel terme. La possibilité existe déjà donc je ne vois pas pourquoi le postulat viens en plus. Je vais prendre exemple, en fait, admettons que dans chaque commune on laisserait la possibilité de créer une liste neutre, on l'appellerait liste neutre. Donc il y aurait dans plusieurs communes avec plusieurs conseils généraux des listes neutres. Ensuite, ces listes neutres, vu qu'elles partagent cette affiliation «liste neutre», pourraient se dire: «Pour les prochaines élections cantonales, on fera un partie de la liste neutre où on déposera des listes neutres au niveau cantonal et puis on lancera peut-être un

candidat au Conseil d'État qu'on appellera candidat liste neutre.» Donc de facto, on aura créé ainsi un nouveau parti en voulant à la base éviter de créer des partis. Donc c'est un peu je trouve l'absurdité de ce raisonnement. On l'a vu, il y a eu des listes citoyennes qui se sont lancées déjà aux cantonales, donc ce n'est pas un frein de se lancer. On peut le faire déjà maintenant, il n'y a pas besoin rajouter cela dans ce postulat.

Donc, pour nous en tout cas au groupe PLR, l'Etat ne doit pas créer de facto des partis ex-nihilo parce que c'est ça qui se fait. Un parti c'est simplement une association de personnes qui se réunissent, qui défendent les mêmes intérêts, qui ont peut-être les mêmes valeurs, ou qui défendent un but commun. Donc ça c'est tout simplement une association. Un parti politique, c'est une association; une liste neutre, c'est une association et l'État n'a pas à faire de différenciation en disant on va aider l'une et pas l'autre.

Donc, pour le groupe PLR, c'est important qu'il y ait des partis, c'est important que la discussion soit politisée parce que c'est de l'affrontement d'idées. On est le meilleur exemple dans cette salle que naît vraiment la conscience politique et de facto la conscience citoyenne. Donc, le groupe PLR s'opposera à ce postulat.

Bonvin Claire-Lise, députée, PDCCLe PDC du Centre a pris connaissance du postulat «Conseils généraux: offrons à la population des «listes neutres !»

Voilà un programme électoraliste plutôt alléchant! Selon les postulants, par ce biais, les communes dotées d'un Conseil général pourraient trouver plus facilement des candidats pour leur législatif. Peut-être, je n'en sais rien!

Par contre, notre groupe trouve cette proposition irréalisable et inopportune à ce jour. Irréalisable, car ce projet induit trop de questions: comment appliquer le quorum? Comment répartir les sièges au sein du conseil et des commissions permanentes? Je ne suis pas sûre qu'en votant une liste neutre nous ayons une juste représentation de la population communale. N'oublions pas que les conseillères et les conseillers généraux sont les représentants du peuple. Notre manière actuelle permet cette juste répartition et c'est cette répartition qui permet le débat en Plénum, en commission ou au Bureau du Conseil.

Inopportune parce que nous avons une Constituante, qui se penche à l'heure actuelle sur ces problématiques. Laissons-la travailler sans pression de notre Parlement, selon la volonté du peuple valaisan.

Le PDC du Centre refuse ce postulat au stade de son développement.

Je vous remercie pour votre attention.

Clerc Bérod Annick, députée (suppl.), AdG/LA

Je ne vais rien rajouter à mes préopinants.

Le groupe AdG/LA se joint à ces arguments et vous demande de refuser ce postulat.

Maret Alexandre, député (suppl.), PDCB

Ce postulat repose sur une idée très répandue à l'heure actuelle que l'indépendance vis-à-vis des partis politiques traditionnels permet une neutralité qui serait profitable à la société. Elle permettrait, aux dires des postulants, d'ouvrir la gestion de la cité à des personnes qui ne s'engageraient pas sous les couleurs d'un parti politique établi.

Malheureusement, si ce texte part d'un bon sentiment, il nous semble qu'il s'apparente plutôt à un vœu pieux.

L'étymologie du mot politique signifie en grec ce qui touche à l'organisation de la cité. Cette organisation est un prérequis nécessaire au bon fonctionnement des institutions et la question peut-on réellement se libérer de toute connotation politique? Même neutraliser une liste apolitique, au sens de non attachée à un parti traditionnel, devra nécessairement s'organiser et s'accorder pour espérer influencer quoi que ce soit au niveau du Conseil général. Et lors des discussions ou des prises de position, celles-ci auront, quoiqu'il arrive un écho

politique, parce qu'elles iront dans le sens des uns ou dans le sens des autres. Si quelques personnes neutres travaillent ensemble est-ce déjà un parti politique?

Le fonctionnement, par exemple, d'appel citoyen au sein de la Constituante, illustre bien que derrière une neutralité annoncée et proposée aux citoyens lors de l'élection, se cachent toujours les idées politiques de ses membres et d'autres exemples de ces listes soi-disant «neutres» foisonnent dans le canton. Si ce postulat visait à attirer davantage de monde sur les listes électorales (intention louable a priori pour favoriser la diversité et l'implication de chacun dans la chose publique), il se trompe sans doute d'approche. Ne vendons pas du rêve aux citoyens en leur laissant penser qu'ils pourraient tout seul influencer des décisions au sein d'un Conseil général. L'essence même de la politique implique l'échange d'opinions et la confrontation d'idées. Si cela ne peut se faire au sein des partis politiques traditionnels, il ne pourra pas davantage se faire à notre avis au niveau de quelque pouvoir que ce soit. En tant que parlementaires, nous connaissons l'utilité et la pertinence du fonctionnement en groupe, pour permettre d'échanger sur les différents sujets et orienter notre décision selon nos valeurs et nos opinions.

Enfin, et je terminerai là-dessus, aujourd'hui rien n'empêche une personne ou un groupe de personnes neutres de s'associer et de se présenter sur les listes électorales pour les Conseils généraux.

Vous l'aurez compris, notre groupe refuse ce postulat et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention et bonne continuation à tous.

Raboud Damien, député (suppl.), UDC

Une liste neutre ou sans en-tête au Conseil général, quel est l'objectif?

Vous l'aurez compris, dans vos prises de parole vous évoquiez un vœu pieux ou un bon fond, je vous remercie pour ça.

C'est tout simplement la possibilité à tous les habitants de pouvoir s'impliquer dans la vie politique et citoyenne de leur villes et villages, sans pour autant faire le pas d'un engagement partisan et l'obligation de prendre une étiquette partisane quelle qu'elle soit, un peu comme dans les communes possédant une assemblée primaire où chacun y va à son bon vouloir, indépendamment de toute appartenance. On a évoqué tout à l'heure les ententes, les alternatives, les appels citoyen, ou je-ne-sais-quoi encore, il faut savoir qu'à chaque fois, ils ne sont jamais neutres et il y a toujours des mentors derrière, il y a toujours un cahier des charges, une charte, il y a toujours une idéologie, une vision. Il y a toujours quelque chose. On ne parle pas là de neutralité ou de totale indépendance, on va dire.

Bien sûr, lorsque j'ai soumis l'idée à mon groupe, la première réaction a été: «Oui Damien, mais qu'est-ce qu'on va y gagner d'avoir une liste concurrente supplémentaire?» Et très vite, j'ai été très heureux que mon groupe, conscientisé par l'intérêt supérieur de la plus-value démocratique pour nos communes qui seraient ces listes sans en-tête, se rallie à l'idée.

Les communes proposeraient; les citoyens disposeraient. C'est tout ce que mes cosignataires et moi demandons. Je vois que malheureusement cette idée ne fera pas une majorité, mais je me réjouis néanmoins que l'Assemblée Constituante, entre-temps, dans sa lecture de principe, ait acceptée cette idée, ni de gauche, ni de droite qui ne fait qu'ouvrir les horizons démocratiques de nos communes et uniquement de nos communes. On ne parle pas là des élections ou autres telles que les élections cantonales ou fédérales avec dans le viseur seulement et uniquement le bien commun si cher à la majorité d'entre nous.

Merci néanmoins de votre attention et merci de faire preuve de la même ouverture que mon groupe quant à cette idée en l'acceptant au stade du développement et on pourra voir ce qui peut en sortir, notamment au niveau des modalités. J'ai entendu parler des modalités. C'est vrai que je n'ai pas toutes les réponses aux questions. Je crois que c'est une idée qui mérite de faire son bonhomme de chemin. Voilà.

Merci de votre attention.

Le président

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

Postulat 2020.06.200 / Postulat 2020.06.200

Vote / Abstimmung

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 74 voix / Stimmen

(5 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez refusé le postulat.

Nous en avons terminé avec ces développements au point 24.

24. **Première lecture**

Modification de la loi sur la promotion de la culture

Erste Lesung

Änderung des Kulturförderungsgesetzes

Base de travail:

Projet de la commission (tableau synoptique)

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Entwurf der Kommission (Synopse)

Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Présidente: Patricia Constantin / Rapporteur: Jean-Pierre Terrettaz

Le président

Des amendements ont été déposés. Monsieur le rapporteur Jean-Pierre Terrettaz est prêt. Vous avez appuyé sur votre touche, c'est parfait! Amendement numéro 1, Monsieur le rapporteur.

Titre et considérants, adoptés.

I.

L'acte législatif intitulé Loi sur la promotion de la culture (LPrC) du 15.11.1996 (Etat 01.01.2019) est modifié comme il suit:

Article 15

Propositions de modification 1 à 9

Abänderungsanträge 1 bis 9

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 15:

Terrettaz Jean-Pierre, député, PLR, rapporteur

1 Proposition du groupe CVPO par le député Urs Juon.

Décision de la commission: refusé par 2 pour, 10 contre et 1 abstention. Déposée en allemand, la proposition demande de remplacer les différents types de constructions pouvant faire l'objet d'une intervention artistique par une seule notion traduite en français par «édifices représentatifs». Cette expression englobe tous les types de constructions pouvant faire l'objet d'une intervention artistique. Or, cette notion s'avère trop vague et devrait être détaillée dans le règlement. La commission recommande de s'en tenir à sa version.

Kalbermatten Bernd, Grossrat (Suppl.), CVPO

Das Anliegen der CVPO ist es, anstelle der detaillierten Umschreibung «Gebäuden, Kunstbauten sowie Tiefbauarbeiten, die von sozialem, kulturellem und touristischen Interessen sind» von «repräsentativen Bauten» zu sprechen, für die allenfalls ein Budget für Kunst am Bau vorgesehen werden kann.

Der Begriff «repräsentative Bauten» weist unseres Erachtens einen genügend grossen Spielraum auf, ist schlank und klar verständlich, sofern schlimmstenfalls auch für ein Tiefbauprojekt ein entsprechender Betrag budgetiert werden müsste.

Besten Dank.

Le président

Nous allons voter.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 28 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 76 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Nous passons donc aux amendements 2 à 4. Nous opposerons l'amendement 2 à l'amendement 4, puis le gagnant contre l'amendement 3. Monsieur le rapporteur, amendements 2 à 4.

Terrettaz Jean-Pierre, député, PLR, rapporteur

2 Proposition du groupe SVPO, par le député Fabian Zurbriggen. Décision de la commission: refusé par 4 pour, 9 contre. L'auteur de la proposition 2 souhaite faire figurer le pourcentage et le montant plafond dans la loi.

2 Proposition du groupe PLR, par le député Julien Dubuis. Décision de la commission: accepté par 8 pour, 5 contre. La proposition 3 demande d'inscrire uniquement le plafond de 600'000 francs dans la loi.

Et, enfin, 4 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod. Décision de la commission: refusé par 3 pour, 9 contre et 1 abstention. La proposition 4 veut abaisser le montant maximal dévolu à une intervention artistique de 100'000 francs. Le département rappelle que le montant plafond figure dans le message accompagnant le projet de loi du Conseil d'État et est lié par ce montant indépendamment du fait qu'il figure ou non de la loi.

Dubuis Margaux, députée, AdG/LA

Si mon texte voulait bien revenir...

(...)

Voilà! J'y suis. Nous y sommes!

L'AdG/LA ne soutiendra pas les amendements numéro 2, 3 et 4 car, après discussion, il nous paraît plus pratique et logique de ne pas mettre de référence chiffrée dans cette loi. Il est donc plus économique de ne pas ancrer ces taux et plafonds dans la loi. Stipulés dans le règlement, ils peuvent être adaptés sans rouvrir la loi, ce qui économise du travail pour tout le monde.

Mesdames, Messieurs, en conclusion, une dernière considération: durant la séance de commission que nous avons eue en septembre, confirmé par un vote, cette commission donc a décidé que toutes les références chiffrées seraient stipulées dans le règlement et non dans la loi. Et dans mes souvenirs, le résultat de ce vote était assez clair. Hier, le résultat obtenu était quasi exactement le contraire et personnellement, j'ai quand même de la peine à m'y retrouver.

En espérant que vous ayez pris bonne note de ces considérations, je vous remercie pour votre attention.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Je vous demande de soutenir cet amendement 4 déposé par mon collègue Eric Jacquod.

Pour l'UDC, la limitation à un montant de 100'000 francs est amplement suffisante pour réaliser une intervention artistique digne de ce nom. Il nous semble en effet que des sommes trop importantes encouragent malheureusement à dépenser l'argent du contribuable de façon inconsidérée.

De plus, dans une période telle que nous vivons, il nous semble incongru, voire incorrect de dépenser de très grosses sommes pour des projets souvent luxueux, voire superfétatoires et incompris par une grande part de la population valaisanne qui subit de nombreuses restrictions.

C'est pourquoi le groupe UDC vous enjoint de soutenir cet amendement 4.

Merci de votre écoute.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Ich denke, hier haben wir genügend Spielraum, wenn wir das im Gesetz so festschreiben. Also es ist ja nicht eine fixe Zahl, es ist 0,5 bis 2% – das ist ein sehr grosser Spielraum. Auch dass man eine Obergrenze setzt, ist hier im Gesetz vernünftig und nicht zu einschränkend.

Besten Dank für Ihre Unterstützung.

Dubuis Alexandre, député, Les Verts

En préambule et par rapport aux propos de Monsieur Cipolla, pour notre groupe, la culture n'est pas un luxe et encore moins une futilité et même dans des périodes comme celle que nous vivons actuellement, c'est important de soutenir.

Raison pour laquelle alors notre groupe va rejoindre les propos qui ont été tenus par Madame Dubuis. Nous allons aussi rejeter les amendements 2 à 4 et revenir à ce qu'avait proposé la commission, c'est-à-dire que ce montant ne soit pas mis dans la loi mais dans le règlement.

Merci de votre attention.

Cipolla Alexandre, député, UDC

C'est juste pour contrarier quand même un petit peu mon collègue Dubuis. Pour l'UDC, ce n'est pas de ne pas soutenir la culture, c'est de limiter simplement à une certaine somme. Une somme de 100'000 francs est largement suffisante pour soutenir certains projets culturels. Il me semble quand même important aujourd'hui de rappeler que dans notre canton, beaucoup d'entreprises souffrent et je ne vois pas pourquoi des montants faramineux seraient mis à disposition de l'art alors que d'autres entreprises, des PME de notre canton n'arrivent pas à s'en sortir. C'est un simple respect aussi de l'ensemble du tissu économique de notre canton et pas uniquement le milieu artistique.

Merci.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons donc voter.

Proposition 2 contre proposition 4 / Antrag 2 gegen Antrag 4

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 2 / Antrag 2: 76 voix / Stimmen

Proposition 4 / Antrag 4: 37 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié **l'amendement numéro 2.**

Nous allons maintenant voter et mettre en compétition l'amendement numéro 3 contre l'amendement numéro 2.

Proposition 3 contre proposition 2 / Antrag 3 gegen Antrag 2

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Proposition 3 / Antrag 3: 82 voix / Stimmen

Proposition 2 / Antrag 2: 31 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez privilégié **l'amendement numéro 3.**

Maintenant, nous allons encore voter pour l'acceptation ou non de l'amendement numéro 3. Est-ce qu'il y a des demandes de parole pour parler de ce sujet avant de lancer ce vote? Tel n'est pas le cas, le vote est prêt.

Proposition 3 / Antrag 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 61 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 53 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous **avez suivi la commission et accepté l'amendement numéro 3.**

Passons aux amendements 5 à 9, Monsieur le rapporteur.

Terrettaz Jean-Pierre, député, PLR, rapporteur

5 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod.

6 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod.

7 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod.

8 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod.

9 Proposition du groupe UDC, par le député Eric Jacquod.

Les amendements 5 à 9 sont liés. Ils proposent de maintenir la version en vigueur de l'article 15. Décision de la commission pour les propositions 5 à 8: refusées par 4 oui, 9 contre et pour la proposition 9: également refusée par 2 oui, contre 11 non.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Pour l'UDC, l'objectif de cet amendement est de revenir au texte actuellement en vigueur.

Lors de l'acceptation de la motion, la situation économique et financière de notre canton était tout autre. Il serait de notre point de vue très mal venu d'imposer des coûts supplémentaires à des ouvrages déjà très souvent trop chers. En effet, rien n'empêche déjà avec la base légale actuelle au maître d'œuvre de prévoir dans son projet des dépenses pour des œuvres artistiques. Avec cette loi, nous avons l'impression que l'on veut forcer cette dépense et à notre sens, cela va trop loin.

C'est pourquoi le groupe UDC vous enjoint de soutenir cet amendement.

Merci.

Le président

Nous pensions voter simultanément sur les amendements 5 à 9, puisque ces amendements suivent la même logique. Est-ce que vous préférez qu'on les vote tous séparément? Je vous passe la parole Monsieur Cipolla.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Dans le cas où l'amendement 5 serait refusé, je retire les amendements qui suivent.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 5 / Antrag 5

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 21 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 97 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez suivi la commission et refusé l'amendement numéro 5. Donc, conformément à ce qui a été convenu et discuté à l'instant avec Monsieur Cipolla, les prochains amendements (6, 7, 8, 9) sont donc retirés. Est-ce que c'est exact, Monsieur Cipolla?

Cipolla Alexandre, député, UDC

Tout à fait, Monsieur le président.

Le président

Parfait, merci.

Article 15, adopté avec la proposition 3 (admise par la commission) du groupe PLR à l'alinéa 1.

Nous sommes donc parvenus au terme du traitement des amendements.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Kalbermatten Bernd, Grossrat (Suppl.), CVPO

Wie bereits erwähnt, stört sich die CVPO am neu definierten Begriff der Tief- und Kunstbauten. Wir stellen uns weiterhin auf den Standpunkt, dass der Begriff «repräsentative Bauten» im Gesetz einen genügend grossen Spielraum offen gelassen hätte.

Der Antrag der CVPO wurde von diesem Parlament nicht angenommen, sodass unsere Fraktion mehrheitlich gegen den Gesetzesentwurf stimmen wird. Da jedoch der Postulant aus unseren Reihen stammt, werden einzelne Abgeordnete das Gesetz unterstützen.

Besten Dank.

Cipolla Alexandre, député, UDC

L'UDC va refuser cette loi pour différents motifs déjà invoqués précédemment, mais particulièrement pour l'étendue justement de ce financement d'oeuvre artistique sur des ouvrages d'art, tels ponts, routes, etc.. À notre sens, cela ne devrait pas figurer dans cette loi et différents autres points qui ont déjà été évoqués et qui nous semblent peu clairs.

Merci.

La discussion est close.

Constantin Patricia, députée, AdG/LA, présidente de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS)

Arrivés au terme du traitement de cette modification de la loi sur la promotion de la culture, il me reste, en ma qualité de présidente de la commission et au nom des membres de cette dernière, à remercier Madame la cheffe du département, Monsieur Jacques Cordonier ancien chef du Service de la culture et l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices du service pour le travail effectué. Je remercie également les membres de la commission EFCS pour leur travail.

La commission vous recommande d'accepter cette modification de loi sur la promotion de la culture et elle recommande également de l'accepter en une seule lecture.

Merci de votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Ich danke für die Vorbereitungsarbeiten. Ich danke der ausserparlamentarischen Kommission, der Dienststelle, aber auch der parlamentarischen Kommission. Und an die, die gesagt haben, sie möchten hier das Gesetz nicht annehmen, sie möchten es ablehnen, möchte ich sagen, wir haben schon einen Passus im Gesetz. Der geht bis zu 2%, der hat keinen Plafond, er ist auch nicht detailliert, und so wurde eigentlich der Passus nie richtig angewendet.

Jetzt aufgrund der Motion haben wir eine Korrektur vorgenommen. Es ist ein pragmatischer Weg, und ich denke, es ist ein sinnvoller Weg, weil Sie wissen es, wir haben

sehr viele Projekte mit dem Fonds FIGI unterwegs. Es ist das Spital, das baut, der Kanton baut in La Castalie, ein neues Kollegium in Sitten, das Gefängnis in Crêtelongue wird gebaut. Es gibt aber auch noch die Einheitszentrale in Siders (die Alarmzentrale unter einem Dach). Das sind nur kantonalen Bauten. Dazu kommt, dass – das ist auch neu – wenn wir subventionieren vom Staat, das heisst die Schulen oder die Altersheime zu 30%, die können – die müssen nicht – Kunst am Bau verwirklichen, aber wenn diese subventionierten Betriebe und Institutionen Kunst am Bau verwirklichen, bezahlt der Kanton auch seine 30%.

Ich denke, es ist wirklich ein sinnvoller, pragmatischer Weg, und ich bitte Sie, dieser Gesetzesänderung zuzustimmen.

Le président

Nous allons donc voter.

La loi sur la promotion de la culture (LPrC) est adoptée par 101 voix contre 20 en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Il y a une demande de traiter cette modification en une seule lecture. Nous allons donc voter.

La lecture unique est acceptée par 105 voix contre 15.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

25. Rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2019
Tätigkeitsbericht der Interparlamentarischen Koordinationsstelle für das Jahr 2019
Rapport
Bericht

Discussion générale:

De Rivaz Charles, député (suppl.), PDCB

Le groupe DC du Bas a lu avec attention le rapport annuel du bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2019.

À la lecture de tous les objets traités, il nous tient de relever l'importance pour le Valais du concordat au niveau Suisse et du projet de convention romande sur les jeux d'argent.

Nous saluons le fait qu'une rencontre aura lieu en 2020 entre le BIC et la conférence des gouvernements de Suisse occidentale afin de renforcer la bonne connaissance des mécanismes de consultation intercantonale.

Enfin, suite à la lecture de ce rapport, nous avons pris connaissance de la rocade comme titulaire effectuée au sein de la délégation valaisanne entre Monsieur Flavien Sauthier et Monsieur Raymond Borgeat et profitons de cette prise de parole pour les remercier pour le travail effectué au sein de cette délégation.

Merci de votre attention.

Sauthier Flavien, député, UDC

En 2019, le BIC a vu un changement de représentants pour le canton du Valais. En effet, votre serviteur a repris la présidence de la délégation des affaires extérieures succédant

à notre collègue, le député Raymond Borgeat que je profite de remercier au nom de la délégation pour les 2 années de présidence précédentes et qui a repris la vice-présidence.

En ce titre, je vais vous présenter le rapport du bureau interparlementaire de coordination (le BIC) de 2019.

Le BIC a effectué 3 séances en 2019: une séance du 28 janvier à Lausanne, une le 20 mai à Lausanne également et une le 23 septembre à Genève.

Au niveau des activités interparlementaires, nous avons traité plusieurs objets au cours de l'année 2019:

- le concordat sur les jeux d'argent au niveau Suisse (CJA) et le projet de convention romande sur les jeux d'argent, (la CORJA). Suite à l'acceptation du référendum par le peuple en date du 10 juin 2018, la CJA et la CORJA devaient être revues et corrigées pour être en adéquation avec la loi. Je passe ici les multiples séances faites avec les divers organes de la Loterie Romande pour en venir au fait. Suite à de multiples demandes de la part du BIC, pour savoir de quoi il en retournait, ce n'est que le 22 mai 2019 que le BIC reçoit les documents en vue d'une consultation interparlementaire au sens de la CoParl. Seuls les documents en lien avec la CORJA ont été transmis au BIC, mais la CRLJ a indiqué que la consultation portait formellement sur la CJA, concordat de portée nationale et sur la CORJA, concordat de portée régionale. Les cantons romands ont souhaité la mise en place d'une CIP d'examen sur les 2 textes et cette dernière s'est déroulée le 2 septembre et 3 octobre 2019 à Lausanne. La CIP d'examen a été présidée par monsieur Raymond Wicki, membre genevois du BIC. Elle a transmis un rapport final contenant ses observations et propositions le 31 octobre 2019 aux conférences en charge (la CTCM pour la CJA et la CRLJ pour la CORJA). Un retour plutôt positif de ces accords nous sont revenus par la CRLJ et la plupart des propositions faites par la CIP ont été suivies en ce qui concerne la CORJA. Nous reviendrons sur ces concordats lors de la prochaine session. Il est intéressant de remarquer que le BIC peut, via les CIP instituées, grandement influencer sur les accords intercantonaux et ont une grande importance et portée sur les concordats. Si elles sont moins visibles au niveau national, elles le sont beaucoup plus au niveau intercantonal. Ceci permet à chaque canton de pouvoir faire valoir ses prérogatives et d'imposer une vue cantonale que les autres partenaires n'ont pas forcément.

- Au niveau des projets de modification de l'accord intercantonal sur les marchés publics (l'AIMP), les travaux sur l'AIMP ont commencé en avril 2015. Suite à la révision sur la loi fédéral (la LMP), un second projet est lancé au 1er novembre 2018. À de multiples reprises, le BIC a convoqué des intervenants afin de connaître le développement des travaux, mais ce n'est que le 15 novembre 2019 que la DTAP a adopté l'AIMP révisée, lors d'une assemblée plénière extraordinaire. Le processus de ratification au sein des cantons a été lancé suite à cette adoption et l'accord entrera en vigueur dès l'adhésion de 2 cantons.

- Ensuite, vient la convention intercantonale relative aux institutions sociales (la CIIS). Aucune CIP n'a été souhaitée à ce sujet par le BIC. Ce sujet passera en Plénum un peu plus tard chez nous en Valais.

- Vient ensuite la convention entre la Confédération et les cantons sur l'harmonisation et la mise à disposition commune de la technique et de l'informatique policière en Suisse (la CTIP). Malgré une demande du BIC à la CCDJP (conférence des directeurs et directrices des départements cantonaux de justice et police) ils ont jugé que c'était aux cantons d'impliquer leurs parlements et n'ont pas souhaité impliquer le BIC.

- Vient ensuite le budget 2020, approuvé par le BIC lors de la séance du 20 mai 2019, il est équivalent au budget 2019...

(Le président: Monsieur Sauthier, je vous prierai de conclure s'il vous plaît.)

Oui! J'arrive au bout... Le budget est essentiellement composé des salaires et charges sociales des collaborateurs. Sur un total de 48'000 francs, la part du canton s'élève à 7'464 francs, en lien avec le pourcentage de la population.

- La conférence législative – dernier mot – c'est donc la CLI, le BIC a répondu qu'il était favorable à un échange d'informations mais n'a pas souhaité un développement tel que

la CLI l'a envisagé. La CLI a été formée le 21 septembre 2018 et leur statut sont entrés en vigueur le 7 juin 2019.

Sur ce, je vous remercie de votre attention.

Bornet-Studer Ruth, députée (suppl.), PLR

Concernant le rapport du bureau interparlementaire, la mission du BIC et la circulation des informations pour les conventions en cours de négociation:

En 2019, le bureau a traité le concordat sur les jeux d'argent au niveau romand, le nouveau règlement adapté par la conférence législative intercantonale, l'organisation de la CIP d'examen sur les concordats des jeux d'argent en Suisse et la convention. Il a passé en revue les diverses conventions intercantonales en cours, comme le projet de la modification de l'accord intercantonal sur les marchés publics, la modification du concordat réglant les coopérations en matière de police en Suisse romande et le retour sur le nouveau règlement de la CLI (la conférence législative intercantonale).

Le rapport souligne une bonne ambiance de travail, mais le BIC souhaite un renforcement des connaissances des mécanismes des consultations intercantonales par les gouvernements et les conférences. Pour cela, il propose une rencontre avec la conférence des gouvernements de Suisse Orientale. Le BIC travaille actuellement sur le concordat sur les jeux d'argent et la convention qui sont à bout touchant.

L'accord intercantonal sur les marchés publics et la convention intercantonale relative aux institutions sociales devraient être traités prochainement en plénière.

Le BIC poursuivra les relations avec les partenaires cantonaux et intercantonaux afin d'assurer que les informations relatives aux concordats parviennent au BIC. Il interviendra aussi dans le cadre de la consultation en lien avec le concordat romand sur les jeux d'argent afin d'être en mesure de mettre en œuvre les mécanismes prévus par la CoParl et il poursuivra l'évolution de la CLI suite à l'adaptation de son nouveau règlement.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Le président

Je n'ai pas d'autre demande de parole, nous pouvons donc considérer que ce point est terminé.

Nous allons passer au dernier point de la matinée.

26. RESOLUTION CVPO, par Guido WALKER et Aron PFAMMATTER: Achèvement coordonné du tunnel de base du Lötschberg et assainissement du site de Mitholz avec garantie d'une liaison ouverte entre le Valais et Berne **2020.03.086**

RESOLUTION CVPO, durch Guido WALKER und Aron PFAMMATTER: Koordinierte Fertigstellung LBT und Sanierung Mitholz mit Garantie für eine offene Verkehrsverbindung Wallis-Bern **2020.03.086**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Wie in der Resolution beschrieben, fallen mit dem Ausbau des Eisenbahn-Lötschberg-Basistunnels (LBT) auf Doppelspur und der allfälligen Räumung des ehemaligen Munitionslagers Mitholz mit Sperrungen der Verkehrsverbindungen 2 Grossprojekte zeitlich aufeinander, die die Verkehrsverbindungen zwischen dem Kanton Wallis und den Kantonen

nördlich davon betreffen. Diese werden massive, länger andauernde Unterbrüche nach sich ziehen. Dies ist nicht annehmbar für die Walliser Wirtschaft, den Tourismus und vielen andere Bereiche.

Zurzeit laufen die Planungen für eine zweispurige Strecke in 3 Varianten, welche voraussichtlich im Jahr 2022 zur Diskussion und Vorentscheid kommen im Bundesparlament. Alle Verbindungen gleichzeitig zu sperren, ist nicht möglich. Es ist deshalb wichtig, die Position des Kantons vollumfänglich darzulegen und die Auswirkungen genauestens zu studieren.

Mit dieser vorliegenden Resolution unterstützt das Parlament des Kantons Wallis den Staatsrat bei der Forderung für die durchgängige Sicherstellung der Verkehrsverbindung Nord-Süd auf die Strasse und Schiene und dass die Strassen- und Zugverbindungen zum Kanton Wallis unabhängig von der gewählten Sanierungsvariante dauerhaft gewährleistet werden.

Besten Dank für die Unterstützung.

Le président

Cette résolution n'est pas combattue. La discussion générale n'est donc pas ouverte. Dans ce cas-là, nous pouvons aller directement au vote.

Résolution 2020.03.086 / Resolution 2020.03.086

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 111 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 0 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté la résolution. Je vous en remercie.

Un petit instant pour savoir à quelle heure nous reprenons la session de cet après-midi.

La session reprend à 14 heures 15.

Merci et bon appétit!

La séance est levée à 12 h 17.

Séance de relevée du mercredi 14 octobre 2020

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 14.10.2020, 14:15 h

Ordre du jour

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

1. Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder, AdG/LA, et Emmanuel Amoos, AdG/LA: BCVs et Alkopharma (10.12.2019) **1.0324**

   Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder, AdG/LA, und Emmanuel Amoos, AdG/LA: WKB – Alkopharma (10.12.2019) **1.0324**

2. Interpellation Carole Basili (suppl.), PDCC, et Julien Délèze, AdG/LA: Eventuels intérêts négatifs sur comptes étatiques (10.12.2019) **1.0325**

   Interpellation Carole Basili (Suppl.), PDCC, und Julien Délèze, AdG/LA: Allfällige Negativzinsen auf Staatskonten (10.12.2019) **1.0325**

3. Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, Jasmine Ballay (suppl.), PLR, et Madeline Heiniger, AdG/LA: Collège de Saint-Maurice: quelle échéance pour la rénovation urgente? (10.12.2019) **1.0326**

   Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, Jasmine Ballay (Suppl.), PLR, und Madeline Heiniger, AdG/LA: Kollegium von Saint-Maurice: Wie sieht der Zeitplan für die dringende Renovierung aus? (10.12.2019) **1.0326**

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

4. Postulat Bernd Kalbermatten (suppl.), CVPO, Urs Juon, CVPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Formulaires en anglais et en italien pour les propriétaires de résidences secondaires étrangers (10.12.2019) **1.0327**

   Postulat Bernd Kalbermatten (Suppl.), CVPO, Urs Juon, CVPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Ausländische Zweitwohnungsbesitzer – Formulare in englischer und italienischer Sprache (10.12.2019) **1.0327**

5. Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, David Crettenand, PLR, et Diego Clausen, CSPO: Une bourse des toits pour développer les panneaux photovoltaïques (13.12.2019) **1.0328**

   Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, David Crettenand, PLR, und Diego Clausen, CSPO: Dachbörse für Photovoltaikanlagen (13.12.2019) **1.0328**

6. Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, et Jérôme Beffa (suppl.), CSPO: Réduction de l'impôt spécial pour l'industrie: «durable» (13.12.2019) **1.0329**

   Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, und Jérôme Beffa (Suppl.), CSPO: Reduktion der besonderen Wasserkraftsteuer im Zeichen der Nachhaltigkeit (13.12.2019) **1.0329**

7. POSTULAT PLR, par Thomas BIRBAUM: Mobile ID: une plus-value dans la relation numérique entre le citoyen et l'administration **2020.03.061**

   POSTULAT PLR, durch Thomas BIRBAUM: Mobile ID: Mehrwert für die digitale Beziehung zwischen Bürger und Staat **2020.03.061**

8. POSTULAT PLR, par Xavier MOTTET: Adapter la déduction kilométrique aux coûts des parkings **2020.03.077**

   POSTULAT PLR, durch Xavier MOTTET: Berücksichtigung der Parkgebühren bei den Fahrkosten **2020.03.077**

9. POSTULAT Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Fanny DARBELLAY, PDCB et Jérôme BEFFA, CSPO: Végétalisation des bâtiments cantonaux **2020.03.092**

   POSTULAT Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Fanny DARBELLAY, PDCB und Jérôme BEFFA, CSPO: Begrünung der Kantonsgebäude **2020.03.092**

10. MOTION Mathieu CLERC, Les Verts, Mathieu GIROUD, PDCB, et David CRETTENAND, PLR: Droits de vote à la BNS **2020.03.093**

    MOTION Mathieu CLERC, Les Verts, Mathieu GIROUD, PDCB, und David CRETTENAND, PLR: Stimmrechte bei der SNB **2020.03.093**

11. POSTULAT Les Verts, par Céline DESSIMOZ et Maude KESSI PRAZ: Guide pratique pour l'employé.e d'Etat afin de réduire les impacts environnementaux **2020.06.192**

    POSTULAT Les Verts, durch Céline DESSIMOZ und Maude KESSI PRAZ: Praktischer Leitfaden für Staatsangestellte zur Reduktion von Umwelteinflüssen **2020.06.192**

12. POSTULAT Mathieu GIROUD, PDCB, Franziska BINER, CVPO, Thomas BIRBAUM, PLR, et Damien RABOUD, UDC: Décentralisa-Sion de l'administration **2020.06.197**

    POSTULAT Mathieu GIROUD, PDCB, Franziska BINER, CVPO, Thomas BIRBAUM, PLR, und Damien RABOUD, UDC: Dezentralisierung der Kantonsverwaltung **2020.06.197**

    Traitement: Présidence

    Behandlung: Präsidium

13. Interpellation Florian Alter, AdG/LA, et Blaise Melly, UDC: Le Conseil d'Etat s'attaque-t-il aux lanceurs d'alerte? (10.12.2019) **6.0111**

    retirée par l'auteur

    Interpellation Florian Alter, AdG/LA, und Blaise Melly, UDC: Nimmt der Staatsrat Whistleblower ins Visier? (10.12.2019) **6.0111**

    vom Urheber zurückgezogen

    Développements: Présidence

    Entwicklungen: Präsidium

14. Postulat UDC, par Damien Raboud (suppl.), Alexandre Cipolla, Cyrille Fauchère et Blaise Melly: Pour le respect du français académique (11.12.2019) **6.0113**

    Postulat UDC, durch Damien Raboud (Suppl.), Alexandre Cipolla, Cyrille Fauchère und Blaise Melly: Korrektes Französisch gemäss französischer Akademie (11.12.2019) **6.0113**

15. Postulat Nathalie Cretton, Les Verts, Marcel Gaspoz, PDCC, Alexandre Cipolla, UDC, et Fabien Girard, PLR: Bagnes: Qui doit payer les frais engendrés par l'affaire des constructions illicites? (13.12.2019) **6.0114**

    Postulat Nathalie Cretton, Les Verts, Marcel Gaspoz, PDCC, Alexandre Cipolla, UDC, und Fabien Girard, PLR: Affäre rund um die illegalen Bauten in der Gemeinde Bagnes: Wer muss die Zeche zahlen? (13.12.2019) **6.0114**

16. POSTULAT PLR, par David CRETTENAND: Transparence et transversalité pour les réponses aux interventions parlementaires **2020.03.088**

    POSTULAT PLR, durch David CRETTENAND: Transparenz und Transversalität der Antworten auf parlamentarische Vorstösse **2020.03.088**

17. POSTULAT PLR, par Julien DUBUIS: L'égalité dans les communications écrites **2020.06.164**

    POSTULAT PLR, durch Julien DUBUIS: Gleichstellung im Schriftverkehr **2020.06.164**

18. Rapport annuel 2019 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)

    Jahresbericht 2019 der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO (IPK HES-SO)

    Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

    Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

19. Postulat PLR, par Sébastien Rey (suppl.): Améliorer l'accès au cours pour formateurs en entreprise (11.03.2019) **3.0457**

    Postulat PLR, durch Sébastien Rey (Suppl.): Erleichterung des Zugangs zu den Kursen für Berufsbildnerinnen und Berufsbildner (11.03.2019) **3.0457**

20. Postulat CSPO, par Diego Clausen, CVPO, par Aron Pfammatter, SVPO, par Michael Graber, et PDCB, par Joachim Rausis: Patrimoine mondial de l'UNESCO Alpes suisses Jungfrau-Aletsch – principe de parité (15.03.2019) **3.0464**

    Postulat CSPO, durch Diego Clausen, CVPO, durch Aron Pfammatter, SVPO, durch Michael Graber, und PDCB, durch Joachim Rausis: UNESCO Welterbe Swiss Alps Jungfrau-Aletsch – Paritätsprinzip (15.03.2019) **3.0464**

21. Postulat Comm. ATE, par Urs Juon, CVPO, et Sarah Constantin, AdG/LA: Etat de la situation de l'agriculture biologique (13.06.2019) **3.0483**

    Postulat Komm. LTU, durch Urs Juon, CVPO, und Sarah Constantin, AdG/LA: Situation der biologischen Landwirtschaft (13.06.2019) **3.0483**

22. Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Emmanuel Amoos, AdG/LA: Lonza: la division LSI va-t-elle être vendue? Quelles seront les conséquences sur les places de travail et l'environnement? (10.12.2019) **3.0504**

    Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Emmanuel Amoos, AdG/LA: LONZA: Verkauf der LSI-Sparte? Auswirkungen auf Arbeitsplätze und Umwelt? (10.12.2019) **3.0504**

23. Interpellation Martine Tristan (suppl.), PLR, Gervaise Marquis, PLR, Alexandre Maret, PDCB, et Patricia Constantin, AdG/LA: Le SFOP est-il bien là pour aider les jeunes? (10.12.2019) **3.0505**

    Interpellation Martine Tristan (Suppl.), PLR, Gervaise Marquis, PLR, Alexandre Maret, PDCB, und Patricia Constantin, AdG/LA: Ist die Dienststelle für Berufsbildung wirklich dazu da, den Jugendlichen zu helfen? (10.12.2019) **3.0505**

24. Interpellation Stève Delasoie, PLR, Aïda Lips (suppl.), UDC, André Roduit, PDCB, et Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA: L'assiette Valaisanne cette autre emblème culinaire oubliée du Valais (11.12.2019) **3.0506**

    Interpellation Stève Delasoie, PLR, Aïda Lips (Suppl.), UDC, André Roduit, PDCB, und Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA: Walliser Teller – vernachlässigtes kulinarisches Aushängeschild (11.12.2019) **3.0506**

25. Interpellation PDCB, par Sandra Cretton et Françoise Métrailler: Ecole de physiothérapie de Loèche-les-Bains. Mais où sont les Valaisannes et Valaisans? (12.12.2019) **3.0507**

    Interpellation PDCB, durch Sandra Cretton und Françoise Métrailler: Physiotherapieschule Leukerbad – wo sind die Walliserinnen und Walliser? (12.12.2019) **3.0507**

26. INTERPELLATION Les Verts, par Céline DESSIMOZ: Le canton envisage-t-il un avenir pour les microfermes en Valais? **2020.03.043**

    INTERPELLATION Les Verts, durch Céline DESSIMOZ: Sieht der Kanton eine Zukunft für Mikrofarmen im Wallis vor? **2020.03.043**

27. INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Barbara EYER JAGGY, Christine SEIPELT WEBER und Gina-Maria SCHMIDHALTER, AdG/LA: Lutte contre les pratiques abusives dans le cadre de stages **2020.03.058**

    INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Barbara EYER JAGGY, Christine SEIPELT WEBER und Gina-Maria SCHMIDHALTER, AdG/LA: Bekämpfung von Missbräuchen von Praktika **2020.03.058**

28. INTERPELLATION PLR, par Jasmine BALLAY: Valais/Wallis Promotion, nouvel organe de communication de l'Etat? **2020.06.161**

    INTERPELLATION PLR, durch Jasmine BALLAY: Valais/Wallis Promotion, neues Kommunikationsorgan des Staates? **2020.06.161**

    Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

    Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

29. Postulat Konstantin Bumann, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, et Stéphane Ganzer, PLR: Egalité de traitement du personnel enseignant et des directeurs d'école (12.12.2019) **3.0508**

    Postulat Konstantin Bumann, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, und Stéphane Ganzer, PLR: Gleichbehandlung von Lehrpersonen und Schulleitern (12.12.2019) **3.0508**

30. Postulat Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA: Modèle d'études 30+ pour les personnes souhaitant se reconvertir dans l'enseignement primaire 1-8H (13.12.2019) **3.0509**

    Postulat Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Christine Seipelt Weber (Suppl.), AdG/LA: Studienmodell 30+ für Quereinsteiger auf der Primarschulstufe 1-8H (13.12.2019) **3.0509**

31. Postulat Gwénolé Blanchet (suppl.), Les Verts, Damien Raboud (suppl.), UDC, et Bruno Clivaz, PDCC: Une pause lecture dans les écoles valaisannes (13.12.2019) **3.0510**

    Postulat Gwénolé Blanchet (Suppl.), Les Verts, Damien Raboud (Suppl.), UDC, und Bruno Clivaz, PDCC: Lesepause in den Walliser Schulen (13.12.2019) **3.0510**

32. MOTION CVPO, par Aron PFAMMATTER et Urs JUON: Autonomie des communes en matière d'ouverture des magasins **2020.03.082**

    MOTION CVPO, durch Aron PFAMMATTER und Urs JUON: Gemeindeautonomie bei den Ladenöffnungszeiten **2020.03.082**

33. POSTULAT Daniel GARBELY, CVPO, Gervaise MARQUIS, PLR et Fabian ZURBRIGGEN, SVPO: Pour une ordonnance pertinente sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque **2020.03.091**

    POSTULAT Daniel GARBELY, CVPO, Gervaise MARQUIS, PLR und Fabian ZURBRIGGEN, SVPO: Eine sinnvolle Verordnung über das Bergführerwesen und die Anbieter weiterer Risikosportarten **2020.03.091**

34. MOTION Madeline HEINIGER, AdG/LA, David CRETTENAND, PLR, Céline DESSIMOZ, Les Verts et Bruno CLIVAZ, PDCC: Encourager les coopératives d'habitation **2020.03.094**

MOTION Madeline HEINIGER, AdG/LA, David CRETTENAND, PLR, Céline DESSIMOZ, Les Verts und Bruno CLIVAZ, PDCC: Förderung von Wohnbaugenossenschaften **2020.03.094**

35. POSTULAT Jérôme BEFFA, CSPO, Margaux DUBUIS, AdG/LA, David CRETTENAND, PLR, et Fanny DARBELLAY, PDCB: Apprendre de manière autonome au collège: un modèle pour l'avenir! **2020.06.198**

POSTULAT Jérôme BEFFA, CSPO, Margaux DUBUIS, AdG/LA, David CRETTENAND, PLR, und Fanny DARBELLAY, PDCB: Selbstständiges Lernen im Gymnasium – ein Modell für die Zukunft! **2020.06.198**

Le président

Nous allons entamer le menu de cet après-midi et débuter par le point numéro 1.

Traitements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

1. Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder, AdG/LA, et Emmanuel Amoos, AdG/LA: BCVs et Alkopharma (10.12.2019) **1.0324**

Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Reinhold Schnyder, AdG/LA, und Emmanuel Amoos, AdG/LA: WKB – Alkopharma (10.12.2019) **1.0324**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Die Interpellanten stellen dem Staatsrat verschiedene Fragen im Zusammenhang mit der Affäre Alkopharma und insbesondere zu einer allfälligen Verantwortlichkeit des ehemaligen Präsidenten der Generaldirektion.

Zunächst hält der Staatsrat fest, dass er die in der Interpellation aufgeführten tatbeständlichen Behauptungen nicht näher kommentiert. Es ist Sache der Justiz, den Sachverhalt zu klären und ein allfälliges Fehlverhalten von Herrn Papilloud zu beurteilen.

Zudem weist der Staatsrat die Behauptung zurück, er habe Herrn Papilloud «als Belohnung für einen der grössten Verluste der WKB-Geschichte» 2012 zum Vizepräsidenten und 2013 zum Präsidenten der Bank ernannt.

Die aufgeworfenen Fragen kann der Staatsrat wie folgt beantworten:

1. Welche Massnahmen ergreift der Staatsrat, um zukünftig solche Kompetenzüberschreitungen zu verhindern?

Es sei nochmals darauf hingewiesen, dass die WKB nicht mehr eine öffentlich-rechtliche Anstalt ist, über die der Grosse Rat die Oberaufsicht und der Staatsrat die Aufsicht ausüben. Die WKB ist eine Aktiengesellschaft, die im Sinne der Bestimmungen des Bundesgesetzes über die Banken und Sparkassen vollumfänglich der Aufsicht der FINMA untersteht. Der Grosse Rat überwacht die Einhaltung der Bestimmungen des Kantonalbankgesetzes und prüft insbesondere, ob die allgemeine Geschäftspolitik der Bank mit dem festgelegten Ziel übereinstimmt. Der Staatsrat seinerseits übt die Rechte aus, die mit den Aktien des Kantons verbunden sind, prüft den spezifischen Bericht des Bankrevisors und erstellt zuhanden des Grossen Rates alljährlich einen Bericht mit einer Beurteilung der Strategie des Staates als Aktionär und Garant sowie des spezifischen Berichts des Bankrevisors.

Auch die Kontrolle der Bank obliegt nicht mehr den politischen Behörden. Die Bank wird vor einem unabhängigen Revisor kontrolliert, der von der Generalversammlung ernannt wird und dessen Auftrag sich nach dem Obligationenrecht richtet. Ausserdem führt ein interner Revisor (Inspektorat) regelmässig Kontrollen über die gesamte Tätigkeit der Bank durch. Der Revisor wird vom Verwaltungsrat ernannt und untersteht diesem direkt.

Schliesslich wird die Bank von einem unabhängigen Bankrevisor kontrolliert, der vom Verwaltungsrat ernannt wird und dessen Auftrag sich nach den Bestimmungen des Bundesgesetzes über die Banken und Sparkassen richtet.

Wie alle Banken untersteht die WKB also der Bankengesetzgebung des Bundes und entsprechend auch dem darin enthaltenen Bankgeheimnis. So haben weder der Grosse Rat noch der Staatsrat die Möglichkeit oder den Anspruch, operative Informationen zur Tätigkeit oder zu den Geschäftsbeziehungen der Bank zu erfahren. Der Staatsrat hatte somit weder im Dossier Alkopharma noch in anderen Fällen Kenntnis von Kundenbeziehungen oder von konkreten Bankgeschäften.

Aufgrund der Informationen in den Medien hat der Staatsrat am 17. Januar 2018 seine aktuellen Vertreter im Verwaltungsrat schriftlich dazu aufgefordert, intern sämtliche notwendigen Massnahmen zu ergreifen, um im Interesse der Bank, ihrer Aktionäre und des Staates sicherzustellen, dass die geltenden Regeln eingehalten werden. Zudem sollten allfällige Interessenkonflikte rasch untersucht werden. Gemäss ihrem Antwortschreiben vom 28. Januar 2019 ist der unabhängige Experte in seinem Gutachten zum Schluss gekommen, dass in der gegenwärtigen Organisation der Bank, im internen Kontrollsystem und in der Governance-Struktur der Bank keine allgemeinen Fehlfunktionen festgestellt wurden und dass die Affäre Alkopharma ein Einzelfall darstellt.

2. Zu welchem Zeitpunkt wurde der Staatsrat über die Schwierigkeiten im Zusammenhang mit dem Kredit für die Alkopharma orientiert?

Da der Staatsrat, wie bereits erwähnt, keine Informationen zu operativen Geschäften der Bank erhält, hat er von der Affäre aus den Medienberichten im Januar 2018 Kenntnis erhalten.

3. Warum ist der Staatsrat nicht bereit, juristische Schritte gegen Jean-Daniel Papilloud einzuleiten?

Der Staatsrat hat sowohl verwaltungsintern als auch mit Unterstützung von externen Experten die Möglichkeiten und Opportunitäten geprüft, rechtliche Schritte gegen Herrn Papilloud einzuleiten. In einem Rechtsgutachten kam Prof. Alain Hirsch zum Schluss, dass der Kanton nur indirekt einen Schaden erlitten habe (z. B. Steuerausfälle oder tiefere Dividenden allenfalls) und daher vor Gericht gegenüber Herrn Papilloud keine Ansprüche für diesen indirekten Schaden erheben könne.

Gemäss Artikel 756 OR wären zwar auch die Aktionäre berichtigt, den der WKB verursachten Schaden einzuklagen. Da aber der Anspruch des Aktionärs nur auf Leistung an die WKB geht und nicht an den Staat, hat der Staatsrat auf Anraten des Experten darauf verzichtet. Ziel von Artikel 756 OR ist es nämlich, den Aktionären die Möglichkeit zu geben, den dem Unternehmen verursachten Schaden einzuklagen, wenn das Unternehmen selbst darauf verzichtet oder die Aktionäre die Bereitschaft des Unternehmens anzweifeln, das Verfahren mit der nötigen Sorgfalt anzugehen. Da die Kantonbank bereits ein zivilrechtliches Verfahren eröffnet hat, hat der Staatsrat auf Anraten der hinzugezogenen Experten auf diese Möglichkeit verzichtet. Der Staat Wallis ist auch nicht legitimiert, Strafklage einzureichen. In jedem Fall hat der Staatsrat aber alle Massnahmen ergriffen, wie bereits ausgeführt, um gegenüber den Mitgliedern der damaligen und der heutigen Bankorgane die Verjährung zu unterbrechen.

4. Aufgrund welcher Erkenntnisse will Staatsrat Schmidt sicher sein, dass die Regierung zum Zeitpunkt, als sie Jean-Daniel Papilloud zum VR-Präsidenten ernannte, keine Kenntnis über die Schwierigkeiten im Zusammenhang mit dem Kredit für die Alkopharma hatte?

Wie bereits erwähnt, informiert die Bank den Staatsrat nicht über die Kundendossiers, auch nicht über jene, bei denen ein Verlust erwartet wird. Darum kann davon ausgegangen werden, dass auch meine Vorgänger keine Kenntnisse von diesem Dossier hatten.

2. Interpellation Carole Basili (suppl.), PDCC, et Julien Délèze, AdG/LA: Eventuels intérêts négatifs sur comptes étatiques (10.12.2019) **1.0325**

Interpellation Carole Basili (Suppl.), PDCC, und Julien Délèze, AdG/LA: Allfällige Negativzinsen auf Staatskonten (10.12.2019) **1.0325**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Les auteurs de l'interpellation relèvent à juste titre la problématique des intérêts négatifs facturés par différentes banques sur les comptes de consignation des offices des poursuites.

Le Conseil d'État confirme que la Banque cantonale du Valais, auprès de laquelle les offices de poursuites ouvrent les comptes de consignation, a informé le Service des poursuites et faillites qu'un intérêt négatif serait prélevé dès le début de cette année.

Il ne sera pas toujours possible de répercuter ces intérêts négatifs sur les administrés. En fait, il n'est pas possible d'ouvrir un compte de consignation pour chaque dossier traité par les Offices de poursuites. Dans la pratique, l'ouverture d'un compte de consignation dépend ainsi du montant et de la durée, les montants jusqu'à 50'000 francs ou conservés moins de 30 jours étant déposés sur le compte postal de l'Office.

Lorsque l'Office transmet à un créancier un montant supérieur à 50'000 francs, qui était ainsi sur un compte de consignation, il clôt le compte et lui en verse le montant final sous déduction des frais, y compris les intérêts bancaires. Le fait que ceux-ci soient désormais négatifs n'implique aucun changement de la pratique. Les intérêts, qu'ils soient positifs ou négatifs, seront donc bonifiés ou facturés à l'administré.

En ce qui concerne les montants qui n'étaient pas déposés sur un compte de consignation ouvert spécialement, ceux-ci sont remis au créancier, sous réserve de frais, sans intérêts bancaires, car il n'est pas possible, sans démarches disproportionnées, de répartir l'intérêt du compte sur la multitude de dossiers concernés. La charge d'intérêt négatif ne sera ainsi pas non plus répartie et restera à charge de l'État, qui devra l'assumer le temps nécessaire par le biais des émoluments de procédure qui resteront inchangés. Cette charge supplémentaire est évaluée par le Service des poursuites et faillites à environ 250'000 francs (indépendamment du type de compte), qu'il convient de comparer à la somme d'émoluments perçus d'environ 22,4 millions par année.

En ce qui concerne la stratégie de l'État à ce sujet à long terme, des réflexions sont actuellement en cours. En l'état, pour autant que la situation ne perdure pas, il nous semble a priori que la charge supplémentaire qu'impliquent les intérêts négatifs pourra temporairement être assumée par les émoluments qui ont pour objet de couvrir les différents frais causés par les procédures. Néanmoins, le Conseil d'État a invité la BCVs à reconsidérer sa décision et à renoncer de facturer des intérêts négatifs pour les comptes de consignation.

3. Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, Jasmine Ballay (suppl.), PLR, et Madeline Heiniger, AdG/LA: Collège de Saint-Maurice: quelle échéance pour la rénovation urgente? (10.12.2019) **1.0326**

Interpellation Emmanuel Revaz, Les Verts, Muriel Favre-Torelloz, PDCB, Jasmine Ballay (Suppl.), PLR, und Madeline Heiniger, AdG/LA: Kollegium von Saint-Maurice: Wie sieht der Zeitplan für die dringende Renovierung aus? (10.12.2019) **1.0326**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le Lycée Collège de l'Abbaye a effectivement besoin d'une rénovation en profondeur de ses bâtiments et globalement de son infrastructure. Cela est devenu une urgence au regard des besoins et de l'état des locaux. Comme les ressources de l'Abbaye ne permettent plus de conduire un tel chantier, aussi bien au niveau financier que de ressources humaines, l'État souhaite prendre la main afin d'offrir un cadre d'études moderne, performant et adapté aux collégiens de la région du Bas-Valais.

Dans cette perspective, le Conseil d'État a accepté le principe d'une extension et rénovation du Lycée-Collège de l'Abbaye en date du 6 février 2019. Cet objet a été intégré à la planification FIGI.

L'ambition du canton durant l'année civile 2020 est de revoir la Convention liant l'Abbaye à l'État. Elle fixera les modalités de mise à disposition des bâtiments, via la constitution d'un DDP, voire d'une location pour le bâtiment de l'Internat et d'un achat du bâtiment H (nouveau collège). Un concours d'architecture pour une rénovation en profondeur du Collège intégrant les locaux actuels, l'internat et d'autres espaces sera lancé durant l'année 2021. Préalablement, la Convention aura été signée et des études seront venues compléter le cahier des charges du concours. Le Conseil d'État sollicitera, probablement en automne 2021, un crédit d'engagement de quelque 35 millions. Ce montant sera évidemment à affiner selon les conclusions des études concernant l'état des bâtiments.

Développements: Département des finances et de l'énergie (DFE)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Energie (DFE)

4. Postulat Bernd Kalbermatten (suppl.), CVPO, Urs Juon, CVPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Formulaires en anglais et en italien pour les propriétaires de résidences secondaires étrangers (10.12.2019) **1.0327**

   Postulat Bernd Kalbermatten (Suppl.), CVPO, Urs Juon, CVPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Ausländische Zweitwohnungsbesitzer – Formulare in englischer und italienischer Sprache (10.12.2019) **1.0327**

   Texte déposé

   Hinterlegter Text

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Pour les postulants, la traduction en anglais et en italien des formulaires de la déclaration sur l'honneur, de la déclaration d'intention et de la déclaration d'impôt relèverait d'un service qui serait important d'offrir aux propriétaires de résidences secondaires de notre canton.

Les postulants semblent d'une part oublier que les propriétaires de résidences secondaires ne se limitent pas aux personnes anglophones ou italophones. Dans une démarche équitable, il serait approprié de traduire également ces formulaires en irlandais, russe, espagnole, etc. Mais ce que les postulants oublient surtout, c'est que pour répondre aux questions de ces propriétaires qui en auront certainement également même si les formulaires sont rédigés dans leur langue, il faudra être capable de mettre à disposition dans les services de l'État des personnes qui auront les compétences linguistiques nécessaires pour analyser les déclarations dans des langues diverses et qui soient également capables de répondre aux questions des propriétaires par oral dans la langue appropriée.

De plus, le fait d'aiguiller parfois les propriétaires étrangers vers les professionnels locaux, n'est en rien insatisfaisant, bien au contraire, souvent cela permet aux communes et

aux propriétaires d'avoir un partenaire sur place, ce qui facilite la coordination entre toutes les parties.

C'est pourquoi nous combattons ce postulat et vous invitons à en faire de même.

Merci.

Le président

Ce postulat est combattu et je n'ai pas d'autre demande de parole, nous allons donc voter.

Postulat 1.0327 / Postulat 1.0327

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 85 voix / Stimmen

Contre / dagegen:26 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est transmis au Conseil d'État pour réponse.**

5. Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, David Crettenand, PLR, et Diego Clausen, CSPO: Une bourse des toits pour développer les panneaux photovoltaïques (13.12.2019) **1.0328**

Postulat Raymond Borgeat, AdG/LA, Serge Métrailler, PDCC, David Crettenand, PLR, und Diego Clausen, CSPO: Dachbörse für Photovoltaikanlagen (13.12.2019) **1.0328**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe combat avec véhémence cette proposition. Le titre, nous pourrions y souscrire. Une bourse des toits pour les panneaux solaires, effectivement que c'est une idée alléchante, pour autant qu'elle soit sur une base volontaire. L'Etat devrait pouvoir mettre à disposition effectivement une bourse pour celles et ceux qui souhaitent mettre leur toit à disposition, là-dessus aucun souci.

Par contre, à la lecture du postulat, notre groupe émet de très grandes réserves. Le postulat fait notamment état que tous les toits devraient, à l'exception de ceux bénéficiant d'une contrainte au niveau de l'exposition, tous les toits devraient avoir des panneaux solaires, les nouveaux toits.

Dans les conclusions, puisque c'est ça qu'il faut surtout retenir quand il y a une proposition qui est faite au-delà du développement, c'est les conclusions. Les conclusions demandent d'étudier quels niveaux de contraintes obligatoires peut être appliqué pour l'annonce à la bourse et la mise à disposition de la toiture aussi que les modalités économiques et ainsi que les effets sur le droit à la propriété. Et c'est justement ce droit à la propriété que notre groupe défend aujourd'hui. On ne peut pas vouloir imposer à tous les propriétaires de devoir passer par la bourse des toits et ensuite d'être obligés et contraints de mettre son toit à disposition. C'est une attaque à la propriété que notre groupe ne peut soutenir ici!

Précisons aussi qu'une personne quand elle construit, peut-être qu'au moment de la construction elle n'a pas les moyens, le revenu. On peut penser à un jeune couple qui fait des économies, qui doit discuter avec la banque pour avoir les fonds propres etc.. Ils doivent peut-être faire des choix et peut-être qu'après au cours de sa vie, après quelques années, une situation économique ou un nouvel emploi mais il est possible pour cette famille d'installer un toit. Or, si on impose – enfin d'installer un toit, ça, je l'espère bien sûr – mais sur le toit des

panneaux solaires, si ensuite après quelques années alors que la situation financière lui permettrait de le faire, mais elle ne pourra plus si d'emblée on impose la bourse des toits. Cela veut dire que vous n'avez pas les moyens de faire tout de suite l'année où vous construisez les panneaux solaires, eh bien!, d'autres le feront à votre place et à quelque part, ton toit n'est plus à toi –si je peux me permettre un jeu de mots. Et ça, c'est inacceptable et notre groupe combat cette proposition qui est une attaque grave, une atteinte à la propriété! On pourrait soutenir une bourse des toits encourageante et incitative, mais en tout cas pas une contrainte telle qui est sous-jacente à la proposition, donc on défend le droit de propriété et ce n'est pas à l'Etat de se montrer aussi contraignant envers les propriétaires de ce canton.

Frabetti Bernhard, Grossrat, SVPO

Wir haben dieses Postulat mit Erstaunen zur Kenntnis genommen, vor allem mit Blick auf die Fraktionszugehörigkeit der Miturheber.

Es ist klar, dass im Zusammenhang mit der neuen Energiestrategie Anstrengungen gemacht werden müssen. Dass auf dem Altar dieser Energiestrategie jedoch Eigentumsrechte geopfert werden sollen, kann und darf nicht sein. Wer keine Sonnenkollektoren auf seinem Dach haben will, soll das als Eigentümer selbst entscheiden. Das ist nichts anderes als eine Selbstverständlichkeit. An solchen Grundsätzen darf ohne absolute Notwendigkeit nichts geändert werden, nicht mal im Ansatz.

Aus diesem Grund bekämpfen wir dieses Postulat natürlich und bitten Sie, dies ebenfalls zu tun.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

Tout à l'heure, on va parler d'un postulat qui rend l'obligation de faire la lecture à l'école primaire. Je propose qu'on fasse un postulat qui rend obligatoire de lire correctement les textes. Je lis la conclusion: «Quel niveau de contrainte – et il y a une parenthèse – obligatoire, incité ou volontaire peut-être appliqué tant pour l'annonce à la bourse que pour la mise à disposition de la toiture?» Si ça ça veut dire que nous voulons que tous les toits soient occupé de panneaux photovoltaïques, alors, je dois non seulement prendre des cours de lecture mais des cours d'écriture.

Pour moi, très clairement la réflexion qui doit être conduite, c'est la suivante: au moment où un individu ou une entité souhaite construire une habitation, très rarement la priorité est mise sur la mise en place de panneaux solaires. À quelque part, au niveau de la construction, ça coûte un peu plus cher. Donc, il serait bien que les gens qui, au moment où ils construisent, puissent peut-être avoir des panneaux solaires qui seraient financés par une tierce personne. Grégory Logean a parlé tout à l'heure que peut-être qu'il y a des personnes qui voudraient, après avoir construit, installer des panneaux solaires. J'ai fait cette expérience! Pour faire cette expérience, c'est simple, quand on veut mettre des panneaux solaires sur un toit après la construction, il faut mettre des échafaudages pour des raisons de sécurité. Si les échafaudages sont déjà mis dans le cadre de la construction, rien que cela diminuerait les coûts de la construction.

Donc, non, ce postulat ne veut pas rendre obligatoire les panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures en construction du Valais. Donc oui, ce postulat mérite quand même très clairement d'être étudié et je considère même d'ailleurs que ce postulat ne devrait pas être étudié par le département de Monsieur Schmidt... J'allais sur Schnyder, donc je n'étais pas tout à fait juste... Par le département de Monsieur Schmidt, mais par contre par le département de Melly, c'est peut-être une affaire de construction, c'est probablement une affaire d'aménagement du territoire. Après. il peut y avoir des effets sur les lois sur l'énergie peut-être aussi mais c'est quand même d'abord une affaire de construction.

Donc merci de lire attentivement le postulat et donc si vous le lisez attentivement, je pense que vous pouvez assez facilement le soutenir.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Crettenand David, député, PLR

Un chiffre tout d'abord, selon l'OFEN, le potentiel d'énergie solaire qui peut être exploité sur les bâtiments suisses est de 67 milliards de kWh, cela correspond à 110% de la consommation d'électricité en Suisse.

Avec ce postulat, nous demandons d'examiner des solutions pour mieux valoriser le potentiel solaire complètement sous-exploité en Valais. Nous avons l'un des cantons les mieux doté en ensoleillement, il ne suffit pas de le faire savoir sur les brochures touristiques, mais nous devons aussi le faire savoir lorsque nous parlons d'énergie.

Le postulat le dit, notre canton jouit de conditions particulièrement favorables pour la rentabilité de production solaire par rapport au reste de la Suisse. Si l'ensoleillement moyen en Suisse permet de délivrer 1'110 kWh par m^2 en moyenne, en Valais, nous atteignons régulièrement 1'400 à 1'500 kWh par m^2. C'est un élément déterminant pour un bon retour sur investissement et cette belle rentabilité est susceptible d'intéresser n'importe quel investisseur dans le canton et même hors canton. Un frein à ces investissements pour le Valais est le manque de disponibilité de l'argent ou le coût des emprunts parfois, pour les privés, un peu trop élevé lorsqu'ils construisent ou rénovent. Un autre frein est la technicité des projets et la complexité administrative qui font malheureusement parfois renoncer les propriétaires d'immeubles ou de villas, un investissement pourtant très rentable pour eux.

L'idée de mettre en relation les propriétaires de toitures et les investisseurs citoyens privés ou publics, au moyen d'une bourse des toits est indéniablement une solution élégante à étudier. Je vous demande donc de soutenir ce postulat pour que le Conseil d'État puisse répondre à cette question, est-ce que cette bourse doit être volontaire, incitée ou alors même obligatoire. Je ne serai pas très partisan de cette idée d'obligatoire non plus comme le député Logean.

Cerise sur le gâteau, cela vous évitera peut-être de recevoir 3 téléphones par mois d'entreprises inconnues au bataillon qui étudient les cadastres solaires et souhaitent déposer des panneaux sur votre toit désespérément nu.

Merci pour votre soutien et votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Ich staune schon sehr, dass ein Vertreter der PLR sich für einen solchen freiheitsfeindlichen Vorstoss ausspricht.

Meine Damen und Herren, wir haben hier zig Vorstösse zu behandeln diese Woche, und viele von diesen Vorstössen sind unnötig, einzelne sogar – entschuldigen Sie die harte Wortwahl – infantil. Und hier haben wir einen Vorstoss, wo Sie dann den Grundeigentümern vorschreiben wollen, dass sie Photovoltaikanlagen installieren müssen oder sich in einer Art Ablasshandel, wie das im Mittelalter mit den Sünden der Fall war, irgendwo sonst die Flächen einkaufen sollen. Ist das aus liberaler Sicht die Zukunft für das Wallis? Wollen Sie einem Vorstoss zustimmen, dessen drittes Wort «Simonetta Sommaruga» ist? Wir nicht.

Meine Damen und Herren, in diesem Kanton und in diesem Land gelten die Eigenverantwortung und die Freiheit der Bürger noch etwas. Und wir haben im Baurecht, wir haben in der Raumplanung, wie haben überall die Grundeigentümer schon genügend geplagt – wie man auf Walliserdeutsch sagt –, dann müssen wir hier nicht noch so kommen und noch mit zusätzlichen Vorschriften und irgendwelchen unsinnigen Bestimmungen die Grundeigentümer einschränken. Ich kann nicht anders, als mein Unverständnis ausdrücken, dass eine freiheitliche Partei wie die PLR für einen solchen Vorstoss ist. Völlig unverständlich! Gehen Sie hin, erklären Sie das denen, die ein Eigentum haben, Wohneigentum, ein Haus renovieren wollen, ein Haus bauen wollen. Es ist übrigens auch nicht immer sehr ästhetisch, das ist Geschmackssache.

Wenn Sie das Eigentum in diesem Kanton noch weiter aushöhlen wollen, dann machen Sie so weiter, unterstützen Sie solche Vorstösse – aber ohne unseren Segen, und ich hoffe sehr, auch ohne den Segen der Stimmbürgerinnen und Stimmbürger in diesem Kanton.

Danke vielmals.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Ich habe nur eine materielle Berichtigung an Herrn Graber.

Wenn man mir die Vorstösse der letzten 16 Jahre der SVP vorlegen würde, würde ich wahrscheinlich Zweidrittel davon als infantil und unnütz bezeichnen. Also ich denke, es ist nicht an Ihnen, hier zu erklären, welche Vorstösse nötig sind und welche nicht. Es liegt in der Natur der Parteien, dass wir andere Interessen haben, andere Werte, und ich finde Ihre Bemerkung diesbezüglich deplatziert.

Logean Grégory, député, UDC

Deuxième prise de parole, pour répondre de manière étayée, dans le temps qui m'est imparti, à mon collègue Raymond Borgeat.

Justement, j'ai lu votre intervention. Si j'en étais resté uniquement au titre, je l'aurais soutenue et j'aurais même pu la défendre et être co-auteur. Je suis favorable à une bourse des toits, une bourse volontaire. Par contre, à la lecture de votre développement et de votre conclusion, vous écrivez quand même textuellement que dans l'idéal tous les toits des nouvelles constructions, à l'exception de ceux bénéficiant de l'exposition défavorable, devraient être équipés de panneaux solaires. Ensuite, vous expliquez les problématiques légales du droit à la propriété et qu'il y a une analyse à faire et vous demandez quand même aux différents services concernés, en particulier le droit des constructions, le droit de la propriété, le Code des obligations, le développement territorial, d'analyser les conditions-cadres et vous visez clairement ici le droit à la propriété, c'est écrit texto dans votre texte et dans votre conclusion. Donc, comme a dit mon préopinant Monsieur Crettenand, je crois qu'on partage sur le fond.

J'aurais pu être co-auteur, si vous retirez Monsieur Crettenand cette intervention (vous ne pouvez plus par rapport au règlement puisque le débat est engagé) mais admettons qu'elle soit refusée si vous redéposez une intervention avec un mécanisme incitatif, je serai des vôtres, je serai co-auteur et je porterai cette solution à vos côtés. Mais une telle attaque au droit à la propriété, notre groupe ne peut la cautionner!

De plus, l'exemple que vous citez, je le connais bien Monsieur Borgeat, puisque moi-même, enfin l'entreprise familiale dans laquelle j'exerce, installe des panneaux solaires. Donc, au regard des registres d'intérêts qui ont été largement évoqués ce matin concernant une corporation où chacun fait étalage s'il était notaire ou non, eh bien!, je serais économiquement intéressé par cette proposition puisque nous installons des panneaux solaires. Néanmoins, ici, comme élu, je place avant tout le droit à la propriété et aux mesures incitatives avant les contraintes, puis vous dire aussi la question des échafaudages, il y a aussi des gens qui peut-être rénovent leur toiture après 20 ans et si on leur oblige aujourd'hui de mettre des panneaux qui ne sont pas à eux, sans évoquer encore les questions de responsabilité en cas de problème avec ces panneaux, de défaillance de la toiture ou dû à la surcharge ou que sais-je? Ce serait aussi intéressant de régler cette question. On les prive, 20 ans après quand ils refont leur toiture, on les prive d'avoir leur propre panneau solaire et là, c'est une réelle attaque à la propriété que notre groupe ne peut cautionner.

J'espère en tout cas que les élus et députés qui sont présents dans cette salle et qui sont attachés à la propriété, notamment dans le Haut-Valais il y en a quelques-uns, je vous demande s'il vous plaît de combattre cette proposition socialisante.

Merci.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Als Mitverfasser dieses Postulats geht es mir eigentlich darum, dass wir demnächst die Vernehmlassung haben werden vom neuen kantonalen Energiegesetz. Wir haben ja die Zwischenziele bis 2035 klar definiert, was wir erreichen wollen, und 2060 quasi als Endziel, dass wir «übergeordnet» (in Anführungszeichen) quasi ein Eigenversorger werden aus kantonaler Sicht gesehen, mitunter natürlich dem Einverständnis von der gesamten Schweiz, sodass wir auch die Stromregulierungen letztendlich handhaben können. Mit diesem Ziel, das sehr weit geht, werden wir wahrscheinlich nicht darum herumkommen, dass wir gewisse Eigenproduktionen eben schaffen müssen, wie zum Beispiel eben über Photovoltaikanlagen, dass wir eigenen Strom produzieren, damit wir diese ambitionierten Ziele überhaupt erreichen können.

Und dieses Postulat ist ja eigentlich nur die Idee, dass man quasi die Rahmenbedingungen überprüft im Zusammenhang auch mit den Eigentumsverhältnissen. Ist das überhaupt möglich? Haben wir eine gewisse Möglichkeit, einen Verpflichtungsgrad dort hingehend zu definieren, damit wir überhaupt diese Ziele erreichen werden? Dasselbe gilt zum Beispiel auch für Ölheizungen. Wären die ab einem gewissen Datum quasi «verboten» (in Anführungszeichen)? So weitreichend kann dieses neue Energiegesetz gehen. Wie gesagt, da gibt es noch eine Vernehmlassung dazu.

Und dieses ist eine Entwicklung, es ist ein Postulat, und es wäre interessant, in dem Zusammenhang auch die Antwort von unserem Energieminister, Herrn Schmidt, dahingehend zu bekommen, was heisst das bezogen auf eine Behandlungsstufe. Das ist eigentlich nicht mehr und nicht weniger. Es ist keine Verpflichtung, es ist quasi die Zukunft, und wir müssen ja irgendwie die Zukunft gesetzesmässig regeln können, und das Volk muss ja auch noch mitmachen letztendlich. Also wie gesagt, es ist kein Muss, es ist eine Abklärung dieser Rahmenbedingungen. Wie weit werden wird quasi die Eigentumsverhältnisse verpflichten können, dahingehend diese Strategie der Zukunft zu erreichen, indem das wie Selbstversorger werden?

Danke, dass Sie dieses Postulat dahingehend unterstützen.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, nous allons voter puisque ce postulat est combattu.

Postulat 1.0328 / Postulat 1.0328

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 95 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 30 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est transmis au Conseil d'État pour réponse.**

Nous passons au point 6.

6. Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, et Jérôme Beffa (suppl.), CSPO: Réduction de l'impôt spécial pour l'industrie: «durable» (13.12.2019) **1.0329**

Motion Mathieu Clerc, Les Verts, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, und Jérôme Beffa (Suppl.), CSPO: Reduktion der besonderen Wasserkraftsteuer im Zeichen der Nachhaltigkeit (13.12.2019) **1.0329**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Cette prise de parole pour dire que nous retirons la motion.

Le président

Nous allons donc passer au point numéro 7.

Je prie Monsieur Bernd Kalbermatten de rappuyer pour annuler sa prise de parole.

7. POSTULAT PLR, par Thomas BIRBAUM: Mobile ID: une plus-value dans la relation numérique entre le citoyen et l'administration **2020.03.061**

POSTULAT PLR, durch Thomas BIRBAUM: Mobile ID: Mehrwert für die digitale Beziehung zwischen Bürger und Staat **2020.03.061**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour réponse.**

8. POSTULAT PLR, par Xavier MOTTET: Adapter la déduction kilométrique aux coûts des parkings **2020.03.077**

POSTULAT PLR, durch Xavier MOTTET: Berücksichtigung der Parkgebühren bei den Fahrkosten **2020.03.077**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Métrailler Françoise, députée, PDCB

Le groupe Démocrate-Chrétien du Bas s'oppose à ce postulat pour les raisons suivantes:

- S'il est vrai que le forfait de déduction pour les transports en voiture de 70 centimes au kilomètre est demeuré inchangé depuis 10 ans, l'augmentation des frais de parking ne peut pas être constatée partout.

- Par ailleurs, vouloir justifier une augmentation de la déduction kilométrique, uniquement sur la base d'augmentation partielle de frais de parking ne peut pas être soutenu par le groupe Démocrate-Chrétien du Bas.

- D'autres paramètres méritent également d'être pris en considération dans cette analyse et notamment l'importante réduction de la consommation des véhicules en lien avec l'avancée technologique de l'industrie automobile ou encore le développement marqué des véhicules électriques qui réduisent fortement le coût de la consommation des véhicules au kilomètre.

Les arguments du PLR ne prennent pas suffisamment en compte le développement des nouvelles technologies dans leur postulat.

Finalement, le PDCB est également d'avis que vouloir augmenter les déductions fiscales en lien avec la voiture n'est pas en adéquation avec la volonté de notre société de favoriser le développement durable et la mobilité douce.

Pour ces différentes raisons, le PDCB s'oppose avec détermination à ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Il est à relever que le report modal de l'automobile vers les transports publics et la mobilité douce est un des objectifs déclarés par les politiques publiques. D'ailleurs, la directive frais de déplacement mentionnée par le postulant relève que les frais de parking relatifs à l'utilisation du système Park and Rail sont admis en plus du forfait de 70 centimes le kilomètre. Ce point précis de la directive vise effectivement à encourager le transfert de la mobilité individuelle vers une mobilité collective.

De plus, il est à noter que contrairement à la Confédération, à Genève et à bon nombre de cantons alémaniques, le Valais ne plafonne pas les frais de déplacement. Ceux-ci peuvent donc être déduits totalement; si l'on compare les cantons romands, le Valais est même le deuxième canton le plus généreux en la matière.

Pour finir, un amendement avait été déposé lors de la révision fiscale des entreprises demandant justement l'augmentation du forfait kilométrique. Cet amendement avait été refusé largement à 98 voix contre, 20 pour et 3 abstentions. Une des raisons évoquées était aussi qu'une augmentation de 10 centimes du forfait kilométrique engendrait un coût de 3,5 millions pour le canton ainsi que pour les communes.

En conclusion, le groupe des Verts ne soutiendra pas cet amendement pour toutes les raisons citées ci-dessus et vous invite à en faire de même.

Merci de votre écoute.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA

L'AdG/LA considère qu'il est totalement illusoire de venir en aide aux pendulaires par la fiscalité. Modifier le forfait des déductions par kilomètre pour correspondre à une certaine réalité ne facilitera pas la vie des pendulaires et j'ai même envie de dire, au contraire.

Pour l'AdG/LA, la problématique des transports entre les périphéries et les grands centres ne se résume pas à un simple forfait kilométrique. Au contraire, venir en aide aux gens qui souhaitent ou qui doivent utiliser leur véhicule privé pour se rendre sur leur lieu de travail, implique bien d'autres éléments.

Au lieu de traiter cette problématique sous l'angle fiscal, nous considérons qu'il est préférable de mettre en œuvre différentes mesures, non seulement économiques mais également logistiques. Ces mesures doivent non seulement rendre plus confortable la vie des pendulaires mais également favoriser et fluidifier les trafics intérieurs des centres urbains. Nous pensons notamment à la création de parkings relais aux abords des centres, au développement de structures de transports publics entre les périphéries immédiates ou éloignées et les centres, au développement des possibilités de covoiturage, au développement de moyens de transports dits alternatifs, à toutes les mesures incitatives pour soutenir une mobilité harmonieuse.

Au lieu de proposer une baisse systématique des impôts pour les pendulaires, il est clairement préférable de mieux identifier les moyens à mettre en œuvre pour aider ces gens-là en fonction de leurs besoins.

L'AdG/LA s'oppose donc à ce postulat d'une part parce qu'il prive l'État d'un revenu qu'il doit utiliser pour améliorer les conditions de mobilité et, d'autre part, parce qu'il est bien trop systématique. Il ne s'attelle pas réellement àla problématique des pendulaires.

Je vous remercie de soutenir cette opposition.

Logean Grégory, député, UDC

Notre groupe soutient cette proposition et relève au passage, c'est vrai, que peut-être que l'argumentaire peut être considéré comme incomplet puisqu'il n'y a pas que la problématique du parking ou de l'augmentation des coûts de ces derniers qui doit entrer en ligne de compte.

J'ai entendu alors qu'effectivement les voitures sont plus performantes, les voitures électriques, etc., alors tout le monde ne peut pas encore se payer des Tesla malgré les efforts

du conseiller d'État Roberto Schmidt concernant l'instauration par exemple de bornes électriques – mais bon, la subvention on aura l'occasion d'en reparler certes surtout à payer le coût supplémentaire engendré par le distributeur qui fera payer une taxe supplémentaire liée à l'augmentation de la puissance d'introduction mais, ça c'est un autre débat et on aura l'occasion d'y revenir. C'est la problématique des distributeurs de ce canton.

Cela étant dit, nous soutenons cette proposition parce que, d'une part, effectivement, le coût des parkings, il est vrai, c'est factuel, il a augmenté. D'autre part les taxes sur l'essence et là, je vous invite et notamment l'auteur ou les auteurs de cette proposition aussi à soutenir le référendum contre la loi sur le CO_2 qui prévoit une augmentation de 12 centimes de taxe sur l'essence. Depuis 2010, faites le calcul, Mesdames et Messieurs, combien les taxes ont augmenté et tout le monde dans ce canton, que ce soit dans les vallées latérales, dans le Haut-Valais et aussi en plaine pour regagner peut-être leur chalet, tout le monde ne roule pas en Tesla ou en véhicules électriques. Il y a encore une bonne partie des valaisannes et valaisans qui roulent en véhicules à essence, non pas uniquement pour les loisirs mais uniquement et surtout prioritairement pour le travail.

Effectivement, depuis 10 ans, ça n'a plus été adapté cette directive des 70 centimes mais il est nécessaire aujourd'hui, au regard de cette évolution et des projets des Chambres Fédérales, avec un courant rose-vert suivi par le Centre qui veut ponctionner et piller la classe moyenne. Eh bien! oui, cette proposition fait sens dans des régions périphériques parce que, quand vous faites le plein, je prends un chiffre simple, mais vous mettez 100 francs dans la colonne à essence, il y a 50 francs qui partent uniquement pour des taxes. Ça c'est la réalité! Alors arrêtez de dire qu'on veut piller l'État quand l'État pille déjà les automobilistes à raison de plus de 50%. L'essentiel de ce que vous payez quand vous faites le plein, c'est pour l'État.

Notre groupe est acquis en tout cas à cette augmentation des déductions, mais regrette simplement que l'argumentaire s'est limité aux parkings puisqu'il faudrait prendre en compte aussi la question des hausses de taxes et d'autres éléments qui ont été évoqués, notamment la question que ça fait depuis 2010, que cela n'a plus été adapté; donc un soutien total, en tout cas dans notre groupe, et j'espère aussi une majorité de ce Parlement. N'oubliez pas que nous défendons les régions périphériques, les régions de montagne et si on veut défendre et aider Beat Rieder à Berne et aider Marianne Maret à Berne, à défendre les intérêts du Valais, il faut aussi que ce Parlement donne des impulses favorables avec des baisses fiscales pour les régions périphériques sinon, on se contredit et on n'aide pas non plus nos parlementaires fédéraux à défendre nos intérêts, notamment Beat Rieder et Marianne Maret.

Merci.

Tauss-Cornut Sonia, députée, PLR

Lors de l'établissement de la déclaration d'impôt, les personnes physiques peuvent déduire les dépenses nécessaires à l'imposition du revenu. Les frais liés aux déplacements sont déductibles à hauteur de 70 centimes le kilomètre. Dans ce forfait est inclus effectivement les frais liés aux parkings. La directive fixant le montant de 70 centimes date de mars 2010 et n'a jamais été adaptée. Combien même, les frais de parking de l'ensemble des villes valaisannes ont doublé, voire triplé.

Par ce postulat, le groupe PLR demande au Conseil d'État d'adapter la directive concernant les frais de déplacement et d'augmenter la déduction kilométrique qui, aujourd'hui, est de 70 centimes. Ce postulat n'a pas pour but d'encourager les salariés à se déplacer en véhicules. Pour rappel, selon la même directive, les frais de déplacement en véhicules privés ne sont admis qu'en cas d'impossibilité d'utiliser les transports publics (horaires irréguliers, etc.). En revanche, ce postulat a pour but d'adapter cette directive à la réalité économique actuelle et ce surtout pour les contribuables valaisans qui n'ont d'autre choix que de se rendre à leur travail en véhicules privés. C'est pourquoi nous vous encourageons à soutenir ce postulat.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole, ce postulat est combattu, nous allons donc voter.

Postulat 2020.03.077 / Postulat 2020.03.077

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 70 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 50 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est transmis au Conseil d'État pour réponse.**

Nous passons maintenant au point 9.

9. POSTULAT Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Fanny DARBELLAY, PDCB et Jérôme BEFFA, CSPO: Végétalisation des bâtiments cantonaux **2020.03.092**

POSTULAT Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Fanny DARBELLAY, PDCB und Jérôme BEFFA, CSPO: Begrünung der Kantonsgebäude **2020.03.092**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Solioz Fabian, député (suppl.), UDC

Le groupe UDCVr estime, bien que l'idée au premier abord semble intéressante, qu'il faudra faire beaucoup d'efforts pour un retour sur investissement très limité.

La végétalisation des nouveaux bâtiments impose des contraintes techniques et financières à l'État.

Le groupe UDCVr n'est pas contre la végétalisation, la biodiversité et la promotion de la biodiversité en milieu urbain, mais préfère tout simplement mettre l'accent sur des espaces qui existent déjà, comme les milieux urbains, les arbres isolés ou tout autre îlot de verdure déjà présent en milieu urbain. Nous préférons simplement miser sur la qualité et l'amélioration des sites déjà existants pour offrir un potentiel d'accueil réel pour les espèces ciblées que sur la quantité des mesures.

Merci de rejeter cette proposition.

Dubuis Margaux, députée, AdG/LA

Le présent postulat a pour but de verdir les toits sur lesquels l'État peut avoir de l'influence. Comme présenté dans le texte, ce genre d'aménagement apporte beaucoup d'avantages tant pour le bâtiment que pour les espaces autour de celui-ci, tels que la fraîcheur de l'air pur ou encore toute la faune qu'il nous vient parfois à manquer en ville.

Comme vous l'avez sûrement déjà lu... Ça je laisserai pour après! D'abord, il faut que je réponde à mon collègue préopinant. Je veux bien, c'est vrai, verdir les toits ça demande des ressources, mais en même temps, il faut pousser la réflexion, il faut se dire: «Quel est l'air qu'on respire?» Ça fait depuis l'année passée ou depuis avant qu'on a ces mouvements de jeunes pour le climat qui descendent dans la rue et qui veulent faire bouger les choses. Et chaque qu'on amène quelque chose sur la table: il faut être prudent, il faut faire attention, ça coûte cher, oui mais ceci, oui mais cela. Ça suffit! Stop! Maintenant, on fait avancer les choses et je suis désolée, mais verdir les toits des bâtiments de l'État, ce n'est pas demander la lune! Alors, oui ça va coûter cher, oui ça demande de changer de mentalité, mais ça suffit!

Merci pour votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Ma chère collègue préopinante, je vous pose la question: voulez-vous des panneaux solaires ou de la verdure sur les toits? Bon... vu la tendance, je comprends qu'on veut initier la verdure, mais blague à part, pour être sérieux dans cette salle et pour faire écho aux propos de mon préopinant, ça va coûter cher! Mais en plus ça va coûter cher chaque année parce qu'il y a aussi des frais d'entretien et je crois qu'il y a quand même des priorités aussi à mettre dans ce canton.

Et là, quand je vois aussi le nombre de propositions qu'il y a avec des coûts supplémentaires, on a parlé ce matin pour les ouvrages d'art et de la culture. Ce n'est pas grand-chose! 0,5 à 1,5%, ce n'est pas grand-chose! Et puis, on plafonne probablement à 600'000 francs, c'est vrai ce n'est pas grand-chose! Et maintenant, on veut végétaliser tous les toits des bâtiments publics... Ce n'est pas grand-chose! Mais, au final, il faudra quand même boucler les budgets de l'État du Valais. Pour l'instant, ça va, les rentrées fiscales sont encore là mais dans quelques années, il faudra peut-être faire des priorités et il faudra peut-être un jour opposer les subventions aux caisses maladie à la végétalisation des toits ou aux panneaux solaires.

Dubuis Margaux, députée, AdG/LA

Pour en revenir au coin lecture proposé par les Verts, je pense que vraiment ça sera nécessaire! Dans le postulat, c'est écrit que c'est absolument compatible avec les panneaux solaires et que c'est même un plus pour l'un et pour l'autre.

Et puis, comme l'a dit ma collègue Barbara, c'est vrai, on peut opposer les caisses maladie et puis mettre de la verdure sur les toits, mais il faudrait entrer en matière pour faire des caisses maladie abordables pour toutes et tous...

Le président

Nous n'allons pas poursuivre indéfiniment le ping-pong verbal; une dernière intervention et c'est terminé...

Logean Grégory, député, UDC

On n'est pas en débat réduit, j'ai le droit à deux prises de parole. Juste pour dire que l'UDC sur les caisses maladie, dans ce Parlement cantonal du Valais romand – en fin du Valais, excusez-moi – a toujours été cohérente et a toujours soutenu les montants alloués aux subventions aux caisses maladie. Par contre, effectivement, il y a un moment donné où il faudra faire des choix et quand il faudra faire des choix, ce ne sera pas toujours évident!

Le président

Je n'ai pas d'autre demande de parole, ce postulat est combattu, nous allons donc voter.

Postulat 2020.03.092 / Postulat 2020.03.092

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 64 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 60 voix / Stimmen

(1 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat. Il est donc **transmis au Conseil d'État pour réponse.**

10. MOTION Mathieu CLERC, Les Verts, Mathieu GIROUD, PDCB, et David CRETTENAND, PLR: Droits de vote à la BNS **2020.03.093**

MOTION Mathieu CLERC, Les Verts, Mathieu GIROUD, PDCB, und David CRETTENAND, PLR: Stimmrechte bei der SNB **2020.03.093**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Clivaz Bruno, député, PDCC

Si la volonté des motionnaires est louable, notamment de la nécessité d'agir face à l'urgence climatique et des conséquences néfastes qui en découlent, nous sommes circonspects avec le moyen proposé. Nous avons l'impression que c'est prendre une cuillère à ristretto pour déplacer un tas de sable. En effet, comme mentionné, le Valais ne représente que 1,6% des droits de vote de la BNS.

D'autre part, interdire au Gouvernement Valaisan d'approuver le rapport financier et donner décharge au Conseil de la banque lors des assemblées générales, n'est-ce pas là, une fois de plus, se mêler de l'opérationnel et s'arroger un pouvoir dévolu au Gouvernement?

Je ne peux également passer sous silence les millions obtenus de la BNS: 107,3 millions au budget 2021 de notre canton. Ce montant ne permet-il pas d'agir chez nous pour des mesures permettant de diminuer les effets négatifs sur le climat? La mesure généreuse annoncée récemment par notre Gouvernement pour subventionner les véhicules électriques aurait-elle été possible dans le contexte particulier que nous vivons, tout en préservant notamment des subventions sociales?

Dès lors, le PDC du Centre refuse cette motion.

De Rivaz Charles, député (suppl.), PDCBLe groupe DC du Bas a pris connaissance de cette motion et après l'avoir étudiée en détail, ne peut l'accepter.

Même si l'idée peut être, d'un premier abord, séduisante, elle ne nous a pas convaincus pour les raisons suivantes:

Le sérieux et le travail exemplaire effectués par la BNS n'est plus à prouver. En effet juste pour l'année 2019, un bénéfice de 48,9 milliards a été réalisé. Le Valais va profiter de cette manne à hauteur 107,3 millions juste pour cette année. Il serait prétentieux de la part du canton du Valais de dicter nos désidératas avec un actionnariat de 1,6%.

D'autre part, la BNS est consciente de ses responsabilités. Nous en voulons pour preuve la création d'un rapport annuel dans lequel elle expose la manière dont elle applique le principe de durabilité dans les domaines touchant aux collaborateurs, à la société et à l'environnement. A la lecture de ce rapport très complet on peut évaluer année après année par exemple: la consommation d'électricité, d'énergie de chauffage, la consommation de papier, l'émission de gaze à effet de serre, etc…

De plus, en consultant le site de la BNS, nous pourrons nous rendre compte qu'un poste de Chef Durabilité a été mis au concours en date du 28 septembre 2020 dont les mandats seront entre autres:

- mise en place du service Durabilité en tant que centre de compétences dédié aux questions de durabilité et de changement climatique;

- conseils à la Direction de la BNS et aux services concernés sur les questions de durabilité et de changement climatique.

Pour conclure, la bonne gestion de cette entité est due pour beaucoup à son indépendance des partis politiques. Si chaque parti y allait de ses propres propositions sur la façon d'investir ou de ne pas investir l'argent de la BNS, on lui enlèverait toute marge de manœuvre et prétériterions de façon durable son bon fonctionnement.

Nous vous invitons donc à contribuer à l'indépendance de cet organisme en combattant cette motion.

Merci de votre attention.

Zurbriggen Fabian, Grossrat, SVPO

Die SVPO lehnt diese Motion ab.

Die Aufgaben der Schweizerischen Nationalbank sind in Artikel 5 des Nationalbankgesetzes klar definiert. In Artikel 6 desselben Gesetzes wird die Unabhängigkeit der SNB festgehalten, insbesondere bezüglich der Erfüllung eben dieser Aufgaben. Der Kanton Wallis hat gesetzlich wenig Möglichkeiten zu intervenieren. Und das ist auch richtig so. Die SNB soll ihre Aufgaben gemäss dem gesetzlichen Auftrag und eben unabhängig erfüllen können. Im Leitbild der SNB steht unter anderem Folgendes: «Wir beachten ökonomische, ökologische und soziale Kriterien bei unseren Beschaffungsprozessen. Wir legen in der Zusammenarbeit mit unseren Geschäftspartnern Wert auf Gleichbehandlung und Integrität.»

Die Nachhaltigkeit wird im Anlageuniversum immer wichtiger. Immer mehr institutionelle und private Anleger legen bei der Wahl der Anlagen Wert auf Nachhaltigkeit. Der Markt wird die SNB wohl automatisch dazu verleiten, Investition in nachhaltige Produkte zu fördern.

Ausserdem: Die Zahlen, die erwähnt werden in der Motion, stammen von 2013 bis 2015. Die Unterzeichnung des Übereinkommens von Paris war aber erst im Jahr 2017. Hier würden aktuelle Zahlen benötigt werden, damit man sich ein korrektes Bild machen kann, wie es heute aussieht und Trends und Veränderungen feststellen kann im Vergleich mit früheren Zahlen.

Mit 1,6% Aktienanteil hat der Kanton Wallis kaum Gewicht. Auch das ist ein Grund, weshalb es nicht sinnvoll ist, eigene gesetzliche Grundlagen für die Ausübung des Stimmrechts zu schaffen.

Aus diesen Gründen empfiehlt die SVPO diese Motion zur Ablehnung.

Besten Dank für Ihre Unterstützung und Ihre Aufmerksamkeit.

Forré Bastien, député (suppl.), PLR

Le groupe PLR a étudié avec attention la motion intitulée: «Droits de vote à la BNS».

Mêler les objectifs louables de réduction des émissions de CO_2 fixés par la Confédération et la politique monétaire de la BNS, nous semble une bien mauvaise idée. Le mandat de la BNS est clairement défini dans la Constitution et dont les dispositions légales est de conduire la politique monétaire de notre pays en donnant la priorité à la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.

De plus, je souligne le principe fondamental d'indépendance de la BNS qui est ancré dans la Constitution.

Les motionnaires proposent que nous ne donnions pas décharge aux administrateurs du Conseil d'administration de la BNS et que nous n'acceptions pas le rapport de gestion de la BNS, alors que ces derniers remplissent parfaitement leur mission.

Chers collègues, nous pouvons être heureux de disposer d'une BNS qui, dans ces temps difficiles, permet une nouvelle fois de maintenir la stabilité du franc suisse ainsi qu'une politique monétaire efficace, par ailleurs enviée par de nombreuses autres banques centrales. Alors que la mission première de la BNS est effectuée avec brio, les motionnaires souhaitent que le canton du Valais agisse à contre-courant de tous les autres actionnaires.

Chers collègues, il convient plutôt de saluer le travail de la BNS et de ses administrateurs. Par conséquent, le groupe PLR s'oppose avec fermeté à cette motion et vous invite à le suivre.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Die CSPO schliesst sich den Vorrednern an. Es ergibt durchaus Sinn, dass wir über Solaranlagen auf Dächern reden und diese eben auch begrünt sind, weil das ist ein

Zusammenspiel. Wir haben eine Überhitzung, die ist feststellbar. Grüne Dächer nützen dagegen, und wenn es zu heiss ist, haben wir noch Solaranlagen, die das Ganze klimatisieren können – Klammer zu.

Aber die SNB hat einen anderen Auftrag, und es ist nicht am Kanton Wallis, deren Auflagen quasi zu bezweifeln, diese anzufechten und ihr vorzuschreiben, was sie zu tun hat.

Also so gesehen, lehnen Sie diese Motion ab, weil das nicht am Kanton Wallis liegt. Und die SNB hat bis jetzt wirklich gute Arbeit geleistet. Dank ihr haben wir, die Vorredner haben es bereits gesagt, einen guten Franken/Euro Wechselkurs, und das ist schon schwierig genug.

Danke.

Crettenand David, député, PLR

Je parle ici en mon nom personnel et en tant que cosignataire de cette motion.

L'indépendance de la BNS est importante; mes préopinants l'ont déjà souligné. Elle est importante pour éviter d'avoir un Gouvernement qui prendrait le contrôle de la planche à billets à des fins électorales.

Pour que la BNS puisse mener une politique monétaire efficace pour notre pays, les cantons lui ont d'ailleurs cédé leur droit de battre monnaie, en échange de quoi les cantons sont actionnaires de la BNS. Près de 80% des actions de la BNS sont en mains des cantons ou des banques cantonales. C'est d'ailleurs également pour cela qu'une partie des bénéfices de la BNS doit être reversée aux cantons et cela ne se fait pas à la tête du client ou en fonction de la docilité de tel ou tel canton. Il n'y a donc pas de représailles possibles parce que nous oserions poser quelques exigences. Rassurez-vous là-dessus, chers collègues.

Le montant plafonné des bénéfices de la BNS qui est reversé aux cantons et à la Confédération et la possibilité pour la BNS de constituer des réserves considérables pour lisser la distribution de ces bénéfices n'est pas du bon vouloir de la BNS mais du bon vouloir des cantons. La possibilité pour la BNS de mettre la ceinture, les bretelles et de se tenir en haut le pantalon pour introduire ensuite des intérêts négatifs prélevés sur les économies des citoyens suisses parce que le franc suisse devient logiquement trop attractif, n'est pas du bon vouloir de la BNS mais bien de celle de ses actionnaires: les cantons.

Pour rappel, la Confédération n'est pas actionnaires de la BNS, même si la loi sur la banque nationale est fédérale et même si c'est le Département fédéral des finances (le DFF) qui signe la convention de distribution du bénéfice avec la BNS. Le DFF s'arroge cette prérogative qui devrait appartenir aux cantons.

Bonne nouvelle toutefois, pour les cantons, le plafond de la redistribution des bénéfices vient d'être levé à 4 milliards contre 2 milliards auparavant. Cela fait toujours bien moins que 10% de la réserve pour distributions futures, dans laquelle la BNS accumule ses bénéfices, mais nous dirons que c'est déjà ça... Si cette décision a été prise par la BNS et par le DFF, ce n'est certainement pas grâce aux cantons ne posant aucune exigence et ne faisant pas valoir leurs prérogatives de peur de froisser la sacro-sainte BNS.

L'indépendance de la BNS est importante. Elle doit être préservée pour lui permettre une politique monétaire sensée et pour contrer l'inflation. Le mandat de la BNS n'inclut pas la spéculation boursière ou le soutien à l'industrie pétrolière qui est en plein déclin. Certains prétendent que la BNS ne peut pas avoir de restrictions afin de remplir au mieux son mandat. C'est faux! La BNS n'est pas restée passive lorsqu'il s'agissait de sauver l'UBS et puis plus récemment lorsqu'il s'agissait de financer les prêts Covid de la Confédération.

On entend souvent dire que pour stabiliser notre monnaie, la banque nationale doit mener une stratégie passive et qu'elle se contente de répliquer les indices. C'est faux! La BNS a des critères d'exclusion. Elle ne finance pas des entreprises qui produisent des armes interdites. Elle refuse de financer des entreprises qui violent les droits humains ou qui détruisent systématiquement l'environnement. Thomas Jordan, lui-même, le disait cette semaine encore dans TTC: «La BNS a des critères très clairs d'exclusion.» La question que

je souhaiterais donc poser à Monsieur Jordan serait la suivante: considérez-vous que la BNS participe elle-même à la destruction de l'environnement en investissant par exemple dans 2 des 5 entreprises les plus polluantes du monde que sont Exxon Mobil ou Chevron? À l'image de Ponce Pilate, la BNS peut s'en laver les mains? Et peut-on réellement continuer de le faire lorsque nous sommes le huitième plus grand investisseur au monde sur les marchés financiers?

Cette nouvelle puissance financière est due à l'explosion du bilan de la BNS dans sa lutte contre le franc fort. En une dizaine d'années, les montants placés sur les marchés financiers de la BNS sont passé de 50 milliards à plus de 800 milliards. Il est évident que l'impact mondial sur la transition énergétique serait énorme si la BNS appliquait un critère d'exclusion pour les entreprises dont l'activité principale est l'exploitation des énergies fossiles au détriment du climat.

Le député Zurbriggen voulait des chiffres. Alors, pour finir, je reviens donc sur ces 2 entreprises américaines citées plus haut: Exxon Mobil et Chevron. Sur les 4 premiers mois de 2020, la perte de la BNS en spéculant sur les actions pétrolières a été de 600 millions de dollars en comptant uniquement les actions de ces 2 entreprises. Pour ceux qui aiment les chiffres: c'était une perte de 150'000 francs par heure durant 4 mois. On a beaucoup parlé tout à l'heure des priorités à mettre pour nos investissements: sauver des exploitants du fossile n'en est certainement pas une.

En tant qu'actionnaire de la BNS, le canton du Valais peut également s'en laver les mains et estimer que ce n'est pas son problème. Je vous propose, au contraire, de soutenir cette motion et de faire connaître la volonté de notre canton auprès de la BNS et de lui demander d'introduire un critère d'exclusion pour ne plus investir notre argent dans des entreprises actives dans les énergies fossiles et qui agissent à l'encontre de nos objectifs climatiques.

Merci de soutenir cette motion et pour votre attention.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

La motion que nous avons à traiter aujourd'hui est un début de solution sur le respect des accords de Paris pour la Suisse.

En préambule, il est important d'avoir quelques informations:

- Les investissements en action de la BNS sont responsables de plus de la moitié des émissions de la Suisse. Je répète, la BNS émet autant de CO_2 que l'ensemble de la Suisse.

- Deuxième point: les investissements de la BNS poursuivent une augmentation de la température de 4 à 6°C pour 2100 – 4 à 6°C.

- Troisième point (je pense qu'on avait les mêmes références avec mon collègue David Crettenand): dans la directive générale de la BNS sur la politique de placement, la BNS précise que les actions sont gérées de manière passive. Elle mentionne également qu'elle renonce à investir dans des entreprises qui produisent des armes prohibées par la communauté internationale, qui violent massivement les droits humains fondamentaux ou qui causent de manière systématique de graves dommage à l'environnement.

On peut ainsi constater qu'il s'agit d'une volonté soit du politique soit de la BNS. Oser prétendre que le fait de fixer des règles est contraire à l'indépendance de la BNS, c'est intellectuellement et philosophiquement incorrect. Ne rien faire et laisser le statu quo, c'est laisser les externalités du dérèglement climatique aux générations futures. Est-ce cela que nous voulons?

Quand j'entends dire par les différentes personnes qui se sont exprimées, que la BNS est bien gérée parce qu'elle fait des profits remarquables... Est-ce que se baser que sur l'aspect financier est correct? À mon avis pas! On doit prendre l'entier du fonctionnement de la BNS. Certes d'un point de vue financier, c'est remarquable mais d'un côté, investir dans des choses qui sont moins remarquables pour l'environnement et qui créeront des difficultés sur le long terme, c'est un peu moins appétissant.

Les citoyens et élus que nous sommes avons une responsabilité. La Suisse a signé les accords de Paris pour limiter le réchauffement climatique de 1,5 à 2°C pour 2100. Ainsi, chaque citoyen ou personne morale (entreprise) doit et devra respecter des règles afin que nous soyons responsables des accords signés. Comment, dès lors, justifier que les investissements de la BNS ont comme conséquence une augmentation de la température de 4 à 6°C? Quelle crédibilité avons-nous?

Le capital-actions de la BNS appartient en grande majorité aux différents cantons Suisses. Le Valais possède, comme tout le monde l'a rappelé, 1600 actions, soit 1.6% des droits de vote de la BNS. Dès lors, les cantons sont responsables de la politique financière de la BNS, et par conséquent, ils sont également responsables de l'incohérence entre les accords que la Suisse a signés et la politique monétaire faite par la BNS.

En conclusion, pour faire preuve de cohérence, de pragmatisme, mais surtout de bienveillance pour nos générations futures, il est de notre devoir de demander à la BNS qu'elle ne puisse plus effectuer des investissements dans des entreprises actives dans les énergies fossiles.

Je tiens également à préciser que cette motion a été notamment déposée dans différents cantons et notamment romands où elles ont été acceptées. Donc ça veut dire que ces 1,6% dont le Valais possède ses droits de vote, voulons-nous être proactifs et participer à cette réflexion ou pas?

Je tiens finalement à remercier sincèrement l'entier des députés qui voteront en faveur de cette motion, mais également les co-auteurs David Crettenand avec toute la sagesse de ses propos, ou encore mon homonyme Mathieu Giroud pour leur soutien.

Merci de votre attention et de votre soutien.

Le président

Cette motion est combattue. Nous allons voter.

Motion 2020.03.093 / Motion 2020.03.093

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 93 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 31 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez **refusé cette motion qui est classée à ce stade.**

11. POSTULAT Les Verts, par Céline DESSIMOZ et Maude KESSI PRAZ: Guide pratique pour l'employé.e d'Etat afin de réduire les impacts environnementaux **2020.06.192**

POSTULAT Les Verts, durch Céline DESSIMOZ und Maude KESSI PRAZ: Praktischer Leitfaden für Staatsangestellte zur Reduktion von Umwelteinflüssen **2020.06.192**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Rey Sébastien, député (suppl.), PLR

Par ce postulat et le résultat que vous lui donnerez, nous démontrons la confiance que nous, le Parlement et les députés, accorderons aux collaborateurs des services de l'État. Si je n'étais pas d'accord tout à l'heure avec le fond qu'a défendu notre collègue Graber, sur les panneaux solaires, je suis d'accord sur la forme de ce qui est raconté et le fait que certains postulats infantilisent notre démocratie.

En effet, avec ce postulat-ci, souhaitons-nous infantiliser les salariés du canton du Valais en leur établissant une marche à suivre pour tel et tel sujet et en leur réduisant la confiance accordée? Et à ce petit jeu-là, où nous arrêterons-nous?

En cette période de pandémie, nous pourrions alors imaginer un guide pratique sur le comportement autour de la machine à café et je vous rappelle qu'on parle d'un guide pratique et non d'une loi ou d'une ordonnance édictée. Et je dirai pour les plus conservateurs d'entre nous dans ce Parlement, pourquoi pas établir aussi alors un guide pratique sur les bonnes mœurs, sur la manière d'éduquer ses enfants qu'un employé d'État devrait alors appliquer au sein de la famille pour coller à l'image idéal?

Trêve de plaisanterie, chers collègues, vous l'avez compris, ce postulat n'apportera et n'apporte pas de plus-value, mais viendra gonfler une ribambelle de documents non lus, gardés le fonds d'un tiroir ou pour pouvoir coller avec le sujet, sur une clé USB. D'autant plus que cette problématique est déjà réglée et déjà surveillée au sein de la stratégie de notre canton. Donc nous pourrions même dire qu'avec ce postulat, nous entrons dans de l'opératif et nous sortons donc de notre sphère de compétence.

Vous l'aurez compris, notre groupe s'oppose donc à ce postulat. Non pas parce que nous sommes des anti-écologie ou des pollueurs de droite, si on peut le dire comme ça, mais bien parce qu'il materne les collaborateurs de notre canton, car il engendre des frais pour orner des fonds de nos tiroirs et parce que cela reste un guide pratique, et ça reste des conseils de bienséance et cela n'a aucune force contraignante.

Je vous remercie.

Roduit Myriam, députée, PDCC

Ce postulat devrait interpeller effectivement les employés d'État dans une perspective de réduction de la consommation énergétique. Par contre, il ne nous appartient pas de nous immiscer dans l'opérationnel. Ce n'est pas le rôle ni la compétence du Parlement.

De plus, nous pensons qu'il est de la responsabilisation de chacun d'assumer personnellement ses gestes environnementaux au quotidien.

Ce guide de bonnes pratiques ne serait pas porteur n'étant pas pensé et conçu par les employés d'État eux-mêmes. Il risquerait donc de finir au fond d'un tiroir. Les employés d'État pourraient imaginer eux-mêmes quelle forme donner à l'ensemble de ces bonnes pratiques.

Pour ces raisons, le PDCC refuse ce postulat.

Merci de votre attention.

Bender Nathan, député (suppl.), PDCB

Sans vouloir répéter les arguments de mes préopinants concernant l'opérationnel, nous tenons à rappeler que l'agenda 2030 de développement durable du canton du Valais, composé d'une stratégie 2030 et d'un concept opérationnel, prévoit la mise en place d'un réseau de délégués dans l'Administration cantonale pour faciliter son déploiement.

Son action G6 vise à encourager les initiatives innovantes en matière de développement durable et l'innovation au sein de son administration. L'action G7 vise elle à faire connaître l'agenda 2030 Valais et les outils d'évaluation de la durabilité au sein de l'Administration cantonale et j'en passe d'exemple...

Notre groupe salue les différentes pratiques en place déjà actuellement dans les services, les collèges, les établissements paraétatiques, etc.

Nous saluons également l'émergence de nouvelles initiatives par les employés d'État pour des pratiques plus durables dans l'administration, sans entrer dans leur fonctionnement opérationnel.

Pour ce dernier argument, nous combattrons ce postulat.

Merci.

Zenklusen Andreas, Grossrat, CVPO

Die CVPO bekämpft das Postulat zur Einführung eines Leitfadens für das Staatspersonal zur Reduktion von Umwelteinflüssen.

Wir sind der Ansicht, dass die Vorschläge der Postulanten zu weit gehen und der Grosse Rat wichtigere Themen zu beschliessen hat, als dem Staatspersonal einen Leitfaden vorzuschreiben. Ein Teil der Vorschläge hat bestimmt ihre Richtigkeit, und wir sind überzeugt, dass das Personal dies heute schon umsetzt. Die Einführung eines Leitfadens erachten wir als unnötig, und wir sind der Meinung, dass das Staatspersonal mündig genug ist und keine Bevormundung braucht. Der Grosse Rat sollte sich wirklich auf seine Arbeit konzentrieren und sich nicht in die Aufgaben den einzelnen Dienststellen einmischen.

Die CVPO lehnt dieses Postulat ab.

Ja, und noch eine Bemerkung: Vielleicht könnten wir ja dem Bürger einen Umwelt-Coach zur Seite stellen, damit er weiss, wann und wie er sich verhalten soll beim Abstimmen und so weiter. Die Grünen können da bestimmt Support geben.

Vielen Dank.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Wir haben Vertrauen in unsere Staatsangestellten. Diese brauchen keinen Leidfaden.

Aus dem Graund lehnt die CSPO dieses Postulat ab.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Je prends bonne note de vos remarques mais j'aimerais toutefois vous transmettre quelques compléments d'information.

En effet, il existait des initiatives dans les services malheureusement, ce que nous avons constaté, c'est qu'elles sont souvent isolées et que ce qu'on aimerait, c'est que si un service prend des initiatives, ce serait bien de pouvoir le mettre en commun pour que tout le personnel de l'administration puisse en profiter.

Notre canton a fait le choix de s'engager dans la voie du développement durable par l'intermédiaire de l'agenda 2030 comme on l'a déjà entendu. C'est pourquoi nous vous proposons ce guide.

Nous aimerions quand même vous rendre attentifs que d'autres cantons ont déjà fait l'exercice avec succès, comme le canton de Genève qui a élaboré une brochure intitulée «Les écogestes à l'État de Genève», qui se traduit en fiches qui sont disponibles sur les sites internet et sur lesquelles les employés d'État peuvent aller se renseigner, mais non seulement les employés de l'État mais également toute la population, des entreprises qui seraient intéressées. Et, c'est un travail et des idées qui sont mises en commun. Le canton de Berne a également édité une brochure qui est plus succincte et qui est intitulée «L'écologie sur le lieu de travail». Le canton de Vaud, quant à lui, a consacré une page entière de son site internet à la thématique du développement.

Les guides dont je vous ai parlé sont disponibles sur internet. Vous pouvez donc aller vous-même juger de leur pertinence.

Ce qu'on demande, c'est vraiment de rassembler toutes les initiatives qui existent déjà dans les services pour arriver à un guide qui serait complet et qui serait surtout conviviale parce que c'est, comme certains d'entre vous l'ont dit, parfois, il y a des guides qui sont édités mais qui ne répondent pas aux problèmes qui sont vécus au quotidien et qui restent dans des fonds de tiroirs. Ce n'est pas du tout ça qu'on veut. C'est quelque chose de dynamique et qui donne envie d'être consulté. C'est pourquoi nous laisserons au Conseil d'État une grande latitude pour organiser ce guide.

Nous estimons, en résumé et en conclusion, que c'est un projet qui est utile, qui est transversal, qui est centralisateur de l'information – ce qui est extrêmement important et ce qui est peu coûteux puisqu'un budget existe déjà pour ce genre de propositions dans l'agenda 2030. Le potentiel de diffusion, comme je l'ai dis préalablement, ira bien plus loin que les employés d'État. Les enseignants, les entreprises et les particuliers pourraient également s'y référer.

C'est pourquoi je vous invite à quand même revoir votre position et soutenir ce postulat.

Merci.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons donc voter puisque ce postulat est combattu.

Postulat 2020.06.192 / Motion 2020.06.192

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 24 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 92 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **refusé ce postulat qui est classé à ce stade**.

12. POSTULAT Mathieu GIROUD, PDCB, Franziska BINER, CVPO, Thomas BIRBAUM, PLR, et Damien RABOUD, UDC: Décentralisa-Sion de l'administration **2020.06.197**

POSTULAT Mathieu GIROUD, PDCB, Franziska BINER, CVPO, Thomas BIRBAUM, PLR, und Damien RABOUD, UDC: Dezentralisierung der Kantonsverwaltung **2020.06.197**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Pas de demande de parole, ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour réponse.**

Nous passons maintenant au traitement de la Présidence mais avant de passer à ce traitement, j'ai une communication à vous faire: Monsieur le conseiller d'État Christophe Darbellay m'a communiqué son absence en raison d'une séance urgente avec Monsieur Berset en lien avec les mesures urgentes liées au tourisme. Donc, il est remplacé aujourd'hui par Monsieur le conseiller d'État Roberto Schmidt qui se chargera de donner réponse.

Traitement: Présidence

Behandlung: Präsidium

13. Interpellation Florian Alter, AdG/LA, et Blaise Melly, UDC: Le Conseil d'Etat s'attaque-t-il aux lanceurs d'alerte? (10.12.2019) **6.0111**

retirée par l'auteur

Interpellation Florian Alter, AdG/LA, und Blaise Melly, UDC: Nimmt der Staatsrat Whistleblower ins Visier? (10.12.2019) **6.0111**

vom Urheber zurückgezogen

Le président

Cette interpellation est retirée par l'auteur.

Toutes mes excuses, Monsieur le conseiller d'État.

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

14. Postulat UDC, par Damien Raboud (suppl.), Alexandre Cipolla, Cyrille Fauchère et Blaise Melly: Pour le respect du français académique (11.12.2019) **6.0113**

Postulat UDC, durch Damien Raboud (Suppl.), Alexandre Cipolla, Cyrille Fauchère und Blaise Melly: Korrektes Französisch gemäss französischer Akademie (11.12.2019) **6.0113**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Dubuis Margaux, députée, AdG/LA

Je me permets de vous rappeler qu'en décembre passé, mon intervention proposant l'adoption de l'écriture inclusive n'avait pas passé le stade du traitement. Il est donc officiellement encore dans les pratiques de notre État que de respecter les normes dictées par l'Académie française, car celles-ci restent inchangées. Les textes sont donc toujours rédigés au masculin et au masculin pluriel.

Ces messieurs auraient-ils préparé cette intervention quelque peu prestement? Ou serait-ce un procès d'intention? Je suis lasse Messieurs, infiniment lasse de vous lire aussi sûrs et fiers de vous-même en sachant que probablement vous êtes les derniers à défendre des bastions vides et austères. Je pense ici opportun de clarifier certains points. Pour ce faire, j'emprunterai les mots de Félix Radu, que je tire de sa « Lettre à mes soeurs» – début de citation: «Pour moi, le féminisme c'est de l'humanisme qui réalise que même les bases ne sont pas respectées. Exclure les hommes de cette lutte, c'est vous priver de votre meilleur allié. L'ennemi, puisqu'il faut le nommer, c'est la bêtise, c'est la violence, c'est le silence, c'est l'ancien monde, le patriarcat, c'est la peur, le manque d'estime, c'est l'irrespect. Et ça, ça n'a pas de genre, ça n'a pas d'âge ou de nationalité.» Fin de citation.

Outre les notions de base et les intentions que trahissent ce postulat, il y a un point sur lequel je souhaiterais revenir. Le parti des auteurs de ce postulat est très connu pour son ouverture aux personnes venant de l'étranger et aussi mais surtout pour son ouverture à l'Europe. À cela s'ajoute une notion d'histoire: il y a 100 ans, nos ancêtres du Valais francophone ne parlaient que le franco-provençal. Les langues, connues sous le nom de «patois» ont presque toutes gentiment mais sûrement été éradiquées; seul le patois d'Évolène résiste tant bien que mal. Par le présent postulat, les auteurs seraient-ils en train de faire allégeance à des normes étrangères qui nous ont été imposées par le passé et qui plus est, par des co-fondateurs de l'Europe? Serait-ce donc un coup d'épée dans l'eau ou une énième inconsistance, peut-être?

L'AdG/LA refuse catégoriquement ce postulat, d'une part parce que ses intentions sont mauvaises et d'autre, parce qu'il n'a pas lieu d'être, car ce contre quoi il se bat n'est pas mis en pratique par l'État du Valais.L'AdG/LA se bat pour l'inclusion de toutes et tous, pour le respect des êtres humains dans leur totalité et ces inclusions, Messieurs les postulants, elles passent aussi par le langage.

Merci de votre attention.

Kessi Praz Maude, députée (suppl.), Les Verts

Contrairement à ce qu'expriment les postulants, l'écriture inclusive n'est pas une attaque. Elle consiste en un ensemble de pratiques et d'annotations qui visent à donner une représentation égalitaire, notamment des hommes et des femmes dans le langage et l'écriture.

Il est également erroné de prétendre que l'Académie française actuelle est unanimement contre l'utilisation de l'écriture inclusive. En effet, en 2019, cette instance a accepté à une écrasante majorité la féminisation des noms de métier et de titres.

Éliane Viennot, professeure d'histoire et de littérature, rappelle que le langage structure notre pensée. Elle insiste sur le fait que d'expliquer en cours de Français aux enfants que le masculin l'emporte sur le féminin, ne peut guère contribuer à forger des consciences égalitaristes.

Comme les postulants, j'aime notre langue française, je l'aime pour sa richesse et pour sa diversité. Il serait malvenu de renoncer à son merveilleux potentiel, en s'agrippant désespérément au Français dit académique. D'ailleurs, la francophonie illustre cette diversité. La francophonie, c'est autant la population, les institutions et la presse qui font vivre et exister notre langue, que les linguistes, qui l'analysent ou les artistes qui la subliment ou la torturent.

L'écriture inclusive nous offre l'occasion de développer le potentiel exceptionnel de la langue française. Cette écriture ne se résume pas au point médian qui déchaîne les passions, elle est aussi les doublés qui traduisent aisément l'égalité dans le langage oral, par exemple celles et ceux qui m'écoutent ou qui ne m'écoutent pas, ou les accords de proximité utilisés avant la création de l'Académie française.

Messieurs les postulants, dans votre conclusion, vous écrivez que les services de l'État doivent appliquer les règles de la bonne utilisation de la langue française et ne doivent pas déroger à des fins idéologiques. Or, l'utilisation du masculin par défaut qui est actuellement utilisé et que soutient indirectement votre postulat relève justement d'une idéologie, celle qui, comme le souligne le rapport du Haut Conseil de l'égalité de 2017, a conduit délibérément à infléchir la langue française vers le masculin durant plusieurs siècles par des groupes qui s'opposaient à l'égalité des sexes.

Le texte de votre postulat est en contradiction avec sa conclusion. Vous vous opposez à l'expression de toute idéologie en demandant d'en faire perdurer une autre. En refusant ce postulat, nous vous offrons une chance de réviser votre jugement. L'entier du potentiel de l'expression de la langue française sera ainsi préservé et la population valaisanne que nous représentons pourra être appréhendée dans sa globalité.

Dernière remarque sous forme d'un exemple: quand on dit: «Les membres du Parlement refusent le postulat.» C'est limpide, c'est clair et c'est de l'écriture inclusive. C'est également, j'espère, la phrase que prononcera le président à l'issue de la votation.

Merci.

Raboud Damien, député (suppl.), UDC

Ce n'est pas une guerre entre femmes et hommes, Mesdames Dubuis et Kessi Praz et encore moins contre le féminisme mais plutôt une guerre contre la bêtise.

Outre ses défauts fonctionnels, l'écriture inclusive pose des problèmes à ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et, en réalité, à tous les francophones soudain privés de règles et livrés à un arbitraire moral.

Dans notre postulat mes cosignataires et moi avons évoqué l'Académie française, gardienne du temple de notre langue, mais comme cela ne semble pas avoir suffit auprès de toutes et tous, je vais évoquer ici d'autres problèmes posés par l'écriture inclusive et bien malheureusement, de plus en plus utilisés dans les productions de l'État, en témoignent les retours que l'on a pu m'en faire.

Une majorité de linguistes estiment l'écriture inclusive profondément problématique. Présentée par ses promoteurs comme un progrès social, l'écriture inclusive n'a paradoxalement guère été abordée sur le plan scientifique; lLa linguistique se tenant en retrait des débats médiatiques.

Derrière le souci d'une représentation équitable des femmes et des hommes dans le discours, l'inclusivisme désire cependant imposer des pratiques relevant d'un militantisme ostentatoire sans autre effet social que de produire des clivages inédits.

Rappelons ici 2 évidences:

- De principe, y compris bien sûr à nos amis du Haut-Valais, la langue est à tout le monde et les mots n'ont pas de sexe. Énumérons ici les problèmes posés par cette nouvelle mode, plus excluante qu'inclusive. Les réformes orthographiques ont normalement des objectifs d'harmonisation et de simplification. L'écriture inclusive va à l'encontre de cette logique pratique et communicationnelle en opacifiant l'écriture. En réservant la maîtrise de cette écriture à une caste de spécialistes, la complexification de l'orthographe a des effets d'exclusion sociale. Tous ceux qui apprennent différemment, l'écriture inclusive les exclus – qu'ils souffrent de cécité, dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dysgraphie ou d'autres troubles, ils seront d'autant plus fragilisés par une graphie aux normes aléatoires. A ce propos, j'ai appelé le président de la Fédération des aveugles et malvoyants, qui n'a pu que me confirmer cette réalité – le prochain problème cité les concerne également. On pourrait également parler des problèmes liés à l'intégration des étrangers rendue plus difficile. Je sais que c'était la discussion entre un de mes collègues et une de vos présidentes.

- Tous les systèmes d'écriture connus ont pour vocation d'être oralisés. Or, il est impossible de lire l'écriture inclusive. Cher.e.s ne se prononce pas. Le décalage graphie et phonie ne repose plus sur des conventions d'écriture, mais sur des règles morales que les programmes de synthèse vocale ne peuvent traiter et qui rendent les textes inaccessibles aux malvoyants notamment.

On constate chez ceux qui la pratiquent des emplois chaotiques qui ne permettent pas de produire une norme cohérente. Outre la prolifération de formes anarchiques (cher.s collègue.e.s, cher.e.s collègue.s etc.), l'écriture inclusive est rarement systématique. Après deux premières lignes inclusives, la suite est souvent en Français commun. Si des universitaires militants ne sont pas capables d'appliquer leurs propres préceptes, qui peut le faire? Vous me direz: heureusement, avec l'argent du contribuable, l'Office cantonal de l'égalité donne des cours d'écriture inclusive. *(Le député Damien Raboud présente un papier à l'assemblée.)* Ici une invitation de cours d'écriture sur demande du groupe femmes de la Constituante payées par nos impôts, vos impôts. Pourquoi pas?

Mais encore, l'écriture inclusive, à rebours de la logique grammaticale, remet aussi radicalement question l'usage du pluriel qui est véritablement inclusif puisqu'il regroupe. Si, au lieu de: «Les candidats sont convoqués à 9 heures», on écrit: «Les candidats et les candidates sont convoqué.e.s à 9 heures», cela signifie qu'il existe potentiellement une différence de traitement selon le sexe. En introduisant la spécification du sexe, on consacre une dissociation, ce qui est le contraire de l'inclusion. En prétendant annuler l'opposition de genre, on ne fait que la systématiser. L'écriture nouvelle aurait nécessairement un effet renforcé d'opposition des filles et des garçons créant une exclusion réciproque et aggravant les difficultés d'apprentissage dans les petites classes.

Chez nos amis et voisins de France, berceau de notre magnifique mais complexe langage, une circulaire ministérielle datant de novembre 2017, exigeait de ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive. Bien malheureusement, une certaine gauche extrémiste et néoféministe dans des administrations universitaires et municipales la bafoue dans un coup de force administratif permanent et c'est le cas aussi chez nous. L'usage est certes roi, mais que signifie un usage militant qui déconstruit les savoirs, complexifie les pratiques, s'affranchit des faits scientifiques, s'impose par la propagande et exclut les locuteurs en difficulté au nom de l'idéologie? Ce sont les questions que mes cosignataires et moi vous posons.

Nous vous invitons à savoir raison garder en acceptant ce postulat.

Merci à toutes et tous.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Monsieur le Président,

Monsieur le conseiller d'État,

Cher.e.s collègue.s député.e.s,

Chers amis,

Comme l'a dit mon collègue, s'opposer à l'écriture dite inclusive n'est pas un combat contre les femmes ou leur place légitime au sein de notre société et cela en aucune manière. En effet, l'objectif de l'écriture dite inclusive serait d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes. Le moyen, c'est de faire apparaître explicitement et systématiquement dans la forme et dans la structure des mots que l'on écrit la présence des femmes à égalité avec les hommes.

Dans l'histoire de la langue française, cette fantaisie représente un phénomène radicalement inédit: la tentative de la part de forces extérieures, l'idéologie féministe en l'espèce, d'imposer à la langue par une sorte de coup de force des règles structurelles, de façon à instrumentaliser au détriment de sa nature profonde.

Outre sa complication déconcertante, l'écriture inclusive présente une autre particularité inédite qui ébranle en profondeur le système de la langue: elle instaure une coupure radicale et systématique entre l'écrit et le parlé. Il est impossible de prononcer les mots tels qu'ils sont écrits en écriture inclusive, comme l'a très bien fait remarquer mon collègue Raboud.

En fait, les extravagances linguistiques qui font l'actualité (l'écriture inclusive ou la remise en cause provocatrice de l'accord au masculin) repose sur une confusion. La confusion pour le masculin et le féminin entre le sens biologique et le sens grammatical. Dans l'usage réel, chacun restitue spontanément la distinction et sait qu'un soprano est une femme, qu'une basse est un homme, que le masculin vagin désigne un organe féminin et le féminin verge, un organe masculin. Bien des forces idéologiques de notre époque s'exercent dans le sens de la déraison, des dérèglements, de la déstabilisation ou du déracinement. Les initiatives qui vont dans ce sens s'inscrivent dans ce réseau. En s'attaquant à la langue, elles s'attaquent au cœur intellectuel de notre société et veut lui rendre étranger son patrimoine culturel. A ce titre, elles ont une visée totalitaire qui, à mon sens, doit être farouchement combattue partout là où elle se manifeste.

Alors, je vous encourage, cher.e.s collègue.s député.e.s de soutenir ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Eyer Jaggy Barbara, Grossrätin, AdG/LA

Ich sehe es gleich wie meine Kollegin Margaux Dubuis vorher: Es ist genug! Auch ich habe die Schnauze voll, über solche Banalitäten zu diskutieren – wirklich! Letztes Mal war die Diskussion irgendwie über gleiche Entlöhnung für Mann und Frau, jetzt diskutieren wir über einen solchen Blödsinn von der Anleitung der Sprache von Mann und Frau. Ich denke, das ist heute diskussionslos. Warum sprechen wir noch darüber? Es ist himmeltraurig.

Und ich habe eine pragmatische Lösung: Wechseln wir doch die ganzen Texte und Titel auf die weibliche Form. Seid ihr einverstanden?

Le président

Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons voter comme ce postulat est combattu.

Postulat 6.0113 / Postulat 6.0113

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 61 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 53 voix / Stimmen

(9 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat. Ce postulat est donc **transmis au Conseil d'État pour réponse.**

15. Postulat Nathalie Cretton, Les Verts, Marcel Gaspoz, PDCC, Alexandre Cipolla, UDC, et Fabien Girard, PLR: Bagnes: Qui doit payer les frais engendrés par l'affaire des constructions illicites? (13.12.2019) **6.0114**

Postulat Nathalie Cretton, Les Verts, Marcel Gaspoz, PDCC, Alexandre Cipolla, UDC, und Fabien Girard, PLR: Affäre rund um die illegalen Bauten in der Gemeinde Bagnes: Wer muss die Zeche zahlen? (13.12.2019) **6.0114**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour réponse.**

16. POSTULAT PLR, par David CRETTENAND: Transparence et transversalité pour les réponses aux interventions parlementaires **2020.03.088**

POSTULAT PLR, durch David CRETTENAND: Transparenz und Transversalität der Antworten auf parlamentarische Vorstösse **2020.03.088**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Pas de demande de parole, ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour réponse.**

17. POSTULAT PLR, par Julien DUBUIS: L'égalité dans les communications écrites **2020.06.164**

POSTULAT PLR, durch Julien DUBUIS: Gleichstellung im Schriftverkehr **2020.06.164**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Pas de demande de parole. Ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour réponse.**

18. Rapport annuel 2019 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)

Jahresbericht 2019 der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO (IPK HES-SO)

Rapport annuel 2019

Jahresbericht 2019

Discussion générale:

Guérin Jérôme, député (suppl.), PLR

Je vous fais grâce des objectifs de cette commission, ceux-ci sont mentionnés dans le rapport dont vous avez tous pris connaissance.

Dans les objectifs stratégiques cités dans ce rapport, il est à retenir que:

La HES-SO a fortement progressé en termes d'acquisition de fonds de tiers. Les produits de la Recherche appliquée et Développement sont ainsi en constante augmentation, mais le développement de l'activité de recherche n'est pas autofinancé par les financements divers et variés, ce qui signifie que structurellement tout nouveau projet de recherche génère des coûts pour l'institution.

La rapport informe que le financement de base pour la Recherche et Développement à la HES-SO et dans les autres HES suisses est insuffisant et il est demandé au travers ce rapport des instruments d'encouragement.

La promotion des filières est également un objectif et la promotion des offres de formations dans les domaines où il y a pénurie de main d'œuvre est importante. Pour exemple, la progression du nombre d'étudiants, en particulier dans la filière non régulée du Bachelor en Soins infirmiers (en moyenne près de 3 % de plus par année), reflète la contribution de la HES-SO.

Au niveau des finances et du budget rien est à signaler et ceux-ci sont comparables aux autres années.

Il est également relevé dans ce rapport que la réforme du mode de calcul des enveloppes aura un impact sur les montants versés aux hautes écoles, mais sans entrainer de rupture sur la répartition des contributions cantonales.

La prévisibilité des enveloppes perçues par les hautes écoles devra rester un élément important du nouveau système de financement, l'enjeu sera de passer d'un modèle dit de répartition à un modèle basé sur les coûts réels.

Il est également rappelé que déjà en 2016, la commission avait déjà émis des réserves par rapport à la comparaison des coûts entre filières au niveau suisse.

À cette époque, des pondérations, en lien notamment avec la diversité géographique, avaient atténué les valeurs élevées exprimées dans des domaines comme l'Ingénierie et Architecture et le Travail social.

En ce qui concerne la thématique annuelle 2019: «Développement durable à la HES-SO», il est relevé que l'agence d'accréditation a émis la condition suivante à remplir: «La HES-SO met en place un système incitatif permettant de favoriser les initiatives liées au développement durable selon une ligne directrice.»

Le projet Ecohub (un projet développé par la Haute école d'ingénierie en collaboration avec une association et des étudiants) démontre bien en quoi le développement durable peut trouver des applications concrètes pour les étudiants et être source d'innovation.

Le groupe PLR approuve ce rapport annuel 2019 de la commission interparlementaire.

Vianin Bertrand, député (suppl.), PDCC

Le groupe PDC du Centre prend note du rapport 2019 de la commission interparlementaire de contrôle de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale.

C'est monsieur Bruno Clivaz qui représente le Valais au bureau de la commission.

Je ne vais pas revenir sur les objectifs stratégiques qui ont déjà été décrits par monsieur Guérin.

En ce qui concerne les finances, la contribution fédérale s'élève à quasi 167 millions, tandis que les cantons contribuent à hauteur de 380 millions. Pour le Valais, cela représente un investissement de 48 millions.

Les effectifs des étudiants se sont stabilisés. À rappeler que 90% des étudiants sont en bachelor (progression de 1,1% en moyenne) et le taux d'étudiants en master est de 10%. Pour le Valais, il y a 2'000 étudiants pour 18'000 au total.

En ce qui concerne l'école de musique, une solution a été trouvée par l'engagement d'une nouvelle directrice depuis mars 2019.

En ce qui concerne la stratégie de digitalisation, Monsieur Laurent Bagnoud a été désigné au poste de délégué à la digitalisation depuis le 1er janvier 2019. La transition numérique est un enjeu technologique mais a aussi un impact sur le modèle d'affaires des entreprises. La formation continue aux organes dirigeants doit être assurée par la HES. Le montant alloué à la transition numérique s'élève à 1,3 millions; la moitié est donnée par la Confédération et en 2020, 1 million a été donné en plus pour la digitalisation.

La thématique annuelle 2019 fut le développement durable. Il y a de grandes disparités entre les écoles. La HES a élaboré une stratégie de développement durable 2018-2020 sur 4 axes: la communication, l'enseignement, la recherche et le développement, la gestion et le campus.

Monsieur Rémi Vuichard a été engagé au poste de coordinateur développement durable de la HES depuis le 1er janvier 2019.

Grâce à un financement de la Confédération du programme U-Change, il a été possible de présenter et mettre en vigueur les bonnes expériences et projets. Par exemple, à la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, où tous les profs ont introduit le développement durable dans leur cours, tous les travaux de bachelor des étudiants doivent contenir un développement comprenant un développement durable, les 9 filières travaillent ensemble pendant une semaine sur le développement durable au sein du groupe de travail et toutes les hautes écoles de Genève collaborent sur des projets concrets de la région de Genève. Pour le Valais, c'est le projet Ecohub et la HES s'est engagée à intégrer le développement durable au centre de ses activités. La réalisation des projets techniques est compliquée du fait des missions des profs orientés sur la recherche et le développement à l'innovation.

Voilà c'est tout.

Et en ce qui concerne la révision du projet du budget, il est attendu une position du comité gouvernemental. J'ai entendu dire que les discussions sont assez tendues à ce niveau-là.

Voilà, merci pour votre écoute.

Berguerand Charline, députée (suppl.), PDCB

Le groupe du PDC du Bas a pris connaissance du rapport annuel 2019 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et relève les points positifs suivants:

Nous pouvons nous réjouir que plus de 93% des détentrices et détenteurs d'un bachelor trouvent un emploi une année après l'obtention de leur diplôme.

Nous nous réjouissons du projet Ecohub porté par la HES-SO de notre canton qui est dans l'air du temps et qui permettra de rendre encore plus concret le développement durable.

Nous nous réjouissons tout particulièrement que le nombre d'étudiants dans le domaine de la santé soit en augmentation. Ceci est de bon augure pour la relève dans ce domaine.

Le PDC du Bas remercie tous les membres de la commission ainsi que sa présidente pour 2019, la députée Moussia de Watteville pour leur travail et pour ce rapport.

Merci de votre attention.

Dubuis Alexandre, député, Les Verts

Notre groupe a étudié le rapport de la commission interparlementaire avec l'attention requise. Cette commission fixe les objectifs stratégiques et nous constatons que la plupart des objectifs sont atteints. Comme cela a été dit, 93% des étudiants ont trouvé un emploi, ce qui montre l'adéquation entre les formations proposées et les besoins des employeurs.

De plus, nous trouvons important que l'accès est favorisé à des voies spécifiques (maturités professionnelles et maturités spécialisées).

Parmi les points d'attention du rapport: le travail à réaliser sur le modèle financier pour la période 2022-2024, car un consensus n'a pu être trouvé pour 2021. Il est important ici de relever l'importance que notre Parlement attache à la HES-SO Valais-Wallis qu'il a d'ailleurs concrétisé ces dernières années avec des investissements importants.

Dans cet esprit, il est souhaitable que les intérêts des diverses régions de la SO soient pris en compte de façon équilibrée, tenant compte à la fois de leurs besoins, de leurs spécificités (par exemple le bilinguisme) et de leur développement ces dernières années (progression de 30% des étudiants en ingénierie entre 2016 et 2020).

Il s'agit également de prendre en compte dans le modèle financier que les filières régulées (physiothérapie, travail social, arts visuels) peuvent connaître une augmentation de leurs quotas et que celle-ci devrait être couplée d'une façon ou d'une autre à une adaptation des enveloppes financières dans le cadre du travail de ce modèle financier.

Pour terminer, nous pouvons relever la mise en exergue du projet Ecohub en matière de développement durable mené en collaboration avec les étudiants et qui souligne l'engagement de la HES-SO Valais dans ce domaine, ce qui nous réjouit. Comme le mentionne le rapport, le développement durable peut trouver des applications concrètes pour les étudiants et être source d'innovation.

Nous remercions les membres de la commission interparlementaire pour la qualité du rapport et approuvons le rapport.

Merci de votre attention.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Die Fachhochschule Westschweiz ist eine Erfolgsstory. 1998 gegründet, zählt sie heute 18'500 Studierende, davon etwas mehr als 2'100 Studierende an der Walliser Fachhochschule. Wie begehrt Abgänger der Fachhochschule sind, zeigt auch die Zahl, dass 93% spätestens ein Jahr nach dem Studiengang eine Stelle gefunden haben. Es handelt sich dabei um Studierende, die bereits einen Berufsabschluss haben, über Praxiserfahrung verfügen und so sich schnell nach ihrem Studium in die Realität der Arbeitswelt integrieren können.

Sehr bewährt hat sich auch auf dem Bildungsniveau die Öffnung für Jugendliche, die eine Erstausbildung auf Sekundärstufe absolvieren und dann dank Fachmatura und Fachhochschule den Weg offen haben zu einem Studium und zu einem Abschluss auf Tertiärstufe. Zwar gehen uns so oft auch gute Berufsleute, die wir dringend brauchen, verloren, da sie dann ein Studium anfangen und bildlich gesehen weniger oft die Schaufel in die Hand nehmen. Dies gilt für alle Berufe im Bereich EFZ (eidgenössisches Fähigkeitszeugnis). Doch die Schweiz braucht junge Leute mit Universitätsabschluss, und sie braucht Leute mit Fachhochschulabschluss, damit unsere Wirtschaft auf dem internationalen Markt bestehen kann.

Der Bericht zeigt sehr gut auf, wie wichtig eine gute Zusammenarbeit zwischen Politik, Direktion und Wirtschaft ist. Die Erträge der angewandten Forschung und Entwicklung nehmen zwar stetig zu, aber es ist trotzdem wichtig, dass wir von der Politik hier weiterhin achtsam sind und Wohlwollen zeigen. Die Fachhochschulen brauchen Geld, um Projekte lancieren zu können, Start-Ups zu generieren. Und was wir auch lernen müssen, ist, es darf auch mal etwas nicht so erfolgreich sein, und es ist aber trotzdem gut. Wir brauchen diese verschiedenen Forschungsfelder, und wir als Gesellschaft profitieren durch ihre Erfolge und ihr erworbenes Fachwissen, das sie in die Arbeitswelt hinaustragen können.

Danke schön.

La discussion est close.

Clivaz Bruno, député, PDCC, président de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO pour le Valais

Je m'exprime en tant que président de cette commission pour le Valais.

J'aimerais profiter de ce rapport pour relever quelques points qui concernent directement la HES-SO Valais-Wallis et notre canton.

Tout d'abord, quelques chiffres: la HES-SO Valais se sont 10 filières, c'est 2'754 étudiants qui ont été diplômés en 2019, 846 collaborateurs correspondant à 660 EPT, un budget de fonctionnement de près de 120 millions et surtout un développement réjouissant, avec des perspectives d'emploi très importantes en formant aux métiers de demain.

Preuve en est d'ailleurs la construction du centre Energypolis au sud de la gare de Sion en lien avec l'EPFL et le développement de nouvelle entreprises.

La HES-SO est une école reconnue qui a su favoriser la proximité avec les PME valaisannes.

Au niveau romand, je ne vais pas revenir sur les éléments qui ont été développés par mes collègues de la commission. Je soulignerai cependant 2 points d'actualité:

- La révision du modèle financier qui impacterait la contribution du canton du Valais et également, bien sûr, la part sur les montants versés aux filières valaisannes

- Deuxième point: la gestion exemplaire de la crise Covid-19 par les instances de la HES-SO, en particulier par la mise en place de plans d'action et d'encadrement directement après le 13 mars et la semaine qui a suivi. Je pense en particulier à l'enseignement à distance, à la digitalisation et au soutien financier pour les étudiants en difficulté, à l'engagement également des étudiants de la santé et du travail social qui ont été mobilisés dans les établissements hospitaliers, les EMS ou d'autres institutions.

Comme pour toutes les commissions interparlementaires, nous avons peut-être l'impression de n'être qu'une chambre d'enregistrement des décisions du comité gouvernemental. Le bureau de la commission a fait part d'ailleurs récemment au comité gouvernemental de sa volonté d'avoir un mot à dire sur le développement et les choix stratégiques de la HES-SO.

En conclusion, j'aimerais remercier la direction de la HES-SO Valais-Wallis par son directeur François Seppey et ses chefs de filières qui nous ont présenté les enjeux de la Haute École valaisanne et pour leur engagement à la promotion et à l'image qu'ils donnent de notre canton. Un remerciement également aux membres de la commission valaisanne qui participent aux 3 séances plénières annuelles, notamment à mes collègues du Haut-Valais pour qui les déplacements sont conséquents et le respect du bilinguisme n'est toujours pas de mise.

Je vous remercie.

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Comme Monsieur Meichtry l'a dit, la HES est une réussite. Je ne peux que souligner l'importance de cette Haute École spécialisée pour la Suisse romande et aussi pour le canton du Valais.

Au nom de mon collègue Christophe Darbellay, je remercie la commission interparlementaire de contrôle pour les travaux réalisés dans l'exécution de sa mission de contrôle et en particulier les membres de la députation valaisanne qui y participent, notamment Monsieur Bruno Clivaz.

Concernant les objectifs stratégiques, vous avez déjà quasiment tout relevé. J'aimerais juste rappeler l'excellence des collaborations entre la HES Valais/Wallis et l'EPFL dans le cadre du campus Energypolis qui se sont encore renforcées avec le lancement du parc de l'innovation et des démonstrateurs.

Plusieurs intervenants ont cité les problèmes de financements de la recherche appliquée et développement. Alors, effectivement, la commission relève la performance croissante des activités de la recherche appliquée et développement au sein de la HES et aussi, l'augmentation des fonds de tiers et des subventions fédérales acquises, mais il y a une autre part aussi, un financement de base insuffisant à ses yeux. Alors, nous tenons quand même à relever qu'outre le financement accordé par la HES aux hautes écoles, y compris les fonds fédéraux, les cantons, et en particulier le canton du Valais, contribuent de manière significative au financement de la recherche appliquée et développement relevant de leurs stratégies cantonales au moyen aussi de subventions directes aux hautes écoles. Alors, le canton du Valais a versé en 2019 une subvention à la HES Valais/Wallis de 3,4 millions pour cette mission qui est réglée par un mandat à part, un mandat de prestations.

Peut-être, ce qui est aussi important pour nous, c'est le caractère multilingue de l'institution. Alors, la HES n'a pas eu d'objectifs chiffré dans ce domaine pour la période 2017-2020. Cependant, cette thématique du caractère multilingue sera reprise dans la convention 2021 à 2024. Le Valais sera particulièrement attentif à la question du bilinguisme français-allemand. Par ailleurs, les partenariats signés entre la HES-SO Valais-Wallis et la Fernfachhochschule Schweiz aideront à défendre davantage l'importance du bilinguisme et des compétences linguistiques auprès des étudiants dans les formations tertiaires et ainsi encore mieux positionner aussi nos institutions valaisannes.

La convention d'objectifs 2021-2024 est en train d'être négocier. La ratification est prévue d'ici la fin 2020.

Peut-être, un dernier mot sur le développement durable qui est très très important, comme plusieurs l'ont soulevé, aussi ce projet Ecohub de la HES du Valais, ça va être inscrit aussi, dans le cadre de la convention d'objectifs 2021-2024, et sur lequel l'ensemble des hautes écoles Valais seront sollicitées.

Il convient quand même de souligner l'engagement, comme je l'ai dit, avec le projet Ecohub de la HES Valais, par sa stratégie en la matière et on la félicite.

Merci pour votre attention.

Le président

Nous avons terminé ce point.

Traitements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

19. Postulat PLR, par Sébastien Rey (suppl.): Améliorer l'accès au cours pour formateurs en entreprise (11.03.2019) **3.0457**

Postulat PLR, durch Sébastien Rey (Suppl.): Erleichterung des Zugangs zu den Kursen für Berufsbildnerinnen und Berufsbildner (11.03.2019) **3.0457**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2019)

Entwicklung (12.09.2019)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Y a-t-il une prise de parole? Tel n'est pas le cas. Je prierai juste Monsieur Schmidt d'éteindre son micro. Voilà, je vous remercie. Je n'ai pas de demande de parole. **Ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.**

20. Postulat CSPO, par Diego Clausen, CVPO, par Aron Pfammatter, SVPO, par Michael Graber, et PDCB, par Joachim Rausis: Patrimoine mondial de l'UNESCO Alpes suisses Jungfrau-Aletsch – principe de parité (15.03.2019) **3.0464**

Postulat CSPO, durch Diego Clausen, CVPO, durch Aron Pfammatter, SVPO, durch Michael Graber, und PDCB, durch Joachim Rausis: UNESCO Welterbe Swiss Alps Jungfrau-Aletsch – Paritätsprinzip (15.03.2019) **3.0464**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.09.2019)

Entwicklung (12.09.2019)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Y a-t-il une prise de parole? Tel n'est pas le cas. Ce postulat est donc **transmis au Conseil d'État pour exécution.**

21. Postulat Comm. ATE, par Urs Juon, CVPO, et Sarah Constantin, AdG/LA: Etat de la situation de l'agriculture biologique (13.06.2019) **3.0483**

Postulat Komm. LTU, durch Urs Juon, CVPO, und Sarah Constantin, AdG/LA: Situation der biologischen Landwirtschaft (13.06.2019) **3.0483**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.12.2019)

Entwicklung (12.12.2019)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat. Il n'y a pas de demande de parole. Ce postulat est donc **transmis pour exécution.**

22. Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Emmanuel Amoos, AdG/LA: Lonza: la division LSI va-t-elle être vendue? Quelles seront les conséquences sur les places de travail et l'environnement? (10.12.2019) **3.0504**

Interpellation Gilbert Truffer, AdG/LA, Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Emmanuel Amoos, AdG/LA: LONZA: Verkauf der LSI-Sparte? Auswirkungen auf Arbeitsplätze und Umwelt? (10.12.2019) **3.0504**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Die Urheber der Interpellation fragen den Staatsrat bezüglich der Auswirkungen auf Arbeitsplätze und Umwelt an, falls die Lonza AG sich zu einem Verkauf der LSI-Sparte entscheiden würde. Sie nehmen Bezug auf ein am 5. Dezember 2019 in der Rhone-Zeitung veröffentlichtes Interview mit dem Standortleiter der Lonza in Visp

Einleitend ist zu erwähnen, dass Vertreter des Staatsrats von der Unternehmung entlang der Medienberichterstattung über diesbezügliche Pläne in Kenntnis gesetzt wurden. Auch sei darauf hingewiesen, dass Herr Cicillini sagte, dass man zum jetzigen Zeitpunkt nicht sagen könne, wie sich der Bereich der Spezialitätenchemie langfristig weiterentwickeln wird, dass er Stand heute Teil von Lonza und der Verkauf des Segments eine Option von mehreren sei.

Der Staatsrat hat grundsätzlich keinen Einfluss auf unternehmerische Entscheide und ist auch nicht gewillt, sich in diese einzumischen. Selbstverständlich unterhält der Staatsrat jedoch einen guten Kontakt zu einem der grössten Arbeitgeber des Kantons und ist dabei acuh immer bestrebt, die Interessen der Walliser Bevölkerung zu vertreten und alle hierzu notwendigen Entscheide zu treffen, zu denen selbstredend auch der Erhalt von Arbeitsplätzen gehört.

Trotz Übertragung von Eigentum müssen gemäss der umweltrechtlichen Gesetzgebung, die umweltrechtlichen Verantwortungen beim Verhaltensstörer bleiben. Sollte also die Lonza AG eine Veräusserung oder Teilung ihres Grundstücks, auf welchem sich ein im Kataster der belasteten Standorte eingetragener Standort befindet in Betracht ziehen, wäre die Bewilligung des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt des Kantons Wallis erforderlich.

Die Dienststelle für Umwelt des Kantons Wallis hat die Lonza AG in dieser Angelegenheit bereits kontaktiert, um weitere Informationen rund um allfällige Übertragungen von Grundstücken sowie neu gegründete Gesellschaften gebeten sowie auf den umweltrechtlichen Gesetzgebungsrahmen hingewiesen. In ihrer Antwort informierte die Lonza AG die Dienststelle über den aktuellen Planungsstand und erklärte, dass die umweltrechtliche Verantwortung für aktuell bestehende Bodenbelastungen vollumfänglich bei der Lonza AG verbleiben würde.

Schliesslich sei darauf hingewiesen, dass die Lonza AG zurzeit alle Untersuchungen und Sanierungsarbeiten im Zusammenhang mit der Quecksilber-Bodenbelastung zwischen Brig-Glis und Niedergesteln gemäss dem verwaltungsrechtlichen Vertrag vom Dezember 2017 finanziert. Parallel dazu werden Altlastenprojekte auf dem Werksareal der Lonza in Visp umgesetzt und von der Lonza AG finanziert. Bei der alten Deponie in Gamsenried erfolgt derzeit eine Detailuntersuchung nach Altlastenverordnung, mit dem Ziel dem Kanton die Variantenstudie für die Sanierung nach der Altlastenverordnung vorzulegen. Im Falle eines Ausfallrisikos der Finanzierung der vorliegenden Massnahmen, kann der Kanton von der Lonza AG eine finanzielle Garantie verlangen.

23. Interpellation Martine Tristan (suppl.), PLR, Gervaise Marquis, PLR, Alexandre Maret, PDCB, et Patricia Constantin, AdG/LA: Le SFOP est-il bien là pour aider les jeunes? (10.12.2019) **3.0505**

Interpellation Martine Tristan (Suppl.), PLR, Gervaise Marquis, PLR, Alexandre Maret, PDCB, und Patricia Constantin, AdG/LA: Ist die Dienststelle für Berufsbildung wirklich dazu da, den Jugendlichen zu helfen? (10.12.2019) **3.0505**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Les apprentis, en Valais, sont suivis durant leur formation par leur formateur en entreprise lui-même, accompagné et soutenu par les membres des commissions communales et les commissaires de branche. La surveillance globale est assurée par l'inspectorat du SFOP composé de 2 inspecteurs. Tout ceci est régi par la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 juin 2008.

Les commissaires de branche désignés par les associations faîtières et nommés par le SFOP, sont les spécialistes métier, qui assurent le suivi de l'apprenti, le bon déroulement de l'apprentissage et le respect des dispositions légales.

Les commissions communales sont tenues de visiter les entreprises formatrices et les apprentis au moins une fois durant la formation ou sur appel, et de rapporter au SFOP le résultat de leurs visites, surtout en cas de situations compliquées et délicates.

Dès qu'un cas est signalé au SFOP, l'apprenti est pris en charge de suite par tout le dispositif, ainsi que par la nouvelle Unité de soutien en formation professionnelle. Die Anlauf- und Fachstelle Berufsbildung existe depuis plusieurs années dans le Haut-Valais et l'USFP est active, dans le Valais romand, depuis le mois de mars 2020.

Dans les cas extrêmes: mauvaise qualité de la formation en entreprise, mobbing ou harcèlement, atteinte à la santé de l'apprenti, etc., l'autorisation de former peut-être retirée et le SFOP veille à replacer les apprentis concernés au sein d'une autre entreprise formatrice.

Le SFOP traite toutes les situations de rupture d'apprentissage avec sérieux et les ressources à disposition. Chaque jeune est important pour le SFOP, qui fait le maximum pour atteindre son objectif de l'amener à l'obtention de son certificat fédéral de capacité (CFC) ou son AFP.

Durant ses 2 années d'activité, la Plateforme T1 a suivi les situations les plus complexes. Dans aucune de ces situations, la rupture n'a été provoquée que par un seul facteur. Comme les auteurs de l'interpellation l'évoquent très bien, la préoccupation pour les jeunes qui ne parviennent pas à achever leur cursus de formation doit rester au centre du débat et surtout amener des réponses rapides et efficaces.

Enfin et à plusieurs reprises, il s'est avéré que la situation difficile n'était pas uniquement imputable à l'entreprise formatrice ou au formateur, mais aussi à une attitude du jeune et de sa famille ne permettant pas de résoudre le conflit et de trouver une issue positive. Le SFOP se doit donc d'être neutre dans toute analyse de situation pour établir objectivement les faits et déterminer les responsabilités.

Le chiffre mentionné de «30% des jeunes en apprentissage ne sont pas bien traités, voire maltraités en Suisse» ne correspond pas avec la réalité valaisanne et le nombre de situations annuellement signalées au SFOP. Les chiffres actualisés révèlent 2 à 3% de cas urgents et complexes.

Nous rappelons que l'autorisation de former n'est pas un droit inaliénable, elle peut être retirée si les conditions cadres ne sont plus réunies.

A ce jour, le SFOP ne dispose que de 2 inspecteurs pour assurer le suivi et la surveillance de l'apprentissage sur tout le territoire valaisan, soit plus de 9'000 contrats et plus de 3'800 entreprises formatrices. Le SFOP a mis au budget 2020 un inspecteur supplémentaire, afin d'assurer le suivi et la qualité qui lui sont délégués par la Confédération.

L'USFP ainsi que la Plateforme T1 se tiennent également à disposition pour toute situation difficile, voire une prise en charge immédiate de situations actuellement non traitées, par aucun dispositif institutionnel.

Donc oui le SFOP est bien là, dans la mesure de ses ressources actuelles, pour soutenir, accompagner et valoriser les jeunes et les entreprises formatrices.

24. Interpellation Stève Delasoie, PLR, Aïda Lips (suppl.), UDC, André Roduit, PDCB, et Sébastien Nendaz (suppl.), AdG/LA: L'assiette Valaisanne cette autre emblème culinaire oubliée du Valais (11.12.2019) **3.0506**

Interpellation Stève Delasoie, PLR, Aïda Lips (Suppl.), UDC, André Roduit, PDCB, und Sébastien Nendaz (Suppl.), AdG/LA: Walliser Teller – vernachlässigtes kulinarisches Aushängeschild (11.12.2019) **3.0506**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Je vais répondre aux questions posées comme suit:

«Est-ce que le canton a conscience de la problématique liée à la provenance des produits utilisées dans nos assiettes valaisannes?»

Plat emblématique cantonal, l'assiette valaisanne est connue à travers tout le pays et servie dans de nombreux établissements du Valais et de Suisse. La dénomination «assiette valaisanne» n'est pas protégeable. Ce plat laisse donc place à des interprétations diverses et variées. L'origine des produits utilisés doit être déclarée conformément au droit sur les denrées alimentaires, notamment le pays d'origine pour la viande.

«Existe-t-il un souhait de protéger ce plat phare de notre canton?»

La dénomination «L'Assiette valaisanne marque Valais» reprend ce souhait. Elle répond à de sévères critères de certification en termes de produits, de quantités et de législation. Un cahier des charges défini en collaboration avec les restaurants «saveurs du Valais» et GastroValais précise sa composition et la provenance des produits. Avec l'utilisation obligatoire de trois produits IGP et de deux produits AOP valaisans, ce plat promeut de manière exemplaire les meilleurs produits du canton. La marque Valais offre ainsi au client la garantie que son assiette valaisanne est composée d'ingrédients authentiques.

Dernière question: «Existe-t-il une base légale permettant de redonner du crédit à l'assiette valaisanne dans le sens des préoccupations?»

«L'Assiette valaisanne marque Valais», cette dénomination, se base sur la marque Valais, qui est une marque collective selon la loi sur la protection des marques. Les produits AOP et IPG pour composer ce plat sont régis par la loi sur l'agriculture. La loi sur les denrées alimentaires s'applique notamment pour les déclarations de composition et de provenance.

25. Interpellation PDCB, par Sandra Cretton et Françoise Métrailler: Ecole de physiothérapie de Loèche-les-Bains. Mais où sont les Valaisannes et Valaisans? (12.12.2019) **3.0507**

Interpellation PDCB, durch Sandra Cretton und Françoise Métrailler: Physiotherapieschule Leukerbad – wo sind die Walliserinnen und Walliser? (12.12.2019) **3.0507**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

La filière physiothérapie est l'une des cinq filières en santé de la HES-SO soumises à la régulation, en raison du nombre de places de stages limités dans les institutions. 43 étudiants ont débuté leur formation à Loèche-Les-Bains en septembre 2019.

«Comment expliquer un tel écart avec le canton de Fribourg?»

La régulation est réalisée au moyen de tests qui évaluent des aptitudes (et non pas des connaissances). Les étudiants sont admis en fonction de leur classement, indépendamment de leur canton de provenance.

Les 17 étudiants fribourgeois, en regard des 9 valaisans, admis pour la rentrée académique 2019 à la filière physiothérapie de la Haute école de Santé à Loèche-Les-Bains constituent un effectif inhabituellement élevé; il s'agit donc de ne pas en tirer de conclusion hâtive.

«Nos jeunes étudiants valaisans sont-ils moins performants que leurs homologues fribourgeois?»

Les tests de régulation sont réalisés par un bureau externe mandaté par la HES. La variation annuelle des résultats en ce qui concerne la provenance des étudiants admis est d'origine multifactorielle et nécessiterait en outre d'être analysée sur le long terme.

Il faut cependant relever que les conditions d'accès aux filières HES du domaine de la santé diffèrent entre la Suisse romande (y compris le Valais) et la Suisse allemande. Les exigences préalables (moment de l'examen d'entrée, année d'expérience du monde du travail ou réalisation des modules complémentaires) sont appliquées de manière plus souple en Suisse allemande. Ceci désavantage nos filières HES en santé et incite nos étudiants, surtout les étudiants haut-valaisans, à réaliser leurs études outre-Sarine. Le canton du Valais est impliqué et actif dans les discussions menées à ce sujet au niveaux intercantonal et fédéral.

La dernière question: «Un tel investissement financier de la part du canton du Valais ne devrait-il pas profiter un peu plus aux étudiants valaisans?»

Les accords intercantonaux assurent la libre circulation des étudiants. En contrepartie, ces accords intercantonaux permettent aux filières valaisannes de bénéficier de contributions fédérales et intercantonales importantes.

Le choix du lieu et de la branche d'études dépend de différents facteurs: réputation de la haute école, branche d'études choisie, localisation, etc. En Valais, la filière physiothérapie est exclusivement bilingue, ce qui la distingue des filières vaudoise et genevoise. Investir sur le campus de Loèche-Les-Bains est indispensable pour renforcer son attractivité. Le manque de diplômés dans le domaine de la santé concerne non seulement le Valais, mais aussi la Suisse.

D'ici 3 ans, le nombre total d'étudiants à Loèche-Les-Bains passera ainsi de 120 à 180, soit une augmentation de 30% des effectifs. L'adaptation progressive de la capacité d'accueil de nouveaux étudiants, qui sera réalisée ces prochaines années, contribuera aussi à accroître le nombre d'étudiants valaisans potentiellement admis à cette filière.

26. INTERPELLATION Les Verts, par Céline DESSIMOZ: Le canton envisage-t-il un avenir pour les microfermes en Valais? **2020.03.043**

INTERPELLATION Les Verts, durch Céline DESSIMOZ: Sieht der Kanton eine Zukunft für Mikrofarmen im Wallis vor? **2020.03.043**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

La formation dispensée à l'école d'agriculture du Valais doit suivre le plan de formation du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, décidé au niveau national. Ce plan de formation n'est pas orienté sur un type d'exploitation spécifique, mais sur des objectifs à la fois techniques et économiques. Nous pouvons toutefois relever que, dans le cadre de la formation de base CFC, l'école d'agriculture a rendu obligatoire l'orientation biologique pour les filières arboricoles, viticoles et maraîchères alors que cette orientation est facultative dans tous les autres établissements de formation au niveau suisse.

Parmi les filières de formation présentes à l'école d'agriculture, celle de la culture maraîchère dispense certains cours contenant les bases permettant la mise en place de micro-exploitations. 20 apprentis sur les 34 de cette orientation disposent déjà d'un titre de formation,

parfois supérieur (par exemple: maturité gymnasiale, bachelor) et suivent les cours de deuxième et troisième année, souvent dans le but de développer et d'exploiter de petites structures de production. Ainsi, les cours ne se concentrent pas spécifiquement sur les micro-exploitations mais l'enseignement prend en considération les attentes des apprentis.

Des visites sont également organisées par l'école d'agriculture valaisanne dans des microfermes, comme par exemple celle qui se trouve à Vouvry.

Le Service cantonal de l'agriculture met également en place des cours de formation continue ouverts à tous, professionnels ou amateurs. Des thématiques telles que la permaculture, l'agriculture biologique, le compost ou les jardins familiaux sont abordées et permettent d'acquérir certaines bases pour la mise en place et l'entretien de cultures sur des petites surfaces.

Dans ce contexte, le service a mis à disposition de l'association les Mains Vertes une surface sur le domaine des Fougères à Conthey, lequel était propriété d'Agroscope avant la reprise par le canton. L'association y expérimente désormais de telles pratiques et favorise selon ses statuts une agriculture responsable et écologique qui favorise l'économie locale et le lien social.

Le canton, non seulement par le biais de la formation de base et continue, mais également par certaines actions concrètes, s'efforce de mettre en œuvre des conditions-cadre permettant le développement et l'exploitation de microfermes. Il appartient ensuite à chacun de développer son projet et d'en analyser les incidences sur le plan économique.

27. INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Barbara EYER JAGGY, Christine SEIPELT WEBER und Gina-Maria SCHMIDHALTER, AdG/LA: Lutte contre les pratiques abusives dans le cadre de stages **2020.03.058**

INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, Barbara EYER JAGGY, Christine SEIPELT WEBER und Gina-Maria SCHMIDHALTER, AdG/LA: Bekämpfung von Missbräuchen von Praktika **2020.03.058**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Finanzen und Energie (DFE)

Im Bereich Gesundheit gibt es keine Zunahme der Praktika oder des Missbrauchs, die der Dienststelle für Berufsbildung bekannt sind. Was hingegen die Praktika in Kinderkrippen im Zusammenhang mit der Fachrichtung Kinderbetreuung für Lernende, die eine Lehre als Fachfrau/Fachmann Betreuung machen wollen, betrifft, so haben sich die ein- oder sogar zweijährigen Praktika in den letzten Jahren vervielfacht, oft sogar ohne dass ein Lehrvertrag abgeschlossen wurde. Diese Praxis wurde von der Dienststelle für Berufsbildung in Zusammenarbeit mit der Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse und der kantonalen Dienststelle für die Jugend angeprangert und an die Hand genommen und wird in Zusammenarbeit mit der Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Wallis Gegenstand von Interventionen sowohl bei den Walliser Gemeinden als auch bei privaten Dienstleistern sein.

Alle anderen Praktika für eine Lehrzeit von mehr als 6 Monaten unterliegen einem speziellen, von der Dienststelle für Berufsbildung validierten Praktikumsvertrag, und die Praxis ist unter Kontrolle und gibt nur sehr selten Anlass zu Missbrauch. Die restlichen in der Interpellation erwähnten Praktika betreffen nicht die Dienststelle für Berufsbildung und fallen in den Zuständigkeitsbereich der Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse.

In Fällen von Lohndumping hat der Staatsrat die Möglichkeit, auf Vorschlag der kantonalen tripartiten Kommission und der Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse einen Normalarbeitsvertrag zu erlassen. Dies ist jedoch nur in einer bestimmten Branche oder einem bestimmten Beruf möglich. Im Rahmen der Änderung der

bestehenden Normalarbeitsverträge wurden bereits Überlegungen zu den Löhnen der Praktikanten im Bereich der Architekten und Ingenieure angestellt. Die Integration einer Klausel, die die Kriterien und die maximale Dauer eines Praktikums festlegt, ist im Gange. Alle Arbeitsverträge, die dieser Definition nicht entsprechen, würden demzufolge, nach dem Erlass, den branchenüblichen Mindestlöhnen unterliegen.

Dieser Mechanismus könnte später auf andere Berufsfelder ausgeweitet werden, in denen der dreigliedrige Ausschuss der Kantone Lohndumping feststellen würde, insbesondere im Zusammenhang mit Stellen, die nicht als Praktikum qualifiziert sind.

28. INTERPELLATION PLR, par Jasmine BALLAY: Valais/Wallis Promotion, nouvel organe de communication de l'Etat? **2020.06.161**

INTERPELLATION PLR, durch Jasmine BALLAY: Valais/Wallis Promotion, neues Kommunikationsorgan des Staates? **2020.06.161**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Valais/Wallis Promotion a été créé afin d'assurer au canton du Valais une présence promotionnelle unifiée et professionnelles sous la marque Valais.

Les objectifs poursuivis sont notamment de mieux faire connaître la marque Valais en Suisse et à l'international, de professionnaliser la communication de son image vers l'extérieur et d'exploiter les synergies entre les différents acteurs pour obtenir une valeur ajoutée tangible et durable.

VWP est une organisation de promotion intersectorielle axée sur la communication de la marque Valais, couvrant l'ensemble du canton et impliquant les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Les présidents des secteurs susmentionnés sont représentés au Conseil d'administration de VWP afin de garantir que l'aspect intersectoriel de la communication soit inclus dans les considérations stratégiques.

Dans les projets que VWP réalise pour le compte du canton, VWP assume essentiellement un rôle de gestion et de coordination. VWP coopère également avec des prestataires et fournisseurs locaux pour le développement et la mise en œuvre de ces projets, assurant ainsi une répartition des investissements et un suivi coordonné pour le canton. Il s'agit de mandat sur demande du canton, impliquant l'image du Valais, sans investissement dans la structure, mais nécessitant de fortes compétences en gestion de projet et coordination.

Ci-dessous, je vais vous citer le détail des mandats en lien avec la promotion touristique confiés en 2019-2020 à VWP, c'est la situation au 21 août 2020 – on a 3 mandats:

1. Organisation de la journée cantonale du Valais à la Fête des Vignerons de 2019: mandat attribué par le SETI et le SCA, avec le soutien de culture VS et des Interprofessions agricoles. Le budget global de l'opération était de 400'000 francs, financé par le canton à hauteur de 250'000 francs et par des tiers à hauteur de 150'000 francs. L'investissement dans le tissu local valaisan a représenté plus de 90% du budget total.
2. Campagne commune avec les interprofessions: mandat attribué par le SCA pour assurer la promotion des produits du terroir à l'échelle nationale.Le budget global de l'opération se monte à 250'000 francs par année pour un total de 500'000 francs.
3. Energieland: mandat attribué par le Service de l'énergie et des forces hydrauliques pour renforcer le positionnement du Valais comme terre d'Énergie.

Le budget global de l'opération sur 2 ans se monte à 150'000 francs.

Le président

Merci Monsieur le conseiller d'État, vous pouvez enfin vous humecter le gosier.

Développements: Département de l'économie et de la formation (DEF)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)

29. Postulat Konstantin Bumann, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, et Stéphane Ganzer, PLR: Egalité de traitement du personnel enseignant et des directeurs d'école (12.12.2019) **3.0508**

Postulat Konstantin Bumann, CSPO, Martin Lötscher, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, und Stéphane Ganzer, PLR: Gleichbehandlung von Lehrpersonen und Schulleitern (12.12.2019) **3.0508**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Lors de la prochaine session de novembre, le groupe AdG/LA déposera une motion pour demander la cantonalisation des directions d'école.

Nous pensons en effet que la situation actuelle n'est pas bonne. Tout d'abord, le cahier des charges varie fortement d'une commune à l'autre. Aussi, les salaires ne sont pas égaux et que dire encore en termes de caisse de retraite dont le traitement est totalement différent d'une commune à l'autre, mais surtout la direction se trouve concrètement avec 2 employeurs: l'État pour les aspects pédagogiques et la commune pour les autres. Il faut relever qu'en cas de conflit, cette double hiérarchie pose de nombreux problèmes.

On se rappelle du débat fleuve dans ce Parlement sur le suivi pédagogique sur 2 ans. Si les directions d'école avaient été cantonalisées, nous n'aurions pas eu besoin d'intervenir dans ce Parlement car les directions auraient reçu des consignes très claires de leur employeur (donc du département) sur l'application large des termes «en principe» dans l'article de loi.

Les enseignants font déjà figure d'exception. Ils sont les seuls employés d'État à pouvoir siéger au Grand Conseil. Les enseignants peuvent siéger mais un cantonnier, non. Ceci m'interpelle déjà. À mon avis, les directions ne devraient déjà aujourd'hui ne pas avoir la possibilité de siéger au Grand Conseil compte tenu de leur fonction dirigeante. Avec la cantonalisation que nous proposerons, ce problème devrait être prochainement réglé si, dans le futur, vous accepterez cette motion que nous avons déposé.

Voilà, compte tenu des fonctions dirigeantes des directions d'école, nous pensons qu'il n'y a pas lieu que ces directeurs d'école puissent siéger au Grand Conseil. Il s'agit déjà, à mon avis, d'une lacune aujourd'hui qui permet aux directions d'école de siéger dans ce Grand Conseil et donc nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de refuser ce postulat.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Schön, dass ich, obwohl ich Schuldirektor bin, heute hier sprechen darf.

Wir haben in der Junisession die Kantonalisierung der Schuldirektoren hier durch das Parlament abgelehnt, und auf eine eventuelle Eingabe von einer politischen Fraktion im November können wir uns heute nicht stützen. Wir reden jetzt von diesem Postulat, das wir hier eingegeben haben überparteilich.

Schuldirektoren können im Grossen Rat sein. Wir sind Gemeindeangestellte, und folglich können wir hier sein. Die Lehrer dürfen ebenfalls im Parlament sein. Was unverständlich ist, wenn jetzt jemand Lehrer ist und stellvertretender Schuldirektor (also *directeur-adjoint*) und mehr als 25% arbeitet, dann kann er nicht hier sein. Also wenn ich eine

von beiden Funktionen innehabe, geht das – wenn ich die gekoppelt bin, darf ich plötzlich nicht mehr hierher kommen.

Ich bitte Sie, dieses Postulat anzunehmen. Wir fordern lediglich den Staatsrat auf, sich dieser Problematik anzunehmen und uns einen Vorschlag zu machen.

Ich danke.

Le président

Ce postulat est donc combattu et il n'y a plus de demande de parole. Nous allons donc voter.

Postulat 3.0508 / Postulat 3.0508

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 95 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 18 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est donc transmis au Conseil d'État pour réponse.**

30. Postulat Laetitia Heinzmann Bellwald (suppl.), AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, et Christine Seipelt Weber (suppl.), AdG/LA: Modèle d'études 30+ pour les personnes souhaitant se reconvertir dans l'enseignement primaire 1-8H (13.12.2019) **3.0509**

Postulat Laetitia Heinzmann Bellwald (Suppl.), AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, und Christine Seipelt Weber (Suppl.), AdG/LA: Studienmodell 30+ für Quereinsteiger auf der Primarschulstufe 1-8H (13.12.2019) **3.0509**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. Ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour réponse.**

31. Postulat Gwénolé Blanchet (suppl.), Les Verts, Damien Raboud (suppl.), UDC, et Bruno Clivaz, PDCC: Une pause lecture dans les écoles valaisannes (13.12.2019) **3.0510**

Postulat Gwénolé Blanchet (Suppl.), Les Verts, Damien Raboud (Suppl.), UDC, und Bruno Clivaz, PDCC: Lesepause in den Walliser Schulen (13.12.2019) **3.0510**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Dubuis Julien, député, PLR

Les postulants, en introduction de leur texte, démontrent les bienfaits de la lecture, à savoir cultiver l'intellect, améliorer les connaissances générales et accroitre le vocabulaire. D'autres bienfaits de la lecture sur la santé et l'empathie sont aussi démontrés par des études américaines et canadiennes citées dans le texte.

Bien que la dernière étude PISA indique un recul du niveau de lecture des élèves suisses, l'étude s'est faite sur un échantillonnage d'élèves de 15 ans révolus. Il n'est donc pas

possible de sortir des éléments spécifiques au canton du Valais. En fait, les informations et analyses ont été effectuées par régions linguistiques et non par canton. Il faut également relever que dans le rapport PISA rédigé pour la Suisse sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et de la Confédération, il est fait mention que ces résultats doivent être pris avec précaution. Le niveau de lecture n'a pas fondamentalement baissé en Suisse, quand bien même le pays perd 8 points depuis le dernier classement de 2015. «Il y a lieu d'être attentif», écrivent les auteurs.

Si le groupe PLR reconnait les bienfaits de la lecture et le fait qu'il faut redonner l'envie de lire aux enfants tout en améliorant leurs compétences en lecture, il n'est de loin pas convaincu par la solution proposée: à savoir que quotidiennement, à heure fixe, les élèves, les enseignants, la direction, les concierges stoppent leurs activités, prennent un livre de leur choix et lisent durant 15 minutes. Il s'en suit un moment de calme, de détente et de partage.

L'école a comme mission première de former les élèves et de leur permettre d'atteindre les objectifs prévus par le Plan d'étude romand. De plus, de nombreuses activités sportives, de prévention et autres sont organisées dans le cadre scolaire afin de former, sensibiliser, notre jeunesse aux risques, aux défis et à l'évolution de notre société.

Rajouter quotidiennement, une pause lecture est à nos yeux trop contraignant dans l'organisation de l'école. La lecture doit être améliorée via les cours existants ou sur le temps libre des élèves et non par des pauses lectures sur le temps scolaire déjà bien dense.

Arrêtons de prendre l'école pour un incubateur à fausses bonnes idées en argumentant que la qualité de la formation et le niveau de nos étudiants s'en verront amélioré!

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR s'oppose à ce postulat et vous demande d'en faire de même.

Merci pour votre attention.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Nach dem Lesen des Titels von diesem muss man doch wieder einmal erwähnen, wer für welche Rollen und Aufgaben in unserem demokratischen Staat verantwortlich ist. Dieses Parlament ist die gesetzgebende Institution in unserem Kanton. Dies hat der Grosse Rat auch gemacht, indem wir hier das Primarschulgesetz erarbeitet, diskutiert und auch beschlossen haben.

Was die Postulanten nun aber hier verlangen, ist klar eine Einmischung in das Operative des Bildungsdepartements. Es liegt nicht am Parlament, sich in die Einzelheiten des Stundenplans und der Fächereinteilung einzumischen. Dazu gibt es die gesetzausführende Institution, in welcher unsere Bildungsminister Darbellay mit seinen Dienststellen zuständig ist. Hören wir auf, den Fachleuten ins Handwerk zu pfuschen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, bis hier habe ich als Politiker gesprochen. Nun wechsle ich meinen Hut und spreche als Lehrer und Schuldirektor zum Inhalt des Postulats.

Es ist unbestritten, dass wir in der obligatorischen Schule vermehrt an der Lesekompetenz der Kinder arbeiten müssen. Die Wichtigkeit des guten Lesens ist anerkannt und hilft den Schülerinnen und Schülern ebenfalls in allen anderen Fächern.

Täglich 15 Minuten stilles Lesen wird gefordert. Dies ist gar nicht auf allen Stufen der Primarschule möglich, da ja die Kinder der 3H und 4H noch nicht selbstständig lesen können. Zudem fördert alleine stilles Lesen die Kompetenzen zu wenig. Gezieltes lautes Lesen und Vorlesen hilft zur Verbesserung der Lesekompetenz, so hört sich das Kind selber. Die Kinder können als Beispiel auf ein Band sprechen und sich dann selber anhören. Abwechslungsreiches, didaktisch unterschiedliche Spielformen des Lesens sollen die Lehrpersonen je nach Stufe einsetzen und passend anwenden. Der von den Postulanten erwähnte Zusammenhang zwischen Lesepausen und einer Verbesserung von hierarchischem Verhältnis im Schulhaus ist für mich sehr fraglich. Und als letzter inhaltlicher Punkt noch: Schuldirektoren, Abwart und das übrige Personal sind Gemeindeangestellte. Somit kann das Parlament gar nicht diesen Personen eine tägliche Lesepause vorschreiben.

Die CSPO fordert, dieses Experiment heute hier zu beenden und lehnt dieses unnötige Postulat klar ab.

Ich danke.

Meichtry Benno, Grossrat, CVPO

Die Verschlechterung der Lesekompetenz ist für die CVPO auch sehr alarmierend. Im Gegensatz zum Kollegen Dubuis sind wir der Meinung, es ist wirklich so, dass die Lesekompetenz abgenommen hat. Doch wir sind auch der Überzeugung wie mein Vorredner Bumann gesagt hat, dass der Adressat völlig verfehlt ist. Es ist nicht Sache des Grossen Rates, von uns als Parlament, den Lehrplan zu bestimmen und vorzugeben, was, wie und warum zu unterrichten ist.

Wir loben die Initiative der Postulanten, bitten sie aber, ihr Anliegen bei der entsprechenden Stelle vorzubringen und zwar bei der Dienststelle für Unterrichtswesen und nicht dem Parlament.

Übrigens: Wenn es darum geht, dass durch Lesen Zusammenhalt gestärkt wird, Ängste abgebaut werden, Konzentration gefördert wird und und und, so kann ich Ihnen aus Forschungen darlegen, dass dies durch die Förderung von musischen Fächern mindestens genauso ist. Mit anderen Worten: Wir bereiten die Kinder und Jugendlichen auf das Leben und vor allem auch auf das Berufsleben vor. Und es müssen halt auch im Stundenplan Schwerpunkte gelegt werden, weil die Stundenzahl begrenzt ist.

Wie einleitend gesagt, ist es nicht am Parlament, den Stundenplan festzulegen. Greten Sie mit Ihren Argumenten und Ihrer Meinung an die Dienststelle für Unterrichtswesen.

Die CVPO lehnt das Postulat ab.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Le PDCB reconnaît l'importance de la lecture pour le développement de nos enfants et apprécie le fait de l'encourager dans le cursus scolaire.

De même, les diverses études citées par les postulants ainsi que les pratiques romandes sur la question sont appréciées à leur juste valeur et sont mises en avant avec raison.

Toutefois, la demande du postulat relève entièrement de l'opérationnel. Les pratiques de lecture peuvent être mises en place par les différents établissements scolaires sans-souci, s'ils le souhaitent. Pour cela, aucune loi n'est nécessaire du côté du Parlement. Laissons aux établissements scolaires leurs compétences et arrêtons de revenir continuellement sur ce qui devrait ou non agrémenter le planning scolaire en dehors des tâches de base. Le rôle du Parlement n'est pas là!

C'est pourquoi nous refusons d'aller plus loin avec ce postulat purement opérationnel.

Merci pour votre soutien.

Dervey Gérald, député (suppl.), AdG/LA

Je partage totalement l'avis des postulants qui énumèrent les bienfaits de la lecture. Elle permet de structurer la pensée, de faire travailler l'imagination et la créativité. Peu importe le style d'écriture (philosophes, historiennes, historiens, poètes et poétesses, romancières et romanciers), tous et toutes nous permettent de réfléchir, de nous évader, bref de casser le rythme frénétique de notre quotidien.

Je suis d'autant plus d'accord avec les postulants que la lecture est un de mes loisirs privilégiés, même si actuellement, je n'ai pas toujours le loisir de l'exercer.

Cela dit, si le constat est pertinent, la solution ne l'est pas et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le temps de la pause lecture d'un quart d'heure par jour devra être soit pris sur les autres branches, soit rajouté à l'horaire scolaire. Faut-il donc prétériter d'autres

branches en faveur de la lecture? Peut-on prolonger les horaires scolaires avec les problèmes que cela engendrera? Je ne pense pas!

Il faut également savoir que le programme, à ma connaissance, prévoit 6 périodes de français au cycle, 9 périodes à l'école primaire. Pour les plus jeunes d'entre nous, je vous laisse traduire en année HarmoS. Sans compter que les branches telles que l'histoire, la géographie ou les maths par exemple font également appel à la lecture.

Enfin, comme l'ont déjà dit mes préopinants, est-ce à nous, membres du Parlement, de décider du programme scolaire? Je ne le pense pas. Pour information, il faut 5 ans de collège, 5 ans d'université et 3 ans de HEP pour devenir enseignant du niveau Secondaire I. J'ai l'humilité de croire que ces enseignantes et ces enseignants ainsi que les directions des centres scolaires possèdent les compétences requises pour répartir les branches dans le cadre du Plan d'études romand, sans faire appel aux directives du Parlement.

Si nous allons dans le sens des postulants, pourquoi ne pas proposer aussi une pause yoga ou une pause éducation civique? Le yoga permet aussi de travailler la souplesse, d'évacuer le stress, d'améliorer les fonctions cérébrales, de baisser la tension artérielle, etc. L'éducation civique, quant à elle, permettrait aux jeunes de comprendre le sens de la citoyenneté, d'appréhender le fonctionnement de nos institutions et de leur donner envie d'y participer.

Laissons les professionnels faire leur travail. C'est aux parents qu'incombe la responsabilité d'encourager la pratique de la lecture auprès de leurs enfants; moins de tablettes et de smartphones et plus de livres car, comme le disait le conseiller fédéral Schneider-Ammann, «lire: c'est bon pour la santé!»

L'AdG/LA vous demande donc de refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Blanchet Gwénolé, député (suppl.), Les Verts

J'ai bien entendu les différentes remarques et réticences des différents groupes, mais je m'étonne un petit peu de ce flot de réticences contre un postulat qui me paraît, on va dire, pas infantile comme d'autres personnes l'ont peut-être mentionné auparavant mais qui a pour but d'œuvrer en fait pour le bien des générations futures et des citoyens valaisans.

Je vais essayer donc en fait dans mon argumentaire de répondre en fait à ces remarques et ces éventuelles réticences. Je vais rentrer un peu plus dans les détails de la proposition et puis voilà!

Peut-être, en préambule, c'est clair que ce postulat n'est pas seulement basé en fait sur les conclusions du rapport PISA, mais toutefois, comme vous l'avez reconnu en fait, il y a un véritable problème, notamment au niveau de la baisse du plaisir de la lecture chez les élèves.

Selon le syndicat romand des enseignants, cette tendance s'expliquerait avant tout par le rapport qu'entretiennent les élèves avec la lecture, notamment dans le cadre scolaire. Au niveau scolaire, ce rapport à la lecture serait trop lié à des évaluations, ce qui représenterait une entrave au plaisir de lire. Cette problématique de défaut de plaisir de lire avait déjà été mise en évidence en 2012, dans le cadre du Concept Promotion de la lecture «Réseau lectures» du Service de la culture du Valais. Un sondage auprès d'acteurs valaisans du domaine indiquait d'ailleurs qu'il s'agissait de promouvoir cet aspect en priorité.

L'apport de la lecture au niveau éducatif est reconnu depuis longtemps. En plus d'enrichir notre culture générale, lire des livres participe notamment à l'apprentissage et à l'entretien du vocabulaire et de l'orthographe. Pratiquer la lecture, comme vous l'avez dit, a également des effets positifs sur notre mémoire, notre concentration ainsi que sur la santé. Il n'est donc pas étonnant que les milieux de l'éducation aient trouvé une aubaine dans la pratique de la lecture. Différents projets visant à familiariser la présence du livre dans le cadre scolaire ont donc vu le jour. Ceux-ci vont par exemple de la présence des biblio-médiathèques dans ou à proximité des bâtiments scolaires, qui mettent à disposition donc des livres et des

supports de lecture ou audio également, à des évènements ponctuels comme la Semaine romande de la lecture (qui est un évènement annuel).

Parmi ces initiatives, des établissements scolaires ont récemment intégré cette pause lecture, qui fait l'objet de la proposition, dans le cadre scolaire. Alors, c'est déjà un exemple qu'on arrive à l'intégrer dans le programme scolaire puisque ça se fait déjà. Ce projet consiste à mettre en place un moment de lecture quotidien, comme vous l'avez dit, dans le cadre des cours. Une des originalités du concept est qu'il peut s'adresser, en sus des élèves, à tout le personnel scolaire, qu'il peut s'adresser, cela ne veut pas dire que c'est une obligation. Voilà. Ça permet justement, ce fait de s'adresser à tout le monde mais pas seulement aux élèves, de fédérer en fait l'établissement concerné autour d'une activité commune, d'un projet. C'est ce qui contribue également à la cohésion d'un établissement. Ce projet a également pour intérêt de proposer une activité éducative relativement libre puisque les livres ne sont pas imposés et que cette activité n'est surtout pas sanctionnée par une note. Ceci a pour effet logique d'accroître le plaisir de lire.

En ce sens, ce projet qui vous est proposé répond donc aux objectifs du plan d'action découlant du Concept de promotion de la lecture du département de la culture. Une autre caractéristique de cette pause lecture réside dans le fait qu'elle est régulière et fréquente, ce qui est primordial pour donner le goût à une pratique ou une activité. C'est notamment un des aspects qui la distingue de la semaine de la lecture qui est un événement ponctuel. La pause lecture proposée et l'événement de la semaine de la lecture sont donc complémentaires.

À l'image du canton de Genève qui a récemment créé un partenariat avec l'association Silence on lit, initiatrice de ce projet de pause lecture, la participation des établissements scolaires à ce projet se ferait, et j'insiste, sur une base volontaire. Une coordination étroite entre un représentant du Département de la formation, voire de la culture, l'association porteuse du projet Silence on lit et les établissements intéressés seulement serait ensuite mise en place pour la mise en œuvre et l'éventuelle pérennisation de cette pause lecture, afin d'être en adéquation, et j'insiste, avec les souhaits et les particularités des établissements scolaires.

J'aimerais peut-être répondre aussi brièvement à la remarque du groupe PLR, notamment...

(Le président: Alors soyez bref parce que vous arrivez à la fin de votre temps de parole!)

...Parfait, super, alors je vais conclure et puis, voilà!

Je souhaite, pour conclure, remercier en fait les coauteurs de cette intervention ainsi que les groupes qui vont s'exprimer en faveur de cette dernière. Et puis, j'encourage les personnes peut-être encore indécises suite à mon argumentaire à accorder leur soutien à un projet original pour l'école valaisanne qui a pour objectif de conjuguer formation et plaisir, et ceci pour le bien des citoyens valaisans et des futurs Valaisans. Voilàà.

Merci pour votre attention.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons voter puisque ce postulat est combattu.

Postulat 3.0510 / Postulat 3.0510

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 13 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 104 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez **refusé ce postulat qui est classé à ce stade**.

Nous passons au point 32.

32. MOTION CVPO, par Aron PFAMMATTER et Urs JUON: Autonomie des communes en matière d'ouverture des magasins **2020.03.082**

MOTION CVPO, durch Aron PFAMMATTER und Urs JUON: Gemeindeautonomie bei den Ladenöffnungszeiten **2020.03.082**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Je vais être assez brève. De nombreuses discussions ont eu lieu et ont encore lieu entre les différents partenaires (Trade Valais, UCOVA, les syndicats, partenaires sociaux etc.) pour trouver un accord satisfaisant toutes les parties concernant l'extension des horaires d'ouverture des magasins. C'est un sujet extrêmement sensible. Le Conseil d'État a nommé, du reste, une Commission d'experts pour travailler avec les partenaires en vue de trouver un terrain d'entente.

Pour notre groupe, il ne nous semble donc pas judicieux de soutenir cette motion sachant que la loi sur les horaires d'ouverture des magasins est sur la table du Conseil d'État et que de nombreuses discussions sont en cours. La révision de la LOM est prévue pour fin 2022. Lors de la mise en consultation, d'ici un mois à peu près, toutes les parties et groupes politiques auront tout loisir d'apporter leurs propositions et leurs remarques.

Sachant donc que cette révision va être effectuée d'ici 2022, il n'est pas opportun pour le groupe des Vert de débattre aujourd'hui sur la pertinence de donner ou non la compétence aux communes pour fixer les heures d'ouverture des magasins.

Notre groupe invite donc les motionnaires à attendre la révision de la loi et invite également tous les députés à refuser cette motion.

Merci de votre écoute.

Roduit Myriam, députée, PDCC

Les heures d'ouverture des magasins sont globalement harmonisées; ce qui est une bonne chose.

Actuellement, le cadre cantonal permette une marge de souplesse aux communes et aux commerçants locaux. En effet, les magasins peuvent ouvrir à n'importe quelle heure le matin et rester ouverts ou fermés aux heures de midi par exemple. Chaque centre commercial, épicerie, boutique peut choisir ses horaires dans les limites définies par la loi.

De plus, à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur l'ouverture des magasins, il est stipulé que dans les lieux touristiques, ces derniers peuvent être ouverts toute la semaine ainsi que les dimanches et les jours fériés jusqu'à 21 heures.

A l'alinéa 2, il est mentionné que le Conseil communal peut, les associations de commerçants locals entendues, fixer par règlement des heures d'ouverture plus restrictives.

En outre, si une révision totale de la loi est prévue, nous pourrons effectuer des modifications à ce moment-là et décider d'élargir l'autonomie des communes, notamment les communes à vocation touristique.

Pour toutes ces raisons, le PDC du Centre rejette cette motion.

Merci de votre attention.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Avec celles concernant le loup, les interventions visant à détériorer les conditions de travail du personnel de la vente par une libéralisation des heures d'ouverture des magasins sont parmi celles qui reviennent le plus fréquemment devant ce Parlement.

Nous avons dû encore en combattre une lors de la dernière session. Les interventions pour péjorer les conditions de travail du personnel de ce secteur sont tellement nombreuses qu'elles en deviennent redondantes tant sur le fond que sur la forme. En effet, en décembre 2014, une motion déposée s'intitulait: «Davantage de compétences aux communes en matière d'ouverture des magasins», ce qui, vous en conviendrez, est fort semblable à la motion que nous sommes contraints de combattre aujourd'hui.

Chères et chers collègues, dans son livre, le 18 Brumaire de Louis Bonaparte, en complétant la pensée de Hegel, Marx a écrit que l'histoire se répète pour ainsi dire 2 fois: la première fois comme tragédie et la seconde fois comme farce.

Par ailleurs, dans sa fameuse chanson «Gaby Oh Gaby» Alain Bashung nous lancait l'injonction: «Faut savoir dire stop!» Eh bien, chères et chers collègues, en suivant Bashung aujourd'hui, nous disons effectivement «Stop». Stop, non pas tellement pour empêcher que l'histoire se répète, fût-ce sous forme de farce mais surtout pour nous opposer une nouvelle et espérons-le dernière fois à la libération des heures d'ouverture des magasins dans ce canton.

En effet, en sus du fait que la LOM a connu une révision partielle il y a 2 ans et qu'une révision totale est en préparation, ce qui rend pour le moins incongru de venir maintenant avec une telle motion, nous avons des arguments dans notre ordre à faire valoir.

En effet, chères et chers collègues, avec les horaires en vigueur actuellement dans la vente en Valais, je mets quiconque au défi de trouver une personne qui n'aurait pas pu faire les achats dont elle a besoin; ce qui signifie que les horaires actuels sont adéquats et suffisants puisqu'ils permettent à toutes et tous – touristes y compris – de faire ses courses au quotidien.

En outre, le pouvoir d'achat n'est pas extensible. 1 franc dépensé ne peut être dépensé une deuxième fois. C'est ce constat que font les personnes qui sont contraintes d'aller faire leurs achats à l'étranger. Elles ne le font pas par gaieté de cœur mais par manque de choix car leur pouvoir d'achat stagne depuis de longues années. Si l'ambition est réellement de permettre aux magasins valaisans de pouvoir se développer, rien ne sert d'augmenter les heures d'ouverture. Une augmentation du pouvoir d'achat des Valaisannes et des Valaisans par des augmentations de salaire et la compensation des pertes dues au chômage technique par le canton est bien plus efficace.

Nous pouvons aussi constater que pour parvenir à leurs fins, les auteurs de cette motion instrumentalisent et dévoilent le fédéralisme, pour en faire un cheval de Troie afin de libéraliser les horaires d'ouverture. En utilisant l'argument de l'autonomie des communes – musique qui plaît à l'oreille d'un bon nombre d'entre nous – les motionnaires n'ont en fait pas de visée politique louable mais un objectif économique voire financier. Ils essaient donc de faire rentrer par la fenêtre ce qu'ils n'ont pas réussi à obtenir en passant par la porte, car ils savent que les citoyennes et citoyens de ce canton sont opposés à une extension des d'ouverture des magasins, comme l'ont prouvé toute les votations sur ce sujet.

Par ailleurs, si les heures d'ouverture des magasins devaient être du ressort des communes et non plus du canton, il est à craindre que nous assisterions à des ouvertures à tout va car les communes seraient tentées de se concurrencer au niveau des horaires. Ce mode de faire, où il pourrait exister 126 régimes différents d'horaires d'ouverture dans le canton, rendrait totalement illusoire la possibilité de contrôle du respect des législations sur le travail pour le personnel de la vente.

En sus de ces différents arguments, ce qui est au cœur de notre opposition ferme à une libéralisation des heures d'ouverture des magasins par le transfert de compétences aux communes, est le fait que le personnel de la vente qui connaît déjà actuellement des conditions de travail difficiles et des salaires plutôt bas verrait encore ses conditions de travail se péjorer. Ceci est corroboré par le fait que les motionnaires n'accompagnent pas leur souhait d'extension par l'obligation de l'existence d'une convention collective pour la branche;

convention qui devrait contenir des compensations aux extensions éventuelles et des améliorations des conditions de travail en faveur du personnel de la vente.

C'est pourquoi, chères et chers collègues, nous qui avons applaudi le personnel de la vente au plus fort de la crise liée au coronavirus, nous avons aujourd'hui l'occasion de leur démontrer que notre soutien est réel et c'est pour cela que je vous invite à rejeter massivement cette motion inopportune, inadéquate et inutilement irrespectueuse envers le personnel de la vente qui lui-même est opposé à ces extensions d'horaire.

Je vous remercie.

Darbellay Fanny, députée, PDCB

Si le PDCB comprend l'argument touristique plaidant pour une plus grande marge de manœuvre en matière d'heures d'ouverture des magasins, il doute du caractère adéquat de déléguer cette compétence aux communes.

D'une part, les communes à vocation touristique peuvent, à l'heure actuelle, déjà bénéficier de flexibilité en la matière et, d'autre part, la LOM a été modifiée dernièrement, ce qui a donné lieu à des débats sans fin concernant la seule possibilité d'ouvrir les commerces certains dimanches et jours fériés.

Enfin, ce sujet qui ne fait guère l'unanimité a animé longtemps les négociations entre partenaires sociaux et un avant-projet de refonte globale de la LOM sera validé tout prochainement par le Conseil d'État.

Cela étant, et puisqu'il est question d'horaires, nous estimons que ce n'est ni l'heure ni l'endroit pour réouvrir cette loi alors que nous aurons tout loisir d'en débattre une fois le projet de refonte globale connu.

Nous proposons dès lors le rejet de cette motion ou à tout le moins sa transformation en postulat.

Merci pour votre attention.

Perroud Bruno, député, UDC

Cette motion demande d'adapter les bases légales de manière à ce que chaque commune puisse fixer l'horaire d'ouverture de ses magasins en toute indépendance, soit de renforcer le personnel derrière les caisses enregistreuses, entre autres les dimanches.

Nous savons que nos amis haut-valaisans ont une économie prospère, un taux de chômage qui est très bas, un sens de l'accueil et un réseau touristique dynamique:

- Zermatt et Saas-Fee nous le démontrent régulièrement.

- Les villes de Brigue et de Naters se sont bien développées.

- La ville de Viège a des industries de pointe.

- Steg, avec son plus grand parc européen de vélos adapté et géré par notre ami Amandus Meichtry, est connue loin à la ronde.

- Gampel avec son festival de renommée internationale draine un public nombreux.

- Tourtemagne avec ses produits du terroir (viandes et fromages) nous font saliver à chaque passage dans leur commune.

- Loèche avec ses bains et sa tour Botta pour admirer le Bas-Valais avec un verre de vin Leukersonne à la main, fait le lien entre le Haut et le Bas-Valais, comme le fait Roberto Schmidt.

Nous savons aussi que nos amis Aron et Urs sont des grands travailleurs et qu'ils veulent toujours de la prospérité économique. Mais en fait, est-ce que le problème soulevé par cette motion est-il vraiment un problème économique? Avec toutes ces journées de travail supplémentaires, tout cet argent gagné, n'oublie-t-il pas une donnée importante de la vie locale? Cette donnée dans le Haut-Valais s'appelle *Demokratie*. Pourtant, des indicateurs précis et réguliers devraient ouvrir les yeux à nos amis du Haut-Valais car, depuis quelques

années, chaque 4 ans, le Haut-Valais perd un ou des députés au sein du Parlement. Dès lors, au lieu de demander plus de journées de travail, ne vaudrait-il pas mieux de s'octroyer plus de journée en famille, de ramasser des champignons dans la magnifique vallée de Conches et de conter fleurette à vos épouses, afin de faire fructifier dans un délai de 9 mois le fruit de votre labeur?

En résumé, l'UDC du Valais romand vous propose de travailler moins, d'être moins riches financièrement, mais plus nombreux à ramasser les champignons en famille au lieu d'être derrière une caisse enregistreuse chaque dimanche.

Merci de votre attention et non à cette motion.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Wir hatten jetzt von Marx bis Engels bis zum Pilze sammeln alles. Alles zu dieser Motion war in sehr theoretischem Masse. Und dabei ist diese Motion sehr praktisch.

Es war meine Erfahrung mit einer Berggemeinde. Die war leider nicht auf dieser willkürlichen Liste der touristischen Orte im Gegensatz zu der 5 Fahrminuten danebenliegenden Gemeinde, die auf dieser touristischen Liste drauf ist. In einer Gemeinde sind die Ladenöffnungszeiten liberalisiert – in der anderen nicht. Das ist für mich Willkür, und aus meiner Sicht müsste man hier eben die Gemeinden selbst entscheiden lassen können.

Erstes Argument: Frau Cretton, wenn ein Gesetz im Jahre 2022 kommt, dann ist es sehr wohl legitim, dass unser Parlament sich bereits jetzt zu dieser Frage darüber äussert, damit das eben gerade in diesem Gesetzgebungsprozess Einfluss haben kann – also 2022 ist ein bisschen weit weg.

Dann zu Herrn Carron: Das war eine theoretische Lehrstunde. Ich würde mal, statt dauernd den theoretischen Marx zu lesen, mit den praktischen Gemeindevertretern, mit der Bevölkerung vor Ort und auch mit dem Verkaufspersonal sprechen. Die sehen das weit weniger kritisch, als hier der marxistische Theoretiker.

Was ich auch nicht begreife, Urs Juon und ich und die CVPO haben nur gesagt in dieser Motion, dass die Gemeinden dies selbst regeln sollen. Und da legt man uns in den Mund, wir wollen eine Liberalisierung der Ladenöffnungszeiten. Das soll eben jede Gemeinde für sich entscheiden. Und wenn Herr Carron schon meint, die Bevölkerung sei dagegen, das kann eben dann die Gemeindebevölkerung bestimmen, die Urversammlung, die Urzelle unserer Demokratie. Die werden das entscheiden von Gemeinde zu Gemeinde, ob sie liberal sein wollen oder nicht. Und das ist direkte Mitsprache. Aber hier dieser Motion in den Mund legen zu wollen, dass sie Liberalisierung will, ist schlicht falsch! Wir sagen, dass solle jede Gemeinde selbst entscheiden. Und das ist eben die Gemeindeautonomie, und deshalb erstaunt mich das Votum meines Kollegen Bruno Perroud. Die UDC ist eigentlich nicht bekannt dafür, dass sie sich gegen die Gemeindeautonomie ausspricht – und hier tut sie es. Wir tun ja in diesem Parlament nur immer das Gegenteil. Wir von der CVPO probieren ein bisschen zu verhindern, dass die Gemeindeautonomie immer mehr ausgehöhlt wird. Und hier wäre einmal ein Ansatz, einen Schritt zurückzugehen und den Gemeinden in einem kleinen Bereich etwas mehr Autonomie zu geben.

Aus diesem Grund sind wir überzeugt, dass die Gemeinden ihre Verantwortung wahrnehmen können. Weil das ist auch ein Ausdruck, wenn Sie gegen diese Motion sind, dann trauen Sie den Gemeinden das nicht zu, das selbst regeln zu können, und Sie haben schlicht kein Vertrauen zu unseren Gemeinden. Lassen Sie die Gemeinden auch wieder etwas entscheiden, und wollen Sie nicht alles zentralisieren.

Ich bin bereit, wie das von der PDCB vorgeschlagen wurde, die Motion in ein Postulat umzuwandeln, weil der Gesetzgebungsprozess läuft, damit diese Gedanken eben geprüft werden können im Rahmen des Gesetzgebungsprozesses. Also ich wandle die Motion in ein Postulat um und bitte Sie, dieses anzunehmen, die Sache prüfen zu lassen, und dann können wir nochmal darüber sprechen.

Ich danke Ihnen.

Le président

Vous nous avez donc annoncé que vous acceptez la transformation de la motion en postulat. Est-ce que quelqu'un s'oppose également au postulat? Il y a une opposition également au postulat, nous allons voter. Le postulat est également combattu.

Motion 2020.03.082 **(transf. en postulat)** / Motion 2020.03.082 **(in ein Postulat umgewandelt)**

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 81 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 41 voix / Stimmen

(0 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté le postulat.** Passons au point 33.

33. POSTULAT Daniel GARBELY, CVPO, Gervaise MARQUIS, PLR et Fabian ZURBRIGGEN, SVPO: Pour une ordonnance pertinente sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque **2020.03.091**

POSTULAT Daniel GARBELY, CVPO, Gervaise MARQUIS, PLR und Fabian ZURBRIGGEN, SVPO: Eine sinnvolle Verordnung über das Bergführerwesen und die Anbieter weiterer Risikosportarten **2020.03.091**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bayard Marcel, député, PDCC

Pas d'intervention à faire, désolé.

Le président

Très bien, donc c'est une erreur. Il n'y a pas d'autre demande de parole. Le postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour réponse**, comme le précédent d'ailleurs.

34. MOTION Madeline HEINIGER, AdG/LA, David CRETTENAND, PLR, Céline DESSIMOZ, Les Verts et Bruno CLIVAZ, PDCC: Encourager les coopératives d'habitation **2020.03.094**

MOTION Madeline HEINIGER, AdG/LA, David CRETTENAND, PLR, Céline DESSIMOZ, Les Verts und Bruno CLIVAZ, PDCC: Förderung von Wohnbaugenossenschaften **2020.03.094**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Martinach 510, Saxon 262, Sitten 450, Crans-Montana 315, Leuk 115, Brig-Glis 92, Naters 163 – diese Zahlen sage Ihnen nichts? Nun, sie stehen für die jeweilige Anzahl freier Wohnungen in den verschiedenen Walliser Gemeinden. Insgesamt stehen im Wallis derzeit 6'200 Wohnungen leer. Innerhalb des letzten Jahres ist der Leerwohnungsbestand im Kanton um fast 900 Einheiten angestiegen. Per 1. Juni 2020 beziffert das Bundesamt für Statistik die Zahl der leeren Wohnungen in der Schweiz, für welche ein Mieter oder ein Käufer gesucht wird, auf sage und schreibe 78'832. Gegenüber dem Vorjahr ist das eine Zunahme von 4,6%.

Diese Zahlen habe ich einem Artikel aus dem «Walliser Bote» vom 6. Oktober 2020 entnommen. Die sind also sehr aktuell.

Was soll ich noch mehr sagen? In Anbetracht dieses enormen Überangebots sitzen wir nun hier und haben über eine Motion zu beurteilen, welche die Rahmenbedingungen für die Entwicklung von Wohnbaugenossenschaften vorantreiben soll.

Meine lieben Freunde aus dieser unheiligen Allianz aus AdG, Grünen, aber erstaunlicherweise auch PLR und PDCC, findet ihr nicht auch, ihr politisiert hier etwas gar weit neben der Realität vorbei? Wir brauchen keine Fördermassnahmen, welche die Gründung von Wohnbaugenossenschaften vorantreiben. Wir brauchen Massnahmen, welche die Wirtschaft voranbringen. Schauen wir, dass wir Arbeitsplätze schaffen und Anreize, welche gut ausgebildete Leute dazu bringen, sich im Wallis niederzulassen. Versuchen wir erst einmal, die 6'200 leeren Wohnungen im Wallis zu füllen, bevor wir zur Gründung von Wohnbaugenossenschaften aufrufen. Leere Wohnungen haben wir schon genug, genauso wie überflüssige Motionen, welche zu überflüssigen Gesetzen führen.

Die CVPO ist gegen diese Motion.

Besten Dank.

Riesen Vincent, député, PLR

Le groupe PLR combat la motion mais soutient sa transformation en postulat. En effet, notre formation ne reconnaît aucune nécessité d'encourager une forme de logement plutôt qu'une autre. Notre canton ne connaît pas de problème particulier sur le marché immobilier, ni d'accès à la propriété, ni de loyer inabordable. Au contraire, il existe aujourd'hui une abondance d'offres qui exerce une pression à la baisse sur les loyers, par ailleurs bienvenue pour les locataires.

Dans la mesure où, après examen des conditions-cadres cantonales en vigueur, nous n'avons constaté aucun frein au développement de ce type de logement, notre groupe rejette le développement d'une politique volontariste en la matière. Des buts sociaux et environnementaux cités par les motionnaires sont désirables en soit mais rien n'indique que l'encouragement aux coopératives de logement soit le meilleur moyen de les réaliser. Il apparaît au contraire que les instruments existants, comme les incitations à la rénovation énergétique, ciblent plus efficacement les effets recherchés.

La coopérative de logement a connu un certain succès dans les villes suisses car elle était un moyen privilégié par les grandes entreprises industrielles du plateau pour loger leurs collaborateurs et leur offrir des avantages en nature comme un logement à proximité de leurs usines. Le Valais qui n'a pas connu la même histoire économique, ne les a pas vu fleurir dans la même mesure. Cette absence de demande persiste aujourd'hui et aucun élément nouveau ne plaide a priori pour une révision du régime existant. Toutefois, soucieux de ne pas étouffer l'innovation et la discussion dans un domaine aussi important que le logement, nous demandons la transformation en postulat, sinon nous combattrons la motion.

Merci de votre attention.

Crettenand David, député, PLR

Je parle ici en mon nom personnel et en tant que cosignataire de cette motion. Dans notre canton, nous connaissons deux voies pour obtenir un logement: nous pouvons être locataire ou propriétaire. Le choix d'une voie ou de l'autre dépend très souvent des ressources financières à disposition. En Valais, nous sommes encore privilégiés car ceux qui le décident peuvent accéder à la propriété à des prix qui restent raisonnables par rapport à ce que nous trouvons sur l'arc lémanique par exemple, mais combien de temps encore?

Comme dans un jeu du Monopoly, nous constatons que les fonds de pension, les banques, les promoteurs immobiliers se jettent sur les terrains encore disponibles avec comme conséquence non seulement une augmentation des logements non occupés mais

également une augmentation sans plus-value réelle des prix du terrain et des loyers. Le député Imboden le regrettait, mais il s'en prend aux mauvais responsables.

Il existe une troisième voie: les coopératives d'habitation. Les membres d'une coopérative se retrouvent à mi-chemin entre le statut de locataires et de propriétaires. Ils n'achètent pas leur logement, mais ils en sont les copropriétaires par le biais de leurs parts sociales. L'argument majeur des coopératives réside dans le prix du loyer. Il est fixé en fonction du prix coûtant de l'immeuble. On élimine la spéculation, ce qui permet d'avoir en moyenne un montant de 30% en dessous du prix du marché.

Pourquoi ne connait-on pas cette troisième voie en Valais? Comme je l'ai dit en préambule, l'accès à la propriété était moins onéreux en Valais. Historiquement, cette troisième voie a donc été peut considérée, les autorités la connaissent rarement et peuvent difficilement répondre aux questions administratives et pratiques des porteurs de projets de coopératives d'habitation.

L'État du Valais n'ayant jusqu'ici aucune expérience quant à ces coopératives renvoie les demandes de renseignements et d'aide vers d'autres acteurs, comme la Société coopérative de cautionnement hypothécaire auprès de la Banque cantonale zurichoise, la Centrale d'émission pour la construction de logements ou encore l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique – tous hors-canton. Il est évidemment décourageant pour les porteurs de projets de ne pas recevoir de réponse et d'accompagnement direct du canton et des communes.

En outre, dans les cantons-villes, ce type de logement se construit généralement sur des terrains en droit de superficie appartenant à une commune ou à l'État. Chez nous, si les communes connaissent ce modèle en droit de superficie pour les entreprises en zone industrielle, elles ne l'ont pas adopté pour des logements d'utilité publique. Pour les mêmes raisons, il est extrêmement rare de trouver un particulier intéressé à effectuer une DDP sur un terrain qu'il pourrait mieux valoriser par le biais d'un promoteur immobilier qui augmentera la charge du futur locataire ou propriétaire.

Pour faciliter l'accès à des DDP, il serait judicieux de créer un portail informatique cantonal avec un listing des terrains susceptibles d'être soumis à ce type de DDP indépendamment du fait qu'il appartient à l'État, à la bourgeoisie, à la commune voire à des privés.

Autre suggestion: il existe de nombreux bâtiments appartenant à des collectivités qui pourraient être rénovés et transformés en coopératives d'habitation. Je prends l'exemple d'anciennes cliniques ou d'écoles etc., les proposer d'abord aux coopératives serait un facteur déclenchant. Cela éviterait la surenchère immobilière et profite finalement à peu de personnes et repousse les familles hors du centre-ville. Les terrains inutilisés en zone d'intérêt général pourraient offrir également des opportunités.

Autre barrière: le financement. Ce type de projet n'est pas seulement inconnu de l'État du Valais mais également de la Banque cantonale du Valais et des autres institutions bancaires locales qui se montrent particulièrement frileuses à soutenir le financement de ce type de construction. Elles évitent également de s'engager par souci de concurrencer les bâtiments surenchérit par la spéculation déjà financés par leur organisme.

Difficultés administratives, pas de zone adaptée, manque de financement... Cela fait beaucoup d'obstacles pour la réalisation de ces logements qui incarnent pourtant des valeurs importantes pour notre société, telles que la solidarité, l'entraide, la gestion démocratique à but non lucratif, l'enracinement local et le vivre ensemble. Afin d'étudier comment faire tomber tout ou partie de ces barrières, je vous encourage à tous soutenir ce texte. Personnellement, je ne m'opposerai pas à une transformation, comme proposé par mon collègue député Riesen, en postulat.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA

Nos villes et la plaine valaisanne se développent, les villages se densifient. Le logement est un besoin fondamental avec des solutions diverses dans l'habitat, mais également des besoins de logements accessibles sur le plan économique.

J'ai bien entendu les chiffres de la première intervention concernant les appartements disponibles mais je n'ai pas entendu les chiffres concernant les constructions en cours qui, je pense, sont aussi assez nombreuses, mais des constructions qui ne sont pas des coopératives d'habitation à ce que je sache et avec leurs particularités et leurs spécificités.

Sur le terrain, par contre, quelques citoyens et citoyennes se lancent dans des projets innovants pour notre canton, tels que celui qui est décrit dans notre motion et dans la presse suit la progression.

Les coopératives d'habitation existent depuis le début du 20e siècle, mais aujourd'hui elles apparaissent comme une opportunité de réinventer l'habitat et d'élargir les possibilités d'accès à la propriété. Elles proposent également des solutions innovantes à des problématiques de notre société et c'est ce qui en fait la spécificité. Je pense par exemple à la flexibilité dans l'utilisation de l'espace avec des appartements modulables ou à échanger selon l'étape de vie, par exemple, l'appartement d'une grande famille qui devient plus tard un couple de retraités et il y a des possibilités d'échanges intergénérationnels dans ces appartements. Une proposition d'espace commun, la mixité sociale, une certaine approche solidaire.

D'ailleurs, la crise pandémique que nous traversons a démontré les besoins de proximité, de solidarité, voire d'espaces de télétravail.

C'est un système plus souple que la PPE et sans doute une solution d'avenir plus facile à gérer dans la mesure où la gestion se base sur une vision d'ensemble de la propriété et moins sur la propriété individuelle d'un appartement. C'est un projet de groupe dès le départ avec des règles décidées en commun, une sorte de charte qui suit le développement de ces locaux.

Notre motion demande une base légale sur le plan cantonal pour encourager la construction de coopératives d'habitation. Au niveau de la Confédération, nous avons le fonds de roulement qui a été réapprovisionné et qui propose des encouragements indirects à la construction de logements, à des prêts avantageux à titre fiduciaire, c'est-à-dire par exemple des prêts à conditions favorables. Le fonds de roulement soutient ainsi les organisations faîtières et les coopérations d'habitation. Ces dernières années, près de 2'000 logements ont bénéficié de ce fonds chaque année en Suisse.

Je pourrais juste préciser que l'augmentation de la dotation du fonds de roulement en faveur de l'habitat d'utilité publique avait été conditionnée; le fonds ne serait effectif que dans le cadre du refus de l'initiative populaire «Davantage de logements abordables», celle-ci ayant été refusée c'est aujourd'hui l'outil à disposition sur le plan fédéral.

Sur le plan cantonal, une base légale aurait pour but de faciliter le développement de ce type d'habitat par une information sur les outils à disposition, les conditions, etc. Proposer une facilité de financement par des cautionnements; le canton et la Confédération par un fonds de roulement et les associations faîtières par leurs moyens. Il n'y aurait pas de dépenses du canton, on parle de cautionnement avec la possibilité de mettre des conditions également à l'octroi de cautionnements en matière énergétique, de mixité sociale, d'utilité publique, d'un minimum de fonds propres, etc. à adapter aux besoins dans notre canton.

L'aide concernerait également les procédures d'acquisition du terrain, l'accompagnement dans le développement du projet, un plateau d'appui technique qui serait également fort utile pour les communes qui se sentent démunies quand elles doivent répondre aux questions des citoyens et citoyennes.

En conclusion, nous seront intéressés d'avoir également la position du Conseil d'État en réponse à cette motion et je vous invite à la soutenir.

Le président

Est-ce que vous acceptez la transformation de la motion en postulat? Oui, c'est affirmatif, donc il me reste à vous poser la question, si vous vous opposez aussi au postulat?

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO

Es tut mir schrecklich leid, aber ich denke, die Notwendigkeit ist darum nicht deshalb mehr da, wenn es jetzt ein Postulat wird.

Ich möchte daran erinnern, dass es bereits in der heutigen Gesetzeslage durchaus möglich ist, Wohnbaugenossenschaften zu gründen. Es gibt solche ja auch. Und ich möchte einfach nochmals diese Zahl in den Raum werfen: 6'2000 leere Wohnungen im Wallis. Ich glaube, es ist nicht nötig Ich würde gerne die Abstimmung haben.

Besten Dank.

Le président

Cela signifie que vous vous opposez également au postulat. Nous allons donc voter.

Motion 2020.03.094 **(transf. en postulat)** / Motion 2020.03.094 **(in ein Postulat umgewandelt)**

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 72 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 48 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez soutenu ce postulat. Ce postulat est donc **transmis au Conseil d'État pour réponse** et nous arrivons au dernier point de la journée.

35. POSTULAT Jérôme BEFFA, CSPO, Margaux DUBUIS, AdG/LA, David CRETTENAND, PLR, et Fanny DARBELLAY, PDCB: Apprendre de manière autonome au collège: un modèle pour l'avenir! **2020.06.198**

POSTULAT Jérôme BEFFA, CSPO, Margaux DUBUIS, AdG/LA, David CRETTENAND, PLR, und Fanny DARBELLAY, PDCB: Selbstständiges Lernen im Gymnasium – ein Modell für die Zukunft! **2020.06.198**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Gachnang Mathieu, député (suppl.), PDCC

À quoi nous demande de réfléchir ce postulat? À plus d'autonomie pour les élèves, à des formes alternatives d'enseignement, à un accent mis sur la digitalisation, à une formation des enseignants aux logiciels mis en place suite au confinement, à un cursus et à des horaires adaptés. Or, dans les faits, qu'observons-nous?

Nous observons que les étudiants gymnasiens dissertent, rédigent des exposés, ont des cours d'informatique, ont des travaux pratiques et des labos, choisissent leur travail de maturité élaboré sur 2 ans, forment 4 choix cruciaux concernant la qualité de leur maturité sur 5 années. Ainsi, en soit, je crois qu'on peut déjà dire que le niveau d'autonomie et de flexibilité du cursus en Valais est assez important.

Deuxièmement, concernant la digitalisation, les postulants semblent être relativement COVID-friendly et ne voient en un sens que les apports positifs du confinement. Or, ils semblent oublier que la digitalisation, si elle a de forts bon côtés, doit être envisagée comme un moyen et non pas comme une fin et le dernier paragraphe qui nous rappelle le lien entre l'enseignant et son élève ne vient pas faire oublier tout ce qui a été mentionné plus haut. Je crois que le triangle pédagogique, avec l'enseignant qui est un transmetteur du savoir, n'est

pas à mettre de côté. Je pense qu'on ne peut pas mettre sur un même pied d'égalité l'enseignant, wikipédia et 20 minutes qui sont effectivement, eux, à portée de tous les natels.

Lorsqu'il s'agit de flexibilité du cursus et de l'horaire, j'en ai vu quelques-uns qui ont signé ce postulat qui ont fait des études universitaires: ont-ils de bons souvenirs de leur liberté académique? Si c'est le cas, en tout cas pour ma part, et j'ai pris quelques libertés, ce n'est pas là que j'ai gagné, j'ai l'impression, en autonomie, en tout cas pas en autonomie intelligente.

Pour mémoire, je rappellerai que durant le COVID-19, des étudiants majeurs ont reçu un coup de téléphone, ou leurs parents ont reçu des coups de téléphone pour leur dire qu'il fallait se mettre au boulot car ils ne s'étaient jamais connectés et que certains étudiants de maturité, lorsqu'ils ont appris que la maturité serait délivrée, ne se sont jamais connectés sur les plate-formes de l'État, voire même certains ne se sont jamais connectés depuis le 16 mars. Donc, au niveau de l'autonomie, je ne suis pas certain que l'âge du collège soit le bon âge pour essayer d'élaborer une autonomie accrue en tout cas au niveau des horaires.

Concernant enfin la formation des enseignants aux plates-formes qui vont être mises en place, elle a déjà été élaborée par le Conseil d'État et elle va se faire par les pairs qui est un système extrêmement intéressant et que je me réjouis d'expérimenter.

Enfin, si les postulants s'étaient penché sur le rapport du groupe de pilotage sur l'évaluation de la maturité gymnasiale qui est daté du mois d'avril 2019, soit près d'une année avant les problèmes liés au COVID-19, ils auraient vu que tous les points qu'ils ont soulevé sont traités dans ce rapport et qu'ils auront certainement donc une répercussion lors de la modification de la révision de la RRM. Du coup, comme tout est déjà fait, je ne vois pas l'intérêt de ce postulat. Mon groupe reste ouvert. Le choix du vote reste ouvert et je vous invite à ne pas soutenir ce postulat.

Dubuis Julien, député, PLR

Le postulat qui nous occupe a été déposé le 18 juin dernier après une période de fermeture des écoles d'un peu plus de 2 mois, synonyme d'enseignement à distance.

Par communiqué de presse, le Conseil d'État avait annoncé les modalités de promotion pour les différents degrés de l'école valaisanne, en précisant que les examens de maturité n'auront pas lieu et que les élèves auront acquis une expérience d'autonomie dans l'apprentissage à distance, qui leur sera très précieuse pour leurs futurs études.

Loin de moi l'idée de remettre en doute les propos du Conseil d'État, je souhaiterais tout de même les nuancer:

Certes, les maturistes ont développé une certaine autonomie dans l'apprentissage à travers les 2 derniers mois d'enseignement à distance, en partie due aux solides bagages acquis durant les années antérieures, mais qu'en est-il des collégiens des degrés 1 à 4? Actuellement, nous n'avons pas le recul nécessaire pour le savoir. Il faudra attendre la fin du premier semestre ou même la fin de l'année scolaire 2020-2021 pour connaître les effets collatéraux de la fermeture des écoles sur un peu plus de 2 mois sur le niveau d'apprentissage des élèves et l'atteinte des objectifs. À la rentrée scolaire, il a été demandé aux enseignants de prendre les étudiants là où ils sont et non là où ils devaient être pour les amener aux objectifs, ce qui démontre bien que tous les étudiants n'ont pas vécu de la même manière le confinement et l'enseignement à distance.

Le règlement concernant les études gymnasiales et les examens de maturité stipule que l'objectif des écoles délivrant des certificats est dans la perspective d'une formation permanente, d'offrir à leurs élèves la possibilité d'acquérir de solides connaissances fondamentales adaptées au niveau Secondaire et de développer leur ouverture d'esprit et leur capacité de jugement indépendant. Quid de l'autonomie? Les postulants mentionnent que l'on ne tient pas assez compte de cet aspect dans la pratique et les élèves n'auraient que trop peu d'occasions de développer leurs compétences d'apprentissage autonome. À aucun moment dans l'objectif cité tout à l'heure on parle d'autonomie, cela ne veut pas dire quelle n'est pas développée. Un travail de maturité rédigé sur 2 ans de manière autonome, sur un sujet choisi

par l'étudiant et coaché par un professeur est un exemple du développement de l'autonomie et de l'organisation du travail si chère aux postulants. Je pourrais bien évidemment en citer d'autres des exemples.

Les postulants mentionnent également l'évolution de la société et le fait que les nouveaux médias numériques permettent aux élèves d'avoir accès en permanence aux informations. Nous nous érigeons en faux lorsque les postulants disent que toute connaissance est à portée de cliques sur n'importe quel natel. Les postulants ne feraient-ils pas la différence entre information, qui se trouve être un fait ou un jugement qu'on porte à la connaissance d'une personne/d'un public à l'aide de mots, de sons ou d'images et la connaissance qui est ce qui est connu, ce que l'on sait pour l'avoir appris. Les connaissances ont pour but de permettre aux étudiants de développer un esprit critique et leur capacité de jugement afin de distinguer notamment la bonne information des fake news.

Bien en déplaise aux postulants, la crise sanitaire que nous vivons nous a démontré que les collégiens ont besoin plus que jamais d'un cadre de travail afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la poursuite de leurs études, tout en développant leur maturité et leur autonomie. Croire que modifier l'horaire et le système des absences afin de laisser plus de liberté aux étudiants pour apprendre par eux-mêmes, c'est méconnaître la réalité du terrain et ne pas rendre service aux étudiants. L'autonomie, ça ne se décrète pas, ça se développe petit à petit au cours du cursus scolaire gymnasial et universitaire.

La fermeture des écoles le 16 mars dernier a certes été une opportunité pour développer l'enseignement à distance et avancer dans la digitalisation de l'école. Il faut saluer ici le travail effectué par le département, le service et le centre ICT afin de développer rapidement des moyens d'enseignement à distance. L'informatique doit rester un outil au service de l'apprentissage et des connaissances et non une fin en soi.

Pour conclure, il est urgent d'attendre les révisions en cours au niveau fédéral du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale avant de s'emballer dans une direction ou une autre.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR s'oppose à ce postulat et vous demande d'en faire de même dans l'intérêt de la qualité de la formation gymnasiale et surtout de nos collégiens puisque ce postulat les concerne.

Merci pour votre écoute.

Beffa Jérôme, Grossrat (Suppl.), CSPO

«Bildung ist das, was übrig bleibt, wenn man alles vergessen hat, was man gelernt hat.» Das ist ein sehr bekanntes Zitat, und das ist auch die Kernbotschaft dieses Postulats.

Wir haben hier ein schulisches System – wir reden hier über die gymnasiale Stufe –, welche hauptsächlich auf Wissensübermittlung in einzelnen Fächern mit dem klassischen Frontalunterricht fokussiert ist. Es gab relativ wenig Veränderungen, trotz den unglaublichen Entwicklungen unseres Umfelds in den letzten Jahrzehnten durch die Digitalisierung, den technologischen Fortschritt oder den Erkenntnissen aus der Forschung. Und unsere Arbeitswelt und unser Privatleben haben sich komplett verändert, und die Welt ist auch vernetzter und komplexer geworden. Wäre es dann nicht auch an der Schule, die Bildung so anzupassen und junge Generationen auf die neuen aufkommenden Herausforderungen dieses Umfeldes vorzubereiten?

Wissensübermittlung wird nach wie vor von zentraler Bedeutung sein. Das wird immer die Basis sein, wo man eben Grundkenntnisse von jedem Themenbereich erlernt. Aber Bildung sollte auch weitergehen, vor allem eben weil Wissen so einfach erhältlich ist, auch im Internet. Und darum haben wir eben auch dieses selbstständige oder auch zum Teil vielleicht auch fächerübergreifend Arbeiten oder Lernen sehr betont, und dass wir vermehrt die Verantwortung von den Schülern fördern. Das ist für die Arbeitswelt, aber auch für die höheren Studien oder das lebenslange Lernen sehr wichtig. Selbstständig den eigenen Weg gehen zu können, ist in der heutigen Gesellschaft wichtiger denn je. Wir haben 1'000 Möglichkeiten, was

wir machen können. Wir kennen zum Teil noch gar nicht einmal die Berufe von den Kindern, die wir im Moment einschulen.

Der Unterricht ist im Gymnasium leider zu stark strukturiert und bietet kaum Freiräume zum selbstständigen Arbeiten und Lernen. Daher fordern wir den Staatsrat zusammen mit den Gymnasien und Lehren auf, das gymnasiale Schulsystem zu überdenken. Es geht nicht darum, im ganzen Rahmen, wie Sie ja sagen Herr Dubuis, im Kollegium abzuschaffen oder so wie während der Corona-Krise weiterzufahren. Das ist mir ja klar, das kann ja nicht funktionieren, wenn wir von einem klassischen Frontalunterricht von null auf hundert ins Fernstudium wechseln. Es geht ja auch nicht darum, wenn Sie das Postulat lesen. Wir haben ganz klar geschrieben: «Die humane Bildung soll gezielt ergänzt und nicht ersetzt werden.» Und hier geht es einfach darum, die Selbstständigkeit und die Verantwortung der Schüler zu fördern, vor allem – also jetzt persönlich – auch gegen Ende des Kollegiums ist das sehr wichtig. Also Fakt ist, dass wir vom ersten Kollegium, wo wir ja eigentlich fast von der Postpubertät kommen, bis zum 20. Lebensjahr vom System her gleichbehandelt werden. Und ja, Sie haben die Maturaarbeit erwähnt. Das finde ich gut, das ist fächerübergreifend, das muss selbstständig gemacht werden. Das finde ich sehr gut, aber eine kleine Arbeit im letzten Jahr wird es halt nicht wirklich fördern. Und Sie haben auch gesprochen von dem MAR (also dem Maturitätserkennungsreglement), und ich sehe da eigentlich überhaupt kein Problem. Wir haben ja geschrieben, wir müssen, das ist ja ganz klar, auch schauen, was parallel läuft, damit unsere Gymnasien natürlich auch anerkannt bleiben. Aber wir haben auch da einen gewissen Freiraum, und vielleicht ist das sogar gut, wenn wir eben auch einen Akzent auf selbstständiges Lernen setzen. Das gibt vielleicht auch ein bisschen Druck, damit das vielleicht auch auf dem Schweizer Nivea ein Thema wird, und ein solcher Prozess geht ja sowieso nicht von einem Tag zum andern. Also wenn wir hier jetzt eben sagen, man sollte vielleicht mehr den Akzent auf das setzen, wird es sicher nicht morgen schon so sein. Also bis dieser MAR überarbeitet ist, werden wir sowieso noch nicht so weit sein.

Daher bitte ich Sie, dieses Postulat zu unterstützen und bedanke mich für Ihre Aufmerksamkeit.

Dubuis Margaux, députée, AdG/LA

Au collège, j'avais un prof qui nous répétait sans cesse que nous devions garder un point de vue critique sur tout: la littérature, les sources de nos informations, les auteurs etc.. Au fil de mes études et de mon expérience politique, je me suis rendue compte que ses conseils s'avéraient être très très utiles.

Construire une grille de lecture requiert des œuvres de référence, des apports critiques mais surtout la possibilité de pouvoir faire des recherches de littérature de manière indépendante et de pouvoir, une fois le projet terminé, le présenter et mener une discussion approfondie du thème pour pouvoir en tirer des conclusions constructives. Peut-être vous parlais-je en chinois, le point important de ce processus est d'apprendre à reconnaître la qualité des informations trouvées. Et dans mes souvenirs, la première fois qu'au collège nous avons vraiment dû faire cela, c'était pour le travail de matu... Un peu tard quand même, non?

Je n'oserai bien sûr pas remettre en question la qualité de l'enseignement des collèges valaisans. Les postulants veulent ici plutôt inviter à une réflexion afin d'intégrer plus qu'un seul travail de ce genre dans le programme. Pouvoir juger de la qualité des informations trouvées n'est pas seulement important pour la suite des études, mais aussi et encore plus actuellement pour la vie de tous les jours; pensez à Facebook, Twitter et tous les autres réseaux sociaux où des informations sont relayées sans cesse, sans vraiment savoir quel en est le contexte ni l'auteur.

Ces compétences sont cruciales au vu du tsunami permanent d'informations dans lequel nous vivons et il est donc de la plus haute importance que d'apprendre à les différencier. C'est donc dans une optique d'amélioration positive que je vous recommande d'accepter ce postulat.

Pour revenir aux commentaires de Messieurs Gachnang et Dubuis, j'aimerais parler du rapport de la RFM. Donc, ce rapport, en fait, je pense que vous le savez déjà, est un rapport qui met les limites minimales de ce qu'on doit faire au collège. Donc ça n'apporte aucune concurrence à ce postulat parce qu'en fait, ça peut complètement être complémentaire et nous, qui sommes tous si fiers, je ne saurais pas le dire autrement, de l'éducation valaisanne, eh bien! Je pense que pour rester au niveau qu'on a, il faut continuer à travailler toujours dans une optique de se dire qu'on peut toujours faire mieux.

Merci pour votre attention.

Crettenand David, député, PLR

Je m'exprime ici aussi à titre personnel et en tant que signataire de ce postulat. Comme je suis ni un enseignant ni un ancien élève du collège, on pourrait considérer que je suis mal placé pour m'exprimer sur ce sujet. Pourtant, permettez-moi tout de même de vous parler de mon expérience. Je faisais partie de ce qu'un enseignant pourrait considérer comme un élève difficile puisque j'avais de grandes difficultés à me concentrer en classe. Je décrochais, j'étais peu motivé pour les devoirs et les leçons à la maison.

Fort heureusement, j'ai appris l'apprentissage autonome lors de mon CFC comme laborant-chimie. J'ai eu la chance d'être accompagné par des maîtres d'apprentissage qui ne cherchaient pas à me faire apprendre mais qui m'encourageaient à découvrir. Cela s'appelle l'apprentissage autonome.

Le regretté Albert Jacquard soutenait qu'affirmer que quelqu'un serait intelligent ou doué n'a aucun sens. Ce n'est que la curiosité qui permet d'apprendre et de grandir. Il faut permettre aux adolescents de développer leur curiosité. C'est ce qui est demandé dans ce postulat.

Si je n'ai pas fréquenté le collège, j'ai fréquenté de nombreux collégiens qui ont rencontré de grosses difficultés lors de leur première année dans les hautes écoles ou dans les universités, parce qu'ils peinaient à trouver leurs marques dans un système qui demande un apprentissage autonome. J'ai connu de nombreux collégiens brillants qui ne parvenaient pas à s'adapter au nouvel environnement, se décourageaient et se détournaient des hautes études. Quel dommage!

Pour ma part, même si je m'endormais régulièrement en classe au grand désespoir de mes profs, je réussissais à la HES-SO puis à l'école polytechnique de Zurich, malgré mes limites en langue et cela, je le dois à mes maîtres d'apprentissage qui m'ont appris l'autonomie, la curiosité et à chercher par moi-même les réponses en me fiant aux bonnes sources.

Aider les jeunes à accéder à des sources fiables, voilà encore un défi majeur pour les enseignants du collège. Tout le monde est conscient que la complexité de la tâche a explosé ces dernières années. Il y a 20 ans, nous cherchions les informations pertinentes dans les bibliothèques. Aujourd'hui, l'information vient plus facilement aux élèves grâce à internet, aux réseaux sociaux, aux nouveaux outils numériques mais dans un immense mélange d'information et de désinformation. Permettre l'apprentissage du tri entre le grain et l'ivraie est un sacré défi pour les enseignants qui doivent d'ailleurs rester eux-mêmes des apprentis permanents face à la vitesse de cette évolution.

Je vous encourage à suivre ce postulat pour les soutenir dans cette tâche en perpétuelle évolution.

Merci de votre attention.

Le président

Nous allons donc voter puisqu'il n'y a plus de demande de parole.

Postulat 2020.06.198 / Postulat 2020.06.198

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 65 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 46 voix / Stimmen

(9 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat qui est donc **transmis au Conseil d'État pour réponse.**

Je vous remercie pour votre assiduité dans cette journée et me réjouis de vous revoir demain.

La séance est levée à 17 h 48.

Séance du jeudi 15 octobre 2020

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 15.10.2020, 09:00 h

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'Etat sur l'aménagement et le développement du territoire selon l'art. 3b LcAT

   Bericht des Staatsrats zur Raumplanung und Raumentwicklung gemäss Art. 3b kRPG

2. Election d'un nouveau membre de la Commission de justice

   Wahl eines neuen Mitglieds der Justizkommission

3. Election d'un nouveau membre et d'un nouveau membre suppléant à la Commission cantonale de recours en matière fiscale

   Wahl eines neuen Mitglieds und eines neuen Ersatzmitglieds der kantonalen Steuerrekurskommission

   Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

   Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

4. Postulat Serge Rey (suppl.), UDC, Richard Nanchen (suppl.), PLR, Robert Métrailler, AdG/LA, et Marcel Bayard, PDCC: L'abandon des zones «vieux villages» (12.03.2019) **5.0410**

   Postulat Serge Rey (Suppl.), UDC, Richard Nanchen (Suppl.), PLR, Robert Métrailler, AdG/LA, und Marcel Bayard, PDCC: Aussterben der historischen Dorfkerne (12.03.2019) **5.0410**

5. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Audrey Michelet (suppl.), PDCC, Diego Wellig, CSPO, et Nicole Carrupt, PLR: Les glaciers meurent – les nouvelles zones alluviales alpines doivent être préservées! (14.03.2019) **5.0413**

   Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Audrey Michelet (Suppl.), PDCC, Diego Wellig, CSPO, und Nicole Carrupt, PLR: Die Gletscher sterben – die neuen alpinen Auengebiete müssen erhalten werden! (14.03.2019) **5.0413**

6. Motion PLR, par Xavier Mottet: Plus de mobilité moins de bureaucratie (11.06.2019) **5.0435**

   Motion PLR, durch Xavier Mottet: Mehr Mobilität und weniger Bürokratie (11.06.2019) **5.0435**

7. Postulat Yannick Ruppen (suppl.), PDCB, Guido Walker, CVPO, Sonia Tauss-Cornut, PLR, et Christian Roduit (suppl.), AdG/LA: Des solutions à la surcharge des trains aux heures de pointe (12.06.2019) **5.0436**

   Postulat Yannick Ruppen (Suppl.), PDCB, Guido Walker, CVPO, Sonia Tauss-Cornut, PLR, und Christian Roduit (Suppl.), AdG/LA: Lösungen für überfüllte Züge zu den Stosszeiten (12.06.2019) **5.0436**

8. Postulat CSPO, par Diego Wellig et Rolet Gruber: Problématique posée par l'élimination des boues d'épuration (10.09.2019) **5.0449**

   Postulat CSPO, durch Diego Wellig und Rolet Gruber: Aktuelle Klärschlammentsorgungsproblematik (10.09.2019) **5.0449**

9. Postulat CSPO, par Urban Furrer, Rolet Gruber, Konstantin Bumann et Jérôme Beffa (suppl.), et cosignataires: Transports absurdes: du marbre d'Italie pour l'aménagement d'un cours d'eau à Zinal (11.09.2019) **5.0451**

Postulat CSPO, durch Urban Furrer, Rolet Gruber, Konstantin Bumann und Jérôme Beffa (Suppl.), und Mitunterzeichnende: Unsinnige Transporte: Marmorsteine aus Italien für Flussverbauungen in Zinal (11.09.2019) **5.0451**

10. Postulat Fanny Darbellay, PDCB, Fabien Schafeitel, PDCC, et Nathan Bender (suppl.), PDCB: L'E-ssayer, c'est l'adopter! (12.09.2019) **5.0452**

    Postulat Fanny Darbellay, PDCB, Fabien Schafeitel, PDCC, und Nathan Bender (Suppl.), PDCB: Förderung der E-Mobilität (12.09.2019) **5.0452**

11. Postulat Nathalie Cretton, Les Verts, Stéphane Ganzer, PLR, Vincent Roten, PDCC, et Raymond Borgeat, AdG/LA: Monitoring de la gestion des ressources en eaux (13.09.2019) **5.0453**

    Postulat Nathalie Cretton, Les Verts, Stéphane Ganzer, PLR, Vincent Roten, PDCC, und Raymond Borgeat, AdG/LA: Monitoring des Wasserressourcenma-nagements (13.09.2019) **5.0453**

12. Motion Céline Dessimoz, Les Verts, Marie-Paul Bender (suppl.), AdG/LA, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, et Joachim Rausis, PDCB: Des bases légales cantonales pour la mobilité douce quotidienne (13.09.2019) **5.0454**

    Motion Céline Dessimoz, Les Verts, Marie-Paul Bender (Suppl.), AdG/LA, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, und Joachim Rausis, PDCB: Kantonale Gesetzesgrundlagen für den Alltagslangsamverkehr (13.09.2019) **5.0454**

13. Interpellation AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gilbert Truffer et Reinhold Schnyder: Chemin en direction de Kandersteg et interruption du ferroutage (12.11.2019) **5.0470**

    Interpellation AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gilbert Truffer und Reinhold Schnyder: Feldweg Richtung Kandersteg und Einstellung des Autoverlads (12.11.2019) **5.0470**

14. Interpellation Jérémy Savioz, Les Verts, et Patrick Evéquoz (suppl.), AdG/LA: Garde-chasse maintenu à son poste malgré plusieurs instructions pénales (12.11.2019) **5.0471**

    Interpellation Jérémy Savioz, Les Verts, und Patrick Evéquoz (Suppl.), AdG/LA: Wildhüter trotz mehrerer Strafuntersuchungen nicht gefeuert (12.11.2019) **5.0471**

15. Interpellation Gervaise Marquis, PLR, Dorian Farquet (suppl.), PLR, Pierre Contat, UDC, et Alex Schwestermann, CSPO: Le Service de la chasse fonctionne au silencieux (12.11.2019) **5.0472**

    Interpellation Gervaise Marquis, PLR, Dorian Farquet (Suppl.), PLR, Pierre Contat, UDC, und Alex Schwestermann, CSPO: Funkstille bei der Dienststelle für Jagd (12.11.2019) **5.0472**

16. Interpellation Mathieu Giroud (suppl.), PDCB: La jungle des safaris en Valais (12.11.2019) **5.0473**

    Interpellation Mathieu Giroud (Suppl.), PDCB: Steinbock-Safaris im Wallis (12.11.2019) **5.0473**

17. Interpellation Sébastien Rey (suppl.), PLR, et David Crettenand, PLR: Les entreprises du canton achètent-elles des poubelles? (12.11.2019) **5.0474**

    Interpellation Sébastien Rey (Suppl.), PLR, und David Crettenand, PLR: Abfallimport durch Walliser Unternehmen? (12.11.2019) **5.0474**

18. Interpellation AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) et Christine Seipelt Weber (suppl.): Une grande pagaille et pas mal d'inquiétudes (13.11.2019) **5.0475**

    Interpellation AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.) und Christine Seipelt Weber (Suppl.): Vieles liegt im Argen und beunruhigt (13.11.2019) **5.0475**

19. Interpellation CVPO, par Urs Juon et Aron Pfammatter: Raum+ Valais, un programme d'occupation pour l'EPF et le RWO? (10.12.2019) **5.0482**

    Interpellation CVPO, durch Urs Juon und Aron Pfammatter: Raum+ Wallis: Beschäftigungsprogramm für ETH und RWO? (10.12.2019) **5.0482**

20. Interpellation CVPO, par Dominic Eggel, Marcel Zenhäusern (suppl.), Urs Juon et Guido Walker: L'aulne, cet ennemi du climat dans les Alpes (12.12.2019) **5.0483**

    Interpellation CVPO, durch Dominic Eggel, Marcel Zenhäusern (Suppl.), Urs Juon und Guido Walker: Grünerle – Klimakiller der Alpen (12.12.2019) **5.0483**

21. Interpellation CVPO, par Aron Pfammatter: Pratique concernant les transformations d'habitations en dehors de la zone à bâtir dans le contexte des dézonages (12.12.2019) **5.0484**

    Interpellation CVPO, durch Aron Pfammatter: Praxis zu Umbauten von Wohnhäusern ausserhalb der Bauzone - im Lichte von Auszonungen (12.12.2019) **5.0484**

22. Interpellation CVPO, par Urs Juon: Protection de la faune contre le dérangement (13.12.2019) **5.0485**

    Interpellation CVPO, durch Urs Juon: Wildschutz – Schutz vor Störung (13.12.2019) **5.0485**

23. INTERPELLATION Les Verts, par Nathalie CRETTON et Gwénolé BLANCHET: Entretien des murs le long des routes cantonales **2020.03.041**

    INTERPELLATION Les Verts, par Nathalie CRETTON et Gwénolé BLANCHET: Unterhalt der Mauern entlang der Kantonsstrassen **2020.03.041**

24. INTERPELLATION Les Verts, par Céline DESSIMOZ: Accord volontaire pour réduire le transport des marchandises dangereuses par le Simplon : où en sont les démarches? **2020.03.042**

    INTERPELLATION Les Verts, durch Céline DESSIMOZ: Freiwillige Vereinbarung zur Reduktion der Gefahrguttransporte über den Simplon: Wie ist der Stand der Dinge? **2020.03.042**

25. INTERPELLATION Les Verts, par Céline DESSIMOZ: Etude de risques concernant le transport des matières dangereuses par le Simplon **2020.03.044**

    INTERPELLATION Les Verts, durch Céline DESSIMOZ: Risikostudie in Sachen Gefahrguttransporte am Simplon **2020.03.044**

26. INTERPELLATION AdG/LA, par Blaise CARRON: Pour un assainissement rapide de la décharge des Mangettes à Monthey **2020.03.047**

    INTERPELLATION AdG/LA, durch Blaise CARRON: Für eine rasche Sanierung der Deponie «Les Mangettes» in Monthey **2020.03.047**

27. INTERPELLATION AdG/LA, par Blaise CARRON: Décharges de type D, Le Chablais n'en veut plus! Pour une gestion plus rationnelle, coopérative et efficace de ce type de déchets **2020.03.048**

    INTERPELLATION AdG/LA, durch Blaise CARRON: Deponie des Typs D: Das Chablais hat genug! Für eine rationellere, kooperativere und effizientere Bewirtschaftung dieser Abfälle **2020.03.048**

28. INTERPELLATION UDC, par Kevin FOLLONIER: Téléphérique de Chalais Vercorin ou en sont les procédures **2020.03.068**

    INTERPELLATION UDC, durch Kevin FOLLONIER: Luftseilbahn Chalais–Vercorin: Wie ist der Stand der Verfahren? **2020.03.068**

29. INTERPELLATION Christine SEIPELT WEBER, Gilbert TRUFFER et Reinhold SCHNYDER, AdG/LA: Premier rapport intermédiaire de l'inspection des finances (13.01.2020) – garantie bancaire de la société X concernant le financement de l'assainissement des sites pollués **2020.03.085**

INTERPELLATION Christine SEIPELT WEBER, Gilbert TRUFFER und Reinhold SCHNYDER, AdG/LA: Erster Zwischenbericht Finanzinspektorat 13.01.2020, Bankgarantie Firma X zur Finanzierung der Sanierung von verschmutzten Standorten **2020.03.085**

30. INTERPELLATION UDC, par Blaise Melly: Filtration des eaux polluées à la benzidine **2020.06.174**

INTERPELLATION UDC, durch Blaise Melly: Filterung des mit Benzidin verschmutzten Wassers **2020.06.174**

31. INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Barbara EYER JAGGY, AdG/LA. Gilbert TRUFFER, AdG/LA, et Gina-Maria SCHMIDHALTER, AdG/LA: Décharge de Lonza, filtres à charbon et nappe phréatique **2020.06.184**

INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Barbara EYER JAGGY, AdG/LA. Gilbert TRUFFER, AdG/LA, und Gina-Maria SCHMIDHALTER, AdG/LA: Lonzadeponie, Kohlefilter und Grundwasserspiegel **2020.06.184**

32. INTERPELLATION Les Verts, par Gwénolé BLANCHET, Emmanuel REVAZ et Jean-Daniel MELLY: Financement des RPS et «nouveau» mécanisme de financement pour la mobilité **2020.06.185**

INTERPELLATION Les Verts, durch Gwénolé BLANCHET, Emmanuel REVAZ und Jean-Daniel MELLY: Finanzierung der SHS und «neuer» Mobilitätsfinanzierungsmechanismus **2020.06.185**

33. POSTULAT Aron Pfammatter, CVPO, Serge Métrailler, PDCC, Konstantin Bumann, CSPO, et Vincent Riesen, PLR: Dépôts de construction non conformes à l'affectation de la zone dans les vallées latérales: il faut des solutions! **2020.09.242**

POSTULAT Aron Pfammatter, CVPO, Serge Métrailler, PDCC, Konstantin Bumann, CSPO, und Vincent Riesen, PLR: Nicht zonenkonforme Baudepots in den Seitentälern – Lösungen sind gefragt! **2020.09.242**

34. Heure des questions

Fragestunde

Le président

J'ai le plaisir de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue pour notre dernière matinée de session.

Vous le savez toutes et tous, il s'agit du dernier jour de session ici à Brigue, du moins pour cette législature.

J'éprouve une certaine nostalgie et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont permis à ces 3 sessions de Brigue de se tenir de façon optimale. Et je tiens également à remercier pour l'excellent accueil de la population de Brigue.

Une information désormais habituelle: Das Tragen der Maske ist obligatorisch, sobald Sie Ihren Platz verlassen. Le port du masque est obligatoire dès lors que vous quittez votre place de travail. Je vous remercie d'ailleurs pour toute votre discipline sur ce point-là.

Et je passe au point numéro 1.

1. Rapport du Conseil d'Etat sur l'aménagement et le développement du territoire selon l'art. 3b LcAT

Bericht des Staatsrats zur Raumplanung und Raumentwicklung gemäss Art. 3b kRPG

Rapport

Bericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Urs Juon / Rapporteur: Emmanuel Revaz

Discussion générale:

Terrettaz Jean-Pierre, député, PLR

Le groupe PLR a analysé avec grand intérêt ce rapport établit à mi-législature, même si celle-ci est déjà dépassée et y apporte les commentaires suivants:

S'agissant d'un rapport, il peut faire l'objet de discussions ou de débats mais n'est pas formellement soumis à l'approbation et ne peut être modifié.

Il s'agit d'un premier rapport test, susceptible d'être amélioré et voulu par le Conseil d'État et retardé parce que ce dernier a voulu attendre que le projet de développement territorial 2020 soit achevé et que le PDc soit approuvé par le Conseil fédéral. Il l'a été en date du 1er mai 2019, à l'exception des fiches A.5 (zones des mayens, de hameaux et de maintien de l'habitat rural), B.2 (hébergements touristiques), B.3 (camping) et E.6 (installations d'éoliennes). Ces fiches font l'examen d'une procédure séparée et d'une décision prévue au mois d'avril 2020.

Par cette décision, le Conseil fédéral a globalement validé la stratégie valaisanne de dimensionnement des zones à bâtir fondée sur le périmètre d'urbanisation, soit la prise en compte des besoins de développement pour les 25 à 30 prochaines années. Dans le cadre de cette procédure d'approbation, outre quelques modifications apportées dans les fiches A.10 (parcs naturels et patrimoine mondial de l'UNESCO), B.2 (hébergements touristiques) et fiche C.1 (dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat), D.3 (réseaux ferroviaires), D.8 (infrastructures aéronautiques), ainsi que C.6 (installations d'éoliennes), les autres fiches n'ont pas posé de problèmes notoires.

Les autorités fédérales ont également émis des réserves à l'approbation du PDc et donné divers mandats au canton au sujet d'informations pour le développement du PDc.

Concernant la suspension par la Confédération de l'examen de la fiche A.5 (zones des mayens, de hameaux et de maintien de l'habitat rural), il était prévu une discussion le 22 septembre 2020 avec l'ARE pour clarifier les points à améliorer et disposer d'un canevas de travail. Le Conseil d'État ne doute pas de l'approbation future de cette fiche A.5 au terme de la procédure. La commission ATE a désigné 3 des ses membres pour accompagner la délégation du Conseil d'État à cette rencontre.

Points importants à relever à la création de l'observatoire du territoire:

Thèmes prioritaires: monitoring des zones à bâtir dévolues à l'habitat, monitoring des zones d'activités économiques, monitoring des surfaces d'assolement SDA, construction résidences secondaires. Les premiers résultats suite à la mise en œuvre du PDc dans les communes sont encourageants. 26 communes au total ont un dimensionnement conforme. 150 hectares de surface totale de la Zàb ont été réduits (ensemble des Zàb). 37 communes ont élaboré leur périmètre d'urbanisation. 32 communes ont défini des zones réservées.

D'autres projets sont en cours pour la période 2021-2025. Le prochain rapport devrait nous parvenir à l'horizon 2023.

Bien que ce rapport test peut être amélioré, il nous donne cependant des indications importantes sur l'aménagement et le développement de notre territoire.

Je vous remercie pour votre attention.

Moos Marylène, députée (suppl.), UDC

Le groupe UDCVr a pris connaissance du rapport sur l'aménagement et le développement du territoire selon l'article 3b LcAT du Conseil d'État du canton du Valais et le

rapport de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE) qui s'est réunie le jeudi 20 août 2020.

En préambule, nous constatons que ce rapport est [YM1] particulièrement redondant, bureaucratique, difficile à lire et surtout très technique avec des abréviations dans presque toutes les lignes. L'exemple type d'un tel rapport ressort du rapport de la commission ATE qui est composé seulement de quelques remarques et d'un power-point. Par rapport à ces abréviations, et afin de faciliter la lecture de l'ensemble des rapports déposés, le groupe UDCVr propose qu'à l'avenir, lors de la rédaction de ces rapports, il soit fait des liens automatiques entre l'abréviation et son nom complet.

Le groupe UDCVr veut tout de même souligner quelques points qui ont retenu l'attention de ses membres:

- La fiche de travail A.5 concernant la zone mayens, de hameaux et d'habitat rural doit être traitée rapidement dans l'intérêt d'avoir un canevas de travail. Dans le rapport on lit aussi que, je cite: «Le Conseil d'État ne doute pas de l'approbation future de cette fiche A.5 au terme de la procédure», le groupe UDCVr voudrait que le Conseil d'État ne doute pas mais qu'il s'engage pour faire avancer ce dossier cher à notre canton.

Il faut absolument que cette fiche puisse être approuvée rapidement par la Confédération et de ce fait, le Conseil d'État est invité à la compléter en intégrant des éléments de détail suffisamment précis et spécifiques pour rendre plausibles les exigences de l'OAT.

- Dans le monitoring 3.2.4 , la fiche B.2 relative aux hébergements touristiques, il est demandé de favoriser une meilleure occupation des résidences secondaires et de promouvoir l'hôtellerie ainsi que la construction de résidences principales à un prix avantageux. Nous sommes surpris par de tels termes qui ne sont pas quantifiables et de ce fait laissent une grande part d'interprétation.

- Nous devons souligner dans les aides de travail, que la fiche B.4 (domaine skiable) du PDc nécessite de coordonner divers intérêts, tels que la protection de la nature et du paysage, le maintien de l'activité agricole, l'utilisation durable des ressources (eau, énergie), l'accessibilité en transports publics, et l'offre de logements. Le groupe UDCVr soutient en particulier la notion d'utilisation durable des ressources et surtout de l'eau. Des projets relatifs à la valorisation et à l'utilisation réfléchie de l'eau doivent être encouragés et nous pensons en particulier au projet de captage des eaux de ruissellement qui pourrait être aménagé entre la Raspille et la Lienne au-dessus de Crans-Montana.

Dans le mandat pour la planification ultérieure E.6, le canton du Valais est invité à améliorer la coordination avec les cantons et les pays voisins dans le cadre de la planification des projets qui pourraient avoir des impacts sur leur territoire. Il doit s'adresser au guichet unique Energie éolienne ou à Météo Suisse dans le cadre d'une planification ultérieure pour des procédures d'affectation du sol et d'autorisation de construire. Pour parler simplement, si un projet de développement touristique, énergétique ou autre serait planifié dans un rayon de 20 kilomètres autour du radar météorologique de la Pointe de la Plaine Morte, le canton du Valais devrait d'abord s'adresser au canton de Berne ou à la Confédération pour avoir leur accord et à Météo Suisse, pour un accord définitif. C'est le summum de la bureaucratie, pas impossible à réaliser mais d'une grande complication. Si l'on dessine un cercle de 20 kilomètres de rayon autour de la pointe de la Plaine Morte, les communes situées d'Ouest en Est entre Conthey et Ferden et du Nord au Sud entre La Lenk et Mont-Noble seront nécessairement touchées.

Je vous laisse imaginer le temps perdu et le coût des procédures avant d'arriver à une quelconque réalisation, au détriment des intérêts de la collectivité.

Je vous remercie de votre attention.

Aymon-Constantin Charlotte, députée (suppl.), PDCC

Le groupe PDCC a pris connaissance avec la plus grande attention du rapport du Conseil d'État sur l'aménagement et le développement du territoire, rapport qui permet d'avoir

un suivi de l'évolution des travaux avec les planifications en cours et les mesures mises en place par le canton dans le cadre de l'observatoire du territoire.

En 2010 déjà, le Conseil d'État, par son projet de développement territorial 2020, a manifesté sa volonté d'entreprendre les réformes pour un développement territorial durable, cohérent et équitable. L'entrée en vigueur en 2014 de la révision de la loi fédérale sur la LAT, qui demandait aux cantons l'élaboration d'un projet de développement territorial souhaité, la délimitation de territoires d'urbanisation et du dimensionnement des zones à bâtir, ainsi que d'un plan directeur des projets ayant une incidence importante sur le territoire et l'environnement, a nettement renforcé le rôle du plan directeur.

Il est expliqué dans ce rapport les principaux changements qui ressortent de cette révision, à savoir:

- prolongation de la durée des zones réservées communales qui passe de 2 à 5 ans, avec prolongation si nécessaire de 3 ans;

- mesures proposées pour orienter le développement vers l'intérieur du milieu bâti;

- nouvelle zone d'affectation;

- règlement sur les mesures d'encouragement et sur le régime de compensation.

Cette phase de révision globale s'est terminée, pour l'essentiel, avec l'approbation par le Conseil fédéral en mai 2019 du Plan directeur cantonal, soit la prise en compte des besoins de développement pour les 25 à 30 prochaines années.

La fiche A.5 zones des mayens et de l'habitat rural étant insuffisamment précise, cette dernière a été suspendue momentanément. Il est à signaler qu'une séance avec l'ARE était programmé en septembre 2020. Le Conseil fédéral a, cependant, donner différents mandats aux cantons, notamment l'obligation d'informer l'ARE qui est l'Office fédéral du développement territorial sur l'état d'avancement des mesures prises pour bloquer les zones surdimensionnées ainsi que de la réduction des zones à bâtir sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs études de bases sont en cours, notamment la conception du paysage cantonal avec pour objectif de créer des bases pour la prise en compte du paysage dans les instruments de planification, tant cantonaux, régionaux que communaux.

La délimitation des nouvelles zones économiques, le projet Raum+ qui consiste à relever les réserves de surfaces à urbaniser et à collecter les données directement de la part des communes ainsi qu'une étude dans le cadre de l'agenda 2030 sur la promotion de la nature dans les villes et villages.

L'observatoire du territoire est en cours d'élaboration et plusieurs monitorings ont été définis dont le monitoring des zones à bâtir, des zones d'activités économiques, des résidences secondaires et des surfaces d'assolement.

Des aides de soutien aux communes ont été élaborées ou sont en cours d'élaboration, comme le RCCZ type, les domaines skiables, le Plan directeur intercommunal et des directives techniques sur les itinéraires de mobilité et de loisirs.

Dans les 2 ans à dater du 1er mai 2019, les communes doivent avoir délimité leurs projets de périmètre d'urbanisation et ensuite elles auront 5 ans pour adapter leur plan d'affectation des zones et le règlement des constructions, ce qui représente un énorme travail, beaucoup de contraintes, un véritable défi et un enjeu majeur pour notre canton.

Les premiers effets de la mise en œuvre de ce Plan directeur cantonal se font sentir. Au 1er mai 2020, 26 commune ont un dimensionnement conforme à la LAT contre 23 en 2014. Parmi les 101 communes dont la zone à bâtir est surdimensionnée, 37 communes ont élaboré leurs projets de périmètre d'urbanisation et 32 communes ont défini des zones réservées. On constate une diminution progressive des zones à bâtir qui, pour l'état actuel, correspond à 150 hectares.

Même si en tant que municipale, je baigne déjà depuis plusieurs mois dans ce sujet de l'aménagement du territoire qui va nous accompagner pendant de très longues années encore, il m'a été ardu d'arriver au bout de ce rapport tellement il contient une masse

importante d'informations, de schémas et de tableaux et je vous invite à le lire dans son intégralité.

Ce rapport établi pour la première fois par le Conseil d'État est certes perfectible, mais je tiens ici à remercier le SDT par son chef de service Monsieur Nicolas Mettan, pour l'immense travail accompli dans l'élaboration et la rédaction de ce rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

Lattion Eric, député (suppl.), PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance du rapport sur l'aménagement et le développement du territoire établi conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Nous constatons que le projet développement du territoire, qui a débuté en 2010 et qui s'est terminé en 2019 avec l'approbation du Plan directeur cantonal par le Conseil fédéral, a été mené à bien avec satisfaction. Nous pouvons d'ailleurs désormais consulter la carte générale du Plan directeur cantonal sur le SIT du canton, ce qui permet de visualiser clairement et de manière synthétique les emprises des différents objets en lien avec les fiches du plan directeur.

Concernant la fiche A.5 sur les zones de hameaux et de mayens, nous espérons qu'une solution puisse être trouvée rapidement avec le Conseil fédéral, de manière à pouvoir à nouveau délivrer des autorisations dans ces zones.

La collecte des données géographiques au moyen des systèmes de monitoring et de controlling des zones nous semble également satisfaisant.

Concernant les projets d'agglomération, nous partageons l'avis du Conseil d'État sur la nécessité de renforcer leur ancrage légal et nous attendons les propositions de modifications législatives nécessaires.

Nous félicitons le Service du développement territorial pour le sérieux et l'ampleur des travaux effectués, notamment dans le contexte difficile du redimensionnement des zones à bâtir. Nous le remercions pour ce premier rapport et n'avons, pour notre part, pas de remarque particulière quant à sa présentation.

Merci pour votre attention.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

Lors des débats sur la LcAT, le Grand Conseil a souhaité être informé une fois par législature de l'état de l'aménagement du territoire cantonal et des planifications en cours.

Le SDT nous rappelle que le projet de développement territorial 2020 a été lancé en 2010 déjà, soit bien avant l'introduction de la limitation de construire des résidences secondaires et la révision de la LAT fédérale. Ce projet comportait 3 chantiers principaux qui ont tous été finalisés dans les délais prévus:

- Le Concept cantonal de développement territorial, pour le volet stratégique;

- La Loi cantonale sur l'aménagement du territoire, acceptée par le Parlement en septembre 2016;

- le Plan directeur cantonal, accepté par la Confédération en mai 2019.

Le délai de 5 ans fixé par la LAT pour la révision des plans directeurs cantonaux a ainsi été respecté.

En approuvant le Plan directeur valaisan, la Confédération valide également la stratégie valaisanne de dimensionnement de la zone à bâtir avec le périmètre d'urbanisation. Celui-ci autorise la prise en compte des besoins pour 2 périodes de planification (soit 2 fois 15 ans). Cette solution innovante et pragmatique s'est révélée à la fois conforme au droit fédéral et adaptée à la spécificité du territoire cantonal. En effet, le Valais présentait un

surdimensionnement des zones à bâtir généralisé, avec plus de 110 communes dont le plan de zones n'est pas conforme à la LAT.

Ce constat a forcé le canton à réagir, y compris sur le fonctionnement de ses propres services qui ont permis d'homologuer ces plans de zones non conformes. L'histoire se répète et nous prouve encore récemment que l'autonomie communale si souvent défendue dans cette assemblée, n'est valable que si elle est encadrée par des règles précises, et qu'elle est sanctionnée lorsqu'elle s'écarte du droit.

Le rapport mentionne également les 3 projets d'agglomération du canton (Chablais Agglo, Agglo Valais central, Agglo Brig-Visp-Naters) qui ont permis d'initier une réflexion territoriale intercommunale sur les principales régions urbaines de la plaine du Rhône. Ces réflexions sont aujourd'hui mises en œuvre à travers les plans directeurs intercommunaux, qui sont prévus par la LcAT. Il faut rappeler que les projets d'agglomération découlent d'une politique fédérale, et qu'il est nécessaire de les ancrer dans les bases légales cantonales. Ceci pourrait être réaliser en adaptant les lois existantes ou en élaborant une loi ad hoc.

En conclusion, le groupe des Verts relève que le canton du Valais, par l'intermédiaire du SDT, a su anticiper les changements légaux au niveau fédéral et adapter ses outils d'aménagement du territoire aux nouvelles exigences, même si elles sont parfois très contraignantes.

La mise en place d'un observatoire du territoire est très pertinente. Par la collecte de données quantitatives, cela permettra de vérifier si le développement spatial va dans le sens souhaité, de contrôler ainsi l'efficacité des mesures d'aménagement du territoire, et, si nécessaire, les réajuster.

Avec la publication de plusieurs aides de travail, disponibles en ligne, ou l'organisation de séances d'information régulières, le SDT assume désormais un nouveau rôle dans l'information et l'accompagnement des communes. Celles-ci subissent une complexification et un allongement des procédures, ainsi qu'un risque grandissant de recours, et par conséquent de blocage. Il est donc important de leur fournir des modèles standardisés, des directives techniques simples et des conseils personnalisés.

Le défi de redimensionner la zone à bâtir est énorme, il est à l'échelle des stocks de terrains constitués durant plusieurs générations. Mais l'enjeu de conserver des réserves à long terme est tout aussi important. Il s'agit pour notre canton de garantir le développement sur plusieurs générations après nous, de conserver les bonnes terres agricoles pour l'approvisionnement de la population, de réserver des surfaces pour les activités économiques de demain et de préserver les qualités du paysage.

Merci de votre attention.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

L'AdG/LA s'est penchée avec attention sur le rapport du Conseil d'État sur l'aménagement et le développement du territoire selon l'article 3b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire.

Nous sommes satisfaits de ce rapport et nous soulignons dès lors quelques points. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit par mes préopinants.

L'AdG/LA se réjouit que les dernières fiches en suspendu du plan directeur soient approuvées par la Confédération. Cependant, l'approbation de la fiche A.5 nous paraît primordiale car sans elle, aucune autorisation ne peut être délivrée dans les zones mayens.

Nous relevons aussi que le mandat d'élaboration d'une conception paysage cantonal devrait être terminée au printemps 2021, ce qui nous réjouit.

Petit bémol tout de même: nous relevons que le monitoring des constructions a été difficile à mettre en place et que les communes n'ont probablement pas suffisamment collaboré avec le canton pour cette tâche. Dès lors, quelles solutions pour avancer sur ce sujet?

Enfin, l'AdG/LA remercie tous les acteurs et toutes les actrices impliqués de près ou de loin pour ce rapport.

Merci pour votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Ein Bericht mehr...

Wer sich mit der Materie ein bisschen befasst, findet darin nicht viel Neues. Einzig findet man darin die Bestätigung, dass hier eine riesige Bürokratie am Werk ist. Es wimmelt geradezu von Konzeptionen, Strategien, Studien, Monitorings und Controllings. Wir fragen uns, ob das alles nötig ist.

Ich werde hier den Bericht nicht wiederholen, sondern auf ein paar Punkte eingehen, die aus Sicht der CVPO wichtig sind.

Einerseits das Blatt A.5 des Richtplans «Maiensäss-, Weiler- und Erhaltungszonen.» Wir haben es gehört, eine Delegation des Grossen Rates (Ismaël Perrin, Urs Juon und ich) hat Staatsrat Melly und seine Chefbeamten nach Bern begleitet zu einer Sitzung bei der wirklich obersten Führungsriege des Bundesamts für Raumentwicklung (ARE). Es war eine grundsätzlich positive Sitzung, und ich hatte effektiv auch das Gefühl, dass hier ein gewisses Verständnis für den Kanton Wallis vorhanden ist und dass man auch an Lösungen interessiert ist, auch wenn parallel natürlich Rechtsverfahren laufen, Beschwerden des ARE gegen Baubewilligungen der kantonalen Baukommission. Ein wichtiger Bundesgerichtsentscheid ist in nächster Zeit zu erwarten. Nichtsdestotrotz unabhängig dieses Entscheids müssen wir hier Lösungen finden. Diese könnten aus unserer Sicht noch etwas beschleunigt werden. Wir müssen hier jetzt schleunigst dem ARE unsere Lösungen präsentieren. Es laufen hier auch verschiedene Anstrengungen. Wir diskutieren über neue Modelle, die wir in diesem Bereich gehen könnten bis zu einem kantonalen Nutzungsplan für die Maiensässzonen. Wir sind da wirklich gesprächsbereit, weil das ist ein sehr wichtiges Thema für unseren Kanton. Da liegt ein grosses Potenzial in dieser Frage.

Zweite Anmerkung: Bekanntlich – das steht im Bericht auch – wenn im sogenannt nicht weitgehend überbauten Gebiet ein Baugesuch eingereicht wird und die Vormeinung der Dienststelle für Raumentwicklung negativ ist, muss die Gemeinde die Baubewilligung, wenn sie sie trotzdem erteilt, nach Bern an das ARE schicken, und das ARE ist dann auch beschwerdeberechtigt. Aus unserer Sicht erteilt hier der Kanton viel zu viel einfach standardmässige negative Vormeinungen sogar in städtisch geprägten Talgemeinden, die nicht einmal auszonen werden müssen. Da wird einfach mal gesagt: «Wir geben negative Vormeinungen, dann sind die Baugesuchssteller blockiert und das ARE ist eben dann noch beschwerdeberechtigt.» Das ARE nimmt diese Beschwerdeberechtigung auch in Anspruch und führt eben dann Beschwerden gegen solche Bewilligungen. Da würden wir uns wünschen, dass der Kanton oder die Dienststelle mit etwas mehr Augenmass handelt auch für die konkreten Fälle.

Dann natürlich Dimensionierung der Bauzonen, die sogenannten Rückzonungen, Planungszonen, die jetzt laufen in den Gemeinden, das Richtplanblatt C.1. Hier sind wir der Meinung, dass der Kanton viel zu rigide handelt in Bezug auf die Gemeinden und viel zu viel nach wie vor auf die Zahlen fixiert ist, obwohl hier mehrfach in diesem Grossen Rat auch vom Staatsrat immer wieder betont wurde, dass eben Raumplanung keine Mathematik ist. Und das ist so. Wir staunen trotzdem jedesmal, wenn man mit raumplanerischen Grundsätzen daherkommt, aber am Schluss auf den Quadratmeter genau auf die Zahlen kommen soll, die eben irgendwann mal vorgegeben wurden, gestützt auf völlig veraltete Grundlagen. Das kann es nicht sein, das ist nicht Raumplanung. Wir, und eben auch die kantonale Dienststelle müssen den Mut haben, hier auch wirklich raumplanerisch vorzugehen, Begründungen zu bringen, warum zum Beispiel eine Berggemeinde auch nicht auszonen muss, wenn sie überhaupt kein Zersiedlungsproblem hat. Wir müssen vernünftige und auch mehrheitsfähige Lösungen hier finden und etwas mehr Flexibilität an den Tag legen. Das gilt vor allem auch in Bezug auf die spezielle Problematik der Auszonung von Wohnhäusern. Und da höre ich von

den Gemeinden, dass der Kanton immer wieder Druck macht und verlangt, dass eben auch solche Wohnhäuser ausgezont werden. Ich habe hier mehrfach die Argumente gebracht. Es widerspricht auch der bundesgerichtlichen Rechtsprechung zu den Punktbauzonen, Kleinstbauzonen. Das gilt nur bei Neueinzonungen und nicht bei Rückzonungen, weil diese Grundstücke sind bereits voll erschlossen. Hier müssten wir auch den Mut haben, vernünftige Lösungen zu finden und den Gemeinden die entsprechenden Hilfen zu präsentieren.

Leider ist die Redezeit schon durch. Ich danke trotzdem der Dienststelle und dem Staatsrat für die Arbeit, und ich hoffe, dass wir wirklich hier gemeinsam gute Lösungen finden werden in der Zukunft.

Besten Dank.

La discussion est close.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Merci pour vos interventions.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit, peut-être rappeler ce que vous avez évoqué c'est que c'est un premier exercice. On a absolument tenu à le faire, même si la moitié de la législature était bien largement dépassée. Vous avez tous compris que les préoccupations du service et du département allait dans des directions plus prosaïques, particulièrement avec le plan directeur cantonal, c'est le PDc qui m'a échappé et que dans ce sens-là, donc on avait mis nos priorités avant de se lancer dans ce rapport. Mais ce rapport bien sûr, on a tout de suite compris qu'il était un petit peu ardu, un petit peu touffu. On a voulu mettre à votre disposition le maximum d'informations et le plus de possibilités d'interprétation de ce qui avait été fait. C'est le cas. Malheureusement, je crois, comme ça a été souligné, il convient d'être un peu plus, peut-être, un peu plus pointu et peut-être un peu moins diffus dans la présentation. Ça sera le cas lors du prochain exercice qui sera prévu, lui, à mi-législature, c'est-à-dire en 2023.

À préciser tout de même que les éléments d'information, et cela a également été relevé, sont précieux puisqu'ils vous ont permis de faire une analyse très globale de ce qui avait été fait dans un domaine qui est fondamental et qui va tenir compagnie aux députés et aux Conseils d'État des prochaines législatures puisque, je crois que cet aménagement du territoire qui est fondamental pour le développement de notre canton d'une manière extrêmement large puisqu'il touche à peu près à tous les points d'intervention, donc il sera votre compagnon et vous aurez l'occasion certainement de revenir sur l'ensemble des points qui ont été évoqués.

Je vais peut-être juste rappeler qu'on demande l'engagement du Conseil d'État par rapport à cette fiche A.5, je crois que l'engagement a été clairement démontré. Je rebondis sur ce que vient de dire Aron Pfammatter, nous nous sommes déplacés à Berne. Nous avons été avec une large délégation du Conseil d'État et de l'administration et du Grand Conseil de telle façon qu'on a aussi montré la force de l'ensemble des 2 organes législatif et exécutif de notre canton dans ce dossier qui mérite véritablement qu'on s'y attache très frontalement. Ça a été le cas. On a vraiment démontré l'engagement du Conseil d'État, l'engagement du Grand Conseil qui était derrière nous, et je crois qu'effectivement on peut s'attendre à un résultat positif.

Bien sûr, il y a les éléments complémentaires qui ont été demandé qu'il va falloir apporter. Il y a des travaux encore à réaliser, il y a des documents qui manquent, mais nous avons bon espoir de pouvoir, dans les mois prochains, avoir d'abord une décision très claire et une première présentation à l'arrêt avec un retour qui nous confirme que les directions que nous prenons sont les bonnes, parce que le but étant d'éviter de partir avec un nouveau projet qui serait une fois plus refusé.

Peut-être également une réaction par rapport aux zones à bâtir. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des choses. Ce qui est intéressant, c'est que, au-delà du côté touffu ou du côté difficile à lire qui a été évoqué en début d'intervention tout à l'heure, les remarques qui ont été ensuite formulées ont démontré quand même que vous avez bien compris la teneur de ce dossier, bien compris où se trouvaient les enjeux et je crois que c'était finalement l'essentiel et ce qui a été d'ailleurs repris par l'ensemble des intervenants.

Une remarque concernant le dimensionnement des zones à bâtir où on nous dit qu'on est trop rigide. J'ai un exemple (je ne vais pas donner le nom de la commune) où nous avions validé le plan de zones de la commune et qui a été contesté par l'ARE. Nous avons convoqué les gens de l'ARE, ici en Valais, pour renégocier, pour expliquer que nous n'étions pas d'accord avec leur position. Le dossier est retourné maintenant à Berne. Nous n'avons toujours pas la réponse, mais simplement pour dire que, dans le cas où les travaux sont faits de manière correcte, de manière active par la commune et qu'ils correspondent aussi globalement que possible aux attentes, eh bien!, nous les soutenons et nous allons avec la commune jusqu'à Berne pour défendre son point de vue. Je crois qu'il faut aussi le reconnaître: tout n'est pas facile. Le travail des communes n'est pas non plus facile et il varie terriblement d'une commune à l'autre mais ils peuvent compter également sur l'appui de notre canton et je crois que c'est aussi un des éléments qui a été souligné.

On l'a relevé, le canton aujourd'hui s'implique très fortement avec les communes pour pouvoir répondre aux attentes de celles-ci, parce que effectivement, on se trouve, comme l'a dit également Aron Pfammatter, devant une bureaucratie qui nous échappe mais que nous devons malheureusement vivre avec. Et nous apportons toute l'aide possible dans le cadre des problèmes techniques que rencontrent les communes.

Voilà, pour le reste, je n'ai pas grand-chose d'autre à rajouter. Je crois qu'effectivement, ce rapport, au-delà de la difficulté de lecture, j'ai pris la peine de bien le relire également, je ne peux que confirmer qu'il y a des moyens d'être un peu plus clair et un peu moins touffu, mais prenez-le comme un premier jet et le but étant de collecter toutes vos remarques, c'est-ce que j'ai fait ce matin et d'ensuite, avec le service, de prévoir d'ores et déjà la prochaine mouture en tenant compte de celle-ci.

Je vous remercie d'avoir pris connaissance et de vos remarques surtout qui sont très positives pour nous.

Le président

Nous pouvons donc passer au point numéro 2.

2. Election d'un nouveau membre de la Commission de justice
Wahl eines neuen Mitglieds der Justizkommission

Le président

Aurélian Mascitti ayant démissionné, les Verts proposent pour le remplacer Monsieur **Jérémy Savioz.**

Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Je n'ai pas de demande de parole. Et puis, comme il s'agit d'une élection tacite selon l'article 115 du règlement, dans ce cas-là, nous pouvons applaudir Monsieur Jérémy Savioz!

(Applaudissements)

Bon travail Monsieur le député.

Nous passons donc au point 3.

3. Election d'un nouveau membre et d'un nouveau membre suppléant à la Commission cantonale de recours en matière fiscale

Wahl eines neuen Mitglieds und eines neuen Ersatzmitglieds der kantonalen Steuerrekurskommission

Le président

Madame **Stéphanie Spahr,** actuelle suppléante, accède à la fonction de membre et Madame **Laurence Richard** est proposée comme suppléante.

Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans la salle? Tel n'est pas le cas et donc comme il s'agit également d'une élection tacite selon l'article 115 du règlement, nous pouvons applaudir ces 2 nouvelles personnes et leur souhaiter un bon travail dans cette nouvelle tâche!

(Applaudissements)

Traitements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Behandlungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

4. Postulat Serge Rey (suppl.), UDC, Richard Nanchen (suppl.), PLR, Robert Métrailler, AdG/LA, et Marcel Bayard, PDCC: L'abandon des zones «vieux villages» (12.03.2019) **5.0410**

Postulat Serge Rey (Suppl.), UDC, Richard Nanchen (Suppl.), PLR, Robert Métrailler, AdG/LA, und Marcel Bayard, PDCC: Aussterben der historischen Dorfkerne (12.03.2019) **5.0410**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.09.2019)

Entwicklung (11.09.2019)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé le rejet de ce postulat car partiellement réalisé. Il y a-t-il des demandes de parole? Tel n'est pas le cas. Ce postulat est donc **classé au stade du traitement.**

Nous passons au point 5.

5. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Audrey Michelet (suppl.), PDCC, Diego Wellig, CSPO, et Nicole Carrupt, PLR: Les glaciers meurent – les nouvelles zones alluviales alpines doivent être préservées! (14.03.2019) **5.0413**

Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Audrey Michelet (Suppl.), PDCC, Diego Wellig, CSPO, und Nicole Carrupt, PLR: Die Gletscher sterben – die neuen alpinen Auengebiete müssen erhalten werden! (14.03.2019) **5.0413**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (11.09.2019)

Entwicklung (11.09.2019)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat. Il n'y a pas de demande de parole. Ce postulat est donc **transmis pour exécution.**

6. Motion PLR, par Xavier Mottet: Plus de mobilité moins de bureaucratie (11.06.2019) **5.0435**

Motion PLR, durch Xavier Mottet: Mehr Mobilität und weniger Bürokratie (11.06.2019) **5.0435**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.12.2019)

Entwicklung (12.12.2019)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation de la motion. Demandes de parole? Tel n'est pas le cas. Cette motion est donc **transmise au Conseil d'État pour exécution.**

7. Postulat Yannick Ruppen (suppl.), PDCB, Guido Walker, CVPO, Sonia Tauss-Cornut, PLR, et Christian Roduit (suppl.), AdG/LA: Des solutions à la surcharge des trains aux heures de pointe (12.06.2019) **5.0436**

Postulat Yannick Ruppen (Suppl.), PDCB, Guido Walker, CVPO, Sonia Tauss-Cornut, PLR, und Christian Roduit (Suppl.), AdG/LA: Lösungen für überfüllte Züge zu den Stosszeiten (12.06.2019) **5.0436**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (12.12.2019)

Entwicklung (12.12.2019)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Das Postulat wird zur Annahme empfohlen. Il y a-t-il des demandes de parole? Tel n'est pas le cas. Ce postulat est donc **transmis au Conseil d'État pour exécution.**

8. Postulat CSPO, par Diego Wellig et Rolet Gruber: Problématique posée par l'élimination des boues d'épuration (10.09.2019) **5.0449**

Postulat CSPO, durch Diego Wellig und Rolet Gruber: Aktuelle Klärschlammentsorgungsproblematik (10.09.2019) **5.0449**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.03.2020)

Entwicklung (13.03.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé d'accepter ce postulat étant donné qu'il est déjà réalisé. Pas de demande de parole. Ce postulat est donc **transmis pour exécution.**

9. Postulat CSPO, par Urban Furrer, Rolet Gruber, Konstantin Bumann et Jérôme Beffa (suppl.), et cosignataires: Transports absurdes: du marbre d'Italie pour l'aménagement d'un cours d'eau à Zinal (11.09.2019) **5.0451**

Postulat CSPO, durch Urban Furrer, Rolet Gruber, Konstantin Bumann und Jérôme Beffa (Suppl.), und Mitunterzeichnende: Unsinnige Transporte: Marmorsteine aus Italien für Flussverbauungen in Zinal (11.09.2019) **5.0451**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.03.2020)

Entwicklung (13.03.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est recommandé d'accepter ce postulat. Pas de demande de parole. Ce postulat est donc **transmis pour exécution.**

10. Postulat Fanny Darbellay, PDCB, Fabien Schafeitel, PDCC, et Nathan Bender (suppl.), PDCB: L'E-ssayer, c'est l'adopter! (12.09.2019) **5.0452**

Postulat Fanny Darbellay, PDCB, Fabien Schafeitel, PDCC, und Nathan Bender (Suppl.), PDCB: Förderung der E-Mobilität (12.09.2019) **5.0452**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.03.2020)

Entwicklung (13.03.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Désolé d'interrompre cette belle unanimité.

Le groupe UDC va s'opposer à ce postulat.

Si l'intention, comme toujours, est bonne; les ambitions sont déraisonnées et la réponse du Conseil d'État nous le confirme. En effet, le postulat demande, entre autres, que le Conseil d'État remplace l'ensemble de sa flotte. Ce dernier répond qu'il réfléchit à créer des pools de véhicules dans la mesure du possible électriques.

Une certaine honnêteté de la part du Gouvernement aurait prévalu dans une réponse qui aurait simplement reconnu que c'est impossible, en tout cas à l'heure actuelle, de remplacer l'ensemble de sa flotte de véhicules car il ne s'agit pas uniquement de remplacer les véhicules de fonction du Conseil d'État. Prenons quelques exemples: comment va-t-on remplacer le matériel roulant de déneigement et les engins lourds du Service des routes dont l'utilisation impérative induit une certaine consommation? Comment va-t-on remplacer les véhicules d'intervention de la police, les ambulances de l'hôpital ou des véhicules du Service du feu subventionnés par le canton? Ces véhicules ne rentrent parfois pas du tout à leur base

durant une journée, leur engagement étant tributaire de la nature et de l'ampleur de l'intervention.

Des réflexions similaires ont eu lieu au sein de la police régionale des villes du centre et notre choix s'est porté sur des véhicules hybrides pour les motifs invoqués. Cela aurait pu être une partie de la réponse.

Dans une moindre mesure, comment le canton va procéder au remplacement de ses bateaux qui sont, jusqu'à preuve du contraire, des véhicules, des brigades fluviales et lacustres de la police ou des centres de secours incendie?

Ces exemples et notre opposition, Mesdames et Messieurs, n'entendent pas jeter aux oubliettes l'idée de remplacer certains véhicules par des véhicules électriques. En revanche, ils permettent de démontrer que l'acceptation par le Conseil d'État de ce postulat, tel qu'il est rédigé, n'est qu'une promesse sans lendemain.

Je vous remercie de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Peut-être juste une remarque concernant la portée d'un postulat. J'aimerais juste rappeler que la demande est d'étudier la possibilité, et je crois que pour le Conseil d'État on ne peut pas faire du particularisme, on sait très bien qu'il ne sera pas possible de tout remplacer, y compris les postulants.

Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes à un point charnière dans l'évolution des moyens de transport. Il y a effectivement des véhicules hybrides, des véhicules électriques. Demain, il y aura des véhicules à hydrogène. Il est évident qu'il y a certains véhicules d'intervention qui devront encore pour de nombreuses années être propulsés par d'autres moyens et je crois que de faire l'étude est déjà fondamental pour nous. Nous avons déjà lancé une partie de cette étude puisque nous avons déjà une partie des véhicules qui sont électriques. Nous avons créé des pools d'utilisateurs et c'est dans cette direction que nous voulons continuer à travailler. C'est dans cet esprit bien sûr que s'inscrit l'acceptation de ce postulat. Bien sûr on ne va pas demain remplacer tous les véhicules par des véhicules électriques.

Par contre, rien ne nous empêche aujourd'hui de faire une étude très large qui prenne en compte l'ensemble des moyens de transport nécessités par la bonne gestion de l'État et qu'on voit et de quelle façon on peut en améliorer le fonctionnement dans le meilleur respect de l'environnement. C'est vraiment dans cet état d'esprit et dans le sens de l'étude. C'est d'ailleurs ce qui est le principe de base d'un postulat, c'est de demander une étude et nous allons, avec beaucoup d'intérêt, la mettre sur notre table de travail.

Le président

Ce postulat est donc combattu. Nous allons voter.

Postulat 5.0452 / Postulat 5.0452

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 99 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 21 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez **accepté ce postulat qui est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.**

Nous passons au point 11.

11. Postulat Nathalie Cretton, Les Verts, Stéphane Ganzer, PLR, Vincent Roten, PDCC, et Raymond Borgeat, AdG/LA: Monitoring de la gestion des ressources en eaux (13.09.2019) **5.0453**

Postulat Nathalie Cretton, Les Verts, Stéphane Ganzer, PLR, Vincent Roten, PDCC, und Raymond Borgeat, AdG/LA: Monitoring des Wasserressourcenma-nagements (13.09.2019) **5.0453**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.03.2020)

Entwicklung (13.03.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Est-ce qu'il est possible de demander juste une précision dans la réponse? Ça peut se faire de demander une précision? Oui. Alors voilà, c'est pour ça que je prends la parole.

Le président

Oui Madame la députée, en fait vous ne vous opposez pas, demandez des précisions.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Juste une précision.

Il est noté comme quoi il y a une plate-forme cantonale d'information sur l'eau qui est en phase de finalisation. Ma question est la suivante: est-ce que les communes et les partenaires privés devront remplir ou seront invités à remplir cette plate-forme cantonale d'information sur l'eau? C'est-à-dire leur consommation d'eau ou l'utilisation de l'eau. Voilà, c'est ma simple question.

Merci pour les précisions.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Je n'ai pas de détails plus précis. Simplement dire que dans toute l'approche que nous avons faite, vous savez, nous avons un concept de l'eau, un concept cantonal de l'eau. Je crois que c'est même un cas unique en Suisse. On est le seul canton à avoir réalisé ce concept. Alors, il est bien entendu que le canton ne peut pas imaginer de développer quelque politique que ce soit concernant l'eau, sans intégrer les communes d'une façon ou d'une autre puisque le territoire leur appartient pour une grande majorité et les ressources en eau également. Donc, on a besoin de la participation des communes, que ce soit pour établir les chiffres et puis ensuite, pour établir la politique que nous allons mener. Et cela figure également dans notre concept général de l'eau.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Mais vous n'avez pas répondu! Est-ce que c'est une obligation? Est-ce que ça sera une obligation des communes de participer ou ce sera simplement du volontariat?

C'est ça ma question.

Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Alors, on vous donnera, dans le traitement du postulat, une réponse peut-être plus précise. Mais j'imagine mal que l'on puisse aujourd'hui simplement par décret exiger les chiffres. On va les demander aux communes.

J'imagine que sans que ce soit une obligation formelle, je dirais que c'est une collaboration qui me semble fondamentale. À partir de là, je vais voir de quelle manière on peut, si les communes refuseraient de donner ces chiffres, de quelle façon on pourrait les obtenir. Mais d'une manière globale, je ne crois pas qu'on ait fixé ça dans notre ligne de conduite en disant qu'il y aura une obligation. Mais on est tout à fait clairs, on ne peut pas aller, sans avoir les communes avec nous, dans un tel travail.

Le président

Ce postulat est donc **accepté et donc transmis pour exécution.**

12. Motion Céline Dessimoz, Les Verts, Marie-Paul Bender (suppl.), AdG/LA, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, et Joachim Rausis, PDCB: Des bases légales cantonales pour la mobilité douce quotidienne (13.09.2019) **5.0454**

Motion Céline Dessimoz, Les Verts, Marie-Paul Bender (Suppl.), AdG/LA, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, und Joachim Rausis, PDCB: Kantonale Gesetzesgrundlagen für den Alltagslangsamverkehr (13.09.2019) **5.0454**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (13.03.2020)

Entwicklung (13.03.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Il est proposé l'acceptation de la motion.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

De la même manière, je ne souhaite pas m'opposer à la réponse mais obtenir quelques éclaircissements.

Je souhaite avant tout remercier le Conseil d'État pour l'acceptation complète de cette motion. Son exécution rapide, via la loi sur les transports publics, permettra le développement et la promotion spécifique de la mobilité douce quotidienne dans notre canton.

Je souhaite toutefois relever que la réponse qui nous est transmise est de qualité toute relative. En effet, d'une part, il n'y est aucunement fait mention de mobilité douce quotidienne et je souligne le «quotidienne». D'autre part, aucune demande, pourtant clairement développées et formulées dans la conclusion de la motion, n'est reprise dans la réponse du Conseil d'État, ce qui ne permet pas de savoir avec certitude si la motion a bien été comprise.

En revanche, la réponse du Conseil d'État fait mention d'un groupe de travail qui remettra en septembre 2021 un avant-projet de loi avec rapport explicatif au Conseil d'État. Le chef de département peut-il nous en dire un peu plus sur le calendrier concernant cet avant-projet?

Les motionnaires seront particulièrement attentifs à la reprise des demandes faites dans la conclusion de la motion lors de la proposition du Conseil d'État.

Merci pour votre réponse et merci pour l'écoute.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Oui, merci également pour la question.

Finalement, les réponses arriveront avec le projet que nous allons amener. Aujourd'hui, nous avons pris en compte les demandes. On propose de l'accepter, parce qu'effectivement, ça nous semble important de fixer avec une base légale cette mobilité douce de manière générale. On n'a pas précisé cette mobilité douce quotidienne.

À partir de là, au moment où le dossier est accepté, nous n'avons pas encore le projet définitif. Cet avant-projet va être soumis au Conseil d'État. Ce que je vais présenter, c'est d'abord les lignes directrices qui doivent être validées. Ensuite, sur la base des lignes directrices, nous allons élaborer un projet de loi et ce projet de loi viendra devant vous.

Alors aujourd'hui, je ne veux pas aller plus loin dans le détail. Par contre, c'est un projet, au moment où la motion est acceptée, c'est un projet que nous allons mettre très rapidement en route.

Pour ce qui concerne le rapport, il n'est pas arrivé au mois de septembre. Il y a un petit peu de retard et je pense qu'il y a eu pas mal de retard de manière générale dans certains services de l'administration. On ne va pas rechercher les raisons, mais je pense qu'au printemps on a passablement perdu du temps et ce rapport va arriver. Aussitôt qu'il sera là, on pourra vous le mettre à disposition déjà pour avoir une première idée de ce qui sera fait.

(Dessimoz Céline: Le calendrier précisément, vous savez un peu ou pas du tout?)

Alors, le calendrier sera fixé au moment où le Conseil d'État aura pris les positions concernant les lignes directrices et qu'on aura un avant-projet, à ce moment-là, après il y a la consultation, il y a toute la procédure habituelle, mais c'est un dossier qui ne viendra pas chez vous avant l'année prochaine, ça, c'est certain. C'est beaucoup trop tôt ou trop tard maintenant pour cette année pour arriver à développer un tel projet. Il y a quand même des portées extrêmement importantes et on veut arriver avec quelque chose qui tienne la route, si vous me passez l'expression, et ça ce sera pour la prochaine législature. Par contre, sur le fond, je dis bien, on est entièrement d'accord. On a lu votre demande et elle est acceptée. On ne va pas revenir sur chaque point en disant qu'on accepte et on va la travailler pour revenir avec un projet législatif complet.

Le président

Cette motion est donc **acceptée et transmise au Conseil d'État pour exécution et suite utile.**

13. Interpellation AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gilbert Truffer et Reinhold Schnyder: Chemin en direction de Kandersteg et interruption du ferroutage (12.11.2019) **5.0470**

Interpellation AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gilbert Truffer und Reinhold Schnyder: Feldweg Richtung Kandersteg und Einstellung des Autoverlads (12.11.2019) **5.0470**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Wir können die Fragen folgendermassen beantworten.

Erste Frage: Die Sanierung des Scheiteltunnels am Lötschberg wurde von der BLS über Jahre sehr fundiert geprüft und ist durch externe Spezialisten begleitet worden. Die gewählte Sanierungsvariante war aus Sicht der Sicherheit, des Betriebes aller Verkehrsarten (Personen- und Güterverkehr wie auch Autoverlad) sowie der Wirtschaftlichkeit die beste Lösung. Es gab auch Varianten, bei denen die vorgesehene Sanierung weit schneller hätte vorangetrieben werden können. Diese wären aber für den Betrieb mit viel mehr Nachteilen verbunden gewesen und hätte zu längeren Totalsperrungen geführt.

Zweite Fragen: Moderne Reisebusse überschreiten die maximale Profilgrösse von Fahrzeugen, die am Autoverlad Lötschberg verladen werden können. Ausschlaggebend für die Einstellung des Verlageangebots waren einzig und alleine Sicherheitsaspekte. Eine Selbstrettung der Reisebusinsassen, zum Beispiel bei einem Brand, ist nicht möglich. Die Reisebusse sind so breit, dass sich die Türen im verladenen Zustand nicht öffnen lassen. Dies stellt ein erhebliches Risiko für die Insassen dar. In Absprache mit dem Bundesamt für Verkehr, externen Fachexperten und der von der internen Sicherheitsabteilung durchgeführten Abklärungen ist die BLS zum Schluss gekommen, dass dieses Risiko nicht mehr tragbar ist. Der Lötschberg-Scheiteltunnel erfüllt alle regulatorischen Anforderungen – insbesondere der Richtlinie Sicherheitsanforderungen für bestehende Eisenbahntunnel des Bundesamts für Verkehr – und kann somit sicher betrieben werden. In Anbetracht des Rückgangs des Verkehrs im Scheiteltunnel und insbesondere die Verlagerung des Güterverkehrs in den Lötschberg-Basistunnel, damit einhergehend der Gefahrguttransporte, sind die Risiken im Scheiteltunnel im unteren Übergangsbereich und nur mit unverhältnismässig grossem Aufwand weiter zu senken. Ein zusätzlicher Fluchtstollen steht in einem absoluten Missverhältnis der Kosten und des Nutzens.

Dritte Frage: Wie bereits in einer früheren Antwort erwähnt, liegt die Verantwortung des Dossiers der Sanierung des Munitionslagers in Mitholz nicht beim Kanton Wallis. Der Kanton Wallis versteht natürlich das Anliegen, dass die Munition fachgerecht entsorgt wird. Das VBS hat Ende Februar 2020 die Bevölkerung von Kandergrund und Kandersteg über sein Konzept zur Räumung des Munitionslagers informiert. Zum Schutz der Strassenverbindung werden derzeit 3 Varianten diskutiert: der Schutz der bestehenden Hauptstrasse durch eine Galerie, die Verlängerung des Mitholztunnels oder die Verlegung der Hauptstrasse.

Auch der Kanton Wallis wurde vom VBS zu einer offiziellen Stellungnahme eingeladen. Der Staatsrat hat in seiner Antwort gefordert, dass die Verkehrsverbindungen während allen Phasen der Räumungsarbeiten unterbrechungsfrei funktionieren müssen. Keinesfalls dürfen alle Verkehrsverbindungen gleichzeitig gesperrt werden. Aus seiner Sicht stellt hierzu derzeit die Verlängerung des Mitholztunnels die beste Lösung dar. Gerade auch vor dem Hintergrund der Räumungsarbeiten im Munitionsdepot in Mitholz muss der Vollausbau des Lötschberg-Basistunnel vorangetrieben werden. Vertreter des Kanton Wallis sollen in die Projektorganisation des VBS eingebunden werden. Eine kantonsinterne Taskforce wird die Arbeiten auf Bundesebene eng begleiten.

14. Interpellation Jérémy Savioz, Les Verts, et Patrick Evéquoz (suppl.), AdG/LA: Garde-chasse maintenu à son poste malgré plusieurs instructions pénales (12.11.2019) **5.0471**

Interpellation Jérémy Savioz, Les Verts, und Patrick Evéquoz (Suppl.), AdG/LA: Wildhüter trotz mehrerer Strafuntersuchungen nicht gefeuert (12.11.2019) **5.0471**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l’environnement (DMTE)

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, par son Service de la chasse, de la pêche et de la faune a analysé les différents cas au fur et à mesure de leur révélation, suivant ainsi de près l'évolution de la situation de son employé.

Tant dans l'affaire des pièges photographiques, que des tirs accidentels dissimulés, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune a toujours été informé de ces faits dans le cadre des enquêtes préliminaires menées par la police.

Dans le cas des aiglons, le SCPF n'a jamais été d'avis qu'on puisse considérer la détention de ces oiseaux comme illicite. Pour cette raison, une dénonciation n'était pas considérée comme opportune, d'autant que l'affaire était d'ores et déjà dénoncée par des personnes tiers et portée à la connaissance du chef de service.

En ce qui concerne un éventuel renvoi et après analyse des différents cas, les informations disponibles à ce jour ne justifient pas un renvoi. Une nouvelle analyse de la situation se fera en temps voulu, au moment où tomberont les jugements. Jusqu'alors, le Conseil d'État est d'avis que la présomption d'innocence prévaut et s'applique.

15. Interpellation Gervaise Marquis, PLR, Dorian Farquet (suppl.), PLR, Pierre Contat, UDC, et Alex Schwestermann, CSPO: Le Service de la chasse fonctionne au silencieux (12.11.2019) **5.0472**

Interpellation Gervaise Marquis, PLR, Dorian Farquet (Suppl.), PLR, Pierre Contat, UDC, und Alex Schwestermann, CSPO: Funkstille bei der Dienststelle für Jagd (12.11.2019) **5.0472**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Les affaires mentionnées à l'encontre du garde-chasse sont connues du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, via son Service de la chasse, de la pêche et de la faune, portées à sa connaissance au fur et à mesure des enquêtes préliminaires menées par la police. Il n'est pas question de silence, certaines affaires étant en cours d'instruction, la présomption d'innocence prévôt et, dès lors, s'applique.

Au sujet de l'affaire pénale qui préoccupe les auteurs de l'interpellation, le SCPF confirme que ce collaborateur s'est vu infliger une amende mineure pour une contravention en relation avec la détention à titre privé de chevaux. Ce fait est intervenu après l'embauche du garde-faune et n'a aucune influence sur l'employabilité du collaborateur au sein du corps des gardes-faune. D'ailleurs même si cela s'était passé précédemment, une telle amende ne peut remettre fondamentalement en question les capacités d'un candidat au regard des exigences du poste.

En ce qui concerne une éventuelle suspension et après analyse des différents cas, le Conseil d'Etat est d'avis que les informations disponibles à ce jour ne justifient pas une telle mesure. Une nouvelle analyse de la situation se fera en temps voulu, au moment où tomberont les jugements. Jusqu'alors la présomption d'innocence prévaut et s'applique.

16. Interpellation Mathieu Giroud (suppl.), PDCB: La jungle des safaris en Valais (12.11.2019) **5.0473**

Interpellation Mathieu Giroud (Suppl.), PDCB: Steinbock-Safaris im Wallis (12.11.2019) **5.0473**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Au regard de la législation en vigueur, la loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, règlement d'exécution et arrêté quinquennal sur l'exercice de la chasse 2016-2020, ainsi que l'Ordonnance sur la régulation des populations de bouquetins, la régulation des bouquetins sur le territoire cantonal se pratique depuis toujours en totale transparence. Les plans de régulation annuelle élaborés par les biologistes du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, validés par l'Office fédéral de l'environnement (autorité de surveillance), sont chaque année mis à disposition pour consultation via le Bulletin officiel du canton du Valais.

Durant les investigations des journalistes de la RTS et lors de l'interview accordée à Monsieur Ruchti (collaborateur RTS) par le SCPF, toutes les informations relatives à la régulation de l'espèce bouquetin ont été données. Le service n'a eu aucun droit de regard sur le contenu diffusé.

Les biologistes et les gardes-faune du SCPF effectuent tous les ans les comptages, la planification des prélèvements et le contrôle de cette planification. L'OFEV (autorité de surveillance suprême) valide chaque année le plan de tirs. Une fois validée, le SCPF publie cette planification au Bulletin officiel du canton du Valais et tient l'entier du dossier à disposition pour consultation. A ce jour, ce dossier n'a jamais été consulté par quiconque.

Il est à souligner que tous les résultats de tir du bouquetin sont disponibles sur le site internet du service (dans la rubrique statistiques), ainsi que dans la statistique fédérale sur les bouquetins. Vous constaterez, d'ailleurs, que la régulation ne porte pas uniquement sur les vieux bouquetins, mais sur toutes les catégories d'âges et de sexes, les individus âgés ne présentant qu'une petite proportion de l'ensemble des prélèvements.

L'état sanitaire de l'animal prélevé est prépondérant. Dans tous les cas, nos gardes-faune prennent en charge, valorisent et exploitent systématiquement tous les animaux dont la venaison est utilisable. Lorsqu'un bouquetin présente des signes de maladie ou des risques sanitaires pour la consommation humaine, alors la carcasse est laissée sur place. Ils prennent soin de rendre cette carcasse disponible au cycle naturel en minimisant d'autres risques sanitaires, notamment en l'éloignant des cours d'eau ou de toutes voies de communication.

Certaines colonies de bouquetins sont à cheval sur les frontières cantonales ou internationales. La planification de régulation tient compte des déplacements saisonniers, des prélèvements effectués et ainsi de l'évolution des effectifs de ces colonies. Les gardes-faune travaillent de concert avec les professionnels voisins. Ils échangent et discutent régulièrement non seulement sur les bouquetins, mais également au sujet de toutes les espèces.

A l'instar de tous les collaborateurs de l'État du Valais, les gardes-faune sont soumis à l'article 25 LcPers. Il n'existe pas de contrôle directe quant à d'éventuels versements de pourboires, compte tenu des contraintes terrains inhérentes à l'activité des tirs clients. Ceci étant, les autorisations et attributions de secteurs de tirs se font (ou se faisaient dans le cadre des étrangers) exclusivement par la direction et les spécialistes d'espèces. Les échanges et formalités sont communiquées directement au client. L'intervention du garde-faune se limite à l'accompagnement du client qu'il s'est vu attribué pour la journée de chasse. Cette procédure permet d'avoir la situation sous contrôle, puisque rien ne vient influencer l'attribution des autorisations délivrées.

Pour ce qui concerne le manque de recette, ce dernier devrait être couvert par d'autres sources budgétaires de l'État. Il n'est pas pensable de couvrir la part manquante par des contributions supplémentaires des chasseurs. En effet, les tarifs pratiqués sur les permis de chasse couvrent largement les frais relatifs à la chasse elle-même.

En revanche, il est important de préciser que le déficit réel en cas d'arrêt des tirs clients pour les étrangers ne se chiffre pas à 650'000 francs, mais au maximum à 350'000 francs. Le solde des recettes de cette rubrique est lié aux tirs clients valaisans, à la vente de venaison par les garde (gibier péri ou abattu) ou encore la compensation des erreurs de tir. Les recettes budgétisées dans cette rubrique ont déjà été adaptées ces 3 à 4 dernières

années, passant de 900'000 francs à 600'000 francs. Dépendante de quantités de facteurs variables, dont l'état de la faune, les conditions météorologiques, épizootie, etc., cette rubrique peut subir des variations.

17. Interpellation Sébastien Rey (suppl.), PLR, et David Crettenand, PLR: Les entreprises du canton achètent-elles des poubelles? (12.11.2019) **5.0474**

Interpellation Sébastien Rey (Suppl.), PLR, und David Crettenand, PLR: Abfallimport durch Walliser Unternehmen? (12.11.2019) **5.0474**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Les interpellants s'interrogent sur l'importation de déchets de pays limitrophes par les entreprises de revalorisation thermique. Un certain nombre de questions en découlent, en particulier sur l'existence d'une telle pratique, sa planification, sa pertinence écologique ainsi que sur le devenir des résidus d'incinération liés à ces déchets importés.

En premier lieu, il est important de rappeler que l'importation de déchets valorisables thermiquement dans nos usines cantonales, à savoir les usines de valorisation thermique des déchets mais également les installations d'élimination de déchets de l'industrie chimique, est une action qui est soumise à autorisation de l'Office fédéral de l'environnement avec au préalable une consultation du canton.

Par ailleurs, l'importation de déchets est une pratique courante au niveau cantonal et n'a pas attendu l'introduction de la taxe causale pour exister. Les déchets ne sont d'ailleurs pas achetés par les usines, mais leur élimination, comme pour nos ordures ménagères par exemple, coûte au remettant.

Au niveau des usines de valorisation thermique des déchets, seule la SATOM a jusqu'à maintenant importé des déchets de pays limitrophes à la Suisse. Comme mentionné plus haut, les demandes d'importation font l'objet d'un préavis de la part de notre canton sur la base de la législation en vigueur en se prononçant en particulier sur les points suivants:

- Contrôle que l'élimination prévue est respectueuse de l'environnement et correspond à l'état de la technique;

- Contrôle que les capacités pour éliminer les déchets importés sont suffisantes dans l'installation concernée, la priorité étant ainsi toujours donnée aux déchets produits localement et aux communes rattachées à l'installation concernée;

- Contrôle que l'importation prévue ne contredit pas le plan cantonal de gestion des déchets;

- Et enfin, contrôle que l'entreprise d'élimination concernées dispose des autorisations nécessaires pour valoriser thermiquement ce type de déchets.

Les importations de déchets en vue de leur traitement thermique en Valais n'impactent pas la planification cantonale de gestion des déchets et permettent de maximiser le rendement de nos usines en utilisant leur pleine capacité. En termes de transport, ces importations se limitent aux régions limitrophes françaises et italiennes. Le bilan environnemental de ces importations doit tenir compte de l'efficience énergétique de la SATOM, qui est parmi la plus haute des UVTD (donc usines de valorisation thermique des déchets) de Suisse, et de l'absence actuelle de solution locale pour valoriser ces déchets.

Les résidus d'incinération de déchets importés, ne pouvant être distingués des autres déchets, sont stockés définitivement en Suisse après avoir fait l'objet d'une récupération de leurs métaux.

18. Interpellation AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) et Christine Seipelt Weber (suppl.): Une grande pagaille et pas mal d'inquiétudes (13.11.2019) **5.0475**

Interpellation AdG/LA, durch Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (Suppl.) und Christine Seipelt Weber (Suppl.): Vieles liegt im Argen und beunruhigt (13.11.2019) **5.0475**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

J'en profite, avant de vous donner la parole Monsieur le conseiller d'État, pour vous encourager à utiliser des termes parfois un peu plus éloquents, un peu plus concrets, afin que les personnes, dans le futur, lorsqu'elles recherchent par mot-clé différentes interventions réussissent à retrouver les thématiques.

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

In ihrer Interpellation richten die Urheber eine Reihe von Fragen an den Staatsrat, zum einen zu dessen operativer Führung, zum anderen zu dessen Strategie bezüglich bestimmter, für den Kanton zentraler Wirtschaftsbereiche.

Vorab können wir dem kantonalen Gesetzgeber versichern, dass es der Staatsrat dem ehemaligen Chef der Dienststelle nicht verboten hat, einen Abschiedsapéro für seine Kollegen und Mitarbeiter zu veranstalten, denn natürlich darf jeder Angestellte der Kantonsverwaltung einen Apéro veranstalten mit wem er will. Zutreffend hingegen ist, dass der Staatsrat seinen ehemaligen Angestellten darauf hinweisen musste, dass dieser, infolge seiner Freistellung, für den Apéro keine Räumlichkeiten der Kantonsverwaltung benutzen dürfe. Über diese, unter den gegebenen Umständen völlig normale Anordnung, hat sich bis zum heutigen Tag auch niemand beschwert.

Zum heutigen Zeitpunkt hat der Staatsrat gegen den ehemaligen Chefbeamten keine Strafanzeige eingereicht. Nachdem im Rahmen der Untersuchengen der Altlastenverordnung für die ehemalige Deponie Gamsenried Benzidin im Grundwasser festgestellt worden war, wurden ab dem Monat Oktober 2018 erste Massnahmen ergriffen. Im Dezember 2018 wurde die Problematik im Lenkungsausschuss Quecksilber, unter der Leitung des Vorstehers des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt, besprochen. Am 1. April 2019 veröffentlichte die Walliser Regierung dann durch die Dienststelle für Umwelt eine Medienmitteilung. Die Urheber der Interpellation dürfen also davon ausgehen, dass alle Regierungsmitglieder spätestens ab diesem Zeitpunkten Kenntnis von den aussergewöhnlich hohen Benzidin-Konzentrationen im Grundwasser hatten.

Der Staatsrat ist heute noch nicht in der Lage, die Kosten für die Sanierung der Deponie Gamsenried abzuschätzen. Die Dienststelle für Umwelt hat am 15. September mit der Lonza bei eine Pressekonferenz über den Stand des Projekts informiert. Die Grundlagen für die Sanierungsstrategie sind nun festgelegt. Priorität haben die Stärkung der Sicherungsmassnahmen, die Behandlung der Schadstofffahne im Abstrom der Deopie und der Sanierung der Bereiche mit dem höchsten Gefährdungspotenzial auf das Grundwasser. Die restliche Sanierung erfolgt etappenweise. In Labor- und Feldversuchen werden nun Sanierungsvarianten weiter getestet. Die definitive Sanierungsvariante ist noch nicht definiert. Darum ist zum heutigen Zeitpunkt keine Schätzung der Kosten möglich. Die Kontakte mit der Geschäftsleitung der Lonza AG finden regelmässig statt, und ein Wechsel an der Unternehmensspitze hat darauf keinen wesentlichen Einfluss.

Industrieunternehmen wie die Lonza AG decken sich auf dem freien Energiemarkt ein, auf welchen der Staatsrat bekanntlich keinen Einfluss hat. Wir sehen darum nicht ein, wie

es dem Staatsrat möglich sein sollte, die Lonza AG über den Energiepreis dazu zu bringen, chlorfreie Fabrikationsverfahren einzuführen.

19. Interpellation CVPO, par Urs Juon et Aron Pfammatter: Raum+ Valais, un programme d'occupation pour l'EPF et le RWO? (10.12.2019) **5.0482**

Interpellation CVPO, durch Urs Juon und Aron Pfammatter: Raum+ Wallis: Beschäftigungsprogramm für ETH und RWO? (10.12.2019) **5.0482**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Die revidierte Raumplanungsgesetzgebung (namentlich Artikel 30a Absatz 2 RPV) verpflichtet die Kantone, in ihrem Richtplan eine Arbeitszonenbewirtschaftung einzuführen, welche die haushälterische Nutzung dieser Zonen insgesamt gewährleistet. Ohne ein entsprechendes Instrumentarium können keinen neuen Arbeitszonen ausgeschieden werden.

Die Methode «Raum+» der ETH Zürich, welche bereits in 13 Kantonen, und anderen in Schwyz, St. Gallen, Jura sowie in der Agglomeration Brig-Visp-Naters und weiteren Oberwalliser Gemeinden, erprobt und angewendet wurde, erlaubt es, eine kantonsweit einheitliche Übersicht der quantitativen und qualitativen Reserven der Arbeitszonen zu schaffen. «Raum+» bildet insbesondere für die interkommunalen Richtpläne (namentlich im Rahmen der Erarbeitung der Agglomerationsprojekte), aber auch für die kommunalen Raumkonzepte (Zweitmeinung für die Abgrenzung des Siedlungsgebiets) eine zusätzliche systematisch fundierte Entscheidungshilfe.

Der Staatsrat hat im Entscheid vom 28. November 2018 beschlossen, ein entsprechendes Studienmandat an die ETH Zürich für einen Betrag von 260'000 Franken verteilt auf 4 Jahre (2018-2021) zu vergeben.

Das Engagement der Dienststelle für Raumentwicklung in diesem Projekt steht im Einklang mit der Aufgabe, die Gemeinden im Rahmen der Gesamtrevision ihrer Zonennutzungsplanung zu begleiten.

Übergeordnet gilt es – gemäss den Vorgaben des RPG und des Kantonalen Raumkonzepts – die überkommunale und regionale Zusammenarbeit zu stärken und dabei namentlich die Agglomerationsprojekte und die interkommunalen Richtpläne zu konkretisieren, welche mehrheitlich mit Unterstützung der Regions- und Wirtschaftszentren realisiert werden.

Wie dies bereits den Gemeinden mitgeteilt wurde, haben die Resultate von «Raum+» keine Auswirkungen auf die Berechnung der Bauzonendimensionierung und werden keine neuen Einschränkungen mit sich bringen.

20. Interpellation CVPO, par Dominic Eggel, Marcel Zenhäusern (suppl.), Urs Juon et Guido Walker: L'aulne, cet ennemi du climat dans les Alpes (12.12.2019) **5.0483**

Interpellation CVPO, durch Dominic Eggel, Marcel Zenhäusern (Suppl.), Urs Juon und Guido Walker: Grünerle – Klimakiller der Alpen (12.12.2019) **5.0483**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Die Problematik der Grünerlen-Bestände ist seit Langem bekannt, insbesondere in Zusammenhang mit dem Waldeinwuchs. Die Dienststelle hat 2011 einen Leitfaden zum Vorgehen für die Gemeinden mit Waldeinwuchs herausgegeben.

Die Forschung kennt nicht nur negative Konsequenzen zum Waldeinwuchs mit Grünerlen. Zum Beispiel haben Bestände mit 25 bis 50% Grünerlen-Anteil einen positiven Einfluss auf den Artenreichtum der Pflanzen. Sie dient als beliebter Sommerlebensraum für das Schalenwild und verringert oberhalb der Waldgrenze die Fluchtdistanz der Wildtiere. Auf die Naturgefahrenprozesse wirkt die Grünerle positiv auf Bodenabtrag, Erosion und Rutschungen. Beim Steinschlag ist die Grünerle bei kleinen Steindimensionen schutzwirksam.

Dass die Grünerle das Aufkommen von Nadelhölzer unter gewissen Umständen verhindern kann, ist auch aus der Forschung bekannt. Man kann nicht ausschliessen, dass in gewissen Fällen die Schutzfunktion der Wälder beeinträchtigt wird. Wobei die Grünerlen-Bestände meistens weit weg von prioritär zu schützenden Infrastrukturen wie Wohngebiete oder Kantonsstrassen liegen. Sehr viele Hochwälder mit Fichten, Lärchen, Föhren mit Schutzwaldfunktion liegen noch dazwischen.

Der Kanton kann über verschieden Wege das Entbuschen von Grünerlen unterstützen, über die Landwirtschaft, über die Biodiversität im Wald, über die Schutzwaldpflege und über Massnahmen gegen den Waldeinwuchs.

Betreffend Trinkwasserqualität zeigen die Analysenresultate der letzten Jahre, dass im Kanton Wallis selten erhöhte Nitratwerte festgestellt werden. Leicht erhöhte Werte, aber noch in der Norm, findet man im Trinkwasser in einigen Orten der Talebene und nicht in den Bergen.

Die Besiedlung von Grünerlen im mittleren montanen Höhenbereich hat derzeit keine Auswirkungen auf die Qualität des Quellwassers, das als Trinkwasser genutzt wird und in dem sich Erlen befinden können. Die Quellen in Höhenlagen, die weit entfernt von den Sektoren der intensiven Landwirtschaft liegen, sind in den meisten Fällen nitratfrei.

21. Interpellation CVPO, par Aron Pfammatter: Pratique concernant les transformations d'habitations en dehors de la zone à bâtir dans le contexte des dézonages (12.12.2019) **5.0484**

Interpellation CVPO, durch Aron Pfammatter: Praxis zu Umbauten von Wohnhäusern ausserhalb der Bauzone - im Lichte von Auszonungen (12.12.2019) **5.0484**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)Am 7. Mai 2019 hat der Grosse Rat die Motion «Kantonale Baukommission und Kantonales Bausekretariat: die Geschäftsprüfungskommission soll sich darum kümmern» mit 101 Ja-Stimmen, 18 Nein-Stimmen und 0 Enthaltungen akzeptiert und der Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates zur Weiterverfolgung überwiesen. In der Zwischenzeit hat sich die Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates dieses Geschäfts angenommen und am 19. Juni 2019 einen ersten Bericht samst insgesamt 16 Verbesserungs- und Optimierungsvorschlägen seitens der zuständigen kantonalen Dienststelle und der Kantonalen Baukommission erhalten. Der Staatsrat, die Kantonale Baukommission und die betroffenen Einheiten der kantonalen Verwaltung werden der Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates die durch die vorliegende Interpellation aufgeworfenen Fragen im Zusammenhang mit den kommunalen Baugesuchdossiers im Rahmen der Behandlung der Motion 7.0102 beantworten.

Zu den Fragen der vorliegenden Interpellation können wir wie folgt Stellung nehmen:

Zu den Fragen 1 und 2: Die Kantonale Baukommission ist gemäss Artikel 21 Absatz 2 der kantonalen Bauverordnung ein unabhängiges Organ und lediglich administrativ dem für

das Bauwesen zuständige Departement angegliedert. Der Staatsrat kommentiert die Rechtsanwendung einer unabhängigen erstinstanzlichen Exekutivbehörde nicht; es gilt das Prinzip der Gewaltentrennung. Aus den genannten Gründen äussert sich der Staatsrat auch nicht zu zukünftigen Fragen, die die Kantonale Baukommission im Rahmen ihrer Rechtsanwendung und Entscheidfällung zu beantworten haben wird und die den gesetzlichen Rechtsmittelverfahren unterworfen sind, weshalb die Fragen 1 und 2 offen gelassen werden müssen.

Zu Frage 3: Bereits in seiner Antwort auf die Motion 5.0363 vom 12.09.2018 der Motionäre Aron Pfammatter, Michael Graber, Serge Métrailler und Mitunterzeichner zum Thema «Keine Auszonung überbauter Parzellen» hat der Staatsrat ausgeführt, dass für bestehende und rechtmässig erstellte Wohnhäuser ausserhalb der Bauzone – vorbehältlich nicht mehr beherrschbarer Naturgefahren – die Besitzstandsgarantie gilt, mit Umbau- und Erweiterungsmöglichkeiten gemäss Bundesgesetz über die Raumplanung, so dass der Wert des Gebäudes aus heutiger Sicht grundsätzlich kaum beeinträchtigt werden dürfte.

Zu Frage 4: Enfalls in der Antwort auf die vorerwähnte Motion hat der Staatsrat ausgeführt, dass es raumplanerisch keinen Sinn macht, überbaute Parzellen nicht zurückzuzonen, weil dadurch der theoretische quantitative Bauzonenüberschuss nicht oder nicht massgeblich reduziert wird, da solches nicht konform mit der übergeordneten Gesetzgebung wäre und nicht zu einer nachhaltigen Raumentwicklung beitragen würde. Raumplanung basiert nicht nur auf Mathematik. Da bebaute Bauzonen jedoch grundsätzlich nur umgezont werden müssen, wenn sie sich nicht im Siedlungsgebiet befinden, kann eine Umzonung einer bebauten Parzelle in eine Nichtbauzone (z. B. eine Maiensäss-, Weiler- oder Erhaltungszone) sogar einen positiven Effekt auf die Bauzonedimensionierung haben. Bauten, die nicht ganzjährig bewohnt sind, beeinflussen die Dichte der Gemeinde negativ und führen damit zu einem höheren Überschuss an Innenentwicklungsreserven. Laufende Revisionen der Zonennutzungspläne in mehreren Walliser Gemeinden haben gezeigt, dass auch bei teilweiser Umzonung von bereits überbauten Parzellen raumplanerisch sinnvolle und verträgliche Lösungen gefunden werden können.

22. Interpellation CVPO, par Urs Juon: Protection de la faune contre le dérangement (13.12.2019) **5.0485**

Interpellation CVPO, durch Urs Juon: Wildschutz – Schutz vor Störung (13.12.2019) **5.0485**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Der Staatsrat dankt den Intervenienten für ihr Interesse, das sie dem Schutz der Walliser Fauna entgegenbringen. Die von den Intervenienten gestellten Fragen können wie folgt beantwortet werden.

Die Wildtiere im Kanton Wallis werden in den Wintermonaten mittels rechtskräftigen Wildruhezonen, durch die eidgenössischen Wildtierschutzgebiete und die empfohlenen Wildruhezonen geschützt. Der Schutz kann als befriedigend bezeichnet werden. Eine Verschärfung der Aufsicht und insbesondere das Verhindern von neu aufkommenden Freizeitaktivitäten in den prioritären Wintereinstandsgebieten sind jedoch zwingend erforderlich.

Die gesetzlichen Grundlagen, welche in der eidgenössischen und kantonalen Gesetzgebung enthalten sind, reichen aus, um einen konsequenten Schutz umzusetzen.

Die Resultate der Wirkungskontrolle der Wildruhezonen wurden in einem umfassenden Bericht erfasst. Dieser ist zusammen mit einem Synthesebericht auf der Internetseite der Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere abrufbar. Der Bericht zeigt eine

mittlere bis gute Wirksamkeit der Zonen. Die Wildruhezonen, welche spezifisch zur Verhinderung der Hirschhornsuche ausgeschieden wurden, funktionieren für diesen Bereich sehr gut.

Wildruhezonen eignen sich jedoch nur für kleine und lokal beschränkte Gebiete zur Eindämmung des Hirschhornsuchens. Die Regelung in der Gemeinde Grüsch ist ebenfalls fallspezifisch und kann nicht auf andere Gebiete übertragen werden. Es handelt sich im Übrigen um die einzige Gemeinde in Graubünden, welche eine derartige Massnahme eingeführt hat.

Soll das Hirschhorn- und Fallwildsuchen auf kantonaler Ebene einschränkend geregelt werden, bedarf dies einer gesetzlichen Grundlage, welche den heutigen Artikel 11 des kantonalen Jagdgesetzes entsprechend ergänzen müsste. Dies kann im Rahmen der bevorstehenden Revision des kantonalen Jagdgesetzes geprüft werden. Seitens der Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere bestehen jedoch Bedenken in Bezug auf den Vollzug, insbesondere die Kontrolle und Durchsetzung einer derartigen zeitlichen Verbotsnorm.

23. INTERPELLATION Les Verts, par Nathalie CRETTON et Gwénolé BLANCHET: Entretien des murs le long des routes cantonales **2020.03.041**

INTERPELLATION Les Verts, par Nathalie CRETTON et Gwénolé BLANCHET: Unterhalt der Mauern entlang der Kantonsstrassen **2020.03.041**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

L'entretien des murs de soutènement et de revêtement situés sur le domaine public cantonal incombe au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, par son Service de la mobilité. Conformément à la loi sur les routes et au Concept cantonal de la mobilité 2040, l'une des missions principales du service est d'assurer le maintien de la substance des infrastructures de transport tout en précisant que l'état du réseau montre depuis plusieurs années une tendance marquée à la dégradation.

Concernant plus précisément les murs bordant la route cantonale H21BO, le SDM a planifié dès 2020 et durant les années qui suivent, le lavage de la surface du béton afin d'enlever les traces de salissures et d'obtenir ainsi un rendu plus uniforme. Un suivi du comportement structural de certains de ces murs est d'ailleurs actuellement à l'étude. Concernant la végétation, celle-ci a été retirée de la face visible des murs pour deux raisons essentielles. Premièrement, il s'agit de permettre l'inspection visuelle des ouvrages. La deuxième raison est liée aux dégradations induites et accentuées par la végétation, notamment au travers de la rétention d'humidité accentuant encore les dégradations provenant de la réaction alcali-granulat ainsi que les dommages causés aux équipements, tels que les joints ou le système d'évacuation des eaux.

De manière générale, la mise en œuvre d'une végétation sur la surface de murs en béton armé existants n'est pas opportune pour leur pérennité. Nous tenons à préciser que l'essentiel des nouveaux murs et ceux nécessitant des assainissements structuraux importants voire une reconstruction, font l'objet d'une réflexion d'intégration. A titre d'exemple, les murs de revêtement et de soutènement avec des faces particulièrement visibles sont en principe réalisés avec des parements de pierres. Enfin, lorsque cela s'avère possible le SDM aménage, en lieu et place des murs en béton, des murs végétalisés (structure en terre armée) le long des routes cantonales visant à préserver la biodiversité.

Concernant l'aspect du bruit routier, la législation fédérale, notamment l'Ordonnance sur la protection contre le bruit, impose de prendre prioritairement des mesures de protection à la source. Ces mesures de protection doivent être prises si elles sont «économiquement

supportables». Cette dernière notion repose sur le rapport entre le coût de la mesure et son efficacité. De manière générale, un mur avec un revêtement non lisse réfléchira moins le bruit qu'un mur de soutènement lisse. Le SDM priorise donc la pose de revêtements routiers peu bruyants ou, dans certaines situations, des abaissements de vitesse. Quant au rôle de la végétation sur les réflexions sonores, s'il est difficile à appréhender, il dépendra fortement du type de végétation, de la saison, des conditions climatiques variables, etc.

En conclusion, le SDM est sensible à cette thématique et intègre au quotidien la durabilité dans ses réflexions liées aux infrastructures routières cantonales, notamment en ce qui concerne les matériaux de construction, l'évacuation des eaux ou encore l'entretien des chaussées.

24. INTERPELLATION Les Verts, par Céline DESSIMOZ: Accord volontaire pour réduire le transport des marchandises dangereuses par le Simplon : où en sont les démarches? **2020.03.042**

INTERPELLATION Les Verts, durch Céline DESSIMOZ: Freiwillige Vereinbarung zur Reduktion der Gefahrguttransporte über den Simplon: Wie ist der Stand der Dinge? **2020.03.042**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

1. Quelle est la position du Conseil d'Etat pour répondre aux inquiétudes de la population relayée par Viola Amherd, qui soulignait que «la situation n'est plus tolérable pour la population»?

Le Conseil d'Etat rejoint et partage la position du Conseil fédéral, dans le cadre de la réponse que ce dernier a apporté au postulat 14.4170 déposé en décembre 2014 par Viola Amherd, alors Conseillère nationale.

Le Conseil fédéral a rappelé, dans sa réponse de février 2015, que plusieurs anciennes interventions parlementaires portaient sur la route du col du Simplon et les aspects de sécurité afférents. Pour sa part, le Conseil fédéral a estimé déjà à plusieurs reprises que le transport de marchandises dangereuses sur cette route était suffisamment sûr compte tenu des mesures de sécurité qui ont été prises

Rappelons que le Conseil fédéral considérait que les risques se situent à un niveau acceptable (basé sur l'expertise de l'Office fédéral des routes). Il est à relever que l'incendie d'un poids lourd survenu en janvier 2015 n'a pas changé les conclusions de cette analyse. Par ailleurs, le Conseil fédéral avait également demandé à l'OFT d'étudier une variante de ferroutage, ce qui avait été fait par cet Office fédéral. L'examen de cette solution ferroviaire n'a pas abouti à une proposition réaliste et économiquement supportable.

Les autorités fédérales ont considéré qu'en regard des risques très faibles, tant pour la population que pour l'environnement, et grâce au demi-milliard de francs investit pour améliorer l'infrastructure routière sur le parcours entre Brigue et la frontière à Gondo, la sécurité de la population et de l'environnement a été largement rehaussée par ces mesures organisationnelles et infrastructurelles. Dès lors, le Conseil fédéral et les offices concernés considèrent, selon cette analyse objective des risques, qu'il est inutile de prononcer une interdiction des transports de marchandises dangereuses sur la route du Simplon ou une obligation d'emprunter les voies de ferroutage.

Au demeurant, le Conseil fédéral considère qu'il est peu judicieux et difficilement réalisable d'imposer le ferroutage pour l'ensemble des marchandises dangereuses transitant par le col du Simplon. Le Conseil fédéral rappelle qu'une part significative de ces transports ont pour origine ou destination le tissu économique du Haut-Valais. Cette position est partagée par le Conseil d'État du Valais.

2. Qu'ont donné les contacts avec les autorités évoquées par le Conseiller d'État Melly en mai 2018?

C’est la Confédération (par l’OFROU) qui a mis en place au début de 2016, un groupe de travail, qui sert de plateforme commune pour l'accroissement de la sécurité routière sur la partie Simplon de l’A9. Ce groupe de travail, piloté par l’OFROU, réunit des représentants de la Police cantonale, du Service cantonal de la mobilité, des représentants des communes territorialement concernées et des représentants de l’Administration fédérale des douanes.

Outre ce groupe de travail, un comité de pilotage entre la direction de l'OFROU et le Conseil d'État du canton du Valais a aussi été instauré. Le Conseil d’État était représenté par Monsieur Melly, ainsi que par Monsieur Freysinger. Aujourd’hui, les représentants du Conseil d’État dans ce COPIL sont Messieurs Melly et Favre.

Ce groupe de travail a identifié 22 mesures, lesquelles ont été examinées et évaluées.

Aujourd’hui, le Conseil d’État relève que les 11 mesures de «priorité 1» sont en grande partie achevées. Il prend acte que diverses mesures de «priorité 2» ainsi que des mesures supplémentaires ont été développées par l’Office fédéral des routes en dehors de la liste initiale.

Parmi celles-ci, plusieurs ont été mises en œuvre, dont des mesures au rond-point de Bildacker et dans les tunnels. D’autres mesures seront réalisées ou réexaminées ultérieurement par ce groupe de travail ad hoc, comme par exemple la planification pour la mise à disposition d’infrastructures supplémentaires, afin de soutenir les contrôles de la circulation des poids lourds.

Une autre mesure envisagée est la création d’un centre de contrôle du trafic lourd sur l’axe du Simplon visant à renforcer les contrôles mobiles. La mise à disposition de deux sites avec une infrastructure dédiée à soutenir ces contrôles est prévue, l’un à Gondo et l’autre sur le site de l’Administration fédérale des douanes à Gamsen, en collaboration avec la Police cantonale.

La Confédération finance ces équipements, tout comme les ressources humaines afférentes, à savoir 4 postes de policiers et 1 expert en contrôle de poids lourd, tous affectés aux contrôles des poids lourds.

Le CCTL Simplon sera opérationnel d’un point de vue ressources humaines à compter de fin 2020. Les travaux concernant les infrastructures sont en cours; celles-ci seront suffisantes pour débuter les contrôles à cette date.

3. Le Conseil d'État partage-t-il l'appréciation du Conseil fédéral concernant la gestion du trafic au Simplon? Le Conseil fédéral considère qu'étant donné qu'une part importante des transports de marchandises dangereuses par le col du Simplon consiste en transport à destination ou en provenant de l'industrie de la vallée du Rhône, cette problématique relève plus du canton que de la Confédération.

S’agissant d’un itinéraire international reconnu et géré par la Confédération, le Conseil d’État partage l’appréciation donnée par le Conseil fédéral. De plus, le Conseil d’État est satisfait des actions mises en place dans le cadre du groupe de travail.

4. Le Conseil d'État partage-t-il l'analyse du Conseil fédéral, selon qui la solution volontaire, relevant du canton et de l'industrie, serait aussi efficace et rapide qu'une interdiction du transport routier des marchandises par la route du Simplon?

Les «gros consommateurs» de marchandises dangereuses, qui sont notamment les industries chimiques actives dans notre canton, se font livrer en très grande majorité par le rail, qui est le moyen le plus sûr pour recevoir/expédier des volumes conséquents. Dès lors, une éventuelle interdiction d’utilisation de la route du Simplon ne concerne pas de manière large les pôles de la chimie que sont Monthey et Viège.

Dès lors, pour le Conseil d’État, il semble disproportionné, compte tenu des risques objectifs, d’imposer aux transporteurs un mode de transport par le rail, bien plus onéreux et moins agile.

Sur la base des risques très faibles et des contraintes fortes pour le tissu économique, le Conseil d'État partage l'avis du Conseil fédéral et n'est pas favorable à une interdiction du transport routier des marchandises dangereuses par la route du Col du Simplon.

5. Le Conseil d'État a-t-il engagé les négociations avec l'industrie à l'origine du transport des marchandises dangereuses comme le lui a recommandé le Conseil fédéral? Si oui, qui fait partie de ce groupe de travail et quels objectifs ont été fixés? Quelle communication est prévue? De quelle manière ces objectifs seront-ils évalués? De quelle manière sont représentés les intérêts de la société civile, de la population riveraine de l'axe et des milieux de protection de l'environnement?

Comme indiqué les transports de matière dangereuse de la « grande industrie » sont essentiellement assurés par le rail. Des relations régulières ont lieu avec des représentants de ces industries, le Service de la protection des travailleurs et le Service de la sécurité civile et militaire pour ce qui concerne la protection des personnes et des biens et le Service de la protection de l'environnement pour ce qui concerne la protection de l'environnement. Un groupe de travail ad hoc est en place et accompagne la mise en œuvre d'une série de mesures visant à respecter les bases légales, l'Ordonnance pour la protection contre les accidents majeurs (OPAM) en particulier.

25. INTERPELLATION Les Verts, par Céline DESSIMOZ: Etude de risques concernant le transport des matières dangereuses par le Simplon **2020.03.044**

INTERPELLATION Les Verts, durch Céline DESSIMOZ: Risikostudie in Sachen Gefahrguttransporte am Simplon **2020.03.044**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

La Confédération est en charge de la régale des transports et cela à l'échelle de la nation. Pour ce qui est des transports de marchandises par le rail, les cantons n'ont pas de compétences spécifiques dans ce domaine particulier (et qui plus est, lorsqu'il s'agit de marchandises dites «dangereuses»). Le Conseil d'État ne peut que se rallier largement aux conclusions et recommandations émises par les instances de la Confédération en charge des transports de marchandises par le rail.

Le rapport établi en 2019 par le bureau d'ingénieurs Emch+Berger de Berne, à la demande de la Confédération, n'a pas fait l'objet d'une analyse par les services de l'État du Valais. Ses conclusions répondent donc aux demandes formulées par la Confédération et n'engagent pas le Valais, qui n'a pas été associé par la Confédération à cette démarche.

Rappelons qu'à l'échelle du canton du Valais, aucune disposition spécifique liée au transport des marchandises dangereuses n'est mentionnée dans la loi cantonale sur les transports, cette compétence relevant directement et exclusivement de la Confédération.

Le Conseil d'État rappelle que le transport par le rail est nettement supérieur en termes de sécurité et de fiabilité à tout type de transport routier. D'ailleurs les grandes entreprises chimiques actives en Valais assurent la très grande majorité de leurs transports dangereux par le rail, en les amenant directement à l'intérieur des sites industriels. Si, dans certains cas, le «dernier» kilomètre est assuré par la route, les quantités ainsi transportées sont alors relativement faibles, le risque (très faible par ailleurs) est acceptable.

Les éléments mentionnés dans le rapport établi en 2019 par le bureau d'ingénieurs Emch+Berger de Berne, n'ont à notre connaissance pas fait l'objet d'échanges entre ce bureau spécialisé et les services concernés de l'Administration cantonale.

Selon nos informations, il n'y a pas de camions qui accède à la gare de Viège. Ils vont soit directement sur le site de la Lonza, soit éventuellement au terminal du Bockbart. Les

données chiffrées montrent cependant qu'il n'y a quasiment pas de matière dangereuse, à l'exception de combustibles (mazout de chauffage, etc.) destinés à Zermatt, transitant au terminal du Bockbart.

Dans le cadre du groupe de travail pour la sécurité du Simplon, le Conseil d'État a déjà fait valoir l'importance de la protection des eaux le long de l'axe de transit. Les réflexions engagées se poursuivent entre les partenaires concernés.

Sur l'axe routier du Simplon, des infrastructures ont été réalisées ou améliorées par l'Office fédéral des routes au cours de ces dernières années, pour protéger les zones de captages d'eaux et des cours d'eaux en cas d'avarie. Lors de l'incendie de car au tunnel de Schallberg en janvier 2019, les systèmes d'évacuation ont démontré leur efficacité.

26. INTERPELLATION AdG/LA, par Blaise CARRON: Pour un assainissement rapide de la décharge des Mangettes à Monthey **2020.03.047**

INTERPELLATION AdG/LA, durch Blaise CARRON: Für eine rasche Sanierung der Deponie «Les Mangettes» in Monthey **2020.03.047**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Les anciennes décharges communales des Mangettes à Monthey ont été utilisées pour le stockage de déchets divers provenant des ménages et des entreprises de la région, ainsi que pour le stockage des cendres issues de l'incinération des boues produites lors du traitement des eaux usées industrielles et domestiques à la STEP de Monthey. Sur ces anciennes décharges ont également été déposées les boues des anciens décanteurs, exploités principalement durant les années 60 et 70 sur le site chimique, et celles accumulées au fond de l'étang ayant servi d'ouvrage de décantation pour les eaux résiduaires partiellement épurées du site chimique. D'autres résidus de l'industrie chimiques y ont également été stockés. Enfin, des solvants résiduaires issus du site chimique ont été incinérés durant plus d'une décennie sur un secteur précis de la décharge et les résidus de combustion ont été stockés sur place.

Si l'historique de ce site semble fortement lié à la présence de l'industrie chimique à Monthey, il n'en demeure pas moins qu'en termes de volumes, la décharge est principalement composée d'innombrables déchets principalement inertes provenant des activités de la région (encombrants, matériaux d'excavation et de démolition).

Sur la base de l'investigation de détail et de la pollution mesurée dans les eaux souterraines en aval de la décharge, le besoin d'assainissement a été considéré comme peu urgent. L'absence de contact entre les eaux souterraines et les déchets, ainsi que la quantité moindre de déchets issus du site chimique de Monthey entreposés sur ces décharges en comparaison avec ceux du Pont Rouge, expliquent cette situation.

Le Service de l'environnement a cependant demandé en 2017 de pouvoir disposer de données complémentaires, en particulier en lien avec les zones sur lesquelles les solvants résiduaires ont été incinérés, ainsi que celles où les résidus d'incinération ont été stockés. Les investigations menées par les mandataires de Cimo sont en cours. Sur la base de ces résultats, l'urgence de l'assainissement, ainsi que les mesures d'assainissement nécessaires seront réévaluées.

Au vu des différents panaches de pollution se manifestant directement en amont des anciennes décharges communales des Mangettes et provenant d'anciennes pollution liées aux activités du site chimique, il se justifie d'assainir en priorité les différentes sources de pollution localisées au niveau du site chimique.

Les explications fournies précédemment montrent qu'à ce jour, le SEN ne peut se prononcer ni sur une date de début des travaux ni sur les éventuels coûts d'assainissement.

27. INTERPELLATION AdG/LA, par Blaise CARRON: Décharges de type D, Le Chablais n'en veut plus! Pour une gestion plus rationnelle, coopérative et efficace de ce type de déchets **2020.03.048**

INTERPELLATION AdG/LA, durch Blaise CARRON: Deponie des Typs D: Das Chablais hat genug! Für eine rationellere, kooperativere und effizientere Bewirtschaftung dieser Abfälle **2020.03.048**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Les interpellants s'interrogent sur la pertinence du développement d'une nouvelle décharge de type D dans le Chablais.

En premier lieu, il est important de nuancer les constats ressortant de l'interpellation. Les décharges construites en conformité avec les exigences légales existantes depuis le début des années 1990 sont sûres et leur potentiel de contamination est très faible*.*

Le projet prévu dans le Chablais valaisan est élaboré de manière sérieuse par un des bureaux d'ingénieurs ayant la plus grande expérience dans la construction de ce type de décharge en Suisse. Le canton veillera également au respect strict des exigences et normes légales. Le fait de développer à nouveau un projet dans le Chablais est également lié aux conditions de base géologiques et à la pertinence de remblayer un site d'extraction d'importance nationale.

Les propositions des cantons de Genève et Vaud sont suivies avec attention, cependant aucune d'elles ne permet de supprimer le besoin en décharge de type D et les technologies réfléchies actuellement sont toujours au stade de la recherche.

Concernant la collaboration intercantonale, elle a lieu depuis plus de 10 ans en Suisse romande et est coordonnée par la Commission intercantonale romande pour le traitement des déchets, organisme qui regroupe les représentants des cantons francophones et de l'Office fédéral de l'environnement du domaine des déchets.

Cette collaboration a impliqué tout d'abord l'étude de sites potentiels sur toute la Suisse romande pour l'élimination des résidus d'incinération. Dans une deuxième étape, un état des lieux sur la valorisation des résidus provenant des processus d'incinération des déchets a été effectué. Une troisième étape démarrera en incluant les acteurs concernés pour définir la stratégie la plus écologique et économique à mettre en place à l'échelle romande en lien avec la valorisation des mâchefers.

Le canton du Valais collabore ainsi avec plusieurs cantons dans le but de chercher la meilleure solution. Aujourd'hui, la SATOM exporte ses mâchefers pour les valoriser et peut sur le court terme les déposer en Suisse allemande. L'UTO devra à l'horizon 2022 trouver une nouvelle solution pour ces mâchefers étant donné que la décharge du Lessus à St-Triphon arrive à pleine capacité. La KVO Gamsen possède encore un certain volume de réserve dans sa décharge du Haut-Valais. Le canton dépend ainsi fortement des autres cantons pour l'élimination des résidus d'incinération et se doit de trouver des solutions à une situation qui devient fortement critique à court terme. Des liens étroits ont été établis avec le canton de Vaud pour la gestion des décharges mais étant donné la forte résistance populaire à leurs projets, il est du devoir de planificateur du canton du Valais de chercher des solutions sur son propre territoire. L'exportation des déchets impliquent également des surcoûts écologiques et économiques qui sont supportés par le citoyen.

De ce fait, par le biais de la commission cantonale «déchets et ressources minérales», la stratégie cantonale a été définie sur les différents axes suivants:

1. Assainissement par SATOM de l'ancienne décharge du Châtelet à Port-Valais qui permettra à moyen terme de stocker les mâchefers de l'UTO et de la SATOM;

2. Etude de faisabilité sur l'élévation de la décharge du Haut-Valais pour garantir à moyen terme le stockage des résidus d'incinération de la KVO Gamsen;

3. Développement de la décharge Freneys – Champ-Bernard pour la gestion à long terme des résidus d'incinération cantonaux, située sur les communes de Massongex et de Monthey.

Le canton n'envisage pas que la gestion de la décharge soit publique. Des contrats devront être réalisés entre les usines de valorisation thermique des déchets concernées et le détenteur de la décharge. Le canton agira au niveau de la surveillance du site ce qui permettra une plus grande clarté au niveau de la responsabilité des différents acteurs.

Carron Blaise, député, AdG/LA

Vous pouvez sans doute vous en douter que je ne peux qu'être déçu par votre réponse. On voit que c'est une réponse, en tout cas, qui a été donnée par les services qui sont localisés à Sion et par un chef de département qui habite à Sierre.

Je constate que vous prenez vraiment pas du tout en compte la volonté des Chablaisiennes et des Chablaisiens de ne plus vouloir de décharge de ce type dans cette région. Je déplore la frilosité du canton dans ce dossier. Je pense que le Chablais a fait plus que ce qu'il devait dans son histoire pour recevoir ces déchets.

Je trouve que votre position est vraiment sans envergure et puis, elle marque peu de respect, voire du mépris pour les habitants de cette partie du canton.

Je vous remercie.

28. INTERPELLATION UDC, par Kevin FOLLONIER: Téléphérique de Chalais Vercorin ou en sont les procédures **2020.03.068**

INTERPELLATION UDC, durch Kevin FOLLONIER: Luftseilbahn Chalais–Vercorin: Wie ist der Stand der Verfahren? **2020.03.068**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Le projet de renouvellement du téléphérique Chalais – Briey – Vercorin est concerné par des procédures distinctes. Tout d'abord une procédure d'aménagement du territoire de droit cantonal, soit un changement de plan des zones et du règlement de construction de la commune de Chalais, visant à affecter les parcelles dans la zone adaptée aux stations de la nouvelle ligne. D'autre part une procédure fédérale de demande de concession et d'approbation de plans. Ces deux procédures sont coordonnées. Elles font l'objet toutes les deux d'oppositions. La procédure fédérale est suspendue dans l'attente de l'aboutissement de la procédure cantonale d'aménagement du territoire. Une décision du Conseil d'État sur cet aspect doit prochainement être rendue. Selon les voies de droit ultérieur, les opposants pourront ensuite activer les instances supérieures.

L'OFT a pris connaissance du nouveau tracé proposé, sans émettre de réserves quant à sa pertinence. Dès lors, il n'y a pas de raison de penser à ce stade que le tracé retenu soit refusé.

Si la procédure juridique cantonale pour des mesures d'aménagement du territoire devait se prolonger, le CBV SA devrait consentir à des investissements complémentaires sur

l'installation actuelle (révision des cabines, changement des câbles porteurs, si nécessaire) afin de pouvoir continuer l'exploitation et de garantir le maintien de l'offre.

La question de la protection de la ligne THT est indépendante du moment de la construction du nouveau téléphérique. La nécessité d'une protection, son type et les modalités financières de prise en charge doivent encore être discutées et, cas échéant, négociées entre Swissgrid, l'OFT, le canton du Valais et CBV SA.

Il n'y a pas de variante technique qui permette une mise en place rapide en dehors du tracé actuel. Toutes les variantes sont soumises aux mêmes procédures. Le tracé actuellement proposé a été choisi après une analyse complète des variantes, dont celle du maintien de l'ancien tracé. Cette dernière variante a été écartée de manière objective.

29. INTERPELLATION Christine SEIPELT WEBER, Gilbert TRUFFER et Reinhold SCHNYDER, AdG/LA: Premier rapport intermédiaire de l'inspection des finances (13.01.2020) – garantie bancaire de la société X concernant le financement de l'assainissement des sites pollués **2020.03.085**

INTERPELLATION Christine SEIPELT WEBER, Gilbert TRUFFER und Reinhold SCHNYDER, AdG/LA: Erster Zwischenbericht Finanzinspektorat 13.01.2020, Bankgarantie Firma X zur Finanzierung der Sanierung von verschmutzten Standorten **2020.03.085**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Unter Bezugnahme auf einen konkreten, im Bericht des Finanzinspektorats vom 13.01.2020 erwähnten Fall, wird mit dieser Interpellation die Frage der Gültigkeit von Sicherstellungen angesprochen, die gestützt auf Artikel 32dbis USG verlangt werden.

Artikel 32dbis Absatz 1 USG soll die Vollzugsbehörden des USG und der AltlV dazu ermächtigen, von Verhaltens- oder Zustandsstörern eine finanzielle Sicherstellung zu verlangen, damit Ausfallkosten bei der Behandlung von belasteten Standorten verhindert werden können. Bevor sie eine solche Sicherstellung verlangen kann, muss die Behörde nach dem Grundsatz der Verhältnismässigkeit Gründe zu deren Rechtfertigung vorbringen. Als wichtigster Grund für das Verlangen einer Sicherstellung gilt, dass ein glaubhaftes Ausfallrisiko gegeben ist.

Die gestützt auf Artikel 32dbis Absatz 1 USG verlangte Sicherstellung kann verschiedene Formen annehmen. Jährlich auszuweisende Rückstellungen, ein Garantievertrag mit einer finanziell als besonders solide eingestuften Firma, eine Bereitstellung von Realsicherheiten oder die Überweisung einer Summe an einen für Sanierungsmassnahmen zweckgebundenen Fonds des Staates – all das können Alternativen zu einer Bank- oder Versicherungsgarantie sein.

Sicherstellungen werden von der Dienststelle für Umwelt verlangt, im Zusammenhang mit Vereinbarungen über die Übertragung von umweltrechtlichen Verantwortungen oder wenn die Finanzlage der für die Sanierung verantwortlichen Firma dies rechtfertigt. Die Garantie ist auf den Namen der Vollzugsbehörde, also auf den Staat Wallis, auszustellen. Dieser wird sie erst aufheben, wenn der betreffende Störer alle ihm auferliegenden Kosten beglichen hat oder wenn sich herausstellt, dass keine Massnahme erforderlich ist. Ansonsten wird sie nur im Fall der Insolvenz des betreffenden Störers geltend gemacht.

Die beste Garantie ist aber immer noch die Ausführung der Sanierungsmassnahmen durch die betreffenden Unternehmen. Im vorliegenden Fall hat die für die belasteten Standorte verantwortliche Firma, auf welche sich die im FI-Bericht vom 13.01.2020 erwähnte

Vereinbarung bezieht, bisher Untersuchungs-, Überwachungs- und Sanierungsmassnahmen in Höhe von 70 Millionen Franken finanziert und ausgeführt.

Die Bankgarantie, von welcher im Bericht des FI die Rede ist, wird von finanziellen Rückstellungen begleitet, die von der Revisionsstelle der mit der Ausführung der Sanierungsmassnahmen beauftragten Firma jährlich ausgewiesen werden, sowie·zwei Garantieverträgen, davon einen mit der Muttergesellschaft.

Bisher, das heisst zehn Jahre nach Unterzeichnung der fraglichen Vereinbarung, hat der Kanton auf keine dieser Sicherstellungen Anspruch erhoben.

30. INTERPELLATION UDC, par Blaise Melly: Filtration des eaux polluées à la benzidine **2020.06.174**

INTERPELLATION UDC, durch Blaise Melly: Filterung des mit Benzidin verschmutzten Wassers **2020.06.174**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Il y a toute une série de questions.

La première: *Les résultats des tests sont-ils connus?*

La première station de filtration prototype a été mise en place fin avril 2020 pour effectuer des tests en vue de déterminer le nombre de filtres utiles et nécessaires pour respecter l'autorisation de rejet. Elle est composée de séries de 4 filtres à charbon actif. Les premiers résultats montrent une grande efficacité des mesures de filtrations mises en place. Après le passage dans le premier filtre déjà, il n'a pas été détecté de benzidine dans les échantillons prélevés. Ces excellents résultats et l'analyse de proportionnalité des mesures demandée par l'OFEV ont permis d'optimiser le nombre nécessaire de stations de filtration ainsi que le nombre de filtres par station.

Deuxième question: *Quelles sont les conséquences de cette pollution sur l'environnement et la santé des valaisans[TK1] ?*

Le Service de l'environnement surveille la nappe phréatique en aval de la décharge de Gamsenried. Selon les résultats à disposition, le panache de pollution s'étend de l'ancienne décharge jusqu'au site chimique de Viège. Aucun captage utilisé pour l'approvisionnement en eau potable n'est concerné. Par conséquent, et sur la base des connaissances actuelles, cette pollution ne présente aucun risque pour la santé de la population qui sera informée en cas d'évolution de la situation. Trois puits d'irrigation ont dû en revanche être abandonnés. La présence dans la nappe phréatique de benzidine, ainsi que dans une moindre mesure d'autres polluants, rend nécessaire l'assainissement de la source de pollution, à savoir l'ancienne décharge de Gamsenried. Les experts de la Lonza examinent les variantes d'assainissement de ce site contaminé et ont remis début juillet une étude préliminaire sur la base de laquelle le SEN est en train de se déterminer. Une communication officielle y relative a été organisée le 15 septembre 2020. En parallèle, un essai de traitement de la nappe phréatique est en cours en aval de l'ancienne décharge dans le but de dégrader la benzidine présente en solution dans les eaux souterraines selon des concentrations inférieures à une partie par milliard (microgramme par litre).

Troisième question:*Pourquoi le canton avait-il l'autorisation de rejeter cette eau sans filtrage pendant 2 ans et ne peut plus le faire? Est-ce que les prescriptions ont récemment changé?*

Comme communiqué le 23 mars 2020, le Service de l'environnement a délivré à l'Office cantonal de la construction du Rhône une autorisation temporaire de pompage jusqu'à fin 2019 avec des conditions et cela, dès la mise en évidence de la présence de benzidine

dans la nappe phréatique. Des analyses complémentaires ont été menées et évaluées en parallèle. Pour 2020, en accord avec l'Office fédéral de l'environnement, l'autorisation de pompage et de rejet a qualifié cette eau de polluée. Elle doit donc être traitée avant son rejet dans le Rhône par des mesures proportionnées.

Question suivante: *Quel est l'état des négociations avec la Lonza sur la participation aux surcoûts pour la filtration?*

Un premier contact à ce sujet a eu lieu entre le département et la direction de la Lonza et les discussions sont en cours.

Une démarche juridique a-t-elle été entreprise par la Lonza? Si ce n'est pas le cas, sur quelle base le canton espère-t-il faire participer cette entreprise?

L'État du Valais va entreprendre toutes les démarches nécessaires à la clarification des diverses responsabilités. A cet effet, une demande de renonciation à invoquer la prescription a été envoyée à la Lonza afin de sauvegarder au mieux les intérêts de l'État dans ce dossier.

La remontée de la nappe avait-elle été prédite par les experts de l'OCCR3 et par ceux du Service de l'environnement? Si oui, n'était-il pas possible d'anticiper cette pollution?

Les variations de nappe ont été étudiées aux différentes étapes du projet et du chantier par les mandataires de l'OCCR3. Les mesures nécessaires pour gérer les niveaux de la nappe ont été prises et, dès que la pollution a été connue, des mesures pour assurer la qualité des eaux ont été mises en place. La découverte de benzidine en cours de processus montre cependant l'importance de mieux documenter les variations de nappe en phase de chantier ainsi que de cartographier les panaches de pollution existants dans la nappe phréatique.

Ces (futurs) travaux (R3) respectent-ils le principe de précaution maintenant que nous connaissons ce risque?

La question est analysée dans chaque dossier de mise à l'enquête publique. Les interactions entre le Rhône et la nappe existaient déjà auparavant et seront renforcées avec les travaux R3, conformément aux exigences en matière d'aménagement de cours d'eau. En cas de remontée prévue de la nappe, R3 influera dans ces travaux les drains ou puits nécessaires. Cela n'est toutefois pas possible ou tout du moins pas sans prendre des précautions particulières pour les secteurs où des polluants sont présents dans la nappe. S'il subsiste un risque de mobilisation de polluants lié à une décharge non assainie où une nappe polluée, les mesures à prendre afin de ne pas mobiliser de polluants dans la nappe seront définies dans les projets de protection contre les crues du Rhône. Cela nécessite évidement une coordination des actions et priorités de la politique environnementale et de la protection contre les crues du Rhône qui est en cours avec la participation de l'OFEV

Est-ce que le SEN en tant que police des eaux, a donné son accord pour les travaux dans d'autres régions malgré le risque connu et avéré de pollution?

Les mesures prioritaires autres que celles dans le périmètre de Viège n'ont actuellement pas fait l'objet de mise à l'enquête publique.

31. INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Barbara EYER JAGGY, AdG/LA. Gilbert TRUFFER, AdG/LA, et Gina-Maria SCHMIDHALTER, AdG/LA: Décharge de Lonza, filtres à charbon et nappe phréatique **2020.06.184**

INTERPELLATION Doris SCHMIDHALTER-NÄFEN, AdG/LA, Barbara EYER JAGGY, AdG/LA. Gilbert TRUFFER, AdG/LA, und Gina-Maria SCHMIDHALTER, AdG/LA: Lonzadeponie, Kohlefilter und Grundwasserspiegel **2020.06.184**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Mit dieser Interpellation wird erneut der Eindruck erweckt, dass das Benzidin im Grundwasser durch die 3. Rhonekorrektion hervorgerufen wurde. Dies entbehrt jeder sachlichen Grundlage. Es ist richtig, dass durch die 3. Rhonekorrektion die Wechselwirkung zwischen dem Strom und dem Grundwasser verändert wird. Temporär können eine deutlich grössere Infiltration und somit ein Grundwasseranstieg entstehen. Dass im Grundwasser Benzidin vorhanden ist, ist dem Kanton seit Ende 2018 bekannt. Dieser Umstand ist unabhängig von der 3. Rhonekorrektion und dieses Benzidin stammt aus der Deponie Gamsenried.

Die Schwankungen des Grundwasserspiegels wurden in den verschiedenen Phasen der Projektplanung und auf der Baustelle durch die Mandatsnehmer des Kantonalen Amtes Rhonewasserbau untersucht. Die notwendigen Massnahmen zur Bewältigung des Grundwasseranstiegs wurden ergriffen, und sobald eine Verschmutzung bekannt war, auch Massnahmen bezüglich der Wasserqualität. Die Feststellung von Benzidin im Grundwasser während der Bauphase zeigt jedoch, dass es notwendig ist, die Schwankungen des Grundwasserspiegels während der Bauphase genauer zu beschreiben und die vorhandenen Schadstofffahnen im Grundwasser zu kartieren.

Die Arbeiten der 3. Rhonekorrektion bei Lalden haben den Grundwasserspiegel in der Region Visp beeinflusst, aber nicht unter der Deponie Gamsenried. Um zu verhindern, dass dieser Grundwasseranstieg im Raum Visp zu stark wird, hat das Kantonale Amt Rhonewasserbau Pumpbrunnen im Bereich der Flussaufweitung installiert.

Um das Grundwasser unter der Deponie zu senken wurden bereits 1990 Pumpbrunnen im Zustrom von Gamsenried in Betrieb genommen. Parallel dazu wurde im Abstrom der Deponie eine hydraulische wirksame Sicherungsbarriere installiert. Über die Jahre und mit den neusten Erkenntnissen wurde diese stets verstärkt.

Der Grund für einen temporären Grundwasseranstieg ist die erhöhte Durchlässigkeit der Rhonesohle. Dies ist den Projektverantwortlichen und den Mandatsnehmern bekannt. Die von den Ingenieuren vorgeschlagenen Massnahmen waren das Installieren von Pumpen und die Überwachung der Grundwasserstände. Diese Massnahmen wurden umgesetzt und damit ermöglicht, den Grundwasseranstieg in diesem Sektor zu beherrschen.

Zunächst wurden zwei Testanlagen installiert, um die Filterstationen zu optimieren und die Kosten zu senken. Die effektiven Kosten werden zirka 5 Millionen Franken betragen. Die Kosten wurden vom BAFU als anrechenbare Kosten akzeptiert und werden mit 65% subventioniert. Somit würde die Gesamtheit der Walliser Gemeinden, bei einer 100% Kostenübernahme durch den Kanton, maximal 100'000 Franken gemäss dem vom Grossen Rat 2018 verabschiedeten Finanzierungsgesetz R3 übernehmen. Zusätzlich hat das Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt die Diskussion zur Beteiligung an den Kosten mit der Lonza aufgenommen.

Der Kanton hat die Finanzierung der Filteranlagen im Rahmen der laufenden Baumassnahmen übernommen, um ein unverzügliches Handeln zu ermöglichen. Wie bereits erwähnt, sind die Diskussionen bezüglich der Kostenübernahme durch die Lonza im Gange.

Alle ausgeführten Bauarbeiten entsprechen den notwendigen Bewilligungen und sämtliche Auflagen werden eingehalten.

Am 1. Juli 2020 haben die Lonza Group, die Lonza AG sowie die Lonza Solutions AG ein «Distribution, Contribution and Asset Transfer Agreement» unterzeichnet. Dieser Übertragungsakt hat zur Folge, dass die DUW die umweltrechtlichen Verantwortlichkeiten dieser unternehmerischen Transaktion klären musste.

Im Rahmen dieser unternehmerischen Transaktion hat sich Lonza AG von keiner im Altlastenkataster eingetragenen Parzelle getrennt und verbleibt weiterhin deren Eigentümerin. Neben dem vorerwähnten «Agreement» hat die Lonza AG der Lonza Solutions AG diverse

selbstständige und dauernde Baurechte an Parzellen eingeräumt. Diese Parzellen befinden sich auf dem Werkareal und sind im Altlastenkataster eingetragen.

Die Veräusserung oder die Teilung eines Grundstücks, welches im Kataster der belasteten Standorte figuriert, unterliegen einer Bewilligung der zuständigen Behörde gemäss Artikel 32dbis des eidgenössischen Umweltschutzgesetzes, sowie Artikel 46 des kantonalen Gesetzes über den Umweltschutz. Ebenso einer Bewilligungspflicht unterliegt die Einräumung eines selbstständigen und dauernden Baurechts auf solchen·Parzellen. Die Bewilligung wird erteilt, wenn vom Standort keine schädlichen oder lästigen Einwirkungen zu erwarten sind oder die Kostendeckung für die zu erwartenden Massnahmen sichergestellt ist oder ein überwiegendes öffentliches Interesse an der Veräusserung oder an der Teilung besteht.

Damit die Anforderungen von Art. 32dbis Umweltschutzgesetz erfüllt werden, wurde im vorliegenden Fall von der Lonza AG eine finanzielle Sicherheitsleistung zur Deckung der umweltrechtlichen Verpflichtungen der Lonza AG sowie der Lonza Solutions AG einverlangt In der Folge leistete die Lonza Group eine Bürgschaft in der Höhe von 20 Millionen Franken. Sobald die rechtsgültige Bürgschaftserklärung dem Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt vorlag, erfolgte die Erteilung der erforderlichen Zustimmungserklärung.

Alle übrigen unternehmerischen und wirtschaftlicheren Transaktionen unterliegen nicht der Bewilligungspflicht der vorerwähnten Bestimmungen.

Am 10. Juli 2020 hat die Lonza der Dienststelle für Umwelt eine Vorstudie «Variantenbetrachtung zur Sanierung des Deponiekörpers» der alten Deponie Gamsenried zur Stellungnahme zugestellt. Die DUW hat am 10. September 2020 die Grundlagen der Sanierungsstrategie festgelegt. Priorität haben die Stärkung der Sicherungsmassnahmen, die Behandlung der Schadstofffahne im Abstrom der Deponie und die Sanierung der Bereiche mit dem höchsten Gefährdungspotenzial auf das Grundwasser. Die restliche Sanierung erfolgt etappenweise.

32. INTERPELLATION Les Verts, par Gwénolé BLANCHET, Emmanuel REVAZ et Jean-Daniel MELLY: Financement des RPS et «nouveau» mécanisme de financement pour la mobilité **2020.06.185**

INTERPELLATION Les Verts, durch Gwénolé BLANCHET, Emmanuel REVAZ und Jean-Daniel MELLY: Finanzierung der SHS und «neuer» Mobilitätsfinanzierungsmechanismus **2020.06.185**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Chaque année, la Confédération verse une contribution au canton du Valais pour les routes principales suisses (RPS), contribution qui ne peut être utilisée par le canton que pour ces routes. La politique prévalant précédemment pour l'utilisation de cette contribution date de 2008. La volonté exprimée à cette date par le Conseil d'État était de n'utiliser les moyens financiers fédéraux que pour le seul financement des travaux à caractère d'investissement entrepris sur les RPS. Le taux d'utilisation des fonds fédéraux de 75% pour les RPS fut fixé par analogie à la part nette à charge du canton pour les autres routes cantonales alors en vigueur, soit le 25% restant étant à la charge des communes.

Dès 2016, le déficit entre les besoins et les moyens financiers pour les autres routes cantonales étant tel que cette politique a dû être revue. Le mode de financement des RPS a ainsi été modifié en augmentant le taux d'utilisation des fonds fédéraux à 90% et en permettant de les utiliser également pour l'entretien des RPS. Ce changement de pratique a été acté par le Conseil d'État dans sa séance du 24 février 2016 et a permis de réaffecter sur d'autres axes cantonaux les moyens du budget ordinaire utilisés jusque-là pour l'entretien des RPS.

Compte tenu des moyens libres d'affectation de la planification pluriannuelle limités, le Conseil d'État a souhaité utiliser tous les montants disponibles. Dès lors, dans sa séance du 2 avril 2020 relative à l'utilisation des dotations fédérales pour les RPS, le Conseil d'État a décidé de récupérer les moyens affectés par le budget ordinaire aux RPS durant la période 2008 à 2019.

Ceci permet l'utilisation des moyens financiers cantonaux additionnels aux budgets ordinaires pour la mise en œuvre du Concept cantonal de mobilité 2040.

Si le Conseil d'État a renoncé de recourir à ce mécanisme plus tôt, c'est qu'il introduit une iniquité entre les communes. En effet, celles qui sont desservies par une RPS ne sont plus appelées à contribution, alors que les autres le sont toujours, selon les modalités définies dans la loi sur les routes. Dans le cadre de la révision partielle de ladite loi, planifiée durant la prochaine législature, une correction sera proposée au Grand Conseil.

La réserve pour les routes principales suisses est exclusivement dévolue aux routes principales suisses et ne peut pas être utilisée pour d'autres dépenses, y compris sur les autres routes cantonales. Cette réserve figure dans les comptes de l'État du Valais, lesquels font l'objet d'un examen de la part de la commission des finances du Grand Conseil.

Le montant important de la réserve des RPS s'explique également par un choix stratégique concernant les investissements du département sur certaines routes principales suisses. Le réseau des routes principales suisses doit faire l'objet d'une modification de la Confédération. De ce fait, une incertitude existe sur les tronçons qui seraient classés ou non et sur ceux qui resteraient à la charge du canton. Ces tronçons nouvellement classés comme routes principales suisses (accès à Verbier, au Val d'Anniviers et à Loèche-les-Bains), pourraient par la suite également bénéficier des financements fédéraux.

Le canton du Valais, à l'instar d'autres cantons, a attendu la modification du réseau des routes nationales, impactant le réseau des routes principales suisses (les tronçons du Grandd-St-Bernard et de Goppenstein étaient préalablement des routes principales suisses), changement réalisé au 1er janvier 2020. Cette manière de faire a permis de préserver les dotations fédérales perçues en faveur des axes RPS qui restent de sa responsabilité. Il est à préciser que ces routes principales suisses sont, d'une manière générale, dans un état qualitatif supérieur à celui des autres routes cantonales et que les mesures en matière de sécurité routière ont toujours constitué une priorité.

Le nouveau fonds concerne le financement des routes cantonales, à savoir notamment les investissements, l'entretien, les expropriations, les déclassements, les infrastructures de mobilité douce cantonales ainsi que le trafic d'agglo. Ce mécanisme a permis de récupérer les dotations cantonales de 2008 à 2019 qui auraient dû être affectées aux routes cantonales durant cette période. C'est pour cette raison que ces moyens sont affectés exclusivement aux infrastructures routières et pas aux transports publics. Ces derniers continuent d'être financés au moyen du budget ordinaire et du fonds RPLP (Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations). Selon les besoins, des adaptations particulières dans l'attribution des dotations budgétaires annuelles devront être faites afin de permettre la mise en œuvre de notre Concept cantonal de mobilité 2040.

33. POSTULAT Aron Pfammatter, CVPO, Serge Métrailler, PDCC, Konstantin Bumann, CSPO, et Vincent Riesen, PLR: Dépôts de construction non conformes à l'affectation de la zone dans les vallées latérales: il faut des solutions! **2020.09.242**

POSTULAT Aron Pfammatter, CVPO, Serge Métrailler, PDCC, Konstantin Bumann, CSPO, und Vincent Riesen, PLR: Nicht zonenkonforme Baudepots in den Seitentälern – Lösungen sind gefragt! **2020.09.242**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (10.09.2020)

Entwicklung (10.09.2020)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président

Avant de passer à l'Heure des questions, nous allons traiter du dernier traitement à l'ordre du jour.

Il est recommandé d'accepter ce postulat.

Truffer Gilbert, Grossrat, AdG/LA

Die Problematik dieses Postulat ist unbestritten. Es betrifft vor allem kleinere und mittlere KMU-Bauunternehmen, die sich herumschlagen mussten mit nicht zonenkonformen Depots. Sie sind seit vielen Jahren in diesen Depots, und irgendwann heisst es dann mal: «Ihr müsst das Depot räumen, weil es illegal ist.»

Ich möchte mit Nachdruck darauf hinweisen, dass diese Problematik nicht neu ist. Sie ist schon lange bekannt, und es gibt verschiedene Beispiele, bei denen Bauunternehmer ihre Depots geräumt haben. Vor einigen Jahren hat vor Zermatt ein Bauunternehmer sein Depot geräumt. Das war hart für ihn. Ohne Wenn und Aber hat er es geräumt. Gleicher Bauunternehmer hat sogar ein Haus abreissen müssen. Auch das hat er getan. Im Bezirk Westlich Raron hat eine grössere Bauunternehmung in Folge der 3. Rhonekorrektion das ganze Depot räumen müssen. Das war mit grossen finanziellen Aufwand verbunden. Zurzeit räumt im Saastal ein Unternehmer sein Depot. Zurzeit räumt oder muss eine Privatperson, ein Herr Fux, in St. Niklaus seine Remise räumen. Für dieses kleine Bauwerk hat er vor 40 Jahren von der Gemeinde St. Niklaus eine Bewilligung erhalten. Der Kanton Wallis ist mit dieser Privatperson, die nicht politisch tätig ist, bis vor Bundesgericht gegangen. Nach 40 Jahren muss er das räumen. Das ist sehr, sehr hart für ihn.

Also, die Thematik ist schon lange bekannt – unbestritten –, und es gibt auch Gemeinden, die schon Massnahmen ergriffen haben, Umzonungen ergriffen haben. Die Gemeinden sind gefordert, sie müssen da Lösungen anbieten, damit die Bauunternehmer da mit einem vernünftigen Aufwand aus dieser Illegalität rauskommen.

Nun, an der letzten Session im September am letzten Tag ist ein sehr dringliches Postulat hereingeschneit in den Grossen Rat. Mit dieser Thematik hat sich vorher – jedenfalls in den 11 Jahren seit ich hier dabei bin – die CVP nie befasst, obwohl, wie schon gesagt, die Thematik bekannt war. Obwohl Bauunternehmer ihre Depots räumen mussten, war das kein Thema hier – noch nie ein Wort haben wird darüber hier gesprochen.

So, einige Tage vor der Septembersession hat der «Walliser Bote» berichtet, dass unser erster Vizepräsident Manfred Schmid sein Depot räumen muss. Da war zu lesen, dass er alle seine rechtlichen Schritte eingeleitet hat und auch ausgeschöpft hat – das ist natürlich jedermanns Recht. Da war auch zu lesen, dass der zukünftige Landeshauptmann seine politischen Muskeln spielen lassen will. Das war auch zu lesen. Und genau hier, liebe Kolleginnen und Kollegen, ist der Hase im Pfeffer in diesem Postulat begraben. Es geht hier in diesem Postulat nicht um die Bauunternehmer. Es geht nicht um unsere Kollegen, die Depots räumen müssen. Es geht hier in diesem Postulat nur darum, dass Herr Schmid Manfred verhindern will, politisch verhindern will, den Grossen Rat missbraucht, dass er am 31. Oktober sein Depot räumen muss, genau das tun muss, was andere vor ihm schon getan haben, die nicht hier im Grossen Rat sitzen, die diese Möglichkeit nicht ausschöpfen konnten. Es geht nur darum bei diesem Postulat.

Der Urheber dieses Postulats heisst Manfred Schmid. Natürlich ein kleines Buebetrickli, er spannt ein paar Kollegen seiner Partei an, die das in seinem Namen dann eingeben. Und das missfällt mir, das missfällt mir total! In diesen 11 Jahren, in denen ich hier bin, habe ich das noch nie gesehen. Eine derartige Dreistigkeit, um persönliche Interessen durchzusetzen, habe ich noch nie gesehen. Dass hier gewisse Branchen ihre Interessen wahren wollen, kann ich verstehen. Darum haben sie auch ihre Vertreter hier. Aber dass hier

ein einzelner Grossrat dermassen dreist auftritt, um zu verhindern, dass er sein Depot räumen muss, missfällt mir sehr.

Und darum, liebe Kolleginnen und Kollegen, das ist ein Schlag ins Gesicht eines jeden Normalbürgers, ein Schlag ins Gesicht von Herr Fux in St. Niklaus, der nach 40 Jahren seine Remise räumen muss. Darum bitte ich, lehnt dieses Postulat ab.

Vielen Dank.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

J'arrive à la même conclusion que le député Truffer mais avec une argumentation un petit peu différente.

Les constructions non-conformes à l'affectation de leurs zones sont nombreuses, bien souvent parce qu'elles ont été édifiées avant la mise en place des plans de zones communaux (dans les années 80 au plus tôt), ou bien parce qu'elles sont installées dans les anciennes constructions agricoles désaffectées, ou bien parfois parce que les règles de la zone ont changé au cours des révisions de ces documents.

Selon les auteurs du postulat, cette situation est particulièrement présente dans les vallées latérales, loin des agglomérations de plaine. En cause, le manque d'anticipation de certaines communes lors de l'introduction des mesures d'aménagement du territoire qui n'ont pas créé les zones adaptées. Cette situation qui dure parfois depuis plus de 40 ans, semble nécessiter aujourd'hui un traitement urgent pour trouver une solution sans délai.

Les communes étant autonomes en matière de gestion du territoire – c'est la loi cantonale de l'aménagement du territoire qui le dit à l'article 11 –, c'est à elles que revient la responsabilité de prévoir des surfaces pour accueillir les activités selon les besoins prévisibles pour les 15 prochaines années. Ceci s'applique aussi bien pour les entreprises existantes qui cherchent, par exemple, à s'agrandir ou à déménager mais aussi aux nouvelles entreprises qui pourraient s'installer dans la région. Cela comprend également les activités touristiques pour les stations de montagne.

Comme la plupart des communes sont en train de réviser leurs plans de zones, les lacunes du passé pourront être comblées prochainement.

Dans sa conclusion, le postulat invite le Conseil d'État à faire en sorte que les zones nécessaires à l'activité des entreprises soient créés dans le cadre des révisions des plans de zones. Cette compétence étant réservée jusqu'ici aux communes exclusivement, le canton ne dispose pas de moyen d'affecter des terrains pour ses propres besoins ou pour ceux d'entreprises privées. Par l'intermédiaire de la fiche C4 du Plan directeur cantonal, le canton se contente de définir des zones d'activités d'intérêt cantonal dont l'affectation, puis la gestion sont laissées aux communes.

Dans sa réponse, le Conseil d'État rappelle que le Grand Conseil a toujours défendu une stricte autonomie communale en matière d'aménagement du territoire, tant au niveau de la LcAT que du Plan directeur. La mise à disposition de zones adaptées aux besoins des entreprises locales fait donc partie des attributions communales.

Le Conseil d'État rappelle également que c'est le Grand Conseil qui a refusé la création de zones d'affectation cantonales qui auraient permis une gestion directe de certaines surfaces par le canton, notamment pour des équipements publics ou bien des activités économiques, sans passer par le PAZ communal. Or, cet outil, s'il peut se justifier pour des grandes zones industrielles stratégiques situées en plaine, paraît peu adapté pour des dépôts de construction dans les vallées latérales.

Par conséquent, le groupe des Verts refuse aussi bien le postulat qui demande au canton de réaliser des tâches communales, que la réponse du Conseil d'État qui propose d'utiliser un outil inadapté au problème qui préoccupe les postulants.

Bumann Konstantin, Grossrat, CSPO

Als Mitunterzeichner dieses überparteilichen dringlichen Postulats möchte ich gerne die Beweggründe detailliert erklären.

Viele kleine und mittlere Bauunternehmungen betreiben seit ihrem Bestehen in den 60er-Jahren Werkhöfe und Depots auf Gebieten ausserhalb der Siedlungen. Der Kanton Wallis hat nun anfangs Sommer per eingeschriebenem Brief viele betroffene Unternehmer aufgefordert, per 31. Oktober 2020 das Feld zu räumen. Dies ist ein Problem auf dem Terrain und von vielen Baufirmen, vor allem in unseren Seitentälern.

Dass nun aber Grossrat Gilbert Truffer, welcher selber bei der Konkurrenzfirma arbeitet, den problematischen und wichtigen Inhalt dieser Baudepots ausnutzt, um Manfred Schmid an den Karren zu fahren, ist fahrlässig, unverantwortlich und unter der Gürtellinie. In der Oberwalliser Presse wurde nun schon mehrmals über diesen fragwürdigen Angriff von Truffer an Schmid ausführlich berichtet. Entspricht dieses politische Vorpreschen von Grossrat Truffer dem korrekten Verhalten eines Grossrats dieses Parlaments? Genau das, was er Herr Schmid vorwirft, tut er hier selber. Er nutzt sein Amt als Grossrat aus, um persönliche Angriffe ausführen zu können. Die heute gemachten Äusserungen von Herrn Truffer, dieses Postulat stamme aus der Hand von Manfred Schmid, ist eine Unterstellung und eine Lüge. Ich wurde von den beiden Inhabern der Saaser Baudepots angegangen und wurde angefragt, ob ich mich als Grossrat vom Bezirk Visp für sie einsetzen könnte. Anschliessend habe ich Kontakt aufgenommen mit Aron Pfammatter, weil er hier Spezialist ist in diesem Gebiet und habe ihn angefragt, ob wir nicht zusammen ein Postulat eingeben könnten. Ich habe während dem Verfassen von diesem Postulat nie Kontakt mit Manfred Schmid gehabt. Mir geht es hier nicht um politische Spielchen, mir geht es hier um den Inhalt.

Diese Aufforderung der Räumung der Depots bis Ende Oktober kann zeitlich gar nicht von diesen Inhabern vorgenommen werden. Die Bauunternehmungen sind in den Sommermonaten voll an der täglichen Arbeit auf den Baustellen und müssen ihre vertraglich fixierten Arbeiten ausführen für touristische Leistungsträger, für die Gemeinden oder für Private. Es wurde verpasst, dem Gewerbe die nötigen Räume zu schaffen und diese auch zu erschliessen. Trotzdem wurden die Werkhöfe und Depots seitens der Gemeinden und des Kantons bis im Frühling 2020 immer geduldet. Zurzeit sind die Gemeinden und der Kanton mit der Umsetzung des Raumplanungsgesetzes gefordert. Der Ball wird oft zwischen den Gemeinden und dem Kanton hin und her gespielt. Die Leidtragenden sind nun unsere KMU vor Ort, die nicht die nötigen Plätze finden, um ihr Gewerbe zu betreiben. Die Folgen sind, dass in Zukunft der örtliche Klein- und Mittelunternehmen verdrängt wird und die Seitentäler Arbeitsplätze verlieren.

Zurück zu unseren beiden Baudepots im Saastal: Bei einer Firma gibt es sogar einen grossen eingerichteten Platz zum Wenden der Skibusse im Winter, so kann unseren Gästen ein effizienter Fahrplan angeboten werden. Muss dieser Wendeplatz nun kurzfristig abgerissen werden, müssten alle Skibusse 4 Kilometer weiter nach Saas-Balen fahren, um dort zu wenden – unnötige Kilometer, grosser Zeitverlust, schlechterer Fahrplan.

Kleine und mittlere Unternehmen in unseren Seitentälern sind in ihrer Existenz bedroht. Kanton und Gemeinden sind aber aufgefordert die nötigen Zonen für unser Gewerbe zu schaffen. Die neuen Standorte sollen namentlich auch dem Bedürfnis unseres wichtigen Tourismus Rechnung tragen.

Wir fordern in diesem Postulat den Staatsrat auf, einerseits die Wiederherstellungsverfügung bis zum Abschluss der Zonenplanrevisionen zu sistieren und auf der anderen Seite aber im Rahmen der Zonenplanrevisionen darauf hinzuwirken, dass die nötigen Zonen für das Gewerbe geschaffen werden und nochmals: dies auch im Interesse des Tourismus.

Die CSPO unterstützt klar dieses Postulat, und ich hoffe, auch ihr unterstützt uns.

Ich danke.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO

Das vorliegende Problem hier ist bekannt, es existiert tatsächlich seit mehreren Jahrzehnten teilweise. Verschiedene Unternehmer sind betroffen, eben vor allem in den Seitentälern im Ober- und im Unterwallis. Und dieses Problem muss gelöst werden. Wir sind hier, um Lösungen zu finden. Wir sind Milizparlamentarier, um eben in jedem Kompetenzbereich – denn jeder hat diese Probleme – in den Grossen Rat zu bringen und einer Lösung zuzuführen.

Ich habe kurz hier jetzt recherchiert. Gilbert Truffer gibt ja auch mehrfach Vorstösse ein. Da sagt er als Fachlehrer im Teilpensum, an der Berufsfachschule habe er festgestellt, die Umbauten würden ihm nicht gefallen in der Berufsschule. Dann macht er verschiedene Vorstösse, wo er direkt profitiert als sogenannter im Bau tätiger Unternehmer. Das ist nicht mehr als recht. Jeder soll die Sachen hier thematisieren und in den Grossen Rat bringen, die ihn beschäftigen.

Dieses Problem ist effektiv ein Problem. Ich bin dem Staatsrat dankbar für die positive Antwort, auch dass er sehr schnell Lösungen finden will. Ich habe das noch selten erlebt: Bis Ende 2020 sollen sogar dann Gesetzesanpassungen in den Grossen Rat kommen. Der Baumeisterverband hat das Problem gesehen und ist natürlich klar dafür, dass man hier endlich eine Lösung findet. Und es ist eben genau jetzt dringlich, die Lösung zu finden, weil die Zonennutzungspläne in Revision sind, und die Gemeinden haben sich eben lange Jahre dem Problem nicht angenommen, und es ist auch jetzt noch kritisch. Deshalb schlägt der Staatsrat auch vor – was wir übrigens im Zusammenhang mit den Maiensässzonen thematisiert haben – in diesem beschränkten Bereich allenfalls einen kantonaler Nutzungsplan auch vorzusehen, damit man vom Kanton her die Probleme angeht, in Berücksichtigung der Interessen des Tourismus, der Gefahrenzonen, die da sind, dass man diese Dinge regelt. Da sind wir natürlich dafür und werden entsprechende Anstrengungen unterstützen.

Sie haben gesehen, Herr Truffer hat gesagt, ein paar Kollegen der Partei von Manfred Schmid habe diesen Vorstoss eingereicht. Sie haben gesehen, es sind 4 Fraktionen, und es wären noch mehr darauf, wenn wir noch mehr aufführen könnten, zum Beispiel auch Herrn Grégory Logean von der UDC und so weiter. Es ist breit abgestützt, alle haben das Problem gesehen: Baumeisterverband, Staatsrat – alle.

Und jetzt, jetzt wird es peinlich und die Peinlichkeit hat einen Namen: Gilbert Truffer. Der sagt, er habe das Problem auch erkannt, und es müsse eine Lösung geben. Aber was macht er? Er ist dagegen, weil er hier gegen einen direkten Konkurrenten von ihm im Bausektor agitiert auf bedenklich tiefem Niveau. Er nennt das, das sei an Dreistigkeit nicht zu überbieten dieses Postulat, wo er in der Sache dafür ist. Aber was er hier macht, das ist an Dreistigkeit nicht zu überbieten und habe ich noch nie gesehen. Manfred Schmid ist einer von vielen betroffenen Unternehmern – nicht mehr, nicht weniger. Und wenn Herr Gilbert Truffer in den Oberwalliser Medien Manfred Schmid des Amtsmissbrauchs bezichtigt, dann müsste er wahrscheinlich aufpassen, weil solch haltlose Behauptungen sind aus meiner Sicht strafrechtlich relevant. Herr Truffer will keine Lösungen, obwohl er das Problem erkannt hat. Er will die Lösung nicht. Er will nur Personen und Konkurrenten verunglimpfen und deshalb wenden sich auch immer mehr Mitglieder seiner eigenen Fraktion von ihm ab. Die mediale Aufmerksamkeit mag ihm gewiss sein, aber so in diesem Rahmen geht es nicht. Wir verurteilen ein solches aus unserer Sicht beschämendes Verhalten. Ich hoffe, Sie verurteilen das auch. Sie haben solches Verhalten von Herrn Truffer hier auch schon mehrfach verurteilt.

Deshalb bitte ich Sie, im Sinne der Sache dieses Problems, das alle erkannt haben – sogar Herr Truffer – dieses Postulat anzunehmen.

Ich danke Ihnen.

Sforza Michel, député (suppl.), UDC

Je n'avais pas vraiment prévu de prendre la parole mais, en fait, j'ai impression que ça a été un peu polarisé entre les haut-valaisans mais cette problématique elle touche aussi le Bas-Valais.

Je voulais juste signifier le soutien du groupe UDC Valais romand à ce postulat pour l'objet qui est cité et soutenir aussi les entreprises, les artisans des vallées latérales. Nous aussi on est touché, nous dans le Val-d'Illiez spécialement on est touché aussi par ce problème.

Merci de votre soutien.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Juste quand même réagir: l'analyse du Conseil d'État ne s'est pas faite sur un cas particulier. À titre personnel, je l'ignorais d'ailleurs totalement.

J'aimerais juste rappeler que le problème qui touche toutes ces entreprises effectivement va du fin fond du Bas-Valais au fin fond du Haut-Valais, sans épargner les vallées latérales et c'est l'urgence et le côté pointu de ce problème qui est récurrent, qui nous a amené à demander et à accepter d'étudier ces variantes – deux variantes, particulièrement aussi d'accepter de prolonger les délais parce qu'on se rend compte qu'aujourd'hui, on est dans une situation extrêmement tendue avec ces plans d'affectation des zones en révision. Mais je rappelle bien, c'est une chose qui, pour notre part, n'était pas du tout liée à un dossier et bien sûr, j'aimerais juste rappeler cela, que le dossier qui a été évoqué n'était pas du tout sur la table du Conseil d'État.

Voilà, juste que vous sachiez avant de prendre de décision.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc voter puisque ce postulat est combattu.

Postulat 2020.09.242 / Postulat 2020.09.242

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 97 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 26 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Le postulat a été accepté et est <u>transmis</u> <u>pour</u> <u>exécution.</u>

Nous passons maintenant au dernier point de l'ordre du jour.

34. Heure des questions
Fragestunde

<u>Département de l'économie et de la formation (DEF)</u>

<u>Departement für Volkswirtschaft und Bildung (DVB)</u>

2020.10.292 Question PLR, par Martine TRISTAN: Il est urgent de réglementer l'usage du téléphone portable à l'école primaire

2020.10.292 Frage PLR, durch Martine TRISTAN: Dringende Regelung der Verwendung von Smartphones in der Primarschule

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Les téléphones portables font actuellement partie du quotidien des enfants. Bien que les risques liés à un usage inapproprié de ces appareils soient bien réels et puissent avoir des conséquences dramatiques, il nous semble qu'il ne faut pas non plus les diaboliser. En effet,

les smartphones représentent de véritables couteaux suisses qui se révèlent être d'une grande utilité pour réaliser, par exemple, des exercices et des cartothèques pour réviser son vocabulaire, rechercher des informations, prendre des notes ou plus simplement communiquer. Ces utilisations pédagogiques innovantes peuvent d'ailleurs aussi se faire par des tablettes mises à disposition par l'établissement scolaire.

Les smartphones n'ont pas leur place dans les écoles de la scolarité obligatoire. En ce sens, l'usage du téléphone portable à l'école primaire est réglementé. Selon l'article 8 lettre f du règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 septembre 2004, l'utilisation d'un téléphone portable est interdite en classe. Cette interdiction s'étend à l'ensemble de l'école, y compris durant la récréation. Les règlements d'établissement propres à chaque école primaire et cycle d'orientation du canton reprennent d'ailleurs cette interdiction.

Les problèmes liés à l'utilisation, notamment d'applications de communication instantanée, révèlent parfois une réalité inquiétante, mais ces usages se produisent hors du temps scolaire. Les parents ont donc un rôle éducatif essentiel à jouer dans la gestion du temps passé devant un écran, des contenus visionnés, de l'installation des applications, mais ceux-ci sont souvent dépassés par le développement rapide de ces technologies. L'école doit les seconder dans cette tâche en mettant un accent particulier sur des actions de prévention et de sensibilisation telles que celles déjà menées notamment par les enseignants, le Centre de compétences ICT-VS, le SIPE et l'Association de prévention des médias numériques Hall of Games. Il est intéressant de souligner que la récente étude de la HEP-VS sur le harcèlement entre pairs en milieu scolaire a justement montré que nos campagnes portaient leur fruit puisque le harcèlement numérique a sensiblement diminué en 5 ans. De plus, un comité de pilotage interservices a été créé pour définir une stratégie numérique cantonale adaptée aux différents degrés de la scolarité.

En conclusion, bien que l'usage des téléphones portables dans le cadre scolaire soit déjà réglementé, il est important de poursuivre tout sensibilisation des élèves à une utilisation responsable de ces outils numériques en menant des actions de prévention ciblées.

2020.10.295 Question PDCB, par Sandra CRETTON: Arrosage de bonus pour quelles prises de risques à la HES-SO Valais-Wallis?

2020.10.295 Frage PDCB, durch Sandra CRETTON: Bonussegen bei der HES-SO Valais-Wallis: mit welcher Begründung?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

La HES-SO Valais-Wallis est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et est l'employeur de ses collaborateurs.

Contrairement à ce qui se pratique dans l'Administration cantonale, le personnel est assuré par une assurance perte de gain en cas de maladie. Conclu auprès d'une assurance privée après un appel d'offres public, ce mandat prévoit une participation aux excédents pour le cas où les cotisations versées pour moitié par les employeurs dépassent les prestations. Cela a été le cas à la fin du contrat précédent et cette participation aux excédents a permis le versement de cette prime extraordinaire sans toucher au budget 2020.

Il faut relever que le monde de la formation tertiaire a été particulièrement impacté par la situation sanitaire. L'enseignement a été fait systématiquement à distance pendant la crise et a été prolongée durant l'été. Des examens se sont déroulés jusqu'en septembre 2020, ce qui différencie cette institution des autres institutions du monde de la formation. Le Département de l'économie et de la formation souligne la participation très active de la HES-SO et de son personnel dans la mise en place de solutions pour garantir la poursuite des activités d'enseignement et de recherche et le soutien effectué à la gestion de la crise, notamment par la mise à disposition d'étudiantes et d'étudiants, de collaborateurs dans les

institutions socio-sanitaires, le soutien à la task force économique et les travaux de recherche appliquée menés à son initiative.

Le Département de l'économie et de la formation note par ailleurs qu'il aurait été opportun, tout en respectant le caractère d'établissement autonome de la HES-SO, de pouvoir avoir des discussions en amont avec la direction de l'établissement.

Je l'ai dit publiquement lorsque cette prime a été versée, que pour moi, elle se justifierait certainement pour des personnes qui avaient participé à un état-major de crise, au Service informatique qui avait dû mettre en place des solutions dans un délai extrêmement bref et travailler pratiquement (week-end compris) jour et nuit. Ici, de donner une prime à tout le monde, je n'ai pas trouvé que c'était l'idée la plus géniale. Mais de nouveau, cet établissement est un établissement autonome de droit public, il fallait aussi voir la dimension de précédent que pouvait avoir cette méthode par rapport à tous les autres collaborateurs de l'administration et aussi aux établissements paraétatiques, comme le sont les hôpitaux. Donc, franchement, ce n'était pas la meilleure des idées, mais c'est leur bière!

2020.10.298 Question UDC, par Cyrille FAUCHERE: Quelles ambitions pour les affaires compensatoires?

2020.10.298 Frage UDC, durch Cyrille FAUCHERE: Welche Ambitionen in Sachen Kompensationsgeschäfte?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

Le Gouvernement a agi de manière proactive sur le dossier des affaires compensatoires (les offsets) liées à l'acquisition du nouvel avion de combat:

- D'abord par son action politique, via la Conférence des chefs de département de l'Economie publique de Suisse occidentale, le Gouvernement valaisan est intervenu à plusieurs reprises à Berne courant 2019 afin de maintenir à 100% les affaires compensatoires.

- Ensuite par une action de valorisation, débutée déjà en décembre 2018, lorsque le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation a pris contact avec les constructeurs pressentis pour le futur avion de combat, à savoir Dassault, Lockheed, Airbus, Saab et Boeing, afin de présenter le tissu industriel valaisan et sa chaîne de valeur dans le domaine de l'innovation. Le but était de rendre attentifs les constructeurs aux compétences du canton du Valais dans le cadre des affaires compensatoires indirectes. Tous ces constructeurs ont reçu une information qui a été suivie d'une rencontre avec les représentants de Lockheed en février 2019. La démarche sera réitérée une fois l'avion sélectionné.

J'ai rencontré aussi la direction de l'entreprise Constellium, aussi très très intéressée et nous allons organiser avec le CEO de RUAG très prochainement, à mon bureau, une rencontre à cet effet. Il y a des possibilités très intéressantes pour l'industrie valaisanne dans ce domaine, pas forcément dans la production de pièces directement «liées à l'armement», mais beaucoup plus largement dans ces affaires compensatoires puisque vous savez que ça fait partie en général de l'achat tel que celui qui a été avalisé du bout des lèvres par le peuple suisse.

L'État du Valais, via le SETI, est en contact depuis 2018 avec le Bureau des affaires compensatoires de Berne afin de se tenir régulièrement informé des mesures et du calendrier.

Il convient afin de préciser que le volet direct des affaires compensatoires est une action pilotée par le groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité (le GRPM), auquel sont affiliées les entreprises valaisannes répondant aux conditions requises.

Dans le même temps que nous rencontrerons la direction de la RUAG, nous identifierons en plus de Constellium d'autres entreprises potentiellement intéressées ou instituts de recherche parce que c'est aussi le domaine de l'innovation qui intéresse ces affaires compensatoires et là, je pense qu'autour du campus ou d'instituts de recherche

comme l'IDIAP, il y a des choses très intéressantes qu'on pourra mettre en valeur dans le cadre de ces affaire compensatoire.

2020.10.300 Question AdG/LA, par Emmanuel AMOOS: Réforme fiscale, qu'en est-il de la rétroactivité des mesures pour les crèches ?

2020.10.300 Frage AdG/LA, durch Emmanuel AMOOS: Steuerreform: Was ist mit der Rückwirkung der Massnahmen für die Kinderkrippen?

Darbellay Christophe, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), et président du Gouvernement

La mise en œuvre de cette mesure nécessite une collaboration étroite avec les différents employeurs – tant des structures d'accueil que des réseaux de parents d'accueil à la journée – et les travaux sont actuellement en cours. Une modification de l'ordonnance cantonale sera nécessaire et, de ce fait, il n'est pas possible de l'appliquer de manière rétroactive. Toutefois, le montant a été inscrit au budget 2021.

Vous savez que les crèches et les unités d'accueil sont, pour l'immense majorité d'entre elles, gérées par des communes. Par conséquent, l'action de l'État ici, c'est le subventionnement, seulement le subventionnement puisque les communes sont les employeurs. On ne peut pas imaginer, même si grâce aux non-aboutissement du référendum de la gauche sur la RFFA on a cette mesure d'accompagnement qui est très positive, notre but est double:

- Premièrement, augmenter les salaires de ce personnel qui est très mal payé dans les structures d'accueil. Mais de nouveaux, ce sont les communes qui décident.

- Et deuxièmement, de créer des structures d'accueil, en particulier dans le Haut-Valais où il y a des besoins.

Mais si ces 2 choses ne sont pas remplies, eh bien!, on ne va pas donner l'argent.

Donc, il faut que les communes adaptent le système salarial. C'est la première chose et on peut mal imaginer que les communes qui n'avaient déjà pas ça dans leurs budgets, adaptent avec effet rétroactif les salaires au 1er janvier 2020 ce qui est la date d'entrée en vigueur de la RFFA. On peut plutôt imaginer que les communes adapteront ces salaires au 1er janvier 2021. Et, à ce moment-là, on augmentera le taux de subventionnement, ce qui est prévu dans notre projet, mais ça nécessite une modification de l'ordonnance. Ce sont les communes d'abord qui doivent faire le travail et on subventionnera si elles remplissent les critères.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)

2020.10.289 Question PDCC, par Maxime MOIX: Notices explicatives pour les élections communales

2020.10.289 Frage PDCC, durch Maxime MOIX: Erläuterungen für die Gemeindewahlen

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Suite à l'admission du postulat 4.0253 (Pour un modèle d'explications pour les élections communales), le Conseil d'État par le Service en charge des affaires intérieures et communales a établi plusieurs modèles d'explications pour les élections communales. Ces modèles circonstanciés ont été adressés aux communes et bourgeoisies par courriel du 28 avril 2020.

Dans son «Mémento à l'intention des administrations communales et bourgeoisiales pour les élections communales et bourgeoisiales 2020 (Circulaire numéro 1)», le service en charge des élections a recommandé aux communes l'établissement d'une notice explicative.

Ceci dit, l'absence de base légale expresse, le Conseil d'État ne peut pas obliger les communes à établir une telle notice pour les élections communales. Les communes sont autonomes en ce domaine. Le Conseil d'État peut tout au plus regretter lorsque l'une d'elles ne fait pas usage de cette faculté.

À préciser que ce Mémento, donc le dossier est à disposition pour celles et ceux qui le voudraient. Il faut vous adresser directement au chef du département concerné (Frédéric Favre), si vous voulez obtenir la pièce qui a été envoyée aux communes.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

2020.10.288 Question CVPO, par Andreas ZENKLUSEN et Aron PFAMMATTER: Fermetures régulières du tronçon autoroutier de Gamsen

2020.10.288 Frage CVPO, durch Andreas ZENKLUSEN und Aron PFAMMATTER: Regelmässige Schliessung des Autobahnteilstückes Gamsen

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Das erwähnte Problem wurde effektiv festgestellt und dem Bundesamt für Strassen (ASTRA) anlässlich der letzten Koordinationssitzung mit der Zweigstelle Thun vom 8. September 2020 mitgeteilt. Diese Beobachtung wurde vom ASTRA geteilt, welches darauf hingewiesen hat, dass Tagessperrungen so weit wie möglich vermieden werden sollten, um Verkehrsüberlastungen vorzubeugen.

In der Tat standen im Gamsentunnel der A9 am 8. und 10. September 2020 Wartungs- und Reinigungsarbeiten an. Neben der üblichen Tunnelreinigung handelte es sich auch um Wartungsarbeiten an den Betriebs- und Sicherheitsanlagen inklusive diverser Tests. Zudem fanden auf der offenen Strecke vor dem Tunnel Mäharbeiten und eine Gehölzpflege statt. Um die Dauer der Verkehrsbehinderungen möglichst kurz zu halten, wurden all diese Arbeitsschritte miteinander kombiniert. Während der Arbeiten wurde der Gamsentunnel jeweils in einer Fahrtrichtung gesperrt. Der Verkehr wurde über die Kantonsstrasse umgeleitet. Die Sperrung dauerte pro Richtung 2 Tage, wobei in den abendlichen Spitzenstunden jeweils alle Fahrspuren freigegeben wurden.

2020.10.296 Question CSPO, par Cornelius IMBODEN: Volume de trafic croissant et persistant sur la route cantonale Brigue-Gamsen-Viège ouest-Rarogne/Steg

2020.10.296 Frage CSPO, durch Cornelius IMBODEN: Zunehmendes und andauerndes Verkehrsaufkommen auf den Kantonstrassenabschnitten Brig-Gamsen-Visp-West-Raron/Steg

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Tatsache ist, dass während der Pandemie zahlreiche, vorher regelmässige Benutzer des öffentlichen Verkehrs, in den vergangenen Monaten auf den motorisierten Individualverkehr umgestiegen sind. Diese Personen werden erst wieder öffentliche Verkehrsmittel benutzen, wenn sich die Covid-19-Situation verbessert.

Noch in diesem Herbst werden die Arbeiten beim Kirchplatz in Glis abgeschlossen. Dies wird wahrscheinlich nur eine leichte Verbesserung der Situation auf der Umfahrungsstrasse in Brig bewirken. Zurzeit plant die Dienststelle für Mobilität zusammen mit

Stadtgemeinde Brig-Glis verkehrstechnische Verbesserungen am Landiknoten, beim Spitalkreisel und beim Romantikaknoten. Die Realisierung erfolgt ab 2022.

Die wirksamste Massnahme zur Vergrösserung der Verkehrskapazität wäre die Realisierung eines Bypasses beim Bildackerkreisel. Die Dienststelle für Mobilität hat schon diverse Gespräche mit dem Bundesamt für Strassen geführt. Auf Bundesebene wird die Massnahme zurzeit nicht als prioritär angesehen. Langfristig werden die Massnahmen gemäss dem Erschliessungskonzept Brig-Glis (Knoten Napoleonstrasse, Anschluss Süd) weiterverfolgt.

Zudem unterstützt der Staatsrat, dass im ganzen Kanton Langsamverkehrsmassnahmen getroffen werden, damit für kurze Autofahrten auf das Velo umgestiegen wird. In der Region Naters, Brig und Umgebung sieht die Dienststelle für Mobilität diesbezüglich ein grosses Potenzial.

Nachdem im Raum Visp diverse Massnahmen umgesetzt wurden (Entlastungsstrasse via Lalden, Tunnel Eyholz der Autobahn A9, Tempoanpassung Bockbart Ausfahrt Visp West) hat sich der Engpass von Visp zum Kreisel in Raron verlagert. Die Situation sollte sich neben der Realisierung der vorerwähnten Massnahmen auch mit der geplanten Eröffnung der Nordröhre des Tunnels Visp im Frühjahr 2022 sowie der gesamten Südumfahrung von Visp Mitte 2024 massiv verbessern.

2020.10.302 Question CVPO, par Aron PFAMMATTER: Dézonage de parcelles construites: pratique du canton

2020.10.302 Frage CVPO, durch Aron PFAMMATTER: Auszonung überbauter Parzellen – Praxis des Kantons

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

Die kantonale Verwaltung kann sich nicht über die Vorgaben des kantonalen Richtplans hinwegsetzen. Sie folgt in ihrer Beurteilung bei der Anpassung der Zonennutzungspläne der Gemeinden dem vom Grossen Rat beschlossenen und vom Bundesrat genehmigten Koordinationsblatt C.1.

Aus dem Konzentrationsprinzip gemäss Artikel 1 Absatz 2 RPG ergibt sich, dass die Ausscheidung von Kleinst- und Punktbauzonen grundsätzlich unzulässig ist. Beim Auftrag der Rückzonung von überdimensionierten Bauzonen ist es für die Gemeinden in einzelnen Fällen unumgänglich, auch bereits überbaute Gebiete in die Überlegungen der Siedlungsgebietsabgrenzung miteinzubeziehen, sprich entsprechende Planungszonen zu erlassen.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

2020.10.290 Question PLR, par Géraldine ARLETTAZ-MONNET: Permanence pédiatrique à l'hôpital de Martigny

2020.10.290 Frage PLR, durch Géraldine ARLETTAZ-MONNET: Pädiatrischer Bereitschaftsdienst im Spital Martigny

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Im Folgenden werde ich auf die Fragen antworten. Die erste Frage betrifft die pädiatrische Permanenz im Spital Martigny.

Dans le cadre de la planification hospitalière de 2005, l'ensemble des activités pédiatriques on été regroupées sur le site de Sion pour le Valais romand, afin de garantir une

prise en charge de qualité, grâce notamment à une masse critique suffisante et à une meilleure organisation des compétences médico-soignantes. Depuis lors, les urgences vitales des enfants ne sont plus accueillies sur le site de Martigny.

Pour des raisons historiques, les urgences pédiatriques pour les cas légers ont pu être assurées à l'hôpital de Martigny, grâce aux compétences médicales spécialisées des médecins en fonction jusqu'en 2019. Depuis le mois de février 2020 et suite à un communiqué de l'Hôpital du Valais, les parents et leurs enfants sont invités à s'adresser prioritairement à leur pédiatre habituelle et, si nécessaire, aux urgences pédiatriques de l'hôpital de Sion. La prise en charge des enfants et adolescents est désormais assurée par un service transversal unifié pour l'ensemble du Centre hospitalier du Valais romand

Même si la prise en charge pédiatrique de premier recours n'est plus offerte sur le site de Martigny, cela n'exclut pas la possibilité, dans le futur, que des consultations ambulatoires spécialisées de pédiatrie soient dispensées ou une permanence médicale pédiatrique mise en place. Toutefois, la situation extraordinaire liée au Covid-19 a mobilisé fortement toutes les ressources humaines de l'Hôpital du Valais qui s'est vu contraint de concentrer ses efforts pour faire face à ce virus. Dans ce contexte, les projets de réorganisation prévus notamment sur le site de Martigny ont été mis en attente. Cependant, le renforcement et l'amélioration de la prise en charge des enfants restant une priorité pour l'Hôpital du Valais, des consultations spécialisées de pédiatrie dans les domaines de la pneumologie, d'orthopédie et de la neuropsychologie sont assurées actuellement sur l'hôpital de Martigny.

2020.10.297 Question UDC, par Grégory LOGEAN: Subsides caisse-maladie: il faut corriger les effets de seuil

2020.10.297 Frage UDC, durch Grégory LOGEAN: Individuelle Prämienverbilligungen:Schwelleneffekte korrigieren

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

En raison du report du traitement de la réforme fiscale cantonale (RFFA-VS) par le Parlement au printemps 2020, puis au lancement d'un référendum contre la loi, les mesures sociales ont été suspendues et un montant compensatoire de 9,3 millions de francs en faveur des subsides des primes d'assurance-maladie a été retenu. Afin de tenir compte de cette situation, le Conseil d'État avait décidé, en décembre 2019, de limiter l'échelle des revenus à 4 niveaux au lieu des 7 pour respecter le budget à disposition. Pour le niveau 4, un taux de subside de 5% avait été octroyé.

En date du 7 septembre dernier, le Conseil d'État a fixé avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 la date d'entrée en vigueur des modifications de la loi fiscale cantonale et des mesures sociales d'accompagnement qui y sont liées. Le montant de 9,3 millions de francs étant désormais libéré, l'échelle des revenus 2020 sera adaptée rétroactivement et complétera à nouveau 7 niveaux. Les corrections seront communiquées aux assureurs-maladie ainsi qu'aux bénéficiaires avant la fin de l'année.

Concernant les réductions de primes 2021, il est actuellement prévu que les pourcentages de subsides s'échelonneront également sur 7 niveaux, ce qui permettra de limiter les effets de seuil.

2020.10.299 Question PDCB, par Pierre GUALINO: Chez Paou une rive du Rhône bis?

2020.10.299 Frage PDCB, durch Pierre GUALINO: Chez Paou: Eine Neuaflage des Falls Rives-du-Rhône?

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Le député Pierre Guex (PDC du Bas) questionne le Conseil d'État sur la nécessité d'intervenir activement et rapidement au sein de la fondation Chez Paou pour éviter le naufrage de cette belle et indispensable institution.

En préambule, je tiens à mentionner que la situation de Chez Paou relève à la base d'un conflit de travail, plus précisément d'une rupture des liens de confiance entre le Conseil d'une fondation de droit privé (employeur) et son directeur (employé).

La qualité des prestations n'a jusqu'à ce jour pas été prétéritée. En revanche, ce qui nous inquiète davantage est que, selon les informations transmises par les collaborateurs et collaboratrices signataires d'une lettre ouverte collective, la rupture des liens de confiance pourrait s'étendre à une large majorité du personnel.

Pour se faire une idée plus précise sur la capacité de la fondation à encadrer les personnes dont elle a la charge, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture par le Service de l'action sociale, a demandé des informations détaillées sur les éventuelles absences du personnel.

Le Service de l'action sociale suit attentivement l'institution avec toute la diligence requise. J'espère que le climat interne pourra rapidement se normaliser et que la désignation d'un nouveau directeur permettra de retrouver une sérénité bienvenue. Dans l'intervalle, le Service de l'action sociale reste en contact régulier avec les responsables de l'institution afin de s'assurer que les prestations sont garanties.

Nous confirmons votre opinion selon laquelle l'offre des prestations de Chez Paou est unique en Valais et sommes déterminés à maintenir ce type de prestations dans les dispositifs sociaux valaisans.

2020.10.301 Question PDCC, par Vincent ROTEN: Hôpital du Valais, en manque d'assistants sociaux ?

2020.10.301 Frage PDCC, durch Vincent ROTEN: Mangel an Sozialarbeiterinnen und Sozialarbeitern im Spital Wallis?

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Conscients que les situations sociales des patients hospitalisés sont de plus en plus complexes, le Conseil d'État a reconnu le service social comme nouvelle prestation d'intérêt général à l'Hôpital du Valais à la fin 2019. Pour prétendre à ce financement, l'hôpital a été appelé à élaborer un concept d'organisation par centre et par type de prise en charge selon les conditions-cadres définies par le canton.

Les conditions-cadres fixent un minimum de 6 équivalents plein-temps pour les assistants sociaux, dont 2 pour le Centre hospitalier du Haut-Valais et 4 pour le Centre hospitalier du Valais romand.

Le Centre hospitalier du Valais romand a élaboré et validé un concept qui sera transmis prochainement au canton. L'objectif de ce service est d'offrir aux patients, ainsi qu'à leurs proches, conseil, soutien et accompagnement social en lien avec leur hospitalisation ou leur suivi ambulatoire. Les assistants sociaux interviennent à la demande des patients ou de leur entourage, du personnel médico-soignant ou de partenaires externes, ceci dans les différents services de l'hôpital.

Actuellement, le processus de recrutement a été initié. Ce nouveau service pourrait être opérationnel au premier semestre 2021 avec la présence d'un ou d'une assistant/assitante social/e les jours ouvrables, sur chaque site de l'Hôpital du Valais romand. Un concept est déjà en place au SZO.

2020.10.303 Question SVPO, par Michael GRABER et Andre IMSTEPF: Traçage du Covid-19: contact par SMS

2020.10.303 Frage SVPO, durch Michael GRABER und Andre IMSTEPF: Sinnvolles Corona Tracing

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Herr Graber, ich glaube, Sie haben aufmerksam die Medienberichterstattung gelesen und es ist effektiv eine Änderung eingetreten, um eben das Contact Tracing aufrechtzuerhalten und auch effizient zu sein. In Anbetracht der wirklich täglich steigenden neu auftretenden Fälle wurde ein Meldesystem per SMS eingerichtet. Das System besteht aus 2 Teilen. Zunächst erhält die Person, die positiv auf Covid-19 getestet wurde, eine SMS-Nachricht, in der sie gebeten wird, ein Formular auszufüllen, in jenem sie ihre engen Kontakte in den 48 vergangenen Stunden vor dem Auftreten der Symptome aufführt. Diese Kontakte erhalten anschliessend eine SMS, in der sie aufgefordert werden, sich selbst unter Quarantäne zu stellen. Ein Link führt die betroffenen Personen auf die offizielle und sichere Webseite der Gesundheitsförderung Wallis und zu den zu befolgenden Anweisungen.

Der Absender der SMS ist «COVIDValais». Um jede Verwirrung oder jeden Verdacht auf SPAM zu vermeiden, wurden diese Informationen auch vom Informationsdienst des Staates Wallis an die Medien weitergeleitet und eben auf der entsprechenden Webseite zum Coronavirus veröffentlicht. Ich denke, dank Ihrer Intervention wissen jetzt auch alle Grossräte, um was es geht, und ich danke Ihnen, dass Sie sich aktiv um eine gute Information bemühen.

Das Ziel diese SMS-Meldesystems ist es, so schnell als möglich positiv getestete Personen zu kontaktieren, um weitere Ansteckungen zu vermeiden. Schnelligkeit ist mehr als ein wertvolles Instrument in diesem – ich kann sagen – fast täglichen Kampf gegen die Ausbreitung der Epidemie.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Departement für Finanzen und Energie (DFE)

2020.10.291 Question Les Verts, par Emmanuel REVAZ: Où s'arrêtent les donations et où commencent les revenus?

2020.10.291 Frage Les Verts, durch Emmanuel REVAZ: Wo endet die Schenkung und wo beginnt das Einkommen?

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Tout accroissement du patrimoine constitue en principe un revenu imposable. Une donation est cependant exonérée de l'impôt sur le revenu. Elle est aussi exonérée de l'impôt sur la donation si elle a pour objet de la fortune mobilière et que le donateur est domicilié à l'étranger.

La donation est une disposition entre vifs par laquelle une personne cède un bien à une autre sans contre-prestation correspondante. Le critère objectif de la gratuité est réalisé lorsque le donataire ne fournit pas pour le don de contre-prestation en faveur du donateur. Le critère subjectif de l'*animus donandi* exige que le donateur ait la conscience et la volonté d'effectuer une attribution gratuite en faveur du donataire. Ces critères sont cumulatifs.

Un contrat de donation est en principe sans équivoque et ne peut s'interpréter que comme une attribution gratuite en faveur du donataire. Le fait que le donataire soit domicilié à l'étranger ne constitue pas un élément permettant de douter qu'il y a eu donation, le législateur ayant lui-même envisagé cette hypothèse et décidé qu'elle n'entrainerait pas d'imposition.

En l'espèce, le cas qui a été cité par le groupe des Verts, le versement opéré en 2010 était d'un montant largement inférieur à la donation de 2012. Le Service des contributions

n'avait par ailleurs pas d'indice propre à faire douter que les critères d'une donation étaient réalisés. Par contre, le montant versé en 2012 était bien plus important. Les contributions ont, en outre, pu réunir des indices permettant de conclure à l'absence de la volonté de faire une donation du donateur au moment où il a procédé au second versement.

2020.10.294 Question PLR, par Moreno CENTELLEGHE: Emission de chèques de remboursement d'impôts: un retour vers le futur?

2020.10.294 Frage PLR, durch Moreno CENTELLEGHE: Ausstellung von Steuerrückerstattungsschecks: zurück in die Zukunft?

Schmidt Roberto, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie (DFE)

Le Service cantonal des contributions partage l'avis (et le Conseil d'État aussi) de limiter les remboursements d'impôts par le biais de l'émission de chèques. Le contribuable doit indiquer ses coordonnées bancaires dans sa déclaration fiscale. Malheureusement, ces indications font parfois défaut ou sont incorrectes. Alors, les montants d'impôts qui sont restitués plus de 30 jours après leur paiement portent intérêt. Afin de respecter ce délai de 30 jours, le Service cantonal des contributions rembourse par chèques les montants jusqu'à 10'000 francs aux contribuables ayant un domicile en Suisse.

Les remboursements d'impôts par l'émission de chèques ont été réduits ces dernières années puisque 27'000 chèques étaient émis en 2017 contre 20'000 en 2019, ce qui représente actuellement le 15% à peu près des remboursements totaux effectués par le Service des contributions. Ce nombre tend à diminuer du fait que de plus en plus de contribuables remplissent leur déclaration fiscale en utilisant le logiciel VSTax. Par ailleurs, le champ IBAN a été rendu obligatoire dans le logiciel VSTax, dans la mesure où le contribuable déclare au moins un compte.

Dans l'hypothèse où les moyens précités se révéleraient insuffisants, ce mode de restitution pourrait être remplacé par des compensations automatiques, ça veut dire un report de soldes.

De plus, l'État du Valais favorise le développement de la facture électronique «eBill» , dont la mise en production permettra de réduire sensiblement les remboursements d'impôts par chèques.

En conclusion, le Conseil d'État renforce au fur et à mesure les mesures visant à limiter les remboursements d'impôts par chèques, d'autant plus que l'encaissement des chèques devient de plus en plus difficile et compliqué pour les contribuables, à la suite notamment des fermetures d'offices postaux et des ouvertures de guichet de banques limitées.

Grand Conseil

Grosser Rat

2020.10.293 Question Doris SCHMIDHALTER-NAEFEN, AdG/LA, Reinhold SCHNYDER, AdG/LA, Barbara EYER JAGGY, AdG/LA, et Gilbert TRUFFER, AdG/LA: Qu'en est-il des droits des députés?

2020.10.293 Frage Doris SCHMIDHALTER-NAEFEN, AdG/LA, Reinhold SCHNYDER, AdG/LA, Barbara EYER JAGGY, AdG/LA, und Gilbert TRUFFER, AdG/LA: Wo bleiben die Rechte der Abgeordneten?

Schmid Manfred, Grossrat, CVPO, erster Vizepräsident des Grossen Rates

Die Fragestellerin ist der Meinung, bei der Oktobersession 2020 handle es sich um eine ordentliche Session als Ersatz für die abgesagte Junisession und meint dabei wahrscheinlich die Maisession. Das Büro des Grossen Rates teilt diese Auffassung nicht. Gemäss Artikel 62 des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen

zwischen den Gewalten gelten als ordentliche Sessionen nur jene, die im Sessionsplan festgelegt sind. Im Sessionsplan für das Jahr 2020 ist die Oktobersession bekanntlich nicht enthalten. Mithin handelt es sich um eine ausserordentliche Session, deren Umfang das Büro gemäss Artikel 70 des Grossratsreglements weitgehend selbst bestimmen kann, ausser die Session würde vom Staatsrat oder von 20 Abgeordneten unter Angabe der zu behandelnden Gegenständen verlangt.

Die Oktobersession 2020 dient nach dem Willen des Büros des Grossen Rates dazu, die durch die Pandemie in Verzug geratenen Geschäfte zu behandeln und den Rückstand in der Behandlung der parlamentarischen Vorstösse aufzuholen. Dieser Zweck würde weitgehend vereitelt, wenn man gleichzeitig die Eingabe von neuen Vorstössen erlauben würde.

Die Rechte der Grossratsmitglieder werden nicht beschränkt, zumal die Oktobersession ja gar nicht vorgesehen war und bereits in 3 Wochen erneut die Möglichkeit besteht, parlamentarische Vorstösse einzureichen.

Merci.

Le président

Notre matinée est donc achevée.

Nous recommençons cet après-midi à 14 heures.

Merci de votre attention.

La séance est levée à 12 h 00.

Séance de relevée du jeudi 15 octobre 2020

Présidence: Turin Olivier

Ouverture de la séance: 15.10.2020, 14:00 h

Ordre du jour

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

1. Motion Les Verts, par Jérémy Savioz: Chasse au trophée de bouquetin: pour la fin des tirs clients (12.11.2019) **5.0476**

   Motion Les Verts, durch Jérémy Savioz: Trophäenjagd auf Steinböcke: für ein Ende des Jagdtourismus (12.11.2019) **5.0476**

2. Postulat Les Verts, par Emmanuel Revaz, Nathalie Cretton, Céline Dessimoz et Mathieu Clerc: Pour une planification de l'assainissement des sites pollués du canton du Valais (12.11.2019) **5.0477**

   Postulat Les Verts, durch Emmanuel Revaz, Nathalie Cretton, Céline Dessimoz und Mathieu Clerc: Planung der Sanierung der belasteten Standorte im Wallis (12.11.2019) **5.0477**

3. Postulat Lucien Barras (suppl.), Les Verts, Julien Monod, PLR, Tarcis Ançay, AdG/LA, et Bruno Moulin, PDCB: Priorité aux vélos sur les parcours cyclo-sportifs VWP (13.11.2019) **5.0478**

   Postulat Lucien Barras (Suppl.), Les Verts, Julien Monod, PLR, Tarcis Ançay, AdG/LA, und Bruno Moulin, PDCB: Freie Fahrt für die Velos auf den VWP-Velorouten (13.11.2019) **5.0478**

4. Postulat CVPO, par Daniel Garbely (suppl.), Aron Pfammatter et Jürg Hallenbarter (suppl.): Ferroutage de la Furka: une liaison sûre en hiver avec le Haut-Valais (14.11.2019) **5.0479**

   Postulat CVPO, durch Daniel Garbely (Suppl.), Aron Pfammatter und Jürg Hallenbarter (Suppl.): Wintersichere Zufahrt ins Oberwallis via Autoverlad am Furka (14.11.2019) **5.0479**

5. Postulat CVPO, par Daniel Garbely (suppl.), Aron Pfammatter et Martin Lötscher: Faire du vélo sur des routes sans voitures en Valais (14.11.2019) **5.0480**

   Postulat CVPO, durch Daniel Garbely (Suppl.), Aron Pfammatter und Martin Lötscher: Autofreies Radfahren im Wallis (14.11.2019) **5.0480**

6. Motion David Crettenand, PLR, Beat Eggel, PDCC, Reinhard Imboden, CVPO, et Fanny Darbellay, PDCB: Décharger la CCC et les services de l'Etat en optimisant les procédures (15.11.2019) **5.0481**

   Motion David Crettenand, PLR, Beat Eggel, PDCC, Reinhard Imboden, CVPO, und Fanny Darbellay, PDCB: Entlastung der KBK und der Dienststellen des Staates durch eine Optimierung der Verfahren (15.11.2019) **5.0481**

7. Postulat François Pellouchoud, UDC, et Thomas Birbaum (suppl.), PLR: Tournant énergétique – PAC: pour une procédure simplifiée (10.12.2019) **5.0486**

   Postulat François Pellouchoud, UDC, und Thomas Birbaum (Suppl.), PLR: Energiewende: vereinfachtes Verfahren für Wärmepumpen (10.12.2019) **5.0486**

8. Postulat PLR, par David Crettenand: Préserver des ressources stratégiques pour le Valais (10.12.2019) **5.0487**

Postulat PLR, durch David Crettenand: Strategische Ressourcen für das Wallis erhalten (10.12.2019) **5.0487**

9. Motion Benno Meichtry, CVPO, Martin Lötscher, CVPO, Manfred Kuonen (suppl.), CSPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Augmentation des subventions cantonales pour l'aménagement des cours d'eau communaux (12.12.2019) **5.0488**

   Motion Benno Meichtry, CVPO, Martin Lötscher, CVPO, Manfred Kuonen (Suppl.), CSPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Erhöhung der Kantonssubventionen beim kommunalen Wasserbau (12.12.2019) **5.0488**

10. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Grégory Logean, UDC, Joachim Rausis, PDCB, et Dominic Eggel, CVPO: Pour une planification forestière efficace en Valais (13.12.2019) **5.0489**

    Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Grégory Logean, UDC, Joachim Rausis, PDCB, und Dominic Eggel, CVPO: Effiziente Waldplanung im Wallis (13.12.2019) **5.0489**

11. Motion Nathalie Cretton, Les Verts, Julien Dubuis, PLR, Fanny Darbellay, PDCB, et Robert Métrailler, AdG/LA: Création d'un fonds cantonal pour les sites pollués (13.12.2019) **5.0490**

    Motion Nathalie Cretton, Les Verts, Julien Dubuis, PLR, Fanny Darbellay, PDCB, und Robert Métrailler, AdG/LA: Schaffung eines kantonalen Fonds für belastete Standorte (13.12.2019) **5.0490**

12. Postulat Grégory Logean, UDC, Tarcis Ançay (suppl.), AdG/LA, Dorian Farquet (suppl.), PLR, Stéphane Witschard (suppl.), PDCC, et cosignataires: Pièges photographiques de l'université de Berne: s'assurer du respect de la LIPDA (13.12.2019) **5.0491**

    Postulat Grégory Logean, UDC, Tarcis Ançay (Suppl.), AdG/LA, Dorian Farquet (Suppl.), PLR, Stéphane Witschard (Suppl.), PDCC, und Mitunterzeichnende: Fotofallen der Universität Bern: Einhaltung des GIDA gewährleisten (13.12.2019) **5.0491**

13. Postulat Guido Walker, CVPO, Gaby Fux-Brantschen, CVPO, et Marcel Zenhäusern (suppl.), CVPO: Campagne pour le bois dans le canton du Valais (13.12.2019) **5.0492**

    Postulat Guido Walker, CVPO, Gaby Fux-Brantschen, CVPO, und Marcel Zenhäusern (Suppl.), CVPO: Eine Holzoffensive für den Kanton Wallis (13.12.2019) **5.0492**

14. Motion Sarah Constantin, AdG/LA, Audrey Michelet, PDCC, Jérémy Savioz, Les Verts, et Raphaël Fournier (suppl.), PDCC: Interdiction des chauffages à mazout dans les nouvelles constructions (13.12.2019) **5.0493**

    Motion Sarah Constantin, AdG/LA, Audrey Michelet, PDCC, Jérémy Savioz, Les Verts, und Raphaël Fournier (Suppl.), PDCC: Verbot für Ölheizungen in Neubauten (13.12.2019) **5.0493**

15. Motion Mathieu Clerc, Les Verts, et David Crettenand, PLR: Création d'un mécanisme d'assainissement (13.12.2019) **5.0494**

    Motion Mathieu Clerc, Les Verts, und David Crettenand, PLR: Schaffung eines Sanierungsmechanismus (13.12.2019) **5.0494**

16. POSTULAT PDCB, par Françoise METRAILLER: Munitions dangereuses immergées dans le lac Léman **2020.03.060**

    POSTULAT PDCB, durch Françoise METRAILLER: Gefährliche Munition im Genfersee **2020.03.060**

17. POSTULAT PLR, par Sonia TAUSS-CORNUT: La mobilité douce dans le Chablais: Il est temps de la mettre sur les rails! **2020.03.071**

    POSTULAT PLR, durch Sonia TAUSS-CORNUT: Der Langsamverkehr im Chablais: Höchste Zeit, ihn aufzugleisen! **2020.03.071**

18. POSTULAT Emmanuel REVAZ, Les Verts, Martine TRISTAN, PLR, Fanny DARBELLAY, PDCB et Daniel GARBELY, CVPO: Le Valais doit atteindre ses objectifs en matière de renaturation des cours d'eau **2020.03.075**

    POSTULAT Emmanuel REVAZ, Les Verts, Martine TRISTAN, PLR, Fanny DARBELLAY, PDCB und Daniel GARBELY, CVPO: Das Wallis muss seine Ziele in Sachen Renaturierung der Gewässer erreichen **2020.03.075**

19. POSTULAT CVPO, par Daniel GARBELY, Urs JUON, Aron PFAMMATTER et Francesco WALTER: Classification de la route Brigue – Oberwald **2020.03.076**

    POSTULAT CVPO, durch Daniel GARBELY, Urs JUON, Aron PFAMMATTER und Francesco WALTER: Klassifizierung der Strasse Brig – Oberwald **2020.03.076**

20. POSTULAT CVPO, par Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER et Daniel GARBELY: Concept de mobilité 2040 – mal conçu **2020.03.080**

    POSTULAT CVPO, durch Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER und Daniel GARBELY: Mobilitätskonzept 2040 – noch nicht zu Ende gedacht **2020.03.080**

21. POSTULAT Nathalie CRETTON, Les Verts, Julien MONOD, PLR, Laurent REY, PDCB et Alexander ALLENBACH, CSPO: Création d'un fonds pour la biodiversité dans le milieu bâti **2020.03.081**

    POSTULAT Nathalie CRETTON, Les Verts, Julien MONOD, PLR, Laurent REY, PDCB und Alexander ALLENBACH, CSPO: Schaffung eines Fonds für die Biodiversität im Siedlungsraum **2020.03.081**

22. POSTULAT Mathieu CLERC, Les Verts, Philomène ZUFFEREY, PDCC, et Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: Interdiction des plastiques à usage unique **2020.03.084**

    POSTULAT Mathieu CLERC, Les Verts, Philomène ZUFFEREY, PDCC, und Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: Verbot von Einwegplastik **2020.03.084**

23. POSTULAT David CRETTENAND, PLR, Aron PFAMMATTER, CVPO, Fanny DARBELLAY, PDCB et Florian ALTER, AdG/LA: Des «case managers» pour accélérer les décisions d'autorisation de construire **2020.03.087**

    POSTULAT David CRETTENAND, PLR, Aron PFAMMATTER, CVPO, Fanny DARBELLAY, PDCB und Florian ALTER, AdG/LA: Case Manager zur Beschleunigung der Baubewilligungsverfahren **2020.03.087**

24. POSTULAT Guido WALKER et Martin LÖTSCHER, CVPO: Label «No littering» pour le canton du Valais **2020.03.090**

    POSTULAT Guido WALKER und Martin LÖTSCHER, CVPO: No-Littering-Label für den Kanton Wallis **2020.03.090**

25. POSTULAT Vincent DEGEN, Les Verts, Stéphane GANZER, PLR, Emmanuel AMOOS, AdG/LA, et Joachim RAUSIS, PDCB : Préservons nos cours d'eau piscicoles, pas de repeuplements superflus **2020.06.186**

    POSTULAT Vincent DEGEN, Les Verts, Stéphane GANZER, PLR, Emmanuel AMOOS, AdG/LA, und Joachim RAUSIS, PDCB: Schützen wir unsere Fischgewässer und verzichten wir auf unnötigen Fischbesatz **2020.06.186**

26. MOTION Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Carole BASILI, PDCC et Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR: Moderniser les STEPs valaisannes à l'aide du fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle **2020.06.194**

    MOTION Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Carole BASILI, PDCC und Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR: Modernisierung der Walliser Abwasserreinigungsanlagen (ARA) mithilfe des Spezialfonds zur Finanzierung der Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts **2020.06.194**

27. POSTULAT Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Jérôme BEFFA, CSPO, et Gervaise MARQUIS, PLR: Recycler les briques à boissons **2020.06.205**

POSTULAT Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Jérôme BEFFA, CSPO, et Gervaise MARQUIS, PLR: Getränkekartons recyceln **2020.06.205**

28. **Lecture**

Décision concernant l'initiative «Pour un canton du Valais sans grands prédateurs»

Lesung

Beschluss betreffend die Volksinitiative «Für einen Kanton Wallis ohne Grossraubtiere»

Le président

Mesdames et Messieurs, nous allons débuter l'ordre du jour de cette dernière après-midi de session.

Nous allons débuter avec les 27 développements du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Développements: Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

Entwicklungen: Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt (DMRU)

1. Motion Les Verts, par Jérémy Savioz: Chasse au trophée de bouquetin: pour la fin des tirs clients (12.11.2019) **5.0476**

Motion Les Verts, durch Jérémy Savioz: Trophäenjagd auf Steinböcke: für ein Ende des Jagdtourismus (12.11.2019) **5.0476**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Terrettaz Jean-Pierre, député, PLR

Le groupe PLR a étudié avec attention la motion proposée et combattra cette dernière.

En effet, nous trouvons que cette motion est trop floue, car elle laisse entendre non pas qu'une suppression de la régularisation des bouquetins pour les chasseurs étrangers mais également pour les chasseurs valaisans. En 20 ans, les effectifs ont presque doublé, passant d'environ 3'000 à 6'000 individus. Contrairement à d'autres gibiers comme le chamois ou le chevreuil, le bouquetin n'a presque pas de prédateurs.

Les motionnaires indiquent qu'une baisse de la régulation pourrait avoir lieu. Force est de constater que depuis quelques années, le bouquetin prend de plus en plus de territoire au chamois avec pour conséquence, une diminution du cheptel chamois. Conserver la même régulation faite jusqu'à ce jour, voire même l'augmenter, est une nécessité afin de garantir un équilibre entre les différentes espèces.

Nous rappelons ici que le plan de régulation établi par le canton est validé par l'Office fédéral. Étant donné qu'on parle ici d'un gibier protégé, le canton ne peut pas faire comme il le souhaite, comme le laissent entendre les motionnaires. Le Conseil d'État ayant déjà statué courant août sur le sujet, la régulation du bouquetin sera exclusivement faite par les chasseurs domiciliés en Valais ou titulaires d'un permis de chasse en Valais et cela nous satisfait.

Merci de votre attention.

Moulin Bruno, député, PDCB

La motion qui nous est soumise traite du tir des bouquetins par des clients étrangers. Cette pratique qui avait été instaurée par le chef de la chasse de l'époque Monsieur Narcisse Seppey qui avait fait ce constat suivant: puisqu'il faut de toute manière prélever une partie de

la population des bouquetins, autant que cela rapporte au Service de la chasse. Certes, ces tirs permettraient au service d'engranger quelques 650'000 francs chaque année, on a entendu ce matin de la bouche du Conseil d'État que c'est nettement moins. Suite à un reportage de la TSR, que je qualifierais de très orienté, l'affaire a éclaté entraînant un déchaînement de réactions négatives sur cette pratique, ce qui a incité le chef de département à stopper la pratique dès 2021, même si nous estimons qu'économiquement, c'est une aberration.

Dès lors, cette motion devient caduque sur le fond puisque cette chasse par des clients étrangers ne sera plus pas pratiquée. Et on ne va pas légiférer sur une pratique qui n'a plus lieu. Dans sa conclusion, le motionnaire remet en question les choix du Service de la chasse et demande de définir des modalités de sa régulation sur la base de critères biologiques fondés – on pourrait traduire ainsi: selon l'analyse d'un biologiste connu. Il y a aussi des biologistes au Service de la chasse et on trouvera toujours, à travers la République, quelqu'un pour remettre en question les choix de l'État.

J'aimerais préciser que la planification des prélèvements est soumise à l'Office fédéral de l'environnement qui la valide. La planification des tirs est faite après recensement des spécimens par catégorie d'âge, par sexe et par colonie. Elle est publiée dans le Bulletin officiel. Entre 9 et 10% de l'effectif est prélevé afin de maintenir le nombre d'individus dans son état. Ce sont majoritairement des jeunes à parts égales mâles et femelles qui sont prélevés. Moins d'individus (entre 5 et 10 ans) sont chassés, ce sont les reproductrices, les futurs reproducteurs et les forces vives des troupeaux. Et, pour ceux de plus de 11 ans, ce sont majoritairement ceux qui ont le moins d'influence sur la colonie (les plus vieux, les malades ou les blessés) qui sont chassés en priorité. C'est pourquoi, pour cette tranche, il est indispensable que le garde-chasse se trouve avec le chasseur et évite que les individus les plus forts soient chassés, ce qui pourrait arriver si le chasseur se trouvait seul.

Le conseiller d'État Melly a donné moultes explications ce matin sur cette chasse spéciale lors de l'interpellation 5.0473 et je ne vais pas m'étendre plus sur le sujet.

En conclusion, je dirai que les contingents de bouquetins ont atteint un nouveau sommet dans le canton. Cela démontre que le bouquetin se reproduit avec succès et que le service fait son travail correctement.

Pour ces raisons, je vous demande de combattre cette motion et je vous remercie de votre attention.

Vuissoz Jacky, député (suppl.), UDC

Il est inexact de dire que le Valais est le seul canton suisse à pratiquer le tir au trophée des bouquetins: les Grisons, le Tessin, Uri et autres cantons le pratiquent également.

Il est important de préciser que dans les années 2000, notre canton comptait environ 3'500 bouquetins contre plus de 6'000 à ce jour, d'où une augmentation de 70% du cheptel. Cela démontre que l'espèce n'est pas en danger de disparition. Bien sûr que vu l'augmentation de la population, des maladies et autres consanguinités apparaissent. Pour cette raison, l'Office fédéral de l'environnement autorise les cantons à prélever un certain nombre d'espèces, 400 à 500 par année. Les chasseurs valaisans ou d'autres cantons en possession d'un permis de chasse catégorie A (chausse haute) pourront participer à ces tirs désignés par tirage au sort lors des assemblées des Diana. Ils auront également la possibilité de faire l'achat d'un animal par une demande écrite auprès du service. Ces tirs seront effectués en présence d'un garde professionnel qui décidera du spécimen à prélever, le lieu et la date sous certaines conditions. Il sera tenu compte également des maladies contagieuses, des blessures graves, d'animaux faibles et de conjonctivites.

Le Valais pourra prélever 10% du contingent, soit 40 à 50 spécimens. Après le tir, ces animaux seront immédiatement évacués en entier. La facturation de ces tirs sera transmise directement aux chassureurs par le service cantonal – aucun échange d'argent entre le chasseur et le garde, donc pas de cash. Le décompte et le montant fixé est calculé sur la

longueur des cornes, le poids avec photographie des mensurations. À aucun moment, le garde a procédé à des encaissements sur place. Aucun abus n'a été signalé ces dernières années.

Sous certaines conditions, le garde professionnel pourra autoriser le dépeçage du gibier abattu sur place lorsque des conditions topographiques dangereuses l'obligent. Il n'en restera que des parties non utilisables.

Pour ces tirs, les chasseurs utilisent uniquement la munition sans plomb qui est contrôlée par le garde. Après avoir consulté des vidéos promotionnelles en 2019, on peut regretter que la RTS ait coupé le passage dans lequel le garde professionnel désigne l'animal à prélever ayant une patte cassée. Les téléspectateurs ont été trompés sur le mode de fonctionnement de ces tirs de bouquetins, ce qui a fait polémique et accusé le service de tous les maux. Il est reproché à ce même Service de la chasse d'abus d'autorité et de favoritisme lors de désignations du tir de bouquetins. La RTS en avait fait un reportage il y a quelques années, dans lequel on ne montrait pas l'exactitude des faits. Pour le surplus, le Conseil d'État a communiqué à ce sujet le 28 août dernier, en réservant les tirs de régulation aux indigènes.

Le groupe UDC du Grand Conseil combat cette intervention, qu'elle soit sous forme de motion ou de postulat.

Je vous remercie.

Imboden Cornelius, Grossrat, CSPO

Ja, wir haben jetzt schon viel gehört, und ich kann mich eigentlich nur den Vorrednern anschliessen und möchte noch etwas ergänzen. Herr Staatsrat Melly hat sich ja heute Morgen in seiner Antwort zur Interpellation über Steinbocksafari dazu geäussert. Ich bin eigentlich überrascht, dass der Motionär der Grünen diese Motion nicht zurückgezogen hat, weil diese Motion ist ja wirklich nicht mehr à jour, und der Jagdtourismus findet ja so nicht mehr statt.

Schauen wir kurz zurück. Die Wiedereinpflanzung des Steinwilds hier im Wallis ist ein grosser Erfolg. Es gibt schöne, prächtige Tiere, es gibt tolle Kolonien, und es findet sogar ein Konkurrenzkampf statt zwischen den Kantonen Graubünden und Wallis: Wer hat die schönsten Steinböcke? Wir im Kanton Wallis gehören ebenfalls dazu – also hier sicher eine ausgezeichnete Arbeit der Wildhut und auch der Dienststelle für Jagd.

Leider haben zwischenzeitlich diese Steinböcke die Scheu verloren, weil sie nicht mehr zwingend bejagt werden, und sie nähern sich stark den Dorfschaften. Ich weiss nicht, ob das in den Städten Martigny, Sitten oder Naters der Fall ist, aber auf jeden Fall in der Lötschberg-Südrampe ist es so. Die Tiere nähern sich bis zu 100 Metern und mehr den Dorfschaften, schädigende die Gärten und am liebsten sind ihnen die Neustösse der Reben. Dementsprechend ist eine Regulation fällig. Diese Regulation haben wir schon angesprochen, die wird auch gemacht, aber nicht mehr im Sinne einer Trophäenjagd, sondern indem dass die Jäger einen Anspruch anmelden können und dann per Los zugeteilt werden. Also das ist bestens reguliert, und so weit ist alles klar.

Doch noch zurück zur Motion: Sie ist wirklich sehr, sehr ungenau gehalten – wir haben es gehört – wegen den Geldern, die da irregulär fliessen können. Diese Bemerkung ist nicht angebracht. Auch dass die Kadaver in der Natur zurück gelassen werden, stimmt nicht. Der Jäger muss, nachdem er das Tier geschossen hat, dieses der Wildhut präsentieren. Also hier besteht bei Weitem keine Gefahr, dass irgendwelche Wasser verschmutzt werden. Und das Bleirückstände nachher von Adlern oder auch von Bartgeiern aufgenommen werden können, ist natürlich ein bisschen mehr als Humbug, und zwischenzeitlich – das wissen sicher auch die Grünen und alle anderen – verfügen die Jäger und die Wildhut über Schüsse, die nicht mehr bleihaltig sind.

Zusammengefasst: Diese Motion ist total unnütz und dementsprechend empfehlen wir, diese abzulehnen.

Besten Dank.

Eggel Beat, député, PDCC

Le groupe PDC du Centre s'oppose à cette proposition, que ce soit sous forme de motion ou de postulat.

Nous ne reviendrons pas sur la partie de la chasse au trophée par des étrangers qui sera à l'avenir supprimée.

Le conseiller d'État Melly l'a expliqué ce matin en réponse à l'interpellation: «La jungle des safaris», la régulation est faite en tenant compte de nombreux facteurs et sous le contrôle de l'Office fédéral de l'environnement.

Le cheptel de bouquetins est en augmentation en Valais, c'est pourquoi les tirs de régulation doivent être maintenus, voire même augmentés ponctuellement. Ces tirs tiennent compte de nombreux facteurs: du nombre total d'animaux mais également de la santé des animaux notamment. La méthode de régulation a montré son efficacité et elle doit être maintenue si l'on tient compte notamment de l'augmentation importante du nombre d'individus ces dernières années. L'actuel système doit donc être maintenu dans les régions où la croissance est forte mais également pour tenir compte des aspects de dégâts causés par les bouquetins à la forêt et aux cultures par exemple.

Le PDCC vous demande donc de refuser cette motion ou ce postulat à ce stade, car le système de régulation actuel répond à des besoins de nature et de sécurité.

Merci pour votre attention.

Savioz Jérémy, député, Les Verts

Je vous informe d'ores et déjà, j'ai déjà informé la cheffe de groupe, que nous transformons cette motion en postulat.

Nous voilà enfin arrivés au développement de ce sujet pour le moins sensible, pour le moins émotionnel qui avait fait les gros titres il y a bientôt une année et qui avait aussi provoqué le lancement d'une pétition munie de près de 75'000 signatures.

Aujourd'hui, la pression médiatique autour de cette pratique, elle est fort heureusement nettement amoindrie. Je crois qu'on peut tous s'en réjouir, peu importe l'avis que l'on porte sur le sujet parce que cette situation un peu plus sereine nous permet aujourd'hui d'avoir un débat plus constructif, beaucoup plus calme, serein et constructif sur cette question.

Nous saluons bien évidemment la décision prise par le Conseil d'État en août d'abolir les tirs clients, de réserver cette chasse particulière aux chasseuses et aux chasseurs valaisans titulaires d'un permis de chasse en Valais. Cela répond à satisfaction effectivement à la première partie de la motion qui concerne des arguments éthiques.

Reste maintenant les arguments biologiques et c'est cela qui nécessite, selon nous, un éclaircissement car finalement pour le bouquetin, qu'il soit tiré par un américain, un italien ou un valaisan, ça ne change pas grand-chose, même rien du tout... On continue d'exercer une pression très importante sur les vieux mâles reproducteurs, au sein des colonies. Qu'est-ce qui, du point de vue scientifique, du point de vue biologique, justifie de tirer chaque année en Valais près de la moitié des vieux mâles, donc âgés de 11 ans et plus? Attention, ici, on ne remet pas en question la régulation de l'espèce de manière générale, dans les différentes prises de position que j'ai entendues ces dernières minutes. Il y a une grande confusion entre la régulation, qu'on ne remet pas en question et puis ces tirs spécifiques adressés aux vieux individus des colonies. Donc, il y a 200 à 300 bouquetins qui sont régulés chaque année, autant des mâles que des femelles, autant des individus jeunes, d'âge moyen, d'âge âgé, ça, c'est une chose. C'est un autre sujet, on ne le remet pas en question. La question qu'on pose aujourd'hui véritablement, c'est sur cette chasse particulière qui se concentre sur les vieux mâles, est-ce qu'il y a une justification autre que celle d'avoir un trophée?

Ce qu'on demande, au fond, c'est de corroborer la pratique en vigueur avec une certaine assise scientifique. C'est-ce qu'a fait le canton des Grisons, précisément. Le canton des Grisons a mandaté une étude de l'institut WSL, institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et les paysages. Une étude qui a pu démontrer que la gestion cantonale du bouquetin, leur gestion cantonale, était menée de façon adéquate, qu'elle garantissait la bonne santé des

colonies de bouquetins. Sauf que dans les Grisons, on prélève en moyenne 2 fois moins de vieux mâles qu'en Valais et cette sélection nous semble contradictoire par rapport à un principe de gestion durable des populations d'animaux sauvages, fondée sur des critères scientifiques et objectifs. Une gestion qui devrait, selon nous, garantir la diversité génétique des colonies et qui devrait aussi garantir la hiérarchie sociale établie au sein des populations de bouquetins. Nous estimons qu'il est essentiel aujourd'hui d'obtenir des éclaircissements de la part du Conseil d'État, pas uniquement sur les aspects éthiques qui sont aujourd'hui réglés mais vraiment sur les aspects de biologie, c'est pour cette raison que nous transformons cette motion en postulat et que nous vous demandons de l'accepter.

Avant de terminer, j'aimerais revenir sur la question des munissions au plomb. Alors, j'aimerais bien qu'on vienne me prouver que les munitions au plomb ont été bannies de la chasse en Valais. Si c'est le cas, vous me l'apprenez. Je suis très surpris parce qu'encore très récemment, ces dernières années, on a détecté des contaminations au plomb dans le métabolisme de certains animaux qui se nourrissent des carcasses laissées sur place, que ce soit des aigles, des gypaètes ou d'autres animaux. Il y a des études qui le prouve. Donc les munitions au plomb sont toujours en vigueur, que je sache et si ce n'est pas le cas, merci de préciser vos sources.

Voilà, je vous remercie de votre attention. C'est un sujet hautement important pour notre canton. Le postulat n'est pas un outil contraignant. Il s'agit simplement d'obtenir des éclaircissements sur un aspect important de notre gestion de la faune sauvage.

Merci de votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Je n'avais pas prévu de prendre la parole sur cet objet...

(Rires dans la salle.)

... Tant mon préopinant Jacky Vuissoz s'est excellemment exprimé, néanmoins les propos de Monsieur Savioz me font réagir. Je m'explique:

Le premier, c'est la pétition qui a été évoquée, de 50 à 75'000 signataires pour interdire finalement la chasse au trophée (il faudrait encore définir ce que c'est exactement la chasse au trophée), eh bien! cette pétition, il sied quand même de rappeler pour la clarté du débat, que ce qui compte, c'est le nombre de Valaisans qui l'ont signée et là, il y a certainement beaucoup beaucoup moins de monde. C'est une pétition en ligne, sur internet, sur les réseaux sociaux qui concernait l'ensemble de la planète, il y a des américains peut-être qui l'ont signée et des gens d'autres pays et elle n'est pas représentative de ce qui se fait dans notre pays. Premier élément.

Ensuite, et là, je l'en remercie pour sa clarté, Monsieur Savioz précise que c'est vraiment le prélèvement des vieux mâles qui le dérange; peu importe qu'il soit effectué par un valaisan, un italien ou un américain et il prend l'exemple des Grisons. Là aussi, je ne sais pas s'il s'est renseigné auprès du service, mais il y une grande différence entre les Grisons et le canton du Valais et cette différence c'est que pour les vieux mâles, systématiquement contrairement aux Grisons, les gardes-chasse valaisans accompagnent le tireur qui va prélever l'animal qu'il convient justement de prélever. Ces gardes-faune qui sont sur le terrain toute l'année, ne vont pas à la recherche d'un trophée, mais vont, encore une fois, à la recherche de l'animal qui doit être prélevé. Ça c'est une nuance importante aussi par rapport aux Grisons et qui explique aussi cette différence, parce que si vous prélevez justement les animaux qui doivent l'être, vous ne mettez pas en péril l'espèce bouquetin. Je ne reviendrai pas sur les chiffres, ils ont été clairement exposés par l'ensemble de mes préopinants et qui montrent que cette espèce n'est pas menacée.

Pour ma part, j'ai eu l'occasion de prélever par 2 fois des bouquetins, l'un avec l'action en 200 réservée aux chasseurs et là c'est ce qui a été dit, c'est la catégorie des jeunes où chasseur doit se débrouiller tout seul avec les connaissances du terrain qu'il acquière, avec une formation solide de près d'une année et demie, mais dois les chercher dans la catégorie

d'âge des jeunes femelles ou mâles pour contenir le développement de cette espèce. Là, il doit se débrouiller tout seul avec ses compétences, encore une fois je l'ai dit, acquises. S'il fait une erreur de tir, qu'il ne tire pas la bonne catégorie, il est sanctionné, il a une amende, etc., donc c'est extrêmement cadré.

Puis, vous avez l'autre partie qui concerne une minorité, une minorité des prélèvements, c'est effectivement les bouquetins qui sont vendus à des personnes qui ont un intérêt d'acheter ou de vivre une expérience, parce que c'est de cela qu'il s'agit, de vivre un moment unique et pas forcément d'aller chercher un trophée et là, j'ai fait l'expérience, Monsieur Savioz, samedi dernier (10 octobre), accompagné de deux gardes-chasse. Je peux vous dire que le bouquetin qu'on a prélevé, ce n'est pas le bouquetin qui est forcément solide, le plus beau etc, c'était un bouquetin qui avait été repéré au mois de mai. Au mois de mai, il avait une patte cassée et déjà qui avait été réparée. Ensuite, le garde-chasse le croyait d'ailleurs mort, péri, etc., et il a eu une satisfaction qu'on retrouve ce bouquetin parce que c'est précisément et cela a été rappelé, ces spécimens qui sont prélevés et non pas les mâles alpha ou les mâles reproducteurs. Ce bouquetin n'aurait pas passé l'hiver, il n'avait même pas mué.

Ça c'est la réalité concrète du terrain, grâce au travail des gardes-faune et je crois qu'on ne peut pas non plus les salir, tel que ça a été fait dans la presse et dans le reportage de *Mise au point,* là, je m'élève en faux.

Ce que je regrette en finalité et c'est pour ça aussi que j'ai pris la parole, j'ai beaucoup hésité et j'hésite de mettre la photo en question sur les réseaux sociaux. On a fait tout juste, une activité légale, mais aujourd'hui parce que certains travestissent la réalité, parce que certains médias ont monté en épingle, ont mis en scène finalement des éléments qui ne sont pas conformes à la réalité, eh bien!, on devrait raser les murs et avoir honte, et là, je m'élève en faux! J'hésite d'ailleurs à mettre sur les réseaux sociaux, mais je le verrai à tête reposée, mais si je le fais, en tout cas, j'avertis déjà celles et ceux qui souhaiteraient mettre des commentaires hors propos, que j'espère pour eux qu'ils disposent qu'une assurance juridique avec couverture élargie.

Sur ce, je vous remercie en tout cas de combattre cette proposition et de saluer ici non seulement le travail du service, mais aussi les gardes-faune qui sont trop souvent salis et méprisés.

Imboden Cornelius, Grossrat, CSPO

Ich habe möglicherweise schon eine Antwort auf die Bemerkungen von Herrn Savioz. Ich möchte vorwegnehmen, ich bin nicht Jäger, aber ich habe viel Interesse an einer schönen Fauna.

Also ich denke, wir können uns die wissenschaftliche Grundlage, die Herr Savioz gefordert hat, die können wir uns sparen. Aber wenn wir von den Steinböcken – den männlichen Tieren in diesem Fall – reden, die älter als 11 Jahre sind, die werden automatisch auf natürlicher Basis – wie es am besten funktioniert – reguliert: Nämlich, die 11-jährigen Böcke werden ihre Gene nicht mehr weitergeben, weil es bedeutend jüngere und stärkere Steinböcke gibt, die diese Funktion gerne übernehmen.

Zusätzlich kommt dazu, dass die Wildhut – genau wie es auch schon gesagt wurde – ist immer unterwegs, und die hat auch zur Aufgabe, ältere Tiere, schwächliche Tiere usw. zu schiessen. Und das werden sie machen. Sie werden das mit bleifreier Munition machen oder auch mit Munition, die noch Blei beinhaltet. Ich habe nicht gesagt, dass es verboten ist, bleifreie Munition einzusetzen. Ich habe gesagt, es gibt bleifreie Munition. Es gibt Wildhüter, die benutzen diese bleifreie Munition, und es gibt auch Jäger, die benutzen diese bleifreie Munition.

Also dementsprechend das bitte zu eurer Kenntnis.

Besten Dank.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole.

La motion a donc été transformée en postulat, mais de nombreux préopinants ont annoncé que cette motion serait également combattue même si transformée en postulat. Donc, nous allons voter.

Motion5.0476 **(transf. en postulat)** / Motion 5.0476 **(in ein Postulat umgewandelt)**

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 92 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez refusé le postulat.

Nous passons au point numéro 2.

2. Postulat Les Verts, par Emmanuel Revaz, Nathalie Cretton, Céline Dessimoz et Mathieu Clerc: Pour une planification de l'assainissement des sites pollués du canton du Valais (12.11.2019) **5.0477**

Postulat Les Verts, durch Emmanuel Revaz, Nathalie Cretton, Céline Dessimoz und Mathieu Clerc: Planung der Sanierung der belasteten Standorte im Wallis (12.11.2019) **5.0477**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. Ce postulat est donc **transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

3. Postulat Lucien Barras (suppl.), Les Verts, Julien Monod, PLR, Tarcis Ançay, AdG/LA, et Bruno Moulin, PDCB: Priorité aux vélos sur les parcours cyclo-sportifs VWP (13.11.2019) **5.0478**

Postulat Lucien Barras (Suppl.), Les Verts, Julien Monod, PLR, Tarcis Ançay, AdG/LA, und Bruno Moulin, PDCB: Freie Fahrt für die Velos auf den VWP-Velorouten (13.11.2019) **5.0478**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Die Einrichtung von Velorouten von Valais/Wallis Promotion – Chapeau! Obwohl heute die ganze Tourismuswelt unisono auf die Bikes setzt.

Nebenbei: In diesem Bereich mit dem Gesetz über die Wege des Freizeitverkehrs haben wir einen unnötigen bürokratischen Hindernisweg geschaffen, der die kantonale Administration und die Gemeinden über Gebühr beschäftigt; ein Gesetz, auf das man – ohne Nachteile in Kauf nehmen zu müssen – getrost verzichten könnte. Die Leute fahren ja nicht nur Velo, wenn es der Kanton will, wenn es dem Kanton passt.

Den Velos in der Talebene mehr Platz einzuräumen bzw. gesonderte Wege dafür zu schaffen, muss in Bezug auf die Bike-Strategie im Wallis eine hohe Priorität sein. Daneben haben wir aber genügend Platz, damit alle Verkehrsteilnehmer aneinander vorbeikommen.

Hier im vorliegenden Fall ein temporäres Fahrverbotsregime auf touristisch interessanten Strecken einrichten zu wollen, wird aus unserer Sicht eine Welle von

Regelungen, Verfahren, Kontrollen nach sich ziehen. Es wird also die Verwaltungen beschäftigen, und es wird gleichzeitig bei den Strassennutzern, den Touristen, den Handwerkern, den Gewerblern, Anwohnern, Landwirten zu Verwirrung und Ärger führen. Immerhin sind es öffentliche Strassen, die mit öffentlichen Geldern erstellt wurden. Da ein Verbot auch nicht absolut durchgesetzt werden kann – denn es gibt ja immer Leute, die die Strasse benützen müssen –, kann es dazu führen, dass sich die Velofahrer an den betreffenden Tagen in falscher Sicherheit wiegen. Mit Verboten kommen wird nicht weiter – mit gutem touristischen Ideen, wie die von Valais/Wallis Promotion, aber sicher.

Die CVPO ist entsprechend gegen das Postulat.

Fellay Lysiane, députée (suppl.), PLR

Le PLR n'est de loin pas opposé aux vélos, mais ne peut pas soutenir ce postulat.

Il nous paraît inconcevable de permettre une fermeture complète de la circulation automobile. Sur le site du VWP, on peut lire que 13 itinéraires pourraient être concernés par ce postulat. Si certains de ces itinéraires ne poseraient que peu de problèmes pour la mise en application de cette proposition de fermeture, il n'est pas de même pour les tracés sur les axes importants comme celui du Grand-Saint-Bernard ou celui de la Forlcaz, comme exemples.

Qu'allons-nous dire à nos citoyens et aux touristes qui viennent visiter notre beau canton? Aujourd'hui, vous ne pouvez pas rouler en voiture, c'est jour priorité aux vélos. Non, le PLR ne peut pas envisager ce cas de figure. Ce postulat est trop extrême dans sa conclusion et confus dans son développement. Une ouverture anticipée des cols pour les cyclistes serait une bien meilleure solution. Vous l'avez compris, le groupe PLR vous demande de refuser ce postulat.

Merci.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Pour le groupe UDC, la demande des postulants pour une fermeture à la circulation automobile des itinéraires cyclo-sportifs en cours d'homologation va trop loin.

En effet, ces itinéraires comprennent notamment cette cols mythiques (Champex, Forlcaz, Col des Planches, etc.), les barrages, une boucle Leytron-Chamoson-Ovronnaz et, à notre sens, l'impact sur les populations concernées est beaucoup trop important.

C'est pourquoi, nous vous demandons de rejeter ce postulat à ce stade actuel.

Merci pour votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Auch die SVPO bekämpft diesen Vorstoss, wie dann auch später den Vorstoss der Herren Garbely, Pfammatter und Lötscher betreffend die Pässe.

Es kann doch nicht sein, dass wir in unserem Kanton Strassen oder Pässe, die wir mit Steuergeldern finanziert haben, dann schliessen, damit die Velofahrer alleine fahren können. Also sind wir denn wahnsinnig geworden???

Wir haben einen einzigen Weg teilweise in die Nachbarkantone. Die Touristen müssen irgendwie zu uns kommen, und die kommen halt dann, wenn sie frei haben und wenn sie Ferien haben. Und wenn wir jetzt die Pässe von 14 Uhr bis 18 Uhr sperren, dann gehen sie vielleicht in einen anderen Kanton. Also in Österreich hat man das auch mal gemacht. Wir haben früher immer einander Österreicher Witze erzählt, aber vielleicht fängt man irgendwann damit an, sich Walliser Witze zu erzählen, wenn man solche Vorstösse wie diesen und den danach von der CVPO macht.

Ich danke, dass Sie mit uns beide Vorstösse ablehnen.

Moulin Bruno, député, PDCB

Je m'exprime ici en tant que cosignataire de ce postulat.

Le Valais a l'ambition de devenir une destination vélo et Valais/Wallis Promotion en fait sa communication. Nous sommes tous fiers lorsque le Tour de France fait étape en Valais avec des images incroyables et qui font le tour du monde attirant de nombreux cyclistes dans nos contrées. Ce mois de septembre aurait dû être la fête du vélo dans le canton avec les championnats du monde de cyclisme sur route entre Aigle et Martigny. Malheureusement, le Covid en a décidé autrement.

Après les beaux discours et les projets conceptuels sur papier glacé, à l'heure du tourisme 4 saisons, il faut passer aux actes et faire un effort pour accueillir les touristes cyclistes convenablement ou alors on en reste tout au ski et basta!

Pour ma part, j'ai eu l'occasion de faire des séjours cyclistes dans d'autres pays que ce soit en France, en Italie ou en Espagne, et il y a clairement des endroits où on retourne plus volontiers et c'est où les cyclistes sont le mieux accueillis. Majorque est un exemple qui pourrait nous inspirer. Les infrastructures sont prévues pour les cyclistes et ça permet aux hôteliers de commencer la saison touristique avec deux bons mois d'avance et de prolonger la saison en automne.

Les cyclistes ont généralement un bon pouvoir d'achat. Ils mangent, ils boivent, ils dorment dans les établissements publics et souvent, ils viennent accompagnés. À nous de décider si on veut de ce tourisme. C'est un postulat, simplement un postulat et nous aimerions que le Service de la mobilité puisse nous donner une réponse sur sa faisabilité, que ce ne soit pas les groupes politiques qui le fassent.

En Autriche et en France, il y a cette solution qui est donnée et, avec succès. Des cols sont fermés des jours déterminés et laissés à la libre-circulation des cyclistes et des vélos. Je vous rappelle que ces col sont pour une bonne part de l'année enneigés, et ils ne sont pas tous indispensables à la mobilité.

Pendant la fermeture de la frontière avec l'Italie, la route du Grand-Saint-Bernard était presque déserte et seuls les cyclistes en profitaient. Ils ont vraiment bien profité de cette axe routier sans circulation et on voit donc que la demande existe bien et que les amateurs de la petite reine répondraient présents à une offre.

Le postulat donne certainement un concept un peu trop précis en donnant des dates et des parcours, etc.. C'est un cadre certainement un peu trop serré et je le répète, c'est un postulat et laissons le soin au Conseil d'État de nous dire si le concept est possible et sous quelles formes, même si elles diffèrent un peu du postulat. Il faudrait peut-être proposer d'autres parcours, des parcours avec plusieurs versants, si on prend l'exemple par exemple de Champex, il y a un versant d'Orsières en descendant depuis Bovernier et on ne pourra en refermer qu'un seul. Il faut être un petit peu inventifs. On peut aussi peut-être élargir les dates, peut-être faire plus tôt la saison ou plus tard, quand il y a un peu moins de circulation touristique.

J'ai bien entendu que beaucoup de gens s'opposaient, mais je trouve que ça ce serait dommage de se fermer à cette possibilité touristique et j'aimerais bien qu'on puisse avoir une réponse du Conseil d'État. C'est pour ça que je vous demande quand même de soutenir ce postulat.

Merci.

Barras Lucien, député (suppl.), Les Verts

«Des pistes cyclables balisées, des routes de col grandioses et des ascensions vers les vallées latérales vous invitent aux plaisirs du vélo en Valais.» C'est avec cette phrase que le site de Valais/Wallis Promotion invite les cyclistes du monde entier à venir découvrir notre canton, une terre propice pour la pratique du vélo, comme le confirme de nombreux amateurs et professionnels de la petite reine.

En 2016, le Conseil d'État a rédigé le document stratégique vélo-VTT Valais/Wallis afin de démontrer le potentiel touristique du vélo pour notre canton et définir une vision

ambitieuse qui se résume ainsi et là, je cite le document: «Développer de façon coordonnée une offre vélo-VTT valorisante variée, complète, cohérente et durable, afin qu'à l'horizon 2025, l'ensemble des activités touristiques estivales génèrent autant de retombées économiques que les activités hivernales.» Cette stratégie s'appuie notamment sur le fait que le vélo est l'un des sports les plus pratiqués en Suisse et qu'il s'intègre parfaitement avec la volonté de développer un tourisme 4 saisons en Valais.

Depuis quelques années, comme l'a dit mon collègue Moulin, plusieurs courses d'envergure ont fait étape dans notre canton, comme le Tour de France à Verbier et Finhaut-Emosson, les tours de Suisse et de Romandie régulièrement et cette année, les championnats du monde qui auraient dû se dérouler à Aigle et Martigny.

Mais à côté de ces courses professionnelles, il y a aussi des manifestations populaires qui sont organisées chaque année comme la Slow-Up en Valais central. C'était 22'000 participants en 2019 ou la Fugue Chablaisienne entre Massongex et Vouvry avec 10'000 participants en 2019.

Le 25 août 2020, le Conseil d'État franchissait une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de sa stratégie, en dévoilant le balisage de 15 montées mythiques des Alpes valaisannes, du Val-d'Illiez à Moosalp, en partenariat avec les communes. La promotion de cette action sur différents supports (site internet, carte papier, presse, réseaux sociaux mais aussi applications cyclistes comme Strava) doit attirer de nombreux cyclistes et inspirer d'autres destinations à allonger cette première liste.

Avec les co-auteurs de ce postulat, nous saluons les efforts réalisés jusqu'ici par le Gouvernement, les services cantonaux et Valais/Wallis Promotion en faveur du vélo. Nous souhaitons cependant les inciter à aller encore un peu plus loin pour transformer ces balisages routiers en véritables produits touristiques. En effet, nous pensons que l'expérience vélo-VTT unique promise par la stratégie cantonale mérite de transformer temporairement certaines routes ouvertes à la circulation automobile en itinéraires prioritaires pour les cyclistes, un jour par année et par itinéraire, soit une quinzaine de jours au maximum à répartir durant la belle saison.

En cas d'acceptation du postulat, nous demandons au Conseil d'État de choisir lui-même les itinéraires susceptibles d'être intégrés dans l'offre, ainsi que les dates de fermeture en coordination avec les communes. Il devra aussi préciser les autorisations de circuler qui pourront bien entendu être délivrées ainsi que les horaires en fonction des contraintes locales. Ces mesures pourraient être testées sur une période de 3 ans puis évaluées par tous les partenaires en vue de décider si elles doivent être reconduites ou bien non.

Plusieurs pays voisins de la Suisse ont déjà mis en place des mesures similaires, par exemple en France, dans les Pyrénées (Cycle n' Trip), dans les Alpes (c'est un col un jour) ou bien même en Autriche (Autofreie pässe dans le Tyrol du Sud).

Plus près de nous, la course populaire Ride the Alps est organisée sur plusieurs week-ends en Suisse et propose la fermeture de cols dans les Alpes vaudoises et autour d'Andermatt (alternativement le Nufenen, la Furka ou le Grimsel, par exemple).

Comme vous pouvez le constater, le Valais n'est pas le seul sur la carte des destinations cyclistes. Selon les mots du document stratégique vélo-VTT Valais/Wallis, nous pensons également que «le Valais doit offrir la possibilité de vivre une expérience vélo unique qui restera gravée dans la mémoire».

Pour ces raisons, nous vous remercions de soutenir ce postulat.

Zenklusen Andreas, Grossrat, CVPO

Wenn es so ist, dass die Velofahrer als Interessengemeinschaft ein exklusives Recht bekommen, Pässe nur für sich zu beanspruchen, so möchte ich als passionierter Motorradfahrer auch das exklusive Recht, Pässe zu Befahren und zwar ohne Radarkontrollen. Das kann es doch nicht sein – Strassen sind für alle da – dass wir nur für einzelne Gruppen Pässe freigeben.

Danke schön.

Le président

Ce postulat est donc combattu. Nous allons voter.

Postulat 5.0478 / Postulat 5.0478

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 60 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 64 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez **refusé ce postulat qui est classé au stade du développement.**

4. Postulat CVPO, par Daniel Garbely (suppl.), Aron Pfammatter et Jürg Hallenbarter (suppl.): Ferroutage de la Furka: une liaison sûre en hiver avec le Haut-Valais (14.11.2019) **5.0479**

Postulat CVPO, durch Daniel Garbely (Suppl.), Aron Pfammatter und Jürg Hallenbarter (Suppl.): Wintersichere Zufahrt ins Oberwallis via Autoverlad am Furka (14.11.2019) **5.0479**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. Ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État** pour analyse et réponse.

5. Postulat CVPO, par Daniel Garbely (suppl.), Aron Pfammatter et Martin Lötscher: Faire du vélo sur des routes sans voitures en Valais (14.11.2019) **5.0480**

Postulat CVPO, durch Daniel Garbely (Suppl.), Aron Pfammatter und Martin Lötscher: Autofreies Radfahren im Wallis (14.11.2019) **5.0480**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Ce postulat a été retiré par ses auteurs.

Je vous prie donc d'annuler votre demande de parole. Je vous remercie.

6. Motion David Crettenand, PLR, Beat Eggel, PDCC, Reinhard Imboden, CVPO, et Fanny Darbellay, PDCB: Décharger la CCC et les services de l'Etat en optimisant les procédures (15.11.2019) **5.0481**

Motion David Crettenand, PLR, Beat Eggel, PDCC, Reinhard Imboden, CVPO, und Fanny Darbellay, PDCB: Entlastung der KBK und der Dienststellen des Staates durch eine Optimierung der Verfahren (15.11.2019) **5.0481**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. J'attends que Madame la députée arrive à appuyer sur le bouton... Monsieur Benoît Bender, vous avez la parole.

Bender Marie-Paul, députée (suppl.), AdG/LA

Je ne suis pas suppléante de Benoît Bender...

Le président

Vous avez mis votre carte? Vous avez passé sur le côté gauche de l'appareil?

Bender Marie-Paul, députée (suppl.), AdG/LA

Oui, oui, c'est marqué Madame Bender alors oui...

Le président

Alors, Marie-Paul Bender vous avez la parole. C'est bizarre...

Bender Marie-Paul, députée (suppl.), AdG/LA

Donc j'ai le PDC avec moi, c'est ça?

Sous des allures bien sympathiques, cette motion propose de décharger les services cantonaux et de redonner aux communes des pouvoirs plus élargis. L'exemple du cabanon est si explicite qu'il suscite l'exclamation immédiate: «Oh oui! Gagnons du temps et de l'argent.» Le problème est que ça commence par un cabanon et que ça peut finir en villa-piscine sur Airbnb.

Pour décharger le canton donc, on chargera les services techniques de décider si le projet de sa commune est conforme ou pas au droit. Chers motionnaires et chers collègues, l'AdG/LA a autant envie que vous d'accélérer les procédures, mais cette motion ouvre une porte qu'elle ne referme pas. Oui, les communes sont souvent impactées dans des procédures d'autorisation de construire étant propriétaires ou co-propriétaires de beaucoup de terrains ou de bâtiments.

Mais cela n'est pas suffisant à élargir la loi sans conditions. L'autonomie des communes en matière de construction a montré ses limites et la nouvelle loi de 2018 en a redéfini les rôles. Alors, voici des solutions pour ces petits cabanons:

- Si les services de l'État sont rarement sur le terrain, c'est peut-être qu'ils sont surchargés. On pourrait simplement doter la Commission des constructions en personnel suffisant. Il n'est pas inutile de rappeler que la CCC est composée de professionnels et que son expertise est dès lors bien reconnue. Elle pourra très vite donner les autorisations nécessaires en cas de demande mineure.

- L'autre solution, selon cette motion, serait la modification de l'article 2 de la loi sur les constructions. Mais celle-ci n'est pas assez claire. Il faudrait que cette modification soit liée à l'article 25 de l'ordonnance, article qui justement règle le problème des constructions de petites tailles.

En conclusion, cette motion, telle que présentée, ne peut-être acceptée et nous recommandons de la refuser.

Crettenand David, député, PLR

Cette motion rejoint une des recommandations importantes de la COGEST concernant le fonctionnement de la Commission cantonale des constructions et du Secrétariat cantonal des constructions.

En effet, dans le but d'améliorer le temps de traitement des dossiers et de notification de la décision, la COGEST recommandait au Conseil d'État de définir des critères permettant

d'identifier les dossiers mineurs et d'envisager pour ceci l'instauration d'une procédure simplifiée.

Notre motion présente une situation typique pour laquelle l'instauration d'une procédure simplifiée évitera des démarches inutiles à la commune et au canton en redonnant la responsabilité de la décision là où elle devrait être dans de telles configurations au niveau de la commune.

Merci donc de soutenir cette motion et merci au Conseil d'État d'en tenir compte dans la mise en œuvre des recommandations de la COGEST.

Bender Benoît, député, PDCB

Juste pour dire que si j'ai beaucoup de respect pour ma cousine Marie-Paul Bender, il doit y avoir un petit problème technique chez vous, donc ce n'est pas Benoit Bender qui a pris la parole tout à l'heure ni sur le fond ni sur la forme. Vous verrez le vote tout à l'heure. Voilà, maintenant, je m'appelle Marie-Paul, donc ça serait peut-être bien de corriger.

Merci.

Le président

Oui, oui cette confusion va être rectifiée... Il doit y avoir un petit problème de cartes effectivement. Cela va être rectifié sans attendre.

Cette motion est donc combattue. Nous allons voter.

Motion 5.0481/ Motion 5.0481

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 95 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 19 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

La motion a été acceptée et est **transmise au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Nous passons donc au point numéro 7.

7. Postulat François Pellouchoud, UDC, et Thomas Birbaum (suppl.), PLR: Tournant énergétique – PAC: pour une procédure simplifiée (10.12.2019) **5.0486**

Postulat François Pellouchoud, UDC, und Thomas Birbaum (Suppl.), PLR: Energiewende: vereinfachtes Verfahren für Wärmepumpen (10.12.2019) **5.0486**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO

Es ist sicher lobenswert und richtig, dass Kanton und Bund den Ersatz von fossilen Heizungen durch die Installation von Wärmepumpen fördern und finanziell unterstützen. Das Baubewilligungsverfahren ist mühsam und langwierig – das ist auch bekannt. Sicher gibt es hier im Saal auch Parlamentarier, die Erfahrungen mit Wärmepumpen haben. Wenn jemand eine Wärmepumpe an seiner Fassade anbringt, dann müssen sie sich einmal mit den Nachbarn in Verbindung setzen und die mal fragen, was sie davon halten. Diese Wärmepumpen produzieren einen Lärm, dass im Umkreis von 30 Metern praktisch niemand mehr schlafen kann.

Ein beschleunigtes Auflageverfahren ist hier in meinen Augen fehl am Platz. Den betroffenen Parteien / Einsprechern darf die Möglichkeit einer Einsprache nicht vorenthalten werden, zumal es bauliche Möglichkeit gibt, Aussenlärm zu vermeiden.

Die SVPO empfiehlt deshalb das vorliegende Postulat zur Ablehnung.

Logean Grégory, député, UDC

Alors très brièvement, nous pensions que nous pourrions aller au traitement sans prise de parole.

Monsieur Biffiger, je crois que vous ne maîtrisez pas totalement en tout cas la procédure à ce sujet et je m'élève en faux contre vos propos. J'ose dire que vous êtes à côté de la plaque, mais heureusement, sinon vous vous brûlerai les fesses.

Plaisanterie mise à part, dans une pompe à chaleur, dire qu'on ne peut pas dormir dans un rayon 30 mètres... Là il faut être sérieux Monsieur Biffiger. Aujourd'hui, les modèles sur le marché sont extrêmement silencieux et il y a un document qui s'appelle «le formulaire bruit», puisque c'est moi qui le rempli pour l'entreprise dans laquelle je travaille, donc je sais de quoi il en retourne. Vous avez un respect de ce formulaire à remplir et si vous remplissez ce formulaire, il n'y a pas de problème à avoir! Il y a aujourd'hui des produits extrêmement performants, avec des données de décibels qui sont même en dessous pour certains modèles d'une bibliothèque. Une bibliothèque on dit que c'est à peu près 30 DB, la limite est fixée à 45 DB, si vous remplissez les 45 décibels à la distance aux voisins je ne vois pas où est le problème. Pour avoir une procédure simplifiée, Monsieur Biffiger, qui respecte le droit du voisin à ne pas être dérangé avec la limite des 45 décibels.

Par contre, ce qui n'est pas normal, je vais vous le dire, c'est quand on doit attendre parfois jusqu'à 6 mois pour remplacer un chauffage à mazout par une pompe à chaleur. Il y a eu des communes où ça a eût été le cas. Alors d'un côté, on pousse, on donne des subventions, on encourage cela avec un programme très généreux et je remercie le ministre Roberto Schmidt, des programmes très généreux en la matière, des programmes incitatifs, ce qui nous plaît à l'UDC puisqu'on n'aime pas les mesures contraignantes mais on apprécie beaucoup les mesures incitatives. Eh bien! On a, d'un côté un service de l'énergie, une volonté politique d'aller de l'avant avec ces modèles performants renouvelables et de l'autre côté, une bureaucratie toujours plus incessante, où certaines communes vont jusqu'à demander l'implantation par un géomètre officiel de la pompe à chaleur alors qu'on ne fait que remplacer finalement un chauffage à mazout ou un chauffage électrique par une PAC. Là, je crois qu'il faut faire preuve de bon sens et limiter la bureaucratie inutile. C'est de ça dont il s'agit, mais en aucun cas en tout cas de vouloir faire du bruit pour les voisins. Je le dis, si vous consultez les produits qui sont actuellement sur le marché, ils sont extrêmement silencieux et le formulaire bruit et son respect de 45 décibels garantit justement le droit des voisins. Par contre, on ne peut pas admettre, en plein hiver, une personne qui aurait son chauffage à mazout qui fait défaut et qui doit le remplacer, qui doit attendre 6 mois pour pouvoir le faire.

Birbaum Thomas, député (suppl.), PLR

Très rapidement, en fait mon seul argument c'était de dire que ce postulat va dans la droite ligne de la stratégie énergétique qu'elle soit cantonale ou fédérale adoptée par le Conseil d'État et par le Conseil Fédéral. Donc, je vous remercie également de soutenir ce postulat qui fait suite d'une certaine logique de la décision des autorités exécutives.

Ensuite, le postulat confirme cette stratégie et puis ensuite l'administration applique ceci.

Je vous remercie de soutenir.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Juste une correction matérielle, Monsieur Logean affirme que les pompes à chaleur ne font aucun bruit, mais ce n'est pas tout à fait le cas. J'ai eu les constructions pendant 8 ans dans mon village de Venthône en tant qu'élu communal et je peux vous dire que j'ai des problèmes de voisinage suite à des constructions de pompes à chaleur. Donc si maintenant l'évolution a fait son chemin et qu'il y a peut-être des meilleurs modèles, il n'y a pas encore

que des modèles qui ne font aucun bruit. Nous ce que nous souhaitons, c'est juste une correction matérielle, notre groupe va soutenir ce postulat et en tout cas dans pas mal de dossiers, le fait que les pompes à chaleur aient été mises à l'enquête normalement etc., le voisin avait tout loisir de faire opposition au bon moment et ce qui permettait par la suite de ne pas avoir des gros problèmes en termes de justice, en termes de voisinage et de faire les choses proprement.

Un élément, je l'ai communiqué dernièrement à la séance de la Commission de l'économie et de l'énergie à notre chef de département, Monsieur Schmidt, c'est vrai qu'en plein hiver, lorsqu'on a notre chauffage à mazout qui meurt, qui tombe complètement en panne et qu'on veut changer les choses, c'est clair que si on veut partir sur une pompe à chaleur, on ne peut pas se permettre de passer 2 mois à 4 degrés dans la maison. Il y a une vraie nécessité à améliorer, mais je crois que Monsieur Schmidt est bien conscient de la problématique et voilà.

Donc dans ce sens, nous allons accepter cette intervention parlementaire car nous souhaitons avoir une réponse de Monsieur le conseiller d'État.

Merci pour votre attention.

Logean Grégory, député, UDC

Je serais bref, rassurez-vous. Juste dire que je n'ai pas dit qu'elles ne faisaient pas de bruit. J'ai dis qu'elles faisaient peu de bruit si vous prenez un modèle responsable et que vous choisissez un installateur compétent. Voilà ce que je voulais dire.

C'est important de le préciser. Il y a à boire et à manger sur le marché. Mais aujourd'hui, il y a des produits effectivement qui sont extrêmement silencieux. Ça, c'est un fait et je vous remercie en tout cas d'accepter Monsieur Amoos au stade du développement. Et puis, ce n'est pas uniquement le département de Monsieur Schmidt qui est concerné mais aussi celui de monsieur Melly, puisque là on est à cheval entre l'intérêt public de l'énergie qui est concerné par Monsieur Schmidt et de l'autre côté, le droit des constructions qui est sous la houlette de Monsieur Melly. Là, je crois qu'il doit y avoir un travail en commun de ces 2 conseillers d'État pour simplifier maintenant les procédures et j'ai pleine confiance en ces 2 ministres pour qu'ils le fassent.

Le président

Ce postulat est donc combattu, nous allons voter.

Postulat 5.0486 / Postulat 5.0486

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 115 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 7 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté le postulat qui est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

8. Postulat PLR, par David Crettenand: Préserver des ressources stratégiques pour le Valais (10.12.2019) **5.0487**

Postulat PLR, durch David Crettenand: Strategische Ressourcen für das Wallis erhalten (10.12.2019) **5.0487**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Fauchère Cyrille, député, UDC

Le groupe UDC a eu un certain plaisir à lire le texte du postulat partageant la plupart des considérations qui y sont formulées. Ce plaisir s'est soudainement estompé lorsque nous avons lu sa dernière phrase. Non content d'instaurer une nouvelle taxe, voilà qu'on se plaît à rêver d'une contribution anticipée.

Fidèle à sa ligne politique qui s'oppose à la création de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts, l'UDC combattra ce postulat. De plus, une taxe anticipée sous-entend qu'on impactera un citoyen qui achète une nouvelle voiture moins polluante ou hybride ou encore électrique, alors qu'il fait déjà l'effort d'acquérir un nouveau véhicule. Bon élève et bon payeur: non merci.

Je vous remercie de votre attention.

Crettenand David, député, PLR

L'essor des ventes de véhicules électriques nécessite de développer une filière industrielle de réutilisation et de recyclage des batteries sûre et compétitive. Le canton peut effectivement rester inactif et laisser passer le train, comme le propose mon préopinant, parce qu'il devrait se poser une question: est-ce qu'éventuellement, il y aurait une taxe ou pas? C'est la question qui est posée par le postulat et à laquelle le Conseil d'État devrait répondre. Ce n'est pas une demande que ce soit mis en œuvre. C'est simplement de trouver les bonnes solutions.

Le canton a décidé d'investir massivement dans le campus Energypolis pour être acteur du développement des solutions énergétiques de demain. Le Grand Conseil vient tout juste de décider d'accorder 20 millions à une start-up américaine qui développe une solution de stockage. Nous ne pouvons pas être, d'un côté, extrêmement audacieux et, de l'autre, laisser passer le train pour la valorisation de ressources aussi stratégiques pour l'avenir, d'autant plus que nos PME des secteurs de l'énergie, de la chimie, du recyclage et des déchets ont de belles compétences à faire valoir. Il suffit de les «coordonner» et de mettre en place les conditions-cadres nécessaires.

Le développement de cette filière avec la coordination de nos PME permettrait au Valais de faire d'une pierre deux coups ou même trois coups. D'abord, éviter que des matières toxiques soit rejetées dans le milieu naturel, valoriser les batteries avec une seconde vie, par exemple pour l'autonomie énergétique des bâtiments qui s'alimentent au solaire et pour finir, assurer le recyclage d'une grande partie des matières précieuses contenues dans une batterie électrique automobile (cuivre, aluminium, cobalt, nickel, manganèse et lithium ont ainsi trouvé une seconde vie dans de nouvelles applications industrielles.

Le défi est de taille et nécessite une coordination des acteurs pour la connaissance des filières amont et aval, pour la maîtrise des enjeux réglementaires liés au traitement des déchets, pour la non-dissémination de substances toxiques, pour la maîtrise de process exigeants. Un exemple de savoir-faire est indispensable à la création de la filière. Nos PME et nos institutions présentent les compétences et l'environnement idéals pour anticiper et ne pas manquer ce train.

Merci pour nos PME et pour notre environnement d'être audacieux et de soutenir sans réserve ce postulat.

Le président

Ce postulat est tout de même combattu, nous allons donc voter.

Postulat 5.0487 / Postulat 5.0487

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 103 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 21 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est transmis au Conseil d'État** pour examen et réponse.Nous passons maintenant au point numéro 9.

9. Motion Benno Meichtry, CVPO, Martin Lötscher, CVPO, Manfred Kuonen (suppl.), CSPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Augmentation des subventions cantonales pour l'aménagement des cours d'eau communaux (12.12.2019) **5.0488**

Motion Benno Meichtry, CVPO, Martin Lötscher, CVPO, Manfred Kuonen (Suppl.), CSPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Erhöhung der Kantonssubventionen beim kommunalen Wasserbau (12.12.2019) **5.0488**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Les cours d'eau valaisans sont propriété des communes. Quand on est propriétaire, cela semble légitime de prendre en charge une partie (aussi minime soit-elle) des coûts inhérents aux aménagements ou aux entretiens.

Le financement des aménagements est réglé à l'article 44 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau.

A côté de la subvention cantonale comprise en 65 et 85% des coûts reconnus, comme le disent les motionnaires, ceux-ci oublient de mentionner 2 autres informations qui sont pourtant contenues dans le même alinéa.

Tout d'abord, la lettre a bis, précise que le canton subventionne la renaturation, donc les projets de renaturation, par une subvention allant jusqu'à 90% du coût reconnu. Vous allez me dire: «C'est quoi le lien entre renaturation et ouvrages de protection?» Eh bien! Le lien est fait dans la même loi à un autre article, l'article 23, qui explique que tous les projets de renaturation que les communes doivent entreprendre sur leur cours d'eau doivent remplir en même temps les critères de protection contre les crues. Autrement dit, la renaturation ça représente pour les communes un levier qui permettrait de se protéger contre les crues tout en bénéficiant d'un taux de subvention très attractif de 90%. Malgré cela, la plupart des communes ne le font pas, je pense en partie souvent par manque de soutien et d'information. Il y a un autre postulat qui va précisément dans le sens de l'information aux communes par rapport aux possibilités de renaturation des cours d'eau qui est à l'ordre du jour de cet après-midi.

Ensuite, la lettre c de l'article 44 mentionne que le canton peut octroyer aux communes une subvention complémentaire extraordinaire de 10% maximum pour les travaux qu'elles ne pourraient exécuter sans compromettre leur situation financière. Cela signifie qu'au final, la loi actuelle permet aux subventions cantonales pour l'aménagement des cours d'eau d'aller jusqu'à 95% des coûts. Alors si on souhaite augmenter encore la part cantonale de subventions, il faudrait aller jusqu'au bout de la réflexion, peut-être changer la loi pour demander que tout le réseau hydrographique soit considéré comme propriété du canton.

Pour finir, il faut aussi préciser que la législation est en pleine phase de refonte, comme vous le savez probablement, en Valais un avant-projet de loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau a été mis en consultation ce printemps. Un des buts de cette révision, c'est justement de faire une approche intégrée des différents enjeux liés au cours d'eau et à leur financement. Dans ce sens, des modifications isolées et non coordonnées avec le reste du système de subventionnement ne semblent pas opportunes actuellement.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à cette motion.

Merci de votre attention.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB

Les faits émis par les motionnaires sont corrects: réchauffement climatique indéniable, augmentation des chutes de pierres, laves torrentielles et atteintes plus marquées en Valais de par la géographie de notre canton. Nous l'avons vu avec le cas de Chamoson lors de la dernière session. Les montants déboursés par les communes sont importants et peuvent mettre en danger les finances communales.

Le groupe PDCB tient toutefois à la clé de répartition sur l'aménagement des cours d'eau de 65 à 85% pour le canton avec part fédérale. L'acceptation de la motion pourrait remettre en question cette répartition et ouvrirait une boîte de pandore non souhaitable. En effet, de nombreux sujets sont liés à cette motion, car le changement de régime impliquerait en cascade des demandes comme la propriété des cours d'eau, le retour des concessions, les divers subventionnements, etc.

Le but de la RPT a été de fixer les principes de répartition entre la Confédération, le canton et les communes. En touchant à ce taux, on touche également à un principe de proportionnalité qui pourrait dérégler le système. La même demande sous forme de postulat pourrait toutefois être intéressante afin de connaître la vision du Conseil d'État sur la question. Je me permets en parallèle de relever l'excellent travail mené par Beat Rieder aux États qui demande avec insistance une participation accrue de la Confédération sur les sujets des dangers naturels.

Le PDCB, en conclusion, refusera la motion mais serait prêt à accepter une transformation en postulat.

Merci pour votre attention.

Aymon-Constantin Charlotte, députée (suppl.), PDCC

C'est un fait, le réchauffement climatique touche fortement les Alpes et le Valais est particulièrement exposé à des dangers naturels. Il faut avant tout assurer la protection de la population et prévoir l'improbable.

L'article 44 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 prévoit que le canton participe à l'aménagement de ses cours d'eau avec une subvention de 85% pour les projets de première priorité et de 65% pour les projets de moindre priorité.

De plus, la législation cantonale permet d'accorder aux communes une aide supplémentaire de 10% pour des travaux qu'elle ne pourrait réaliser sans mettre en danger sa situation financière.

Cependant, une nouvelle loi sur le traitement et la protection de l'ensemble des dangers naturels liés aux crues, laves torrentielles, chutes de pierres, glissements de terrain, avalanches, etc., est en cours d'élaboration. Souvent, les dangers sont combinés entre eux et ne relèvent pas uniquement du cours d'eau. Avec cette future nouvelle loi globale, les communes seront mieux soutenues, le taux de subventionnement pouvant aller jusqu'à 90%.

De ce fait, le groupe PDCC combat cette motion et vous recommande d'en faire de même.

Merci pour votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

En premier lieu, j'aimerais relever le fait que la répartition des tâches et des financements entre canton, communes et Confédération ont occupé ce Parlement pendant de très nombreuses heures pour arriver à un équilibre entre les finances communales, les financements cantonaux et de la Confédération.

À mon avis, si on commence par-ci par-là à envoyer des changements très localisés dans les répartitions des financements, comme l'a dit monsieur Ruppen, on va ouvrir une boîte de pandore. Donc je serai prêt peut-être à revoir de manière globale la RPT2 telle qu'elle avait été faite. On voit très bien qu'il y a eu une réforme fiscale qui a eu des impacts très importants au niveau des communes, même qu'elle est bien plus loin on se rappelle que ce Parlement a

accepté la fin de l'imposition de l'outil de production à 10 ans pour les communes qui a un impact vraiment violent pour certaines communes. Donc, s'il y avait un texte qui viendrait sur la table et qui dirait: «Nous souhaitons revoir la RPT de manière globale car l'équilibre est finalement assez sensible pour qu'il y ait une juste répartition et que selon les actions, le canton ne se prenne pas non plus une baffe financière ou que les communes ne se prennent pas de baffe financière.» Donc c'est dans ce sens que notre groupe va rejeter cette motion.

Et aussi, encore une fois, est-ce qu'on va encore financer énormément de structures pour nous protéger des catastrophes naturelles en augmentation à cause du changement climatique ou allons-nous enfin agir concrètement pour diminuer l'impact humain dans les changements climatiques? Donc à un moment donné, il faudra bien, si vous avez ce souci de financement, très chers camarades du Haut-Valais, il faudra bien avoir une fois une attitude et soutenir de manière un petit peu plus systématique les motions et postulats déposés par le groupe AdG/LA et les Verts.

Je vous remercie de refuser ce texte.

Zenhäusern Marcel, Grossrat (Suppl.), CVPO

Zur vorliegenden Motion ist Folgendes zu sagen:

Wie die Motionäre festhalten, ist es heute so, dass Schutzprojekte gegen Murgänge und Hochwasser sehr aufwendig sind und die Anforderungen immer höher werden. Es werden Modellierungen verlangt, mehrere Geschiebesammler, Dammerhöhungen und so weiter. Dies führt zu weit höheren Kosten, als gleiche Projekte vor Jahren noch gekostet haben. Selbst wenn der Grossteil von Bund und Kanton übernommen wird, ist doch der Restbetrag von 25 bis 30% oft so hoch, dass er von der Gemeinde nicht aufgebracht werden kann oder dass sich die Gemeinde sehr stark verschulden muss. Es braucht Solidarität – und dies nicht nur gegenüber kleinen Gemeinden. Auch grosse Gemeinden haben teils Schutzprojekte, die ihre finanziellen Kapazitäten übersteigen.

Geschätzte Abgeordnete, mit dieser Motion hätten wir die Gelegenheit, die Gemeinden finanziell zu entlasten. Insbesondere weil man sagen kann, dass der Kanton Wallis auf gesunden finanziellen Füssen steht, wäre dies eine gute Möglichkeit gegenüber den Gemeinden.

Die Motionäre sind bereit, die Motion in ein Postulat umzuwandeln. Und ich danke Ihnen, wenn Sie das Postulat unterstützen könnten, damit der Staatsrat – wie vom Vorredner gesagt wurde – dies prüfen kann und somit dem Parlament seriöse Antworten vorlegen kann.

Danke.

Le président

Monsieur le député vous avez accepté de transformer votre motion en postulat. Est-ce que ce postulat est tout de même combattu? Oui. J'entends oui dans la salle. Dans ce cas-là, nous allons voter pour ou contre ce postulat.

Motion 5.0488 **(transf. en postulat)** / Motion 5.0488 **(in ein Postulat umgewandelt)**

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 67 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 48 voix / Stimmen

(3 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat et **ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Passons au point 10.

10. Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Grégory Logean, UDC, Joachim Rausis, PDCB, et Dominic Eggel, CVPO: Pour une planification forestière efficace en Valais (13.12.2019) **5.0489**

Postulat Emmanuel Revaz, Les Verts, Grégory Logean, UDC, Joachim Rausis, PDCB, und Dominic Eggel, CVPO: Effiziente Waldplanung im Wallis (13.12.2019) **5.0489**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc **transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

11. Motion Nathalie Cretton, Les Verts, Julien Dubuis, PLR, Fanny Darbellay, PDCB, et Robert Métrailler, AdG/LA: Création d'un fonds cantonal pour les sites pollués (13.12.2019) **5.0490**

Motion Nathalie Cretton, Les Verts, Julien Dubuis, PLR, Fanny Darbellay, PDCB, und Robert Métrailler, AdG/LA: Schaffung eines kantonalen Fonds für belastete Standorte (13.12.2019) **5.0490**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Cette motion a été transformée en postulat par son auteur. Y a-t-il tout de même une demande de parole malgré sa transformation en postulat? Je vois que des demandes de parole subsistent.

Jäger Lukas, Grossrat, SVPO

Wir haben heute Nachmittag 2 Vorstösse für die Schaffung eines Fonds auf dem Tisch, nämlich die Schaffung eines kantonalen Fonds für belastete Standorte und dann später die Schaffung eines Fonds für die Biodiversität (2020.03.081) im Siedlungsraum. Es sind beides Postulate.

Dazu grundsätzliche Überlegungen: In den letzten Jahren wurden unzählige Fonds durch dieses Parlament gewinkt. Sie sind inzwischen stattlich geäufnet worden. Ausser dem Finanzminister und einigen Mitgliedern der FIKO wird wohl kaum im Grossen Rat jemand wissen, wie viele Fonds im Kanton Wallis bestehen und wie viele Rückstellungen sich da inzwischen angehäuft haben. Mit der Schaffung eines jeden neuen Fonds entzieht das Parlament dem Grossen Rat eine Teilkompetenz. Mit diesen Fonds werden Finanzläufe in die Welt gesetzt, zu denen das Parlament ausser bei der Begründung nicht mehr viel zu sagen hat. Unserer Ansicht nach ist dies staatspolitisch problematisch. Wir werden deshalb in Zukunft sehr sorgfältig prüfen, welche neuen Fonds wir zustimmen werden.

Den heute vorgeschlagenen Fonds können wir nicht zustimmen. Beide Geschäfte können ohne Weiteres über das ordentliche Budget abgewickelt werden.

Wir empfehlen Ihnen, die beiden Postulate abzulehnen.

Danke.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA

Für einmal spricht mir Herr Jäger aus dem Herzen. Ich spreche ebenfalls für die Vorstösse 5.0490 und 2020.03.081.

Mit den Zielen dieser beiden Vorstösse kann ich mich voll und ganz einverstanden erklären. Belastete Standorte, von denen es im Wallis sehr viele gibt, müssen untersucht und saniert werden, wie das die Postulanten fordern. Ebenfalls ist die Abgeltung an die Gemeinden, wie im Postulat 5.0490 beschrieben, für mich kein Problem, und ich anerkenne und teile diese Sorge um die Biodiversität, wie im Postulat 2020.03.081 beschrieben. Die Bedeutung der Biodiversität für Mensch und Natur ist unbestritten. Um diese Ziele zu erreichen, wird aber die Schaffung von 2 weiteren Fonds vorgeschlagen.

Der Kanton Wallis verfügt heute über rund 60 Fonds. Ich bin sehr kritisch eingestellt zu den Fonds. Sie entziehen sich zu einem guten Teil der demokratischen Überwachung durch das Parlament. Beispielsweise war im Bericht 2019 des kantonalen Finanzinspektorats zu lesen, dass die Entnahme von 20 Millionen Franken aus dem Fonds für Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts zugunsten des Fonds der 3. Rhonekorrektion nicht den Gesetzesbestimmungen entspricht. Das hat jetzt das Finanzinspektorat herausgefunden. Findet es das heraus für alle Fonds? Der FIGI-Fonds, von Staatsrat Schmidt ins Leben gerufen, ermöglicht immerhin eine antizyklische Finanzpolitik bei den Immobilien. Dieser Fonds ist ein Hebel, um die doppelte Schulden- und Ausgabenbremse zu umgehen. Alle Fonds sind ein Mittel, um die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse zu umgehen, an der die Mehrheit dieses Parlaments sich krampfhaft festhält.

Und aus dem Grund, dass ich so kritisch bin gegenüber diesen Fonds, werde ich diese Vorstösse ablehnen, ermutige aber die Grüne Partei, diese Anliegen mit einem anderen Finanzierungsmodell wieder einzureichen.

Fauchère Cyrille, député, UDC

En plus des remarques de forme de notre collègue Lukas Jäger, je pourrais répéter presque mot pour mot ce que j'ai eu l'occasion de développer précédemment lors du combat du postulat 5.0487.

L'idée est louable mais la méthode est une solution de facilité à nos yeux. Instaurer une taxe de mise en décharge ne recueille pas l'assentiment de notre groupe.

L'UDC combattra cette motion.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

On me parle de fonds qu'on va prendre dans le budget ordinaire. Là, je parle seulement de celui sur les sites pollués. On ne va pas prendre dans le budget ordinaire, c'est un fonds qui va être alimenté par une taxe cantonale sur le stockage définitif des déchets. Ce n'est pas pris dans le budget du canton. Donc ça, c'est la première remarque que je voulais faire. Et entre autres, c'est un fonds qui aide à assainir les décharges communales parce que l'article 48 alinéa 5 de la loi cantonale sur la protection de l'environnement ne stipule pas cet aspect-là. Ça couvre les indemnités seulement pour les sites dits orphelins. C'est-à-dire que la personne responsable n'existe plus ou bien elle est insolvable.

Là, c'est pour rajouter quelque chose, c'est pour aider les communes si tout à coup elles devaient assainir leurs décharges pour une raison X ou Y. Admettons, je ne sais pas, tout à coup, il y a de l'érosion due à un cours d'eau, due à la nappe phréatique et ces déchets partiraient dans la nappe et la commune devrait assainir sa décharge et ce sont des coûts qui sont énormes. Et d'ailleurs la Confédération a fait quoi? Elle a créé le fonds OTAS justement pour venir en aide aussi dans ces cas particuliers. Mais par contre, en Valais, on a rien pour les décharges communales. Par contre, d'autres cantons, je vais vous les donner c'est Vaud, Jura, Berne, Fribourg, Glaris, Soleure, plusieurs cantons ont décidé de dire: «Nous on va faire la même chose que la Confédération. On va aussi instaurer une taxe sur le stockage des déchets définitifs. Et puis de ce fait-là, on aura des moyens aussi pour aider les communes qui se trouveront dans cette situation.» C'est un principe de solidarité. Cette solidarité existe au niveau fédéral. On doit aussi l'appliquer au niveau cantonal.

C'est pour ça que je vous demande de soutenir. C'est un postulat donc on aura une réponse de l'État si c'est possible ou pas. Donc, je vous remercie de soutenir ce postulat.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole, donc nous allons voter.

Motion 5.0490 **(transf. en postulat)** / Motion 5.0490 **(in ein Postulat umgewandelt)**

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 63 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 46 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **accepté ce postulat qui est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Nous passons au point 12.

12. Postulat Grégory Logean, UDC, Tarcis Ançay (suppl.), AdG/LA, Dorian Farquet (suppl.), PLR, Stéphane Witschard (suppl.), PDCC, et cosignataires: Pièges photographiques de l'université de Berne: s'assurer du respect de la LIPDA (13.12.2019) **5.0491**

Postulat Grégory Logean, UDC, Tarcis Ançay (Suppl.), AdG/LA, Dorian Farquet (Suppl.), PLR, Stéphane Witschard (Suppl.), PDCC, und Mitunterzeichnende: Fotofallen der Universität Bern: Einhaltung des GIDA gewährleisten (13.12.2019) **5.0491**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Permettez-moi d'utiliser ici le même ton utilisé que celui dans le texte qui nous est soumis.

Le très contesté et autoproclamé «lobby des chasseurs» semble s'inquiéter du respect de la LIPDA dans le cadre de la pose de pièges photographiques. Si la question posée ici peut être considérée comme légitime, la forme utilisée et l'introduction du postulat méritent qu'on s'y oppose.

Alors oui, le professeur a posé des pièges photographiques qui ont permis de relever des pratiques douteuses, voir illégales, sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Si c'est-ce point-là qui vous agace, dites-le franchement, mais ne faites pas semblant de vous inquiéter du respect d'une loi pour profiter de flinguer – et j'utilise ce verbe sciemment – un professeur sans guillemet qui n'a rien à prouver, du moins pas aux auteurs de ce texte, en termes de compétences et de connaissances académiques.

C'est pour ce motif-là et par souci d'honnêteté intellectuelle que le groupe AdG/LA refusera ce postulat.

Merci.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Notre groupe rejette ce postulat pour 2 raisons:

- Premièrement, nous estimons, comme Madame Lanthemann l'a dit tout à l'heure, qu'une telle intervention contrevient à l'article 127 alinéa 1 lettre d du règlement du Grand Conseil. Celui-ci stipule que la présidence examine du point de vue formel la recevabilité des

interventions parlementaires et qu'elle les renvoie à leurs auteurs lorsque, entre autres critères, elles contiennent des attaques personnelles. En effet, que devriez-vous comprendre, si je plaçais entre guillemets le terme de députés pour interpeller les auteurs de ce postulat? À savoir le «député» Grégory Logean, le «député» Tarcis Ançay, le «député» Dorian Farquet ou le «député» Stéphane Witschard, ou encore, si je disais le très contesté «économiste» Grégory Logean ou le très contesté «responsable du service d'ambulances» Stéphane Witschard. Alors messieurs les auteurs, je vous le demande et j'attends une réponse de votre part: que signifient les guillemets autour du professeur dans l'énoncé de votre postulat? Dans le cas présent, le recours aux guillemets pour encadrer un titre universitaire en tous points officiel, renforcé par qualificatif de très contesté – très contesté par qui? Je vous le demande – jette d'emblée et de façon non étayée et totalement arbitraire, le discrédit scientifique sur une personne précisément nommée.

- Deuxièmement, le postulat mentionne que les pièges photographiques disposés dans le cadre des recherches de terrain de l'université de Berne, pourraient ne pas satisfaire aux exigences légales de la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage. Les pièges photographiques de l'université de Berne sont tous autorisés et signalés par une pancarte qui indique que l'on entre dans un secteur de sentiers ou chemin équipé d'une caméra, conformément aux prescriptions du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement. Par contre, il y a des dizaines, voire des centaines de personnes dans notre canton, dont une multitude d'amateurs, de photographes de la faune, mais aussi de chasseurs qui posent des pièges photographiques dans la nature pour suivre les animaux sauvages. Quant à savoir si ces pièges photos sont signalés aux promeneurs et respectent les différentes bases légales en vigueur ou s'ils disposent des autorisations nécessaires, c'est une tout autre question...

Au final, il aurait été beaucoup plus pertinent de la part des auteurs du postulat de préférer à une attaque ciblée très mal choisie, une intervention sur la réglementation des pièges photographiques qui fleurissent un peu partout dans la nature, en incluant les dispositifs posés par les privés, par les instituts de recherche ou aussi ceux disposés par les gardes-chasse. Nous les invitons donc à reprendre cette thématique pertinente mais avec de meilleures intentions.

Dans l'intervalle, nous refusons très fermement ce postulat peu flatteur pour ses auteurs peu rigoureux.

Merci de refuser ce postulat.

Logean Grégory, député, UDC

Merci aux préopinant d'avoir lu mais que partiellement, j'y reviendrai tout à l'heure, les conclusions de notre postulat.

Alors oui, très contesté professeur Arlettaz, je répondrai sur la forme et après sur le fond. Alors, sur la forme: très contesté, je crois que c'est factuel; il n'y a pas besoin de le développer. Et la question de «professeur», eh bien!, c'était la réponse du berger à la bergère, sans jeu de mots inapproprié dans une thématique telle que celle-ci.

Je vais vous citer quelques passages du professeur Arlettaz qui, pour ces auteurs, est trop souvent sorti de son cadre de professeur. Quand on est professeur d'université, normalement on agit sur la base de faits scientifiques, sur des vérités et des éléments prouvés et là il n'a eu de cesse que de dénigrer, alors non seulement le Service de la chasse et le département Monsieur Melly. C'est une chose de s'attaquer à un service en général, à l'État, au Service de la chasse, mais là on ne sait pas trop à qui on s'attaque, c'est des «on». Mais d'ailleurs des «on»... Il y a des personnes. Et en plus, il a été bien plus précis dans ses attaques puisqu'il s'est clairement attaqué justement à des personnes précises en les nommant précisément. Ici, je vous lis – il faut juste que je reprenne le passage et je remercie Dorian Farquet de m'avoir envoyé cela – donc je cite un commentaire du professeur scientifique Raphaël Arlettaz: «Sans grande surprise, l'un de ces conseillers nationaux [donc il fait référence au conseiler National Roduit] n'est autre que le frère d'un garde-chasse qui ne cache

pas haïr les prédateurs et qui affirme même flinguer les lynx.» Voilà ce qu'écrit ce professeur. Voilà aussi ce qu'il a dit à l'issue d'un débat Canal9 auquel j'ai participé et auquel, pourrait d'ailleurs témoigner Yves Balmer rédacteur en chef et les autres participants, il a pris à partie justement Benjamin Roduit en mettant en scène un braconnage de lynx de manière éhontée et totalement faussée. Monsieur Arlettaz fait des accusations contre des personnes précises et ça, oui, comme co-auteurs, nous osons le penser et j'espère que ce Parlement aussi, que c'est indigne de l'attitude qu'on peut attendre. C'est l'attitude qui est visée, ce n'est pas la personne. Mais indigne de l'attitude d'un professeur d'université qui devrait se baser sur des faits scientifiques. Voilà ce que nous reprochons à ce professeur.

Sur le fond maintenant, puisque c'est de ça qu'il s'agit. Madame Dessimoz, vous n'avez pas lu totalement notre intervention. On ne vise pas uniquement les caméras et pièges photographiques de ce très contesté professeur mais aussi du Service de la chasse. C'est mentionné «l'ensemble des caméras», parce que la LIPDA, je vous lis quand même l'article 28 de la LIPDA qui impose aux autorités, par exemple aux communes, lorsqu'elles souhaitent surveiller une décharge public, c'était le cas à Hérémence où il y a eu plusieurs mois de perdus pour mettre une caméra de vidéosurveillance clairement indiquée dans une décharge publique parce que des personnes malveillantes mettaient n'importe quoi dans ces ordures, eh bien! Je vous lis les conditions pour poser une caméra de la part d'une autorité, une loi au sens formel doit l'autoriser, c'est l'article 28 alinéa 1 lettre a; lettre b: «Les mesures nécessaires sont prises pour limiter les atteintes aux personnes concernées.» et lettre c: «Les informations enregistrées ne sont utilisées qu'aux fins fixées dans la loi qui institue le système de surveillance.» Et là, on a l'un des derniers espace de liberté qui est la nature, la forêt, la montagne où on voit à foison de caméras posées sans contrôle où on se contente d'une petite affiche A5 parfois A4 peut-être. Mais ce n'est pour nous clairement pas suffisant et de notre appréciation, clairement en opposition aux règles de la LIPDA.

Imaginez Madame Dessimoz si vous vous promeniez avec votre dulcinée dans la forêt et que vous êtes pris en photo par un piège photographique... Bon, blague à part. Ce que je veux dire par là, c'est que ce n'est pas raisonnable de permettre foison de caméras sans contrôle, de manière totalement incontrôlée et ça, ce n'est pas normal, parce que si les buts de ces caméras, c'est effectivement à des fins uniquement de surveillances des animaux, pourquoi cela poserait-il problème de laisser aller ce postulat, de l'accepter et de voir si c'est conforme 1 à la LIPDA, 2 peut-être de proposer les modifications législatives qui s'imposent et 3 c'est ce que nous demandons de publier sur le site internet de l'Etat ou du Service de la chasse pour celles du Service de la chasse par exemple l'emplacement de ces caméras et on pourrait très bien publier l'emplacement, cela ne poserait de problème à personne.

Voilà l'esprit de ce postulat. Il ne vise pas uniquement les caméras de l'université de Berne, mais simplement à mettre un peu d'ordre, à cadrer des activités qui se produisent, selon nous, en totale contradiction aux règles de la LIPDA dans le dernier espace de liberté qu'est la nature.

Merci votre attention et au soutien à ce postulat.

Dessimoz Céline, députée, Les Verts

Juste 2 éléments. La première chose, c'est que le professeur dont vous parlez n'est, en tout cas jusqu'à présent, pas élu au Grand Conseil, donc cet homme n'est pas soumis au règlement du Grand Conseil. Il n'est pas non plus soumis aux exigences que vous avez évoquées. Le Grand Conseil n'est pas non plus le lieu d'un tribunal de propos qui vous dérangent qui peuvent être évoqués que ce soit même sur les lieux publics, à la télévision, dans les médias, etc. Je pense que le Grand Conseil a autre chose à faire que de régler vos problèmes d'opinion sur le sujet. Ça c'est le premier point.

La deuxième chose, c'est que ce n'est pas parce que je n'évoque pas précisément tous les points de votre conclusion que je n'ai pas lu votre conclusion. C'est m'accorder, il me semble, peu d'estime.

La troisième chose peut-être, c'est qu'effectivement, comme j'ai pu vous le dire dans la prise de parole, sur le fond, nous pensons que c'est un sujet tout à fait pertinent à étudier, mais qui est au-delà de l'université de Berne. Alors, votre conclusion, elle dit: «installés dans la nature par l'université de Berne et d'éventuels autres entités». Il aurait été aussi judicieux d'y ajouter les particuliers parce qu'il y a aussi des particuliers, il y a des amateurs de photos, il y a des amateurs de chasse qui mettent ces pièges photographiques et la démarche aurait vraiment été judicieuse en traitant l'ensemble en fait des situations de pièges photographiques.

Voilà c'était juste pour préciser. Alors, vous allez reprendre la parole parce que vous aimez avoir le dernier mot, mais c'est un petit peu pénible

Le président

Monsieur Logean, vous avez pris la parole 2 fois, le débat a été déjà suffisamment nourri. Vous avez pris une fois la parole? Ok, alors pardon, alors je vous laisse une deuxième fois la parole effectivement dans ce cas.

Logean Grégory, député, UDC

Le professeur que vous citez, Madame Dessimoz, n'est pas n'importe quel professeur ou que nous citions pardon et que vous avez repris. C'est un professeur qui a, dans les médias, à plusieurs reprises, en avril 2019, notamment sur Canal9, sciemment attaqué la plupart des. Quand il dit qu'en Valais, on a en principe 2 problèmes, je cite: «les politiques et les chasseurs». Voilà les propos tenus par ce professeur. Je pense que le politique peut aussi lui donner la réplique. Ça, c'est pour la forme.

Sur le fond, je répète: notre conclusion est claire, c'est les pièges photographiques dans leur ensemble respectent les différentes bases légales et qu'on s'assure du respect de ces bases légales dans le dernier espace de liberté qu'est la forêt.

Merci.

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

Ça va être très rapide. Je propose qu'on vote sur ce postulat. Je propose que vous reformuliez votre postulat de manière un peu plus décente et puis qu'on pose vraiment la bonne question. Vous pouvez même poser une question, mais ne perdons pas notre temps pour mettre ici en lumière votre conflit entre chasseurs et j'aimerais quand même relever que vraiment pas tous les chasseurs se reconnaissent en vous et un professeur d'université.

Merci.

Le président

Nous allons donc effectivement voter sur ce postulat.

Postulat 5.0491 / Postulat 5.0491

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 86 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 30 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat qui est donc **transmis au Conseil d'État pour analyse et réponse.**

13. Postulat Guido Walker, CVPO, Gaby Fux-Brantschen, CVPO, et Marcel Zenhäusern (suppl.), CVPO: Campagne pour le bois dans le canton du Valais (13.12.2019) **5.0492**

Postulat Guido Walker, CVPO, Gaby Fux-Brantschen, CVPO, und Marcel Zenhäusern (Suppl.), CVPO: Eine Holzoffensive für den Kanton Wallis (13.12.2019) **5.0492**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Nous allons passer au point suivant: numéro 13: postulat Guido Walker, écho, auteur, campagne pour le bois en Canton du Valais.

Monsieur Guido Walker, ce postulat n'est manifestement pas combattu. Vous voulez tout de même prendre la parole? Non, très bien, donc ce postulat n'est pas combattu. Il est donc **transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.** Nous passons maintenant au point 14.

14. Motion Sarah Constantin, AdG/LA, Audrey Michelet, PDCC, Jérémy Savioz, Les Verts, et Raphaël Fournier (suppl.), PDCC: Interdiction des chauffages à mazout dans les nouvelles constructions (13.12.2019) **5.0493**

Motion Sarah Constantin, AdG/LA, Audrey Michelet, PDCC, Jérémy Savioz, Les Verts, und Raphaël Fournier (Suppl.), PDCC: Verbot für Ölheizungen in Neubauten (13.12.2019) **5.0493**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Zufferey Philomène, députée (suppl.), PDCC

Convaincre plutôt que contraindre: cette motion est trop restrictive. La nouvelle loi sur le CO_2 qui sera mise en vigueur en 2023 doit permettre à la Suisse de concrétiser ses engagements contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'accord de Paris.

Pour le mazout, en effet, la valeur limite d'émissions de CO_2 par m^2 de surface de référence énergétique au cours d'une année ne devra pas dépasser 20 kilos. Cette valeur limite sera réduite tous les 5 ans. L'examen détaillé des variantes gaz, pompes à chaleur, pellets ne sont pas toujours favorables à l'environnement. La question se pose aussi pour les vallées latérales comme le Val d'Anniviers, le Val d'Hérens et certainement aussi dans quelques vallées du Haut-Valais, celles-ci ne disposant pas d'arrivée de gaz.

De plus, sauf erreur, l'extension des conduites principales de gaz ne sont plus d'actualité. Dans la motion, il est précisé que le mazout n'est quasiment plus utilisé pour les nouvelles constructions, hormis dans des cas très spéciaux. Afin de pouvoir installer un chauffage à mazout à l'avenir, une maison parfaitement isolée sera requise. Pour information, le mazout éco, pauvre en soufre, réduit drastiquement les émissions de soufre à 0. Je vous rassure, je n'ai aucun lien d'intérêts avec les marchands de mazout.

Le PDCC ne soutient pas cette motion. Par contre, nous la soutiendrons si celle-ci est transformée en postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Wir sehen, dass die Motionäre hier Symbolpolitik machen wollen, damit punkten wollen. Das Verbot, bis es denn so weit wäre und gesetzmässig in vielleicht 3 Jahren umgesetzt ist, würde ins Leere laufen. Wer heute neu baut, macht sich - intensiv und gut beraten von Architekten und Fachleuten aus dem Baugewerbe – Gedanken, welches Heizsystem geeignet ist. Die Branche und die technologische Entwicklung gehen rasch voran. Dazu hilft auch das Anreizsystem, von dem wir heute auf Bundes- und Kantonsebene

profitieren können. Vergessen Sie auch nicht, dass wir im Wallis Orte haben, wie einzelne hochgelegene Tourismusorte, wo ab und zu auch heute noch nur eine Ölheizung in Frage kommt, allenfalls in Kombination mit einem anderen System.

Eine wichtige Aufgabe von uns bürgerlichen Politikern ist es, und wird es in den nächsten Jahren sein, uns gegen die Lawine von denjenigen Vorstössen von links-grüner Seite zu wehren, die darauf abzielen, unseren Entscheidungsspielraum weiter einzuschränken mit Verboten, die Bevormundung voranzutreiben, und den Staat weiterwachsen zu lassen zu Lasten unserer Freiheiten. Ich versichere Ihnen, auch ich, auch wir sind umweltbewusst. Vertrauen Sie darauf, dass das auch die Bürger sind, die Bevölkerung. Arbeiten wir aber über Anreize und nicht über Verbote.

Die CVPO ist gegen diese Motion.

Emonet Grégoire, député (suppl.), UDC

Les motionnaires veulent une interdiction formelle de l'utilisation du mazout pour toute nouvelle installation de chauffage. Je ne reviens pas sur l'argumentaire des motionnaires qui parlent du mouvement de la jeunesse en faveur de la protection du climat, mettez le droit de vote à 16 ans, donnez congé aux étudiants et le monde sera gouverné par des mouvements de foule téléguidées sans grande réflexion.

Ceci dit, à l'heure actuelle, toute nouvelle installation de mazout, doit être accompagnée par des mesures visant à réduire ses besoins en énergie de 20%. Ces mesures sont la plupart du temps trouvées en augmentant l'isolation des bâtiments et/ou en installant des panneaux solaires.

Avec l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et avec les subventions accordées à la suppression des chaudières existantes soit au mazout, soit à gaz, la présente motion est déjà d'actualité.

La voie choisie par l'État du Valais et les accords du MOPEC est bonne car initiative proactive afin que l'utilisation des énergies fossiles soit abandonnée. Toute personne cherchant à acquérir un bien est sensible à la production d'énergie. Le mazout n'ayant plus la cote, personne ne se risquerait de mettre sur le marché un bien ayant perdu de sa valeur avant même la mise en service de la chaudière. Le gain financier à l'installation sera perdu au moment de la mise sur le marché du bien ou au moment de la revente, la volonté des motionnaires est déjà d'actualité et sans interdiction, sans taxe, sans réprimande, simplement en adaptant les conditions.

Comme je viens de vous l'expliquer, cette motion n'a pas raison d'être. Les mesures entreprises par l'État sont suffisantes et le but recherché est quasiment atteint.

Merci de combattre cette motion.

Centelleghe Moreno, député, PLR

Les motionnaires demandent une interdiction des chauffages à mazout. Donc si nous prenons juste 2 phrases que je reprends du dépôt: «Nous avons la possibilité de réduire l'impact environnemental et climatique en stoppant l'utilisation du combustible liquide qu'est le mazout dans toute nouvelle construction.» 2 lignes en dessous: «Le mazout n'est quasiment plus utilisé dans les nouvelles constructions hormis des cas très spéciaux.» Cette interdiction fait penser un peu à l'interdiction de l'abattage des perdrix grises, si chères à Sidney Kamerzin, pour le Valais.

Pourquoi priver autoritairement quelqu'un du droit d'installer un chauffage à mazout qui ne met en tout cas pas en cause le climat, notre engagement à tous et qui plus est pour un combustible qui n'est quasiment plus utilisé.

Pour mémoire, les chaudières actuelles sont beaucoup plus performantes et moins polluantes que les modèles du passé et son installation doit répondre, comme a dit mon collègue, à des normes et critères très précis. Laissons le propriétaire choisir son mode de

chauffage selon ces critères moyen et envie et ne mettons pas en place une nouvelle interdiction. À certains moments, le conseil, les aides et les incitations valent bien mieux que l'interdiction.

Merci.

Schaller Flavien, député, PDCB

Le PDC du Bas combattra cette motion, mais ne vous méprenez pas. Il ne s'agit en aucun cas d'aller à l'encontre des efforts actuels de substitution progressive des énergies fossiles par des énergies durables et renouvelables.

Dans leur modèle de prescription énergétique (MOPEC), les cantons n'ont pas prévu d'interdire formellement l'utilisation du mazout ou, pour certains, comme le canton de Neuchâtel de mettre cette mesure en œuvre à moyen-long terme. Cependant, les prescriptions relatives à la qualité énergétique des bâtiments combinant à la fois la qualité de l'isolation et la consommation d'énergie pour couvrir les besoins ont par contre comme pour conséquence qu'il est de plus en plus rare que des maîtres d'ouvrage choisissent le mazout pour chauffer un bâtiment.

Actuellement, les chauffages au mazout sont déjà uniquement autorisés dans les nouveaux bâtiments, à condition de prendre des mesures supplémentaires sur l'enveloppe thermique, à savoir, je me permettrai d'en énumérer quelques-unes:

- si elles respectent la planification énergétique territoriale et si on a pas d'autre choix,

- si le bâtiment ne peut pas être bien isolé et nécessite un chauffage à haute-température,

- si elles brûlent du mazout qualité éco et que l'entreprise qui l'installe peut produire une garantie de performance,

- si les radiateurs sont équipés de valves thermostatiques et j'en passe, il y en a encore une dizaines d'autres.

Le projet de loi qui sera prochainement mis en consultation n'a pas de raison de s'éloigner du modèle de prescription énergétique sur ce sujet et pourra même le renforcer. En ce qui concerne les nouveaux bâtiments, le canton a réussi à garder une bonne harmonisation des exigences. Nous aurions favorisé un postulat et nous le ferons si cette motion devait être transformée allant dans ce sens. Un postulat nous aurait délivré une analyse complète de la part des services concernés dans ce domaine, mais nous ne pouvons soutenir une motion, car bien que nous soyons en accord avec son fond, la forme n'est, selon nous, pas la bonne.

Nous connaissons les détails de mise en œuvre d'une motion (18-24 mois) et cela entrerait en collision probablement avec la nouvelle législation.

Le PDCB combat donc cette motion et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Ich schliesse mich da dem Vorredner Flavien Schaller an. Sinnvollerweise müsste man diese Motion im Moment in ein Postulat umwandeln. Das Problem ist erkannt. Ölheizungen – da rede ich jetzt als Architekt – macht heute niemand mehr bei Neubauten.

Zumindest die Idee ist eigentlich gut. Es gibt genug Alternativen, die hier aufgezeigt wurden, wie Sonnenkollektoren, Wärmepumpen, Pellets, Holzschnitzel – was weiss ich. Und trotzdem ist das ein bisschen verfrüht, hier eine Motion einzusetzen, weil das Energiegesetz wird demnächst in Vernehmlassung kommen, und ich glaube, es ist ein gutes Zeichen, wenn die Motionäre hier bereit sind, das in ein Postulat umzuwandeln, weil wie gesagt die Idee ist eigentlich gut, und so gesehen würden wir das unterstützen.

Ich danke Ihnen für diese Einsicht im Sinne der Sache für die Zukunft, so dass wir die Strategie 2035 als Zwischenziel und 2060 als Endziel erreichen können.

Danke.

Michelet Audrey, députée (suppl.), PDCC

Je vous remercie pour toutes vos prises de parole et donc je prends ici la parole, non pas au nom du PDCC, mais en tant que cosignataire de cette motion et je vous informe d'ores et déjà que nous acceptons de la transformer en postulat.

Je tiens à rappeler ensuite que la présente intervention demande d'interdire le chauffage à mazout dans les nouvelles constructions uniquement donc les rénovations, les agrandissements ou tout autre modification du patrimoine bâti n'entrent pas en ligne de compte dans cette intervention.

Alors pourquoi soutenir ce postulat? Premièrement, pour envoyer un signal fort afin de favoriser les énergies renouvelables qui, qui plus est, peuvent être indigènes. Deuxièmement, car il est aujourd'hui erroné de dire que le chauffage à mazout est nécessaire dans certaines régions. En effet, la technologie des pompes à chaleur, que ce soit air-eau ou géothermie-eau peuvent être installées jusqu'à plus de 1800 mètres.

De plus, une installation avec pompe à chaleur combinée avec du solaire photovoltaïque permet de diminuer drastiquement la consommation d'électricité et donc de faire des économies. Ensuite, même si le texte de la motion transformée en postulat ne concerne pas le patrimoine bâti, je tiens à rappeler que le canton du Valais a mis sur pied, comme il a déjà été dit auparavant par mes collègues lors du postulat sur les pompes à chaleur, un programme de promotion énergétique pour subventionner le remplacement du chauffage à mazout. Il est actuellement subventionné par exemple à hauteur de 9'000 francs par installation pour remplacer une installation de chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau ou en remplacement ou d'autres subventions sont également disponibles pour un remplacement par un chauffage à bois ou à pellets selon d'autres conditions.

On peut également parler des nombreux réseaux de chauffage à distance qui fleurissent sur notre territoire cantonal et dans de plus en plus de vallées latérales. D'ailleurs, de nombreux règlements communaux ayant un chauffage à distance obligent les bâtiments à s'y raccorder.

Donc, voilà quelques exemples concrets de solutions déjà existantes pour encourager les énergies renouvelables et remplacer progressivement l'utilisation du mazout.

Ce postulat s'inscrit donc dans la continuation du programme bâtiments et il est de notre ressort d'inscrire par un acte législatif un signal fort pour un tournant énergétique durable. Donc, pour toutes ces raisons, je vous recommande de soutenir ce postulat au stade du développement et d'écouter la réponse du Gouvernement.

Je vous remercie.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

«On est plus chaud, plus chaud, plus chaud que le climat!», aura-t-on pu entendre durant de longs mois de manifestations de mes contemporains en faveur du climat. Des manifestations auxquelles j'ai souvent pris part et un mouvement pour lequel j'avais une forte affection. Affection quelque peu entachée depuis que l'avant-garde de ce mouvement a décidé de s'allier à l'extrême-droite et au lobby du gaz et du pétrole pour lancer un certain référendum. Mais là n'est pas la question.

Le sujet est certes moins glamour mais il a l'avantage d'être aisément compréhensible. Le mazout, ce pétrole de piètre qualité, énorme source de pollution due à son utilisation trop répandue sur nos terres, en effet, la Suisse est le pays d'Europe centrale qui utilise le plus de mazout pour le chauffage des bâtiments. Nous faisons donc partie des mauvais élèves et il nous paraît ainsi opportun que le Valais apporte sa pierre à l'édifice. Le chauffage à mazout n'est pas la solution que garde la majorité des constructions individuelles, fort heureusement. Il est cependant encore répandu pour la construction de grands ouvrages tels que les hôtels ou les immeubles.

Nous avons sur notre beau territoire une quantité raisonnable d'alternatives utilisables sans trop de frais et qui permettent à plus ou moins court terme non seulement d'être rentables mais surtout moins polluantes: bois, vent, solaire, thermique. Toutes ces solutions qui conviennent mieux à un avenir durable et à un patrimoine bâti respectueux de l'environnement.

La transformation en postulat correspond aussi à ces volontés d'incitation. Pour l'avenir du pays et de ce canton, l'AdG/LA vous propose l'acceptation de ce désormais postulat.

Le président

Est-ce que les personnes s'étant exprimées combattent également la transformation en postulat? Peut-être, si quelqu'un combat également le postulat il est prié juste d'appuyer sur la touche comme ça je suis sûr. Monsieur Grégoire Emonet?

(Grégoire Emonet: Oui! On combat!)

Dans ce cas-là, nous allons voter

Motion 5.0493 **(transf. en postulat)** / Motion 5.0493 **(in ein Postulat umgewandelt)**

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 79 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 46 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltungen)

Vous avez accepté ce postulat qui est donc **transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Nous passons donc au point numéro 15.

15. Motion Mathieu Clerc, Les Verts, et David Crettenand, PLR: Création d'un mécanisme d'assainissement (13.12.2019) **5.0494**

Motion Mathieu Clerc, Les Verts, und David Crettenand, PLR: Schaffung eines Sanierungsmechanismus (13.12.2019) **5.0494**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Guérin Jérôme, député (suppl.), PLR

L'objectif de cette motion: prendre soin de la ressource eau et éviter que les steps ne rejettent trop d'eau – conforme et louable. Cependant, le groupe PLR vous propose de rejeter cette motion pour plusieurs raisons:

Premièrement, tout d'abord, la gestion des eaux usées est une tâche communale alors que le canton en a la surveillance. Cela ne signifie pas que le canton doit se substituer aux communes lorsqu'elles ne remplissent pas correctement leur mandat ou trouver des solutions à leur place. Non, cela signifie contrôler le travail des communes et, si nécessaire, sévir. Les communes sont attachées à leur autonomie autant dans leurs droits que leurs obligations. L'argument du manque de moyens des communes est difficile à comprendre. En effet, d'une part, les dépenses des eaux usées doivent être autofinancées, donc reportées sur les contribuables et, d'autre part, actuellement, les communes ont rarement arpenté un si bon marché. De notre point de vue, il s'agit moins d'un manque de moyens que de la volonté de se saisir de ce problème et d'y faire les investissements nécessaires.

Ensuite, le principe de la taxe n'est pas clair: ah, on nous propose de créer une nouvelle taxe dont on ne connaît pas encore le mode de perception, probablement une espèce de formule qui tiendrait compte des m^3 d'eau usée épurée, des kg d'azote ammoniacal, des kg d'azote nitrique, etc., etc. Donc, on ne connaît pas les montants perçus et redistribués.

Les assujettis à la taxe posent aussi problème. On va mettre une taxe sur les steps qui sera reportée sur les contribuables, y compris pour des communes qui sont en ordre alors que ces contribuables n'ont pas leur mot à dire dans le fonctionnement. Le payeur ne sera pas le décideur au final.

Quant au mode de redistribution du produit de ces taxes, il est pour l'instant plus que le nébuleux. Tiendra-t-on compte uniquement des ressources financières des communes? Mettra-t-on des critères comme la bonne volonté? Nul ne peut le dire. Et ceci sans compter que tout le système de taxes et de redistribution entraîne des cours pour ce travail.

En conclusion, le PLR vous propose de rejeter cette motion car il s'agit d'un transfert de compétences des communes au canton, de la création d'une nouvelle taxe dont on ne connaît ni qui ni comment ni combien. Le problème du rejet des steps pourrait certainement et doit être réglé plus simplement avec des contrôles et des sanctions auprès des communes.

Merci de votre attention.

Fauchère Cyrille, député, UDC

Des taxes, des taxes, encore des taxes! Vous l'aurez compris, l'UDC s'oppose à cette motion, non sur l'idée mais sur la forme. En pénalisant les exploitants des steps, vous pénalisez les collectivités publiques, donc les citoyens.

Merci de rejeter cette motion.

Crettenand David, député, PLR

Je parle ici à titre individuel et en tant que cosignataire de cette motion.

Tout d'abord, une information essentielle pour comprendre l'importance de cette motion: en 2018, 4 stations d'épuration valaisannes sur 5 ont dérogé à au moins une règle de la législation sur la protection des eaux. Cela signifie que la justice serait susceptible de sévir contre les trois quarts des communes valaisannes pour non-respect des normes environnementales. Il existe d'ailleurs déjà des procédures administratives contre des communes et des plaintes pénales ont été parfois déposées par le Service de l'environnement. Des sanctions ont même été prononcées à l'exemple de la commune de Bourg-Saint-Pierre. Est-ce juste? Pourquoi elle et pas toutes les autres?

Alors, que fait-on pour remédier à ce problème? «Les communes doivent investir pour se mettre en règle» m'affirmerez-vous peut-être. En théorie, cela devrait être assez aisé puisque la loi prévoit l'autofinancement de ce poste du budget. Il suffirait aux communes de prévoir des réserves pour se mettre en ordre. Malheureusement, une étude mandatée par le Service de l'environnement conclut que 40% des communes ne perçoivent pas suffisamment d'argent pour le traitement à long terme de leurs eaux usées. Il faudrait donc que les communes augmentent leurs taxes sur les eaux, mais l'exercice est évidemment impopulaire. La tentation est donc grande de laisser la patate chaude à la prochaine législature. Pourtant, tous les spécialistes savent bien que plus on repousse l'assainissement des installations et plus la mise à niveau sera chère. Le serpent qui se mord la queue.

Alors que fait-on pour remédier à ce problème qui va peser de plus en plus lourdement sur le porte-monnaie des contribuables et sur l'environnement? Jérémy Savioz et cosignataires apportent une proposition que nous traiterons tout à l'heure avec la motion: «Moderniser les steps valaisannes à l'aide du fonds des grands projets d'infrastructures du 20e siècle». On peut être d'accord avec cette proposition. Je ne le suis pas. Ce qui est proposé dans cette motion, c'est en quelque sorte de récompenser les mauvais élèves avec de nouvelles subventions. Ces nouvelles subventions iront prioritairement aux communes qui n'ont pas constitué des réserves suffisantes pour maintenir à niveau leur step. Elles iront prioritairement aux communes qui traînent les pieds pour réaliser leur plan général d'évacuation des eaux et pour s'équiper d'un système séparant les eaux claires des eaux polluées pour permettre une bien meilleure efficacité d'épuration de leur step. Elles iront

prioritairement aux communes qui ont procrastiné plutôt que d'envisager un projet de raccordement à une step intercommunale plus efficace. Cela ne va pas!

La proposition faite avec la motion que nous vous proposons est plus élégante. Elle ne se contente pas de proposer une carotte au mauvais élève, mais donne aussi du bâton dans le sens encourageant du terme. Ce bâton n'est pas une procédure administrative assortie d'une amende comme celle désirée par mon collègue le député Guérin. Avec les différences de situation entre les communes, ce serait parfaitement injuste. Il est clair que la difficulté de gestion d'une step au col du Grand-Saint-Bernard à 2'500 mètres d'altitude n'est pas la même que celle d'une commune de plaine. Le système de la carotte et du bâton proposé par notre motion est beaucoup plus juste. Elle répond au principe de causalité – plus l'écart avec la norme environnementale est grand, plus la commune contribue au pot commun qui servira à soutenir les projets d'assainissement des steps qui ne sont pas en conformité. Ce mécanisme existe déjà et fonctionne parfaitement dans le canton de Berne. Inspirons nous des bonnes pratiques pour nous mettre aussi rapidement que possible en accord avec la législation. Ce sera excellent pour notre environnement et bon pour l'image de notre canton.

J'entends bien les réticences d'une partie de mon groupe qui a le sentiment que nous créons une nouvelle taxe. Je ne partage pas cet avis. La taxe sur l'eau existe. Elle doit permettre l'autofinancement de l'épuration. Les habitantes et les habitants des communes valaisannes qui paient en moyenne 100 francs par an pour l'évacuation et le traitement de leurs eaux usées sont trompés si l'épuration proposée ne répond pas aux normes environnementales.

Le mécanisme d'assainissement que nous proposons avec cette motion permettra à nos communes d'entreprendre les mesures utiles pour respecter rapidement les normes environnementales en vigueur dans l'intérêt économique de leurs contribuables et dans l'intérêt écologique de notre canton. Je tiens également à préciser que cette proposition permet aux communes de gérer leurs eaux usées en toute autonomie, puisque cela reste à elle de faire les choix les plus judicieux économiquement pour respecter les normes environnementales.

Merci de soutenir cette motion. Pour ma part, j'accepterai toutefois qu'elle soit transformée en postulat, même si je regretterais étant donné l'évidence d'agir et l'évidence que la solution proposée est la bonne.

Merci de votre écoute et votre soutien à ce texte.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

La motion que nous avons à traiter aujourd'hui permet d'apporter une solution à la gestion des stations d'épuration et notamment à son financement. Je crois que le député Crettenand en fait a tout dit et tout bien dit, mais du coup je vais quand même continuer mon argumentation.

Tout part d'un constat: la gestion de l'eau et plus généralement l'épuration est une question de durabilité. D'une année à l'autre, le rapport d'épuration des eaux dans notre canton parle de résultats en demi-teinte, il y a trop d'eaux claires parasites, il faut prendre des mesures nécessaires pour améliorer le traitement du phosphate ou encore il faut diminuer l'impact des rejets de steps sur les cours d'eau et j'en passe... Alors que la gestion de l'eau répétons-l est un enjeu crucial.

L'idée proposée dans cette motion n'est pas la mienne mais elle provient du canton de Berne qui incite les gestionnaires de stations d'épuration à faire les investissements nécessaires, afin d'avoir un assainissement optimale. Ainsi, le fonds serait alimenté par une redevance sur la charge polluante résiduelle des eaux épurées.

J'entends bien Monsieur Guérin que vous dites qu'on ne sait pas combien coûtera le kilogramme d'eau épurée, les kg d'azote, etc., mais cette motion en fait laisse la liberté au Service de l'environnement de mettre en pratique. Ainsi, assainir, c'est prévoir. Prévoir, c'est

investir. Investir, c'est assainir. Voici la boucle vertueuse que cette motion propose: assainir-prévoir, prévoir-investir, investir-assainir.

Les conclusions, comme l'a rappelé David Crettenand, du fonds pour l'assainissement appliqué sur le canton de Berne sont bonnes. Donc, imitons! Laissons la latitude au Conseil d'État ainsi qu'au Service de l'environnement d'étudier une telle proposition.

Différents groupes nous ont interpellé peut-être d'une manière privée, alors je vais peut-être répondre de manière publique: comme demandé par différents groupes, les auteurs acceptent ainsi de transformer cette motion en postulat.

D'avance merci pour votre soutien.

Guérin Jérôme, député (suppl.), PLR

Je dirai plus à titre personnel, on a fait l'expérience sur ma commune de Vionnaz de se mettre en règle pour faire un nouveau règlement sur les eaux usées avec une augmentation importante de la taxe. Actuellement, ce règlement a été refusé mais aujourd'hui si dans 2 à 3 mois, nous devons à nos concitoyens que finalement 100, 150 francs, 200 francs de plus, il faudra rajouter 50 ou 100 francs parce qu'il faudra payer pour le voisin, je vous confirme qu'aujourd'hui, ça sera refusé et également par les conseillères ou les conseillers municipaux en place dont j'ai eu l'information dernièrement.

Je pense que chaque commune doit prendre en main sa destinée. Les règles sont connues par les communes, donc je vous confirme et je vous demande de refuser cette motion.

Merci.

Le président

Cette motion a été transformée en postulat. Est-ce que vous la combattez également? Je vois que oui, bien nous allons voter

Motion 5.0494 **(transf. en postulat)** / Motion 5.0494 **(in ein Postulat umgewandelt)**

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 63 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 51 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté le postulat. Il est donc **transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Nous passons au point 16.

16. POSTULAT PDCB, par Françoise METRAILLER: Munitions dangereuses immergées dans le lac Léman **2020.03.060**

POSTULAT PDCB, durch Françoise METRAILLER: Gefährliche Munition im Genfersee **2020.03.060**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

17. POSTULAT PLR, par Sonia TAUSS-CORNUT: La mobilité douce dans le Chablais: Il est temps de la mettre sur les rails! **2020.03.071**

POSTULAT PLR, durch Sonia TAUSS-CORNUT: Der Langsamverkehr im Chablais: Höchste Zeit, ihn aufzugleisen! **2020.03.071**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole non plus. Ce postulat est donc a**ccepté et transmis au Conseil d'État** pour examen et réponse.

18. POSTULAT Emmanuel REVAZ, Les Verts, Martine TRISTAN, PLR, Fanny DARBELLAY, PDCB et Daniel GARBELY, CVPO: Le Valais doit atteindre ses objectifs en matière de renaturation des cours d'eau **2020.03.075**

POSTULAT Emmanuel REVAZ, Les Verts, Martine TRISTAN, PLR, Fanny DARBELLAY, PDCB und Daniel GARBELY, CVPO: Das Wallis muss seine Ziele in Sachen Renaturierung der Gewässer erreichen **2020.03.075**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Pitteloud Albert, député, UDC

À dater du débordement de la Saltina jusqu'aux dramatiques événements de Chamoson, nos cours d'eau latéraux, durant cette période, ont provoqué la mort de 26 personnes et occasionné plus de 750 millions de francs de dégâts.

Durant la même période, il n'y a pas eu de morts dus aux crues du Rhône et les dégâts ont atteint qu'environ 30 millions de francs. Un petit clin d'œil à la presse qui fête les 20 ans de la crue du Rhône. Là on peut dire que le docteur Goebbels n'aurait pas fait mieux et plus.

Cette comparaison, ainsi que la mise en place du système minerve et les travaux d'urgence de renforcement de digues, modifient les priorités des travaux de correction du Rhône qui sont passés du degré d'urgence 1 au degré 3.

Lorsque j'ai fait part à notre conseiller d'État Roberto Schmidt de ces statistiques, il s'est montré fort étonné de ces réalités. Je lui ai suggéré alors bien évidemment que l'effort financier ne devait plus se porter prioritairement sur le Rhône mais sur les cours d'eau latéraux par renforcement des digues, avec des enrochements conséquents et la création en altitude de retenues régulateurs de crues. Monsieur Schmidt a approuvé mon analyse et m'a fait la remarque suivante: la création de régulateurs de crues allait déclencher une avalanche d'oppositions des milieux environnementaux vue les expériences passées.

Force est de constater que ce postulat mentionne avec insistance que la revitalisation et la sécurité des cours d'eau passent forcément par les élargissements de ceux-ci. Ordre d'élargissements, point de salut. L'exemple de l'élargissement du Rhône dans l'appartement-témoin de Viège a provoqué une remontée de la nappe d'environ 5 mètres à 1 mètre de profond et nécessité l'installation de plus de 20 pompes sur ce parcours afin de stabiliser la nappe. Cette remontée de la nappe a eu pour conséquence le lessivage de la décharge de la Lonza et provoqué une pollution massive des eaux souterraines de la Benzidine et d'autres polluants sur plusieurs kilomètres.

Dans certaines circonstances, les élargissements des cours d'eau en altitude peuvent s'avérer très dangereux lors de crues du fait des ravinements qu'ils provoquent. A l'opposé, la création en altitude de régulateurs de crues, qui évitent la destruction des biotopes et

permettent cas échéant d'assurer des débits minimum en période de sécheresse, relève du bon sens élémentaire, environnemental et sécuritaire.

Vu le comportement des milieux environnementaux que vous représentez, notamment les oppositions systématiques que ceux-ci produisent lors de la création de retenues d'altitude, nous nous opposons à ce postulat tel que formulé, qui est tendancieux et mal orienté tant du point de vue environnemental que sécuritaire.

Je vous remercie de votre attention.

Le président

Peut-être une toute petite prise de parole pour vous dire que la presse a relayé la commémoration des 20 ans de la catastrophe de Gondo, mais ne l'a pas fêtée en aucun cas.

Revaz Emmanuel, député, Les Verts

Je ne veux pas être trop long parce qu'il y a beaucoup d'objets dans l'ordre du jour. J'aimerais juste répondre sur 2 points que vous avez mentionné, Monsieur Pitteloud.

Le premier, c'est que tout d'abord, je ne représente pas les milieux environnementaux. Je représente le parti politique auquel j'adhère dans ce Grand Conseil.

Et puis, la deuxième précision, c'est que le lien entre renaturation et élargissement, disons que ce n'est pas moi qui le fait, c'est des milliers d'études d'ingénieurs. Je sais que vous contestez ces études, c'est votre droit. Et puis, c'est aussi la loi qui le fait. Dans la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau, à l'article 23, on lit clairement ces 2 aspects de renaturation et d'espaces cours d'eau.

Voilà, pour le reste, je crois que je ne veux pas répéter ce qui est mentionné dans le postulat. Je sais que vous l'avez lu et puis je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Merci.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat 2020.03.075 / Postulat 2020.03.075

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 97 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 15 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez accepté ce postulat qui est donc **transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Nous passons au point 19.

19. POSTULAT CVPO, par Daniel GARBELY, Urs JUON, Aron PFAMMATTER et Francesco WALTER: Classification de la route Brigue – Oberwald **2020.03.076**

POSTULAT CVPO, durch Daniel GARBELY, Urs JUON, Aron PFAMMATTER und Francesco WALTER: Klassifizierung der Strasse Brig – Oberwald **2020.03.076**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État** pour examen et réponse.

20. POSTULAT CVPO, par Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER et Daniel GARBELY: Concept de mobilité 2040 – mal conçu **2020.03.080**

POSTULAT CVPO, durch Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER und Daniel GARBELY: Mobilitätskonzept 2040 – noch nicht zu Ende gedacht **2020.03.080**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Melly Jean-Daniel, député (suppl.), Les Verts

Le réseau de routes cantonales est trop grand et son état se dégrade. 30% du réseau est jugé dans un état critique ou mauvais. Le Valais, en comparaison nationale, fait figure de mauvais élève, bien loin derrière les Grisons par exemple. Il est toutefois à noter que les routes concernées par cette évaluation sont surtout des routes de faible importance de desservance C et D.

Au 31 décembre 2015, le montant estimé d'une mise à niveau dit «acceptable», en regard de la fonctionnalité des chaussées, du réseau cantonal s'élèverait à 1'515 millions de francs. En plus de cela, la maintenance et l'entretien des infrastructures, requièrent des moyens financiers annuels compris entre 120 et 150 millions. Il est à noter que 80% de ces frais sont en faveur des vallées latérales.

Selon les estimations du Département de la mobilité, il serait possible de réduire les 1'800 kilomètres de routes cantonales d'environ 600 km d'ici 2040. Pour commencer le processu,s deux tronçons ont déjà été déclassés passant de route cantonale à route nationale. Il s'agit des routes des cols du Grand-Saint-Bernard et du Simplon ce qui équivaut à une diminution de 75 kilomètres.

Pour les kilomètres restants, il a été procédé à une évaluation de chaque axe du réseau des routes cantonales, tronçon par tronçon. Pour ce faire, de nombreux critères ont été pris en considération, critères que vous trouverez dans le concept de mobilité 2040.

Trois choix principaux sont à relever:

Premièrement, un redimensionnement du réseau fixant au minimum à 10 ménages et 5 maisons, les routes maintenues dans le réseau cantonal desservant ainsi 98% de la population.

Deuxièmement, privilégier unedesserte de qualité plutôt que 2 voire 3 routes qui dilueront les montants d'entretien.

Troisièmement, le soutien logistique et financier de routes de contournement accompagné de projets de requalification de nouveaux espaces publics à l'intérieur des villages qui ont été évités.

Il faut le rappeler, le concept de mobilité 2040 n'est pas un concept à réalisation unilatérale, comme semble le laisser entendre le postulat. En effet, la mise en œuvre du redimensionnement se déroulera en collaboration étroite avec les communes, selon la procédure actuelle prévue par la loi sur les routes. De plus, toute proposition de classement, comme de déclassement, des voies publiques cantonales doit faire l'objet d'une décision du Grand Conseil.

Notre groupe s'opposera donc à ce postulat, ce d'autant plus qu'avant un transfert d'une route à la commune, une remise en état de ladite route sera totalement prise en charge par le canton et qu'en 2021, une proposition pour modifier la loi sur les routes demandera que la participation des communes aux frais d'entretien en traversée de localité passe à 30%. Le canton aurait alors à sa charge les 70% restants. Actuellement, cette participation est de 50-50.

Notre groupe va donc refuser ce postulat. N'oubliez pas de faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Juon Urs, Grossrat, CVPO

Herr Melly, am meisten verleiden mir nach 4 Jahren in diesem Parlament diese Wortmeldungen, die zu 80 oder 90% einfach immer nur die offiziellen Berichte und Konzepte wiedergeben und keine eigenen Ideen und Überlegungen hineinbringen – mühsam!

Unsere Absicht ist nicht, das Mobilitätskonzept in Bausch und Bogen zu verdammen. Viele gute Elemente sind darin, ein starkes Interesse an Aufwertungen von Ortsdurchfahrten, auch die Gesamtbetrachtung über alle Verkehrsträger ist wertvoll. Bis jetzt fehlt aber die parlamentarische Debatte über das Konzept. Es ist ein Vehikel der Administration. Ich hoffe sehr, dass es in der nächsten Zeit in diesem Gremium genügend ausführlich verhandelt werden kann. Ein gutes Konzept, wie Sie wissen, ist die halbe Miete für eine erfolgreiche Umsetzung, für ein erfolgreiches Resultat. Bis anhin ist das Konzept aus unserer Sicht aber noch nicht zu Ende gedacht. Es gibt Schwachstellen, die zu verbessern sind, denn zum kantonalen Strassengesetz innerhalb des Kantonsgebietes gehören selbstverständlich auch die Gemeindestrassen, auch die Strassen in den Berggemeinden. Wenn der Kanton das Ziel ausgibt, die Qualität des kantonalen Netzes markant zu verbessern, dann ist das ein gutes Ziel, das wir begrüssen. Aber er sollte es nicht verfolgen, indem er sein Netz zulasten der Gemeinden verkleinert. Denn auch das Gemeindennetz – wie ich gesagt habe – gehört zum Strassennetz des Kantons Wallis.

Versetze ich mich in einen Gast, in einen Investor, in einen Touristen, in einen qualifizierten Spezialisten, wie wir in momentan in Visp in der Industrie suchen, und ich fahre bei einem Besuch im Wallis – wo ich mir überlege, ob ich mich hier niederlassen soll – über unsere Strassen, interessiert mich nicht, wo das Gemeindenetz aufhört und das kantonale Netz beginnt. Ich sehe aber die Ortsdurchfahrt voller Schlaglöcher und die Bergstrasse ohne ausreichende Sicherung gegen Absturz und geologische Gefahren. Und ich sehe nicht die aufgewertete Ortsdurchfahrt in der Agglomeration. Der Eindruck, der beim Besucher bleibt, ist: Das Walliser Strassennetz ist nicht gut. Wie stark ist der Kanton dahinter, der das verantwortet? Wir riskieren, solche Leute zu verlieren. Ein Kanton, der sich in naher Zukunft rühmen will, ein gutes Strassennetz zu haben, den muss auch das Gemeindenetz interessieren, zumindest die Hauptachsen. Die Gemeinden müssen im Stande sein, ihren Anteil am kantonalen Strassennetz dauerhaft zu unterhalten und zu verbessern. Dazu reicht nicht, sich mit einer einmaligen nur auf den ersten Blick grosszügigen Zahlung aus dem Staub zu machen, denn dieser Betrag wird benötigt, um den Abschnitt einigermassen in die Gebrauchstauglichkeit zu bringen. Er deckt aber die Langfristigkeit nicht ab.

Mit dem Postulat fordern wir den Staatsrat auf, Überlegungen zu machen, zur Erweiterung des Mobilitätskonzeptes, indem dieses darauf eingeht, wie auch das Gemeindestrassennetz, vor allem die Hauptachsen im Innern der Siedlungen, welche zurück an die Gemeinden gehen sollen, grundlegend verbessert werden kann, sei es von den Qualitätsstandards her, aber auch in Bezug auf die Finanzierung des Unterhalts und der Erneuerung. Fahren Sie einmal durch die Dörfer und Städte im Umkreis der grossen Städte Zürich, Bern, Luzern. Als Gemeindepräsident einer Berggemeinde kommen Ihnen da die Tränen... *z'Öiguwasser*.

Ich appelliere hier an unseren Stolz, wir müssen das auch besser können. Ich bitte Sie daher um Unterstützung des Postulats, auch im Namen unserer Berggemeinden.

Danke.

Logean Grégory, député, UDC

Le réseau routier cantonal et aussi communal dans le concept de mobilité 2040 a toujours été une préoccupation de notre groupe. Nous avons eu différentes interventions aussi construites conjointement, pour certaines d'entre elles, avec d'autres partenaires, qu'ils soient PDC ou PLR notamment, concernant, par exemple, la création d'un fonds de financement pour le réseau routier cantonal.

On sait que nous sommes en sous-investissement et en sous-entretien. C'est surtout la question de l'entretien aussi qui nous préoccupe depuis plusieurs années notamment, j'avais eu l'occasion de le dire en début de semaine lorsque l'on traitait de la loi sur la culture. Le manque de moyens accordés annuellement et chroniquement aux réseaux routiers a les conséquences que l'on connaît. Il n'y a pas lieu de s'y attarder plus longtemps.

Le concept mobilité, tel qu'il est actuellement présenté et à notre connaissance, prévoit le transfert de près d'un tiers. Je crois que c'était le projet initial du concept mobilité – près d'un tiers du réseau cantonal vers les communes. Pour notre groupe, ce n'est ni plus ni moins qu'un transfert de charges vers ces communes et on ne peut finalement l'accepter tel quel. Je crois qu'un réel débat et une analyse doit avoir lieu entre quelles sont les routes qui doivent rester cantonales et quelles sont les routes qui doivent ensuite passer aux communes et surtout quel est le moyen de financement? Parce que si on applique tel quel le projet de concept de mobilité, ça ne peut pas aller sans mesure d'accompagnement pour les communes. Raison pour laquelle nous soutenons cette proposition.

Le président

Nous allons donc voter.

Postulat 2020.03.080 / Postulat 2020.03.080

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 100 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 14 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez **accepté le postulat qui est donc transmis au Conseil d'État** pour examen et réponse.

Nous parlions d'un fonds éventuel pour le réseau routier cantonal et maintenant nous arrivons à un autre fonds proposé dans le point 21.

21. POSTULAT Nathalie CRETTON, Les Verts, Julien MONOD, PLR, Laurent REY, PDCB et Alexander ALLENBACH, CSPO: Création d'un fonds pour la biodiversité dans le milieu bâti **2020.03.081**

POSTULAT Nathalie CRETTON, Les Verts, Julien MONOD, PLR, Laurent REY, PDCB und Alexander ALLENBACH, CSPO: Schaffung eines Fonds für die Biodiversität im Siedlungsraum **2020.03.081**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Maintenant, nous arrivons à un autre fond proposé dans le postulat 2020.03.081.

Ce postulat a été déjà annoncé au préalable comme combattu notamment par monsieur Lukas Jäger, j'avais noté ça auparavant et également par Madame Doris Schmidhalter-Näfen. Donc, s'il n'y a pas d'autre demande de parole, comme il est annoncé comme combattu, nous allons voter immédiatement.

Postulat 2020.03.081 / Postulat 2020.03.081

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 87 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 32 voix / Stimmen

(6 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez accepté le postulat qui est donc **transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

Nous passons au point 22.

22. POSTULAT Mathieu CLERC, Les Verts, Philomène ZUFFEREY, PDCC, et Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: Interdiction des plastiques à usage unique **2020.03.084**

POSTULAT Mathieu CLERC, Les Verts, Philomène ZUFFEREY, PDCC, und Charlotte SALZMANN-BRIAND, CVPO: Verbot von Einwegplastik **2020.03.084**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Ich glaube, wir haben in diesem Kanton, in diesem Land sowieso schon viel zu viele Verbote. Und wenn man sich vor Augen führt, was mit diesem Vorstoss eigentlich gemeint ist, dann muss es einem aus liberaler Sicht eigentlich kalt den Rücken runter laufen. Es ist unbestritten, die Ozeane sind verschmutzt mit Plastik. Das ist tragisch, und ich hoffe sehr, dass die Menschheit Lösungen findet, dieses Problem zu lösen. Die Menschheit, das ist aber nicht die Bevölkerung des Kantons Wallis. Das Plastik von uns, landet fast nie im Ozean. Das wird recycelt, das wird verbrannt. Das ist nicht das Problem der Ozeanverschmutzung. Und, meine Damen und Herren, wir haben in diesem Parlament bereits Plastiktragtaschen verboten, dass man diese gratis abgibt. Also es ist im Kanton Wallis nicht mehr erlaubt, dass man Plastiktragtaschen einfach so verteilen kann.

Und jetzt geht es einfach schlichtweg um alles Einwegplastik. Einwegplastik spielt in vielen Orten eine wichtige Rolle. Nehmen Sie ein aktuelles Beispiel in der Medizin: Bei Corona und so weiter müssen Sie sehr hygienisch arbeiten – das ist auch Einwegplastik, das wird einmal verwendet und fertig. Lesen Sie das Postulat durch, was mit diesem Einwegplastik gemeint ist. Ich hatte heute Morgen hier – vom Steuerzahler bezahlt – 2 Getränke auf dem Tisch: einen kalten Kaffee und ein Wasser – beides verpackt in Einwegplastik. Selbstverständlich hätte ich auch lieber eine Glasflasche gehabt. Es gibt da auch Nachteile davon, wie auch immer, aber überlegen Sie sich, was Sie mit Ihren Vorstössen hier im Parlament anrichten, wenn Sie noch mehr Verbote installieren wollen.

Ich danke Ihnen, dass Sie zu dem wuchtig Nein sagen, zusam,men mit uns.

Besten Dank.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

Le groupe Démocrate-Chrétien a lu avec attention le corps du texte de ce postulat auquel il adhère complètement. Effectivement, le plastique est un problème. C'est un problème que l'on doit combattre.

Nous sommes arrivés ensuite à la conclusion demandant de légiférer en interdisant l'usage de plastique à usage unique en Valais et là, notre enthousiasme est un peu retombé. Il faut se rendre compte que nous avons certains éminents juristes dans notre groupe qui nous ont fait remarquer que c'était de compétence fédérale. Nous ne nous arrêtons pas sur ce point. Sachant que nous pouvons pas faire confiance au premier juriste venu, nous avons poussé l'analyse plus loin. Cette analyse a déjà été soulevée en partie par Monsieur Graber, que je remercie d'ailleurs d'avoir dit en Allemand, comme ça je pourrai le dire en Français, pour des raisons de base, comme la médecine par exemple, les fenêtres des enveloppes, ce genre de choses. Donc, effectivement, c'est peut-être parce que le postulat est un peu trop unilatérale qu'il mériterait une relecture et une réécriture.

Nous vous remercions par-là même de refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Guérin Jérôme, député (suppl.), PLR

L'objectif de ce postulat: éviter que des plastiques ne se retrouvent dans les sols, les lacs, les océans est louable. Entre parenthèses, je tiens à relever que dans ce postulat, les postulants demandent de légiférer et ces mêmes personnes, il y a quelques points en arrière, demandaient l'incitation pour d'autres motions, donc c'est assez bizarre ces changements d'attitude.

Cependant, le groupe PLR, concernant ce postulat, vous propose de le rejeter pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le périmètre de l'interdiction n'est pas clairement défini. Va-t-on interdire les plastiques dans la production? L'utilisation est courante dans de nombreux secteurs en Valais, comme l'ont dit les préopinants. On peut citer par exemple l'agroalimentaire où parfois seul un emballage plastique permet de conserver les qualités du produit. Qu'en sera-t-il des bouchons par exemple, pour les producteurs d'eau ou de sirop? L'interdiction posera aussi de nombreux problèmes à nos producteurs qui ont investi dans des machines pour emballer directement leurs fruits et légumes. Toujours concernant le canton du Valais, l'interdiction s'étendra-t-elle à la vente? Sera-t-il interdit de vendre des produits contenant du plastique? L'interdiction concernera-t-elle les exportations? Quelle solution sera alors proposée pour remplacer le sagex, chips, et autres aux nombreux exportateurs valaisans? Même si des secteurs comme la presse pourraient être concernés si l'on pense aux magazines qui nous sont livrés, emballés sous cellophane. Enfin, qu'en est-il des produits qui entrent en Valais? À défaut de les interdire, se verront-ils frappés de taxes?

Il ne faut également pas oublier que d'autres et de nombreuses mesures ont déjà été prises, ne serait-ce que l'introduction de sacs taxés ou l'interdiction pour les commerces de distribuer gratuitement des sacs en Valais et en Suisse. Laissons d'abord se déployer ces mesures et introduisons plutôt des mesures correctrices voire incitatives.

En conclusion, le PLR vous propose de rejeter ce postulat car à la seule échelle du Valais, il ne fait pas de sens et pénaliserait nos PME. De plus, des produits de substitution ne sont pas légion et leur bilan écologique n'est pas bon non plus. Mais surtout, le problème du plastiques dans les océans, les lacs et les sols est un problème de littering et d'autres solutions doivent, à notre avis, être mises en place, que ce soient des filières de recyclage, une meilleure éducation et/ou des sanctions.

Merci de refuser ce postulat.

Gruber Rolet, Grossrat, CSPO

Dieses Postulat fordert vom Staatsrat, dass der Kanton Wallis Einwegplastik verbieten soll. Es hat sehr viel Plastik in den Weltmeeren. Wie die Postulanten ebenfalls feststellen, ist dies ebenfalls im Genfersee zunehmend. Ich bin ebenfalls gegen die Verschmutzung der Umwelt – mit und ohne Plastik. Wenn wir nun Einwegplastik im Wallis verbieten möchten, ist dies nicht mit Kanonen auf Spatzen schiessen, sondern mit Wattebäuschchen auf Elefanten...

Was ist denn eigentlich Einwegplastik? Plastikbeutel, wie Kollege Graber sagt, diese Fläschchen, Deckel, Kondome, Einwegregenschirme und so weiter. Das wollen Sie alles verbieten? Einige Gemeinden haben nun angefangen, Plastik speziell zu sammeln. Wissen Sie eigentlich, was damit passiert? Es wird gesammelt, per Lastwagen nach Österreich gebracht, ca. 30% werden zurückgewonnen und die restlichen 70% werden zurück nach St. Gallen gebracht zur Verbrennung. Finden Sie das ökonomisch und ökologisch? Ich persönlich nicht. Da finde ich es viel besser, das Plastik im normalen Kehricht zu sammeln und ihn in den KVA zu verbrennen. Die Abgase werden hier umweltfreundlich gereinigt und die Abwärme der Industrie oder der Fernwärme abgegeben, welche dadurch viele fossile Brennstoffe sparen und wenig CO_2 abgeben.

Es ist wirklich viel besser, das Littering vermehrt zu bekämpfen und zu büssen, als wieder ein Verbot mehr zu schaffen. Ich war vor 2 Jahren in Südafrika und weiss, was Littering und Umweltverschmutzung ist. Da sind wir direkt Waisenknaben dagegen. Also weniger Verbote und mehr Selbstverantwortung und Kontrolle.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

Tout commence lors d'une publication scientifique de l'association Oceaneye en juillet 2019. La concentration de micro et mésoplastique dans le lac Léman se monte à 129 grammes par km2, alors que ce taux se monte à 160 grammes par km2.

Deux publications récentes montrent également que:

1) «Les plastiques échoués sur les rives du lac contenaient divers métaux lourds, laissant supposer un potentiel impact toxicologique à l'échelle locale.»

2) «Chaque année, 50 tonnes de plastiques sont rejetés dans le lac Léman.»

J'avoue que ces chiffres font un peu quand même froid dans le dos… Malheureusement, on peut conclure donc que notre lac est aussi pollué que les océans, ou presque…

Encore une fois, il s'agit de proposer une solution. Essayons d'être proactifs en proposant une partie de cette solution!

Je souscris à 100%-200% aux propositions qui ont été proposées par les différents députés concernant d'agir sur le littering, etc. Voilà.

J'entends bien qu'il s'agit d'une problématique de la Confédération, mais je réfute cette argumentation. Je donnerai un seul exemple: la ville de Genève a interdit, en janvier 2020, l'utilisation de plastique à usage unique. Alors pourquoi le Valais ne peut-il pas le faire également?

Il y a de cela quelques temps, le député Flavien Sauthier avait déposé un postulat accepté par le Plénum (développement et traitement) pour l'interdiction du suremballage. On attend toujours une solution pour son exécution. Le postulat que nous avons à voter est complémentaire à celui de notre collègue UDC Flavien Sauthier.

Chers collègues, le plastique est devenu un fléau environnemental et une source de pollution majeure. Je vous remercie pour l'écoute et je vous invite à accepter ce postulat.

Le président

Ce postulat est donc combattu. Nous allons voter.

Postulat 2020.03.084 / Postulat 2020.03.084

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 75 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **refusé ce postulat qui est donc classé au stade du développement.**

23. POSTULAT David CRETTENAND, PLR, Aron PFAMMATTER, CVPO, Fanny DARBELLAY, PDCB et Florian ALTER, AdG/LA: Des «case managers» pour accélérer les décisions d'autorisation de construire **2020.03.087**

POSTULAT David CRETTENAND, PLR, Aron PFAMMATTER, CVPO, Fanny DARBELLAY, PDCB und Florian ALTER, AdG/LA: Case Manager zur Beschleunigung der Baubewilligungsverfahren **2020.03.087**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Je n'ai pas de demande de parole. Ce postulat est donc **accepté et transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.**

24. POSTULAT Guido WALKER et Martin LÖTSCHER, CVPO: Label «No littering» pour le canton du Valais **2020.03.090**

POSTULAT Guido WALKER und Martin LÖTSCHER, CVPO: No-Littering-Label für den Kanton Wallis **2020.03.090**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président

Il n'y a pas de demande de parole. Ce postulat est donc transmis au Conseil d'État pour examen et réponse.

25. POSTULAT Vincent DEGEN, Les Verts, Stéphane GANZER, PLR, Emmanuel AMOOS, AdG/LA, et Joachim RAUSIS, PDCB : Préservons nos cours d'eau piscicoles, pas de repeuplements superflus **2020.06.186**

POSTULAT Vincent DEGEN, Les Verts, Stéphane GANZER, PLR, Emmanuel AMOOS, AdG/LA, und Joachim RAUSIS, PDCB: Schützen wir unsere Fischgewässer und verzichten wir auf unnötigen Fischbesatz **2020.06.186**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Rion Yvan, député, UDC

J'interviens au nom de notre groupe et aussi en tant que pêcheur, non pas devant l'éternelle, vous l'aurez compris, mais en tant que pêcheur à la ligne et aussi en tant qu'ancien membre, durant plusieurs années, du comité du district de Sierre de la fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs intitulée FCVPA.

Venons-en à cette FCVPA qui comprend 12 districts et 2'700 pêcheurs. Je sais que certains se posent la question du: pourquoi seulement 12 districts au lieu de 13? En effet, il s'agit de la section du district de Sion qui a été exclue de la FCVPA il y a quelques années, après diverses procédures dont les médias n'ont pas manqué de faire écho.

Ce postulat sent quelque peu le poisson pourri et s'apparente plutôt à des réminiscences personnelles du passé qui portaient justement sur ce principe de repeuplement naturel ou artificiel de poissons dans nos cours d'eau et principalement du Rhône.

Faire mention du coût de 774'000 pour le repeuplement de l'ensemble des cours d'eau du Valais, c'est un fait qu'il faut compléter par des recettes de 800'000 francs pour l'affermage des lacs et les ventes de permis de pêche, soit 2'560 permis annuels et 3'160 permis journaliers et ceux aussi de 2 jours. Ces chiffres sont aussi à compléter par les 25'000 heures de travail de pêcheurs bénévoles réalisées dans les pisciculture de notre canton.

La teneur de ce postulat, notamment ses conclusions, relève à notre sens de l'opérationnel et non du législatif. Avons-nous pour mission de nous immiscer dans l'opérationnel? Tel n'est pas notre mandat. Pour ce faire, notre canton dispose de compétences reconnues au sein de son Service de la chasse, de la pêche et de la faune qui travaille en étroite collaboration avec les 12, vous l'aurez compris et non 13, sections de la fédération cantonale valaisanne des pêcheurs. Ce Service de la chasse, de la pêche et de la

faune est à même de traiter de l'ensemble du domaine de la pêche et en particulier des modalités de repeuplement de poissons dans tous nos cours d'eau. Par conséquent, laissons faire les professionnels et n'allons pas pêcher dans les eaux troubles de ce postulat tout aussi superflu.

Accepter ce postulat, signifierait, à bref délai, la fin de la pêche en Valais de ces 2'700 pêcheurs. Aussi, je fais invitation à celles et ceux qui ne pêchent pas encore: essayez de pêcher, cela devient vite une passion et des moments très appréciés dans un espace naturel.

Aussi, et dans les faits, mon collègue de parti Jacky Vuissoz a déposé un postulat demandant la création d'une échelle à poisson à Évionnaz. Qu'en est-il à ce jour, car la question posée attend toujours réponse à ce sujet hautement important quant au repeuplement toujours naturel de nos rivières et en particulier du Rhône?

N'entrons pas dans un débat stérile de doctrine halieutique qui s'identifie plus à un coup d'épée dans l'eau. C'est pourquoi notre groupe vous invite à combattre ce postulat et à répondre par la négative.

Merci pour votre soutien et votre attention à un pêcheur membre de la FCVPA.

Merci.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

Monsieur Rion, malgré le respect que j'ai pour vous, vous étiez membre peut-être du comité mais Monsieur Léandre Siggen président des pêcheurs de Sion et environs, Ludovic Roduit président de l'amicale des pêcheurs à la mouche du Valais, eux, sont par contre bien en place actuellement dans des comités de fédération de pêche.

Je vais simplement vous lire l'e-mail qui nous a été adressé, vous l'avez sûrement lu comme toutes et tous:

«Chères et chers députés,

Chères amies, chers amis,

Nous nous permettons de prendre contact à ce jour dans le simple but de vous partager notre soutien au postulat qui sera présenté ce jeudi dans l'après-midi.

En effet, la société des pêcheurs de Sion ainsi que l'amicale des pêcheurs à la mouche du Valais se sentent complètement concernés par les enjeux actuels et futurs touchant notre environnement et plus particulièrement à celui de nos cours d'eau.

Après lecture du postulat, nous constatons qu'il s'inscrit parfaitement dans la ligne que nous défendons depuis plusieurs années maintenant. Notre positionnement se base sur nos différents partages d'expériences, constatations et analyses d'études abondantes en la matière. Par exemple, sur les questions de financement, les montants alloués au repeuplement massif et avec peu de distinction de l'environnement vont à l'encontre de la plupart des publications et recommandations actuelles. Une distinction sérieuse de nos cours d'eau est capitale dans l'évaluation des différents potentiels et leur traitement ne doit plus être uniformisé.

Nous sommes convaincus qu'une nouvelle piste doit maintenant être travaillée et nous serions très heureux de soutenir toutes les personnes participant à cet effort.»

Voilà, donc simplement pour vous dire que vous ne pouvez pas, parce que vous êtes pêcheur, être le représentant de l'intégralité des fédérations et des pêcheurs. Donc, Mesdames et Messieurs, je vous ai lu ici le texte de personnes impliquées au jour le jour justement, comme vous le dites, bénévolement dans le domaine de la pêche, et je vous demanderai s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, de soutenir ce postulat.

Merci.

Blanchet Gwénolé, député (suppl.), Les Verts

Je vais m'exprimer aussi comme le député Rion sur ce postulat, pas forcément en tant que député mais aussi surtout en tant que pêcheur amateur. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour éventuellement vous inviter à une partie de pêche dans nos magnifiques rivières.

Je veux aussi préciser que je pratique ce sport, ce loisir on va dire plutôt, depuis l'âge de 12 ans. C'est un loisir qui m'offre à chaque sortie son lot d'émerveillements devant la beauté de la nature et ceci indépendamment que je rentre bredouille ou non. Mais également un loisir qui n'est pas étranger à ma sensibilité pour le respect de la nature. En effet, en 20 ans de pratique de pêche, j'ai pu constater l'état dégradé de nos cours d'eau et par-là même celui des populations de poissons qui y vivent. Canalisations entraînant les pertes d'habitat, pollution et augmentation des températures de l'eau font partie actuellement des menaces principales qui pèsent sur les populations piscicoles des cours d'eau valaisans.

Venons-en au repeuplement ou rempoissonnement, c'est selon. En préambule, je souhaite dire que ce postulat ne constitue aucunement une attaque contre toute pratique du repeuplement, ni d'ailleurs contre les activités de la fédération cantonale des pêcheurs amateurs, dont nous saluons le travail bien souvent bénévole afin que les pêcheurs puissent encore pratiquer leur loisir. Ce postulat a pour objectif d'interroger la pertinence de la stratégie de repeuplement actuelle des cours d'eau qui ne tient pas compte, comme il a été mentionné auparavant par le député Amoos, de leurs caractéristiques et de leur réel potentiel piscicole.

Selon la publication du FIBER, qui est le bureau suisse du Conseil sur la pêche, sur le rempoissonnement en cours d'eau et les conditions-cadres de repeuplement durable des cours d'eau de l'OFEV de 2018, toute mesure de rempoissonnement doit d'abord faire l'objet d'investigations qui visent à caractériser l'état piscicole des cours d'eau. Ces investigations sont d'autant plus importantes que le rempoissonnement peut avoir également des effets négatifs s'il n'est pas appliqué de manière différenciée. Parmi ces effets indésirables, on peut mentionner la concurrence entre les poissons sauvages et ceux issus de rempoissonnement, également l'hybridation des populations ou la prédation sur d'autres groupes faunistiques, comme les batraciens ou les écrevisses indigènes.

En Valais, on peut distinguer 3 types de cours d'eau qui diffèrent selon leurs caractéristiques piscicoles:

- Il existe des cours d'eau hébergeant une population piscicole naturelle dont la reproduction est encore garantie par la qualité suffisante du milieu. Selon les conditions-cadres de l'OFEV, une rivière de ce type satisfaisante du point de vue biologique, ne devrait pas faire l'objet de mesures de rempoissonnement. Les mesures devraient plutôt se concentrer sur la conservation de la population et surtout de son habitat. C'est par exemple le cas de la Printze sur les communes de Nendaz et Sion, qui, selon le président la FCVPA Monsieur Philippe Darioly qui est d'ailleurs venu nous entretenir des activités de la fédération lors de la réunion du groupe des Verts, serait la seule rivière valaisanne de repeuplement les plus pratiquée.

- Un deuxième type de cours d'eau qu'on peut mentionner hébergeait historiquement les populations piscicoles naturelles et fonctionnelles et présente malheureusement aujourd'hui des conditions du milieu trop dégradées pour que des populations natives puissent encore s'y reproduire. C'est par exemple le cas de la Morge en plaine, également la Fare en dessus de Riddes ou la rivière de la Lonza. Dans ce cas-ci, des mesures d'amélioration du milieu devraient être appliquées prioritairement, car la problématique se pose au niveau du biotope.

- Enfin, les cours d'eau dont les conditions du milieu ne sont pas favorables à accueillir une population naturelle de truites et considérée à tort comme piscicoles, dont la présence de poissons est assurée artificiellement par le rempoissonnement.

Malgré ces différences dans les cours d'eau valaisans, nous constatons que le rempoissonnement est devenu une norme dans la politique piscicole du canton. En effet, à l'exception de la Printze et de quelques tronçons de cours d'eau qui ne font plus l'objet de rempoissonnement, les 3 types de cours d'eau susmentionnés auparavant font tous l'objet sans distinction de rempoissonnement. Ce constat vient certainement du fait que la politique

piscicole actuelle du canton poursuit un objectif purement halieutique. Certes, les politiques piscicoles doivent contenter les détenteurs du permis de pêche de faire des prises, mais elles doivent également être réalistes en s'attaquant à la véritable cause du mal, c'est-à-dire la dégradation des habitats.

Pour les postulants mais également pour les sociétés de pêche valaisannes comme l'amicale des pêcheurs à la mouche du Valais et pour de plus en plus de pêcheurs, notamment des jeunes pêcheurs, la politique piscicole devrait donc plus intensivement œuvrer à atteindre des objectifs biologiques en faveur des écosystèmes cours d'eau plutôt que dans des rempoissonnements systématiques. Cela étant d'autant plus important dans le contexte actuel de chute généralisée de la biodiversité et ceci particulièrement dans les cours d'eau.

Merci pour votre attention et pour le soutien que vous accorderez à ce postulat.

Logean Grégory, député, UDC

Juste, mon homologue chef de groupe AdG/LA a fait lecture d'un courriel qu'il a reçu. On a évoqué tout à l'heure Monsieur Darioly, enfin mes préopinants, on parle des sociétés de pêche. Je ne suis pas un spécialiste du domaine, néanmoins, j'ai été contacté ce matin par le président de la fédération cantonale valaisanne des sociétés de pêche des pêcheurs amateurs. Je vais vous lire le courriel que j'ai reçu, comme ça vous aurez l'ensemble des éléments avant de trancher cette cause:

«Bonjour Grégory,

Le postulat déposé par Vincent Degen [oui, je fais une lecture fidèle du texte] va à l'encontre des intérêts de la pêche et du Valais, donc de celui de la fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs que j'ai le plaisir de présider [donc Monsieur Philippe Darioly bien évidemment].

Les membres des 12 sections consacrent chaque année plus de 25'000 heures et cela pratiquement en bénévolat. Si ce postulat est accepté, il sonnera définitivement, dans un bref délai, la fin de la pêche en Valais.

Le postulat déposé par un député-suppléant ingénieur ETS en gestion de la nature est tout simplement un coup de couteau donné dans le dos de plus de 2'700 pêcheurs et des sections de la fédération FCVPA [que je viens de citer]. Monsieur Degen, ainsi que les 3 co-auteurs ne connaissent absolument rien à la pêche [donc je cite] et je suis, pour ma part, persuadé que ce dernier a été déposé sur conseil de l'ancien président de la section de Sion pour régler ses comptes avec le service cantonal et la FCVPA.

Lors des séances avec mes collègues des cantons romands nous sommes cités en exemple pour notre travail au Service de la pêche et de la nature.

Merci de combattre cette proposition.

Darioly Philippe [donc le président de la faîtière des pêcheurs valaisans].»

Comme ça vous avez tous les éléments pour trancher en connaissance de cause.

Le président

Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons donc voter pour ce postulat.

Postulat 2020.03.090 / Postulat 2020.03.090

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 48 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 65 voix / Stimmen

(4 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **refusé ce postulat qui est donc classé au stade du développement**.

26. MOTION Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Carole BASILI, PDCC et Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR: Moderniser les STEPs valaisannes à l'aide du fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle **2020.06.194**

MOTION Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Carole BASILI, PDCC und Sylvie MASSEREY ANSELIN, PLR: Modernisierung der Walliser Abwasserreinigungsanlagen (ARA) mithilfe des Spezialfonds zur Finanzierung der Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts **2020.06.194**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Girard Fabien, député, PLR

Au nom du PLR, nous nous permettons de nous opposer à cette motion: «Moderniser les STEPs valaisannes à l'aide du fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle».

3 éléments: tout d'abord vous rappeler que la gestion des STEPs est d'autorité communale et que nous appelons les communes vraiment à travailler ensemble de manière à avoir de l'efficience dans la gestion de leur STEPs et surtout dans la planification financière. Une question se pose également dans l'équité de traitement par rapport aux bons élèves actuels. Certaines STEPs répondent à toutes les exigences actuellement, quel serait leur traitement si d'aventure on devrait utiliser ce fond uniquement pour les mauvais élèves?

Deuxième chose: la loi fédérale sur le traitement des micropolluants est assez claire et invite justement à regrouper les STEPs pour avoir une masse critique suffisamment grand pour trouver un financement, notamment donc la loi sur les micropolluants intervient jusqu'à 75% des financements, donc c'est vraiment dans ce sens que nous souhaitons aller et que nous invitons les communes à travailler, d'une part par le financement mais aussi par rapport à cette masse critique dans le financement des STEPs.

Et finalement, c'est l'utilisation de ce fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle. Nous souhaitons bien sûr financer des projets ambitieux et aujourd'hui, retaper des STEPs, je crois que ce n'est pas un projet extrêmement ambitieux mais c'est vraiment une charge de fonctionnement générale pour chacune des collectivités.

Voilà les quelques raisons pour lesquelles le groupe PLR s'oppose à cette motion.

Merci pour votre attention.

Clivaz Bruno, député, PDCC

Les motionnaires demandent que l'État intervienne financièrement pour adapter les STEPs aux normes actuelles, notamment celles liées au traitement des micropolluants. Nous avons d'ailleurs débattu de cet aspect lundi avec la décision de subventionnement de l'agrandissement de la STEP de Collombey-Muraz.

Renseignements pris, pour ce qui concerne les micropolluants, le rendement d'épuration actuel est tout à fait dans la moyenne suisse pour les STEPs non encore équipée d'un traitement spécifique, sachant que l'échéance également est fixée pour un tel traitement en 2040.

Concernant les moyens mis à disposition par le canton, il s'agit de 28 millions de subventions pour 92 millions d'investissements qui ont été mis durant ces 10 dernières années dans la modernisation de ces infrastructures. 50 millions sont d'ailleurs prévus pour les 10 années à venir.

2 aspects également nous incitent à rejeter cette motion: premièrement, l'utilisation du fonds du 21e siècle. Clairement, ce fonds était destiné au développement de projets novateurs, en lien avec la formation et l'économie et, d'autre part, il est dédié aux propres investissements de l'État et non pas pour des investissements tiers pour des communes. Deuxièmement, comme mentionné les STEPs sont de la responsabilité communale. Il serait

malvenu de créer un précédent en utilisant un fonds cantonal pour les communes qui n'auraient pas priorisé le renouvellement de leurs infrastructures au détriment de celles qui ont déjà réalisé ou celles qui n'ont pas planifié également ces investissements nécessaires en adaptant par exemple leurs taxes d'épuration. Cela me rappelle le débat que nous avions eu d'ailleurs autour de la problématique des stands de tir.

Dès lors, le PDC du Centre rejette cette motion.

Défago Sylvain, député, PDCB

Le groupe PDCB a pris connaissance avec un relatif étonnement de cette motion demandant de modifier le règlement du fonds du 21e siècle pour les projets de grandes infrastructures afin de permettre le financement de la mise aux normes des stations d'épuration.

Notre groupe ne conteste pas qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine des stations d'épuration mais les investissements conséquents ont déjà été effectués avec une amélioration globale de la qualité de l'eau. Néanmoins, comme le relèvent à juste titre les motionnaires, ceux-ci sont encore insuffisants et les communes doivent faire face à de nombreux défis et des investissements importants sont prévus pour leur rénovation ces prochaines années. D'ailleurs, ce sujet nous a occupé lundi matin avec le vote d'une subvention pour la STEP de Collombey-Muraz.

Le fonds du 21e siècle est destiné aux projets de grandes infrastructures de niveau cantonal, voire national. La définition des grands projets et de calendrier sont de compétences du Conseil d'État. Un grand projet d'infrastructure nécessite un crédit d'engagement et relève de la compétence du Grand Conseil. Dès lors, il n'est pas envisageable d'intégrer les STEPs dans ce fonds vu qu'elles sont de compétence communale. À notre sens, les STEPs ne font pas partie des grands projets d'infrastructure au niveau cantonal.

Aujourd'hui, nous ne souhaitons pas ouvrir la boîte de pandore. Quelle sera la suite à cette motion si elle est acceptée? Est-ce que le fonds va être vidé littéralement de toute substance et de son objectif initial? Est-ce la porte ouverte au financement d'une école communale, d'un tronçon routier ou de tout autre infrastructure de compétence communale? Notre groupe ne souhaite pas aller dans cette direction.

De plus, il se pose le problème de l'équité de traitement, car des communes ont déjà effectué des investissements importants. Dès lors, quelque part, nous punissons les bons élèves.

Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir refuser cette motion. Même sous la forme de postulat, nous combattrons également ce texte.

Merci pour votre attention.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO

Die Modernisierung von Abwasseranlagen verschlingt bei jeder ARA mehrere Millionen Franken, zumal es den Gemeinden bisher nicht gestattet war, für solche Grossinvestitionen Reserven zu bilden. Sämtliche Abwasserreinigungsanlagen im Wallis wurden in den frühen Siebzigerjahren gebaut; sie sind also schon 40 Jahre in Betrieb. Ersatz und Modernisierung der bestehenden ARAs wird in den nächsten Jahren bei allen Gemeinden zum Thema. Der Bericht zur Bilanz der Abwasserreinigungsanlagen im Wallis von 2018 zeigt, dass 83% der kontrollierten ARAs mindestens eine unzulässige Überschreitung gemäss dem Wasserschutzgesetz aufweisen. Das für das Wasserökosystem besonders schädliche Phosphor wird in mehr als der Hälfte der ARAs zu einer grossen Menge wieder eingeleitet.

Nach den verheerenden Unwettern von 2018 und dem Murgang im Rittigraben in St. Niklaus stand unsere Abwasserreinigungsanlage bis unter die Decke unter Wasser. Trotz einer Versicherungsentschädigung von 2,3 Millionen hat die Gemeinde St. Niklaus noch mehr als fünfeinhalb Millionen zu stemmen. Die kostenintensiven Instandsetzungsarbeiten, wie etwa die Betonsanierung der Becken und die Erneuerung der Betriebssteuerung werden nicht

subventioniert, sondern gehen zu 100% zulasten der Gemeinde. Subventioniert werden nur Mehrkosten im Zusammenhang mit einem Kapazitätsaufbau oder wenn zusätzlich Abwasserreinigungssysteme, wie zum Beispiel eine Nitrifikation eingebaut werden.

Die erwarteten Kosten bei der notwendigen Modernisierung der ARAs wird viele Gemeinden finanziell überfordern.

Die SVPO empfiehlt deshalb die vorliegende Motion zur Annahme.

Rion Yvan, député, UDC

Je ne vais pas être très long mais je reprendrai simplement ce que mes préopinants ont soulevé. Effectivement, le rapport au bilan 2018 de l'épuration des eaux usées du Valais demande à ce que beaucoup de points sont encore à clarifier.

Il y a la problématique effectivement des eaux claires que l'on retrouve dans les eaux propres et dans les eaux usées et finalement tout cet aspect est une problématique des communes. 92 millions ont été investis jusqu'à maintenant dans ces 10 dernières années. Ce qu'il faut savoir: si 17% des communes n'ont toujours pas de plan d'évacuation des eaux (PGEE), il n'en reste pas moins que 96,6% sont raccordés au 80 STEPs de notre canton.

Maintenant, juste quant à l'utilisation du fonds, des doutes importants subsistent pour notre groupe, quant à l'utilisation effective pour les STEPs.

Vous l'aurez compris, pour les mêmes observations et remarques que mes préopinants, notre groupe refuse totalement cette motion.

Merci.

Savioz Jérémy, député, Les Verts

Nous avons déjà, à plusieurs reprises depuis le début de cette semaine, parfois de manière assez véhémente je remarque, évoqué la problématique du traitement des eaux d'épurations en Valais. C'est dire s'il s'agit d'une thématique de très grande importance qui exige de notre part beaucoup d'application.

C'est un fait, nos STEPs rencontrent de nombreux problèmes parfois graves. Le rapport 2018 «Bilan d'épuration des eaux usées en Valais» révèle que 83% d'entre elles présentent au moins un dépassement de substances non-conformes selon l'ordonnance sur la protection des eaux.

Le constat est alarmant en ce qui concerne le phosphore particulièrement nocif pour les écosystèmes aquatiques mais plus encore pour les micropolluants. Aucune STEP valaisanne n'est équipée, du moins pas à notre connaissance actuellement, pour le traitement de ces micropolluants alors que l'ordonnance sur les eaux prescrit l'élimination de 80% d'entre eux.

Nous sommes donc face à un enjeu majeur, coûteux qui demande une vision supracommunale. Quand j'entends Monsieur Girard dire que retaper les STEPs, ce n'est pas un grand projet ambitieux, franchement je tombe des nues parce qu'il y a un besoin impérieux d'agir à ce niveau-là.

Bien sûr qu'il y a des communes plus exemplaires que d'autres, il y en a d'autres moins mais avec cet esprit de clocher, on arrive à rien. Et justement, dans le champ des options qui s'ouvrent à nous, aujourd'hui pour trouver des solutions, il se trouve que notre canton s'est doté en 2011 de ce fonds concernant le financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle, doté de 300 millions dès sa création récemment renfloué de 100 millions supplémentaires. Le but de ce fonds, c'est répondre aux besoins majeurs de notre canton en garantissant son développement à long terme, avec des finances saines, de façon harmonieuse et durable sur les plans économique, santé, social, environnemental et culturel.

Quand on voit, d'une part, la nécessité urgente de moderniser nos STEPs, quand on voit, d'autre part, ce formidable outil qui est à notre disposition, franchement, comment ne pas

y voir une synergie logique évidente? On a un problème qui est clair. En face de cela, on a une solution qui paraît-elle aussi très claire.

Alors, bien sûr, moderniser les STEPs, je suis bien d'accord, ce n'est pas un projet très sexy. On est loin des projets médiatiques, charismatiques, éclatants, comme le campus EPFL, comme Rhône 3; pourtant, on est vraiment face à un enjeu qui concerne de grandes infrastructures, des infrastructures essentielles pour la qualité de vie de chacun, de chacune d'entre nous, également pour la qualité de nos eaux, de nos sols, de notre air, etc.. La plupart des communes seules n'y arriveront pas; d'où la nécessité d'un soutien cantonal à la fois en termes financiers mais également en termes de coordination intercantonale.

J'ai entendu mes collègues du PDC dire que ce n'est pas le rôle de ce fonds de soutenir des infrastructures qui sont de la responsabilité des communes. Si je ne me trompe pas, on a également puiser dans ce fonds pour le soutien aux remontées mécaniques l'an passé. Sauf erreur de ma part, les remontées mécanique ce n'est pas forcément des infrastructures cantonales. C'est plutôt quelque chose de privé, voire même de communal. Donc il y a une certaine liberté par rapport à l'utilisation de ce fonds et actuellement, on a de l'argent qui dort dans un tiroir. Il serait dommage de s'en priver surtout vu l'urgence de la situation.

Nous vous demandons donc d'accepter de mettre en place un financement de la mise aux normes de nos STEPs en puisant dans le fonds pour le financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle.

Merci de votre attention.

Le président

Nous allons voter pour cette motion.

Motion 2020.06.194 / Motion 2020.06.194

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 45 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 72 voix / Stimmen

(2 abstentions / Enthaltungen)

Vous avez **refusé cette motion qui est donc classée à ce stade.**

27. POSTULAT Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Jérôme BEFFA, CSPO, et Gervaise MARQUIS, PLR: Recycler les briques à boissons **2020.06.205**

POSTULAT Margaux DUBUIS, AdG/LA, Jérémy SAVIOZ, Les Verts, Jérôme BEFFA, CSPO, et Gervaise MARQUIS, PLR: Getränkekartons recyceln **2020.06.205**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Chassot Emmanuel, député, PDCC

Le groupe Démocrate–Chrétien du Centre a pris connaissance de ce postulat et y amène les observations suivantes:

- Comme l'indiquent les initiants, les briques à boissons représentent le troisième emballage le plus utilisé sur le marché suisse. Mais, mis à part le lait, c'est essentiellement des produits importés qui sont conditionnés dans ces briques.

- Si aujourd'hui, ces emballages ne sont pas recyclés, c'est essentiellement dû à la complexité de ces trois composants qui sont: carton, plastique polyéthylène et aluminium, tout cela dans un bel assemblage de matières bien imbibées d'un certain nombre de bactéries

provenant des résidus alimentaires, raisons pour laquelle ces briques sont aujourd'hui incinérées.

Le canton et les communes ont, à ce jour, de multiples infrastructures mises à disposition pour le tri des déchets avant traitement ou élimination.

En visitant les différents points de collecte du territoire cantonal, malgré l'abondance d'indications et d'explications sur le tri des déchets, chacun de nous aura pu constater, une fois ou l'autre, la méconnaissance ou l'indiscipline d'une certaine part de la population concernant le tri. En effet, il n'est pas rare de trouver des plastics et autres matériels d'emballages dans les bennes à papier, du PET et de la porcelaine dans les bennes à verre, des emballages de détergents et autres toxiques dans des bennes à PET, et, puisqu'on en parle, des briques à boissons dans les bennes à papier ou à PET. Il y a donc encore un gros travail de sensibilisation à faire avant de complexifier.

Comme évoqué précédemment, notre canton regorge de producteurs de boissons naturelles essentiellement conditionnées en verre ou en PET qui bénéficient d'un recyclage adéquat. Donc consommer local, c'est une fois de plus limiter notre impact sur l'environnement et éviter les importations de quelques milliers de briques qui ne seront pas à recycler.

D'autre part, selon l'expérience vécue jusqu'à ce jour, la mise en place d'un nouveau système de recyclage ne sera faisable, dans la durabilité, uniquement par prélèvement d'une nouvelle taxe de base. Chers collègues députés, voulez-vous imposer une taxe supplémentaire aux consommateurs? Le PDC du ventre vous dit non!

Pour répondre aux initiants, nous proposons, comme pour d'autres emballages destinés au recyclage, d'adresser leur demande aux importateurs et distributeurs des produits conditionnés dans ces briques pour les sensibiliser à l'impact environnemental de leurs activités et d'assumer leurs responsabilités, commeles producteurs et transformateurs suisses s'acquittent des taxes de bases à l'achat de leurs contenants pour le recyclage du verre et du PET.

En conclusion, ce postulat demande la mise en place d'un recyclage des briques à boissons, voire une adaptation des structures existantes pour le recyclage de ces briques. Vu la, semble-t-il à l'œil du citoyen, complexité du tri actuel des déchets, notre groupe propose de bien faire ce qui est en place avant de complexifier la situation.

Nous invitons aussi chaque citoyenne et citoyen de ce canton à concentrer ses achats sur des produits locaux essentiellement conditionnés en verre et en PET, le tout recyclable facilement.

Vous comprendrez que notre groupe ne souhaite pas une complication du tri des déchets afin de préserver les ressources à disposition pour améliorer la sensibilisation au tri actuel. Nous ne soutiendrons donc pas ce postulat et nous vous invitons à en faire de même.

Bender Benoît, député, PDCB

Je ne vais pas faire trop long, puisque mon préopinant a donné beaucoup d'explications.

Le sujet est louable. Le PDCB, comme le PDCC, ça vient d'être dit, sur le fond, nous sommes très sensibles à cette problématique de tri. Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui ont été mises en place au niveau cantonal, au niveau communal. On avait aussi et peut-être que les initiants peuvent analyser puisque je suis secrétaire d'une association de recyclage, on peut voir aussi l'effet de nouvelles dispositions au départ. Vous vous rendez compte que trop trier risque de tuer le tri puisque les gens ont tellement de contraintes qu'au bout d'un moment, l'effet de trop trier n'est plus efficace. Et ça, ça a été vu avec la taxe au sac, au départ on avait de très bons scores et puis après, il y a un gros pourcentage de correction.

Sur le fond, le déplacement Sion-Weinfelden, est-ce qu'on a analysé le bilan écologique? On a deux incinérateurs, vous connaissez, au centre et dans le Chablais. Si je prends l'exemple du Chablais, ceux qui ont suivi la conférence à la SATOM l'année passée, excellente et qui était suivie très fortement d'ailleurs par les parlementaires de gauche ou Verts

du canton de Vaud, ils ont bien aussi expliqué: est-ce qu'on veut trop trier, pour ensuite importer des déchets pour pouvoir donner de l'énergie aux centres d'incinération? N'allons pas non plus trop loin, puisque ces centres et en Suisse on a des règlementations extrêmement strictes, donc si nous pouvons amener aussi de l'énergie, vous avez vu les aberrations qu'il peut y avoir pour pouvoir chauffer l'environnement de Monthey par la SATOM. Certaines fois, ils doivent mettre des pneus pour pouvoir donner autant d'énergie. Donc attention de ne pas vouloir trop trier pour devoir après importer des déchets.

Enfin bref, on ne va pas faire un cours ici. Je pense qu'on risque de ne pas être d'accord, mais là le PDCB pense que ça va trop loin et que le bilan écologique n'est pas suffisamment clair. Donc, nous nous opposons à ce postulat.

Cretton Nathalie, députée, Les Verts

Je suis obligée de revenir sur la remarque de Monsieur Bender. J'ai assisté effectivement, à la séance que la SATOM avait mise en place mais justement, le directeur avait dit qu'il faut casser cette croyance en disant que si vous triez trop, il n'y aura plus assez de déchets pour le chauffage à distance. Voilà, je tenais juste à préciser ça.

Merci.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

La revalorisation est un thème important de la lutte écologique. Les déchets, chacun et chacune d'entre nous, en produit chaque jour. Le système de production capitaliste nous y contraint, emballant, sur-emballant chaque produit nécessaire à notre consommation quotidienne, entretenant un système de surconsommation des ressources que l'on peut qualifier, sans être trop présomptueux, d'absurde. Mais avant l'abolition du système d'exploitation capitaliste, ce que j'appelle bien évidemment de mes vœux, il nous reste quelques pansements à poser sur les plaies de la plaine. L'un d'entre eux est le recyclage. Aujourd'hui, il est possible de recycler le papier, le carton, l'alu, le fer blanc et j'en passe. Certains gestes de recyclage ne sont même plus conscients, c'est déjà quelque chose...

Par ce postulat, nous aimerions améliorer encore l'offre de recyclage actuelle et permettre la revalorisation des briques à boissons. Il va s'en dire que c'est certainement un projet d'envergure et que pour commencer, il est important d'étudier cette possibilité en détail; d'où la formulation de la conclusion du présent postulat. Nos compatriotes suisses allemands ont déjà pour habitude de recycler ces emballages avec des entreprises comme Model AG à Weinfelden entre Saint-Gall et Constance qui sont spécialisés pour la séparation du papier du reste de l'emballage. Les briques à boissons nous accompagnent du petit-déjeuner aux 4 heures en passant par le dîner et même le vin peut se retrouver emballé de cette sorte; ce qui représente quelques 20'000 tonnes de déchets par année. Dans un futur que j'espère proche, cette absurdité n'aura peut-être plus lieu d'être. En attendant, il serait bon de pouvoir revaloriser ce genre d'emballages.

Pour répondre à mon préopinant du PDC du Bas, «trop de tri, tue le tri»... Bon vaut mieux entendre ça qu'être sourd.

Le groupe AdG/LA vous propose l'acceptation de ce postulat.

Le président

Ce postulat est combattu. Nous allons voter.

(...)

Pardon, excusez-moi, la fatigue peut-être... Voilà, le vote est lancé.

(...)

Non? Pourtant, il fonctionne. Je relance encore une fois. Vous vous souvenez: les personnes qui soutiennent vert; les personnes qui refusent rouge. Le vote est lancé.

(...)
Nous allons retester encore une fois. Je relance le vote.
(...)
Interruption de séance de 2 minutes.

(La séance est interrompue environ 10 minutes.)

Postulat 2020.06.205 / Postulat 2020.06.205
Vote / Abstimmung
(nominatif / namentlich)
Pour / dafür: 22 voix / Stimmen
Contre / dagegen: 84 voix / Stimmen
(1 abstention / Enthaltung)
Le postulat est **refusé et donc classé à ce stade.**

28. **Lecture**
Décision concernant l'initiative «Pour un canton du Valais sans grands prédateurs»
Lesung
Beschluss betreffend die Volksinitiative «Für einen Kanton Wallis ohne Grossraubtiere»
Base de travail:
Projet du Conseil d'État (tableau synoptique)
Tableau des amendements
Arbeitsgrundlage:
Text des Staatsrates (Synopse)
Liste der Abänderungsanträge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Urs Juon / Rapporteur: Emmanuel Revaz

Titre et considérants, adoptés.

I.

Décision concernant l'initiative «Pour un canton du Valais sans grands prédateurs»

Le président
Amendement 1, Monsieur le rapporteur.
Article 1
Proposition de modification 1
Abänderungsantrag 1
Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 1:

Revaz Emmanuel, député, Les Verts, rapporteur

1 Proposition du groupe les Verts, par le député Mathieu Clerc.La commission a refusé cet amendement.

Clerc Mathieu, député, Les Verts

En préambule, le groupe des Verts tient à informer que l'amendement que nous avons à traiter ne repose que sur la forme, et non sur le fond.

En effet, et comme mentionné dans l'entrée en matière de ce lundi, différents points nous semblent aller à l'encontre de la loi et de la jurisprudence.

- Premier point: comment ne pas voir un vice de procédure quand une initiative n'est pas la même en français et en allemand? Le texte allemand dit: «L'État édicte des mesures de protection contre les grands prédateurs, ou bien Der Staat erlässt Vorschriften zum Schutz vor Grossraubtieren» tandis qu'en français le texte disait: «L'État édicte des mesures contre les grands prédateurs». Les citoyens du Valais romand ont donc signé un texte au sens différent de celui signé par les citoyens du Haut-Valais et différent du texte initial.

- Deuxième point: le retrait partiel ou total d'une initiative est une compétence exclusive du comité d'initiative – je dis exclusive du comité d'initiative. Je pense qu'il est ici bon de mentionner le rapport de la COJU, et je cite: «La délégation du comité d'initiative reçue par la COJU a clairement indiqué ne pas accepter cette option», à savoir le retrait partiel de l'initiative. L'arrêt du Tribunal Fédéral est clair (ATF 142/ 16), et je cite: «La partie restante doit correspondre à la volonté des initiateurs». Que s'est-il passé par la suite? Différents groupes politiques ont proposé de retirer partiellement l'initiative qui est en contradiction totale avec le comité d'initiative. Ce n'est pas parce qu'un ou deux députés font partie du comité d'initiative que cela leur donne la compétence, durant le débat du Grand Conseil, de représenter le comité d'initiative.

- Troisième point: la partie conservée et donc partiellement recevable, paraît insignifiante car il s'agit du statu quo. Or, le but premier de l'initiative était d'interdire l'introduction et la mise en liberté de grands prédateurs (ce qui est contraire avec le droit fédéral). Est-ce que la volonté des citoyens qui ont signé cette initiative (partiellement recevable selon le Grand Conseil) est respectée?

Selon le même arrêt, voici ce qu'il dit: «lorsque seule une partie de l'initiative se révèle inadmissible, la partie restante doit subsister à condition qu'elle forme un tout cohérent, et qu'elle respecte le droit de rang supérieur.»

Permettez-moi encore de citer un dernier arrêt (2014/237): «Bien que la volonté des auteurs ne soit pas seule déterminante dans l'interprétation d'une initiative, le résultat de cette interprétation doit demeurer compatible avec l'objectif fondamental de la démarche. La validité de l'initiative ne peut pas être reconnue s'il faut lui attribuer un contenu qui ne réponde plus au motif fondamental des auteurs. Il a déjà été jugé que la nature d'une initiative ne peut pas être profondément modifiée lors de l'interprétation, parce que la volonté exprimée par les signataires s'en trouverait détournée. Une interprétation contredisant le sens originel du texte, et avec lui les attentes qu'il a éveillées, est inadmissible.»

Le groupe des Verts repose la question: est-ce que la volonté des citoyens qui ont signé cette initiative (partiellement recevable selon le Grand Conseil) est respectée?

En conclusion et s'appuyant sur des vices de procédures ainsi que des arrêts juridiques, le groupe des Verts est d'avis que cette initiative ne peut être soumise au vote populaire. Comme mentionné lundi lors de l'entrée en matière, notre groupe est en train

d’examiner l’opportunité d’un recours. Cette annonce n’est pas une menace ou du chantage à l’encontre du Grand Conseil, mais nous le faisons par respect des institutions et par souci de transparence.

Le groupe des Verts vous invite à accepter cet amendement.

Merci de votre écoute.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

Il est déjà venu le temps de défendre des amendements et, contrairement à certains hier, je n'invoquerai pas l'excuse mesquine, sournoise, bien qu'un peu faible de la Constituante pour soutenir cet amendement sous prétexte que l'on ne peut pas toucher au texte fondamental actuellement.

Nous sommes face à une question de démocratie. L'initiative a été déclarée recevable et là n'est pas la question, elle l'a été avant. La question que pose cet amendement nous permettra de jauger le respect de chacun et de chacune des députés dans cette salle pour les institutions de la démocratie directe.

Le texte récolté en français n'était pas le même qu'en allemand; le texte allemand faisant foi, les signatures francophones n'auraient pas dû être validées vu que ce n'est pas pour le même texte qu'elles ont été récoltées. Le texte en lui-même étant de base irrecevable et le comité devait le savoir, il a été modifié par après par le Grand Conseil le vidant de sont contenu illégal aux yeux du fédéralisme. Le texte sur lequel nous discutons n'est pas, mais pas du tout, celui pour lequel les personnes ont signé. Comment peut-on faire confiance à une institution qui modifie par après ce que l'on a signé en amont? Les feuilles de signatures ne sont pas des chèques en blanc.

Si la démocratie directe, voire la démocratie tout court, vous apparaît comme une idée à défendre, je vous prierais d'accepter l'amendement.

Logean Grégory, député, UDC

Nous combattons bien sûr cet amendement et je crois que ceux qui sont à l'origine de ces amendements se trompent de combat. Ils sont en retard d'une guerre. Nous avons déjà fait l'exercice de recevabilité. Ce Plénum a déjà tranché la question: l'initiative a été jugée partiellement recevable et ne restent soumis au vote du peuple que les éléments qui sont conformes au droit fédéral. L'examen de recevabilité a déjà eu lieu et les Valaisannes et Valaisans ne sont absolument pas trompés, puisqu'ils voteront sur un texte cohérent dans les deux langues.

Si vous êtes démocratiques jusqu'au bout, eh bien!, laissez les Valaisans répondre s'ils veulent ou non de ce texte devant les yeux. Je pense que vous risquez probablement d'avoir une réponse assez claire, raison d'ailleurs pour laquelle vous envisagez certainement des procédures juridiques, puisque vous préférez, en tout cas pour les Verts, gagner sur le tapis vert au lieu de gagner sur le terrain.

Pour nous, c'est clair, cette initiative est recevable. Le travail a été fait par ce Parlement l'année dernière. Maintenant, il s'agit de débattre du fond et de ne pas se dérober pour les questions de forme qu'encore une fois, on pourrait régler et liquider comme c'était le cas au canton d'Uri où là aussi, le Grand Conseil avait enlevé l'élément qui n'était potentiellement pas conforme au droit fédéral et les Uranais ont voté à 70% en faveur d'une initiative similaire et sans recours au Tribunal Fédéral.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter.

Proposition 1 / Antrag 1

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 24 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 94 voix / Stimmen

(1 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé cet amendement.

Article 1, adopté.

Amendements 2 et 3, Monsieur le rapporteur.

Article 2

Propositions de modification 2 et 3

Abänderungsanträge 2 und 3

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsanträge

Discussion à l'article 2:

Revaz Emmanuel, député, Les Verts, rapporteur

2 Proposition du groupe AdG/LA, par le député Benoît Barras.

3 Proposition du groupe les Verts, par le député Jérémy Savioz.

Décision de la commission: refusé. 2 députés considèrent que l'initiative est trompeuse, inutile et inapplicable pour ce qui est de sa deuxième partie. En réponse, un commissaire indique que les modalités de mise en œuvre de l'initiative populaire ne sont pas encore définies et qu'elles n'ont pas encore été toutes explorées. De plus, il rappelle qu'environ 70% de la population valaisanne a dit oui à la loi sur la chasse (votation du 27 septembre 2020); résultats dont il faut tenir compte. Il n'y a pas eu de discussions supplémentaires suite à cet échange d'arguments.

La commission a refusé cet amendement à 11 voix contre 2 et 0 abstention.

Savioz Jérémy, député, Les Verts

Donc, mon collègue, Mathieu Clerc a déjà évoqué les problèmes formels concernant la procédure lors du traitement du premier amendement. Ici, il s'agit maintenant de s'arrêter sur le fond. Monsieur Logean s'inquiétait qu'on ne vienne pas sur le fond, eh bien!, ce sera désormais chose faite.

La teneur même du texte est, selon nous, contraire aux bases légales fédérales et à la Constitution cantonale, ce qui justifie un rejet de cette initiative. Prenons cette phrase: «La promotion de la population des grands prédateurs est interdite.» Qu'est-ce que cela signifie «la promotion»? Si ça signifie réintroduire des loups, des lynx, etc. eh bien!, le cas est réglé puisque cette interdiction n'est tout simplement pas compatible avec le droit fédéral. C'est d'ailleurs ce qui a été biffé du texte d'origine mais cette notion de promotion elle est véritablement problématique car très floue, dangereuse, sujette à une très large interprétation et au final totalement inapplicable dans la loi.

Il existe en effet un très grand nombre de moyens différents de promouvoir des espèces qui sont protégées, voire menacées comme le lynx. On peut promouvoir les grands prédateurs par le discours, par la parole. Si demain je décide d'écrire un courrier de lecteur dans Le Nouvelliste, en disant tout le bien que je pense du loup, de sa régulation naturelle,

des cerfs, de la protection des forêts qui est permise par ce biais etc., ça signifie que j'en ferais la promotion, prenant le risque d'être condamné pour cela...

Il y a d'autres éléments problématiques avec cette notion de promotion. On peut promouvoir des grands prédateurs par la protection des milieux naturels, la réalisation de corridors faunistiques si, par exemple, on veut établir des mesures comme favoriser les déplacements du lynx entre les Préalpes vaudoises et les Préalpes valaisannes, s'assurer que les populations de chevreuils qui leur servent de nourriture soient en bonne santé, etc., eh bien! Tout cela pourrait être assimilé à de la promotion, sauf que déclarer illégale une telle promotion des mesures de protection de la nature, ça irait à l'encontre de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Si on se décide de mettre des moyens pour mieux protéger les troupeaux, en lieu et place des fusils de chasse, permettant ainsi aux loups de survivre, cela pourrait aussi s'apparenter à une forme de promotion des grands prédateurs. Est-ce qu'il serait interdit de protéger les troupeaux?

Enfin, un autre point qui n'a rien d'anodin figure dans le rapport de la commission. Selon ce rapport, le chef de service a affirmé qu'il serait désormais clairement interdit pour le canton de participer à des programmes de protection du lynx, comme des transferts d'individus pour améliorer la qualité génétique des populations entre différents cantons de Suisse ou avec l'étranger. Pour information, le zoo des Marécottes participe déjà à un programme européen sur la génétique de cet animal. Empêcher des programmes de protection d'espèces animales, c'est s'opposer aux articles 78 et 79 de la Constitution fédérale qui déclare que la protection des espèces est inscrite dans la législation sur la protection de la nature et du patrimoine ainsi que dans la loi sur la chasse. C'est aller à l'encontre de plusieurs autres législations, de plusieurs autres politiques, de plusieurs autres accords internationaux également.

Il est évident, pour quiconque a une once de notions juridiques, qu'interdire la promotion des grands prédateurs est une affirmation plus que controversée dans un texte de loi car totalement inapplicable. Nous recommandons, par conséquent, d'accepter cet amendement.

Merci de votre attention.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

Le Conseil d'État l'a dit, cette initiative ne changera pas grand-chose. Le titre de l'initiative est une affabulation qui pousse à croire que l'acceptation du texte expulsera ou tuera tous les grands prédateurs et il n'en est rien et on en est bien loin. Ce texte est un mensonge, un mensonge à vous-même et un mensonge à vos partisans. Que l'on soit pour ou contre le loup, au vu de tout ce qui a été dit par mon préopinant et ce qui a été dit pour l'amendement précédent, ce texte est sans le sou. En proposer l'acceptation, c'est entacher l'institution du Grand Conseil.

Nous vous proposons dès lors l'acceptation de l'amendement.

Logean Grégory, député, UDC

Très rapidement, on ne va pas refaire tout le débat, mais le canton peut et se doit de mettre en œuvre des moyens complémentaires à ceux de la Confédération pour toute la question de la prévention des attaques, de la protection des troupeaux, oui, on ne l'oppose pas à la question de la régulation. Ce sont des mesures complémentaires. On ne peut pas dire il n'y a pas à réguler les populations de loups. C'est de la compétence, en partie, pour l'essentiel sur le nombre d'éléments prélevés, fédérale. Mais le canton peut, dans la prévention et dans les moyens de protections agir de manière complémentaire aux moyens existants et mis à disposition par la Confédération. C'est vraiment en complémentarité avec le droit fédéral et non pas en opposition.

Concernant la promotion des populations et des grands prédateurs, nous aurons un débat populaire qui permettra de détailler certains exemples, mais effectivement, il est légitime de poser la question aux Valaisans s'ils veulent oui ou non, d'une promotion active de ces

grands prédateurs et de certains d'entre eux. Probablement, nous l'espérons en tout cas et nous militerons, pour que la réponse ce soit l'acceptation de l'initiative et de limiter autant que possible évidemment cette promotion, dans le respect du droit fédéral. Il y a certaines mesures que vous avez d'ailleurs évoquées. Effectivement, le canton ne sera ainsi plus forcément poussé ou invité à encourager, on va dire, la venue de certains prédateurs par certaines mesures dans notre canton.

La promotion, ça peut-être par exemple, des pages qui seraient réservées dans Le Nouvelliste, on sait que chaque année, l'État du Valais dispose d'un nombre de pages dans certains médias pour faire étalage de certaines préoccupations. Dans ce cadre-là, il ne pourra pas évidemment faire la promotion des grands prédateurs. La liste est très longue. On pourra sans autre vous donner plusieurs exemples.

Dire encore, concernant les zoos, que ce n'est pas ça qui est visé. Nul doute qu'il y aura évidemment une clause d'exception pour les zoos. Par contre, ce qui est certain, je l'avais dit lors du vote d'entrée en matière, c'est que si on ne fait rien en complémentarité avec les démarches fédérales, il y a une chose qui est certaine, c'est qu'il faudra s'assurer que les zoos fassent l'acquisition d'agneaux et de brebis, puisque bientôt nous n'en aurons plus sur les alpages, à l'image de ce qui se passera dès l'année prochaine à Bourg-Saint-Pierre.

La discussion est close.

Le président

Nous allons donc voter pour les amendements 2 et 3 qui sont similaires.

Propositions 2 et 3 / Anträge 2 und 3

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Pour / dafür: 25 voix / Stimmen

Contre / dagegen: 93 voix / Stimmen

(0 abstention / Enthaltung)

Vous avez suivi la commission et refusé les amendements 2 et 3.

Article 2, adopté.

Nous en avons donc terminé avec la lecture des amendements.

Nous passons au **débat sur l'ensemble du texte (pas utilisé –** *voir ci-après***):**

Lanthemann Barbara, députée, AdG/LA

J'ai une question de fonctionnement des institutions: comment est-il possible qu'une initiative qui arrive à la Chancellerie et qui présente deux textes différents, je répète, en français et en allemand, puisse passer la rampe et puisse être validée par la Chancellerie? Est-ce que c'est quelque chose qui est courant? Je crois bien qu'il y a déjà des initiatives qui ont été invalidées parce qu'il y avait un problème, il y avait un vice de forme. J'aimerais qu'on réponde à cette question-là parce que peut-être qu'il est trop tard, mais je m'interroge quand même par rapport à ce fonctionnement-là. Est-ce que vous pouvez me répondre? Parce que je suis quand même surprise par cette chose. On a quand même clairement deux feuilles de signatures avec deux textes différents qui ont été validées par la Chancellerie et là, je me demande s'il n'y a pas eu un petit raté à ce moment-là...

La discussion est close.

Le président

Nous sommes actuellement au **débat final**. N'est-ce pas? J'imagine, parce que ce que Madame Lanthemann a prononcé c'était plutôt des paroles de débat final, j'imagine.

Donc, nous poursuivons **le débat final:**

Savioz Jérémy, député, Les Verts

C'est en 2016 qu'a été lancée cette initiative «Pour un canton du Valais sans grands prédateurs». 4 ans plus tard, on ne saurait pas dire ce qui est le plus chaotique entre le fond et la forme.

Concernant la forme, tout d'abord: divergence entre les versions française et allemande soumises à la récolte de signatures, divergence fondamentale entre l'intention d'origine de l'initiative et la version finalement retenue après modification, divergence entre le titre de l'initiative et le contenu du texte et j'aimerais m'arrêter un bref instant sur ce point car effectivement le titre est trompeur. On a récolté des signatures pour un canton du Valais sans grands prédateurs et de façon analogue, on s'apprête maintenant à faire voter le peuple sur un Valais sans grands prédateurs. Choisir ce titre trompeur une première fois, c'est une erreur. Le conserver une deuxième fois, c'est un mensonge. Ce titre suppose qu'en cas d'acceptation de l'initiative, une éradication des grands prédateurs sera mise sur pied de manière, je dirais, institutionnelle et systémique par le canton du Valais. C'est du moins ce que l'on va faire croire à la population avec ce titre. Alors, dans la catégorie des valaisanneries néfastes à l'image de notre canton, cette fois, c'est plus la palme qu'on recevra; c'est une carte de fidélité!

Concernant le fond, j'aimerais revenir sur cette motion que j'ai évoquée tout à l'heure de promotion de la population des grands prédateurs qui serait interdite. Qu'est-ce que ça signifie? Interdire la promotion en empêchant des réintroductions? C'est de toute façon incompatible avec le droit fédéral. Interdire la promotion en muselant les prises de position publiques favorables aux grands prédateurs? Et que dire de la liberté d'expression? Interdire la promotion en restreignant la réalisation de mesures d'amélioration des écosystèmes? Les mesures de protection de la nature et de la faune sont inscrites dans la LPN, on ne peut pas aller à l'encontre de cela. Interdire la promotion en empêchant notre canton de participer à des programmes de recherche et de protection nationaux, voire internationaux, notamment dans le cas du zoo des Marécottes? C'est ce qu'a affirmé le chef du service en commission et pourtant, c'est contraire à la Constitution fédérale et à plusieurs bases légales et accords internationaux. Cette notion de promotion est particulièrement floue, dangereuse, sujette à une très large interprétation et au final totalement inapplicable dans une loi.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, tous ces aspects doivent nous mener à reconnaître que cette initiative ne respecte toujours pas, malgré ce qu'on en dit, le droit fédéral. Elle reste inapplicable. Elle reste irréalisable. En vertu de l'article 33 alinéa 3 de notre Constitution cantonale, elle doit par conséquent être considérée comme nulle et les Verts étudieront très sérieusement les possibilités de recours pour faire constater cette nullité.

J'aimerais finalement revenir sur la recommandation faite par notre Gouvernement et dans quelques minutes certainement par notre Parlement d'accepter cette initiative, bien que le Conseil d'État l'ait qualifiée, je cite, «d'inutile». Messieurs, la démocratie n'est pas un jeu. On ne provoque pas une votation pour donner un signal ou pour sonder la population. Ce signal, Mesdames et Messieurs, vous l'avez eu, il y a 3 semaines, plus de 68% d'avis favorables à la LChP, aucune commune valaisanne opposée au texte. Personne n'est dupe! On est tout à fait conscients que la population valaisanne est majoritairement hostile à la présence des grands prédateurs mais provoquer une votation juste pour avoir une énième confirmation de cela, c'est décrédibiliser les outils de la démocratie directe et les droits populaires.

Barras Benoît, député (suppl.), AdG/LA

Vous toutes et tous, députées et députés qui formez le législatif de ce canton: une honte!

Vous vous apprêtez, selon toute vraisemblance, à accepter de soumettre ce texte, d'en proposer l'approbation pour le corps électoral. Soit. Le texte est vide et le titre est mensonger. Soit. Le processus qui a permis à ce texte d'entrer dans le système politique est douteux. Soit. Les électeurs et les électrices ne voteront pas sur le texte pour lequel ils et elles ont signé. Soit.

Vous allez pouvoir ergoter votre rhétorique simpliste dans les médias; bien vous en fasse. Vous allez pouvoir à nouveau exciter le peuple sur un sujet que vous avez réussi à rendre et à maintenir émotionnel; tant pis pour nous. Vous allez à nouveau pouvoir montrer qu'en Valais, de toute façon, à part les affaires de pollution, de construction et le loup, il n'y a rien qui nous intéresse; tant pis pour notre image!

Tant de choses que vous foulez aux pieds pour la haine d'un chien sauvage, pour une médiatisation facile, pour un électorat conquis bien que floué.

L'AdG/LA refuse le texte.

Walker Guido, Grossrat, CVPO

Ich bin schon erstaunt, dass die Grünen und die AdG den Entscheid des Parlaments vom September 2019 immer noch anzweifeln betreffend die Gültigkeit.

Zu Ihren Fragen: Sie haben die Fragen ja gestellt und dargelegt, und ich muss Ihnen sagen, das Bundesamt für Justiz hat in allen Punkten die richtigen Antworten gegeben. Wir haben die schon beraten. Es geht ja auch darum, Vorschriften zu erlassen, was in diesen Vorschriften drin ist. Bezüglich dem Verbot der Förderung von Grossraubtieren wissen wir noch nichts. Es wird ja erst nach der Abstimmung eine solche Vorschrift entstehen – ausser wir haben Wahrsager unter uns, aber das kann ich nicht beurteilen. Und das Zweite wegen dem Titel, das habe ich auch schon bereits gesagt – Sie haben das jetzt vielleicht nicht verstanden –, es geht da um Grossraubtiere im Siedlungsgebiet und nicht um Grossraubtiere im Park von Les Marécottes. Im Siedlungsgebiet ist es für uns klar, dort es gibt keinen Platz für Wölfe, Bären, Luchse und Goldschakale.

Also ich gehe davon aus, dass die Grünen und Roten den Inhalt selber auch akzeptieren, weil es geht um den Schutz vor Grossraubtieren. Es geht um die Beschränkung und die Regulierung des Bestands – da hat die Präsidentin der Grünen selber gesagt, dass das sein muss – und dass die Förderung des Bestands von Grossraubtieren verboten wird. Das ist ein weiterer Punkt um die Erhöhung, die jetzt bevorsteht, ein bisschen einzugrenzen. Niemand von uns hat von Ausrottung gesprochen – niemand.

Ich empfehle Ihnen deshalb, diese Volksinitiative anzunehmen und das Walliser Volk als Stimmbürger, als Souverän, wird im nächsten Frühjahr, voraussichtlich am 7. März 2021, selber darüber bestimmen und befinden, ob sie Grossraubtiere im Siedlungsgebiet wollen oder nicht. Wir werden heute noch eine Medienmitteilung des Komitees dazu versenden.

Besten Dank im Voraus für Ihre Unterstützung – dann auch an der Urne.

Schafeitel Fabien, député, PDCC

C'est pétri de honte que je prends la parole au nom du groupe PDC du Centre. Honteux de voir une initiative aboutir, honteux de voir que l'examen de sa recevabilité a été fait par notre noble assemblée et expurger des textes illégaux, honteux de pouvoir la présenter au peuple en l'état.

Je trouve que votre position, si elle émanait de groupes qui n'étaient pas opposés par principe à l'idée de la régulation des grands prédateurs, je pourrais comprendre le vice de forme. Là actuellement, je me pose quand même des questions si ce n'est pas un petit peu de politicailleries...

Mis à part cela, le groupe Démocrate-Chrétien du Centre se prononce en faveur de cette décision et vous remercie du soutien.

Logean Grégory, député, UDC

Très rapidement, pour faire chorus aux propos de mon préopinant, ce combat mené ici, par certains, dans cette salle, c'est simplement le refus de débattre des vraies questions de fond sur cette thématique et d'en rester, je l'ai dit tout à l'heure, sur la question du tapis vert et de déclarer irrecevable cette initiative! Elle n'est pas vide de sens: la question de la prévention des dommages, des mesures de protection sur les mesures complémentaires aux démarches entreprises pour réguler et limiter la présence de ces grands prédateurs.

L'État, oui, peut encore faire davantage pour les agriculteurs, pour le pastoralisme et l'agriculture de montagne et c'est ce que veut principalement ce texte et bien sûr de limiter autant que possible, dans le respect du droit fédéral, la présence de ces grands prédateurs dans notre canton et de donner encore un signal clair à l'intention des autorités fédérales en précisant qu'une majorité des cantons de ce pays estime qu'il faut appréhender cette question puisque 13 cantons l'ont acceptée.

Merci de soutenir cette initiative.

La discussion est close.

Le président

Je n'ai plus de demande de parole dans le cadre du débat final.

Le président de la commission souhaite-t-il intervenir? Il semble que non. Est-ce que Monsieur le conseiller d'État vous souhaitez intervenir? Non plus.

Nous allons donc procéder au vote final.

Ainsi décidé *(telle que ressortie des délibérations)* par 98 voix pour, 25 voix contre et 0 abstention en séance du Grand Conseil, à Brigue, le 15 octobre 2020.

Vote / Abstimmung

(nominatif / namentlich)

Je vous remercie de votre assiduité à cette session. Nous en avons terminé avec cette session extraordinaire de rattrapage. Rendez-vous donc à la session ordinaire de novembre et prenez bien soin de vous, bien évidemment!

La session extraordinaire d'octobre est officiellement close à 17 h 48.